

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU - BORDEAUX IV

***Pauvreté et
développement
socialement
durable***

ÉCONOMIE, GESTION, DÉMOGRAPHIE

**Jean-Luc Dubois,
Jean-Pierre Lachaud,
Jean-Marc Montaud,
André Pouille**

Publié avec le concours de
l'UNESCO

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX

**PAUVRETÉ
ET
DÉVELOPPEMENT
SOCIALEMENT DURABLE**

Copyright © Université Montesquieu – Bordeaux IV (CED-Chaire Unesco) 2003

De courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au service d'édition : *CED-Chaire Unesco, avenue Léon Duguit – 33608 Pessac (France)* ou *Presses Universitaires de Bordeaux, Domaine Universitaire – 33607 Pessac (France)*.

ISBN 2-86781-322-0

Première édition 2003

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que l'Université Montesquieu – Bordeaux IV ou la Chaire Unesco souscrivent aux opinions qui y sont exprimées.

Les demandes pour cette publication doivent être adressées à :

*Université Montesquieu–Bordeaux IV
Centre d'économie du développement
avenue Léon Duguit – 33608 Pessac cedex (France).
Tel : (33) 5 56 84 29 38 – Fax : (33) 5 56 84 85 06
E-mail : ced@montesquieu.u-bordeaux.fr
<http://ced.montesquieu.u-bordeaux.fr>*

ou

*Presses Universitaires de Bordeaux
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
Domaine Universitaire – 33607 Pessac cedex (France).
Tel : (33) 5 57 12 44 22 – Fax : (33) 5 57 12 45 34
E-mail : pub@montaigne.u-bordeaux.fr
<http://www.pub.montaigne.u-bordeaux.fr>*

**Jean-Luc
DUBOIS**

**Jean-Pierre
LACHAUD**

**Jean-Marc
MONTAUD**

**André
POUILLE**

PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT SOCIALEMENT DURABLE

**OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS
DE L'UNESCO**

**CENTRE D'ÉCONOMIE ET D'ÉTHIQUE
POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
Université de Versailles – Saint Quentin-en-Yvelines**

**CENTRE D'ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT
Université Montesquieu-Bordeaux IV**

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the experimental procedures and the statistical tools employed.

3. The third part of the document presents the results of the study, showing the trends and patterns observed in the data. It includes several tables and graphs to illustrate the findings.

4. The final part of the document discusses the implications of the results and provides recommendations for future research. It also includes a conclusion summarizing the key points of the study.

La Chaire UNESCO

La Chaire UNESCO en Droits de l'Homme, culture de la paix et développement durable a été instituée en mai 2000 par une convention conclue entre l'UNESCO et l'Université Montesquieu-Bordeaux IV. Elle a pour objet d'encourager les actions de formation et de recherches dans ces trois domaines. S'appuyant sur le réseau des Universités qui sont liées à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, elle a développé, au moyen de programmes d'échanges et de recherches communs, un partenariat facilitant les publications scientifiques et l'organisation de colloques internationaux. Elle contribue ainsi, dans une perspective de développement, à la coopération internationale en matière d'enseignement supérieur.

Le Centre d'économie du développement

Le Centre d'économie du développement (CED) est un centre de recherche axé principalement sur les économies du Tiers-Monde - l'Afrique, en particulier. Il est rattaché à l'UFR de sciences économiques de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV et collabore avec plusieurs institutions internationales. Il s'intéresse aux questions d'économie sociale - pauvreté, marché du travail et développement ; développement humain durable et intégration sociale - aux aspects institutionnels du développement - systèmes productifs et développement - et à la dimension macroéconomique de la transition - ajustement structurel et développement ; transition économique et endettement.

Le Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement

Le Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED) est une Unité Mixte de Recherche entre l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines (UVSQ). Son objet est l'analyse économique des conditions de réalisation du développement durable en considérant les interactions entre les sphères économique, sociale et écologique. Il comprend deux pôles de recherche : le pôle "Economie et gouvernance de l'environnement et des ressources" qui traite des aspects de la durabilité écologique et le pôle "Durabilité sociale" qui travaille sur les constituants d'un développement socialement durable.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

par André POUILLE et Jean-Pierre LACHAUD

INTRODUCTION

par Jean-Luc DUBOIS et Jean-Marc MONTAUD ✂

Partie I : LE "DROIT DE FONCTIONNER" AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

CHAPITRE 1 : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET BIEN-ETRE

Capabilités, risques et vulnérabilité

par Sophie ROUSSEAU

La relation entre niveau de vie, utilité et capacités : une nouvelle approche de la mesure du bien-être social basée sur la hiérarchisation des besoins selon Maslow

par Sardar M. N. ISLAM et Matthew CLARKE

Mise en commun des ressources du ménage et importance des dépenses féminines : les enseignements de la Papouasie Nouvelle Guinée

par John GIBSON, Dimitri MARGARITIS et Ann SULLIVAN

CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENT SOCIAL, ACCES AUX DROITS ET CAPACITES DES INDIVIDUS

Dépenses des ménages, développement humain et pauvreté au Burkina Faso : substitution ou complémentarité ? Le cas de l'éducation

par Jean-Pierre LACHAUD

Solidarité et accès à la santé pour les plus pauvres : le cas du Yémen

par Blandine DESTREMAU

Partie II : LA NOTION DE "DURABILITE SOCIALE" DU DEVELOPPEMENT POUR LA GESTION DES DESEQUILIBRES SOCIAUX

CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT DURABLE ET EQUITE

Origines des inégalités de niveaux de vie dans les villes africaines

par Jean-Marc MONTAUD

Impact de la participation aux activités non-agricoles rurales sur l'inégalité : une analyse des zones rurales en Chine

par Nong ZHU

Genre et développement en Inde du Sud, une analyse comparative régionale

par Katia RADJA

CHAPITRE 4 : DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT DURABLE, VULNERABILITE ET PAUVRETE

Pauvreté des ménages et travail des enfants en Côte d'Ivoire

par Yacouba DIALLO et Koko Siaka KONE,

Segmentation et vulnérabilité du salariat d'entreprise en Côte d'Ivoire : une analyse dynamique à partir des itinéraires professionnels

par Naïma PAGES

Entre cyclones et marchés mondiaux : la vulnérabilité des ménages de la Cote Est de Madagascar

par Isabelle DROY et Patrick RASOLOFO ✕

Partie III : LES CONTRAINTES EXTERNES DU DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT DURABLE

CHAPITRE 5 : DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT DURABLE ET PROCESSUS DE MONDIALISATION

Globalisation, Pauvreté et Développement Durable
par Simone BORGHESI et Alessandro VERCELLI

CHAPITRE 6 : DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT DURABLE ET POLITIQUES PUBLIQUES

**Principe de non-indépendance, équité et participation : vers
des politiques durables de lutte contre la pauvreté**
par Eric ROUGIER

✕ **L'approche "genre" dans la lutte contre la pauvreté :
l'exemple de la microfinance**
par Elisabeth HOFMANN et Kamala MARIUS-GNANOU

**La soutenabilité sociale des politiques de lutte contre la
pauvreté**
par Jérôme BALLET et François-Régis MAHIEU

CONCLUSION

Avant propos

Par André POUILLE et Jean-Pierre LACHAUD

Le présent ouvrage *Pauvreté et développement socialement durable* est le résultat du Colloque international organisé à Bordeaux à la demande et avec le soutien de l'UNESCO, les 22 et 23 novembre 2001, par la Chaire UNESCO de l'Université de Montesquieu-Bordeaux IV en liaison avec le Centre d'économie du développement (CED) de cette même université et le Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED), Unité mixte de recherche entre l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Université de Versailles St. Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

Le but de ce colloque était de faire le point sur les stratégies de développement mises en œuvre pour améliorer la situation des plus démunis et d'évaluer dans quelle mesure ces politiques avaient permis de réduire la pauvreté et les inégalités, qui demeurent au centre des préoccupations du développement.

Le constat n'est pas très optimiste, puisque même si l'on peut voir, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, une globalisation de la richesse, on constate également une globalisation de la pauvreté avec près de la moitié de la population mondiale qui vit avec moins de deux euros par jour.

Les travaux des chercheurs rassemblés à Bordeaux ont permis de réfléchir sur les éléments scientifiques d'un développement durable dont le but est de préserver les acquis de la croissance pour empêcher sa remise en cause par une pauvreté et des déséquilibres sociaux de plus en plus graves, pour le monde actuel et les générations futures. Le premier problème abordé, dans la première partie de cet ouvrage, est celui du bien-être des individus comme finalité du développement. A partir de là, la deuxième partie définit le concept de développement socialement durable tandis que la troisième présente les contraintes externes que rencontre cette nouvelle vision.

Les chercheurs présents au colloque en mêlant analyses théoriques et expériences de terrain – ce qui fait l'originalité de ces travaux – ont voulu démontrer que l'approche du développement durable, malgré ses difficultés, apporte une nouvelle dimension et une nouvelle chance à la lutte contre la pauvreté. L'objectif du développement ne peut être exclusivement la réduction du taux de pauvreté, mais doit s'inscrire dans le long terme, en considérant la durabilité sociale. Le développement doit donc tenir compte de l'ensemble des éléments qui interagissent avec la pauvreté : l'exclusion intellectuelle, l'exclusion sociale, la dégradation de l'environnement, etc.. Ceci, afin de réaliser "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Pour conclure, le Colloque de Bordeaux, voulu et soutenu par l'UNESCO, a fait partie des contributions scientifiques préparatoires au sommet de Johannesburg (2002). Il a contribué à l'idée que le développement durable existe désormais scientifiquement avec sa définition, ses multiples facettes et cette transversalité qui fait son originalité radicale. Il est le point d'équilibre recherché entre efficacité économique, équité sociale et protection de l'environnement et de la paix. C'est ce que, du haut de ses responsabilités, le Président de la République a rappelé pendant ce sommet. A leur façon, les participants au Colloque de Bordeaux ont exprimé la même chose parce que l'universel est leur vocation.

André POUILLE, Professeur,
Président de la Chaire UNESCO

Alors que les stratégies de développement préconisées ou mises en oeuvre depuis les années 1950 ont eu, explicitement ou implicitement, pour objectif l'amélioration de la situation des plus démunis, les questions de pauvreté et d'inégalité demeurent toujours au cœur des préoccupations du développement. Cet intérêt renouvelé pour la dimension sociale du développement – malgré les progrès de l'humanité réalisés au cours des 50 dernières années – est dû à un ensemble de facteurs, parmi lesquels trois d'entre eux appellent une attention particulière.

Tout d'abord, la globalisation de la richesse s'accompagne d'une globalisation de la pauvreté. La transition du monde actuel, caractérisée par la globalisation des marchés et la concurrence internationale accrue, met en évidence la coexistence des progrès matériels et l'ampleur de la pauvreté et de l'exclusion sociale, près de la moitié de la population mondiale vit avec *moins de deux dollars par jour*, et la pauvreté humaine, mesurant les déficits dans les domaines essentiels de l'existence, touche au moins un tiers des habitants des pays en développement. Ensuite, la précarité relative du progrès social de maints pays en développement, qui s'inscrit, la plupart du temps, dans le cadre des orientations du "consensus de Washington", questionne les relations qui prévalent entre la croissance économique, la distribution des revenus et la pauvreté – substitution ou complémentarité entre la distribution et l'efficacité économique, fragilité de la courbe de Kuznets, possibilité d'une influence de l'inégalité initiale sur la croissance future, complexification et instabilité de la relation entre la croissance, l'inégalité et la pauvreté, émergence de "trappes de pauvreté" affaiblissant les chances d'un consensus quant à la divergence ou à la convergence des niveaux de vie internationaux. Enfin, de fortes interactions prévalent entre la privation économique et la dégradation écologique, bien que la nature des relations de causalité soit complexifiée par l'interférence d'un ensemble d'éléments – milieu, institutions, structures sociales, politiques, stratégies de survie, etc. Quoiqu'il en soit, les facteurs à l'origine de l'unification croissante du monde questionnent de plus en plus les chances de survie humaine dans un environnement planétaire fragilisé, et pourraient accentuer les relations synergiques entre la pauvreté, la population – dont le doublement est prévu vers 2050 – et les pressions exercées sur l'environnement.

Parmi les leçons qu'inspire un tel contexte, deux d'entre elles ont fondé les options analytiques du colloque de Bordeaux. Premièrement, la lutte contre la pauvreté et les inégalités implique une *vision globale du développement*. Dans cette optique, l'idée d'un nouveau paradigme de développement (J.Stiglitz, 1998) accordant une plus grande importance aux aspects institutionnels et culturels du développement, tout en demeurant attaché au contexte concurrentiel, à la stabilité macro-économique, à l'ouverture externe et à la fourniture de biens collectifs, et permettant la promotion et la synergie des principaux vecteurs de transformation globale de la société, individus, famille, communautés, systèmes productifs public et privé, autour des valeurs de propriété, de participation, de consensus et de capital social, apparaît féconde.

Deuxièmement, la réduction de la pauvreté et des inégalités exige une *vision à long terme* du développement, susceptible à la fois de *réduire durablement la vulnérabilité* des individus et des ménages, et d'intégrer la difficile question de *l'équité inter-générationnelle*. Dans cette optique, l'idée de développement durable

ou soutenable, popularisée en 1987 par le rapport Brundtland (“*Our Common Future*”), a contribué à enrichir la conceptualisation du développement, et peut constituer un cadre opportun d’analyse de la pauvreté. En effet, définir le développement durable comme “un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs”, attire l’attention sur les implications à long terme du cheminement du développement aux niveaux environnemental, économique, social, politique et éthique. Par conséquent, il n’est pas déraisonnable de soutenir que l’élimination à long terme de la pauvreté suppose un processus de développement qui assure un transfert inter-générationnel approprié de *toutes les formes de capital*, physique, naturel, humain et social.

Dans ce contexte, le colloque a permis d’explorer une dimension de la “durabilité”, susceptible de rehausser l’efficacité de la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement : *le développement socialement durable*.

L’un des messages importants du rapport Brundtland, relayé par la Conférence de Rio en 1992 et réaffirmé récemment par l’étude de la Royal Society, “*Towards Sustainable Consumption*” (2000), est non seulement que la croissance économique peut entraîner des conséquences dommageables et irréversibles pour l’environnement, mais également que le niveau de dégradation de ce dernier excédant certains seuils peut induire des états d’irréversibilité sociale, qui rendent quasiment impossible le retour à une situation normale : extrême pauvreté, exclusion sociale, etc. Par conséquent, une vision globale et à long terme du développement exige d’explorer les interactions entre l’évolution du stock de capital naturel et la pauvreté.

Mais une autre contribution de l’étude Brundtland est l’idée d’obligation à l’égard des générations futures, ce qui conduit à conceptualiser le développement durable en termes de justice inter-générationnelle. En même temps, si la “pauvreté” au sein de chaque génération peut constituer une préoccupation majeure – “satisfaire les besoins du présent” –, la force éthique du rapport Brundtland est de considérer qu’elle est indissociable du souci d’équité inter-générationnelle. En réalité, la littérature sur le développement durable a peu contribué *directement* à l’analyse de la pauvreté, et demeure imprécise quant aux *objectifs de la soutenabilité*. En effet, alors que la durabilité est le plus souvent appréhendée par rapport à l’inégalité, il peut être opportun – bien que pouvant faire l’objet de discussions – de substituer le concept de pauvreté à celui d’équité. Néanmoins, le problème de la *forme de durabilité* qui est recherchée demeure, et le colloque a largement contribué à cette discussion. S’agit-il de la “consommation soutenable” évoquée, par exemple, par la Royal Society (2000) – préoccupation stratégique liée à la *maximisation de la consommation soutenable* – ou de la durabilité des “capabilities” – approche du *développement humain durable*, orientée sur le *fonctionnement individuel* et la valeur instrumentale de la consommation, le développement durable étant “celui qui peut promouvoir les capacités des générations présentes sans compromettre l’accès aux capacités des générations futures” ? Peut-on mobiliser ici le concept de revenu soutenable déjà évoqué par J.R. Hicks en 1946 dans son ouvrage *Valeur et Capital* ?

Jean-Pierre LACHAUD,, Professeur
Directeur du Centre d'Economie du Développement

INTRODUCTION

Le monde actuel est marqué par l'augmentation rapide de sa population, des facilités de communication de plus en plus grandes, des innovations technologiques régulières et une intégration de plus en plus forte des marchés. Ce contexte favorable aurait pu être source d'une forte croissance économique et d'une amélioration des conditions de vie des habitants de la planète. Or toutes les analyses empiriques montrent qu'il s'accompagne pourtant d'une croissance relativement faible, d'une très lente réduction de la pauvreté et d'un accroissement des inégalités ou de la vulnérabilité.

Dans les pays développés, la pauvreté se maintient de façon fractale au sein de poches de plus en plus fines. Processus autocumulatif et multiforme, elle revêt progressivement des aspects nouveaux, pas seulement économiques, pouvant déboucher sur un véritable phénomène d'exclusion contre lequel les systèmes de protection sociale traditionnels s'avèrent de moins en moins efficaces. Dans les pays en développement, les politiques de restructuration et de croissance, visant à encourager l'intégration des économies au marché mondial, ont parfois engendré des conséquences sociales graves et même irréversibles. Si les gains de productivité ont pu être source de croissance dans certains pays, ils ont également été à l'origine d'un accroissement des inégalités rendant difficile la réduction de la pauvreté. De même, dans les pays où la croissance est restée insuffisante ou inexistante, la pauvreté structurelle s'est maintenue voire même aggravée.

Face à une telle situation, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est progressivement devenue l'une des priorités des politiques publiques à l'échelle de la planète. Dans les pays développés, certains mécanismes de redistribution ont pu ainsi être mis en place. A l'échelon national, les systèmes de protection sociale ont parfois été élargis pour permettre aux plus démunis d'en bénéficier (Revenu Minimum d'Insertion, Couverture Médicale Universelle, etc.). A l'échelon régional, des mécanismes de redistribution intra-communautaires, comme les fonds structurels européens par exemple, ont permis d'accélérer les processus de convergence entre les pays membres.

Dans les pays en développement, les moyens sont plus limités mais de véritables stratégies de lutte contre la pauvreté ont toutefois pu être élaborées, souvent sous l'impulsion des institutions de développement internationales, multilatérales et bilatérales. C'est en effet dans ce monde en développement que les déséquilibres sociaux sont les plus importants et tendent même à s'aggraver.

Jusqu'au milieu des années 90, la réduction de la pauvreté dans le Tiers Monde présentait pourtant un bilan plutôt positif sur le long terme. La pauvreté monétaire se réduisait en valeur relative, même si elle continuait de s'accroître en termes absolus compte tenu de la croissance démographique. La pauvreté des conditions de vie se réduisait fortement comme en témoigne l'évolution favorable d'un certain nombre d'indicateurs tels que l'espérance de vie, les taux de mortalité infantile ou maternelle, les taux de scolarisation primaire ou d'alphabétisation, etc.

A partir du milieu des années 90, en revanche, ces évolutions sont devenues moins nettes et ont pu partiellement être remises en question. De manière générale, il semble que la pauvreté tende désormais à se réduire plus lentement

qu'auparavant et à se répartir de façon plus inégalitaire en termes géographiques (réduction en Asie mais augmentation en Afrique), que les inégalités inter comme intra-pays s'accroissent, que la vulnérabilité et l'exclusion concernent un plus grand nombre de personnes. De plus, ces évolutions sont souvent renforcées et entretenues dans un véritable cercle vicieux de la pauvreté, par des phénomènes exogènes comme l'épidémie du Sida ou les conflits armés. Dans certains pays, la régression sociale est telle qu'elle annihile même les progrès antérieurs.

Face à cette situation, chaque jour plus complexe, on ne peut que s'interroger sur la pertinence des réponses qu'il convient d'apporter par le biais des politiques publiques. La réduction de la pauvreté et la suppression de l'exclusion demandent en effet des solutions innovantes, de plus en plus diversifiées, qui imposent une mobilisation sans précédent, au niveau local comme international, des décideurs, des chercheurs et de la société civile.

Dans ce domaine, les récents travaux empiriques, d'investigation comme d'analyse, peuvent apporter certains éléments de réponse. Ils montrent, tout d'abord, que le phénomène de pauvreté n'est pas un état statique unidimensionnel mais plutôt un processus multiforme qui se manifeste à travers des aspects monétaires, des aspects liés aux conditions de vie, à l'insuffisance de potentialités, etc. Chacune de ces manifestations pouvant évoluer à des vitesses différentes, il est alors possible de passer d'une forme de pauvreté à une autre en fonction de l'impact des politiques mises en œuvre.

Ils montrent également que les inégalités jouent un rôle important dans l'évolution de la pauvreté. Une politique économique doit tenir compte du fait que tout supplément de croissance se répartit en un effet de réduction de la pauvreté et un effet d'accroissement des inégalités selon les parts respectives des pauvres et des riches qui bénéficient des fruits de cette croissance. Il existe donc un seuil d'inégalité au-delà duquel la croissance n'arrive plus à réduire la pauvreté. A ce niveau, la perception des populations de leur propre situation relative est alors également un élément important à prendre en compte. On remarque, en effet, que dans un contexte social où les inégalités augmentent, particulièrement celles concernant les potentialités, la perception de cette augmentation engendre chez les plus pauvres une impression d'accroissement de la pauvreté, même si les indicateurs statistiques montrent une réduction objective des différentes formes de pauvreté, notamment celle de conditions de vie.

Ils soulignent, enfin, que compte tenu de l'étroitesse des liens qui existent entre la vulnérabilité, l'inégalité et la pauvreté, il est nécessaire de prendre en compte la vulnérabilité des ménages face aux multiples risques qu'ils rencontrent au cours de leur cycle de vie : climatique, politique, économique ou encore social. Certaines décisions de politique publique ont par exemple pour effet pervers de renforcer des situations inégalitaires et de modifier les structures de capacités des ménages. Elles peuvent ainsi contribuer à l'émergence de tensions sociales qui, dans un contexte défavorable et des sociétés déjà fragilisées par de multiples crises, débouchent parfois sur des déséquilibres graves pouvant aller jusqu'à remettre en cause le développement voire même à servir de catalyseur à des événements aux conséquences irréversibles, tels que la guerre civile ou un génocide.

Pour éviter de tels extrêmes, pour lutter contre le sentiment d'insécurité et diminuer les risques encourus, certaines solutions originales ont parfois été mises

en œuvre au niveau local. D'un côté, elles rendent la société plus solidaire par la création d'associations de développement, de réseaux de finance solidaire, de coopératives paysannes, de comités de quartiers, d'associations de parents d'élèves, etc.. De l'autre, elles favorisent des compromis à finalité redistributive qui resserrent les liens sociaux et réduisent les tensions et les risques de conflits : promesse de partage, transferts de pouvoir entre opposants, accroissement des dépenses de santé et d'éducation, actions sociales ciblées, filets de sécurité, etc.. Ces types d'initiatives innovantes dépassent alors la simple lutte contre la pauvreté car, par des formes d'assurance, de redistribution et de renforcement des capacités elles apparaissent comme de véritables actions de «potentialisation»¹ des personnes.

Au total, il ressort des analyses théoriques et de ces expériences de terrain que la lutte contre la pauvreté doit être élargie dans deux directions complémentaires et indissociables. D'une part, elle ne doit pas ce centrer exclusivement sur un seul objectif de court terme de réduction du taux de pauvreté mais doit s'inscrire dans le long terme en prenant en compte le problème de la « *durabilité sociale* » des processus engendrés. Pour ce faire, elle doit, d'autre part, intégrer l'ensemble des éléments qui interagissent avec la pauvreté. Autrement dit, la pauvreté ne doit plus seulement être considérée comme un déséquilibre, parmi d'autres, censé être corrigé par des politiques de stabilisation, d'ajustement structurel, ou de croissance mais comme une composante d'un processus plus vaste qui intègre les dynamiques issues de l'articulation de l'économique et du social, dans le long terme. Ce passage d'une vision d'équilibre, qui a marqué les deux décennies passées, à une vision en termes de développement à long terme rejoint donc finalement la problématique du développement durable, c'est à dire « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Ce qui nous intéresse alors plus particulièrement dans ce contexte, c'est la dimension sociale de ce développement durable. Elle soulève en effet la question de la viabilité sociale du développement et implique que « *les politiques publiques mises en œuvre - économiques, sociales et environnementales - ne causent pas de dysfonctionnements sociaux tels qu'ils remettent en cause les possibilités d'amélioration du bien-être pour l'ensemble de la population actuelle comme à venir* ».

En ce sens, l'approche du développement durable et, plus précisément, celle du développement socialement durable apporte une vision élargie de la lutte contre la pauvreté. D'une part, on ne raisonne pas uniquement en termes macroéconomiques d'impact sur des groupes sociaux, mais on cherche à définir une macro-politique qui intègre les réactions des acteurs sociaux. D'autre part, on prend conscience de la fragilité et des limites d'un développement qui peut être facilement remis en cause par quelques erreurs d'appréciation aux conséquences sociales graves sinon irréversibles. Cette approche impose donc finalement de considérer la personne dans sa globalité, c'est à dire non seulement comme un être rationnel agissant en fonction de ses préférences individuelles, mais aussi comme un être social raisonnable, car inséré dans un réseau qui implique des droits et des obligations, et responsable, car intégrant les conséquences de ses actes sur les

¹ Ce concept exprime trois attitudes : l'augmentation de la puissance d'une personne, le fait d'accroître son pouvoir, et la mise en valeur d'un potentiel existant.

générations actuelles et à venir. Ce retour à un développement qui intègre des considérations de long terme en s'appuyant sur les capacités à fonctionner des ménages, marque une nouvelle étape dans la conception du développement. Il ne remet pas en cause l'absolue nécessité des stratégies de lutte contre la pauvreté mais tente plutôt de les prolonger en leur demandant de satisfaire un certain nombre de conditions de *durabilité sociale*. Leur prise en compte devient même une ardente obligation si l'on souhaite réduire la pauvreté tout en instaurant un développement qui soit viable à terme.

C'est pour illustrer une telle démarche que cet ouvrage a été conçu. Il est le fruit d'une réflexion collective et s'appuie sur les travaux d'une quinzaine de chercheurs d'horizons divers qui ont participé au colloque sur «*la pauvreté et le développement durable*» organisé les 22 et 23 novembre 2001 par la chaire Unesco de l'Université de Bordeaux III, le Centre d'Economie du Développement de l'Université Montesquieu de Bordeaux IV et le Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement de l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines.

Leurs contributions, rassemblées dans cet ouvrage, présentent en effet les éléments scientifiques - conceptuels, méthodologiques et empiriques - d'un développement qui vise à ce que les acquis de la croissance ne soient pas remis en cause par des déséquilibres sociaux graves, pour les générations actuelles comme pour les générations futures. Il se compose de trois parties.

La première aborde le problème du bien-être des individus comme finalité du développement social. Il s'agit, en quelque sorte, d'assurer à tous un «droit de fonctionner» de manière correcte. Le bien-être est alors perçu à travers une vision élargie, à caractère multidimensionnel, qui amène à regarder la lutte contre la pauvreté sous le double aspect de l'accessibilité à un certain nombre de biens et services et du renforcement des capacités des personnes.

Sur cette base, la deuxième partie dessine le concept de développement socialement durable en précisant les critères qui caractérisent la durabilité sociale. On retrouve, bien évidemment, comme conditions premières l'accessibilité, l'accroissement des potentialités et l'amélioration des capacités, ces dernières intervenant dans la réduction de la vulnérabilité. Mais, il faut y rajouter la prise en compte de l'équité, sous ses formes intra et intergénérationnelles, qui impose alors une certaine régulation des inégalités.

La troisième partie montre que le concept de développement socialement durable, bien que porteur d'une vision nouvelle du développement, doit faire face à diverses contraintes externes. D'un côté, on remarque que le processus d'intégration des marchés au sein d'une économie mondialisée accroît la vulnérabilité et les inégalités de toutes sortes. De l'autre, la mobilisation internationale contre la pauvreté fait que tous les pays sont incités à mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Il faudrait s'assurer que, dans les deux cas, les dynamiques existantes contribuent bien à la réalisation d'un développement socialement durable.

Comment arriver à articuler ces deux dynamiques pour que la lutte contre la pauvreté réduise la vulnérabilité et permette de réguler les inégalités, tout au moins celles qui sont préjudiciables à l'avenir ? C'est bien là le pari d'un développement socialement durable.

PARTIE I

LE " DROIT DE FONCTIONNER " AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Qu'y a-t-il de plus important pour une personne que de pouvoir "fonctionner" normalement, c'est à dire de pouvoir se nourrir, se vêtir, avoir un toit, être éduqué, vivre en bonne santé pendant longtemps, appartenir à une communauté, faire des choix de vie ? C'est en effet à travers la réalisation de tous ces aspects du fonctionnement qu'il est possible de s'épanouir. Autrement dit, "fonctionner" correctement pour atteindre un certain niveau de bien-être demande à la fois "d'agir" et "d'être"¹ au travers d'un certain nombre de réalisations aussi diverses que se déplacer, se loger, être en bonne santé, se nourrir de façon équilibrée, être socialement reconnu et respecté, pouvoir participer aux décisions collectives, etc.

Ces réalisations ne peuvent toutefois avoir lieu que si l'on a les capacités de "faire" des choses et de parvenir à certains "états d'être". Or, dans les pays en développement, nombre d'entraves rendent difficile le fait de pouvoir fonctionner correctement et chacun peut rencontrer différents obstacles lorsqu'il veut concrétiser l'un ou l'autre de ces fonctionnements : situations d'insécurité alimentaire qui font que le fait même de se nourrir n'est pas assuré, éloignement géographique qui rend difficile l'accès aux soins de santé, manque de ressources financières qui empêche la scolarisation des enfants, etc.

C'est face à de telles situations que la notion de développement social prend alors toute son importance. Il vise, grâce à un certain nombre de mesures de politiques, à assurer l'accès à des biens et services essentiels, à accroître les potentialités des personnes et à améliorer les opportunités sociales, bref à accroître leurs "capacités". L'objectif final est ainsi de permettre aux personnes de fonctionner correctement pour permettre leur réalisation personnelle et leur accès à un certain niveau de bien-être. **Autrement dit, l'idée de veiller à ce que tout le monde ait le "droit" de fonctionner correctement est au cœur même du développement social.**

Cette approche soulève deux questionnements fondamentaux préalables. Le premier concerne la définition même du bien-être avec, en corollaire, la définition des concepts qui permettent de l'appréhender. C'est dans cette perspective que se situe le premier groupe de contributions du chapitre 1.

Le deuxième questionnement, qui fait l'objet du chapitre 2, concerne l'identification même du processus du développement social et des façons dont il contribue à améliorer le bien-être. Il apparaît ainsi comme un processus qui s'effectue en deux temps. Dans un premier temps, il doit viser à assurer l'accessibilité des personnes aux biens et services dont elles ont besoin pour fonctionner correctement². C'est dans cette dimension du développement social que peuvent s'inscrire les luttes contre les pauvretés monétaires, pour l'amélioration des conditions de vie ou contre toute forme d'exclusion sociale.

En second lieu, une fois cet accès aux biens et services essentiels assuré, le développement social doit contribuer à renforcer les potentialités personnelles et les capacités des individus. Cet objectif peut passer par l'accumulation et la constitution de potentialités qui recouvrent autant les différents capitaux (physique, financier, humain, social) que les liens sociaux, les acquis culturels, politiques ou même éthiques.

¹ En anglais " Doings and Beings".

² Nous retrouvons là, en quelque sorte, l'équivalent d'un problème de droits à respecter.

CHAPITRE 1 : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET BIEN-ETRE

Par sa définition même, le développement social, à travers les politiques publiques qui le caractérisent, doit veiller à assurer à l'ensemble des personnes un certain niveau de bien-être. Face à ce constat, il apparaît donc nécessaire de clarifier au préalable ce que l'on entend par bien-être lorsque l'on s'intéresse au développement social.

Le concept de bien-être est en effet chargé d'ambiguïté. En français, un même terme désigne le "bien-être économique", souvent approché par la consommation de biens et services marchands, et le "bien-être humain", d'ordre philosophique, qui inclut également les biens premiers, les droits et les valeurs¹. Dans le premier cas, l'analyse se réfère aux marchés et à leurs prix, au revenu monétaire - ou non-monétaire mais valorisé - à la consommation de biens et services marchands ou non marchands, ou encore à la constitution de différentes formes de capital (physique, financier, humain, social). Dans le second cas, l'analyse doit être enrichie de considérations liées à l'appartenance sociale, à la participation politique, à l'identité culturelle, à la liberté, etc., qui contribuent également à la sensation de bien-être, au sens global, et qui, de plus, influencent le niveau de bien-être économique. Dans ce contexte, plusieurs approches apparaissent donc finalement possibles pour appréhender cette notion de bien être.

Une première approche utilitariste met l'accent sur la forme économique, marchande et monétisable du bien-être approché par le niveau de satisfaction, ou d'utilité, de la personne. On se réfère alors principalement aux préférences des individus, au système de prix en vigueur, aux modes d'allocation du revenu entre les différents biens en fonction des multiples contraintes qui déterminent la consommation : niveaux de revenu, contraintes de temps, interactions sociales, système de droits et d'obligations, etc..

Une autre approche peut également partir des besoins des personnes et voir dans quelle mesure ils sont satisfaits. On se réfère alors à une liste de besoins considérés comme universels et constitutifs du bien-être, et qui peuvent être hiérarchisés en fonction de leurs priorités. Certains de ces besoins sont satisfaits par le marché, d'autres pas. Un indicateur spécifique, qui n'est pas alors forcément monétaire, peut être ainsi construit pour mesurer le degré de satisfaction de chacun de ces besoins.

Enfin, on peut s'intéresser au fonctionnement des personnes dans leurs aspirations à améliorer leur bien-être et chercher à identifier ce qui empêche ce fonctionnement. Ce peut être un accès insuffisant à un certain nombre de biens et services (alimentation, éducation, santé, etc.), l'absence de potentialités (moyens financiers, réseau social, etc.), des caractéristiques personnelles handicapantes, ou l'absence d'opportunités au niveau social (absence d'emplois, interdictions sociales

¹ En anglais, deux termes différents caractérisent le bien-être : "welfare" (sens économique) et "well-being" (sens philosophique). La littérature économique anglo-saxonne utilise malheureusement souvent indifféremment l'un ou l'autre terme, ce qui ajoute à la confusion.

diverses). Tous ces éléments empêchent la constitution de "capacités"¹ personnelles permettant d'agir pour atteindre un certain bien-être. L'insuffisance de bien-être est alors le résultat d'un manque ou d'une insuffisance de capacité à agir et à être.

Le développement social s'interprétera donc de façon différente selon la nature de l'approche privilégiée pour le bien-être. Dans la première optique, on cherchera à accroître le revenu ou la consommation et à desserrer les contraintes qui rendent difficile les allocations préférées. Dans la seconde, on veillera à ce que les besoins considérés comme essentiels soient satisfaits suivant l'ordre des priorités. Dans la troisième, on mettra l'accent sur le renforcement des capacités en améliorant l'accessibilité aux biens et services et en accroissant les opportunités sociales.

Les trois contributions présentées dans ce chapitre illustrent chacune de ces visions du bien-être.

La première, intitulée "*Capabilités, risques et vulnérabilité*", se réfère à l'approche en termes de capacités de A.SEN et montre comment elle permet d'analyser la vulnérabilité des personnes face aux risques qu'elles rencontrent et comment elle permet d'envisager la mise en œuvre de politiques préventives pour combattre la pauvreté en veillant à renforcer les potentialités des personnes.

La deuxième contribution, intitulée "*La relation entre niveau de vie, utilité et capacités : une nouvelle approche de la mesure du bien-être social basée sur la hiérarchisation des besoins selon Maslow*", montre comment la hiérarchie des besoins personnels de MASLOW peut être utilisée pour construire un indicateur de bien-être global. Cet indicateur testé sur les données chronologiques de Thaïlande (1975-1999) montre la déconnexion qui peut exister entre la croissance du PNB par tête et l'évolution du bien-être.

La troisième contribution, intitulée "*Mise en commun des ressources du ménage et importance des dépenses féminines : les enseignements de la Papouasie Nouvelle Guinée*", se réfère au modèle utilitariste du consommateur appliqué aux données de Papouasie Nouvelle Guinée. Elle répond, de ce fait, à plusieurs problèmes méthodologiques; celui des économies d'échelle : il existe une échelle spécifique pour ce pays ; celui des rapports de genre concernant les dépenses : la consolidation des budgets masculin et féminin est pertinente pour l'analyse ; celui des méthodes de collecte : les carnets de compte sont plus fiables que les rétrospectifs pour relever les dépenses.

¹ En anglais "capabilities" : une notion parfois francisée sous le terme de "capabilités". Ce dernier n'étant pas officiellement reconnu, nous utiliserons de préférence celui de "capacités".

Capabilités, risques et vulnérabilité

Sophie ROUSSEAU, C3ED, Université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines

Résumé

Cette analyse a comme objectif d'étudier le concept de vulnérabilité des ménages dans les pays en développement. Pour cela, il convient d'identifier les risques encourus par les ménages, mais aussi l'ensemble des capabilités qui leur permet de résister à l'adversité. Nous prendrons comme référence théorique l'approche des capabilités de SEN.

L'analyse permettra ainsi de faire ressortir le concept de vulnérabilité comme un moyen de lutte préventive contre la pauvreté. En effet, mettre en place des mesures accroissant les capabilités et diminuant les risques, c'est-à-dire réduisant la vulnérabilité, c'est donner à la population les moyens de résister aux chocs extérieurs négatifs dans un contexte de développement humain durable.

Introduction

Face aux problèmes actuels de la pauvreté, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés, une nouvelle obligation prend de plus en plus d'importance : celle de déceler à temps les individus ayant une forte probabilité de voir leur situation se dégrader ou, plus précisément, de tomber dans la pauvreté.

Que peuvent faire les ménages face à la baisse de leurs revenus, à la raréfaction des emplois, et au renchérissement de la nourriture et des services ? Certains ménages sont plus vulnérables que d'autres et tous n'ont pas la même capacité à affronter les difficultés. Nous venons ici d'introduire la notion de *vulnérabilité*. Au sens général, celle-ci peut être comprise comme la probabilité de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader, quel que soit son niveau de richesse, face aux fluctuations de la vie.

Pour analyser cette vulnérabilité, il faut non seulement identifier la menace, c'est-à-dire le risque global encouru par chaque ménage ou individu, mais aussi leur capacité de réaction, c'est-à-dire l'ensemble des capabilités lui permettant de tirer profit des possibilités qui s'offrent pour résister aux effets négatifs du changement et remonter la pente. Cette résistance est donc l'atout dont disposent les ménages face à l'adversité.

Une catégorie d'individus vulnérables est particulièrement intéressante du point de vue des politiques économiques : celle des plus pauvres des riches. La vulnérabilité est dans ce cas, définie comme la probabilité de tomber dans la pauvreté. C'est une étape intermédiaire entre la richesse et la pauvreté. L'observation de cette population pourrait en effet permettre la mise en place de politiques économiques préventives empêchant les ménages vulnérables de tomber

dans la pauvreté. La notion de vulnérabilité est donc étroitement liée au niveau de capacités possédé par les ménages et au degré de risque qu'ils encourent. L'objectif est d'accroître le niveau des capacités et de réduire le risque afin de lutter contre la vulnérabilité et d'empêcher la chute progressive vers la pauvreté.

Dans ce contexte, l'approche des capacités de SEN apparaît comme la référence. Elle met l'accent sur la manière la plus efficiente de réduire la pauvreté en améliorant les capacités des individus sur le long terme. Au travers du concept de développement humain, l'amélioration des capacités permet un meilleur accès aux services de santé, à l'éducation, à une bonne alimentation induisant donc une augmentation du capital humain. Elle permet aussi de lutter contre l'exclusion sociale par l'augmentation du capital social.

La vulnérabilité peut être analysée de manière similaire : l'augmentation des capacités rend les individus moins vulnérables face aux divers risques qu'ils encourent. Nous présenterons donc l'importance de l'approche des capacités de SEN dans l'analyse de la vulnérabilité, puis les liens entre vulnérabilité, risque et capacité. Nous aboutirons au fait que réduire la vulnérabilité par des politiques préventives de lutte contre la pauvreté permet d'accroître la sécurité des individus, cadrant dans un objectif de développement socialement durable.

1. L'approche des capacités

Un ménage, un individu ou une communauté, est vulnérable s'il n'a pas la capacité de réaliser les ajustements nécessaires pour protéger son bien-être lorsqu'il est exposé à des événements externes défavorables. La capacité des ménages, individus ou communautés, à éviter ou à réduire la vulnérabilité dépend donc non seulement des ressources dont ils disposent initialement, mais aussi de l'accessibilité et de leur aptitude à utiliser efficacement ces ressources pour obtenir un revenu, de la nourriture ou d'autres choses essentielles.

SEN¹ définit les capacités d'un individu comme l'ensemble de ses capacités. La vie étant faite d'un ensemble de "fonctionnements" liés entre eux et composés d'états et d'actions, il est possible de se représenter l'accomplissement d'un individu comme le vecteur de ses "fonctionnements" (manger suffisamment, être en bonne santé, être heureux, rester digne à ses propres yeux, prendre part à la vie de la communauté, etc.). Ces fonctionnements sont constitutifs de l'existence de la personne. On peut alors définir le bien-être d'une personne comme la qualité de son existence. La définition des capacités de SEN est ainsi à la base de toutes les notions dérivées que l'on peut lire dans la littérature sur le concept pauvreté : *"Étroitement liée à la notion de fonctionnements, il y a l'idée de capacité de fonctionner. Elle représente les diverses combinaisons de fonctionnements que la personne peut accomplir. La capacité est, par conséquent, un ensemble de vecteurs de fonctionnements qui indique qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie. (...) L'ensemble des capacités reflètent, dans l'espace des fonctionnements, sa liberté de choisir entre des modes de vie possibles" ("being and doing")* (SEN (1992)).

Dans la perspective du développement humain, le PNUD a introduit la notion de capacité. De son point de vue, l'accent est mis sur les potentialités qu'un

¹ SEN (1992).

individu est en mesure ou non de réaliser, en fonction des opportunités dont il dispose.

"Ces potentialités désignent tout ce qu'un individu peut souhaiter faire, ou être, par exemple vivre longtemps, être en bonne santé, pouvoir se nourrir correctement ou être bien intégré parmi les membres de sa communauté, etc." (PNUD, (1997)).

"Capabilité", "potentialité", "capacité" sont-ils trois termes qui veulent dire la même chose ou bien la "capacité" et la "potentialité" font-elles partie des "capabilités"? En raison de l'ambiguïté de ces concepts, il devient nécessaire d'harmoniser ce vocabulaire dans un cadre analytique unique. Nous allons donc partir du concept initial des capabilités de SEN pour mieux le revisiter et aboutir un cadre analytique détaillé et complet.

1.1. L'espace des fonctionnements

L'espace des fonctionnements est défini par SEN¹ comme tout ce qui est possible de faire dans la vie, toutes les façons d'être et d'agir des individus. Les fonctionnements peuvent ainsi aller des plus élémentaires (être bien nourri, être cultivé, avoir un certain confort de vie, être bien chauffé, etc.) jusqu'à certains accomplissements plus complexes et subtils (rester digne à ses propres yeux, être en mesure de prendre part à la vie de la communauté, appartenir à un certain statut social, etc.). L'espace des fonctionnements, que nous appellerons F, regroupe donc toutes les possibilités d'être et de se réaliser dont disposent les individus. Cet espace des fonctionnements est universel, quel que soit le lieu et l'époque, et il est identique pour chaque individu.

Certains vecteurs de fonctionnements seront inhérents à tous les individus en tout lieu et en tout temps. Par exemple, les individus ont toujours cherché à se nourrir suffisamment, à se chauffer, à se soigner. Les besoins essentiels sont un ensemble de vecteurs de fonctionnements que les individus chercheront toujours à atteindre à des degrés plus ou moins grands : ce sont des vecteurs de fonctionnements incompressibles. D'autres vecteurs pourront toutefois être recherchés par les individus en fonction des lieux et des époques. En effet, les sociétés, les communautés et l'environnement auxquels les individus appartiennent, déterminent très différemment ce qu'il est possible de faire ou non.

Pour connaître toutes les possibilités qui s'offrent à un individu à un certain moment, il faut alors introduire le concept de capabilité.

1.2. Les capabilités

Les capabilités définissent les différents vecteurs de fonctionnements qu'il est possible de mettre en œuvre à une époque et en un lieu donnés². Ces capabilités ont des niveaux différents selon les individus. Ces différences découlent de la diversité humaine. Les êtres humains diffèrent en effet entre eux de multiples façons : par leurs caractéristiques externes et leur environnement (certains vivent dans des environnements plus hostiles que d'autres), par leur dotation initiale en

¹ SEN (1985, 1991).

² SEN (1991).

capital, par l'organisation sociale et culturelle dans laquelle ils évoluent, ou encore par la diversité de leurs traits personnels (âge, sexe, aptitudes physiques et mentales, etc.).

Deux sous notions doivent donc être distinguées à l'intérieur du concept de "capabilités". Il s'agit des "capacités" et des "potentialités". Les premières désignent le fait d'être capable de faire quelque chose ("doing"), grâce notamment aux caractéristiques personnelles des individus et aux opportunités sociales. Les potentialités désignent le fait d'en avoir les moyens pour être bien ("being"), au travers des dotations en capital des individus.

Pour analyser les capabilités, nous distinguons non seulement les potentialités, donnant les moyens aux individus vulnérables de faire face à l'adversité, mais aussi leurs capacités à tirer profit de ces potentialités pour résister aux chocs négatifs et remonter la pente.

1.2.1. Les potentialités (dotation en capital)

On associe à chaque individu sa dotation en capital. Celle-ci se décompose selon différentes formes : capital financier, physique, humain ou social.

1. Le capital financier

Le capital financier est l'ensemble des ressources provenant de l'épargne ou de l'emprunt et destinées à acquérir des actifs réels (machines, équipements) ou financiers. Cette réserve de valeur facilite les dépenses productives (achat d'équipements et de matériels productifs), les dépenses de nourriture, d'éducation, de santé, de vêtements, de logement, et permet donc d'améliorer les conditions de vie des individus. En cas de chocs externes imprévus, il est ainsi plus facile de faire face et de remonter la pente rapidement lorsqu'il existe un capital financier.

2. Le capital physique

Le capital physique est l'ensemble des actifs productifs, des actifs ménagers et des stocks détenus par les individus.

Les actifs physiques sont des réserves de valeurs, de l'épargne, et peuvent servir à lutter contre les risques. Par exemple, on compte parmi les actifs productifs, les outils, l'équipement, le bétail ; même si ce dernier est à la fois un outil de production, un moyen de transport et une réserve de nourriture. Parmi les actifs ménagers, nous trouvons les appareils ménagers, le logement, les vêtements, les vélos, les bijoux (pouvant être assimilés à de l'épargne puisqu'ils sont une réserve de valeur), la radio (moyen de communication et d'information), etc. Les stocks de nourriture sont de l'épargne de précaution. Si les actifs physiques sont de réelles réserves de valeur, il convient d'attirer l'attention sur le fait qu'il existe des coûts à l'épargne de précaution liés à la dépréciation des marchandises et aux coûts d'opportunité.

3. Le capital humain

Le capital humain désigne le stock des ressources personnelles économiquement productives. Ce stock s'accroît par des investissements, des dépenses d'éducation, de formation professionnelle, de santé, d'alimentation ou encore de logement. Moins un individu a de capital humain, plus il est vulnérable et plus il est handicapé pour vivre et fonctionner dans la société. Un enfant naît, par exemple, avec un stock de capital humain hérité de ses parents. Si les parents sont en bonne santé et si la mère a eu une bonne hygiène de vie et une bonne alimentation durant sa grossesse, il aura de meilleure chance d'être en bonne santé et de résister aux maladies. De plus, si pendant sa croissance ses parents le nourrissent bien, le soignent et le vaccinent, l'envoient à l'école, ils lui permettront de se construire un solide capital santé et de mieux résister aux chocs. Ayant été à l'école, il aura une certaine qualification qui lui permettra de trouver un travail intéressant, sûr et bien rémunéré. En cas de perte d'emploi, il sera plus apte à retrouver un emploi rapidement. Enfin, ce capital humain pouvant se déprécier au cours du temps, cet individu devra l'entretenir une fois adulte, en continuant à se nourrir et se soigner correctement, en accomplissant des formations professionnelles pour conserver son savoir-faire, et, surtout, en permettant à ses propres enfants d'acquérir du capital humain. Au contraire, un individu qui n'a pas accès aux services de santé, qui est mal ou insuffisamment nourri, qui ne va pas à l'école et qui est logé dans des taudis sans eau courante, sans sanitaire ni hygiène aura de telles carences qu'il ne pourra pas se constituer le capital humain lui permettant de disposer des moyens nécessaires pour vivre et fonctionner correctement dans une société et de mettre en valeur ses ressources personnelles.

4. Le capital social

Le capital social¹ d'un individu est une ressource sociale, issue des interactions (culturelles et/ou structurelles) avec d'autres individus, capable de générer des externalités durables qui affectent la situation économique de ces individus. Ainsi, les solidarités sociales, ethniques ou familiales sont de puissants facteurs de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté. A l'inverse, leur disparition ou leur inexistence, transcrites en exclusion, s'avèrent une cause tout aussi puissante de vulnérabilité et d'appauvrissement. Il convient d'attirer l'attention sur le fait que l'exclusion n'est pas forcément liée à la détention de disponibilités monétaires : on peut disposer de revenus et cependant ne plus entretenir d'échanges sociaux avec son groupe, sa communauté ou la société dans laquelle on se trouve. A l'inverse, l'intégration sociale ne passe pas obligatoirement par la détention de revenus. Certaines activités peuvent être socialement intégratives à défaut d'être rémunérées en termes monétaires. Le capital social est assimilable à une assurance informelle permettant de se prémunir contre le risque. C'est une épargne de précaution : l'individu investit dans du capital social et en échange, il reçoit une aide matérielle ou immatérielle quand il en a besoin. Si c'est un moyen de lutte contre le risque, c'est aussi une source de bien-être pour l'individu.

¹ COLEMAN (1988).

1.2.2. Les capacités

SEN¹ distingue plus particulièrement deux sortes de capacités : les caractéristiques personnelles et les opportunités sociales.

1. Les caractéristiques personnelles

Les êtres humains diffèrent entre eux de bien des façons. D'abord par leurs caractéristiques externes et leur environnement, mais également par la diversité de leurs traits personnels (âge, sexe, aptitudes physiques et mentales). Les gens ont des caractéristiques physiques diverses, du fait de l'âge, du sexe, des infirmités et des maladies. Par conséquent, ces individus ont des besoins différents.

"Un malade, par exemple, peut avoir besoin, pour accéder à un traitement, d'un revenu plus élevé qu'une personne en bonne santé et, même en bénéficiant des meilleurs remèdes, le malade ne jouit pas pour autant d'une qualité de vie équivalente – à revenu égal – que la personne en bonne santé. Un handicapé peut avoir besoin d'une prothèse, une personne âgée d'une aide permanente, une femme enceinte de plus de nourriture, etc. " (SEN (1999)).

Aussi, chaque individu a des traits de caractères propres, des facultés et des dons innés. Par exemple, "toutes capacités égales par ailleurs", un individu peut avoir beaucoup de facilités à apprendre et à assimiler alors qu'un autre devra fournir beaucoup plus d'efforts pour arriver à un niveau inférieur. Le premier pourra faire de longues études alors que l'autre sera limité. Mais il se peut également que le premier individu n'ait pas la volonté de faire des études malgré ses facultés et l'opportunité présente. Il y a des situations où la possibilité et l'opportunité existent, mais sans l'envie ou le courage, rien ne se fait.

2. Les opportunités sociales

Ce sont les dispositions prises par une société, en faveur de l'éducation, de la santé, ou d'autres postes, qui accroissent la liberté substantielle qu'ont les individus de vivre mieux. L'existence de tels services modifie la qualité de vie individuelle (accès à l'éducation publique, suivi médical, campagne de vaccination, prévention de la morbidité, campagne d'hygiène, etc.) et favorise également une participation plus effective aux activités économiques et politiques. L'analphabétisme est ainsi un facteur d'exclusion économique pour toutes les activités dans lesquelles la production répond à des spécificités écrites ou s'accompagne de stricts contrôles de qualité. De la même manière, la possibilité de lire la presse ou de communiquer par écrit facilite la participation politique.

Les opportunités sociales peuvent être également des contraintes extérieures telles que des contraintes culturelles et/ou familiales. Elles peuvent être particulièrement déterminantes en termes de discrimination sexuelle. Par exemple, dans certains cas, les parents envoient leurs fils à l'école alors que les filles restent à travailler avec leur mère. Les garçons ont donc la possibilité de se constituer un capital humain. Dans certaines cultures, les femmes n'ont pas le droit de monter sur un vélo. Le cas de la Grameen Bank, système de microcrédit qui s'adresse

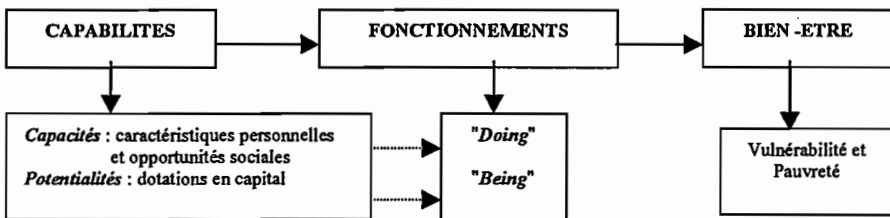
¹ SEN (1999).

essentiellement aux femmes pauvres du Bangladesh, fournit un autre exemple¹. Des organisateurs viennent dans les villages pour leur enseigner des guides de vie et des stimulants à la vie de groupe. Ces conseils portent sur la santé, l'éducation, l'esprit de solidarité, la réduction du poids des traditions, etc. Cet enseignement des règles de vie de base permet de donner aux femmes pauvres les capacités nécessaires pour tirer le meilleur des prêts, et améliorer leurs conditions de vie. Ces réunions se tiennent au moins une fois par semaine au centre du village. Malheureusement, les organisateurs se heurtent souvent au problème des maris musulmans qui interdisent à leurs femmes ces sorties en public. Enfin, dans plusieurs pays en développement, nous avons constaté une forte inégalité des taux de mortalité entre les hommes et les femmes quant dont la principale explication est le manque d'attention dont les femmes sont victimes, en matière de santé, d'éducation et de nutrition. Le constat a été souvent établi : les filles bénéficient de moins d'égards que les garçons pour l'accès aux soins, à l'hospitalisation et même à la nourriture.

A coté de la discrimination sexuelle, il peut exister également une importante discrimination raciale. Dans certains pays, être un étranger constitue un grand handicap pour s'intégrer, se constituer un capital social, trouver du travail, etc.

Au total, un individu pourra avoir une dotation en capital suffisante, des droits au niveau législatif, aucune contrainte environnementale, culturelle et familiale, posséder également l'envie, le courage, les aptitudes physiques et morales pour atteindre un certain vecteur de fonctionnement, et ne jamais réaliser son attente s'il n'existe pas l'*opportunité* (être au bon endroit au bon moment). La figure 1 résume alors de façon plus claire, l'approche des capabilités de SEN.

Figure 1 : Les capabilités



2. Capabilités, risques et vulnérabilité

Au sens général, la vulnérabilité est la probabilité de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader, quelque soit le niveau de richesse, face aux fluctuations de la vie. Notre objectif est d'examiner comment réduire la vulnérabilité, d'une part en diminuant les risques encourus par les ménages et d'autre part en augmentant leurs capabilités.

¹ Le Bangladesh a connu la révolution du microcrédit, avec la création de la Grameen Bank en 1983 par le Professeur Muhammad YUNUS, qui a permis à 12 millions de bangladais, soit 10% de la population, de s'arracher de la pauvreté.

2.1. Risques et vulnérabilité

Un risque est un danger plus ou moins probable auquel on est exposé. Un individu vulnérable est ainsi plus particulièrement prédisposé à certains inconvénients, à une perte ou à un échec. Etant donné que au cours de leur vie les hommes et les femmes sont exposés à une très large variété de risques, tout individu, en tout lieu et en tout temps, est vulnérable. La vie est en effet ouverte à toutes sortes de fluctuations qui la rythment. Certaines sont prévisibles : l'absence de pluie pendant la saison sèche, la fragilité des nouveau-nés, et la baisse de force des personnes âgées. D'autres surviennent de manière imprévisible. La vulnérabilité étant la conséquence du risque, il existe plusieurs degrés de vulnérabilité selon les différents risques encourus.

3.1.1. Caractéristiques des risques

1. Fréquence des risques élevée ou peu élevée

Si le risque est par définition omniprésent dans la vie de chacun sa fréquence peut toutefois être élevée ou peu élevée. Certains, comme les maladies bénignes, peuvent survenir très fréquemment. D'autres, comme une invasion de criquets ou un tremblement de terre, sont bien heureusement plus rares.

2. Forte ou faible intensité

Pour juger si un facteur-risque est sérieux ou pas, il faut connaître son intensité. Bien sûr, des facteurs-risque ayant une fréquence élevée mais une incidence mineure sur le bien-être d'un individu (comme une piqûre d'insecte), sont moins sérieux que des facteurs risque ayant une fréquence faible mais des conséquences dramatiques (comme un cancer).

3. Risques auto-corrélés

Après une catastrophe naturelle, toutes les récoltes d'une même zone sont ravagées, laissant les agriculteurs sans aucune source de revenu. Cela peut se traduire par une famine générale. Comme la malnutrition diminue la résistance de l'organisme à combattre les maladies, ces individus seront plus enclins à attraper des maladies. Les risques corrélés agissent donc comme un cercle vicieux.

3.1.2 Principaux types de risques encourus par les ménages des PED

1. Les risques sur la santé

Les maladies, les accidents et la mort touchent à la fois les riches et les pauvres, mais de manière différente, les conséquences pour les pauvres étant souvent beaucoup plus dures. Pauvreté et mauvaise santé forment ainsi un cercle vicieux.

Le pauvre vit et travaille dans un environnement propice aux risques de maladies et d'accidents et possède une accessibilité aux services de santé beaucoup plus limitée. Sa consommation alimentaire étant également limitée, il devient moins productif et peut-être pénalisé sur le marché du travail. De même, les conditions de vie des ménages pauvres aggravent les risques sur la santé des enfants : dans les bidonvilles urbains, les enfants ont une plus grande probabilité d'attraper des diarrhées (par de l'eau contaminée), la rougeole, d'être blessés, etc. Enfin, les risques sur la santé sont exacerbés dans les zones rurales, là où la plupart des pauvres vivent, et où l'accès aux services de santé est plus limité.

Les maladies et les accidents ont à la fois des coûts directs (dépenses de prévention comme la vaccination, de soin et de médicaments) et des coûts d'opportunité (le revenu ou le temps scolaire perdu lorsqu'un individu est malade). Le coût d'opportunité dépasse, en général, le coût direct surtout lorsque c'est l'individu qui gagne le plus d'argent dans un ménage qui est atteint. Les ménages ayant des enfants en bas âge n'ont souvent qu'un seul actif et sont la catégorie de ménages la plus vulnérable.

Enfin, si les maladies sont des chocs à l'échelle du ménage, les épidémies touchent l'ensemble d'une région ou d'un pays. Une catastrophe naturelle comme une sécheresse peut détruire toutes les récoltes d'un pays ou d'une région, faisant place à une famine généralisée. Une fois que les individus sont affaiblis, ils deviennent plus enclins à être victimes des épidémies. Ces dernières tuent alors plus d'individus que la famine elle-même.

2. Les risques de l'âge

Les risques associés à l'âge sont nombreux : maladies, baisse de la productivité, exclusion, etc. Face à ces problèmes les risques de perte d'emploi sont très élevés. La notion de "traumatismes cumulatifs" associant des problèmes relationnels, de santé, d'argent et de déqualification peut alors être mise en avant. Pendant le temps d'inactivité "forcée", les travailleurs les plus âgés perçoivent des indemnités dégressives, leur santé morale et physique se détériore, ils perdent encore plus en qualités professionnelles et ne deviennent plus capables de retrouver un emploi.

3. Les risques agricoles

Les incertitudes climatiques, les insectes nuisibles, les maladies végétales créent de nombreux risques. Si ces risques sont encourus par tous les ménages agricoles, ces derniers n'ont pas tous le même accès aux technologies agricoles (irrigation, pesticides, engrais, etc.) pour leur faire face.

4. Les risques sur le marché du travail

Les risques sur le marché du travail sont principalement associés au secteur informel dont plus de la moitié des actifs est pauvre. Quand l'emploi se contracte dans le secteur public, les travailleurs se retrouvent au chômage ou obligés de trouver un emploi dans le secteur informel. Les premiers salariés à être licenciés sont alors souvent des personnes sans grande qualification. Ces risques affectent

également indirectement les zones rurales car beaucoup de ménages pauvres de ces zones envoient des membres de leur famille travailler en ville.

Les catégories les plus touchées par les risques sur le marché du travail sont les femmes, les jeunes et les vieux.

Face à une baisse des revenus, les familles vont répondre en augmentant le nombre de travailleurs de leur ménage : les femmes et les enfants. Tout indique en effet, que c'est dans les ménages les plus pauvres, ceux où les adultes ne gagnent pas assez pour nourrir leur famille, que les enfants ont le plus de chances de travailler. A vouloir réduire leur propre vulnérabilité, ces ménages accroissent la vulnérabilité de leurs enfants en limitant leur capital humain.

2.2. Capabilité et vulnérabilité

Pour analyser la vulnérabilité, il faut donc non seulement identifier les risques encourus par les ménages, mais également l'ensemble de leurs capacités afin de voir comment ils tirent profit des possibilités qui leurs sont offertes pour résister aux chocs négatifs. D'une manière générale, plus un individu doit faire face à une grande variété de risques et plus il est vulnérable. Inversement, plus un individu a un niveau élevé de capacités et moins il est vulnérable. Cette relation entre vulnérabilité, risques et capacités peut se traduire par la formule suivante :

$$\text{Vulnérabilité} = \text{Risque} / \text{Capabilité} \quad (V)$$

Un individu ou un ménage aura un coefficient de vulnérabilité plus faible si, face aux mêmes risques, son stock de capacités lui permet de résister ou de remonter la pente. En revanche, son coefficient de vulnérabilité sera élevé si son stock de capacités est trop faible pour lui permettre de réaliser les ajustements nécessaires qui protégeraient son bien-être.

Le graphique 1 met en relation le revenu et la consommation avec le ratio V^1 . Il fait également apparaître le seuil de pauvreté ZZ, défini à partir d'un certain revenu, et le seuil de vulnérabilité Z'Z' défini à partir d'un certain V.

La forme de la courbe obtenue découle de l'hypothèse que, en moyenne, les individus ayant un revenu élevé ont pu se constituer un capital conséquent et ont donc un V faible. Inversement, les individus pauvres ont moins de possibilités de se constituer un capital et ont un V plus fort.

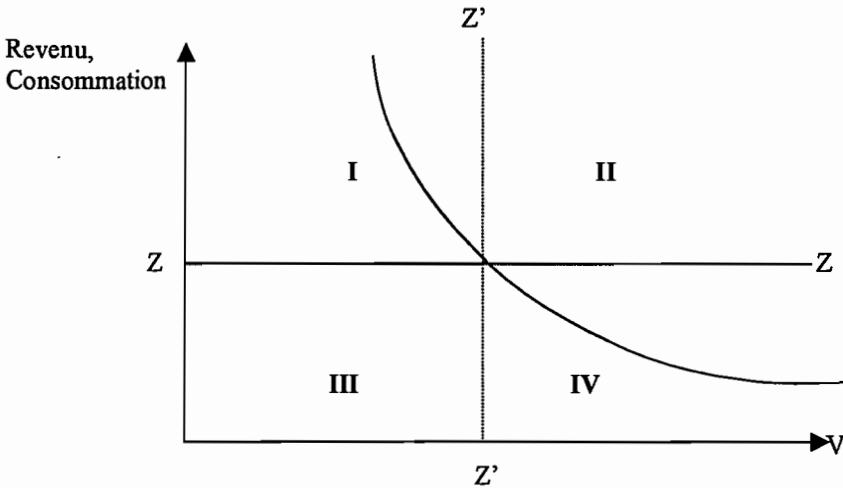
Les quatre cadrans du graphique représentent alors différentes populations vulnérables. Le cadran I représente les individus riches ayant un faible coefficient de vulnérabilité. Le cadran II représente les individus riches ayant un fort coefficient de vulnérabilité (c'est notre population vulnérable spécifique). Le cadran III représente les individus pauvres non vulnérables. Le cadran IV représente enfin les individus pauvres ayant un coefficient de vulnérabilité élevé.

Les populations des cadrans II et IV sont vulnérables car elles n'ont pas acquis un niveau de capacités minimum leur permettant d'utiliser efficacement l'ensemble de leurs dotations en capitaux pour obtenir, un revenu, de la nourriture, de l'éducation et pour faire face aux fluctuations négatives de la vie. Il faut donc

¹ Il s'agit de la distribution d'individu ou de ménage en fonction de leur revenu et de leur coefficient de vulnérabilité V.

trouver des stratégies de lutte contre la vulnérabilité permettant de les protéger contre le risque et d'acquérir des capabilités. Réduire la vulnérabilité, c'est également accroître la sécurité des individus. Cela signifie mettre en place des politiques préventives de lutte contre la pauvreté en s'attaquant à la vulnérabilité par la baisse des risques encourus et l'augmentation des capabilités.

Graphique 1 - Relation pauvreté, vulnérabilité



Conclusion

L'objectif de cet article était de montrer le concept de vulnérabilité comme un moyen de lutte préventive contre la pauvreté. En effet, mettre en place des politiques économiques *ex-ante* empêcherait les individus de tomber dans la pauvreté.

La vulnérabilité se définissant comme la probabilité de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader face à des chocs négatifs, nous venons ici de préciser le cadre logique qui relie le concept de vulnérabilité aux concepts de risque et de capacité (au sens de SEN). Ce cadre permet alors de comparer les aspects de vulnérabilité et de pauvreté et peut ainsi éclairer la mise en place des politiques préventives.

Ce cadre présente toutefois encore certaines faiblesses par sa généralité et demande à être affiné pour tenir compte de la diversité des risques rencontrés par les ménages, des capacités nécessaires et des formes de vulnérabilité. Les économies rurales pauvres sont profondément affectées par une grande variété de risques. Le simple fait de vivre dans ces zones augmente le degré de vulnérabilité des habitants. Afin de vivre correctement et en harmonie avec l'environnement, il est donc essentiel d'établir des stratégies de lutte contre la vulnérabilité, atténuant les effets des risques sur l'existence en général, en augmentant les capacités (capacités et potentialités). C'est aussi la condition pour que les individus puissent faire face aux diverses fluctuations et chocs extérieurs, les empêchant de tomber dans la pauvreté.

Enfin, mettre en place des mesures permettant aux individus d'accroître leurs capacités et donc de réduire la vulnérabilité et d'accroître leur sécurité, c'est donner à la population vulnérable les moyens de devenir les artisans de leur propre bien-être plutôt que de rester les éternels bénéficiaires de la charité ou de l'aide. C'est en cela que réside le véritable progrès et qu'on aboutit à un développement humain durable.

Références bibliographiques

- COLEMAN I. (1988), "Social Capital in the Creation of Human Capital", *American Journal of Sociology*, N°94.
- DUBOIS JL., ROUSSEAU S. (2001), "Reinforcing Household's Capabilities as a Way to Reduce Vulnerability and Prevent Poverty in Equitable Terms", *Justice and Poverty: Examining SEN's Capability Approach*, Cambridge, 5-7 June 2001.
- FAFCHAMPS M. (1997), *Rural Poverty, Risk and Development*, Stanford University.
- MOSER C. (1996), "Confronting Crisis. A Comparative Study of Household Responses to Poverty and Vulnerability in Four Poor Urban Communities", Washington, *ESD* N°8.
- SEN A. (2000), *Repenser l'inégalité*, Seuil.
- (1982), *Choice, Welfare and Measurement*, Harvard University Press.
 - (1985), *The Standard of Living*, Cambridge University Press.
 - (1987), *Ethique et économie*, PUF.
 - (1992), *Inequality Reexamined*, Oxford University Press.
 - (1993), *The Quality of Life*, Oxford University Press.
 - (1997), *Ressources Values and Development*, Harvard University Press.
 - (1999), "Commodities and Capabilities", *Oxford India Paperbacks*.
 - (1999), *L'économie est une science morale*, La Découverte.
 - (1999), *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Edition Odile Jacob.
- SIEGEL P. (1999), "An Asset-Based Approach to Social Risk Management : A Conceptual Framework", *Discussion Paper N°9926*, The World Bank, Social Protection.
- PNUD [Programme des Nations-Unies pour le Développement] (1997), *Rapport Mondial sur le Développement Humain 1997*, De Boeck Université.
- PNUD [Programme des Nations-Unies pour le Développement] (1999), *Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999*, De Boeck Université.
- WORLD BANK (2000), *Attacking Poverty*, World Development Report 2000, Oxford University Press.

La relation entre niveau de vie, utilité et capacités : une nouvelle approche de la mesure du bien-être social basée sur la hiérarchisation des besoins selon Maslow

Sardar M. N. ISLAM et Matthew CLARKE, Centre for Strategic Economic Studies, Victoria University, Australia

Résumé

Bien que diverses approches existent pour mesurer le bien-être social, il semble utile d'en proposer une nouvelle qui reflète mieux la hiérarchie des besoins chez l'homme (MASLOW 1971). Cet article présente sous forme empirique une telle mesure du bien-être social à un pays en développement : la Thaïlande. Dans cet exemple, le bien-être social dépend de la satisfaction de besoins hiérarchisés et permet de prendre en considération des questions qui sont traditionnellement non-utilitaristes comme la justice, la liberté, la pauvreté et l'inégalité. Cette approche est donc une alternative aux théories du bien-être social basées sur les préférences révélées (HICKS 1940 ; PIGOU 1962), sur les capacités (SEN 1985) et sur les biens sociaux premiers (RAWLS 1971). La mesure du bien-être social qui en résulte ne dépend pas de la croissance économique. Elle est directement opérationnelle et donne des résultats intuitivement corrects et confirmés par des expériences historiques.

Introduction

Les activités économiques ont pour finalité d'améliorer le bien-être social d'un pays. Par conséquent, sa mesure a toujours été une question importante. Bien que diverses approches soient envisageables, il nous semble nécessaire d'en proposer une nouvelle pour refléter, plus précisément, la hiérarchie des besoins chez l'homme. La littérature existante sur le sujet est en effet très lacunaire : s'il existe bien des études sur le bien-être social en termes de besoins hiérarchisés, les prolongements empiriques correspondants, grâce auxquels le choix social permettrait de déterminer et de mesurer le bien-être social en termes de hiérarchie de besoins suivant MASLOW (1971), n'ont pas encore été menés.

Ce travail présente donc, de manière empirique et dans le cadre d'un pays en développement, une nouvelle mesure du bien-être social dépendant de la satisfaction hiérarchisée des besoins. Pour développer cette approche, nous considérons des questions qui sont traditionnellement non-utilitaristes comme la justice, la liberté, la pauvreté et l'inégalité. Cette approche est une alternative aux théories du bien-être social basé sur les préférences révélées¹, sur les capacités² et sur les biens sociaux premiers³. La nouvelle mesure du bien-être social qui en résulte ne dépend plus de la croissance économique. Elle est cependant

¹ HICKS (1940); PIGOU (1962).

² SEN (1985).

³ RAWLS (1971).

opérationnelle et fournit des résultats intuitivement corrects, qui sont confirmés par des expériences historiques.

L'objectif de ce travail étant de rechercher une mesure nouvelle du bien-être social, nous prenons acte du fait qu'il existe plusieurs définitions du bien-être social qui ont des implications différentes pour les décideurs politiques. En fait, il existe une structure hiérarchique implicite entre ces différents concepts. Nous allons relier ces définitions aux différentes mesures hiérarchiques du bien-être social avec une référence explicite à l'approche de MASLOW. ISLAM (2001a, 2001b) a déjà jeté les bases théoriques d'une telle mesure à partir d'une *approche de la satisfaction des besoins hiérarchisés*. Or, à ce jour, ce travail est resté à un niveau purement théorique. Cet article étend substantiellement cette théorie et l'applique au cas de la Thaïlande en considérant une période de vingt cinq ans, 1975-1999. C'est une extension du travail de HAGERTY (1999) et un prolongement naturel de SEN (1985) et de RAWLS (1971). Le bien-être social est déterminé par la satisfaction successive de différents niveaux de besoins humains. Pour le mesurer, des pondérations différentes ont été affectées aux divers niveaux de besoins classés hiérarchiquement. Ainsi, la satisfaction d'un besoin de niveau supérieur reçoit une pondération plus élevée que celle correspondant à la satisfaction du besoin de niveau juste inférieur. Toutes choses étant égales par ailleurs, si, comparativement à d'autres sociétés, une société voit sa population mieux satisfaite, en termes de nombre de besoins de niveau supérieur assouvis, elle est alors censée avoir un niveau de bien-être social plus élevé. Cependant, en fonction de la situation du pays, la priorité à donner aux différents niveaux de besoins peut différer d'une société à l'autre, accordant, par exemple, un poids plus important aux besoins fondamentaux et un poids moindre aux besoins d'estime de soi. Sur cette base, deux ensembles différents de pondérations seront appliqués aux données analysées.

L'article se compose de six sections. La première section introduit le sujet et les questions qui seront débattues de manière plus approfondie dans la section suivante. La troisième section traite du concept théorique de choix social. La quatrième section présente la méthodologie, tandis que, dans la cinquième, sont discutés les résultats de cette nouvelle approche de la mesure du bien-être basée sur la satisfaction de besoins hiérarchisés. La dernière section propose des pistes de recherche futures et résume l'article.

1. Problématique : la relation entre niveau de vie, utilité et capacités

Le fait qu'aucune définition du bien-être ne fasse l'unanimité reste l'une des controverses majeures pour la mesure du bien-être¹. L'une des difficultés tient à ce qu'un certain nombre de termes sont utilisés de manière interchangeable dans la littérature pour désigner des concepts différents². C'est pourquoi, dans cet article, les termes de *niveau de vie*, d'*utilité* et de *capacités* sont utilisés pour décrire des concepts différents et sont englobés par le méta-concept de *bien-être social*. De

¹ BREKKE (1997).

² JOHNSON (1996).

plus, on considère qu'il existe une hiérarchie naturelle entre ces termes¹. Le fait de ne pas distinguer ces différences fait que certains indicateurs n'utilisent pas toute l'information disponible sur le bien-être². Il en résulte des indicateurs inefficaces et des décisions de politique publique inappropriées³. L'approche développée dans cet article mesure le bien-être social en se référant à MASLOW (1971) et en abordant le concept de hiérarchie, de manière théorique et empirique.

Le *niveau de vie* est considéré comme une mesure de bien-être économique qui se réfère à l'action d'un agent sur le marché⁴. Soit *WB*, ce bien-être économique:

$$WB = w(Y + C) \quad (1)$$

où *Y* représente le revenu national et *C* représente la ration calorique.

L'utilité *U* est alors considérée comme une mesure de bien-être d'un niveau supérieur. Elle diffère du bien-être économique par le fait qu'elle comprend un ensemble délimité d'éléments non-utilitaristes. En effet, à côté des biens et services économiques, y sont intégrées des considérations telles que la sécurité et le sentiment d'appartenance sociale. Cette vision peut être représentée par :

$$U = w(WB + S + B) \quad (2)$$

où *U* représente l'utilité, *S* le sentiment de sécurité et *B* le sentiment d'appartenance sociale. Notons que ces éléments peuvent être négatifs et pas uniquement positifs.

L'introduction de ces facteurs aboutit à un découplage du bien-être de l'économique (c'est à dire du niveau de vie). Le bien-être peut alors augmenter ou diminuer indépendamment des améliorations de la croissance économique et on peut même imaginer que l'utilité se réduise alors que le bien-être économique augmente. L'utilité, à la fois individuelle et sociale, est alors plus que le résultat de simples augmentations du revenu.

Les capacités (ou capabilités)⁵ *C* débordent à la fois le bien-être économique et l'utilité. La capacité est alors un concept souverain qui inclue toutes les questions de niveau de vie (*WB*) et d'utilité (*U*) ainsi que l'impact de l'amour-propre (*SE*) et de la réalisation de soi (*SA*) sur la *joie de vivre* individuelle ou sociale. On peut le définir de la manière suivante :

$$C = w(WB + U + SE + SA) \quad (3)$$

Si le bien-être social embrasse tous ces concepts à la fois, il apparaît évident que le niveau de vie, l'utilité et les capacités sont des concepts distincts qui ne peuvent être utilisés de manière interchangeable. C'est sur la base de ces nouvelles définitions que notre analyse peut présenter une nouvelle mesure du bien-être social basée sur la satisfaction de besoins hiérarchisés. L'objectif de cette approche

¹ Voir ISLAM AND CLARKE (2001) pour un traitement similaire ; voir aussi ACKERMAN *et al.* (1997) ; SEN (1985).

² SLESNICK (2001).

³ ATKINSON *et al.* (1997).

⁴ ISLAM *et al.* (2001).

⁵ SEN (1985, 1987a, 1987b).

est alors de mesurer de manière empirique le bien-être social, en évaluant la capacité d'un pays à satisfaire un ensemble donné de besoins hiérarchisés. De cette façon, on met en relation les aspects théoriques et empiriques des besoins humains exprimés sous forme hiérarchique.

2. Une approche en termes de choix social pour mesurer le bien-être social

La théorie du choix social cherche à mesurer le bien-être social en mettant au premier plan les préférences sociales et les jugements de valeur. Elle s'intéresse aux activités économiques et non-économiques qui déterminent le niveau, la qualité et la composition du bien-être social. La théorie du choix social met ainsi en lumière les changements au sein d'une société et la manière dont ces changements influencent le bien-être social. Elle transforme alors des mesures subjectives en mesures objectives.

Or, dans toute société, on peut représenter les préférences sociales par un vecteur hiérarchique de besoins. En effet, les choix sociaux visent à satisfaire le plus grand nombre de demandes, en commençant par les plus importantes et les plus urgentes pour aller vers les moins importantes et les moins urgentes¹. La théorie du choix social demande donc que les préférences ne soient pas agrégées de manière scalaire, mais soient plutôt articulées à travers un vecteur de besoins hiérarchisés.

L'application de cette approche à la mesure du bien-être social requiert finalement quatre opérations visant à déterminer : 1) auprès de qui mesure-t-on le bien-être ; 2) le bien-être du groupe est-il égal ou différent de la somme des bien-être individuels des membres du groupe ; 3) de quelle manière la distribution du bien-être individuel affecte-t-elle le bien-être du groupe ; et 4) comment doit-on agréger le bien-être individuel pour déterminer le niveau de bien-être du groupe².

2.1. Détermination du bien-être du groupe

Cet article s'appuie sur des données de Thaïlande. Elles sont présentées sous la forme d'un indice comprenant les cinq niveaux de besoins humains qui forment une mesure sophistiquée du bien-être social : les besoins organiques, les besoins de sécurité, les besoins d'amour, les besoins d'estime de soi et les besoins de réalisation de soi. La Thaïlande est considérée ici comme un pays en développement représentatif. Elle a été choisie en raison de la croissance remarquable qu'elle a connue au cours des trois dernières décennies. Cette augmentation soutenue du PIB a joué un rôle majeur dans la réduction des niveaux de pauvreté absolue, mesurés en termes de niveau de revenu, qui sont passés d'environ un tiers de la population en 1975 à moins de 10% en 1999³, même si, dans le même temps, l'inégalité des revenus a augmenté⁴.

¹ GEORGESCU-ROEGEN (1954).

² BONNER (1986).

³ WARR (2001).

⁴ CLARKE (2001).

2.2. La relation entre l'individu et le groupe

Le problème de choix social consiste alors à déterminer quelle allocation inter-temporelle et efficace des ressources maximise la fonction de bien-être social incorporant le PIB (indicateur d'efficacité et de rationalité), d'autres objectifs économiques tels que le plein-emploi, la balance des paiements, *etc.* (indicateur de la bonne gestion macroéconomique et du développement), ainsi que des indices d'équité, de justice, de droits, de liberté et de moralité (révélateur du bien-être social), sous les contraintes d'un ensemble de ressources donné, d'information, de structures sociales, de contraintes légales et institutionnelles ou organisationnelles. Dans ce cadre de maximisation économique, l'objectif est d'amener le plus grand nombre d'individus au niveau de satisfaction des besoins le plus élevé selon la description de MASLOW. Cette approche est définie dans ISLAM (2001a, 2001b) comme l'approche sociale utilitariste du choix social. Elle est l'héritière des arguments développés par SEN (1999), ROEMER (1996) et est discutée par HAUSMAN et MCPHERSON (1996).

2.3. La distribution du bien-être

Le développement d'une fonction de bien-être social abordant les questions de bien-être efficace, de mesure de la pauvreté et des inégalités, de théorie de la justice, de liberté et d'égalité, est une contribution d'importance dans la théorie du bien-être agrégé. Un tel travail a été entrepris par ISLAM (2001a, 2001b) et se trouve étendu et appliqué de manière empirique, pour la première fois, dans cet article. ISLAM se fonde sur le travail de MASLOW (1971) qui a élaboré sa théorie des besoins dans les années soixante. Il affirme que les besoins humains sont hiérarchisés par nature et que les hommes s'efforcent d'atteindre les niveaux de besoins les plus élevés. L'ordre hiérarchique est le suivant : besoins organiques, de sécurité, d'appartenance sociale, d'estime de soi et de réalisation de soi.

Si le bien-être social est défini comme une fonction intégrant divers éléments hiérarchiques, on doit décider de l'importance de ces différents éléments relativement à leur impact sur le bien-être social. Par exemple, si le bien-être social est fonction des besoins organiques et des besoins d'estime de soi, on doit décider de leur importance relative dans une relation fonctionnelle. Les besoins d'estime de soi sont-ils trois fois plus importants que les besoins organiques ou, au contraire, les besoins organiques sont-ils trois fois plus importants que les besoins d'estime de soi, ou bien les deux éléments sont-ils d'égale importance dans la détermination du bien-être social ?

Dans ce contexte, la pondération devient une question importante en tant que mode d'agrégation d'éléments différents ou comme fonction de formes distinctes, pour mesurer de niveaux différents de bien-être social. Or, la détermination des pondérations dépend de jugements de valeur différents, rendus explicites dans la fonction de bien-être social. Même lorsque les poids ne sont pas explicitement différenciés, le fait que tous les éléments aient des pondérations égales implique un jugement de valeur implicite. Une telle décision relève autant d'un jugement de valeur que le fait d'imposer des poids différents à chaque élément.

Aucun consensus n'existe quant à la manière dont ces pondérations doivent être déterminées et un grand nombre de méthodes différentes ont été proposées. En

premier lieu, le décideur peut définir unilatéralement les pondérations selon ses propres jugements de valeur¹. En second lieu, les pondérations peuvent refléter les taux marginaux d'imposition. Cette approche se justifie par le fait que la société, représentée par ses gouvernements successifs, a décidé que, *via* les taux d'impôt progressifs, les hauts revenus seraient différemment imposés comparés aux revenus les plus faibles. De la sorte, le calcul du bien-être social serait biaisé en faveur des bas revenus plutôt que des hauts revenus puisque les préférences sociétales en ont décidé ainsi². En troisième lieu, une approche similaire, d'abord suggérée par FOSTER (1966), consiste à déterminer le bien-être social à partir des bien-être individuels pondérés par le rapport du revenu national moyen au revenu de l'individu. En quatrième lieu, les pondérations peuvent aussi être déterminées à partir de la forme et de l'élasticité de l'utilité marginale du revenu, même si la difficulté majeure de cette dernière approche tient au calcul effectif de l'utilité. Bien que certaines estimations aient été faites en ce sens³, la plupart des économistes restent convaincus de l'impossibilité de mesurer les différences d'utilité marginale du revenu entre individus⁴. Enfin, une dernière option peut être de déterminer l'ensemble des pondérations à partir d'une notion d'équité. Cette équité n'est pas alors seulement relative au revenu. Elle peut être définie en termes d'accès aux services sociaux, d'environnement ascétique ou encore de santé mentale satisfaisante. Cette dernière approche nous ramène finalement à la première option où le décideur établit unilatéralement les pondérations à partir d'un certain nombre de jugements de valeur. Mais si ces jugements sont rendus explicites et reposent sur des données appropriées, l'ensemble des pondérations issues de cette méthode est tout aussi valable que n'importe quel autre ensemble. En conclusion, les pondérations peuvent donc prendre n'importe quelle forme car elles dépendent uniquement des jugements de valeurs qui les fondent.

Dans cette analyse, notre jugement de valeur est que les pondérations de chaque niveau doivent suivre une progression linéaire. Cependant, nous constituerons deux ensembles de pondérations. Pour le premier, on considère que le cinquième niveau des besoins hiérarchiques, c'est à dire le niveau le plus élevé (la réalisation de soi), vaut cinq fois plus que le premier niveau (les besoins organiques), que le quatrième niveau (l'estime de soi) vaut quatre fois plus, que le troisième niveau (l'appartenance sociale) vaut trois fois plus, et que le second niveau de besoins (la sécurité) vaut deux fois plus. Pour le second ensemble, nous prenons en compte le fait que des niveaux de développement différents peuvent aussi influencer les décisions de pondération.

2.4 L'agrégation

Pour chaque élément, un indice *normalisé* est calculé afin de déterminer un dénominateur commun. Il est obtenu en divisant la valeur de chaque année par la valeur la plus élevée trouvée dans les séries temporelles. Un tel indice compare ainsi les évolutions d'un couple de valeurs plutôt que les valeurs elles-mêmes. En utilisant cette approche, différents indicateurs peuvent être comparés (et agrégés).

¹ DASGUPTA et PEARCE (1971).

² DASGUPTA et PEARCE (1971).

³ Voir THEIL et BROOKS 1970 pour un exemple d'une première tentative.

⁴ PEARCE et NASH (1981).

Alors que les indicateurs pour tous les niveaux de besoins peuvent être substantiellement supérieurs dans les pays développés « riches », ces pays n'auront pas nécessairement une mesure du bien-être social plus grande que les pays ayant des indicateurs plus bas. Ceci parce que le bien-être social est basé sur les variations de ces indicateurs et non sur leur niveau absolu. Ainsi, un pays avec un mauvais chiffre de mortalité infantile (disons de 100 pour 1000) aura son bien-être social amélioré si sa mortalité infantile se réduit sur la période de temps considérée, comparativement à un pays avec un niveau de mortalité infantile faible (disons de 10 pour 1000) mais constant. Ce résultat peut être interprété comme une limite significative du calcul de l'indice de bien-être social à partir de la satisfaction des besoins hiérarchiques. Il récompense en effet les pays qui partent d'un niveau faible et pénalise les pays qui sont déjà développés (un tel pays développé peut souhaiter modifier la méthode de sélection des pondérations utilisée, comme discuté précédemment). Cependant, on peut également voir dans cette conséquence un avantage majeur.

Les êtres humains s'adaptent par nature. Des bienfaits peuvent être trouvés dans les circonstances les plus misérables et des désagréments dans les environnements les plus favorisés¹. Si une augmentation de la richesse amène au bonheur, c'est seulement une situation temporaire. *« Le bonheur ne vient pas en étant riche, c'est une conséquence temporaire du fait d'être devenu récemment plus riche² »*. L'équilibre se rétablira bientôt et le niveau de satisfaction des gens diminuera subséquemment. Comme les humains s'adaptent à leurs situations courantes, le bien-être ne peut augmenter que s'il y a des améliorations constantes de leur condition. Ce nouvel indice mesure ainsi des changements de bien-être non pas basés sur le fait d'atteindre un niveau élevé de succès, mais sur la satisfaction croissante de certains besoins humains. Il s'agit alors ici de développement durable ou du mouvement d'un état social vers un état social supérieur. Dans les pays « riches », le bien-être social plafonne à un certain niveau quand tous les besoins ont été hiérarchiquement satisfaits. On peut alors facilement admettre qu'il existe un « plafond » de bonheur ou de bien-être humain. Comme on l'a vu, le fait d'utiliser des pondérations différentes pour souligner l'importance des différents niveaux de besoins et des différents niveaux de bien-être social peut permettre de surmonter partiellement un tel plafond. Et ce, même s'il est raisonnable de penser qu'arrivé à un certain point, tous les besoins de MASLOW seront satisfaits. Le bien-être social ne pourra alors plus augmenter et un état stable ou stationnaire pourra peut-être s'établir³.

3. La méthodologie de satisfaction des besoins hiérarchiques : la fonction de bien-être social

La présente approche ne vise pas à utiliser les théories de MASLOW pour proposer un modèle de développement économique. Elle cherche plutôt à s'appuyer sur la description des besoins faite par MASLOW pour mesurer le bien-être social. Ainsi, plutôt que de prédire des trajectoires de développement, cet

¹ SEN (1990).

² INGLEHART (1990) cité par MYERS (1999, p. 3). Voir aussi PUSEY (1998), BREKKE (1997), TRAVERS et RICHARDSON (1993). NG (2001) fournit une revue extensive de cette littérature.

³ Voir DALY (1991).

article s'intéresse à la mesure du bien-être social d'une manière qui, jusqu'à présent, restait à entreprendre. C'est une extension du travail de HAGERTY (1999) et un prolongement naturel de SEN (1987a, 1987b) et de RAWLS (1971).

La hiérarchie des besoins selon MASLOW peut être rendue opérationnelle si les cinq catégories de besoins peuvent être numériquement mesurées. HAGERTY (1999) a proposé plusieurs indicateurs dans ce but. Même s'ils sont basés sur des jugements de valeur et peuvent se voir opposer des alternatives, cela nous semble être un bon point de départ pour ce travail.

Besoins organiques

- Ration calorique journalière disponible par personne
- Revenu personnel par tête

Besoins de sécurité

- Sécurité contre le meurtre
- Espérance de vie élevée

Besoins d'appartenance sociale

- Faible taux de divorce
- Faible taux de mortalité infantile

Besoins d'estime de soi

- Droits politiques
- Participation des femmes au travail rémunéré

Besoins de se réaliser

- Taux de scolarisation dans l'éducation secondaire
- Taux de scolarisation dans l'éducation primaire

La fonction de bien-être social proposée est alors :

$$(4) \quad SWF_t = \frac{\sum SWF_t(\alpha_1.BN_t, \alpha_2.SN_t, \alpha_3.LN_t, \alpha_4.SEN_t, \alpha_5.SA_t)}{(1+r)^t}$$

où :

- SWF est la fonction de bien-être social
- BN sont les besoins organiques
- SN sont les besoins de sécurité
- LN sont les besoins d'amour
- SEN sont des besoins d'estime de soi
- SA est la réalisation de soi
- $\alpha_1, \dots, \alpha_5$ sont les poids assignés à chaque ensemble de

besoins

r est le taux d'actualisation

t est le temps

4. Résultats

Puisque la satisfaction hiérarchique des besoins, SWF, est basée sur une reconnaissance des différents besoins dans la société, elle fournit par là même des indications utiles sur la structure de la société. Elle fournit ainsi de l'information sur les besoins qui sont satisfaits avec succès et sur ceux qui restent insatisfaits. Les

La relation entre niveau de vie, utilité et capacités

mesures alternatives, comme le PIB ou le PIB ajusté¹, ne peuvent fournir de telles informations.

Comme on l'a vu, deux ensembles de pondérations ont été appliqués aux données (voir tableau 1). Dans le premier ensemble, les poids sont assignés de manière à donner une plus grande importance à la réalisation du plus haut niveau de besoin (la réalisation de soi). Dans le second ensemble, le plus grand poids est donné pour assurer la priorité au plus fondamental des besoins (les besoins organiques).

Tableau 1 - Indicateurs individuels pour mesurer la satisfaction des besoins hiérarchisés, Thaïlande 1975-1999

Année	Besoins organiques		Besoins de sécurité		Besoins d'appartenance		Besoins d'estime de soi		Besoins d'auto-accomplissement	
	Calories	Inégalité ajustée Revenu personnel par tête (1988 baht)	Taux d'homicide	Espérance de vie	Taux de divorce	Mortalité infantile	Démocratie	Main-d'œuvre féminine	Inscription dans le primaire	Inscription dans le secondaire
1975	2250.00	8113	28	60.60	30	26.00	8	47.76	81.00	25.0
1976	2240.00	8661	28	60.90	40	25.50	5	47.68	81.00	27.0
1977	2188.00	9150	28	61.20	40	16.20	12	47.60	83.00	28.0
1978	2235.00	9792	27.16	61.95	45	16.60	11	47.52	84.00	29.0
1979	2205.00	9887	28.92	62.70	49	14.20	10	47.43	95.00	29.0
1980	2226.00	10149	24.94	63.45	53	13.30	7	47.35	99.00	29.0
1981	2224.00	10400	27.58	64.20	57	12.50	7	47.29	100.00	29.0
1982	2211.00	10604	22.17	64.94	49	12.40	7	47.22	98.00	29.0
1983	2245.00	10745	18.26	65.45	57	12.40	7	47.15	99.00	30.0
1984	2190.00	10728	16.56	65.96	59	11.30	7	47.09	97.50	30.0
1985	2178.00	10733	13.84	66.47	62	11.00	7	47.02	96.00	30.0
1986	2160.00	10685	12.27	66.98	69	9.00	7	46.95	97.00	32.0
1987	2284.00	11632	11.29	67.49	58	11.00	6	46.88	98.00	34.0
1988	2209.00	12860	11.27	67.79	61	9.00	6	46.82	98.00	29.0
1989	2282.00	13813	10.40	68.09	66	8.00	6	46.75	99.00	28.0
1990	2259.00	14509	9.53	68.38	67	8.00	5	46.69	99.00	30.0
1991	2200.00	15148	8.85	68.68	68	8.00	5	46.75	99.00	33.0
1992	2326.00	15699	8.85	68.98	70	8.00	10	46.81	98.00	37.0
1993	2382.00	17043	8.61	70.19	71	7.00	7	46.87	99.00	37.7
1994	2387.00	18614	7.79	70.70	73	7.00	8	46.93	99.00	39.8
1995	2305.00	20379	7.36	71.22	74	6.70	8	46.90	99.00	41.9
1996	2310.00	21204	6.83	71.74	76	6.40	7	46.93	99.00	44.0
1997	2316.00	20386	6.30	72.25	77	6.10	6	46.95	99.00	48.1
1998	2322.00	17803	5.78	72.77	79	5.80	6	46.98	99.00	48.2
1999	2328.00	17212	5.25	73.29	80	5.50	5	47.00	99.00	50.3

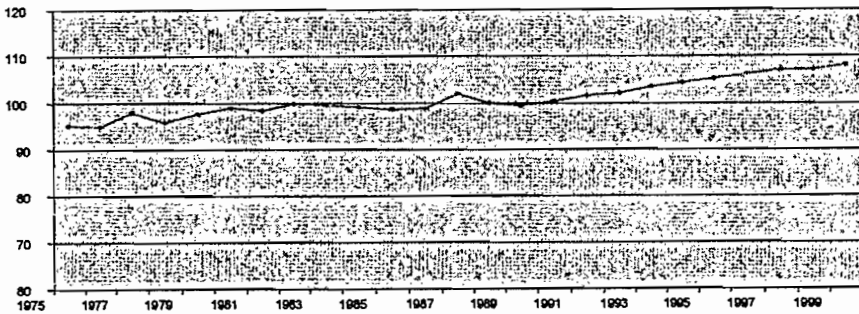
Source : Compilé à partir de HAGERTY (1999) ; CLARKE (2001) ; diverses publications NSO ; FREEDOM HOUSE (2001).

¹ ISLAM et CLARKE (2000, 2001).

Au sein du premier ensemble, l'augmentation du bien-être social est assez régulière, si ce n'est une diminution dramatique dans les années soixante-dix, pouvant être reliée aux coups d'Etat intervenus pendant cette période. Cela suggérerait que le bien-être social a été assez stable sur les deux décennies avec seulement de faibles augmentations ou diminutions.

Pendant la plus grande partie des années quatre-vingt, l'indice de bien-être social n'a pas augmenté, suggérant que malgré cette période de croissance économique sans précédent, la population thaïlandaise n'a pu satisfaire ses besoins, hiérarchisés au sens de MASLOW (figure 1).

**Figure 1 – Satisfaction des besoins hiérarchisés en Thaïlande, 1975-1999
(base 100 en 1988)**

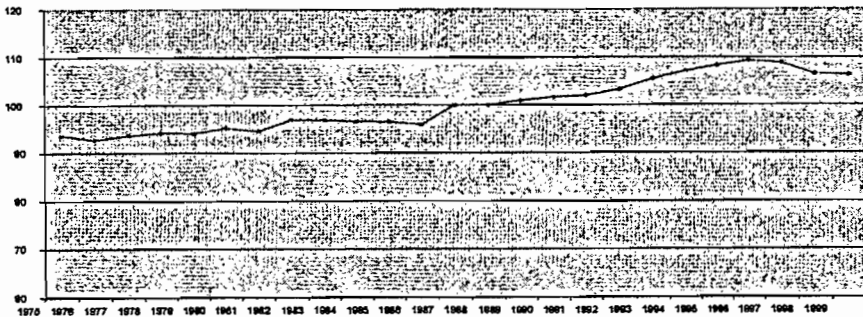


Source : Calculs des auteurs.

Il est intéressant de noter que le profil de croissance du bien-être social demeure inchangé lorsque les pondérations sont inversées (voir figure 2). Cela peut s'expliquer de nouveau par le fait que la croissance économique a été sans effet sur les deux besoins les plus fondamentaux (organiques et de sécurité) étant donné que ces derniers peuvent être satisfaits avec des niveaux relativement bas de revenu national. On peut ainsi s'attendre à ce qu'un pays plus pauvre que la Thaïlande ait des résultats significativement différents. Cela peut également suggérer qu'un niveau suffisant de réalisation des besoins fondamentaux a été atteint dans ces zones et qu'une attention plus grande doit maintenant être portée au niveau supérieur des besoins (tels que l'appartenance et l'estime de soi). Cela semble intuitivement correct puisque, selon le critère du PIB par tête, la Thaïlande est désormais considérée comme un pays à revenu intermédiaire¹.

¹ WORLD BANK (2000).

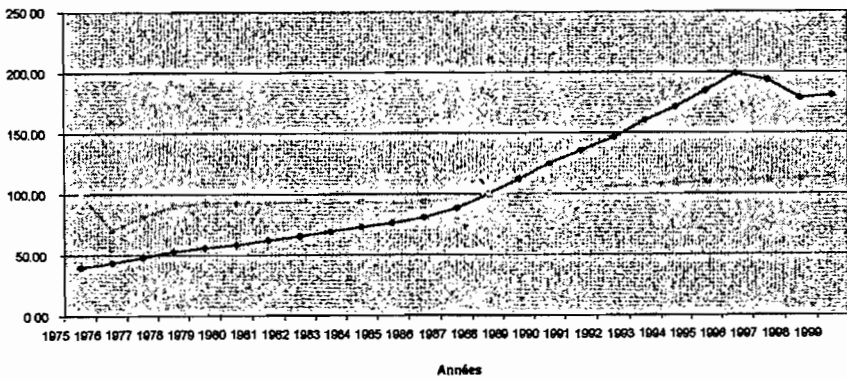
Figure 2- Satisfaction des besoins hiérarchisés en Thaïlande
(base 100 en 1988, pondérations inversées)



Source : Calculs des auteurs

L'absence d'impact de la croissance économique sur le bien-être social est encore plus clairement montrée dans la figure 3.

Figure 3 - Comparaison des diverses mesures du bien-être social pour la Thaïlande



Source : Adapté de ISLAM et CLARKE (2001)

Sur une période de quinze ans, l'indice de bien-être social n'a globalement pas connu d'augmentation. La situation en 1989 est la même que celle de 1975. Des trois mesures du bien-être social, c'est la SWF qui, dans la figure 2, a enregistré la baisse la plus forte. C'est un résultat intéressant qui suggère que les libertés politiques ont un impact important sur le bien-être social, peut-être plus important que n'importe quelle variation du revenu national.

Comparée à l'accroissement du bien-être mesuré par le PIB par tête, l'augmentation, mesurée par la satisfaction des besoins hiérarchisés, est relativement modeste. Là encore, ce résultat semble intuitivement correct. D'autant que les augmentations rapides de la croissance ont eu peu, voire pas, d'effet sur les augmentations de bien-être social mesuré par la SWF. Au cours de toutes ces

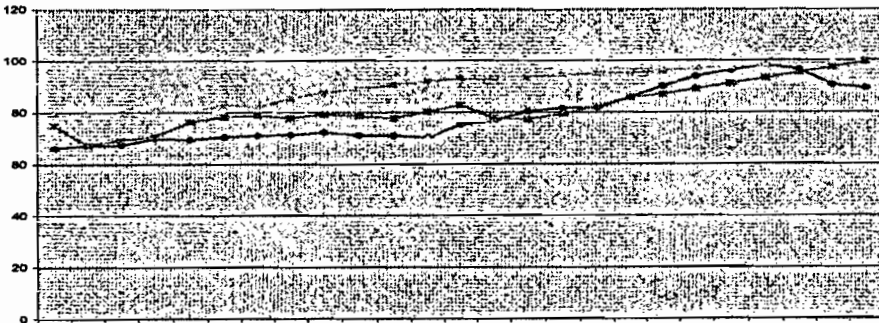
années de croissance économique, régulière et élevée, le bien-être social a augmenté ou diminué indépendamment des évolutions du PIB.

Il y a donc trois avantages majeurs dans cette nouvelle manière de mesurer le bien-être social à partir de la satisfaction des besoins hiérarchisés. En premier lieu, elle fournit une mesure plus correcte, en termes intuitifs, que celle du PIB par tête. En second lieu, elle fournit des indications sur la structure de la société et sur la manière dont celle-ci permet à ses membres de satisfaire leurs divers besoins. En troisième lieu, elle a des implications politiques. L'attention s'est d'ailleurs récemment portée sur l'aptitude de la théorie des besoins hiérarchisés selon MASLOW (1971) à définir des politiques publiques¹. HAGERTY (1999) a montré que le développement des nations suit généralement une forme en S par rapport à cette hiérarchie des besoins. Il en résulte que ce travail apporte de nouveaux éléments aux théories qui anticipent les étapes du développement².

Intégrant la théorie du choix social, l'analyse de système et les besoins hiérarchisés, cette approche définit une mesure nouvelle et efficace du bien-être social. Au moyen d'une méthodologie opérationnelle qui donne des résultats intuitivement corrects, elle apporte une contribution significative à la littérature économique.

Par recours à l'analyse de système, on peut voir comment les différents systèmes de Thaïlande se sont également modifiés dans le temps (voir la figure 4).

Figure 4 – Désagrégation des besoins hiérarchisés (non pondérés)



Source : Estimations des auteurs

La figure 4 présente les besoins hiérarchisés sous forme désagrégée (et non pondérée) durant cette période. Elle indique que les besoins organiques et de sécurité se sont améliorés alors que le sentiment d'appartenance s'est détérioré au cours de la même période. Les besoins d'estime de soi ont dramatiquement chuté en 1975-1977, en raison des bouleversements politiques de cette période mais se sont régulièrement améliorés à partir de ce point. Le besoin d'auto-accomplissement s'est globalement amélioré au cours de la période d'étude mais

¹ HAGERTY (1999) ; SIRGY (1986).

² Voir ROSTOW (1971).

un examen plus attentif révèle bon nombre de détériorations ou d'améliorations sur cette période.

L'intérêt de pouvoir désagréger cette mesure hiérarchique du bien-être social est double. En premier lieu, cela permet aux décideurs politiques d'envisager la société comme un système et de comprendre comment les différentes politiques peuvent jouer sur les différents sous-systèmes. En second lieu, et de manière induite, cela permet une meilleure compréhension de la nature hiérarchique des besoins humains mais également de la manière dont ces besoins relèvent d'une vision hiérarchique des différents concepts liés au bien-être social.

Ces résultats reflètent ainsi les conditions historiques traversées par la Thaïlande pendant cette période. La croissance économique fut importante, augmentant les revenus et la ration calorique. La détérioration du sentiment d'appartenance peut refléter l'effet de la libéralisation et de la globalisation des valeurs sociales vécues par les Thaïlandais au cours de cette période. Alors que les taux de mortalité infantile se sont substantiellement réduits, cela a été plus que compensé par des niveaux de taux de divorce plus élevés aboutissant à une crise renforcée de la famille. Evidemment, le choix des indicateurs a un effet déterminant dans cette analyse et on peut penser que d'autres indicateurs auraient pu être retenus.

On peut cependant dire que les concepts hiérarchiques de besoins et de bien-être social sont fortement validés par les résultats empiriques obtenus à partir de l'analyse d'expériences historiques comme celle de la Thaïlande.

Conclusion

L'approche développée dans cette analyse se distingue des démarches habituelles concernant le choix social car elle se réfère à la hiérarchie des besoins selon MASLOW¹. Elle ne cherche pas à prédire des changements dans la qualité de vie ou dans le développement (à la manière de la théorie des étapes de la croissance de ROSTOW (1971)). Elle est plutôt une tentative empirique de mesure du bien-être social. A travers cet effort de mesure, on considère la satisfaction des besoins de l'ensemble de la société. Une autre approche possible aurait consisté à mesurer la satisfaction des besoins hiérarchisés pour un groupe de population à faible revenu.

La nouvelle mesure du bien-être social présentée ici ne lie pas l'augmentation du bien-être social à la croissance économique. En effet, des pays peuvent connaître une augmentation du bien-être social sans forte croissance économique, voire même lors de périodes de croissance ralentie (à l'inverse, le bien-être social peut diminuer malgré une forte croissance économique). Le bien-être social dépend de la réalisation d'un ensemble donné de besoins hiérarchisés et le rôle de l'Etat pourrait être de promouvoir cette réalisation. Au fur et à mesure que les différents niveaux des besoins humains sont atteints, des concepts supérieurs de bien-être social (niveau de vie, puis utilité et capacités) sont également atteints. Par conséquent, les sociétés peuvent non seulement chercher à

¹ HAGERTY (1999).

augmenter leur bien-être social, mais elles peuvent aussi vouloir améliorer la performance dans la hiérarchie des concepts de bien-être.

Comme SEN¹ l'a montré à plusieurs reprises, la théorie du bien-être social est concernée par une évaluation normative des Etats et par des résultats économiques. Le présent article applique la théorie du choix social à la mesure du bien-être en Thaïlande en s'appuyant sur une théorie des besoins hiérarchisés. Cette approche est novatrice. Elle semble aussi adaptée à la réalité puisqu'elle produit des estimations plausibles du bien-être social pour l'économie thaïlandaise. Elle fournit des indications utiles sur le processus de développement en Thaïlande, sur les changements dans sa dynamique et ses implications normatives. L'adoption de l'approche de système est également utile puisqu'elle permet d'identifier, de quantifier et de mesurer les divers besoins hiérarchisés d'une manière à la fois systématique et rigoureuse.

Bibliographie

- ACKERMAN F., KIRON D., GOODWIN N., HARRIS J. AND GALLAGHER K. (eds) (1997), *Human Well-Being and Economic Goals*, Island Press, Washington D.C.
- ATKINSON G., DUBOURG R., HAMILTON K., MUNASINGHE M., PEARCE D., YOUNG C. (1997), *Measuring Sustainable Development*, Edward Elgar, London.
- BONNER J. (1986), *The Introduction to the Theory of Social Choice*, The John Hopkins University Press, Baltimore.
- BREKKE K. (1997), *Economic Growth and the Environment*, Edward Elgar, Cheltenham.
- CLARKE M. (2001), "Does Economic Growth Reduce Poverty? A Case Study of Thailand", poster prepared for UNU/WIDER Development Conference, *Growth and Poverty*, Helsinki, 25-26 May.
- DALY H. (1991), *Steady State Economics*, Island Press, Washington.
- DASGUPTA A., PEARCE D. (1972), *Cost-Benefit Analysis*, Macmillan, London.
- FOSTER C. (1966), "Social Welfare Functions in Cost-Benefit Analysis" in M. Lawrence (ed.) *Operational Research in the Social Services*, Macmillan, London.
- FREEDOM HOUSE (2001), *Freedom in the World Country Ratings: 1972-73 to 2000-01*, Freedom House, New York.
- GEORGESCU-ROGEN N. (1954), "Choice and Revealed Preference", 1954, *Southern EJ*.
- HAGERTY M. (1999), "Testing Maslow's Hierarchical of Needs: National Quality of Life Across Time", *Social Indicators Research*, vol. 46, p. 249-271.
- HAUSMAN D., MCPHERSON M. (1996), *Economic Analysis and Moral Philosophy*, Cambridge University Press, Cambridge.
- HICKS J. (1940), "The Valuation of Social Income" in *Economica*, Vol. 7, p. 104-24.
- ISLAM S. (2001a), *Applied Welfare Economics: Measurement and Analysis of Social Welfare by Econometric Consumption Models*, CSES, Victoria University, Melbourne.
- (2001b), *Optimal Growth Economics*, North Holland Publishing Co., Amsterdam.
- ISLAM S., CLARKE M. (2000), *Social Welfare and GDP : Can We Still Use GDP For Welfare Measurement?*, seminar paper presented at the Centre for Strategic Economic Studies, Victoria University, 7 September.
- (2001), "Measuring Quality of Life: A New Approach Empirically Applied to Thailand", a paper presented at the Center for International Environmental Co-operation of Russian Academy of SCIENCE INDEX2001 Quality of Life Indicators Conference, Rome 2-5 October 2001.
- MASLOW A. (1971), *The Farther Reaches of the Human Mind*, Viking Press, New York.

¹ Voir par exemple SEN (1999)

- MYERS D. (1999), *Does Economic Growth Improve Human Morale?*, in <http://www.newdream.org/newsletter/myers.html>
- NATIONAL STATISTICAL OFFICE (various), *Monthly Bulletin of Statistics*, NSO, Bangkok.
- NATIONAL STATISTICAL OFFICE (various), *Quarterly Bulletin of Statistics*, NSO, Bangkok.
- NATIONAL STATISTICAL OFFICE (various), *Statistical Yearbook Thailand*, NSO, Bangkok.
- NG Y. (2001), *From Preference to Happiness: Towards a More Complete Welfare Economics*, mimeo available from Faculty of Economics, Monash University, Clayton, Australia.
- PEARCE D., NASH C. (1981), *The Social Appraisal of Projects*, Macmillan, London.
- PUSEY M. (1998), "Incomes, Standards of Living and Quality of Life" in R. Eckersley (ed.), *Measuring Progress*, CSIRO Publishing, Melbourne.
- PIGOU A. (1962), *The Economics of Welfare*, 4th edn., Macmillan, London.
- RAWLS J. (1971), *A Theory of Justice*, Harvard University Press, Cambridge.
- ROEMER J. (1996), *Theories of Distributive Justice*, Harvard University Press, Cambridge, Ma.
- ROSTOW W. (1971), *The Stages of Economic Growth*, Cambridge University Press, London.
- SEN A. (1985), *Commodities and Capabilities*, North Holland, Amsterdam.
- (1987a), "The Standard of Living: Lecture I, Concepts and Critiques", in HAWTHORN G. (ed.), *The Standard of Living*, Cambridge University Press, Cambridge.
- (1987b), "The Standard of Living: Lecture II, Lives and Capabilities", in HAWTHORN G. (ed.), *The Standard of Living*, Cambridge University Press, Cambridge.
- (1999), "The Possibility of Social Choice", *The American Economic Review*, June, p. 349-378.
- SIRGY M. (1986), "A Quality-of-Life Theory Derived from Maslow's Developmental Perspective", *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 45, n° 3, p. 329-42.
- SLESNICK D. (1998), "Empirical Approaches to the Measurement of Welfare", *Journal of Economic Literature*, vol. 36, December, p. 2108-2165.
- THIEL H., BROOKS R. (1970), "How Does the Marginal Utility of Income Change When Real Income Changes?", *European Economic Review*, Vol. 2, Winter.
- TRAVERS P., RICHARDSON S. (1993), *Living Decently*, Oxford University Press, Melbourne.
- WARR P. (2001), "Poverty Reduction and Sectoral Growth: Evidence from Southeast Asia", paper presented for the WIDER Development Conference *Growth and Development*, Helsinki, 25 – 26 May 2001.
- WORLD BANK (2000), *Attacking Poverty*, World Development Report 2000, Oxford University Press.

Mise en commun des ressources du ménage et importance des dépenses féminines : les enseignements de la Papouasie Nouvelle Guinée

John GIBSON, Dimitri MARGARITIS et Ann SULLIVAN, Université de Waikato, Nouvelle Zélande

Résumé

Cet article utilise les données d'une enquête auprès des ménages de Papouasie Nouvelle Guinée pour tester la nature des allocations au sein du ménage, en relation avec les questions de genre. Les résultats statistiques confirment deux hypothèses : (1) l'efficacité au sens de Pareto dans l'allocation du revenu perçu par les membres adultes, féminins comme masculins, et (2) la mise en commun du revenu, si bien que la personnalisation de sa détention n'intervient guère dans le mécanisme d'allocation. D'autres résultats indiquent que ce modèle de mise en commun est rejeté lorsque l'on considère les dépenses, au lieu du revenu, dans le processus d'allocation. Les femmes ont une probabilité plus grande d'acheter des biens qui améliorent le bien-être global du ménage ou qui sont socialement souhaitables. Ce résultat implique que les politiques publiques doivent plutôt intervenir sur la dépense des femmes que sur leur revenu. Des indicateurs socio-économiques, au niveau communautaire et du ménage, permettent d'identifier les facteurs qui contribuent aux différences d'allocations au sein du ménage et rendent les interventions publiques plus efficaces. Des estimations sont également fournies concernant les économies d'échelle. D'après les résultats, elles sont plus élevées quand les dépenses du ménage sont obtenues à partir d'entretiens rétrospectifs et plus faibles quand les dépenses sont obtenues par relevés quotidiens sur des carnets de compte. Ces différences rendent incertaine la relation entre la taille du ménage et la pauvreté de ses membres. L'estimation d'une échelle d'équivalence montre que les enfants de 0 à 6 ans comptent pour 0,5 adulte, que les enfants des autres classes d'âge sont équivalents à des adultes et qu'il ne semble pas y avoir d'économies d'échelle dans les dépenses du ménage.

Introduction

De plus en plus d'études s'interrogent sur la validité du modèle « unitaire » du ménage où celui-ci est considéré comme cherchant à satisfaire un ensemble de préférences unique. Comme arguments testés par ces analyses, on cherche à savoir si les ménages mettent en commun les revenus de leurs membres, hommes et femmes¹, ou si les parents freinent les consommations de biens « adultes » autant pour les filles que pour les garçons², des indications indirectes d'un biais sexué. Il en résulte, une recommandation commune à ces études, à savoir la nécessité

¹ Voir HADDAD (1999) pour un résumé récent.

² DEATON (1997), GIBSON (1997).

d'augmenter le revenu des femmes, d'améliorer leur statut et de renforcer leur rôle dans le processus de décision du ménage¹.

Nous examinerons ces différentes questions, en utilisant les données de l'Enquête sur les Ménages Urbains (UHS) de Papouasie Nouvelle Guinée menée en 1985-1987. Nous chercherons, en particulier, à savoir si les données confirment les modèles néo-classiques de préférence commune des membres du ménage ou plutôt des modèles alternatifs autorisant l'hétérogénéité des préférences, comme ceux où les allocations à l'intérieur du ménage se conforment à une solution PARETO-efficace. Grâce à ces données, nous pouvons connaître non seulement les revenus des femmes et des hommes, mais également leurs dépenses. Ces informations donnent aussi des indications sur la structure des dépenses au sein du ménage. Cela permet, par exemple, de tester la pertinence des hypothèses (1) d'efficacité de PARETO dans l'allocation du revenu du ménage gagné par ses membres adultes, féminins et masculins, et (2) de mise en commun de leur revenu, dans des situations où les dépenses, féminines comme masculines, remplacent le revenu dans le processus de décision d'allocation. De plus, nous aimerions déterminer si les femmes ont une probabilité plus grande d'acheter des biens qui améliorent le bien-être global du ménage ou qui sont socialement préférables. Les implications politiques de ces résultats sont, en effet, intéressantes car elles suggèrent que les interventions publiques devraient mettre plus l'accent sur la dépense des femmes que sur leur revenu. Nous tentons également d'utiliser un ensemble d'indicateurs, au niveau du ménage et de la communauté, pour identifier les facteurs qui contribuent aux différences d'allocations au sein du ménage et les moyens permettant d'accroître l'efficacité des politiques publiques.

De plus, les économistes sont maintenant conscients que les hypothèses concernant les économies d'échelle au sein des ménages ont un effet pour la comparaison des niveaux de pauvreté et d'inégalité². Aussi, la seconde question que nous nous proposons d'étudier concerne les échelles d'équivalence, c'est à dire la mesure du coût d'un enfant comparé à celui d'un adulte. De telles mesures sont importantes analyser la pauvreté et l'inégalité, et pour concevoir des interventions publiques visant à améliorer le niveau de vie. Ainsi, par exemple, le fait de savoir si, en Inde, les membres des ménages dirigés par des femmes ont une probabilité plus grande d'être pauvres que ceux vivant dans des ménages dirigés par des hommes est lié au niveau des économies d'échelle³. De même, dans les économies en transition, l'accroissement du coût relatif du logement a entraîné d'importantes économies d'échelle et déplacé l'incidence de la pauvreté vers les ménages les moins nombreux. Ceci a eu pour effet de modifier les conclusions indiquant si les interventions publiques devaient viser en priorité les enfants ou le troisième âge⁴.

La Papouasie Nouvelle Guinée est un pays en développement qui, avec un coefficient de GINI de 0,51 pour les dépenses par tête, a le degré d'inégalité le plus élevé de la région Asie-Pacifique⁵. Le phénomène de pauvreté y est également important puisque plus du tiers de la population y est considérée comme pauvre. De plus, les faits semblent indiquer une détérioration de la situation, avec un

¹ ALDERMAN et al. (1995).

² COULTER, COWELL et JENKINS (1992).

³ DREZE ET SRINIVASAN (1997).

⁴ LANJOUW, MILANOVIC et PATERNOSTRO (1998).

⁵ WORLD BANK (2001).

accroissement de l'inégalité parmi les pauvres et une baisse de leur niveau de vie par rapport au seuil de pauvreté¹. Les estimations d'échelles d'équivalence adulte, effectuées à partir de l'un ou l'autre des deux ensembles de données utilisés pour cette étude, suggèrent que les enfants de 0 à 6 ans comptent pour 0,5 adulte, que les enfants des autres classes d'âge sont équivalents aux adultes, et qu'il n'y a guère d'économies d'échelle dans les dépenses du ménage. Il y a, cependant, encore des débats sur les hypothèses qui caractérisent ces échelles².

Malgré l'importance du sujet, il n'existe pas de méthode universellement reconnue pour mesurer les économies d'échelle au sein du ménage. La méthode d'ENGEL, qui utilise tout simplement la part du budget consacrée à la dépense alimentaire comme un indicateur de bien-être, est la plus fréquemment utilisée³, mais elle manque de fondement théorique⁴. Le développement d'autres méthodes, basées sur le concept de biens publics au sein du ménage, est généralement remis en cause par un paradoxe empirique concernant la relation entre la taille du ménage et la demande alimentaire⁵.

Nous présenterons quelques arguments sur la fragilité de l'estimation des économies d'échelle au sein du ménage, lorsqu'on emploie la méthode de ENGEL. Des arguments qui contribuent à résoudre ce paradoxe relatif à la demande alimentaire et énoncé par DEATON et PAXSON (1998), à savoir que les parts budgétaires de l'alimentation baissent quand la taille du ménage augmente, tout en maintenant constante la dépense par tête. Ainsi, une augmentation (en log) d'une unité dans la taille du ménage diminue de plus de 10 % la part de l'alimentation dans certains pays en développement (Thaïlande, Pakistan, et ménages africains d'Afrique du Sud), de 1 à 2 % à Taiwan et aux Etats-Unis, et de moins encore en France ou en Grande-Bretagne⁶. Ces résultats se fondent sur une enquête selon laquelle, pour un échantillon de ménages donné, chaque adulte rend compte de ses achats à travers des relevés quotidiens, par opposition à un échantillon apparié où une seule personne se rappelle rétrospectivement des dépenses du ménage pendant les quinze derniers jours. Les deux méthodes sont largement utilisées dans les enquêtes sur les dépenses des ménages dans les pays développés comme en développement⁷. La comparaison des résultats obtenus par régression sur des échantillons appariés, avec des tests de MONTE CARLO, montrent que la mémorisation des dépenses alimentaires entraîne des erreurs de mesure qui sont liées à la taille du ménage. Ces erreurs engendrent un biais négatif pour le coefficient taille du ménage dans le modèle de régression d'ENGEL sur la part budgétaire de l'alimentation et, en conséquence, exagèrent les économies d'échelle. On peut alors montrer que cette erreur affecte la répartition en coupe instantanée de la pauvreté dans l'échantillon.

¹ GIBSON (2000 et 2001).

² DEATON (1997).

³ LANCASTER, RAY et VALUEZUELA (1999).

⁴ DEATON (1997).

⁵ DEATON et PAXSON (1998).

⁶ DEATON et PAXSON (1998). Ce n'est peut être pas une coïncidence si les deux pays ayant les résultats les moins déconcertants pour l'échantillon de DEATON et PAXSON (la Grande-Bretagne et la France) recueillent les dépenses des ménages en utilisant la méthode des relevés quotidien par carnet de compte, alors que les autres pays recueillent les données par entretiens rétrospectifs.

⁷ ILO (1994).

DEATON et PAXSON (1998) ont rejeté cette explication à partir d'erreurs de mesure, dues à la méthode de collecte utilisée, car ils n'arrivent pas à comprendre pourquoi une personne interrogée rétrospectivement serait moins informée sur la consommation alimentaire des autres membres que sur leur consommation non-alimentaire. Pourtant, on peut expliquer cette asymétrie par l'effet mémoire et par le fait que les erreurs qu'il entraîne augmentent avec la taille du ménage. Par exemple, dans l'enquête utilisée pour notre analyse, un ménage de deux personnes fait en moyenne 50 achats alimentaires tous les quinze jours, alors qu'un ménage de 10 personnes en fait 140. C'est donc dans le ménage le plus grand que la personne enquêtée est plus susceptible d'oublier certains achats alimentaires lorsqu'elle tente de se rappeler les dépenses de la quinzaine précédente. Par contre, que le ménage comprenne 2 ou bien 10 personnes, il n'aura besoin que d'un seul poêle à gaz. Il est donc plus facile de se rappeler de la consommation de biens non-alimentaires et, en conséquence, celle-ci est moins liée à la taille du ménage. Même si la fréquence d'achat de certains articles non-alimentaires augmente avec la taille du ménage (par exemple, le gaz pour le poêle), leur taux de croissance reste inférieur à celui des achats alimentaires¹, et ces articles ne représentent qu'une faible part de la dépense non-alimentaire totale. De plus, les enquêtes auprès des ménages imputent souvent une valeur à la consommation de certains articles non-alimentaires (par exemple, pour les biens durables et dans le cas du loyer), à partir d'observations ou de mesures faites par les enquêteurs. Or, l'erreur de mesure due à ces imputations a toutes les chances d'être indépendante de la taille du ménage, à la différence des erreurs sur les dépenses alimentaires.

Il est donc probable qu'en raison de manières différentes de recueillir l'information, une courbe d'ENGEL estimée sur un échantillon utilisant la méthode rétrospective ressemblera à celle trouvée pour les ménages africains d'Afrique du Sud par DEATON et PAXSON, la part budgétaire de l'alimentation diminuant fortement avec l'augmentation de la taille du ménage (à dépense constante par personne). Par contre, si on utilise la méthode des relevés quotidiens, les résultats seront plus proches de ceux obtenus pour la Grande-Bretagne. Et, dans ce cas, la relation entre la part de l'alimentation et la taille du ménage n'est pas significative statistiquement.

Notre article se présente de la manière suivante. Une première section donne une rapide revue de la littérature sur les modèles de comportement des ménages. Elle retrace les grandes lignes des modèles utilisés pour déterminer la structure des dépenses du ménage et obtenir les estimations des économies d'échelle correspondantes. La deuxième section présente les caractéristiques des données UHS et expose les résultats des tests d'efficacité et de mise en commun, ainsi que les facteurs socio-économiques qui contribuent aux différences dans les allocations au sein du ménage. La troisième section décrit comment ont été recueillies les dépenses du ménage en utilisant, sur des échantillons appariés, la méthode des relevés quotidiens et la méthode rétrospective. Elle présente également les résultats empiriques obtenus pour les élasticités de taille, qui seront ensuite utilisées pour examiner la répartition de la pauvreté par classes de taille de ménage. Les remarques conclusives sont présentées dans la dernière section.

¹ Un ménage avec deux personnes fait 25 achats non-alimentaires en moyenne tous les quinze jours alors qu'un ménage de 10 personnes fait en moyenne 50 achats non-alimentaires tous les quinze jours.

1. Les modèles de comportement du ménage

Les modèles théoriques de comportement du ménage commencent avec le modèle néo-classique des préférences communes¹ pour s'étendre au cadre élargi des modèles de conflit², de négociation coopérative³, de négociation non-coopérative⁴ et d'efficacité de PARETO⁵. Dans tous ces modèles, les membres du ménage ont des fonctions d'utilité différentes. Par contre dans le modèle néo-classiques, les ménages maximisent une fonction d'utilité « consensus »⁶ ou une fonction d'utilité de dictateur « bienveillant »⁷, sujette à une contrainte de budget unique. Le revenu est alloué de telle sorte que le taux marginal de substitution entre n'importe quel couple de biens est le même que pour n'importe quelle autre paire de biens⁸. Dans le paradigme néo-classique, le bien-être de l'individu tient une place centrale. Il est pourtant intrinsèquement lié à une multitude d'interactions entre les membres du ménage. Il n'est donc pas étonnant qu'un nombre croissant d'études trouvent peu d'attrait théorique et de justification empirique aux modèles unitaires de comportement du ménage, qui sont basés sur un ensemble de préférences communes. FOLBRE (1986b, p. 251) note en effet que « *c'est l'absence de pouvoir économique des femmes, jointe à une allocation inégale des ressources au sein du ménage, qui confère tout son attrait à l'approche en termes de pouvoir de négociation* ».

Les modèles collectifs de comportement du ménage présentent une structure bien plus riche que modèle néo-classique. Cependant, CHIAPPORI (1988a, 1988b, 1992) soutient, de manière convaincante, qu'une telle structure impose souvent des conditions assez restrictives concernant l'allocation du ménage. Des conditions qu'il est, en retour, difficile de tester. Il propose plutôt de se référer à un modèle coopératif qui suppose que les décisions du ménage sont toujours PARETO-efficaces au sens où aucun membre du ménage ne peut obtenir de meilleure situation sans détériorer la situation d'un autre membre du ménage. Le cadre coopératif efficace de CHIAPPORI (1988a, 1988b, 1992), BOURGUIGNON et CHIAPPORI (1992), et BROWNING et al. (1994) a l'avantage de la simplicité. Sa caractéristique clé est que les règles d'allocation de ressources au sein du ménage résultent des données observées et ne sont pas postulées *a priori*. Ceci est extrêmement pratique lorsqu'on veut évaluer la pertinence des modèles collectifs (et non-unitaires)⁹. Cette approche est également utile pour discuter de la valeur des échelles d'équivalence¹⁰.

On présentera, ci-dessous, une version simplifiée du modèle de CHIAPPORI. En se référant à DEATON (1997), on suppose que chaque ménage comprend deux membres adultes F (femme) et M (homme), avec ou sans enfants, dont les décisions concernant la dépense sont représentées respectivement par des vecteurs

¹ SAMUELSON (1956), BECKER (1974).

² FOLBRE (1986a).

³ MANSER et BROWN (1980), MCELROY et HORNEY (1981), et LUNDBERG et POLLAK (1993).

⁴ ULPH (1988), KANBUR (1991), LUNDBERG et POLLAK (1993).

⁵ CHIAPPORI (1988a, 1988b).

⁶ SAMUELSON (1956).

⁷ BECKER (1974).

⁸ THOMAS (1990).

⁹ ALDERMAN et al. (1995), DEATON (1997).

¹⁰ DEATON (1997).

d'achats q^F et q^M . La connaissance du processus dans lequel les deux parties s'engagent pour résoudre un éventuel conflit d'allocation des ressources n'est pas essentiel pour la construction du modèle. Ce qui importe, c'est que les allocations soient efficaces au sens de PARETO. Une fois assurée l'efficacité, le choix optimal pour chaque membre consiste à maximiser sa fonction d'utilité personnelle sous contrainte de budget. Ainsi, le problème de maximisation sous contrainte de l'utilité pour le membre F consiste à prendre q^M comme donnée et à résoudre :

$$\text{Max } u^F(q^F, q^M) \quad \text{sous la contrainte} \quad p^F \cdot q^F = g^F(p, y) \quad (1)$$

où u est la fonction d'utilité et g la règle de partage, c'est à dire la fonction qui détermine le niveau des achats du membre F en termes des prix des biens et services (p) et en fonction du revenu du ménage (y).

La solution de (1) sera un ensemble de fonctions de demande :

$$q^F = R [g^F(p, y), p^F] \quad (2)$$

Il existe un ensemble similaire de fonctions de demande pour le membre M qui est donné par :

$$q^M = R [g^M(p, y), p^M] \quad (3)$$

où la règle de partage pour M satisfait à :

$$g^M(p, y) = y - p^F \cdot q^F \quad (4)$$

Une caractéristique intéressante de ce modèle est qu'il est inclus dans le modèle de mise en commun du revenu où M et F agissent comme s'ils maximisaient une fonction d'utilité unique atteinte, soit par consensus, soit comme un résultat de la bienveillance de la partie qui contrôle la majorité du revenu du ménage. Différentes sortes de comportement, par exemple de type marchandage, peuvent donner lieu à différentes règles de partage, mais une fois celles-ci établies, les demandes individuelles se caractérisent par (2) et (3)¹. Ce cadre est assez flexible pour intégrer de nouvelles contraintes que l'on peut tester pour aider à identifier le mécanisme d'allocation au sein du ménage. Il est, notamment, possible de tester si l'efficacité existe et d'examiner certaines formes d'efficacité particulières telles que, par exemple, le comportement dictatorial². Pour tester, par dérivation, ces contraintes il faut des informations sur les revenus individuels (y^F et y^M). En combinant (2) et (3), et en supposant que le revenu total du ménage est la somme des revenus individuels, auquel on rajoute tout revenu commun, on peut en déduire un ensemble de fonctions de demande du ménage :

$$q = R [g^F(p, y^F, y^M, y), p^F] + R [y - g^F(p, y^F, y^M, y), p^M] \quad (5)$$

¹ DEATON (1997).

² DEATON (1997).

où les revenus individuels peuvent varier à revenu total constant. En dérivant (5) par rapport à y^F et y^M , on obtient, pour chaque bien (i), le ratio suivant des dérivées par rapport au revenu :

$$\frac{\partial q(i)/\partial y^M}{\partial q(i)/\partial y^F} = \frac{\partial g^M/\partial y^M}{\partial g^M/\partial y^F} \quad (6)$$

dans lequel on remarque que le membre droit de (6) est bien indépendant de (i).

Ce résultat permet de tester la Pareto-efficacité du mécanisme d'allocation au sein du ménage, en calculant le rapport des dérivées dans la partie gauche de (6) pour tous les biens de l'échantillon et en testant si ces rapports sont égaux entre eux. Le modèle unitaire de comportement du ménage n'est donc qu'une version plus forte du test d'efficacité. Il requiert que le rapport de gauche soit égal à l'unité pour chaque bien (i), c'est à dire qu'un dollar supplémentaire de revenu masculin soit dépensé de la même manière qu'un dollar supplémentaire de revenu féminin. Nous avons, de cette manière, deux tests emboîtés pour le modèle collectif de comportement du ménage : un test d'efficacité et un test, plus restrictif, de mise en commun du revenu. Pour mettre en œuvre ces deux tests, nous avons choisi la courbe d'ENGEL comme spécification de (5). Elle définit les dépenses (c) comme une fonction des revenus individuels et des caractéristiques démographiques du ménage.

La plupart des travaux empiriques ne confirment pas le modèle dictatorial ou de mise en commun du revenu. En particulier, BOURGUIGNON et al. (1993), en utilisant des données françaises, concluent au rejet du modèle de mise en commun mais pas à celui, moins restrictif, d'efficacité. Comme DEATON (1997, p. 227) le remarque : « *ce serait un exercice utile que de refaire ces tests en utilisant des données de pays en développement, car ils fournissent clairement une première étape pour toute recherche sur la structure de l'allocation au sein du ménage* ». C'est bien là, un des objectifs essentiels de notre étude. Elle apporte, de plus, un aspect novateur dans le fait que les estimations sous-jacentes aux tests d'efficacité et de mise en commun viennent, tout à la fois, des dérivées du revenu et de celles de la dépense (totale) de (6).

Pour mieux comprendre la relation entre le niveau de vie et les différentes compositions du ménage, la pauvreté et les inégalités, nous utilisons l'analyse des courbes d'ENGEL qui permet d'estimer les économies d'échelle dans le ménage. Nous procédons en deux étapes. Tout d'abord, nous effectuons des tests de MONTE CARLO pour évaluer les effets des erreurs de mesure sur les coefficients budgétaires de l'alimentation et sur les estimations de l'élasticité taille du ménage. Ensuite, nous utilisons les données d'enquête issues des relevés quotidiens et entretiens rétrospectifs, pour estimer les économies d'échelle du ménage.

Le modèle de la part alimentaire utilisé par DEATON et PAXSON (1998) fournit le point de départ de l'analyse :

$$\frac{p_f q_f}{x} = w_f = \alpha + \beta \ln\left(\frac{x}{n}\right) + \gamma \ln n + \sum_{j=1}^{J-1} \vartheta_j r_j + \delta \cdot z + u \quad (7)$$

où $p_f q_f$ est la dépense alimentaire, x est la dépense totale du ménage, n est la taille totale du ménage, $r_j = n_j / n$ est la proportion de personnes dans le ménage appartenant au groupe démographique j , z est un vecteur des autres caractéristiques du ménage, u est un terme d'erreur, et α , β , γ , ϑ , et δ sont des paramètres à estimer.

Si on adopte une perspective de « biens publics » pour les économies d'échelle du ménage, le paramètre $\hat{\gamma}$ devrait alors être positif pour refléter l'effet-revenu, sur la demande alimentaire, d'un relâchement de ressources par d'autres personnes participant à la consommation de ces biens publics.

Cette même équation, reparamétrée, fournit les estimations d'ENGEL des économies d'échelle. Par exemple, LANJOUW et RAVALLION (1995) utilisent des données du Pakistan pour estimer :

$$w_f = \alpha + \beta \ln \left(\frac{x}{n^{1-\sigma}} \right) + \sum_{j=1}^{J-1} \vartheta_j r_j + \delta \cdot z + u, \quad (8)$$

qui est identique à l'équation (7) parce que $\gamma = \beta\sigma$.¹

Selon l'équation (8), si x^0 est la dépense d'un ménage de 1 personne, un ménage de n personnes de même composition a besoin d'une dépense totale de $x^0 n^{1-\sigma}$ pour avoir la même part alimentaire (et, par hypothèse, le même niveau de bien-être). LANJOUW et RAVALLION estiment σ à 0,4, suggérant ainsi que dix individus dépensant 1\$ par jour dans différents ménages d'un seul membre, peuvent atteindre le même niveau de bien-être en vivant comme un ménage unique de 10 personnes avec des dépenses totales de seulement 4\$ par jour ($10^{0,6} = 3,98$). De manière surprenante, ces économies d'échelle impliquent de fortes diminutions de la dépense alimentaire par tête pour les consommateurs des pays en développement. Ainsi, par exemple, avec une part alimentaire moyenne de 0,5 au Pakistan, la dépense alimentaire par tête dans le groupe de 10 personnes baisse de 60%, passant de 50 cents à 20 cents par jour.

La méthode de MONTE CARLO permet de tester si des erreurs de mesure sont à l'origine d'estimations aussi élevées pour les économies d'échelle, puisqu'il est possible de retrouver une estimation de σ à partir du rapport de γ à β . Même des erreurs dans les dépenses, qui ne sont corrélées avec aucune variable explicative, affectent à la fois des variables dépendantes et indépendantes parce que $\ln(x/n)$ et w_f sont construits à partir de la même information ($x = p_f q_f + p_{nf} q_{nf}$ et $w_f = p_f q_f / x$). Comme $\ln(x/n)$ et $\ln(n)$ sont, par construction, corrélées négativement, des erreurs dans $\ln(x/n)$ vont probablement biaiser $\hat{\gamma}$, mais on ne sait pas dans quelle direction². Le biais de $\hat{\gamma}$ est encore plus probable si les erreurs sont corrélées avec la taille du ménage ou avec la valeur vraie des dépenses.³

¹ En réécrivant $\beta \ln(x/n^{1-\sigma})$ sous la forme $\beta \ln x - (1-\sigma)\beta \ln n$, il est clair que $\beta \ln(x/n) + \beta\sigma \ln n = \beta \ln(x/n^{1-\sigma})$.

² DEATON et PAXSON (1998).

³ RODGERS, BROWN et DUNCAN (1993) ont prouvé que les erreurs de mesure (dans les réponses à l'enquête) ne sont pas indépendantes des valeurs vraies de la variable mesurée ou de d'autres variables explicatives du modèle.

2. Test de l'efficacité et de la mise en commun dans les allocations au sein du ménage

2.1. Les données statistiques

L'analyse empirique se fonde sur les données de l'Enquête des Ménages Urbains de Papouasie Nouvelle Guinée, menée dans six provinces en 1985-1987. L'échantillon de 1091 ménages présente plusieurs caractéristiques : (I) sa construction est relativement récente (et s'appuie sur le recensement de 1980), (II) l'échantillonnage des ménages dans chaque ville a été échelonné sur l'année pour tenir compte des effets saisonniers, et (III) les données relatives à la dépense et au revenu des personnes ont été relevées quotidiennement sur des carnets de compte, remplis par tous les adultes (incluant des questions sur les dépenses faites par les enfants) pendant une période de 14 jours (le cycle habituel de paie).

Le relevé quotidien, sur carnets de compte, de la dépense et du revenu permet de saisir les allocations au sein du ménage d'une manière que l'on ne retrouve généralement pas dans les autres enquêtes. De plus, ces carnets permettent de disposer d'informations désagrégées sur les dépenses faites par les hommes et par les femmes et donc de ne pas se cantonner à la seule dépense totale du ménage. Il faut cependant souligner que ces données ne concernent que les dépenses et pas la consommation, car il n'y a aucun moyen de savoir si une dépense relevée dans le carnet vise à satisfaire la consommation individuelle d'une personne ou si elle est partagée avec d'autres personnes du ménage. Néanmoins, la maîtrise des dépenses, par certaines personnes, peut être différent de la maîtrise du revenu et les données obtenues par l'enquête permettent de répondre à cette question.

Le tableau 1 présente sous forme de statistiques descriptives, moyenne et écart-type, les principales variables de l'enquête.

Tableau 1 – Statistiques descriptives des variables clés

	Moyenne	Ecart-Type
Revenu monétaire masculin	254,13	294,28
Revenu monétaire féminin	60,61	128,11
Dépenses masculines inscrites dans les carnets	100,05	163,41
Dépenses féminines inscrites dans les carnets	66,75	74,81
<i>Valeur de la consommation du ménage en :</i>		
Alimentation	77,59	49,83
Boissons, tabac, noix de bétel	28,09	32,72
Vêtements	8,20	17,33
Loyer et factures	46,92	71,55
Biens d'équipement ménager et ameublement	10,26	33,31
Dépenses médicales et de santé	3,68	12,26
Transport et communication	26,56	61,23
Loisir et éducation	16,77	43,32
Divers	11,91	20,97
Total des biens et des services	229,37	189,80

Note : Les valeurs sont les totaux bi-mensuels du ménage, exprimés en Kina, avec au moment de l'enquête K1,00=US\$1,00.

Il est clair que les hommes ont en moyenne la maîtrise de plus des quatre cinquièmes du revenu du ménage (incluant les salaires, les affaires commerciales et financières, le secteur informel et les « autres » activités). Avec une part masculine

des dépenses de seulement 60%, la maîtrise des hommes sur les dépenses – au moins celles inventoriées individuellement par les carnets de compte– apparaît moins marqué que leur maîtrise du revenu. Le fait que les dépenses féminines enregistrées soit plus élevées que le revenu féminin montrent que les femmes dépensent une partie du revenu acquis par les hommes.

Il est également clair que les revenus excèdent les dépenses, en partie à cause de la nécessité d'épargner mais également en raison des transferts de revenu des ménages urbains vers les ménages ruraux¹. Les dépenses inscrites quotidiennement dans les carnets représentent approximativement les trois quarts de la dépense de consommation totale des ménages, les autres dépenses (principalement des achats exceptionnels, des charges de loyer et des factures courantes) étant appréhendées par questionnaires rétrospectifs plutôt qu'au moyen des carnets de compte individuels.

2.2. Les résultats

Les équations de dépense, qui se réfèrent à la courbe d'ENGEL, ont été estimées pour les neuf catégories de biens et de services présentées dans le tableau 1, en contrôlant par certaines caractéristiques démographiques du ménage. Ces caractéristiques comprennent la taille et la composition du ménage, ainsi que les variables de province. Ces dernières sont utilisées pour mettre en valeur les effets-prix qui sont décalés dans le temps car les provinces ont été enquêtées à des périodes différentes entre 1985 et 1987. Dans le tableau 2, nous donnons les résultats pour l'ensemble de l'échantillon, y compris les ménages avec des revenus féminins ou masculins nuls, mais dans le tableau 3, il s'agit uniquement du sous-échantillon de ménages dont le revenu et les dépenses ne sont pas nuls. Les dérivées, par rapport au revenu et à la dépense, qui sont présentées dans les tableaux 2 et 3 viennent d'équations de régression supposées non-corrélées (méthode SURE²). Ceci permet la comparaison des coefficients (ou des ratios) entre équations, comme l'exige le test de l'hypothèse de Pareto-efficacité. Dans ces tableaux, les revenus masculins et féminins (ou symétriquement les dépenses) sont considérés comme exogènes parce que les tests d'Hausman n'ont révélé aucun problème de non-convergence dans les résultats SURE, par comparaison avec les résultats de l'estimation par les triples moindres carrés (méthode TMC) qui demandent que les revenus soient endogènes. La pertinence de ce choix de méthode d'estimation est confirmée par les résultats présentés en annexe, qui se réfèrent à l'estimation d'une équation unique utilisant à la fois la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) et celle des variables instrumentales (VI), des tests d'HAUSMAN et des tests de restrictions sur-identifiantes sur le modèle VI.

A l'exception de l'effet-revenu féminin sur les biens d'équipement ménager et d'ameublement, les revenus masculins et féminins sont, comme pour les dépenses totales, significativement et positivement reliés aux dépenses des différentes catégories de biens et de services de notre échantillon. L'effet négatif du revenu féminin sur la dépense en biens d'équipement ménager et d'ameublement est quelque peu surprenant. On l'explique par le fait que l'homme, principal producteur de revenu, est responsable des achats coûteux d'articles

¹ MORAUTA (1984).

² De l'anglais : *Seemingly Unrelated Regression Equations*

particuliers. Si on se base sur l'échantillon complet, on ne peut rejeter l'hypothèse de mise en commun ou d'efficacité quand le revenu est utilisé comme variable de contrôle. Cependant, ces hypothèses sont rejetées lorsque les dépenses totales sont utilisées comme variable de contrôle

Deux catégories de biens qui corroborent l'hypothèse de mise en commun : ce sont les vêtements, et les biens d'équipement ménager et d'ameublement. En se référant au sous-échantillon, on ne rejette pas l'efficacité, mais on rejette la mise en commun (pour le revenu comme pour les dépenses). Si on utilise la dépense comme variable de contrôle, alors on trouve, de nouveau, les deux même catégories de biens qui corroborent l'hypothèse de mise en commun : les vêtements, et les biens d'équipement ménager et d'ameublement. Par contre, si on utilise le revenu, on trouve une seule catégorie où les hommes et les femmes mettent en commun leurs ressources : les boissons, tabac, noix de bétel. Ce résultat n'est pas tellement surprenant, quand on sait, à partir des données d'enquête, que les noix de bétel représente 5% du budget des hommes et des femmes, et que les boissons non-alcoolisées relèvent de cette catégorie de dépense.

Tableau 2 - Tests d'allocations efficientes et de mise en commun des ressources du ménage à partir des revenus ou des dépenses enregistrées

	En utilisant les revenus masculins et féminins monétaires			En utilisant les dépenses masculines et féminines enregistrées		
	$\frac{\partial c}{\partial y^M}$	$\frac{\partial c}{\partial y^F}$	$\frac{\partial c/\partial y^M}{\partial c/\partial y^F} = 1$	$\frac{\partial c}{\partial x^M}$	$\frac{\partial c}{\partial x^F}$	$\frac{\partial c/\partial x^M}{\partial c/\partial x^F} = 1$
Alimentation	0,056 (0,004)	0,059 (0,010)	$\chi^2_0 = 0,10$ [0,75]	0,079 (0,006)	0,363 (0,015)	$\chi^2_0 = 1434$ [0,00]
Boissons, tabac, noix de bétel	0,027 (0,003)	0,020 (0,007)	$\chi^2_0 = 0,43$ [0,51]	0,038 (0,005)	0,139 (0,013)	$\chi^2_0 = 226$ [0,00]
Vêtements	0,009 (0,002)	0,009 (0,004)	$\chi^2_0 = 0,01$ [0,92]	0,051 (0,003)	0,040 (0,007)	$\chi^2_0 = 1,37$ [0,24]
Loyer et factures	0,052 (0,007)	0,023 (0,017)	$\chi^2_0 = 0,50$ [0,48]	0,105 (0,013)	0,185 (0,031)	$\chi^2_0 = 12,19$ [0,00]
Biens d'équipement ménager et d'ameublement	0,030 (0,003)	-0,003 (0,008)	$\chi^2_0 = 0,12$ [0,73]	0,052 (0,006)	0,065 (0,015)	$\chi^2_0 = 0,82$ [0,37]
Dépenses médicales et de santé	0,010 (0,001)	0,007 (0,003)	$\chi^2_0 = 0,43$ [0,51]	0,007 (0,002)	0,051 (0,005)	$\chi^2_{(1)} = 348$ [0,00]
Transport et communication	0,068 (0,006)	0,081 (0,014)	$\chi^2_0 = 0,95$ [0,33]	0,115 (0,010)	0,278 (0,025)	$\chi^2_0 = 111$ [0,00]
Loisir et éducation	0,039 (0,004)	0,046 (0,010)	$\chi^2_0 = 0,49$ [0,48]	0,076 (0,008)	0,154 (0,018)	$\chi^2_0 = 39,3$ [0,00]
Divers	0,015 (0,002)	0,020 (0,005)	$\chi^2_0 = 0,96$ [0,33]	0,028 (0,004)	0,092 (0,009)	$\chi^2_0 = 184$ [0,00]
Test d'allocations efficientes			$\chi^2_{(8)} = 2,74$ [0,95]			$\chi^2_{(8)} = 64,22$ [0,00]

Notes : Les résultats viennent des *Seemingly Unrelated Regressions*, avec des tests d'Hausman qui n'indiquent pas de non-convergence, relativement aux Triples Moindres Carrés où les revenus (dépenses) des hommes et des femmes sont traitées comme endogènes ($\chi^2_{(4)} = 55,7$ $p < 0,07$ pour le modèle de revenu et 48,5 $p < 0,23$ pour le modèle de dépenses). Ecart-type dans () et probabilité d'une erreur de type I dans [].

Tableau 3 - Tests d'allocations efficaces et de mise en commun des ressources du ménage à partir des revenus ou des dépenses enregistrées : sous-échantillon avec des revenus et des dépenses enregistrées positives (n=419)

	En utilisant les revenus masculins et féminins monétaires			En utilisant les dépenses masculines et féminines enregistrées		
	$\frac{\partial c}{\partial y^M}$	$\frac{\partial c}{\partial y^F}$	$\frac{\partial c/\partial y^M}{\partial c/\partial y^F} = 1$	$\frac{\partial c}{\partial x^M}$	$\frac{\partial c}{\partial x^F}$	$\frac{\partial c/\partial x^M}{\partial c/\partial x^F} = 1$
Alimentation	0,042 (0,008)	0,076 (0,014)	$\chi^2_{(1)} = 7,20$ [0,01]	0,105 (0,015)	0,365 (0,023)	$\chi^2_{(1)} = 224$ [0,00]
Boissons, tabac, noix de bétel	0,023 (0,005)	0,018 (0,010)	$\chi^2_{(1)} = 0,12$ [0,73]	0,067 (0,011)	0,148 (0,017)	$\chi^2_{(1)} = 29,96$ [0,00]
Vêtements	0,007 (0,003)	0,017 (0,006)	$\chi^2_{(1)} = 4,57$ [0,03]	0,049 (0,007)	0,032 (0,011)	$\chi^2_{(1)} = 0,71$ [0,40]
Loyer et factures	0,014 (0,012)	0,047 (0,022)	$\chi^2_{(1)} = 5,01$ [0,03]	0,054 (0,027)	0,131 (0,043)	$\chi^2_{(1)} = 4,82$ [0,03]
Biens d'équipement ménager et d'ameublement	0,061 (0,008)	-0,039 (0,015)	$\chi^2_{(1)} = 21,11$ [0,00]	0,061 (0,020)	0,045 (0,031)	$\chi^2_{(1)} = 0,10$ [0,75]
Dépenses médicales et de santé	0,007 (0,002)	0,012 (0,003)	$\chi^2_{(1)} = 2,75$ [0,10]	0,009 (0,004)	0,033 (0,007)	$\chi^2_{(1)} = 22,31$ [0,00]
Transport and communication	0,039 (0,011)	0,102 (0,020)	$\chi^2_{(1)} = 16,39$ [0,00]	0,178 (0,024)	0,280 (0,037)	$\chi^2_{(1)} = 7,75$ [0,01]
Loisir et éducation	0,025 (0,007)	0,049 (0,012)	$\chi^2_{(1)} = 5,37$ [0,02]	0,073 (0,015)	0,148 (0,024)	$\chi^2_{(1)} = 12,89$ [0,00]
Divers	0,012 (0,004)	0,027 (0,007)	$\chi^2_{(1)} = 7,50$ [0,00]	0,046 (0,008)	0,100 (0,013)	$\chi^2_{(1)} = 24,78$ [0,00]
Test d'allocations efficaces			$\chi^2_{(1)} = 15,02$ [0,06]			$\chi^2_{(1)} = 15,00$ [0,06]

Notes : les résultats viennent de *Seemingly Unrelated Regressions*, avec des tests d'Hausman qui n'indiquent pas de non-convergence, relativement aux Triples Moindres Carrés où les revenus (dépenses) masculin(e)s et féminin(e)s sont traité(e)s comme endogènes ($\chi^2_{(4)} = 28,94$ $p < 0,93$ pour le modèle de revenu et $17,71$ $p < 0,99$ pour le modèle de dépenses). Ecarts-type dans () et probabilité d'une erreur de type I dans [].

Ces résultats montrent que la maîtrise des femmes sur les dépenses du ménage affecte les allocations budgétaire du ménage d'une manière que ne permet pas la maîtrise des revenus. Pour approfondir ce point, on a régressé la part des hommes sur la dépense totale du ménage, obtenue par les carnets, en fonction de variables caractéristiques du ménage et de la communauté, afin de déterminer quels facteurs affectent la maîtrise de la dépense pour chacun des deux sexes. Les résultats sont présentés dans le tableau 4. Les groupes de variables explicatives suivants ont été utilisés :

- La part des hommes dans le revenu total du ménage, dans le total des années d'étude pour les adultes et dans la composition du ménage. Pour ces trois variables, on s'attend à ce qu'une augmentation de la part masculine accroisse la part des hommes dans les dépenses.

- Les dépenses, la taille et la composition démographique (sept groupes d'âge et de genre) du ménage, ces variables sont prises en compte pour contrôler le niveau de vie du ménage, au cas où les parts de dépenses par sexe diffèreraient entre ménages riches et pauvres.
- Un indicateur pour signaler que le chef de ménage est né outre-mer, en s'attendant à ce que les femmes aient une plus grande autonomie dans de tels ménages. Cette autonomie peut résulter de croyances traditionnelles plus faibles, du fait que ces ménages sont plus riches, que les femmes y sont plus éduquées et, probablement, plus capables de conduire une voiture, ce qui a pour effet d'augmenter leur capacité à faire les courses et à gérer les finances du ménage.
- Le taux de vols dans la communauté, la distance du domicile au commissariat le plus proche et la densité de commissariats. La probabilité que les femmes fassent leurs courses dans des zones où le crime est répandu et la présence policière moins apparente, est sans doute moins élevée. Ces facteurs sont particulièrement importants dans la Papouasie Nouvelle Guinée urbaine qui connaît un sérieux problème de criminalité.¹
- Un indicateur indiquant si le ménage vit dans un village traditionnel ou en habitat urbain précaire, et un indicateur pour savoir si le chef de ménage est un migrant (né dans une autre province) ou vit dans une communauté où les ethnies se mélangent.² On s'attend à ce que la sécurité des femmes qui font leurs courses soit moindre, lorsqu'elles sont arrivées relativement récemment dans des communautés très diversifiées du point de vue ethnique, car elles ne bénéficieront probablement pas de la « protection » que procure l'appartenance à un clan.

Le tableau 4 donne les résultats obtenus à partir de deux régressions MCO, de spécification différente, reliant la part masculine dans la dépense totale aux variables présentées ci-dessus. Les résultats sont conformes à nos attentes. La part des hommes dans le revenu total, comme le pourcentage masculin des adultes du foyer, sont positivement liés à la part masculine dans la dépense totale. Le coefficient de la part des hommes dans le total d'années d'étude adulte est négatif mais statistiquement non significatif. Les coefficients des divers groupes d'âge et de sexe sont également négatifs. Il faut noter que le coefficient sur la part des femmes dans le groupe d'âge 0 à 6 ans est seulement significatif au seuil de 10%. Ce résultat corrobore l'idée, déjà présente dans des analyses précédentes³, d'une discrimination en faveur des garçons pour les groupes d'âge les plus jeunes. Nous remarquons, de plus, que la présence d'un chef de ménage né outre-mer a un coefficient négatif et significatif dans les deux régressions. De la même manière, la proximité du domicile et la densité des commissariats exercent des effets négatifs

¹ D'après LEVANTIS (1997), pour près de 15% de la main-d'œuvre urbaine en PNG, la source principale de revenu viendrait d'activités criminelles. Selon les comparaisons internationales, les villes de Papouasie Nouvelle Guinée ont le plus fort taux de victimes par crime violent dans le monde (dépassant des endroits bien connus comme Rio de Janeiro et Johannesburg), de même les taux de crimes de propriété sont parmi les plus élevés du monde, ZVEKIC et ALVAZZI (1995).

² Le mélange ethnique est retracé par la somme des parts de population au carré inférieure à 0,25, où les parts de population renvoient à la province de naissance du chef de ménage.

³ Par exemple, voir DEATON (1997) et GIBSON (1997).

et significatifs sur les parts masculines de dépense des carnets, alors qu'un chef de ménage migrant dans une communauté mixte a un effet positif et significatif.

**Tableau 4 – Déterminants liés au ménage et à la communauté
De la part masculine dans la dépense totale mesurée quotidiennement**

	Moyenne (écart moyen)	Coefficients de régression	
		(i)	(ii)
Part des hommes dans le revenu total	0,769 (0,334)	0,155 (6,86)**	0,155 (6,84)**
Part des hommes dans les années d'étude adulte	0,588 (0,317)	-0,011 (0,43)	-0,012 (0,47)
Part masculine des résidents adultes	0,567 (0,226)	0,434 (5,94)**	0,434 (5,96)**
Part des hommes résidents : 15-50 ans	0,343 (0,268)	-0,040 (0,75)	-0,041 (0,77)
Part des hommes résidents : 7-14 ans	0,101 (0,134)	-0,206 (2,56)*	-0,199 (2,46)*
Part des hommes résidents : 0-6 ans	0,102 (0,134)	-0,274 (3,30)**	-0,262 (3,12)**
Part des hommes résidents : 50+ ans	0,022 (0,085)	-0,483 (3,62)**	-0,480 (3,60)**
Part des femmes résidentes : 15-50 ans	0,230 (0,158)	-0,478 (4,79)**	-0,477 (4,79)**
Part des femmes résidentes : 7-14 ans	0,082 (0,122)	-0,235 (2,71)**	-0,229 (2,63)**
Part des femmes résidentes : 0-6 ans	0,080 (0,117)	-0,153 (1,76)+	-0,145 (1,67)+
In (dépenses par tête)	8,224 (0,804)	0,013 (1,14)	0,013 (1,12)
In (taille du ménage)	1,545 (0,701)	-0,013 (0,93)	-0,015 (1,12)
Chef de ménage né outre-mer	0,070 (0,255)	-0,085 (2,84)**	-0,089 (2,97)**
Taux de cambriolage dans la division du recensement	0,256 (0,104)	0,047 (0,59)	0,002 (0,03)
Distance au commissariat le plus proche	0,454 (0,877)	0,022 (2,70)**	0,019 (2,27)*
Commissariat par 100 000 personnes	6,055 (0,876)	-0,022 (2,43)*	-0,039 (3,46)**
Village ou unité d'habitation du recensement	0,434 (0,496)		0,007 (0,46)
Migrant dans une communauté mixte	0,574 (0,495)		0,053 (2,56)*
Constante		0,466 (3,51)**	0,546 (3,85)**
R^2 ajusté		$F_{(18,1072)}=60,7^{***}$ 0,468	$F_{(18,1070)}=54,6^{**}$ 0,470

Note : Valeur absolue des t-statistiques entre parenthèses ; * significatif au seuil de 5%, ** significatif au seuil de 1% ; + significatif au seuil de 10% ; N=1089

3. Les économies d'échelle du ménage

3.1. L'enquête ménage en pratique

Dans cette section, nous avons utilisé les données de l'enquête auprès des ménages menée entre avril et décembre 1996 à Port Moresby, la capitale de la

Papouasie Nouvelle Guinée (PNG)¹. Pour éviter les erreurs de télescopage, deux passages ont été effectués, à deux semaines d'intervalle, de sorte que le début de la période de référence, pendant laquelle a lieu la mémorisation, a été délimitée par le premier passage. Des données concernant toutes les dépenses alimentaires (36 catégories) et un certain nombre de dépenses courantes (20 catégories) ont été relevées rétrospectivement, pour cette période. Des valeurs ont été imputées à l'autoconsommation, aux dons nets reçus, et aux variations de stocks alimentaires (mesurés par l'enquêteur). Un relevé rétrospectif non borné, donc avec les 12 mois précédents comme période de référence mobile, a permis de couvrir 31 autres catégories de dépenses peu fréquentes. Un inventaire couvrant 16 biens durables et accompagné de questions sur le domicile, a été utilisé pour recueillir les informations permettant d'estimer la valeur des services liés à l'habitat et aux biens durables.

Pour les dépenses quotidiennes de chaque adulte, on a distribué des carnets de compte comprenant des questionnaires pour chaque mode d'acquisition (achats, dons, autoconsommation), les produits les plus faciles à oublier étant répertoriés sur ces questionnaires. Les enquêteurs ont rendu visite aux enquêtés tous les trois à quatre jours afin de s'assurer du relevé quotidien des informations. Les enquêteurs ont également mesuré les stocks alimentaires au début et à la fin de la période de 14 jours. Pour les dépenses peu fréquentes des ménages, on a recueilli les données en utilisant la même période mobile de mémorisation de 12 mois que pour le questionnaire rétrospectif. De même, les informations sur les biens durables et sur l'habitat ont été obtenues de la même manière que précédemment.

Les ménages, sélectionnés au sein d'unités régionales finement définies, ont été répartis, de manière aléatoire, entre deux groupes : le premier appliquant la méthode des relevés quotidiens sur carnets de compte et le second utilisant la méthode des entretiens rétrospectifs. Il y a là une différence par rapport aux enquêtes précédentes qui appliquaient les deux méthodes au même ménage, de façon séquentielle. On n'a pas voulu suivre cette démarche séquentielle parce qu'elle est à l'origine d'un biais de conditionnement : les personnes qui apprennent à porter le détail de leurs dépenses dans des carnets de compte ont tendance, par la suite, lors du remplissage de questionnaires rétrospectifs à faire preuve d'une précision anormale. A l'inverse, les personnes qui, remplissent initialement des questionnaires rétrospectifs, trouvent les relevés sur carnets de compte très pénibles et ont tendance à les tenir de manière anormalement mauvaise.

Le sondage s'est effectué à deux degrés. Au premier degré, 38 grappes ont été sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à la taille, en s'appuyant sur des chiffres du Recensement de population de 1990 auxquels ont été ajoutées les aires d'habitat récent (soit 500 grappes au total). La population a été répartie en neuf strates, correspondant aux principaux secteurs de la ville, avec des taux d'échantillonnage identiques pour chacune des strates (sondage auto-pondéré). Au second degré, un échantillonnage systématique, et tournant, a été utilisé pour sélectionner six ménages dans chaque grappe. Quatre ménages supplémentaires ont

¹ Ces données sont issues d'une évaluation de la pauvreté menée par la Banque Mondiale en Papouasie Nouvelle Guinée. Nous remercions les gouvernements d'Australie (TF-032753), du Japon (TF-029460) et de Nouvelle Zélande (TF-033936) pour l'aide financière qu'ils ont apportée. Toutes les idées exprimées dans cet article sont celles des auteurs et ne doivent en aucun cas être attribuées à la Banque Mondiale.

aussi été retenus comme « réserve », au cas où certains des six ménages originellement prévus se trouvent être absents ou refusent de répondre. Au cours de cette étape, les ménages ont été répartis au hasard entre échantillon quotidien et échantillon rétrospectif, ceci afin décider qui des 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} ménages remplissent des carnets de compte et qui des 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} recevront un questionnaire rétrospectif, ou *vice versa*. Le même principe de répartition entre échantillon quotidien et échantillon rétrospectif a été fait pour les ménages « réserve » au cas où l'on aurait besoin d'eux.

L'échantillon initialement prévu était de 228 ménages (38x6), mais huit ménages ont présenté des données manquantes du fait de leur absence au moment du second passage pour l'entretien rétrospectif, ou du fait de leur départ au cours de la période de remplissage du carnet de compte. Face à ce problème, il n'a pas été possible de faire appel aux ménages en réserve, car cela aurait tronqué la période de mémorisation. Or, si l'on veut conserver la nature équilibrée des deux échantillons pour l'analyse, toute non-réponse d'un ménage enquêté par entretien rétrospectif oblige à retirer de l'échantillon le ménage équivalent de la même grappe qui tient un carnet de compte (ou *vice versa*). Ceci a eu pour effet de réduire l'échantillon à 212 ménages. De plus, il a fallu re-pondérer l'échantillon, initialement auto-pondéré, car certaines des grappes, issues du Recensement de 1990, se sont avérées être, au cours du dénombrement des ménages, plus grandes que prévues et sous-représentées dans l'échantillon.

Une présentation des caractéristiques respectives des deux échantillons est fournie au tableau 5.

Tableau 5 - Description des données (N = 212)

Variable	Echantillon Relevés quotidiens		Echantillon Entretien rétrospectif		t - test pour des moyennes égales
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	
Part budgétaire de l'alimentation	0,5085	0,1677	0,4502	0,1610	2,83**
ln (dépense par tête)	7,6998	0,8969	7,5958	0,8389	1,25
ln (taille du ménage)	1,6843	0,6612	1,7394	0,6954	0,83
Ratio hommes 0-6 ans	0,0884	0,1226	0,0776	0,1088	0,60
Ratio femmes 0-6 ans	0,0918	0,1211	0,0985	0,1237	0,39
Ratio hommes 7-14 ans	0,1122	0,1365	0,0787	0,1029	2,55**
Ratio femmes 7-14 ans	0,0721	0,0997	0,0933	0,1165	0,93
Ratio hommes 15-50 ans	0,3417	0,2573	0,3735	0,2351	0,75
Ratio femmes 15-50 ans	0,2529	0,1543	0,2450	0,1567	0,29
Ratio hommes plus de 50 ans	0,0352	0,0799	0,0122	0,0364	1,68
Ratio femmes plus de 50 ans	0,0058	0,0262	0,0211	0,0845	1,16
Taux d'emploi adulte	0,6159	0,2550	0,6037	0,2702	0,43

Note : Les ratios démographiques comme le ratio du nombre de femmes de 7-14 ans sont rapportés au nombre total de ménages.

Les moyennes et les écarts-type sont calculés en utilisant les coefficients de pondérations des ménages.

Le t-test utilise des écarts-type corrigés des effets de grappe, de la stratification et des pondérations.

**=significatif à $p < 0,05$ (des 2 côtés).

La part budgétaire moyenne de l'alimentation est de 51% pour l'échantillon utilisant la méthode de relevé quotidien et de 45% pour la méthode rétrospective. Il est peu probable que cette différence entre parts budgétaires, statistiquement significative, soit uniquement due à des différences entre les caractéristiques des ménages de chaque échantillon. En effet, les variables démographiques, excepté le pourcentage d'hommes âgés de 7 à 14 ans, ne présentent pas, en moyenne, de différences significatives entre les deux échantillons. Cela est prévisible dans la mesure où les variables démographiques et d'emploi ont été recueillies lors de l'entretien initial et sont donc indépendantes du mode de collecte retenu. L'autre variable qui est affectée par le mode de collecte – à savoir la dépense par tête – est en moyenne de 13% inférieure lorsque la méthode rétrospective est utilisée, mais cette différence n'est pas statistiquement significative.

3.2. Tests de Monte Carlo et résultats empiriques

Les tests de Monte Carlo utilisent une forme simplifiée de l'équation (7) :

$$w_f = \alpha + \beta \ln\left(\frac{x}{n}\right) + \gamma \ln n + u, \quad (9)$$

où $\alpha=1,6$, $\beta=-0,14$, et $\gamma=-0,007$. La valeur retenue pour γ est la même que l'estimation de γ faite par DEATON et PAXSON en utilisant les données d'une enquête ménage française, où les dépenses ont été relevées quotidiennement sur des carnets de compte. Les tests permettent de répondre à la question suivante : quel type d'erreur de mesure fait que l'équation (9) donne des estimations de γ comprises entre $-0.09 \leq \hat{\gamma} \leq -0.05$. et semblables à celles trouvées dans les enquêtes de pays en développement privilégiant les données rétrospectives? Un tel plan d'expérimentation ne signifie pas que les relevés quotidiens soient exempts d'erreurs et que les estimations de γ venant des données correspondantes soient les valeurs vraies. Ce test permet plutôt de révéler des *biais différentiels*, c'est à dire le degré de divergence entre les estimations de γ provenant d'entretiens rétrospectifs et estimations de relevés quotidiens, en raison du fait que l'erreur de mesure due aux entretiens rétrospectifs est supérieure à celle des relevés quotidiens.

La méthode Monte Carlo permet de tester trois choses : des erreurs non-corrélées dans les dépenses, des erreurs corrélées à la vraie valeur des dépenses et des erreurs corrélées à la taille du ménage. Chaque test va d'une situation d'absence d'erreur de mesure à des niveaux de sévérité d'erreur croissants. Pour commencer, seules les dépenses alimentaires sont mesurées avec erreur, les tests étant menés comme suit : des échantillons de 1000 observations de la dépense totale (en log) x et de la taille du ménage n sont créés à partir d'une distribution normale bivariée : $N_2[\mu_x, \mu_n, \sigma_x^2, \sigma_n^2, \rho]$, avec $\mu_x=9,5$, $\mu_n=6,7$, $\sigma_x=0,7$, $\sigma_n=3,5$, et $\rho=0,2$.¹ Les erreurs de régression u sont supposées normales, avec une moyenne nulle et un écart-type de 0,1. Tous les tirages qui ont des parts budgétaires pour

¹ Ces valeurs ont été à nouveau tirées pour chacun des tests. Les valeurs pour la taille du ménage ont été arrondies à l'entier le plus proche, avec le minimum contraint à $n=1$.

l'alimentation hors de l'intervalle 0,05-0,95 sont éliminés.¹ La dépense totale x est fractionnée entre dépenses alimentaires $x_f = x \cdot w_f$ et dépenses non-alimentaires $x_{nf} = x - x_f$. Une erreur est rajoutée proportionnellement aux vraies dépenses alimentaires, de sorte que la variable observée devient $\ln \tilde{x}_f = \ln x_f + v$. Dans le premier test, l'erreur de mesure est indépendante : $v \sim N(0, \sigma_v^2)$, avec trois valeurs de σ_v utilisées : 0,1 ; 0,2 et 0,3. Dans le second test $v = \varphi \ln x_f + \varepsilon$, où $\varepsilon \sim N(0, \sigma_\varepsilon^2)$ et $E(\varepsilon, x_f) = 0$. Dans le troisième test $v = \lambda \ln n + \varepsilon$, où $\varepsilon \sim N(0, \sigma_\varepsilon^2)$ et $E(\varepsilon, n) = 0$. Dans les second et troisième tests, les valeurs utilisées pour φ et λ ont été -0,3 ; -0,2 ; -0,1 ; 0,1 ; 0,2 et 0,3. Les variables de dépense totale et de part alimentaire comprenant les erreurs ont été ainsi reconstruites à partir de $\tilde{x} = \tilde{x}_f + x_{nf}$ et $\tilde{w}_f = \tilde{x}_f / \tilde{x}$, permettant l'estimation de l'équation (3).

On peut résumer les résultats des tests de MONTE CARLO par trois remarques.

En premier lieu, les erreurs de mesure des dépenses alimentaires qui sont corrélées négativement avec la taille du ménage, ou avec la valeur vraie des dépenses alimentaires, sont les seuls types d'erreurs à produire des estimations de γ identiques à celles trouvées dans les enquêtes de pays en développement utilisant des données rétrospectives, soit $-0,09 \leq \hat{\gamma} \leq -0,05$ (voir tableau 6, ligne 2b. et 3b.). En second lieu, lorsque les erreurs de mesure sont corrélées avec la valeur vraie des dépenses, le coefficient de $\ln(x/n)$, $\hat{\beta}$ souffre d'un biais d'atténuation (i.e., vers zéro), mais lorsque les erreurs sont corrélées à la taille du ménage, il n'y a pas d'effet sur $\hat{\beta}$ (voir ligne 2a. et 3a.). En troisième lieu, si le véritable niveau des économies d'échelle (selon la méthode d'ENGEL) est $\sigma = 0,05$, les erreurs de mesure sur les dépenses alimentaires, qui sont négativement corrélées avec les valeurs vraies (ligne 2c.) ou avec la taille du ménage (ligne 3c.), ont introduit un biais vers le haut pour $\hat{\sigma}$, dont l'étendue recouvre la valeur de $\sigma = 0,4$ estimée par LANJOUW et RAVALLION (1995).

Quand, ensuite, on introduit les erreurs de mesure des dépenses non-alimentaires, qui ne sont pas corrélées aux erreurs des dépenses alimentaires, l'ensemble des résultats demeure en grande partie inchangé. Si les erreurs des dépenses non-alimentaires sont indépendantes, i.e., $\ln \tilde{x}_{nf} = \ln x_{nf} + g$ où $g \sim N(0, 0,4)$, l'effet des erreurs de dépenses alimentaires est légèrement amplifié. Si les erreurs dans les dépenses non-alimentaires varient négativement avec la taille du ménage, $g = -0,2 \ln n + \zeta$ où $\zeta \sim N(0, 0,4)$, et s'il y a seulement une faible corrélation entre les erreurs de dépenses alimentaires et la taille du ménage ($\lambda = -0,1$), l'estimation de γ tend à être positive. Mais, à mesure que les erreurs de dépenses alimentaires deviennent plus fortement corrélées avec la taille du ménage ($\lambda \leq -0,2$), la valeur attendue de $\hat{\gamma}$ se déplace dans l'intervalle $-0,09 \leq \hat{\gamma} \leq -0,05$. Les erreurs qui sont corrélées avec la taille du ménage n'ont pas d'effet sur $\hat{\beta}$, qui reste le même que celui trouvé lorsqu'il n'y a pas d'erreurs dans les dépenses non-alimentaires.

¹ La part budgétaire alimentaire moyenne générée par ces hypothèses est de 0,50 (écart-type = 0,16). Les moyennes et les écarts-type des variables générées x , n , et w_f correspondent aux chiffres obtenus dans le domaine.

Tableau 6 – Résultats de Monte Carlo pour le modèle de la part alimentaire

Expérience 1 : Erreurs de mesures Indépendantes					
$v \sim N(0, \sigma_v^2)$					
	pas d'erreur	$\sigma_v = 0,1$	$\sigma_v = 0,2$	$\sigma_v = 0,3$	
1a.	$E(\hat{\beta})$	-0,1379	-0,1344	-0,1241	-0,1082
1b.	$E(\hat{\gamma})$	-0,0073	-0,0047	0,0030	0,0146
1c.	$E(\hat{\sigma})$	0,0518	0,0339	-0,0254	-0,1377
Expérience 2 : Erreurs corrélées avec les vraies valeurs					
$v = \varphi \ln x_j + \varepsilon, \varepsilon \sim N(0, 0.4)$					
	pas d'erreur	$\varphi = -0,1$	$\varphi = 0,2$	$\varphi = -0,3$	
2a.	$E(\hat{\beta})$	-0,1379	-0,1282	-0,0940	-0,0560
2b.	$E(\hat{\gamma})$	-0,0073	-0,0383	-0,0448	-0,0331
2c.	$E(\hat{\sigma})$	0,0518	0,2986	0,4763	0,5904
		$\varphi = 0,1$	$\varphi = 0,2$	$\varphi = 0,3$	
2d.	$E(\hat{\beta})$		-0,0728	-0,0221	0,0001
2e.	$E(\hat{\gamma})$		0,0547	0,0706	0,0543
2f.	$E(\hat{\sigma})$		-0,7594	-3,3308	1636,7
Expérience 3 : Erreurs corrélées avec la taille du ménage					
$v = \lambda \ln n + \varepsilon, \varepsilon \sim N(0, 0.4)$					
	pas d'erreur	$\lambda = -0,1$	$\lambda = -0,2$	$\lambda = -0,3$	
3a.	$E(\hat{\beta})$	-0,1379	-0,1263	-0,1262	-0,1242
3b.	$E(\hat{\gamma})$	-0,0073	-0,0289	-0,0582	-0,0844
3c.	$E(\hat{\sigma})$	0,0518	0,2282	0,4603	0,6792
		$\lambda = 0,1$	$\lambda = 0,2$	$\lambda = 0,3$	
3d.	$E(\hat{\beta})$		-0,1200	-0,1142	-0,1072
3e.	$E(\hat{\gamma})$		0,0357	0,0686	0,1003
3f.	$E(\hat{\sigma})$		-0,2999	-0,6039	-0,9393

Note : Résultats basés sur 10 000 répétitions du modèle : $w_j = \alpha + \beta \ln(x/n) + \gamma \ln n + u$.

Les vraies valeurs sont $\alpha=1,6$, $\beta=-0,14$, $\gamma=-0,007$, et $\sigma=\gamma/\beta$, aussi la vraie valeur impliquée est $\sigma=0,05$. Chacune des séries comprend 1000 observations.

Notre modèle s'appuie sur la spécification de DEATON et PAXSON (équation 7) qui exclut les variables non disponibles dans les zones urbaines. En plus de la dépense par tête et de la taille du ménage, on considère huit ratios démographiques r_j et la proportion d'adultes employés. En effet, le taux d'emploi peut affecter la part alimentaire à cause des exigences caloriques plus élevées pour les travailleurs ou à cause du coût plus élevé des repas pris hors du domicile. Le modèle inclut également des variables indiquant le trimestre au cours duquel le ménage a été soumis à l'enquête. Il est estimé séparément pour l'échantillon de ménages dont les dépenses ont été inscrites quotidiennement sur des carnets de compte et pour l'échantillon dont les dépenses ont été recueillies par entretiens rétrospectifs. En se référant à un modèle estimé sur l'échantillon consolidé, regroupant les deux échantillons initiaux, et en utilisant des variables indicatrices, pour la pente et la constante, on a pu tester quels coefficients diffèrent entre les deux échantillons. Le modèle est estimé en même temps par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO) et par la méthode des Variables Instrumentales (VI). Ces deux méthodes d'estimation intègrent les effets de grappes, de la stratification et de la pondération de l'échantillon.

Résultats des moindres carrés ordinaires (MCO)

On voit donc que la méthode de collecte des dépenses affecte la relation entre la taille du ménage et la part alimentaire mais n'affecte aucun autre coefficients estimé de la courbe d'ENGEL (tableau 7).

Lorsque la courbe d'ENGEL est estimée sur l'échantillon des ménages dont les dépenses sont relevées rétrospectivement, la taille du ménage exerce un effet négatif et statistiquement significatif sur la part budgétaire de l'alimentation, en maintenant la dépense par tête constante. L'effet est plus grand que celui trouvé par DEATON et PAXSON pour les ménages les plus pauvres. Une augmentation unitaire du logarithme de la taille du ménage diminue la part budgétaire de l'alimentation de 12 % (et 10 % si on utilise les données non pondérées). Quand la courbe d'ENGEL est estimée sur l'échantillon des ménages dont les dépenses sont relevées quotidiennement, la taille du ménage n'a pas d'effet statistiquement significatif sur la part budgétaire de l'alimentation, et le pourcentage estimé est presque nul – un résultat qui est semblable à celui trouvé par DEATON et PAXSON pour la Grande-Bretagne. Ce qui montre bien que certains des résultats de DEATON et PAXSON s'expliquent par la différence dans les méthodes de collecte utilisées par les groupes de pays qu'ils ont étudiés.

Tableau 7 - Estimations MCO de la courbe d'ENGEL alimentaire

Variable explicative	Echantillon Relevés quotidiens		Echantillon Entretien rétrospectif		t - test pour des coefficients égaux
	coefficient	t	coefficient	t	
ln (dépense par tête)	-0,1329	9,26	-0,1328	4,66	0,01
ln (taille du ménage)	-0,0026	0,17	-0,1262	2,73	2,64
Ratio hommes 0-6 ans	0,3998	1,08	0,1991	1,16	0,50
Ratio femmes 0-6 ans	0,2304	0,63	0,1657	1,14	0,17
Ratio hommes 7-14 ans	0,0766	0,22	0,1301	0,64	0,14
Ratio femmes 7-14 ans	0,4232	1,00	0,2813	1,82	0,36
Ratio hommes 15-50 ans	0,3228	0,96	0,3034	3,68	0,06
Ratio femmes 15-50 ans	0,3532	0,99	0,1952	1,25	0,45
Ratio hommes plus de 50 ans	0,3406	0,88	0,8271	2,15	0,98
Taux d'emploi adulte	0,1207	2,41	0,0123	0,19	1,24
Constante	1,1788	3,32	1,4919	5,34	0,67
R ²	0,5457		0,4008		
F _(12,18)	30,46		7,86		

Note : Les ratios démographiques comme le ratio du nombre de femmes de 7-14 ans sont rapportés au nombre total de ménages. Le groupe des femmes d'un certain âge est omis. Le modèle contient également deux variables indicatrices trimestrielles.

Les valeurs absolues de t reportées sont corrigées des effets de grappe, de la pondération et de la stratification de l'échantillon.

F_(12,18) est un test de Wald (W) ajusté à des pentes nulles : $\frac{d-k+1}{kd} W \sim F(k, d-k+1)$, où d est le nombre de grappes moins le nombre de strates (29), et k est le nombre de variables de pente.

Les tests de MONTE CARLO montrent que les erreurs de mesure sur les dépenses qui sont négativement corrélées avec soit la taille du ménage, soit la valeur vraie des dépenses alimentaires amènent un biais négatif sur le coefficient

de taille du ménage. En fonction des résultats obtenus et en regardant ce que devient le coefficient de $\ln(x/n)$, on peut savoir où se trouvent les erreurs de mesure. Si les erreurs sont corrélées avec la valeur vraie de l'alimentation, $\hat{\beta}$ sera biaisé vers zéro, tandis que si les erreurs sont corrélées avec la taille du ménage, il n'y aura pas d'effet sur $\hat{\beta}$. Dans ce cas, le coefficient de $\ln(x/n)$ reste le même quel que soit l'échantillon utilisé : relevés quotidiens ou entretien rétrospectif. Ceci implique que les erreurs de mesure de l'échantillon rétrospectif sont négativement corrélées avec la taille du ménage.

Résultats des variables instrumentales (VI)

La spécification du modèle VI de DEATON et PAXSON, où le revenu monétaire par tête sert de variable instrumentale à $\ln(x/n)$, n'a pu être exactement reprise car les données sur les revenus n'ont pas été recueillies par l'enquête PNG.¹ Il y a bien eu des mesures de la richesse (qualité du logement et valeur des biens durables) mais elles restent étroitement liées aux imputations en valeur des dépenses non-alimentaires et, donc, directement influencées par la part budgétaire de l'alimentation. Par conséquent, les variables d'instrumentation retenues sont le nombre moyen d'années d'étude de chaque adulte dans le ménage et l'âge du chef de ménage, qui, toutes deux, sont de bons estimateurs des dépenses par tête – elles augmentent le R^2 de 0,41 à 0,71 dans la première étape de la régression de $\ln(x/n)$ sur les variables exogènes. Les tests de sur-identification ont montré que ces deux variables ne jouent pas de rôle direct dans la détermination des parts budgétaires de l'alimentation, et donc qu'elles peuvent être considérées comme des variables instrumentales correctes, même si elles sont parfois intégrées dans les études sur la demande alimentaire. Le problème qui se pose, si l'on utilise l'éducation comme variable instrumentale, c'est que l'analphabétisme (qui lui est étroitement corrélé) induit une erreur de mesure dans les données de dépense recueillies par les relevés quotidiens. Ceci n'est pas un problème pour notre analyse car les taux d'alphabétisation adulte sont élevés par rapport aux standards des pays en développement (approximativement 90 pour cent).²

Les estimations obtenues pour le modèle VI de la courbe d'ENGEL et présentées dans le tableau 8, ont une configuration semblable aux estimations MCO. Comme précédemment, la taille du ménage est la seule variable pour laquelle le coefficient associé diffère de manière significative entre échantillons de relevés quotidiens et d'entretiens rétrospectifs. Comparé au résultat MCO, l'utilisation d'une variable instrumentale pour $\ln(x/n)$ ne produit qu'un faible changement dans la valeur du coefficient taille du ménage³. Il y a également de faibles variations pour les coefficients de dépenses par tête et une augmentation des

¹ DEATON et PAXSON utilisent la méthode VI pour traiter les erreurs de mesure aléatoires dans $\ln(x/n)$ qui pourraient biaiser le coefficient γ à cause de la corrélation entre $\ln(x/n)$ et $\ln n$.

² Les analphabètes étant essentiellement des personnes du troisième âge, d'autres membres de la famille ont parfois tenu les carnets de compte en leur nom, ou bien des enquêteurs leur ont rendu visite plus fréquemment que d'habitude (tous les deux jours en moyenne) et ont fait eux-mêmes la consignation par écrit.

³ Cela est également vrai quand on utilise les données non pondérées. Pour l'échantillon rétrospectif, le coefficient MCO taille du ménage est de -0,1000 et le coefficient VI de -0,0928. Pour l'échantillon relatif aux carnets de compte quotidiens, le coefficient MCO est de -0,0061 et le coefficient VI de -0,0237.

écarts-type de tous ces coefficients. Enfin, les tests DURBIN-WU-HAUSMAN montrent qu'il n'est pas indispensable d'utiliser les estimations par la méthodes VI.

Tableau 8 - Estimations VI de la courbe d'ENGEL alimentaire

Variable explicative	Echantillon Relevés quotidiens		Echantillon Entretien rétrospectif		t - test pour des coefficients égaux
	coefficient	t	coefficient	t	
ln (dépense par tête)	-0,1536	6,70	-0,1039	2,73	1,12
ln (taille du ménage)	-0,0147	0,81	-0,1049	2,42	1,77
Ratio hommes 0-6 ans	0,3513	0,97	0,2335	1,23	0,29
Ratio femmes 0-6 ans	0,1685	0,48	0,2058	1,28	0,10
Ratio hommes 7-14 ans	0,0411	0,12	0,1853	0,83	0,39
Ratio femmes 7-14 ans	0,3559	0,81	0,2928	1,84	0,16
Ratio hommes 15-50 ans	0,2895	0,88	0,3354	3,61	0,15
Ratio femmes 15-50 ans	0,3067	0,89	0,2048	1,27	0,30
Ratio hommes plus de 50 ans	0,2876	0,77	0,8862	2,29	1,28
Taux d'emploi adulte	0,1265	2,43	0,0154	0,22	1,23
Constante	1,3958	3,47	1,2046	3,34	0,34
R ²	0,5385		0,3894		
F _(12,18)	22,42		7,07		
Test de Durbin-Wu-Hausman	t=1,06		t=1,35		
Test de sur-identification	χ ² ₍₂₎ =0,25		χ ² ₍₂₎ =0,02		

Notes : Les instruments pour ln (dépense par tête) sont le nombre moyen d'années d'école de chaque adulte dans le ménage et l'âge du chef de ménage. Les ratios démographiques comme le ratio du nombre de femmes de 7-14 ans sont rapportés au nombre total de ménages. Le groupe des femmes d'un certain âge est omis. Le modèle contient également deux variables indicatrices trimestrielles. Les valeurs absolues de t reportées sont corrigées des effets de grappe, de la pondération et de la stratification de l'échantillon.

F_(12,18) est un test de Wald (W) ajusté à des pentes nulles : $\frac{d-k+1}{kd} W \sim F(k, d-k+1)$, où d est le nombre de grappes moins le nombre de strates (29), et k est le nombre de variables de pente.

Estimations des économies d'échelle

Les résultats des tableaux 7 et 8 permettent de penser qu'un bon modèle pour un échantillon consolidé (issu du regroupement des deux échantillons précédents) n'aurait besoin que d'une seule variable indicatrice de pente, celle correspondant à la taille du ménage, et qu'un tel modèle peut être estimé avec suffisamment de précision par les MCO. Les résultats obtenus pour un tel modèle sont les suivants :

$$w_f = 1,480 - 0,140 \ln(x/n) - 0,083 \ln n + 0,049 [\ln n * \text{Indicatrice carnet compte}]$$

(9,85) (3,41) (4,36)

+ ratios démographiques + taux d'emploi adulte + variables indicatrices trimestrielles

$$R^2=0,44 \quad F_{(13,17)} = 15,84$$

Les t-statistiques entre parenthèses sont corrigées des effets de grappe, de la stratification et des pondérations d'échantillonnage.

Ces résultats montrent que lorsqu'une courbe d'ENGEL est estimée avec des données de dépense rétrospectives, toute augmentation unitaire du logarithme de la taille du ménage fait baisser la part alimentaire de cinq points de pourcentage de plus que ne l'aurait fait les données de dépenses quotidiennes. L'élasticité de la dépense alimentaire par tête par rapport à la taille du ménage (égale à γ/w_f étant donnée la dépense par tête) est estimée à $-0,184$ quand on utilise les données rétrospectives et seulement à $-0,067$ quand on utilise les données quotidiennes des carnets de compte (donnant la part moyenne de l'alimentation du tableau 5).

Selon la méthode d'ENGEL, le paramètre d'économies d'échelle σ peut être estimé à partir du rapport des coefficients $\ln n$ et $\ln(x/n)$. Les coefficients obtenus du modèle consolidé, présenté ci-dessus, fournissent les estimations suivantes de σ pour les deux échantillons relatifs aux relevés quotidiens et à l'entretien rétrospectif :

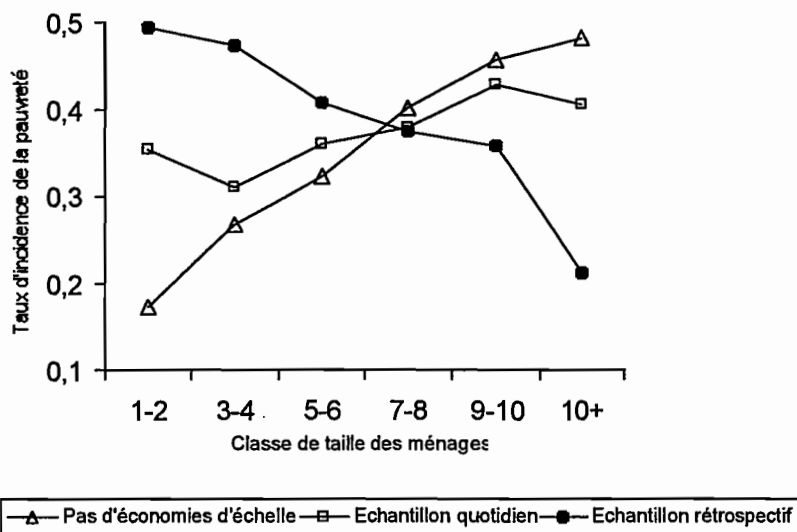
Echantillon 1 : relevés quotidiens	Echantillon 2 : entretien rétrospectif
$\sigma = 0,24$	$\sigma = 0,59$
s.e. (σ) = 0,15	s.e. (σ) = 0,18
$H_0: \sigma = 0 \quad \chi^2_{(1)} = 2,54 \quad (p < 0,12)$	$H_0: \sigma = 0 \quad \chi^2_{(1)} = 10,77 \quad (p < 0,01)$

On voit donc que les estimations d'économies d'échelle sont sensibles à la méthode utilisée pour recueillir les dépenses des ménages. Quand les données sont recueillies par entretiens rétrospectifs, les économies d'échelle sont importantes. Par contre, quand les dépenses sont collectées quotidiennement par carnet de compte, sur échantillon semblable de ménages, les économies d'échelle sont beaucoup plus petites et la normalisation par tête des dépenses totales (i.e., $\sigma=0$) n'est pas rejetée. C'est pourquoi on peut penser que l'estimation de $\sigma=0,4$ faite par LANJOUW et RAVALLION (1995) pour les ménages pakistanais est biaisée à la hausse du fait de l'utilisation de données rétrospectives, et de la corrélation probable des erreurs de mesure sur les dépenses avec la taille du ménage.

La figure 1 montre l'évolution de l'incidence de la pauvreté par classe de taille du ménage pour les diverses estimations du paramètre d'économies d'échelle du ménage, σ .¹ Ces taux d'incidence de la pauvreté sont basés sur des estimations normalisées de la taille effective du ménage, $n^{1-\sigma}$ de sorte que l'incidence de la pauvreté demeure toujours la même (37%) pour le ménage de taille moyenne. Evidemment, lorsqu'on ne prend pas en compte les économies d'échelle, le taux d'incidence de la pauvreté augmente rapidement avec la taille du ménage, frôlant presque 50% pour les ménages de plus de dix membres. Par contre, quand on se réfère aux économies d'échelle estimées à partir de l'échantillon rétrospectif ($\sigma=0,59$), les ménages les plus grands ont une incidence de la pauvreté d'environ 20%, mais les plus petits ont une incidence de 50%. On doit cependant s'interroger sur la robustesse de ces résultats, car l'estimation de σ à partir de l'échantillon des relevés quotidiens implique un léger accroissement de la pauvreté quand la taille du ménage augmente.

¹ Des classes de taille ont été utilisées pour donner des estimations plus homogènes, du fait de la petite taille de l'échantillon. Pour la même raison, les taux de pauvreté ont été calculés pour toutes les aires de Papouasie Nouvelle Guinée plutôt que pour la seule capitale.

Figure 1 – Incidence de la pauvreté et taille du ménage



Conclusion

Dans cette étude, nous avons présenté une nouvelle preuve quantitative de l'importance du genre dans les décisions d'allocation de ressources au sein du ménage. De telles informations sur la structure interne des dépenses intéressent les décideurs politiques qui recherchent tous les moyens permettant de rendre leurs programmes d'intervention plus efficaces.

Nos résultats confirment statistiquement les hypothèses (1) de PARETO efficacité dans l'allocation du revenu du ménage acquis par les membres adultes, féminins et masculins, et (2) de mise en commun des ressources du ménage afin que la détention du revenu n'intervienne plus dans le mécanisme d'allocation. Ce dernier résultat contraste avec la réalité observée dans plusieurs pays en développement. D'autres résultats montrent que le modèle de mise en commun des ressources n'est plus pertinent lorsqu'on considère les dépenses, féminines et masculines, au lieu du revenu dans le processus de décision d'allocation. En particulier, on remarque que les femmes ont une probabilité plus grande d'acheter des biens qui améliorent le bien-être global du ménage ou qui sont socialement souhaitables. Les implications, en termes de politiques publiques, sont intéressantes car elles suggèrent d'intervenir plus sur les dépenses féminines que sur le revenu. Nous utilisons également un ensemble d'indicateurs socio-économiques, au niveau du ménage et de la communauté, pour déterminer quels facteurs expliquent les différences d'allocations intra-ménage et quels moyens pourraient rendre les interventions politiques plus efficaces.

Les économistes qui veulent mesurer les économies d'échelle au sein du ménage doivent faire face à des choix cornéliens. En effet, ils peuvent utiliser la

méthode a-théorique d'ENGEL, qui marche bien mais n'a pas de fondement (DEATON, 1997), ou essayer une méthode – basée sur le concept de biens publics au sein du ménage – qui a des fondements théoriques mais qui ne marche pas bien¹. En effet, l'estimation qu'elle fournit à savoir une dépense alimentaire par tête plus élevée dans les ménages de plus grande taille (à dépense par tête égale) est rejetée par l'analyse empirique (DEATON et PAXSON, 1998). Ce n'est pas un hasard si ce rejet a surtout lieu dans le cas d'enquêtes budgétaires qui sont faites de manière rétrospective auprès d'une unique personne unique qui se re-mémorise les dépenses du ménage pour la semaine, la quinzaine ou le mois précédent. A l'inverse, les deux pays qui, dans l'échantillon de DEATON et PAXSON, ont les résultats les plus proches de nos estimations, recueillent les dépenses du ménage par inscription des achats quotidiens de chaque adulte dans un carnet de compte.

Pour tester l'effet du choix du mode de collecte sur la relation entre la taille du ménage et la demande alimentaire, nous avons comparé, à un même endroit, deux échantillons aléatoires de ménages, avec, dans le premier cas, un relevé des dépenses quotidiennes des ménages par inscription sur un carnet de compte et, dans le second cas, un relevé rétrospectif par entretien de ces mêmes dépenses. Nous ajustons ensuite la courbe d'ENGEL relative à l'alimentation sur ces deux échantillons. L'élasticité de la dépense alimentaire par tête par rapport à la taille du ménage, à dépense totale par tête fixée, est estimée à $-0,18$ quand on utilise des données rétrospectives, mais seulement à $-0,07$ quand les données sont quotidiennes. De plus, quand on utilise des données rétrospectives de dépense, les estimations des économies d'échelle sont plus élevées que celles issues des dépenses quotidiennes.

Une interprétation plausible de ces résultats est que les dépenses alimentaires recueillies de façon rétrospective présentent des erreurs de mesure qui sont liées à la taille du ménage. Lorsqu'elle augmente, il devient de plus en plus difficile pour l'enquêté de se rappeler des dépenses alimentaires, avec précision, en raison du nombre de transactions. Par contre, il est plus facile de se souvenir des dépenses de produits non-alimentaires car ceux-ci sont achetés occasionnellement. Ces erreurs de mesure provoquent un biais négatif pour le coefficient associé à la taille du ménage dans les modèles de régression de la demande alimentaire. Autrement dit, le succès de la méthode d'ENGEL dans l'estimation d'économies d'échelle vient du fait qu'elle intègre les erreurs de mesure des dépenses alimentaires des grands ménages dans les véritables économies d'échelle.

Bibliographie

- ALDERMAN H., CHIAPPORI P., HADDAD L., HODDINOTT J., and KANBUR R. (1995), "Unitary versus collective models of the household : is it time to shift the burden of proof?", *World Bank Research Observer* 10(1): 1-19.
- BECKER G.S. (1974), "A theory of social interactions", *Journal of Political Economy*, 82(6) : 1063-1093.

¹ D'autres méthodes plus fiables sont basées sur l'estimation d'un système d'équations de demande (par exemple, LANCASTER *et al.*, 1999) mais peuvent paraître trop compliquées pour des économistes qui souhaitent uniquement estimer une échelle d'équivalence pour s'en servir dans d'autres travaux de modélisation.

- BOURGUIGNON F., BROWNING M., CHIAPPORI P.-A., and LECHENE V. (1993), "Intrahousehold allocation of consumption: a model and some preliminary evidence", *Annales d'Economie et de Statistique*, 29: 137-156.
- BOURGUIGNON F., and CHIAPPORI P.-A. (1992), "Collective models of household behaviour : an introduction", *European Economic Review*, 36: 355-364.
- BROWNING M., BOURGUIGNON F., CHIAPPORI P.-A., and LECHENE V. (1994), "Income and outcomes: a structural model of intrahousehold allocation", *Journal of Political Economy*, 102(6): 1067-1096.
- CHIAPPORI P.-A. (1988a), "Rational household labour supply", *Econometrica*, 56(1): 63-89.
- (1988b), "Nash bargained household decisions", *International Economic Review*, 29(4): 791-796.
- (1992), "Collective labour supply and welfare", *Journal of Political Economy*, 100(3), 437-467.
- COULTER F.A.E., COWELL F.A. and JENKINS S.P. (1992), "Equivalence scale relativities and the extent of inequality and poverty", *Economic Journal*, 102: 1067-1082.
- DEATON A. (1997), *The Analysis of Household Surveys : A Microeconomic Approach to Development Policy*, Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- DEATON A. and PAXSON C. (1998), "Economies of scale, household size, and the demand for food", *Journal of Political Economy*, 106(5): 897-930.
- DREZE J., and SRINIVASAN P.V. (1997), "Widowhood and poverty in rural India: some inferences from household survey data", *Journal of Development Economics* 54: 217-234.
- FOLBRE N. (1986a), "Cleaning house" *Journal of Development Economics*, 22: 5-40.
- (1986b), "Hearts and spades: paradigms of household economics", *World Development*, 14: 245-255.
- GIBSON J. (1997), "Testing for boy-girl discrimination with household expenditure data: results for Papua New Guinea", *Applied Economics Letters* 4(9): 643-646.
- (2000), "The impact of growth and distribution on poverty in Papua New Guinea", *Applied Economics Letters* 7(8): 541-544.
- (2001), "Measuring chronic poverty without a panel", *Journal of Development Economics* 65: 243-266.
- HADDAD L. (1999), "The income earned by women: impacts on welfare outcomes", *Agricultural Economics* 20(1): 135-141.
- ILO (1994), "Household income and expenditure surveys", *Year Book of Labour Statistics, Sources and Methods*, Volume 6, International Labour Office, Geneva.
- KANBUR R. (1991), "Linear expenditure systems, children as public goods and intra-household inequality", mimeo, University of Warwick and the World Bank.
- LANCASTER G., RAY R., and VALENZUELA M. (1999), "A cross-country study of equivalence scales and expenditure inequality on unit record household budget data", *Review of Income and Wealth* 45(4): 455-482.
- LANJOUW P., MILANOVIC B., and PATERNOSTRO S. (1998), "Poverty in the transition countries: a case of children pitted against the elderly?", mimeo, Development Economics Research Group, The World Bank.
- LANJOUW P. and RAVALLION M. (1995), "Poverty and household size", *The Economic Journal*, 105(Nov): 1415-1434.
- LEVANTIS T., (1997), "Urban unemployment in Papua New Guinea - its criminal. Pacific", *Economic Bulletin*, 12(2) : 73-84.
- LUNDBERG S. and POLLAK R.A. (1983), "Separate spheres bargaining and the marriage market", *Journal of Political Economy*, 10: 987-1010.
- MANSER M. and BROWN M. (1979), "Bargaining analysis of household decisions", in *Women in the Labour Force*, C.B. Lloyd, E.S. Andrews, and C.L. Gilroy (eds.), New York: Columbia University Press.

Mise en commun des ressources du ménage et importance des dépenses féminines

- MCELROY M.B. and HORNEY M.J. (1981), "Nash bargained household decisions : toward a generalization of the theory of demand", *International Economic Review*, 22(2) : 333-349.
- MORAUTA L. (1984), "Income, unemployment and welfare in low-income urban areas", mimeo, Institute of Applied Social and Economic Research, Boroko, Papua New Guinea.
- RODGERS W., BROWN C. and DUNCAN G. (1993), "Errors in survey reports of earnings, hours worked, and hourly wages", *Journal of the American Statistical Association*, 88(424) : 1208-1218.
- SAMUELSON P.A. (1956), "Social indifference curves", *Quarterly Journal of Economics*, 70: 1-21.
- THOMAS D. (1990), "Intra-household resource allocation : an inferential approach", *Journal of Human Resources*, 25(4) : 635-664.
- ULPH D. (1988), "General noncooperative Nash model of household consumption behaviour", Discussion Paper 88-205, University of Bristol.
- ZVEKIC U. and ALVAZZI DEL FRATE A., (1995), *Criminal Victimization in the Developing World*, United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute : Rome.
- WORLD BANK (2001), *World Development Indicators*, New York: Oxford University Press.

Annexes

Résultats de l'équation unique sur échantillon consolidé

Tableau A1 - Résultats équation par équation, échantillon complet, revenu

	Résultats des Variables Instrumentales ^a		Résultats des Moindres Carrés Ordinaires		Test d'Hausman ^b (valeur de p)	Sur-identification ^c (valeur de p)
	$\partial c/\partial y^M$	$\partial c/\partial y^F$	$\partial c/\partial y^M$	$\partial c/\partial y^F$		
Alimentation	0,072 (0,013)	0,129 (0,033)	0,056 (0,008)	0,059 (0,014)	0,20	0,83
Boissons, tabac, noix de bétel	0,046 (0,012)	-0,004 (0,024)	0,027 (0,005)	0,020 (0,009)	0,98	0,06
Vêtements	0,018 (0,005)	0,014 (0,012)	0,009 (0,003)	0,009 (0,005)	0,92	0,98
Loyer et factures	0,052 (0,023)	0,123 (0,053)	0,052 (0,018)	0,023 (0,020)	0,96	0,52
Biens d'équipement ménager et ameublement	0,016 (0,011)	0,039 (0,021)	0,030 (0,018)	-0,003 (0,012)	0,99	0,91
Dépenses médicales et de santé	0,010 (0,003)	0,025 (0,007)	0,010 (0,002)	0,007 (0,004)	0,92	0,75
Transport and communication	0,083 (0,017)	0,098 (0,032)	0,068 (0,013)	0,081 (0,037)	0,99	0,83
Loisir et éducation	0,056 (0,013)	0,089 (0,022)	0,039 (0,007)	0,046 (0,014)	0,79	0,67
Divers	0,032 (0,007)	0,068 (0,014)	0,015 (0,003)	0,020 (0,007)	0,00	0,34

Note : les dérivées reportées sont des coefficients obtenus à partir de régressions qui incluent aussi des variables de composition démographique, de taille des ménages, ainsi que des variables indicatrices de province. Les écarts-type sont robustes à l'hétéroscédasticité dans ().

^a Les variables instrumentales incluent le nombre d'adultes, hommes et femmes dans le ménage, le nombre de leurs années d'école, et des variables indicatrices de l'absence d'adultes hommes ou femmes. Le test pour exclure ces variables instrumentales de la régression de première étape est $F_{(6, 1089)}=28$, qui est significatif à $p<0,01$.

^b Le test d'Hausman est basé sur le vecteur des écarts entre les résultats de VI et de MCO : si $p<0,05$ un manque de convergence des résultats MCO du à la possible endogénéité des revenus est signalé.

^c Le test de sur-identification est basé sur la relation entre les variables instrumentales et les erreurs de la régression VI. Ce test indique un aspect de la validité des variables instrumentales, à savoir leur indépendance aux erreurs de la régression.

Tableau A2 - Résultats équation par équation, échantillon complet, dépenses quotidiennes

	Résultats des Variables Instrumentales ^a		Résultats des Moindres Carrés Ordinaires		Test d'Hausman ^b (valeur de p)	Sur-identification ^c (valeur de p)
	$\partial c/\partial x^M$	$\partial c/\partial x^F$	$\partial c/\partial x^M$	$\partial c/\partial x^F$		
Alimentation	0,241 (0,050)	0,329 (0,052)	0,079 (0,038)	0,363 (0,023)	0,82	0,90
Boissons, tabac, noix de bétel	0,204 (0,058)	0,008 (0,055)	0,038 (0,022)	0,139 (0,017)	0,79	0,37
Vêtements	0,072 (0,023)	0,035 (0,023)	0,051 (0,012)	0,040 (0,011)	0,99	0,86
Loyer et factures	0,187 (0,108)	0,286 (0,106)	0,105 (0,023)	0,185 (0,069)	0,99	0,70
Biens d'équipement ménager et ameublement	0,043 (0,049)	0,105 (0,035)	0,052 (0,009)	0,065 (0,013)	0,99	0,98
Dépenses médicales et de santé	0,030 (0,013)	0,064 (0,014)	0,007 (0,003)	0,051 (0,014)	0,97	0,93
Transport and communication	0,314 (0,090)	0,253 (0,083)	0,115 (0,048)	0,278 (0,055)	0,95	0,82
Loisir et éducation	0,190 (0,058)	0,231 (0,052)	0,076 (0,009)	0,154 (0,029)	0,63	0,77
Divers	0,107 (0,030)	0,163 (0,028)	0,028 (0,011)	0,092 (0,012)	0,03	0,49

Notes : Voir tableau A1.

Tableau A3 – Résultats équation par équation, sous-échantillon avec revenus masculins et féminins positifs, dépenses quotidiennes (n=419)

	Résultats des Variables Instrumentales ^a		Résultats des Moindres Carrés Ordinaires		Test d'Hausman ^b (valeur de p)	Sur-identification ^c (valeur de p)
	$\partial c/\partial y^M$	$\partial c/\partial y^F$	$\partial c/\partial y^M$	$\partial c/\partial y^F$		
Alimentation	0,007 (0,046)	0,199 (0,076)	0,042 (0,011)	0,076 (0,021)	0,91	0,70
Boissons, tabac, noix de bétel	0,053 (0,031)	0,004 (0,045)	0,023 (0,010)	0,018 (0,015)	0,99	0,55
Vêtements	0,009 (0,016)	0,042 (0,024)	0,007 (0,004)	0,017 (0,007)	0,97	0,99
Loyer et factures	0,022 (0,071)	0,116 (0,112)	0,014 (0,020)	0,047 (0,028)	0,99	0,64
Biens d'équipement ménager et ameublement	0,030 (0,043)	0,012 (0,049)	0,061 (0,044)	-0,039 (0,039)	0,99	0,93
Dépenses médicales et de santé	0,015 (0,007)	0,011 (0,009)	0,007 (0,002)	0,012 (0,005)	0,99	0,75
Transport and communication	0,042 (0,048)	0,120 (0,059)	0,039 (0,016)	0,102 (0,050)	0,99	0,93
Loisir et éducation	0,015 (0,026)	0,126 (0,043)	0,025 (0,008)	0,049 (0,015)	0,94	0,79
Divers	0,027 (0,019)	0,079 (0,025)	0,012 (0,005)	0,027 (0,010)	0,04	0,92

Note : Voir le tableau A1.

Tableau A4 – Résultats équation par équation, sous-échantillon avec des revenus masculins et féminins positifs, dépenses rétrospectives (n=419)

	Résultats des Variables Instrumentales ^a		Résultats des Moindres Carrés Ordinaires		Test d'Hausman ^b (valeur de p)	Sur-identification ^c (valeur de p)
	$\partial c/\partial x^M$	$\partial c/\partial x^F$	$\partial c/\partial x^M$	$\partial c/\partial x^F$		
Alimentation	-0,117 (0,247)	0,575 (0,210)	0,105 (0,044)	0,365 (0,035)	0,99	0,99
Boissons, tabac, noix de bétel	0,240 (0,257)	-0,036 (0,217)	0,067 (0,023)	0,148 (0,025)	0,99	0,39
Vêtements	0,113 (0,100)	0,024 (0,080)	0,049 (0,018)	0,032 (0,015)	0,99	0,99
Loyer et factures	0,649 (0,550)	-0,237 (0,445)	0,054 (0,030)	0,131 (0,058)	0,99	0,97
Biens d'équipement ménager et ameublement	-0,024 (0,159)	0,145 (0,137)	0,061 (0,008)	0,045 (0,021)	0,99	0,94
Dépenses médicales et de santé	0,079 (0,069)	0,005 (0,054)	0,009 (0,004)	0,033 (0,009)	0,99	0,83
Transport and communication	0,165 (0,221)	0,265 (0,198)	0,178 (0,067)	0,280 (0,085)	0,99	0,96
Loisir et éducation	0,148 (0,203)	0,204 (0,189)	0,073 (0,025)	0,148 (0,040)	0,98	0,85
Divers	0,270 (0,190)	0,028 (0,141)	0,046 (0,020)	0,100 (0,017)	0,96	0,99

Note : Voir tableau A1.

CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENT SOCIAL, ACCES AUX DROITS ET CAPACITES DES INDIVIDUS

De quelle manière, le développement social peut-il améliorer le bien-être des personnes ? Si la croissance économique peut apparaître comme un préalable nécessaire pour augmenter la quantité et la qualité des biens et services disponibles, elle ne peut être une fin en soi. L'objectif d'un développement social sera surtout d'assurer une meilleure redistribution des fruits de cette croissance à travers, dans un premier temps, l'amélioration de l'accessibilité à ces biens et services et, dans un second temps, le renforcement des potentialités des personnes pour accroître leurs capacités à agir et à être.

Dans la première étape, la difficulté d'accès à un certain nombre de biens, marchands ou non-marchands, matériels ou immatériels, engendre une "pauvreté d'accessibilité" qui s'exprime par des insuffisances ou des manques : insuffisance de revenu résultant de l'absence d'activités rémunératrices ou d'emploi, manque de terres ou absence d'outils de production, insuffisance de logement, absence de lien social valorisant, non-reconnaissance d'une identité, etc. Cette pauvreté recouvre en partie la "pauvreté monétaire" car l'insuffisance de revenu est souvent le fait d'une absence d'emploi ou d'un accès à des activités mal rémunérées. Mais elle recouvre également la "pauvreté de conditions de vie" qui résulte du manque de certains biens ou services : logement inadéquat car sans accès à l'eau et à l'assainissement, accès difficile aux soins de santé, absence d'éducation, etc..

Si l'accessibilité n'est pas garantie à terme (pour l'emploi, le logement, les soins de santé, etc.), la pauvreté d'accessibilité risque de se transformer en exclusion. Plus le nonaccès recouvrira un nombre élevé de biens et de services (biens de consommation, services sociaux, relations sociales, valeurs), et plus l'exclusion se généralisera, aboutissant alors à une absence de droits tant économiques que sociaux.

La seconde étape concerne la constitution de potentialités et s'inscrit dans une perspective plus dynamique. En effet, c'est le degré d'accessibilité aux biens et services qui permet à une personne d'accroître ses potentialités. Par exemple, avec une activité rémunérée, il devient possible de constituer une épargne. De même, la scolarisation régulière à l'école permet de décrocher un diplôme. Un emploi fixe autorise à se prévaloir d'un savoir-faire et d'une expérience. L'accès régulier à des soins de santé accroît le capital santé. Dans ce cadre, l'absence ou l'insuffisance de potentialités exprime une "pauvreté de potentialités" qui concerne autant des biens en capital (équipement, épargne, patrimoine, capital humain...) que d'autres formes d'accumulation (aspects culturels, symboliques, de pouvoir, ...).

Sur la base de ces potentialités, il devient alors possible d'entreprendre des actions qui aident à vivre mieux et à être bien. Ainsi, l'épargne permet l'achat d'un logement, le diplôme confère un statut social et une rémunération d'un certain niveau, un bon capital humain sanitaire confère la probabilité de vivre longtemps et en bonne santé. Ce sont les manques de ces capacités "à agir" ou "à être" qu'exprime alors la "pauvreté de capacités".

Les contributions présentées dans cette partie sont une illustration de cette démarche. Elles analysent l'accessibilité à certains services comme la santé ou l'éducation qui sont indispensables pour permettre un renforcement des capacités personnelles.

La première contribution, intitulée "*Dépenses des ménages, développement humain et pauvreté au Burkina-Faso : substitution ou complémentarité ? Le cas de l'éducation*", aborde le problème de l'accès à l'éducation en vue de constituer un capital humain et de son lien avec le niveau de dépenses des ménages. Elle montre, à partir de l'analyse des données de l'enquête prioritaire du Burkina-Faso (1995), que les deux approches, par les capacités, d'une part, et par l'utilité, d'autre part, sont plus complémentaires qu'opposées. Ces approches convergent dans leur description de l'évolution du bien-être, même si elles se réfèrent à des indicateurs très différents : taux net de scolarisation, niveau d'éducation combiné des ménages, accès à l'instruction, accès au premier et second cycle, dans le premier cas, et dépenses par tête, dans le second cas.

La deuxième contribution, intitulée "*Solidarité et accès à la santé pour les plus pauvres : le cas du Yémen*", aborde le problème de l'accès à la santé lorsque les politiques de réforme tarifient l'usage des services de santé. On remarque alors que dans les régions à fort capital social, l'accès à un réseau de solidarité constitue un filet de sécurité pour les plus pauvres. Mais il est peu probable qu'une telle solution soit durable lorsqu'on considère les modifications actuelles du système de valeurs.

Dépenses des ménages, développement humain et pauvreté au Burkina Faso : substitution ou complémentarité ? Le cas de l'éducation

Jean-Pierre LACHAUD, CED, Université Montesquieu-Bordeaux IV

Résumé

En prenant l'exemple de l'éducation, l'étude propose des tests économétriques visant à examiner si les divergences théoriques entre l'espace des "capacités" et celui de l'"utilité" ont, dans la pratique, une quelconque importance. Fondée sur l'enquête prioritaire du Burkina Faso de 1994-95, l'analyse empirique aboutit à trois conclusions. En premier lieu, une mesure de la pauvreté en termes de dépenses monétaires des ménages a, *dans une certaine mesure*, la capacité de capturer des dimensions essentielles du bien-être suggérées par l'approche des droits, en particulier l'accès à des niveaux d'éducation appropriés. En deuxième lieu, les tests empiriques tendent, néanmoins, à supporter l'idée – et l'argumentation théorique – que la coexistence des deux "espaces" introduit une information additionnelle indispensable en termes d'évaluation de la pauvreté et de promotion du développement humain. Trois effets principaux expliquent cette conclusion : (I) *un effet de niveau* – la sensibilité de l'accès aux capacités est fonction du *niveau* des dépenses des ménages ; (II) *un effet de structure* – la relation entre le niveau de vie des ménages et l'accès aux capacités est complexifiée par l'hétérogénéité des milieux et des institutions sociales ; (III) *un effet d'éviction* – par exemple, le non-accès *relatif* des filles à l'instruction ou à la nutrition adéquate croît avec les dépenses par tête des ménages, surtout dans le secteur rural. Par conséquent, si la disponibilité croissante des ressources monétaires des ménages est un déterminant majeur du développement humain, les approches des capacités et de l'utilité sont plus complémentaires qu'opposées, et il serait probablement économiquement et socialement inefficace de vouloir substituer totalement l'une à l'autre.

Introduction

La question de la pauvreté suscite un intérêt croissant parmi les analystes du développement, l'un des critères d'appréciation de ce dernier – de plus en plus évoqué – étant l'évaluation quant à la capacité des individus ou des ménages d'acquiescer un niveau de vie correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société¹. Mais, paradoxalement, la diversité et la richesse des approches de la pauvreté – dénuement matériel, biologique ou social –, n'ont que peu atténué les

¹ En réalité, la question de la pauvreté suscite un renouveau d'intérêt dès les années 1970 – CHENERY, AHLUWALIA, BELL, DULLOY, JOLLY (1974) –, bien que la question soit surtout évoquée depuis la fin des années 1980 – RAVALLION (1996).

difficultés auxquelles se heurte l'analyse². En particulier, le choix de la dimension par laquelle la pauvreté doit être appréhendée fait l'objet d'un débat théorique, impliquant une conceptualisation du bien-être et, nécessairement, des approches empiriques différentes. En effet, deux options majeures semblent constituer le cadre actuel de mesure de la pauvreté. D'un côté, l'approche de l'utilité stipule qu'il existe des fondements théoriques suffisants pour considérer que les dépenses des ménages sont une bonne approximation du bien-être pour l'analyse de la pauvreté – l'utilité n'étant jamais observable directement. Dans ces conditions, les dépenses ou les revenus des ménages constituant des instruments de réalisation du bien-être, il est possible d'assimiler l'insuffisance des ressources à la pauvreté, cette dernière reflétant à la fois la faiblesse quantitative et la précarité des rendements des actifs physiques, humains, sociaux et naturels. D'un autre côté, la pauvreté peut être considérée comme une privation de droits, une situation à l'origine d'un manque de capacités fonctionnelles élémentaires pour atteindre certains minima acceptables, le bien-être étant fonction à la fois de la disponibilité des biens matériels et de l'élargissement des possibilités des choix³. A cet égard, les "fonctionnements" – être bien nourri, en bonne santé, etc.–, étant des éléments constitutifs du bien-être, les "facultés" ou "capabilities"⁴ reflètent la liberté de poursuivre ces derniers, et peuvent même avoir un rôle direct dans le bien-être, puisque choisir et décider font également partie de la vie. Par conséquent, non seulement la disponibilité des ressources n'assure pas la liberté, mais également, dans l'espace des dépenses, définir la pauvreté par rapport à l'insuffisance des ressources semble hasardeux, les seuils de revenus adéquats des individus étant ceux qui permettent de générer des niveaux minima de capacités fonctionnelles⁵.

Dès lors, doit-on substituer le concept de capacités à celui d'utilité, ou le premier introduit-il seulement une information additionnelle lors de l'évaluation de la pauvreté monétaire⁶? Apporter une réponse définitive à cette question est difficile. Sur un plan théorique, élucider les avantages et les inconvénients quant à l'adoption de l'une ou l'autre de ces options analytiques pour mesurer la pauvreté est une tâche complexe. Au niveau empirique, les données disponibles demeurent la plupart du temps insuffisantes. Malgré tout, cette discussion théorique a d'importantes implications pratiques, illustrées par les options empiriques différenciées des institutions de Bretton Woods et des Nations unies⁷, qui recourent en grande partie la distinction entre les indicateurs monétaires et non monétaires de la pauvreté⁸. Dans ces conditions, une voie de recherche fructueuse

² Voir par exemple, KANBUR, SQUIRE (1999) ; LACHAUD (1999a), (2000).

³ PNUD (1997).

⁴ "Capabilities" est le mot anglo-saxon utilisé par SEN (1985), (1992). Dans cette étude, le mot "capacités" sera utilisé pour celui de "capabilities".

⁵ SEN (1992).

⁶ RAVALLION (1998). D'ailleurs, si SEN suggère une supériorité de la méthode directe, comparativement à celle – indirecte – du revenu ou de la dépense, il indique aussi que cette dernière peut être un "second best" lorsque les informations sur les besoins essentiels ne sont pas disponibles.

⁷ L'aspect monétaire de la pauvreté et la notion d'actifs dominant à la Banque mondiale – BANQUE MONDIALE (2000) –, tandis que l'orientation majeure du Programme des Nations unies pour le développement fait référence à la pauvreté humaine – PNUD (2000).

⁸ Il est à remarquer que la distinction entre les indicateurs monétaires et non monétaires ne recoupe pas nécessairement les deux options théoriques. Par exemple, le revenu peut être considéré *en lui-même* comme l'objectif de bien-être, ou il peut être une bonne approximation des variables que l'on ne peut observer.

pourrait recourir à des tests empiriques – compte tenu des contraintes informationnelles –, tentant d'explicitier si les divergences *théoriques* précédemment indiquées ont, *en fait*, une quelconque importance. En d'autres termes, il s'agit d'examiner si une mesure de la pauvreté fondée sur les dépenses monétaires des ménages, a la capacité de capturer des dimensions essentielles du bien-être suggérées par l'approche des droits⁹. En effet, si les dépenses des ménages apparaissent constituer une bonne représentation des capacités, l'appréhension de la pauvreté et l'élaboration des politiques en direction des plus défavorisés peuvent être facilitées. Par contre, si les deux options analytiques identifient, dans la pratique, des phénomènes distincts, la réduction de la pauvreté appelle des programmes d'action plus différenciés quant à la mobilisation potentielle des actifs des individus ou des ménages. Nécessairement, un tel exercice se heurte à deux difficultés : l'impossibilité de prendre en compte l'ensemble des droits – économiques, sociaux, politiques, civils, culturels – et des interactions entre ces derniers – par exemple, une meilleure santé améliore la productivité du travail¹⁰.

La présente étude s'inscrit dans cette perspective en s'appuyant sur le cas de l'éducation¹¹. A l'aide des informations de l'enquête prioritaire du Burkina Faso de 1994-95, elle propose d'appréhender les relations entre les dépenses et une dimension non monétaire du bien-être des ménages, l'accès à l'instruction. La deuxième section explicite quelques aspects théoriques, conceptuels et méthodologiques. La troisième section présente l'évidence empirique fondée sur une analyse économétrique unidimensionnelle de la relation entre, d'une part, les dépenses des ménages, et, d'autre part, l'accès à l'éducation.

1. Théories, concepts et méthode

1.1. "Espaces" de l'utilité et des capacités

Elucider les avantages et les inconvénients des "espaces" de l'utilité et des capacités quant à la conceptualisation du bien-être et de la pauvreté est une tâche complexe. Quelques éléments d'analyse permettent de fixer les idées.

1.1.1 L'"espace" de l'utilité

Dans l'espace de l'utilité, l'approche économique habituelle du bien-être est fondée sur une fonction d'utilité, définie par rapport à des consommations de biens et de services, et susceptible de reproduire les préférences des individus pour

⁹ En général, une approche en termes de quintiles des dépenses – ou autre découpage de la distribution – met en évidence une association positive entre la précarité des niveaux d'éducation, de santé, etc., et la faiblesse des ressources monétaires des ménages. Toutefois, une analyse plus précise des relations est plus rare. Quelques études récentes doivent cependant être mentionnées : RUGGERI LADERCHI (1997); APPLETON, SONG (1999).

¹⁰ Voir par exemple les orientations proposées par SCHULTZ (1997) – en particulier, l'endogénéisation de la variable liée à la santé dans la fonction de gains.

¹¹ Cette étude est tirée d'une recherche plus vaste englobant en même temps la santé, l'habitat et l'environnement sanitaire, d'une part, et examinant la capacité de prédiction en termes de pauvreté monétaire d'une approche micro-multidimensionnelle de la pauvreté non monétaire, d'autre part. LACHAUD (2000b).

des ensembles alternatifs de consommations. L'utilité n'étant jamais observable directement, il importe de trouver une contrepartie qui puisse être réellement appréhendée¹².

Dans ce contexte, la littérature courante stipule qu'il existe des fondements théoriques suffisants pour considérer que les dépenses constituent une bonne approximation du bien-être. Effectivement, la fonction de dépenses du consommateur, notée $D = D(P, K, U)$, représente le coût minimum pour un ménage ayant des caractéristiques K d'accéder à un niveau d'utilité U , compte tenu d'un vecteur de prix P ¹³.

En fait, bien que le modèle de base puisse être enrichi – non seulement pour illustrer les enseignements de l'approche de l'utilité, mais également pour mettre en évidence les relations entre les dépenses des ménages et le développement humain¹⁴ –, la robustesse de cette conceptualisation du bien-être se heurte à plusieurs limites couramment formulées¹⁵ : (I) les choix et le bien-être des individus peuvent englober des considérations et des objectifs dépassant le seul bien-être personnel, pour des raisons d'environnement familial ou social – adoption des valeurs d'autrui –, de sympathie – non indépendance des fonctions d'utilité – et d'engagement – choix en fonction de considérations éthiques sans que cela rehausse le niveau d'utilité escompté ; (II) la non-indépendance des fonctions d'utilité altère la capacité des comportements de marché à révéler la satisfaction ou le bien-être, consécutivement aux choix réalisés ; (III) les perceptions des individus peuvent être influencées par des facteurs externes ou être contingentes.

1.1.2. L'"espace" des capacités

Ces considérations expliquent les approches du bien-être fondées sur les droits, susceptibles de fournir des informations sur des dimensions fondamentales pour les individus, laissées de côté par le concept d'utilité¹⁶. A cet égard, l'approche des capacités de SEN concerne les droits positifs des individus, et tente, à l'aide du concept de "fonctionnements", de transposer ces droits dans un espace plus aisément mesurable. L'argumentation de SEN est que les consommateurs désirent les biens pour leur valeur *instrumentale*, et non pour leur *utilité directe*. Ainsi, dans la mesure où les biens peuvent être représentés comme des blocs de "caractéristiques" ou d'"attributs", il est concevable d'exprimer les comportements individuels en termes d'exécution d'une fonction de production spécifique, permettant de transformer les caractéristiques incorporées dans les biens en satisfaction des besoins – "fonctionnements" –, processus déterminant les potentialités d'action des individus. Evidemment, les réalisations d'un individu par rapport aux "fonctionnements" peuvent procurer une certaine satisfaction, c'est-à-

¹² Par exemple, supposons un ménage identifié par un vecteur de caractéristiques K et un vecteur de quantités de biens consommés B , et admettons que ses préférences par rapport à tous les ensembles des consommations accessibles soient représentées par la fonction d'utilité : $U = U(B, K)$

¹³ En fait, $D = D(P, K, U)$, représente la dépense totale de consommation $D = P \cdot B$ du ménage qui maximise sa satisfaction. En d'autres termes, (1) est la fonction objectif à maximiser, c'est-à-dire la minimisation de la dépense totale sous la contrainte d'un certain niveau d'utilité.

¹⁴ La présentation s'inspire de SINGH, SQUIRE, STRAUSS (1986) ; PITT, ROSENZWEIG (1986); APPLETON, SONG (1999).

¹⁵ RUGGERI-LADERCHI (1997).

¹⁶ PNUD (2000).

dire une utilité. Par conséquent, cette conceptualisation implique que l'utilité n'est pas une variable objectif, mais le sous-produit d'un processus. L'option analytique du Rapport mondial sur le développement humain 2000 du Programme des nations unies pour le développement s'inscrit dans cette perspective¹⁷.

Il est à remarquer que cette approche de la pauvreté en termes de "facultés", contestant l'idée que la ligne de pauvreté puisse être représentée par un point de la fonction de dépenses des consommateurs, a d'importantes conséquences au niveau empirique. En effet, contrairement aux mesures de la pauvreté en termes de biens premiers, de ressources ou de revenus réels, l'insuffisance des facultés élémentaires nécessaires pour atteindre certains minima acceptables d'un ensemble de besoins de base, peut être, en principe, *directement* appréhendée. A cet égard, chaque individu ou ménage est caractérisé par un ensemble d'attributs – être nourri, logé, éduqué, soigné, etc. –, et la pauvreté est spécifiée dans une perspective multidimensionnelle, indépendamment de toute référence à des hypothèses spécifiques – plus ou moins vérifiées – liées au comportement de consommation¹⁸.

Ainsi, cette option analytique suggère une supériorité de la méthode directe, comparativement à celle – indirecte – du revenu ou des dépenses, cette dernière n'étant qu'un "second best" lorsque les informations sur les besoins essentiels ne sont pas disponibles¹⁹.

1.1.3. Utilité ou capacités ?

L'opportunité d'une approche en termes droits conduit-elle à l'abandon des mesures de la pauvreté monétaire, sous-tendant une conception trop étroite du bien-être, en faveur d'indicateurs non monétaires ? Plusieurs éléments de réponse semblent affaiblir la portée d'une telle perspective.

Premièrement, sur un plan théorique, il a été suggéré que le concept de "capacités" – niveau intermédiaire entre l'utilité et les biens consommés – ne se substitue pas à celui d'"utilité" en tant qu'indicateur de bien-être individuel, mais introduit une information supplémentaire lors de l'évaluation de la pauvreté. En effet, comme le suggère RAVALLION, il est possible de revenir aux fonctions d'utilité et de demande, en combinant les fonctions d'utilité et de capacité²⁰. De ce fait, l'utilité demeure l'indicateur de bien-être, les capacités des individus étant *implicites* à la demande de biens. L'exemple de la détermination des lignes de pauvreté par la méthode du coût des besoins de base pourrait conforter une telle argumentation. En effet, l'ancrage nutritionnel des lignes de pauvreté fait référence à des niveaux normatifs d'activité, fonction des quantités de biens consommés et des caractéristiques des individus, qui correspondent aux capacités et impliquent un certain niveau d'utilité – dont l'évaluation n'est pas indispensable.

Deuxièmement, dans l'optique d'une analyse de la pauvreté en termes de capacités – représentant un déplacement de la *consommation individuelle de biens* vers le *fonctionnement individuel* –, il importe de souligner deux limites majeures

¹⁷ PNUD (2000).

¹⁸ Par exemple, on peut supposer qu'un ménage, caractérisé par un vecteur de capacités C, dépendant, comme précédemment, de la quantité de biens consommés par le ménage, B, et des caractéristiques K de ce dernier, ait une "fonction de capacités" indiquée par la relation : $C = C(B, K)$.

¹⁹ SEN (1981).

²⁰ Soit : $U = W(C(B, K))$, avec les notations précédentes.

inhérentes aux données des investigations sur le niveau de vie des ménages, en Afrique, en général, et au Burkina Faso, en particulier²¹. D'une part, les informations qualitatives sur la consommation alimentaire – notamment, le nombre de repas contigus des membres du ménage au cours d'une période donnée – ou non alimentaire – par exemple, le nombre de vêtements traditionnels acquis par des membres du ménage par unité de temps – sont relativement rares. Dans la plupart des cas, ces investigations poursuivent principalement un objectif d'évaluation de la consommation monétaire. Ajoutons, que les investigations empiriques disponibles fournissent rarement des informations sur plusieurs indicateurs simultanément – par exemple, la nutrition des adultes, l'éducation et les capacités cognitives –, et que des problèmes de différentiel de goûts et d'agrégation handicapent l'évaluation des "fonctionnements". D'autre part, les éléments quantitatifs disponibles ne permettent de déterminer que les "fonctionnements" observés reliés au niveau de *bien-être effectif*, alors que l'espace des capacités, englobant les combinaisons de fonctionnements, se réfère à la liberté de réaliser le bien-être²².

En d'autres termes, alors que l'approche en termes de capacités permettrait de tenir compte de la liberté de choisir entre différentes combinaisons de fonctionnements²³, les contraintes pratiques limitent l'analyse à l'examen de l'ensemble des fonctionnements réalisés et choisis. Néanmoins, cette difficulté est plus un problème lorsque l'espace des capacités est utilisé pour examiner les opportunités de choix que pour l'évaluation d'un niveau de bien-être atteint. En fait, soulignons que le choix d'un "espace" implique également des décisions quant à la sélection des variables susceptibles de représenter une approximation de ce qui prévaut dans cet "espace". De ce point de vue, les indicateurs inhérents à la conception utilitariste du bien-être font aussi l'objet d'importantes critiques, en grandes parties fondées, susceptibles de relativiser considérablement la véracité des approches monétaires de la pauvreté²⁴. Dans ces conditions, au niveau empirique, certains auteurs suggèrent que la crédibilité d'une analyse des états sociaux pourrait recourir à une approche multidimensionnelle à l'aide d'un ensemble d'indicateurs²⁵.

1.2. Sources statistiques et choix conceptuels

L'un des aspects de la présente recherche est d'explicitier les relations qui prévalent entre les dépenses ou la pauvreté des ménages, d'une part, et un indicateur non monétaire – accès à l'éducation –, susceptible de représenter les capacités des individus ou des ménages, d'autre part. A cet égard, la principale source d'information utilisée provient de l'exploitation de la base de données de

²¹ Voir LACHAUD (1999a) pour une présentation des différentes enquêtes en Afrique.

²² Sen (1992) note bien que la "capability" est définie en termes des mêmes variables que les fonctionnements. Dans l'espace des éléments constitutifs de la vie, il n'y a pas de différence entre la considération des fonctionnements ou des capacités. Une combinaison de fonctionnements est un point de cet espace, alors que la "capability" est un ensemble de tels points.

²³ Mais les capacités ne sont pas directement observables.

²⁴ Validité statistique incertaine des indicateurs de revenus ou des dépenses, problème des indices de prix régionaux, difficulté de passage du bien-être du ménage au bien-être individuel, hypothèse de rationalité des dépenses, insuffisance de l'analyse de dominance, etc. Voir LACHAUD (1999a), (2000).

²⁵ RAVALLION (1996).

l'enquête prioritaire nationale, réalisée par l'Institut national de la statistique et de la démographie du Burkina Faso (INSD), entre octobre 1994 et janvier 1995, effectuée auprès de 8 700 ménages²⁶.

1.2.1 Dépenses, seuil de pauvreté monétaire et bien-être individuel

Une analyse préliminaire des informations de l'enquête prioritaire avait été réalisée au cours de l'année 1995²⁷, tandis qu'une recherche plus approfondie s'est efforcée d'explorer les relations entre la pauvreté, la vulnérabilité et la participation aux marchés du travail²⁸. A cet égard, les études précédemment citées ont eu à opérer préalablement des choix méthodologiques afin d'appréhender la configuration de la pauvreté. Dans le contexte de la présente étude, deux éléments d'analyse doivent être notés.

Tout d'abord, la mesure du bien-être fait référence aux dépenses totales de consommation, ces dernières étant la somme de toutes les dépenses monétaires du ménage, de la consommation inhérente à la production du ménage, et de la valeur imputée des services provenant du logement²⁹.

Par ailleurs, deux ajustements ont été réalisés. D'une part, les dépenses de consommation ont été évaluées sur une base per capita. D'autre part, elles ont été déflatées par un indice du coût de la vie qui prend en compte la variabilité des prix selon les régions et dans le temps, l'enquête s'étant déroulée d'octobre 1994 à janvier 1995. De ce fait, le niveau de vie est exprimé par les dépenses réelles par tête aux prix d'octobre 1994, la référence étant la capitale³⁰. Ensuite, la détermination de la ligne de pauvreté fait référence à un seuil de 41 099 F.Cfa par personne et par année³¹. A cet égard, ce seuil absolu a été déterminé par rapport à une norme de besoins journaliers en calories, auxquels une part de dépenses non alimentaires a été ajoutée³².

²⁶ En fait, les fichiers disponibles comportent 8 642 ménages. INSD (1996). Cette investigation statistique comporte quelques incertitudes statistiques et méthodologiques. LACHAUD (1997b).

²⁷ INSD (1996a), (1996b).

²⁸ LACHAUD (1997b).

²⁹ La valeur imputée à la propriété des biens durables n'est pas intégrée. Par ailleurs, les dépenses relatives à la santé et à l'éducation sont prises en compte. Institut national de la statistique et de la démographie (1996a), (1996b).

³⁰ Une analyse des conséquences d'échelles d'équivalence différentes est contenue dans LACHAUD (2000a).

³¹ L'étude de LACHAUD (1997b) a pris en compte la ligne de pauvreté, acceptée politiquement, et contenue dans le profil de pauvreté – INSD (1996b). Le seuil d'extrême pauvreté de 31 749 F.Cfa par personne et par année n'est pas pris en compte.

³² Les besoins journaliers d'un adulte ont été estimés à 2 283 calories – moyenne des besoins en calories pondérés par la population de 15-65 ans. Cette norme, convertie en quantités de nutriments, notamment le sorgho et le mil, a ensuite été valorisée aux prix d'octobre 1994. Par ailleurs, l'observation des données a permis de considérer que les dépenses non alimentaires s'élevaient à 47 pour cent des dépenses totales. Toutefois, s'agissant du seuil d'extrême pauvreté, un taux de proportionnalité de 0,46 entre les dépenses non alimentaires et alimentaires a été retenu. INSD (1996b). Bien qu'il soit possible de discuter l'absence de plusieurs lignes de pauvreté selon les régions et la méthode de détermination des dépenses non alimentaires – voir par exemple sur ce point BIDANI, RAVALION (1994) –, il a été considéré que cette approche était acceptable dans une première phase d'investigation des données de l'enquête prioritaire.

1.2.2. L'accès à l'éducation

La recherche fait référence à plusieurs indicateurs de l'accès à l'éducation, chacun d'entre eux ayant la capacité de mettre en évidence un aspect particulier de la mobilisation de cet actif.

En premier lieu, le *taux net de scolarisation* des enfants des ménages, rapport entre, d'une part, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le secondaire de 7-19 ans, et en cours de scolarisation – en 1993-94 – et, d'autre part, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le secondaire de 7-19 ans, constitue l'indicateur d'accès à l'éducation le plus couramment utilisé. Soulignons cependant, qu'au Burkina Faso, il existe des divergences quant au calcul des taux de scolarisation, tenant soit aux classes d'âge retenues, soit aux sources utilisées. Par exemple, l'Institut national de la statistique et de la démographie adopte les tranches d'âge 7-13 ans pour le primaire et 14-22 ans pour le secondaire³³, alors que d'autres études font référence aux classes d'âge de 7-12 ans et 13-19 ans³⁴. En fait, compte tenu du système éducatif burkinabè, cette seconde approche semble préférable. Par ailleurs, les taux de scolarisation calculés selon des sources administratives ne coïncident pas avec les évaluations inhérentes aux données des enquêtes.

En deuxième lieu, un *niveau d'éducation combiné des ménages* a été évalué. Il a été obtenu en faisant la moyenne pondérée du taux net de scolarisation des 7-14 ans – rapport entre, d'une part, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le secondaire de 7-14 ans, et en cours de scolarisation en 1993-94, et, d'autre part, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le secondaire de 7-14 ans –, et du taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus. Les pondérations relatives aux taux net de scolarisation et d'alphabétisation sont, respectivement, de un tiers et deux tiers. L'intérêt de cette variable est de prendre en compte le niveau d'éducation de l'ensemble des membres des ménages, même si pour les adultes l'accès à l'instruction – proportionnellement plus pondérée – a eu lieu au cours des périodes antérieures³⁵.

En troisième lieu, la modélisation des déterminants de l'accès à l'instruction des enfants implique la mise en oeuvre d'autres variables qualitatives. Premièrement, un modèle Probit est testé par rapport à un indicateur spécifiant simplement si les individus de 7-19 ans, qui ne travaillent pas régulièrement – classés "autres actifs" et "inactifs" –, sont scolarisés – en 1993-94 – ou non. Deuxièmement, en fait, dans le cas du Burkina Faso, plusieurs éléments appellent un examen des déterminants de l'accès au système éducatif secondaire³⁶. Tout d'abord, les écarts des taux de scolarisation en faveur des hommes croissent avec le niveau d'instruction, même si les différentiels d'éducation selon le genre semblent diminuer dans le temps. Ensuite, malgré l'existence de nombreux facteurs socio-économiques et culturels handicapant l'accès des femmes à l'enseignement supérieur³⁷, certaines recherches tendent à montrer que les faibles taux de

³³ INSD (1996a).

³⁴ KABORÉ, DABOUE, BAYALA (1997).

³⁵ La plus grande pondération accordée aux adultes s'explique par le souci d'appréhender l'alphabétisation de ces derniers.

³⁶ LACHAUD (1997b).

³⁷ Niveau peu élevé de la scolarisation féminine dans le secondaire, proportion élevée de filles abandonnant le système éducatif et structure de l'économie.

scolarisation féminins du secondaire semblent avoir l'impact le plus important sur le ratio femmes/hommes des inscrits dans l'enseignement supérieur. Enfin, l'estimation de fonctions de gains montre que les taux de rendement marginaux de l'instruction croît avec l'élévation des niveaux d'instruction. Dans ce contexte, le caractère séquentiel du système éducatif est pris en considération en définissant deux populations de référence. D'une part, les individus âgés de 10 à 18 ans et ayant terminé le cycle primaire constituent la population de référence inhérente à l'analyse de *l'accès au premier cycle du secondaire*. D'autre part, les personnes âgées d'au plus 30 ans et ayant terminé le premier cycle du secondaire, constituent la population de référence permettant d'appréhender les facteurs *d'accès au deuxième cycle du système éducatif* secondaire. Dans ce dernier cas, il est possible que la portée des résultats obtenus soit réduite, dans la mesure où les individus d'environ 30 ans et ayant terminé leur second cycle du secondaire contribuent probablement au revenu du ménage. De ce fait, l'impact du revenu de la famille sur la probabilité d'accès au système éducatif est incertain. Par conséquent, bien que le modèle reflète prioritairement les facteurs inhérents à la demande d'éducation, il se peut qu'il traduise également une combinaison des choix individuels et du rationnement de l'éducation.

Soulignons que la diversité des indicateurs utilisés implique une hétérogénéité quant à l'importance et la nature des échantillons utilisés. Certains indicateurs appréhendent l'éducation au niveau du ménage, soit pour l'ensemble des membres – niveau combiné d'éducation –, soit pour une partie d'entre eux – taux de scolarisation. D'autres concernent les individus appartenant à des groupes plus ou moins étendus de ménages – accès à l'instruction, accès au secondaire.

1.3. Modélisation et options économétriques

L'estimation économétrique des déterminants de l'accès à l'éducation est fondée sur la forme fonctionnelle générale exprimée par (1) :

$$S_i^* = \beta' X_i + \gamma \log D_i + \delta + \epsilon_i \quad (1)$$

où S_i^* est une variable latente – non observable – se rapportant à un indicateur d'éducation du ménage ou de l'individu i , X_i représente les caractéristiques du ménage ou de l'individu i – excepté les dépenses par tête –, $\log D_i$ est le logarithme des dépenses du ménage par individu, δ est un ensemble de variables binaires inhérentes à la localisation géographique – voir ci-après –, et ϵ_i se réfère au terme aléatoire. En fait, la modélisation des déterminants de l'accès à l'éducation et, en particulier, le rôle des dépenses appellent plusieurs observations.

En premier lieu, la forme fonctionnelle [2] a été adaptée en fonction des indicateurs d'accès à l'éducation utilisés et de la possibilité d'endogénéité des dépenses par tête. En effet, puisque le taux de scolarisation et/ou le niveau d'éducation combiné sont nuls pour maints ménages, la variable dépendante inhérente à [2] est censurée, ce qui implique l'estimation d'un modèle Tobit, en spécifiant [2] comme suit : (I) $S_i = 0$ si $S_i^* \leq 0$, et $S_i = S_i^*$ si $S_i^* > 0$; (II) ϵ_i normalement distribuée : $\epsilon_i \sim N(0, \sigma^2)$. Néanmoins, les dépenses par tête D_i peuvent être endogènes, c'est-à-dire être corrélées avec le terme aléatoire ϵ_i . Afin de tenir compte d'un éventuel biais de simultanéité, les tests d'exogénéité ont été réalisés

pour les modèles Tobit à équations simultanées selon l'approche proposée par BLUNDELL et SMITH³⁸. A cet égard, la procédure utilisée consiste à : (I) estimer la relation, d'une part, entre le logarithme de la dépense par tête et un ensemble de variables instrumentales³⁹ à l'aide des moindres carrés, tout en conservant les résidus ; (II) estimer l'équation [2] à l'aide du modèle Tobit simple par le maximum de vraisemblance, y compris les vecteurs des résidus précédents en tant que variables indépendantes additionnelles ; (III) tester, à l'aide du t, les hypothèses jointes que les coefficients des résidus sont égaux à zéro. A cet égard, le résultat des tests a montré que l'hypothèse d'exogénéité devait être rejetée pour l'estimation des déterminants du niveau combiné d'éducation des ménages, ce qui implique, dans ce cas, la mise en oeuvre d'un modèle Tobit à équations simultanées – maximum de vraisemblance à information complète⁴⁰ – suivant (2) :

$$S_{1i}^* = \beta_1 X_{1i} + \beta_2 \log D_{1i} + \beta_3 + \beta_4 \quad (2a)$$

$$\log D_{2i} = \pi_1 t + \pi_2 \quad (2b)$$

avec $\text{corr}[\beta_3, \beta_4] = \beta_5$. L'équation [3a] est le modèle Tobit correspondant à (1), tandis que (2b) permet d'estimer par les moindres carrés la relation entre le log de la dépense par tête et un ensemble de variables instrumentales t. On notera que cette approche conduit à estimer le vecteur des coefficients $\beta = [\beta_1, \beta_2, \beta_3, \beta_4]$, si : (i) β = vecteur des coefficients de (2a) ; (ii) π = vecteur des coefficients de (2b) ; (iii) $\beta_5 = \beta_3 / \beta_4^2$; (iv) $\beta_5 = [\beta_3^2 (1 - \beta_5^2)]^{1/2}$.

S'agissant des autres indicateurs d'accès à l'éducation – accès à l'instruction indépendamment du niveau, accès aux premier et deuxième cycles du secondaire –, l'équation [2], fondée sur des données individuelles, se réfère au modèle Probit binaire, avec : (I) $S_i = 0$ si $S_i^* \leq 0$, et $S_i = 1$ si $S_i^* > 0$; (II) β normalement distribuée : $\beta \sim N(0,1)$. Ajoutons que, dans ce cas, la possibilité d'endogénéité des dépenses par tête est prise en compte à partir des valeurs prédites de cette dernière, à l'aide des variables instrumentales précédemment indiquées⁴¹. Par ailleurs, quel que soit le modèle utilisé – Tobit ou Probit –, les tests du multiplicateur de LAGRANGE ont permis de vérifier l'hypothèse nulle d'homoscédasticité, notamment par rapport au log du revenu par tête⁴².

En deuxième lieu, la présente étude explore la présence éventuelle de discontinuités quant à la variation de l'indicateur d'éducation en fonction du niveau de vie des ménages. En effet, l'intégration du logarithme de la dépense par tête des ménages dans l'équation [2] peut cacher l'existence de *changements structurels* quant à la variation de l'accès à l'éducation en fonction des ressources des ménages. Par exemple, alors que le taux de scolarisation croît avec le log des dépenses par tête du ménage, le taux de variation peut changer lorsque le niveau de

³⁸ BLUNDELL, SMITH (1986).

³⁹ S'agissant de la dépense par tête, les variables instrumentales suivantes ont été utilisées : (I) revenu total du ménage ; (II) niveau d'instruction du chef de ménage ; (III) possession d'un immeuble ou d'une villa ; (IV) possession d'un tracteur ; (V) possession d'une voiture ; (VI) téléviseur, réfrigérateur, cuisine au gaz, climatiseur ou téléphone ; (VII) nombre de pièces d'habitation par personne ; (VIII) nombre de boeufs et d'ânes ; (IX) nombre de moutons et de chèvres ; (X) nombre de salariés dans l'exploitation agricole ; (XI) nombre de personnes dans la principale entreprise non agricole.

⁴⁰ Les tests de comparaison FIML-LIML ne sont pas présentés. Voir, par exemple, NELSON (1981).

⁴¹ Cette situation prévaut pour l'accès au deuxième cycle du secondaire – tableau 1, colonne 5.

⁴² En fait, il n'a pas été nécessaire de corriger l'hétéroscédasticité dans les différents modèles.

vie du groupe dépasse un certain seuil. A cet effet, deux procédures alternatives ont été testées.

Tout d'abord, les ressources des ménages ont été prises en compte par le biais d'un ensemble de variables binaires représentant des niveaux de dépenses des groupes en termes de multiples de la ligne de pauvreté – 41 099 F.Cfa par tête et par an –, cette dernière étant la base – voir la note 3, tableau 2 en annexe. Dans ces conditions, les coefficients des dépenses par tête – plus exactement les effets marginaux, puisqu'il s'agit de modèles non linéaires – expriment la variation de l'accès à l'instruction – par exemple, le taux de scolarisation – consécutivement à une variation du niveau de vie, *relativement* au seuil de pauvreté. En outre, la comparaison des effets marginaux est en mesure d'exprimer la variation de l'accès à l'éducation par rapport à des changements donnés des niveaux de ressources des ménages.

Ensuite, la présente recherche tente de capter les discontinuités en modélisant les dépenses par tête selon l'approche de la "spline function". Dans cette optique, deux orientations sont proposées. D'une part, la génération d'un ensemble de variables représente des plages de variation des dépenses par tête en termes de multiples de la ligne de pauvreté. Ainsi, les dépenses par tête sont divisées en fonction du seuil de pauvreté, de telle manière que l'on puisse observer *directement* l'effet d'une variation des dépenses inhérentes à un segment du niveau de vie sur un indicateur d'éducation, le taux de scolarisation, par exemple⁴³. A cet égard, pour un ménage donné, la somme des dépenses inhérentes à chaque segment identifié équivaut au total des dépenses du ménage – voir la note 4, tableau 2. Cette technique, souvent utilisée pour estimer directement le rendement d'un nombre donné d'années d'instruction, implique une continuité de la fonction, c'est-à-dire la jointure des segments des dépenses aux différents seuils déterminés. La statistique de WALD permet de tester la nullité simultanée des différents coefficients des dépenses par tête – restrictions linéaires ou non linéaires jointes d'ensemble de coefficients. D'autre part, il est possible de modéliser les dépenses des ménages de telle manière que les coefficients – ou les effets marginaux – indiquent le *changement du taux de variation* de l'indicateur d'éducation, consécutivement à une variation des dépenses correspondant à un segment des ressources des ménages, ce dernier étant généré en termes de multiples de la ligne de pauvreté⁴⁴ – voir la note 5, tableau 2. Comme précédemment, la continuité de la fonction implique une jointure des segments aux différents seuils, et la statistique de WALD permet de tester la nullité simultanée des coefficients des dépenses par tête. Ainsi, la forme fonctionnelle [2] peut s'écrire selon [4] :

$$S_i^* = \alpha_0 + \sum_{j=1}^5 \alpha_j D_j + \beta_j Z_j \quad (3)$$

où : $D_j = D_i - j * Z$ si $D_i \geq j * Z$ et $Z =$ ligne de pauvreté = 41 099 F.Cfa par an et par individu. Par exemple, si $D_i = 41099$, $D_{11} = D_i - 41099$. De même, $D_{15} = D_i - 5 * 41099$ lorsque $D_i \geq 5 * 41099$. Ainsi, la codification des dépenses par tête est

⁴³ Une approche de ce type a été proposée pour examiner la possibilité d'une courbe de KUZNETS intra-ménages en termes de ration calorique. HADDAD, KANBUR (1990).

⁴⁴ Sur ce type de régression, voir GREENE (1997); POIRIER, GARBER (1974); SUITS, MASO, CHAN (1978).

réalisée de manière à ce que chaque coefficient inhérent à un segment des dépenses $D_{(k+1)}$ représente la *variation* de la pente par rapport au segment D_k , avec $k \geq 1$ et $D_1 =$ ligne de pauvreté. De ce fait, la pente pour D_{i1} , par exemple, est $(\alpha_0 + \alpha_1)$, celle de D_{i2} équivaut à $(\alpha_0 + \alpha_1 + \alpha_2)$, etc. Le test joint de WALD permet de vérifier que la pente de la fonction est constante, c'est-à-dire $\alpha_1 = \dots = \alpha_s = 0$ ⁴⁵.

En troisième lieu, les formes fonctionnelles présentées incluent des variables binaires α_j spécifiant la localisation géographique des ménages ou des individus. Ces variables binaires se réfèrent aux 30 provinces du Burkina Faso lorsque l'échantillon englobe la totalité – ou la quasi-totalité – des ménages, et aux 7 grandes régions pour des sous-échantillons spécifiques d'individus – par exemple, lors de l'analyse de l'accès au système éducatif secondaire⁴⁶. Deux raisons expliquent la prise en compte explicite du rôle de la localisation spatiale dans l'analyse des déterminants de l'accès à l'éducation. D'une part, dans un pays essentiellement agricole comme le Burkina Faso, l'une des caractéristiques importantes déterminant le niveau de vie est la localisation géographique, en particulier la spécificité des zones agro-écologiques. Ainsi, à trois grands types de climats – sahélien, nord-soudanien et sud-soudanien – influençant fortement l'ampleur et la répartition de la pluviométrie dans l'espace et dans le temps, correspondent trois grandes régions agricoles aux caractéristiques suivantes. La région sahélienne, au nord du pays, a une production agricole faible et très aléatoire, consécutivement à une pluviométrie faible, compensée en partie par l'élevage. La région nord-soudanienne, au centre, plus favorisée sur le plan climatique, a des déficits agricoles moins fréquents, mais connaît quelques crises alimentaires en raison des faibles rendements et de l'insuffisance de la production. La région sud-soudanienne, au sud-ouest du pays, est favorisée par des sols assez riches et par une pluviométrie abondante et mieux répartie. Dans cette zone, la production agricole est bonne et régulière, bien que les techniques culturales ne permettent pas d'importants excédents. Les déficits vivriers y sont faibles et rares, et les activités économiques y sont plus diversifiées. En réalité, on observe une hétérogénéité intra-régionale que l'on peut capter au niveau des provinces. Naturellement, le milieu urbain occupe une place particulière dans ce schéma, compte tenu de l'importance des activités non agricoles, des infrastructures, etc., encore qu'il soit utile d'opérer une distinction entre les deux plus grandes agglomérations – Ouagadougou et Bobo-Dioulasso – et les petites villes ayant une connotation plus rurale. Dans ces conditions, la localisation géographique est largement exogène et a un impact direct sur le niveau de vie. D'autre part, l'absence de contrôle par la localisation spatiale peut induire un biais quant à l'effet des caractéristiques non géographiques sur les indicateurs d'éducation. Par exemple, les observations précédentes ont montré la prévalence d'une relative hétérogénéité de la terre selon les provinces et/ou les régions, susceptible d'entraîner une forte variation des ressources du ménage entre les zones. Mais, l'hétérogénéité spatiale concerne également l'éducation des adultes, qui intervient en tant que variable explicative pour les indicateurs d'accès à l'instruction des enfants, les infrastructures et d'autres facteurs latents.

⁴⁵ On notera que, dans le cas de la présente étude, cette modélisation ne prend pas en compte la possibilité d'exogénéité, ni l'éventuelle question d'hétéroscédasticité.

⁴⁶ Ces variables binaires sont omises lors de la présentation des résultats.

En quatrième lieu, s'agissant des variables indépendantes, quelques commentaires peuvent être formulés. Dans un modèle où l'éducation est un investissement en capital humain, les bénéfices et les coûts escomptés de la scolarisation constituent les déterminants de la demande d'éducation⁴⁷. En réalité, les facteurs pris en compte dans les modèles visant à appréhender les déterminants de l'accès à l'éducation, ne sont que des approximations des coûts et des rendements de l'éducation. Il en est ainsi parce que ces derniers sont soit inobservés⁴⁸, soit inadaptés⁴⁹. Dans ce contexte, les modèles précédemment spécifiés englobent, en partie ou en totalité, les variables indépendantes suivantes. Tout d'abord, les dépenses par tête du ménage constituent, probablement, un facteur clé de la demande d'éducation, étant donné l'imperfection du marché du capital et les contraintes budgétaires de la famille. Comme cela a été souligné, l'un des objectifs de la présente recherche est de vérifier empiriquement cette assertion. Néanmoins, le pouvoir explicatif de cette variable quant à la demande d'éducation présente une incertitude, puisque les données utilisées se réfèrent au moment de l'enquête, et non à l'époque où le choix des individus en matière d'éducation a été fait. Cela revient à admettre que les valeurs courantes des variables explicatives sont une approximation de leurs vraies valeurs, ces dernières ayant été à l'origine des choix antérieurs en matière d'éducation. Par ailleurs, rappelons qu'en ce qui concerne l'accès au deuxième cycle du secondaire, l'impact du revenu de la famille sur la probabilité d'accès au système éducatif est incertain, dans la mesure où des individus d'environ 30 ans et ayant terminé leur second cycle contribuent probablement aux gains du ménage. Ensuite, on peut supposer que l'éducation des parents – et, éventuellement, des autres membres adultes du ménage – affecte de maintes façons le niveau du capital humain des enfants acquis dans le système éducatif. Ce phénomène est bien connu. Plus l'environnement familial est riche en termes de capital humain, plus le niveau de ce dernier est élevé pour les enfants. Pour cette raison, les niveaux d'instruction du chef de ménage et des autres membres du ménage de plus de 19 ans figurent dans les modèles visant à expliquer l'accès à l'instruction des enfants. On peut également suggérer que l'accès à l'éducation est fonction des infrastructures éducatives disponibles – une variable contrôle le temps d'accès à l'école primaire – et de l'existence de transferts externes au ménage⁵⁰. Enfin, d'autres facteurs explicatifs ont été pris en compte, selon le type de modèle et l'indicateur d'éducation à expliquer, et sont supposés exercer une influence sur l'accès à cette dernière : âge et sexe du chef de ménage, âge moyen des autres membres de plus de 19 ans, âge et sexe des enfants, démographie du ménage – taille et proportion des diverses classes d'âge –, statut sur le marché du travail et par rapport à la migration – pour des raisons liées à la recherche de terre ou d'un emploi –, et appartenance ethnique du chef de ménage, possession de terres, proportion de personnes employées dans le ménage. Le tableau 1 spécifie ces différents facteurs.

⁴⁷ BECKER (1975).

⁴⁸ Par exemple, les bénéfices escomptés de l'éducation ne sont pas observés. Il en est de même des coûts de ceux qui ne sont pas scolarisés, ainsi que des coûts d'opportunité de l'éducation.

⁴⁹ Les bénéfices issus des fonctions de gains sont déterminés, en partie, par l'expérience professionnelle et la scolarisation.

⁵⁰ Dont on sait qu'ils réduisent sensiblement la pauvreté, surtout en milieu rural. Voir sur ce point, LACHAUD (2000b).

2. L'évidence empirique

2.1 Dépenses des ménages et accès à l'éducation : relation de substitution

Alors que l'organisation du système éducatif burkinabè est comparable à celle qui prévaut dans la plupart des autres pays francophones, l'accès à ce dernier s'effectue dans un contexte où interfèrent plusieurs contraintes – économiques, sociales et culturelles –, freinant considérablement la forte demande sociale en matière d'éducation. A cet égard, plusieurs observations peuvent être formulées.

En premier lieu, soulignons, préalablement, que le Burkina Faso, l'un des pays les moins avancés d'Afrique subsaharienne – PNB par tête estimé à 240 dollars en 1998 –, est très faiblement doté en matière d'éducation, à la fois pour les individus actifs et par rapport à l'accès au système éducatif⁵¹. Les indicateurs d'éducation utilisés dans la présente étude s'inscrivent dans ce schéma (tableau 1 en annexe). Le taux net de scolarisation des ménages pour la classe d'âge 7-19 ans est de 27,0 pour cent – 59,0 et 20,0 pour cent, respectivement, en milieu urbain et rural –, tandis que l'indicateur combiné d'accès à l'éducation, qui tient compte de l'alphabétisation des adultes, ne s'élève qu'à 22,0 pour cent – 53,4 et 14,5 pour cent, respectivement, dans les zones urbaines et rurales⁵². S'agissant de l'indicateur d'éducation lié au modèle Probit, on observe que 29,1 pour cent des individus de 7-19 ans, qui ne travaillent pas régulièrement – classés "autres actifs" et "inactifs" –, étaient scolarisés en 1993-94 – 67,4 et 21,9 pour cent, respectivement, dans les villes et les campagnes⁵³. Enfin, parmi les individus âgés de 10 à 18 ans et ayant terminé le cycle primaire, constituant la population de référence inhérente à l'analyse de l'accès au premier cycle du secondaire, 18,3 pour cent – 93,2 pour cent de garçons – avaient effectivement eu accès à ce dernier. De même, 50,2 pour cent – 89,7 pour cent de garçons –, des personnes âgées d'au plus 30 ans et ayant terminé le premier cycle du secondaire – population de référence pour déterminer les facteurs d'accès au deuxième cycle du secondaire –, avaient acquis ce dernier niveau d'instruction.

Une analyse préliminaire met en évidence la dépendance du niveau d'éducation des ressources des ménages. L'exemple du taux net de scolarisation est significatif. D'une part, pour près des deux tiers des ménages pauvres, le taux net de scolarisation des 7-19 ans est égal zéro, contre seulement un tiers des non-pauvres. D'autre part, 48,8 pour cent des ménages aisés ont un taux net de scolarisation supérieur à 50 pour cent, contre seulement 8,4 pour cent des ménages pauvres. D'ailleurs, la valeur du Chi₂ de PEARSON de 907,008 – au seuil de signification de 0,000 –, relatif au tableau de contingence⁵⁴, met en évidence la non

⁵¹ Voir LACHAUD (1997b).

⁵² Le calcul du taux de scolarisation des ménages pour les 7-19 ans concerne 78,4 pour cent des ménages. La signification du niveau d'éducation combiné des ménages est indiquée à la section 2.2.B.

⁵³ On notera que, parmi l'ensemble des individus de 7-19 ans scolarisés, 90,6 pour cent sont des garçons. Mais, dans le sous-échantillon des filles, 55,6 pour cent d'entre elles sont scolarisées, contre 27,8 pour cent des garçons dans l'échantillon masculin.

⁵⁴ Les lignes sont relatives au taux net de scolarisation classé selon trois intervalles – 0, 0-50, >50 –, tandis que les colonnes spécifient les ressources des ménages – pauvres, intermédiaires et non-pauvres.

indépendance des dépenses des ménages et du taux net de scolarisation. Cependant, notons que le degré d'accès à l'éducation des ménages intermédiaires – ceux ayant des ressources par tête supérieures à la ligne de pauvreté, mais inférieures au 30^e percentile des dépenses par tête – ressemble beaucoup plus à celui des groupes défavorisés qu'à celui des groupes aisés, puisque le taux net de scolarisation des groupes ayant des ressources moyennes est nul et supérieur à 50 pour cent, respectivement, pour 56,4 et 19,9 pour cent d'entre eux. Dans ces conditions, si l'accès à l'éducation est corrélé aux ressources des ménages, ces dernières doivent être suffisamment élevées pour que les taux de scolarisation soient significatifs – par exemple, supérieurs à 50 pour cent. A cet égard, la valeur du coefficient de SPEARMAN, mesurant la corrélation entre les variables ordinales du tableau de contingence – lorsque toutes les valeurs sont rangées de la plus petite à la plus grande – n'est que de 0,285 (seuil de signification = 0,000). De même, le coefficient (Eta)₂, qui peut être interprété comme la proportion de la variabilité totale du taux de scolarisation attribuable aux valeurs des dépenses par tête, a une valeur assez faible de 0,108⁵⁵. L'analyse économétrique semble conforter ce point de vue.

En deuxième lieu, le tableau 1 en annexe montre une nette influence des dépenses par tête des ménages sur l'éducation. En effet, quels que soient les indicateurs d'éducation appréhendés – taux net de scolarisation, niveau d'éducation combiné, accès à l'instruction, accès aux premier et second cycle – et les modèles utilisés – Tobit, Probit binaire –, le log des dépenses par tête des ménages affecte positivement et significativement l'accès à l'éducation en termes de ménages ou d'individus, toutes choses égales par ailleurs – c'est-à-dire lorsque l'on contrôle par la démographie des individus et des ménages, le statut socio-économique, migratoire et ethnique du chef de ménage, l'accessibilité des structures éducatives, la propriété des terres, l'existence de transferts et la localisation géographique – effets fixes pour 30 provinces ou 7 régions selon les cas. Tous les coefficients et les effets marginaux des dépenses des modèles estimés sont positifs et significatifs à un pour cent, sauf en ce qui concerne les déterminants de l'accès au premier cycle du secondaire où le seuil d'acceptation n'est que de 5 pour cent. En d'autres termes, au Burkina Faso, l'accroissement des ressources des ménages est un déterminant important de l'accès des individus à l'éducation. Et, a priori, tout processus de croissance économique est susceptible de rehausser le niveau de capital humain de ce pays. Un tel résultat, peu surprenant et guère novateur⁵⁶, doit cependant être davantage spécifié.

La valeur des élasticités donne une idée de la sensibilité de l'accès à l'éducation par rapport à la variation des ressources des ménages. Pour les modèles de régression censurés, les effets marginaux correspondent à des prévisions sur une variable continue, et les élasticités peuvent être calculées au point moyen du niveau

⁵⁵ L'association entre les dépenses par tête et le niveau d'éducation combiné des ménages – avec les mêmes intervalles de variation – est un peu meilleure. Le chi₂ de PEARSON est égal à 1891,566, tandis que les coefficients de SPEARMAN et (Eta)₂ valent, respectivement, 0,316 et 0,150.

⁵⁶ APPLETON, SONG (1999) mettent également en évidence une relation positive entre le log de la consommation par tête et le taux de scolarisation des 6-17 ans pour six pays : Jamaïque, Kenya, Népal, Pakistan, Roumanie et Vietnam.

d'éducation⁵⁷. Ainsi, l'élasticité du taux net de scolarisation des ménages est de 0,362, ce qui signifie que le doublement des ressources par tête des ménages induit une hausse de 36,2 pour cent du taux net de scolarisation pour la classe d'âge 7-19 ans. Par contre, l'élasticité du niveau d'éducation combiné des ménages – pondéré aux deux tiers par le taux d'alphabétisation des adultes – apparaît sensiblement plus élevée – 0,974. S'agissant des modèles Probit, les effets marginaux représentent les élasticités de la probabilité de l'événement par rapport aux ressources du ménage⁵⁸. Dans ce cas, on observe une assez faible sensibilité de l'accès à l'instruction par rapport au niveau de vie des ménages. En effet, le doublement des dépenses des ménages induit une variation de la probabilité d'accès à l'instruction – colonne 3 – et au premier cycle du secondaire de, respectivement, 12,5⁵⁹ et 5,5 pour cent. En fait, l'impact potentiel des ressources des ménages est beaucoup plus élevé en ce qui concerne l'accès au deuxième cycle du secondaire. Toutes choses égales par ailleurs, le doublement du niveau de vie des ménages entraîne une hausse de 38,9 pour cent de la probabilité d'accéder au deuxième cycle du secondaire. Ainsi, alors que l'impact des ressources des ménages quant à l'accès à l'éducation est réel, la présente étude suggère, d'une part, une diversité de résultats en fonction des indicateurs utilisés, qui semble également prévaloir selon les pays⁶⁰, et, d'autre part, une sensibilité de l'accès à l'éducation bien inférieure à la variation des ressources – par exemple, le taux net de scolarisation ne s'accroît que d'un tiers lorsque les dépenses par tête sont multipliées par deux.

2.2. Dépenses des ménages et accès à l'éducation : relation de complémentarité

En réalité, si les tests empiriques précédents renforcent l'argumentation, suggérée sur un plan théorique, selon laquelle l'"espace des capacités" ne doit pas être nécessairement substitué à l'"espace de l'utilité" en tant qu'indicateur de bien-être individuel, ils tendent aussi à supporter l'idée que la coexistence des deux "espaces" introduit une information additionnelle indispensable en termes d'évaluation de la pauvreté et de promotion du développement humain. Cette conclusion s'appuie, en particulier, sur trois éléments d'analyse mis en évidence dans cette recherche.

2.2.1 Effet de niveau

La présente étude montre que la sensibilité de l'accès à l'éducation est fonction du *niveau* des ressources des ménages, comme l'attestent les coefficients

⁵⁷ Dans le cas des modèles Tobit, l'élasticité du taux de scolarisation, T_n , par exemple, par rapport aux dépenses des ménages, D , est calculée en devisant les effets marginaux par le niveau moyen de t_n . En effet, les effets marginaux valent : $dT_n/d\log D = (dT_n/dD) \cdot D$. Et $\sigma_{TnD} = (dT_n/dD) \cdot (D/T_n)$.

⁵⁸ Dans le cas général du modèle Probit, l'élasticité de la probabilité par rapport à un facteur x_k est : $e_{\text{prob}, x_k} = \beta_k \cdot x_k \cdot (x_k / \sum x_i)$, où β_k est l'effet marginal. Dans le cas présent, les effets marginaux de la probabilité de l'événement – l'accès à l'instruction I , par exemple, – valent : $dI/d\log D = (dI/dD) \cdot D$. Et $e_{ID} = (dI/dD) \cdot (D/I)$ avec $I=1$, la probabilité de l'événement.

⁵⁹ Résultat assez comparable à ce que APPLETON, SONG (1999) trouvent pour la Roumanie en 1994.

⁶⁰ Par exemple, dans l'étude de APPLETON, SONG (1999), les coefficients de l'éducation varient de 0,051 à 0,277 selon les six pays.

des modèles présentés au tableau 2 en annexe. Deux éléments caractérisent cet *effet de niveau*.

Premièrement, la prise en compte de variables binaires relatives aux dépenses par tête en termes de multiples de la ligne de pauvreté – 41 099 F.Cfa –, montre assez peu de changement quant à l'accès à l'éducation pour des zones de variation des ressources par tête comprises entre 40 000 et 160 000 F.Cfa, environ, soit l'équivalent de deux et quatre fois la ligne de pauvreté. L'exemple du taux net de scolarisation est significatif – colonne 1. L'observation des effets marginaux – statistiquement significatifs – de la variable non censurée indique que, toutes choses égales par ailleurs, le fait de passer d'un niveau de ressources inférieur au seuil de pauvreté – la base – à un niveau équivalent au maximum à deux fois ce seuil induit une hausse du taux net de scolarisation de 8,5 points. Mais, la disponibilité des ressources équivalentes au maximum à trois ou quatre fois le niveau de subsistance entraîne, par rapport à la base, une variation du taux net, respectivement, de 13,8 et 12,8 points. En d'autres termes, la progression du taux net de scolarisation pour ces deux dernières plages de variation des dépenses par tête, par rapport au deuxième segment du niveau de vie, n'est que de, respectivement, 5,3 – 13,8-8,5 – et 4,3 – 12,8-8,5 – points, et est même négative si l'on compare la variabilité de l'éducation entre ces deux derniers niveaux. Par contre, pour des niveaux de dépenses par tête supérieurs à quatre fois la ligne de la pauvreté, la variation du taux de scolarisation est beaucoup plus élevée. Ainsi, par exemple, lorsque les dépenses des ménages sont au moins quatre fois plus importantes que le seuil de pauvreté, le taux net de scolarisation est rehaussé de près de 20 points par rapport à la base – soit près de 2,5 fois l'effet marginal de la plage 40 000-80 000F.Cfa.

Deuxièmement, les autres formes de modélisation de la variable inhérente au niveau de vie des ménages confirment ce point de vue. La modélisation en termes de variations, intitulée "spline 2", met en évidence des coefficients négatifs et significatifs pour des niveaux de vie excluant une fois et deux fois la ligne de pauvreté. Poursuivons l'exemple du taux net de scolarisation et considérons les effets marginaux. Le taux de variation de ce dernier est de 0,983 points lorsque les dépenses par tête des ménages situés en dessous de la ligne de pauvreté augmentent de 1000 F.Cfa. Or, on observe un *changement négatif et significatif du taux de variation* – -0,503 – de la scolarisation en présence de ressources des ménages *excluant* l'équivalent de la ligne de pauvreté. De ce fait, pour le segment des dépenses par tête comprises entre une et deux fois la valeur de la ligne de pauvreté – 41 099-82 198 F.Cfa –, le taux de variation du taux net de scolarisation n'est plus que de 0,480 – 0,983-0,503. De même, pour des ressources comprises entre 82 198 et 123 297 F.Cfa, ce dernier s'élève à : 0,983-0,503-0,420 = 0,06. Et, le taux de variation du taux de scolarisation devient à nouveau positif et significatif pour la zone des dépenses comprise entre quatre et cinq fois la ligne de pauvreté. A cet égard, on remarquera que le test joint de WALD rejette l'hypothèse $\beta_1 = \beta_2 = \beta_3 = \beta_4 = \beta_5 = 0$, c'est-à-dire l'absence de variabilité du taux net de scolarisation en fonction des dépenses des ménages. La modélisation selon le modèle "spline 1" s'inscrit dans ce schéma, et le test de WALD est également significatif. Les effets marginaux inhérents au taux net de scolarisation décroissent sensiblement lorsque les ressources des ménages sont comprises entre une et deux fois le seuil de pauvreté, relativement à un niveau de dépenses plus faible, deviennent ensuite non

significatifs jusqu'au seuil de 160 000 F.Cfa, environ, puis croissent à nouveau au-delà de ce dernier segment des ressources des ménages.

Troisièmement, des observations quasi-similaires prévalent en ce qui concerne le niveau combiné d'accès à l'éducation, la probabilité de scolarisation et, dans une moindre mesure, l'accès au premier cycle. S'agissant de l'accès au second cycle du système éducatif, la modélisation du niveau de vie en termes de variables binaires tend à montrer que seuls les ménages ayant les dépenses par tête très élevées sont en mesure d'influencer l'acquisition de ce niveau d'éducation – colonne 5, tableau 2. La simulation de l'évolution des indicateurs d'éducation, en fonction des ressources des ménages et selon les divers modèles estimés du tableau 1, illustre certains des éléments d'analyse précédemment formulés – tableaux non reproduits. Ainsi, par exemple, si le taux net de scolarisation est bien corrélé avec l'accroissement des ressources des ménages, sa progression risque d'être relativement lente dans le temps, compte tenu de sa faible sensibilité à des niveaux donnés des dépenses. D'ailleurs, la modélisation inhérente à la présente étude suggère que, toutes choses égales par ailleurs, le Burkina Faso a une faible probabilité d'atteindre l'objectif international d'universalité de l'enseignement primaire en 2015. Un calcul approximatif permet de fixer les idées. En 1994-95, date de l'enquête prioritaire, le niveau de vie moyen des ménages burkinabè était d'environ 2,5 fois le seuil de pauvreté, et le taux net de scolarisation moyen était de 27,0 pour cent. Ainsi, par exemple, le *seul quasi-doublement* du taux net de scolarisation actuel des 7-19 ans – 27,0 à 52,8 pour cent – implique des dépenses *par tête* équivalentes à environ 5 fois le seuil de pauvreté de 1994-95, soit un taux de croissance annuel constant de l'ordre de 3,5 pour cent au cours de la période 1995-2015. Le tableau 3 montre également qu'un doublement des ressources des ménages induit une probabilité d'accès à l'instruction des 7-19 ans de 0,455, contre 0,291 actuellement. Il est à remarquer que ces simulations surestiment quelque peu la progression de l'accès à l'éducation par rapport aux valeurs des élasticités. Par exemple, il a été précédemment montré qu'un doublement des ressources des ménages entraînait, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 36,2 pour cent du taux net de scolarisation, soit une valeur de 36,8 pour cent. En fait, la relation entre le niveau de vie des ménages et l'accès à l'instruction est complexifié par deux autres éléments.

2.2.2. Effet de structure

En effet, alors que l'approche précédente contrôlait par les effets géographiques selon les provinces, une analyse menée séparément selon les milieux met en évidence un différentiel rural-urbain de sensibilité de l'éducation par rapport aux dépenses des ménages – tableaux non reproduits. Deux éléments tendent à caractériser cet *effet de structure*. D'une part, les élasticités sont plus élevées dans le secteur rural que dans les zones urbaines. Un doublement des ressources des ménages ruraux entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une élévation du taux net de scolarisation des ménages de 42,1 pour cent – Tobit – ou une augmentation de l'accès à l'instruction – Probit – de 97,7 pour cent. Par contre, les pourcentages précédents s'élèvent, respectivement, à 16,8 et 10,2 pour ce consécutivement à un doublement des dépenses par tête des ménages urbains. D'autre part, la modélisation des dépenses urbaines par niveau – spline 2 – montre

que le *taux de variation* des principaux indicateurs d'éducation – taux net de scolarisation, niveau combiné d'éducation et accès à l'instruction – ne varie pas en fonction des segments des ressources considérées⁶¹, bien que le test de WALD rejette la nullité des coefficients. Or, l'inverse prévaut en milieu rural, et la tendance ressemble au schéma général précédemment explicité.

Par exemple, observe un *changement négatif et significatif du taux de variation* – -0,169 – de la scolarisation rurale en présence de ressources des ménages *excluant* l'équivalent de la ligne de pauvreté. De ce fait, pour le segment des dépenses par tête comprises entre une et deux fois la valeur de la ligne de pauvreté – 41 099-82 198 F.Cfa –, le taux de variation du taux net de scolarisation n'est plus que de 0,162 – 0,331-0,169–, et devient même *négatif* pour des ressources comprises 123 297 et 164 396 F.Cfa. Et, le taux de variation du taux de scolarisation devient à nouveau franchement positif et significatif lorsque les dépenses dépassent ce dernier seuil. Un tel résultat peut avoir des conséquences importantes en termes de politiques économiques. Dans les zones urbaines, les élasticités-dépenses sont plus faibles, mais la sensibilité de l'accès à l'éducation semble relativement homogène par rapport à la variation des ressources des ménages. Cependant, dans les agglomérations, on note, par exemple, que le *taux de variation* du taux net de scolarisation est 0,729 points lorsque les dépenses par tête des ménages situés en dessous de la ligne de pauvreté augmentent de 1000 F.Cfa, alors qu'il n'est que 0,331 points dans les campagnes⁶². En d'autres termes, pour différentes raisons structurelles – économiques, sociales, physiques et autres –, le lien entre le niveau des dépenses des ménages et l'accès à l'éducation est beaucoup plus relâché en dessous et à proximité de la ligne de pauvreté dans les campagnes que dans les villes. La figure 1, en annexe, illustre quelques aspects de la question à l'aide de l'indicateur du taux net de scolarisation.

2.2.3. Effet d'éviction

Par ailleurs, un différentiel d'accès à l'instruction selon le genre affecte également la relation entre les ressources des ménages et le niveau d'éducation des individus. En effet, le tableau 1 montre que les coefficients relatifs aux enfants sont positifs et statistiquement significatifs pour les modèles Probit inhérents aux données individuelles. Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être un garçon et d'appartenir à la classe d'âge 7-19 ans – plutôt qu'une fille du même âge – accroît les probabilités d'accès à l'instruction, aux premier et deuxième cycles du secondaire de, respectivement, 0,140, 0,055 et 0,108. En outre, l'analyse menée séparément pour chaque milieu, indique – effets marginaux – que le différentiel d'accès à l'instruction en faveur des garçons est plus élevé dans les zones urbaines que dans le secteur rural – les variations des probabilités sont de 0,107 et 0,178, respectivement dans les campagnes et les villes. Les simulations sur l'ensemble de l'échantillon à partir du modèle Probit d'accès à l'instruction – tableau 1, colonne 3 – produisent une probabilité moyenne de 0,343 et 0,231, respectivement, pour les hommes et les femmes. De même, les simulations réalisées séparément selon les secteurs rural et urbain mettent en évidence un écart de probabilités d'accès à

⁶¹ Sauf pour la plage du niveau de vie excluant la valeur du seuil de pauvreté dans le modèle Probit.

⁶² Un écart quasi-similaire en termes de variation de probabilité est observé entre les milieux rural et urbain – tableaux A5 et A6 : 0,003 et 0,008, respectivement.

l'instruction selon le genre intra-milieu : (I) milieu rural : 0,268 pour les garçons, et 0,163 pour les filles ; (II) milieu urbain : 0,751 pour les garçons, contre 0,598 pour les filles. En outre, l'écart relatif d'accès à l'éducation peut être mis en évidence en effectuant le rapport entre les probabilités de nonaccès à l'instruction des femmes et des hommes. La figure 2 présentée en annexe, fondée sur une estimation séparée selon le milieu du modèle Probit précédent, montre que ce rapport est croissant avec les dépenses par tête du ménage dans le secteur rural. Il en est de même pour le secteur urbain, et en ce qui concerne l'accès aux premier et deuxième cycles – modèles Probit, colonnes 4 et 5, tableau 1. Cela signifie, qu'au Burkina Faso, la croissance économique s'accompagne d'*effets d'éviction* en matière d'éducation selon le genre, et qu'il serait vain d'escompter un meilleur accès des filles à un quelconque niveau d'instruction avec une augmentation des dépenses par tête des ménages. Ainsi, il est probable qu'en l'absence de politiques scolaires favorisant très fortement l'accès des filles au système éducatif primaire et secondaire, le groupe des exclus de ce dernier sera constitué majoritairement par des filles⁶³. Dans ces conditions, l'indicateur monétaire de bien-être est un substitut imparfait des capacités en termes d'accès à l'éducation. Il faut ajouter que d'autres facteurs, excepté le niveau de vie, le sexe des enfants et la localisation géographique des ménages, sont susceptibles d'affecter l'accès à l'éducation. Premièrement, le contexte éducatif et démographique familial semble jouer un rôle important, en particulier en milieu urbain. Ainsi, le tableau 1 montre que le taux net de scolarisation et la probabilité d'accès à l'instruction croissent avec le niveau d'éducation et l'âge du chef de ménage, l'instruction des autres membres du groupe, et la dimension du ménage – compte tenu du contrôle par la structure démographique des ménages. Ce dernier facteur est également corrélé positivement avec les autres indicateurs d'éducation, notamment le niveau combiné et l'accès au deuxième cycle. Par contre, curieusement, l'éducation du chef de ménage tendrait à affecter négativement l'accès au deuxième cycle⁶⁴. Il importe de souligner que le sexe masculin du chef de ménage a un impact négatif sur le taux de scolarisation et l'accès à l'instruction des enfants. Enfin, la probabilité d'accès aux premier et deuxième cycles est inversement reliée à l'âge des enfants, tandis que l'inverse prévaut en ce qui concerne la probabilité d'accès à l'instruction en général. On notera également le rôle de l'appartenance ethnique, les Peuhl étant systématiquement défavorisés par rapport aux Mossi en termes de taux net et de probabilité d'accès à l'instruction. Deuxièmement, le contexte professionnel du ménage, notamment celui du chef, semble être un déterminant de l'accès à l'éducation. A cet égard, le tableau 1 met en évidence la situation nettement défavorable des agriculteurs par rapport aux salariés. D'ailleurs, le fait d'être propriétaire de terres est négativement lié à l'accès à l'éducation. Mais, d'autres catégories de ménages gérés par une personne ayant un statut du travail fragile – chômeurs, petits producteurs non agricoles, salariés non protégés – ou inactive paraissent défavorisés en termes de probabilité d'accès à l'instruction. Troisièmement, le contexte institutionnel appelle deux observations. D'une part, l'analyse met bien en évidence le rôle des infrastructures scolaires, puisque la

⁶³ Ce résultat avait déjà été mis en évidence en ce qui concerne l'accès aux premier et deuxième cycles du secondaire dans LACHAUD (1997b).

⁶⁴ Voir cependant les aspects conceptuels pour une relativisation de cette approche liée à la population de référence.

quasi-totalité des indicateurs d'éducation sont positivement corrélés à la possibilité d'accéder à l'école primaire en moins d'une heure. D'autre part, on observe – avec surprise – un effet négatif des transferts externes sur l'accès à l'instruction, alors qu'ils jouent un rôle de premier plan en termes de réduction de la pauvreté⁶⁵. Il est vrai que les envois de fonds, nationaux et internationaux, représentant les trois quarts des transferts externes, prédominent dans le secteur rural peu scolarisé, alors que dans les zones urbaines la redistribution est majoritairement le fait de transferts institutionnels⁶⁶.

Conclusion

L'objectif de l'étude était de recourir à des tests économétriques afin d'examiner si les divergences théoriques entre l'espace des "capacités" et celui de l'"utilité" – deux cadres conceptuels majeurs de la pauvreté – ont, dans la pratique, une quelconque importance. L'analyse empirique, fondée sur les informations de l'enquête prioritaire du Burkina Faso de 1994-95, l'un des pays les moins développés d'Afrique subsaharienne, et la mise en oeuvre, la plupart du temps, de modèles non linéaires, permet d'avancer plusieurs conclusions.

Premièrement, une approche de la pauvreté fondée sur les dépenses monétaires des ménages a, *dans une certaine mesure*, la capacité de capturer des dimensions essentielles du bien-être suggérées par l'approche des droits. En effet, la présente recherche suggère une corrélation directe et étroite entre, d'une part, les ressources des ménages et, d'autre part, l'accès à des niveaux d'éducation adéquats. Ainsi quels que soient les indicateurs d'éducation appréhendés – taux net de scolarisation, niveau d'éducation combiné des ménages, accès à l'instruction, accès aux premier et second cycles – et les modèles utilisés – Tobit, Probit –, le logarithme des dépenses par tête des ménages affecte positivement et significativement l'accès à l'éducation en termes de ménages ou d'individus, toutes choses égales par ailleurs – c'est-à-dire lorsque l'on contrôle par la démographie des individus et des ménages, le statut socio-économique, migratoire et ethnique du chef de ménage, l'accessibilité des structures éducatives, la propriété des terres, l'existence de transferts et la localisation géographique.

Deuxièmement, si les tests empiriques renforcent l'argumentation, suggérée sur un plan théorique, selon laquelle l'"espace des capacités" ne doit pas être nécessairement substitué à l'"espace de l'utilité" en tant qu'indicateur de bien-être individuel – ce dernier étant en mesure de prédire des capacités –, ils tendent aussi à supporter l'idée que la coexistence des deux "espaces" introduit une information additionnelle indispensable en termes d'évaluation de la pauvreté et de promotion du développement humain. Cette conclusion s'appuie, en particulier, sur trois éléments d'analyse mis en évidence dans cette recherche : (I) *effet de niveau* : la sensibilité de l'accès à l'éducation⁶⁷ est fonction du *niveau* des dépenses des ménages ; (II) *effet de structure* : la relation entre le niveau de vie des ménages et l'accès aux capacités est complexifiée par l'hétérogénéité des milieux et des

⁶⁵ Sur ce point, voir LACHAUD (1999b).

⁶⁶ D'ailleurs, les tableaux en annexe montrent que les transferts ne sont pas significatifs en milieu rural.

⁶⁷ Tout comme la santé, l'habitat et l'environnement sanitaire.

institutions sociales ; (III) *effet d'éviction* : le rapport entre les probabilités de non-accès à l'instruction des femmes et des hommes s'accroît avec les dépenses par tête du ménage, surtout dans le secteur rural.

Références bibliographiques

- ALDERMAN H. (1990), *Nutritional status in Ghana and its determinants*, Washington, Sda working paper n° 3, Banque mondiale.
- APPLETON S., SONG L. (1999), *Income and human development at the household level : evidence from six countries*, Washington, mimeo, version révisée, Banque mondiale.
- BANQUE MONDIALE (1999a), *Poverty trends and voice of the poor*, Washington, décembre, Banque mondiale.
- (1999b), *Rapport sur le développement dans le monde. Le savoir au service du développement*, Washington, Banque mondiale.
- (1999c), *World development indicators 1999*, Washington, Banque mondiale.
- (2000), *Rapport sur le développement dans le monde 2000/01*. Washington, Banque mondiale.
- BECKER G. S. (1975), *Human capital*, Chicago, University of Chicago Press.
- BIDANI B., RAVALLION M. (1994), "How robust is a poverty profile?", *The World Bank Economic Review*, vol.8, n°1.
- BLUNDELL R., SMITH R. (1986), "An exogeneity test for a simultaneous equation tobit model with an application to labor supply", *Econometrica*, vol. 54, n°3.
- CHARCKRAVARTY S.R., MUKHERJEE D., RANADE R.R. (1997), *On the family of subgroups and factor decomposable measures of multidimensional poverty*, Bordeaux, Séminaire de l'URA, Université Montesquieu - Bordeaux IV.
- CHENERY H., AHLUWALIA M.S., BELL C.L.G., DULOY J.H., JOLLY R. (1974), *Redistribution with growth*, London, Oxford University Press.
- DEATON A. (1997), *The analysis of household surveys*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- (1999), *Frontiers of poverty measurement in economics. Talking points*, Princeton, paper prepared for the consultation on "Values, norms and poverty", Johannesburg, 13-14 janvier, Research program in development economics, Princeton university.
- DEININGER K., SQUIRE L. (1998), "New way of looking at old issues: inequality and growth", *Journal of Development Economics*, vol.57.
- FOSTER J.E., GREER J., THORBECKE E. (1984), "A class of decomposable poverty measure", *Econometrica*, vol. 52, n°4.
- GREENE W.H. (1997), *Econometric analysis*, New York, Third edition, Printice-Hall International, Inc.
- HADDAD L., KANBUR R. (1990), *Is there an intra-household Kuznets curve?*, Washington, PRE working papers n°466, Banque mondiale.
- Institut national de la statistique et de la démographie (1994), *Enquête démographique et de santé*, Ouagadougou, Juin, Institut national de la statistique et de la démographie.
- Institut national de la statistique et de la démographie (1996a), *Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages*, Ouagadougou, février, Institut national de la statistique et de la démographie.
- (1996b), *Le profil de pauvreté au Burkina Faso*, Ouagadougou, février, Institut national de la statistique et de la démographie.
- KABORE L., DABOUE J., BAYALA E. (1997), *Education et pauvreté au Burkina Faso*, Ouagadougou, Institut national de la statistique et de la démographie, rapport provisoire, Burkina Faso, janvier.

- KANBUR R., SQUIRE L. (1999), *The evolution of thinking about poverty: exploring the interactions*, Washington, Banque mondiale, mimeo, septembre.
- LACHAUD J.-P. (1997a), *Pauvreté, dimension des ménages et genre au Burkina Faso*, Bordeaux, document de travail n°17, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement.
- (1997b), *Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso*, Bordeaux, série de recherche n°2, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement.
- (1998), "Gains féminins, allocation des biens et statut nutritionnel des enfants au Burkina Faso", *Revue d'Economie du Développement*, n°2.
- (1999a), *Pauvreté, ménages et genre en Afrique subsaharienne. Nouvelles dimensions analytiques*, Bordeaux, série de recherche n°3, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement.
- (1999b), "Envois de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso", *Revue Tiers Monde*, n°160, octobre-décembre.
- (1999c), *Le différentiel spatial de pauvreté au Burkina Faso, "Capabilités" versus dépenses*, Bordeaux, document de travail n°36, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement.
- (2000a), *Pauvreté et inégalité en Afrique. Contribution à l'analyse spatiale*, Bordeaux, série de recherche n°3, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement-Institut de recherche pour le développement.
- (2000b), *Dépenses des ménages, développement humain et pauvreté au Burkina Faso : Substitution ou complémentarité ?*, Bordeaux, document de travail n°49, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement.
- NATIONS - UNIES (1993), *Evaluation de l'état nutritionnel des jeunes enfants par voie d'enquêtes auprès des ménages*, New York, DP/UN/INT-89X06/8F, Nations Unies.
- NELSON F.D. (1981), "A test of misspecification in the censored normal model", *Econometrica*, vol. 46.
- PITT M.P., ROSENZWEIG M.R. (1986), "Agricultural prices, food consumption, and the health and productivity of Indonesia farmers", dans l'ouvrage publié sous la direction de Singh, I., Squire, L., Strauss, J (1986) : *Agricultural household models. Extensions, applications and policy*, Washington, Banque mondiale.
- POIRIER D.L., Garber S.G. (1974), "The déterminants of aerospace profit rates 1951-1971", *Southern Economic Journal*, vol. 41.
- PNUD (1997), *Rapport mondial sur le développement humain 1997*, Paris, Economica.
- PNUD (2000). *Rapport mondial sur le développement humain 2000*, Bruxelles, De Boeck. Université
- RAVALLION M. (1992), *Poverty comparaisons. A guide to concepts and methods*, Washington, LSMS, Working papers n°88, Banque mondiale.
- (1995), "Growth and poverty: evidence from the developing world", *Economic Letters*, vol. 48.
- (1996), "Issues in measuring and modeling poverty", *The Economic Journal*, n°108, Septembre.
- (1998), *Poverty in theory and practice*, Washington, LSMS, working papers n°133, Banque mondiale.
- RUGGERI LADERCHI, C. (1997), "Poverty and its many dimensions: The role of the income as an indicator", *Oxford Development Studies*, vol. 25, n°3.
- SAHN D.E. (1990), *Malnutrition in Côte d'Ivoire*, Washington, Sda working paper n°4, Banque mondiale.
- SCHULTZ T.P. (1997), "Assessing the productive benefits of nutrition and health. An integrated human capital approach", *Journal of Econometrics*, vol. 77.
- SEN A. (1981), *Poverty and famines. An essay on entitlement and deprivation*. Oxford, Clarendon Press.

Partie 1 : Le "droit de fonctionner" est au cœur du développement social

- (1985), *Commodities and capabilities*. Amsterdam, North-Holland.
 - (1987), *The standard of living*. Amsterdam, North-Holland.
 - (1992), *Inequality reexamined*. Oxford, Clarendon Press.
 - (1999), *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob.
- SINGH I., SQUIRE L., STRAUSS J. (1986), "The basic model: theory, empirical results, and policy conclusions", dans l'ouvrage publié sous la direction de Singh, I., Squire, L., Strauss, J (1986), *Agricultural household models. Extensions, applications and policy*, Washington, Banque mondiale.
- STRAUSS J. (1990), "Households, communities, and preschool children's nutrition outcomes: evidence from rural Côte d'Ivoire", *Economic Development and Cultural Change*, vol 38.
- SUITS D.B., MASO A., CHAN L. (1978), "Spline functions fitted by standard regression methods", *Review of Economics and Statistics*, vol. LX.
- TSUI K. (1994), *Multidimensional poverty indices*, Hong Kong, mimeo, Chinese University of Hong Kong.
- ZAVOINA R., MCELVEY W. (1975), "A statistical model for analysis of ordinal level dependant variables", *Journal of Mathematical Sociology*, summer.
- ZHENG B. (1997), "A survey of aggregate poverty measures", *Journal of Economic Surveys*, vol.11.

Annexes

Tableau 1 - Coefficients de régression des estimations Tobit – simultanées ou non – et Probit des déterminants de la scolarisation des ménages ou des individus – Burkina Faso 1994-95

Paramètres Variables	Tobit : Effets fixes 30 provinces ⁶			Tobit simultanée : Effets fixes 30 provinces ⁶		
	Variable dépendante : taux net de scolarisation des ménages 7-19 ans ¹			Variable dépendante : niveau d'éducation combiné des ménages ⁵ 7 ans ²		
	(1)	t ⁶	Ec. Mg. ⁷	(2)	t ⁶	Ec. Mg. ⁷
Constante	-186,254	-10,654*	-86,688*	-190,995	-21,838*	-
Educations du chef de ménage ⁸						108,867*
Primaire	14,523	5,864*	6,759*	-	-	-
Secondaire 1 ^o /formation <Bepc	14,390	2,612*	6,697*	-	-	-
Secondaire 2 ^o /formation >Bepc	15,551	3,506*	7,238*	-	-	-
Démographie chef de ménage						-
Age du chef de ménage	2,098	6,019*	0,976*	-0,448	2,685*	-0,255
(Age du chef de ménage)/100	-2,267	-6,624*	-1,055*	0,285	1,626**	0,162*
Sexe chef de ménage – homme ¹⁰	-3,861	-1,080	-1,797	2,447	1,501	1,393
Autres membres du ménage ¹¹						-
Instruction (années)	6,896	8,374*	3,208*	-	-	-
(Instruction)/100	-54,865	-7,383*	-25,535*	-	-	-
Age	0,405	1,921**	0,188**	-0,033	-0,385	-0,019
(Age)/100	-0,511	-1,551	-0,237	-0,118	-0,851	-0,067
Démographie des enfants						-
Sexe ¹⁸						-
Age						-
(Age)/100						-
Démographie du ménage						-
Log taille du ménage	19,098	9,324*	8,888*	17,514	15,893*	9,983*
Proportion enfants 0-4 ans	-21,228	-1,435	-9,880	20,749	3,537*	11,827*
Proportion enfants 5-14 ans	48,372	3,647*	22,514*	47,600	8,620*	27,132*
Proportion enfants 15-60 ans ¹²	-47,971	-3,777*	-22,327*	27,108	5,600*	15,452*
Pourcentage employés/ménage	-0,038	-0,751	-0,017	-0,067	-3,027*	-0,038
Statut du travail chef ménage ¹³						-
Salarié non protégé	7,433	1,443	3,459	-3,861	-1,518	-2,201
Indépendant non agri. évolutif	-4,965	-0,551	-2,311	-20,344	-3,614*	-11,596*
Indépendant non agri. involutif	2,769	0,636	1,288	-6,465	-2,993*	-3,685*
Agriculture progressive	-17,768	-3,724*	-8,270*	-14,106	-5,506*	-8,040*
Agriculture de subsistance	-13,031	-3,067*	-6,065*	-13,292	-5,955*	-7,576*
Élevage	-19,641	-3,716*	-9,141*	-19,306	-6,598*	-11,004*
Chômeur	-8,090	-1,092	-3,765	-2,630	-0,737	-1,499
Autre actif	1,632	0,188	0,759	1,152	0,316	0,657
Inactif	4,658	0,963	2,168	-4,223	-1,657**	-2,407**
Migrant ¹⁴	-2,840	-1,354	-1,321	-1,023	-0,994	-0,583
Ethnie ¹⁵						-
Dioula et assimilés	-2,795	-1,189	-1,301	1,191	1,008	-0,679
Peuhl	-25,245	-5,538*	-11,750*	-10,277	-4,736*	-5,858*
Propriétaire de terres	-11,665	-4,378*	-5,429*	-8,059	-5,854*	-4,594*
Accès école primaire <1 heure	47,784	13,287*	22,240*	15,655	10,785*	8,923*
Existence de transferts ¹⁶	-14,959	-4,658*	-6,962*	-13,525	-8,116*	-7,709*
Log des dépenses par tête	21,000	15,526*	9,774*	37,634	36,874*	21,451*
$\ln \frac{y}{x}$ ³	51,305	69,209*	-	-24,790	-24,532	-
$s(\ln \frac{y}{x})$	-	-	-	30,858	87,525*	-
Log de vraisemblance		-17959,86			-16035,82	
χ^2 (sig)		1535,83 (0,000)			10848,46 (0,000)	
χ^2		-			1206,07	
χ^2		-			0,41	
N pondéré		6739			8596	
Test exogénéité - t (sig) ¹⁷		-0,183 (0,854)			-21,418 (0,000)	
Test hétéroscédasticité - LM ¹⁸		0,234 (0,371)			0,143 (0,294)	
ZM ¹⁹		-			-	

Tableau 1 - (Suite et fin)

Variables	Probit : Effets fixes 30 provinces ⁸			Probit : Effets fixes 7 régions ⁸			Probit : Effets fixes 7 régions ⁸ et endogénéité ²³		
	Variable dépendante : Accès à l'éducation des 7-19 ans ²			Variable dépendante : Accès au 1 ^{er} cycle du secondaire 10-18 ans - primaire terminé ⁴			Variable dépendante : Accès au 2 ^{ème} cycle secondaire #30 ans et 1 ^{er} cycle terminé ⁵		
	(3)			(4)			(5)		
	t ⁶	Ef. Mg. ⁷		t ⁶	Ef. Mg. ⁷		t ⁶	Ef. Mg. ⁷	
Constante	-3,825	-12,109*	-1,113*	6,120	1,514	1,358	-0,946	-0,362	-0,377
Éducation du chef de ménage⁹									
Primaire	0,239	6,259*	0,076*	0,096	0,451	0,002	-0,821	-3,343*	-0,303*
Secondaire 1o/formation <Bepec	0,245	2,711*	0,079*	0,598	1,464	0,172	0,293	1,105	0,115
Secondaire 2o/formation >Bepec	0,217	2,867*	0,069*	0,547	1,869**	0,151	-0,812	-3,490*	-0,314*
Démographie chef de ménage									
Age du chef de ménage	0,033	6,293*	0,010*	-0,063	-2,141**	-0,014*	-0,070	-2,041*	-0,028*
(Age du chef de ménage)/100	-0,036	-6,897*	-0,010*	0,052	1,771**	0,011**	0,044	1,218	0,017
Sexe chef de ménage - homme ¹⁰	-0,163	-2,749*	-0,051*	-	-	-	-	-	-
Autres membres du ménage¹¹									
Instruction (années)	0,202	15,111*	0,060*	-	-	-	-	-	-
(Instruction)/100	-1,555	-12,249*	-0,462*	-	-	-	-	-	-
Age	-0,022	-6,255*	-0,007*	-	-	-	-	-	-
(Age)/100	0,037	6,847*	0,010*	-	-	-	-	-	-
Démographie des enfants									
Sexe ¹²	0,477	21,375*	0,140*	0,256	1,674**	0,055**	0,273	2,149*	0,108*
Age	0,252	10,278*	0,075*	-0,737	-1,500	-0,134	-0,132	-0,718	-0,053
(Age)/100	-0,015	-15,062*	-0,004*	0,029	1,833**	0,006**	0,004	1,058	0,002
Démographie du ménage									
Log taille du ménage	0,250	9,016*	0,074*	0,041	0,244	0,009	0,296	2,413*	0,118*
Proportion enfants 0-4 ans	-0,256	-1,011	-0,076	-2,271	-1,708**	-0,504**	-2,539	-2,066*	-1,012*
Proportion enfants 5-14 ans	-0,003	-0,013	-0,001	-1,073	-0,864	-0,238	-1,708	-1,426	-0,682
Proportion enfants 15-60 ans ¹²	-0,155	-0,698	-0,046	-2,509	-2,086*	0,556*	-1,287	-1,115	-0,513
Pourcentage employés/ménage	0,001	0,501	0,001	-	-	-	-	-	-
Statut du travail chef ménage¹³									
Salaire non protégé	-0,035	-0,369	-0,010	-0,204 ²⁰	-0,681	-0,041	0,007 ²⁰	0,038	0,003
Indépendant non agri. évolutif	-0,483	-3,647*	-0,116*	-0,365 ²¹	-1,282	-0,069	-0,254 ²¹	-1,167	-0,101
Indépendant non agri. involutif	-0,254	-3,386*	-0,069*	-	-	-	-	-	-
Agriculture progressive	-0,661	-8,686*	-0,157*	-0,036 ²²	-0,150	-0,008	0,028 ²²	0,110	0,011
Agriculture de subsistance	-0,573	-8,157*	-0,175*	-	-	-	-	-	-
Élevage	-0,739	-9,180*	-0,167*	-	-	-	-	-	-
Chômeur	-0,292	-2,373*	-0,077*	-	-	-	-	-	-
Autre actif	-0,233	-1,574	-0,063*	-	-	-	-	-	-
Inactif	-0,278	-3,543*	-0,075*	-	-	-	-	-	-
Migrant ¹⁴	-0,028	-0,925	-0,008	-0,530	-2,402*	-0,095*	-0,171	-1,038	-0,068
Ethnie ¹⁵									
Ditwa et assimilés	-0,022	-0,618	-0,007	-0,002	-0,012	-0,001	0,045	0,350	0,018
Peuhl	-0,506	-7,017*	-0,123*	-0,060	-0,100	-0,013	-0,052	-0,154	-0,021
Propriétaire de terres	-0,284	-7,419*	-0,090*	-0,166	-0,728	-0,038	-0,211	-1,097	-0,084
Accès école primaire <1 heure	0,804	14,829*	0,179*	-0,369	-1,499	-0,081	0,452	1,727**	0,177**
Existence de transferts ¹⁴	-0,421	-8,561*	-0,127*	-	-	-	-	-	-
Log des dépenses par tête	0,422	20,675*	0,125*	0,246	1,872**	0,055**	0,974	6,736*	0,389*
$\frac{\partial \ln \pi}{\partial (w_{it-3})}$	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Log de vraisemblance	-8750,71			-211,67			-344,45		
(-2 ln L) (sig)	-8542,54 (0,000)			138,54 (0,000)			199,02 (0,000)		
$\frac{\partial \ln L}{\partial \beta}$	-			-			-		
N pondéré	20764			540			641		
Test exogénéité - t (sig) ¹⁷	0,834 (0,404)			0,311 (0,755)			-4,103 (0,000)		
Test hétéroscédasticité - LM ¹⁸	0,376 (0,460)			3,410 (0,035)			0,045 (0,167)		
ZM ¹⁹	0,635			0,456			0,525		

1) La variable dépendante est le taux net de scolarisation des ménages - rapport entre, d'une part, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le secondaire de 7-19 ans et en cours de scolarisation et, d'autre part, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le secondaire de 7-19 ans ; (2) La variable dépendante est le niveau d'éducation combiné des ménages. Il est obtenu en faisant la moyenne pondérée du taux de scolarisation des 7-14 ans - rapport entre, d'une part, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le secondaire de 7-14 ans et en cours de scolarisation et, d'autre part, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le secondaire de 7-14 ans - et le taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus. La pondération est respectivement de 1/3 et 2/3 ; (3) La variable dépendante est codée 1 si les individus de 7-19 ans qui ne travaillent pas régulièrement - classés "autres actifs" et "inactifs" - sont scolarisés - en 1993-94 -, et 0 sinon ; (4) La variable dépendante est codée 1 si les individus de 10-18 ans ayant terminé le primaire ont accédé au 1^{er} cycle du secondaire, et 0 sinon ; (5) La variable dépendante est codée 1 si les individus de 30 ans et moins ayant terminé le 1^{er} cycle du secondaire ont accédé au 2^{ème} cycle du secondaire, et 0 sinon ; (6) Probabilité "two-tailed" que le coefficient soit égal à zéro. Le t est le rapport entre le t et l'erreur type ; (7) Dérivées partielles calculées par rapport à la moyenne des caractéristiques ; (8) Variables binaires spécifiant la localisation des ménages par Province ou régions ; (9) Base = sans instruction ; (10) Base = femmes ; (11) Agés de plus de 19 ans ; (12) Pour éviter les problèmes de singularité, les personnes de plus de 60 ans sont exclues ; (13) Base = salarié protégé ; (14) Chef de ménage migrant à la recherche d'un emploi ou de terre ; (15) Base = Mossi et assimilés ; (16) où = 1 ; (17) Test d'exogénéité fondé sur l'approche de Blundell, Smith [1986] ; le t se réfère à un facteur inhérent aux résidus de la régression du log du niveau de vie par rapport à un ensemble de variables instrumentales ; un seul de signification $\leq 0,05$ n'implique aucun biais de simultanéité, donc pas de modèle Tobit à équations simultanées ou de variable instrumentale ; (18) Test du multiplicateur de Lagrange ; un LM < 3,84 montre que le modèle rejette l'hypothèse d'hétéroscédasticité par rapport au log du revenu total ; (19) Pseudo-R₂ de Zavoina et McKelvey [1975] ; (20) Salarié protégé et non-protégé ; base = autres actifs, chômeurs et inactif ; (21) Ensemble des indépendants ; (22) Ensemble des agriculteurs ; (23) Ensemble de variables instrumentales prédisant le niveau de vie par tête - voir texte.

Note : * = significatif à 5 pour cent au moins ; ** = significatif entre 5 et 10 pour cent.

Source : A partir des bases de données de l'enquête prioritaire 1994-95 - pondération normalisée.

Figure 1 - Taux de scolarisation urbain-rural prédit selon le niveau de vie des ménages estimations Tobit séparées – Burkina Faso 1994-95

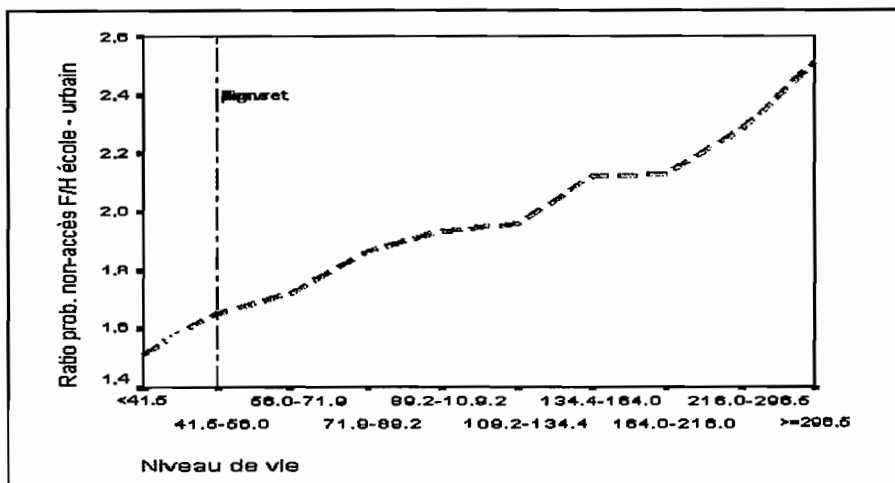
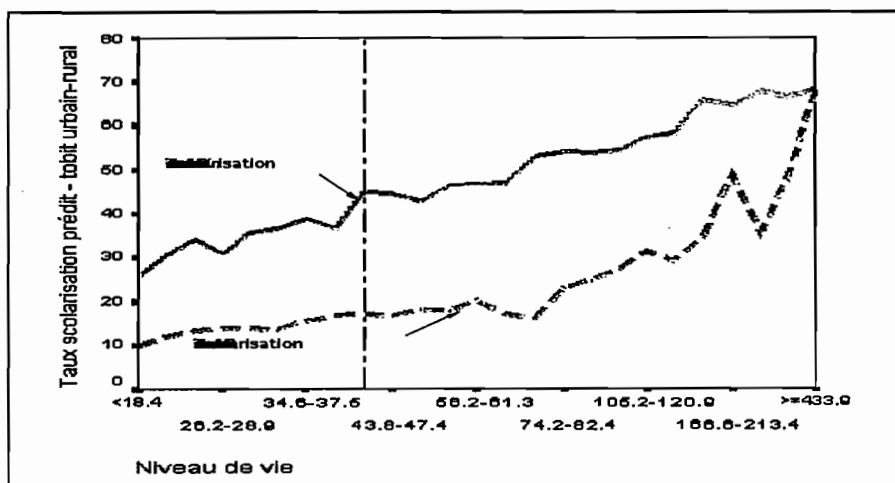


Figure 2 - Ratio des probabilités de non accès des filles et des garçons à l'école en milieu rural selon le niveau de vie des ménages – Burkina Faso 1994-95



Solidarité et accès à la santé pour les plus pauvres : le cas du Yémen

Blandine DESTREMAU, CNRS / URBAMA

Résumé

La réforme du système de santé met à mal l'accès des plus pauvres aux services de santé, alors que l'état sanitaire du Yémen est alarmant, et les services publics insuffisants et de médiocre qualité. Le système d'exemption prévu au niveau national est loin d'être opérationnel : il se heurte au manque de volonté des pouvoirs publics, à l'incapacité de mettre en place un dispositif de critères d'identification des bénéficiaires, et aux contraintes budgétaires des unités de santé, supposées gérer leurs ressources de façon autonome. Le gouvernorat du Hadramawt se distingue de l'ensemble des autres provinces yéménites par la force de son sentiment identitaire et sa cohésion sociale, qui ont contribué à la mise en place d'une mobilisation solidaire en vue de garantir aux plus pauvres un accès à des services de santé adéquats. Après une présentation du contexte, cet article analyse la situation particulière du Hadramawt comme un cas de mobilisation du capital social au service d'un enjeu fondamental pour la survie identitaire des habitants de cette région.

Introduction

Les problèmes sanitaires sont multiples au Yémen : l'offre est insuffisante ; la qualité des soins offerts est piètre dans une majorité des établissements. Cette médiocrité est renforcée par des manques et des pannes d'équipement, par des pénuries de médicaments ou de consommables, et par une très faible rémunération des personnels. Enfin, le taux de pauvreté est tel, que les coûts de la santé (y compris le transport jusqu'au lieu de soin, le manque à gagner pendant les temps de non-travail, etc.) sont prohibitifs pour une partie importante de la population.

Cette situation est le produit d'une histoire : jusqu'aux années 1960, à part les missions médicales étrangères, et notamment celle de Taz, le Nord Yémen ne connaissait aucun établissement sanitaire "moderne". Le Sud, quant à lui, avait hérité du protectorat britannique de structures modernes, reprises par le gouvernement en place. Les décennies 1970 et 1980 furent celles de la mise en place par l'Etat d'un système de santé et d'éducation au Nord Yémen, à la faveur de la rationalisation des budgets publics mais aussi de l'octroi par divers pays arabes d'aides assez généreuses pour sortir leur voisin méridional d'une sombre misère. Les indicateurs sociaux progressent rapidement, non sans incidence d'ailleurs sur la croissance démographique¹. Pourtant, à la fin des années 1990, les

¹ L'espérance de vie passe de 35,8 ans en 1960 à 58 ans en 1997, la mortalité infantile de 175 pour 1000 en 1960 à 76 en 1997 (PNUD 1998), pour ne citer que ces indicateurs.

services du système de santé publique sont encore largement insuffisants en regard des besoins. La couverture demeure faible : seuls 30% des ruraux (eux-mêmes les 3/4 de la population) et 50% de la population totale, ont accès à un établissement de soins¹. Les inégalités sont fortes entre villes et campagnes. De même entre femmes et hommes : le manque de personnel féminin décourage la majorité des femmes d'avoir recours aux unités de santé, *a fortiori* lorsque celles-ci sont éloignées du domicile.

La progression des indicateurs sociaux est freinée par la crise économique de la seconde moitié des années 1980, qui affecte les budgets publics. La crise du Golfe, survenant au lendemain de la réunification des deux Yémen en mai 1990, touche le pays de plein fouet. Les aides dont bénéficiait l'Etat chutent. En 1994, la crise politique débouche sur une guerre civile, qui laisse le Yémen exsangue. La pauvreté s'accroît dramatiquement².

La décennie qui vient de s'écouler est celle d'une mise aux normes du Tiers monde de ce pays dont la trajectoire demeurait jusqu'alors relativement originale. Le Yémen entre dans la sphère d'influence de la "globalisation" comme membre à part entière. Suite à la restauration d'un Etat fort en 1995, de nouveaux crédits sont accordés sous condition : plan de stabilisation, puis d'ajustement, réformes sectorielles, libéralisation du commerce extérieur, des prix, du secteur associatif etc. Les bureaux des organisations internationales s'installent, les ONG occidentales se multiplient, le pouvoir des conseillers techniques des ministères s'accroît. Les projets de développement, autrefois intégrés dans des programmes régionaux (les "authorities") sont de plus en plus autonomes, alors que divers fonds permettent de mobiliser et de canaliser des financements extérieurs sous contrôle des bailleurs de fonds.

Dans le secteur de la santé, les financements publics tendent à se réduire. En 1999, les dépenses du Ministère de la Santé (Ministry of Public Health, MoPH) représentaient 4,29% du total des dépenses publiques, et 1,3% du PIB. En 1996, ces chiffres étaient de 3,94% et 1,3% respectivement, alors que, pendant la période 1990-96, la santé publique se voyait allouer 4,2% des dépenses publiques³. Environ 75% des dépenses totales de santé sont couvertes par les usagers, alors que les dépenses publiques n'en prennent que 25% en charge, le taux le plus bas de la région⁴. On observe un transfert de financement du budget public vers les bailleurs étrangers : l'aide couvre environ 25% des dépenses du secteur de la santé dans la période 1990-1996, et plus pour certains programmes, notamment la protection maternelle et infantile, financée pour moitié par les bailleurs⁵. En 1998, la part des financements extérieurs dans le total des dépenses du secteur atteignait 30%, dont

¹ MoPH (1998).

² Les sources présentent des évaluations divergentes de la pauvreté au Yémen, mais s'accordent toutes sur sa croissance marquée au cours de la dernière décennie. Selon le PNUD, le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté est passé de 3,2 millions en 1992 à 4,3 millions en 1998, et la part des ménages pauvres dans le total était de 26,9% en 1998 de la population totale, ceux vivant dans la pauvreté absolue en représentant 13,1%² (UNDP 1999). Selon les évaluations de la Banque Mondiale (1999), le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire serait passé de 19% à 25% entre 1997 et 1998-1999.

³ TARMOON (2000) et Ministère des finances, cité par WORLD HEALTH ORGANISATION, WHO (2000).

⁴ MoPH (1998).

⁵ WORLD BANK, RÁDA BARNEN, UNICEF, 1998.

deux tiers sous forme d'assistance technique¹. Toutefois, le montant total recensé des contributions extérieures au secteur est extrêmement fluctuant.

Parallèlement, la " société civile " est de plus en plus appelée à jouer un rôle dans la fourniture de services de santé au Yémen, selon les argumentaires similaires à ceux énoncés pour l'ensemble des pays du monde. Si quelques associations se distinguent par un déploiement de leurs activités dans plusieurs régions du pays, la plupart ont des visées locales, communautaires et caritatives. Dans le Hadramawt, région de l'ex-République Démocratique, leur nombre est important et leur implantation sociale profonde. Une mission réalisée en mai 2001, nous² a permis de constater à quel point le réseau qu'elles tissaient constituait une véritable ressource pour la population de la région. La question que je tenterai donc d'aborder dans cet article est celle de la contribution que ces actions caritatives au soulagement de la pauvreté dans son aspect spécifique d'accès aux soins de santé.

Après une analyse du contexte de la réforme du système de santé au Yémen (1) et de l'échec – à ce jour – des mesures légales d'exemption à garantir aux plus pauvres un accès aux soins (2), cet article³ présentera la situation particulière du Hadramawt comme un cas de mobilisation du capital social au service d'un enjeu fondamental pour la survie identitaire des habitants de cette région (3). On tentera ensuite de statuer sur la capacité des actions caritatives et de solidarité locale à assumer un rôle dans le développement durable des services de santé destinés aux plus pauvres au Yémen (4).

1. Le contexte : la réforme du système de santé au Yemen

En 1999, une réforme du secteur de la santé est lancée, avec l'encouragement des bailleurs de fonds. Elle est censée répondre aux problèmes de structure et de budget, rendre compatible la gestion de la santé avec la décentralisation, effective depuis l'élection en février 2000 des conseils locaux, réduire le rôle de l'Etat dans la fourniture de services sanitaires, introduire la participation des communautés, du secteur privé et des ONG, encourager la coopération intersectorielle, et améliorer l'efficacité, la qualité et l'accessibilité du système. Un des volets majeurs de la réforme est la participation de la population aux décisions et au financement des soins de santé⁴. Deux décrets de 1999 instaurent les règles de fonctionnement du MoPH dans le cadre de la réforme et mettent en place la réglementation de la participation communautaire en soutien aux services de santé et de soin (curatifs, préventifs et de rééducation).

¹ WHO (2000). Les principaux bailleurs sont l'OMS, le PNUD, l'UNICEF, la Banque mondiale, la GTZ, le JICA, le USAID, le programme néerlandais de coopération, et l'UE. Cette assistance est insuffisante pour certains, qui trouvent que, comparé à d'autres pays de niveau de développement économique et social similaire, le Yémen reçoit peu d'aides dans le secteur de la santé (TARMOON (2000) et entretiens).

² Cette mission a été réalisée avec Brigitte GOULESQUE, économiste à Médecins Sans Frontières-Yémen.

³ Ce texte se fonde sur un travail mené au Yémen en 2000-2001, pour partie en collaboration avec l'association française MSF.

⁴ C'est le seul aspect qui sera développé ici, avec bien sûr le volet " diversification des intervenants ", qui constitue le thème central de cet article.

La population acquiert un droit de regard dans la détermination des besoins de santé, la définition des priorités, la participation dans la planification, le financement et la supervision, l'évaluation des services de santé, ainsi que la gestion et l'usage des fonds, assortie d'un devoir d'engagement dans des structures dites "communautaires". Une architecture complexe de la participation communautaire a donc vu le jour, en étroite relation avec les instances locales issues de la réforme de décentralisation. Ce système participatif fonctionne encore peu. Le problème se situe probablement moins au niveau du principe de la participation que dans sa forme, importée, et finalement aussi étrange qu'étrangère.

Le principe de la participation financière de la population (PFP) est d'imposer un tarif pour l'usage des services de santé (*cost-sharing*), qui doit engendrer suffisamment de revenu pour couvrir 10 à 15% des coûts opérationnels des unités. Les comités et les conseils établissent la liste des tarifs à leur niveau, et doivent les soumettre au conseil de district pour approbation. Ces tarifs doivent être inférieurs à ceux pratiqués dans le secteur privé. Seuls 10 à 20% de la population pourront être exemptés. Quant au recouvrement des coûts des médicaments, il est effectué à travers un fonds de roulement de médicaments (*revolving drug fund*) autonome¹. Le Fonds national fournit aux unités de santé des médicaments qui doivent être revendus à bas prix : les unités de santé ne peuvent ajouter plus de 15% au prix de vente du fonds national, destinés aux dépenses de transport, d'entreposage et d'inflation. Les revenus procurés par les deux formes de PFP constituent une partie du revenu des unités de santé, aux côtés des allocations budgétaires centrale et locale, et d'aides éventuelles². À moyen terme, les hôpitaux sont appelés à devenir autonomes, de même, éventuellement, que les unités de santé de base. Quarante pour cent du montant doit être alloué aux primes du personnel, et quarante pour cent à l'amélioration de la qualité des services sanitaires, l'entretien ou l'achat du matériel, en complément des allocations budgétaires publiques³.

Il serait abusif et faux de prétendre que le système de santé pré-réforme offrait des soins gratuitement : de fait, la contribution financière de la population était déjà importante. D'une part, les patients avaient à leur charge les coûts périphériques, notamment ceux du transport, qui peuvent s'élever à plusieurs salaires quotidiens dans les zones rurales. Selon une étude citée par WHO (2000), un tiers des frais occasionnés par le recours à un centre de santé représente les coûts de transport. La seconde catégorie de coûts est celle des médicaments (40% du total dans l'étude sus citée) et des divers consommables (seringues, sérums, gants, perfusions, bandages, pansements...). Viennent ensuite les paiements non officiels réclamés par certains agents de santé, eux-mêmes souvent pratiquement réduits à l'indigence par un salaire de misère⁴. En outre, depuis plusieurs années,

¹ WHO (2000).

² MoPH (1999).

³ 10% sont destinés à la prévention, et 10% à des frais administratifs, ces derniers devant être reversés au bureau de la santé.

⁴ En 1996, une analyse des salaires des employés du gouvernement dans le secteur sanitaire dans quatre gouvernorats montrait qu'entre 50% et 80% de ces employés dans chaque gouvernorat recevaient des salaires qui les plaçaient sous la ligne de pauvreté. Depuis ces dates, l'inflation, la suppression des subventions gouvernementales sur des produits de première nécessité et des salaires nominaux en stagnation ont accru la pauvreté des employés du gouvernement (World Bank, BARNEN R, UNICEF, 1998).

certaines ONG internationales ou coopérations bilatérales ont été autorisées à pratiquer un système de recouvrement des coûts dans les établissements publics où ils intervenaient de façon à ce que l'expérience puisse servir lors de la phase de mise en place de la " vraie " réforme¹. Finalement, certaines fondations caritatives yéménites ou étrangères pratiquent la perception d'une contribution de la population qui peut payer, exemptant les plus démunis.

La mise en place de la PFP sur le territoire de la république du Yémen est très inégale. Tous les gouvernorats n'ont pas commencé en même temps, et de nombreuses unités n'ont pas encore reçu d'instructions assez précises et complètes pour le faire. De fait, le MoPH n'a pas tenté d'imposer à tous une procédure semblable, et l'information n'a pas été suffisamment claire, ni les instructions complètes, pour que la couverture se fasse uniformément. Les districts les plus avancés sont ceux où interviennent des ONG et bailleurs internationaux, *a fortiori* lorsqu'ils étaient déjà engagés dans une démarche de PFP à titre de projets pilote. À Aden, les deux volets de la PFP sont déjà appliqués, alors que, dans le Hadramawt, la participation financière aux soins est pratiquée, mais pas le recouvrement du coût des médicaments. L'incidence de la réforme sur les patients y est donc de beaucoup allégée.

Aucune étude de grande envergure n'a encore été menée au Yémen pour mesurer les effets de la PFP en termes d'accès aux soins de santé, ni de qualité de ces soins. L'étude la plus complète à cet égard est certainement celle menée par OXFAM en 2000 / 2001 sur 16 sites dans lesquels la PFP avait plus d'un an, dont 12 où des ONG avaient commencé à mettre en place la PFP depuis certaines années, et 4 dans des établissements gouvernementaux. Ce rapport, tout comme les diverses missions d'évaluation préliminaire de la réforme, ont généralement constaté le très faible taux de rendement de la PFP, surtout si l'on prend en compte les coûts induits par la mise en place de cet aspect de la réforme et par son fonctionnement.

Le principal problème est le niveau d'indigence quasi général de la population qui fréquente les établissements publics. 83% des pauvres interrogés pour l'étude OXFAM² ne pouvaient s'adresser à une unité de soins, par manque de moyens. Ils tendaient à rester à la maison en abandonnant tout traitement, à avoir recours à des soigneurs ou à prendre des analgésiques, ou encore à vendre leurs biens ou à s'endetter, avec pour effet de plonger plus encore dans la pauvreté. Le coût des médicaments constitue de loin la facture la plus lourde pour les patients, surtout que l'approvisionnement des unités publiques est insuffisant, et que les patients doivent, en dernière instance, s'adresser à des pharmacies privées : pourquoi consulter un médecin ou un infirmier, si l'on ne peut pas, de toute façon, payer le traitement ?

Cette défection est intensifiée par le fait que la qualité des soins procurés par les établissements publics est réputée si piètre que ceux qui en ont les moyens préfèrent s'adresser à des établissements privés ou associatifs. C'est le cas particulièrement pour les zones rurales et reculées, dans lesquelles quasiment l'ensemble de la population servie est pauvre *de facto*, et qui se trouvent prises dans un cercle vicieux : à zone pauvre, centre de santé quasi-misérable, sans

¹ AL SEROURI *et al.* (2001).

² AL SEROURI *et al.* (2001).

solution dès lors qu'aucune redistribution n'est prévue entre unités sanitaires ou administratives à quelque niveau que ce soit. La situation paraît sans issue, sans une forte injection de fonds qui rendrait plus attractif ce secteur. Le rendement de la PFP est nettement meilleur dans les grands hôpitaux, parce qu'ils offrent des services qui n'ont pas leur équivalent ailleurs, et parce qu'ils bénéficient de dotations budgétaires proportionnellement plus élevées, et de personnels plus qualifiés.

Ces deux aspects – coût et qualité – sont renforcés par un problème d'accessibilité. Plus la région est éloignée des centres urbains et peu équipée en infrastructures sanitaires, plus les coûts d'accès aux services de santé sont élevés. La question du transport est cruciale dans des zones desservies par de mauvaises pistes, qui passent souvent loin des habitations, auxquelles les saisons des pluies font régulièrement des dégâts, et où les voitures sont rares. L'étude souligne aussi l'attitude discriminatoire des personnels de santé à l'égard des indigents : attentes prolongées, manque de respect, humiliations, sont autant d'éléments décourageants, sur lesquels se greffent les nouveaux systèmes de PFP.

2. Le système d'exemption : difficultés de mise en place d'une mesure en faveur des plus pauvres

Afin de compenser le surcroît d'iniquité et les difficultés d'accessibilité accrues, attendus de l'introduction d'une participation financière de la population, un système d'exemption est prévu, comme partie intégrante de la réforme, à destination des plus pauvres. Le décret de réforme énonce que : *“ les familles et individus pauvres de la communauté qui ne peuvent payer les frais des services et le coût des médicaments seront exemptés pourvu que des données sociales et budgétaires soient disponibles, et que la caisse des pauvres de cette institution sanitaire puisse y faire face. Le comité de santé doit soumettre ces informations au conseil sanitaire du district. Aux premier et second niveaux du système de santé, les comités accorderont une carte d'exemption à chaque membre des familles pauvres, agréée par le conseil de district. Cependant, aux niveaux tertiaire et supérieur, l'exemption est fondée sur le rapport de l'assistante sociale des institutions sanitaires, qui doit déterminer le pourcentage d'exemption ”.*

Il existe également une autre loi prescrivant l'exemption des coûts de la santé, relevant, celle-là, de l'aide sociale, dans le cadre de l'instauration de la Caisse d'Aide Sociale en tant qu'organisme public autonome. Il est prévu que la possession d'une carte d'aide sociale donne automatiquement accès à une exemption des coûts de la santé (et de l'éducation) dans le secteur public. Le cas des pauvres bénéficiaires de l'aide sociale est à la fois simple et compliqué. Simple parce le repérage des ayant droits à l'exemption est externalisé vers une autre administration, et qu'il devrait suffire aux unités de santé de reconnaître la carte d'aide sociale. Compliqué parce que de nombreux directeurs d'unités ou responsables de l'administration de la santé ignorent, ou s'opposent à cette clause, soit qu'elle est considérée leur enlever de leurs prérogatives, soit que le coût en soit trop élevé, soit encore qu'ils aient peu confiance dans l'administration de l'aide sociale et en contestent les critères, supposés relever du clientélisme plus que de la réalité des conditions d'indigence. Dans le cadre de fortes contraintes budgétaires,

on constate que, d'une part les bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas systématiquement exemptés et, d'autre part, qu'il est difficile d'établir des critères fixes pour l'exemption des non bénéficiaires.

Le Ministère de la Santé Publique peut accorder des exemptions à certains groupes de la population ne possédant pas de carte d'aide sociale, au travers des associations les représentant, telle, par exemple, l'association des handicapés. Le MoPH a aussi envoyé des instructions aux directeurs de la santé pour exempter les étudiants et les lépreux, et il peut aussi accorder des exemptions ponctuelles pour des opérations coûteuses ou requérant un matériel particulier. Certaines maladies chroniques sont déclarées exemptées, dont la malaria, qui pose un problème spécifique : alors qu'elle sévit de façon endémique dans de nombreuses régions du Yémen, et qu'elle contribue très nettement au maintien des populations dans la pauvreté, l'exemption des patients du coût des analyses sanguines et des médicaments anti-paludéens pèse très lourd dans le budget des petites unités de santé, dont elle représente le principal revenu.

Pour le reste, le ministère de la santé n'a pas encore émis de consignes précises concernant la mise en œuvre de l'exemption, et avoue d'ailleurs ne pas avoir les moyens de payer des assistantes sociales dans les hôpitaux et polycliniques. Tout est encore en discussion, l'application de cette partie de la réforme dépendant pour beaucoup des décisions au niveau local. Globalement, les exemptions sont le plus souvent octroyées à discrétion, sur des bases subjectives. La discussion sur les critères d'exemption est essentiellement mue par deux soucis : limiter le nombre d'exemptés qui ne seraient pas de " vrais pauvres ", afin de permettre à plus de vrais pauvres de l'être, mais aussi pour améliorer l'image de marque du système, accusé d'être fortement clientéliste ; et contrôler le nombre d'exemptés en rapport avec les capacités d'absorption budgétaires. Une des contradictions réside dans le fait que les bailleurs, avec leur vision rationnelle des choses, souhaitent voir cette question traitée au niveau national, alors que les questions de contrôle social et de contraintes budgétaires surviennent surtout au niveau local.

Dans la religion musulmane, et dans la société yéménite, aider les pauvres possède une dimension morale forte, qui se traduit en un bénéfice social et symbolique pour les généreux bienfaiteurs. Par ailleurs, dès lors que des systèmes publics d'assistance sont en train de se mettre en place, sans que l'administration n'ait eu les moyens ou le temps de déployer une armature fine d'inscription, d'enquête, de suivi et de contrôle, il est normal que ses interlocuteurs aient été, et demeurent dans une large mesure, les notables locaux, qui connaissent leurs populations et sont déjà des interlocuteurs des administrations centrales. L'exemption n'échappe pas à ce schéma. De fait, les deux modes les plus courants d'octroi de l'exemption sont : aller voir un *cheikh* ou autre notable, qui écrit une note au le directeur de l'unité de santé, lui demandant d'exempter le porteur ; ou aller voir directement le directeur de l'unité, en lui faisant une requête argumentée. Dans la pratique, le cas le plus fréquent que nous avons rencontré est celui dans lequel l'unité de santé possède son propre système d'identification des ayant droit à l'exemption, aussi rudimentaire soit-il. Les personnels, visiblement pénétrés de leur sens du devoir et de la solidarité, connaissaient " leurs pauvres " ou affirmaient pouvoir facilement les identifier en fonction de leur mise, de leur attitude, du quartier où ils vivaient..., et, en présumant de leur bonne foi et dans le respect du

devoir de secours, leur accordaient une exemption. Dans l'enquête d'OXFAM¹, les groupes de discussion ont fréquemment exprimé des soupçons quant à la façon dont étaient prises les décisions concernant l'exemption, des critiques sur l'absence de clarté de décisions prises par des instances non représentatives, et sur le fait que les groupes marginalisés et pauvres n'ont pas de moyens d'exprimer leurs problèmes et d'influencer les modes de décisions.

Si l'institution même de l'exemption procède d'une considération d'un droit à la santé, qui ne doit pas être entravé par la pénurie de moyens de paiement, les contraintes budgétaires pèsent lourd sur la détermination du nombre d'ayant droit. De fait, la désignation des exemptés ne peut que procéder *en priorité* de l'évaluation des moyens que chaque unité est disposée à leur consacrer. Dans une région où 100% des personnes seraient pauvres, seul un petit nombre, les plus chanceux, les plus indigents, ou les premiers arrivés, pourra voir son droit théorique à la santé satisfait, et encore avec des restrictions. Dans une région peu pauvre, des personnes au niveau de vie beaucoup moins misérable que dans une région pauvre pourront donc bénéficier de l'exemption. Clairement, l'application de ce soi-disant droit repose sur une large inégalité au niveau national. C'est d'autant plus le cas que, conscients de la limite de leurs moyens face à un niveau de pauvreté extrêmement élevé, et qui ne fait que s'accroître, certains responsables administratifs sont réticents à diffuser l'information largement, par peur de se voir déborder par une foule de miséreux auxquels ils ne pourront rien offrir.

3. La solidarité dans le Hadramawt : la mobilisation du capital social

Le gouvernorat du Hadramawt se distingue des autres provinces yéménites par la force de son sentiment identitaire et sa cohésion sociale. C'est aussi une région marquée par une émigration ancienne, pour beaucoup le fait de commerçants, qui se sont installés dans la plupart des pays arabes, sur les continents africain et asiatique, voire en Amérique et en Europe. Les Hadramis expatriés forment une véritable diaspora, forte des liens gardés avec le pays et entre eux, et enrichie par ceux noués à l'occasion de multiples mariages dans leurs pays d'implantation. À côté de la construction de palais fabuleux, l'entreprise d'œuvres charitables ou culturelles apparaît comme l'un des vecteurs de maintien de ces liens et de valorisation de la réussite des marchands.

Le secteur de la santé est un des enjeux de cette solidarité, tant les problèmes sont cruciaux et les services insuffisants, ou inaccessibles. Cet enjeu est devenu encore plus pressant dans le contexte actuel de l'intégration du Hadramawt (province de l'ex-République Populaire Démocratique du Yémen) dans un Yémen réunifié dans lequel ils se sentent dominés par le Nord, marqué par le recul de la qualité des services et de leur accessibilité par rapport aux deux périodes précédentes – le protectorat britannique et le gouvernement socialiste – par la crise économique et la réforme du secteur. La difficulté à faire le deuil de vingt-cinq ans de socialisme, pendant lesquels des services publics de relativement bonne qualité étaient fournis gratuitement, et celle à légitimer l'autorité du pouvoir actuel,

¹ AL SEROURI *et al.* (2001).

renforcent la résistance à la mise en œuvre des réformes. En outre, la baisse des salaires versés aux émigrants en Arabie Saoudite a considérablement affecté les revenus rapatriés en Hadramawt, et nombre de travailleurs dans le Royaume voisin parviennent à peine à subvenir aux besoins de leur famille restée au pays. On observe une mobilisation solidaire en vue de garantir aux plus pauvres un accès à des services de santé adéquats. Un véritable réseau s'est organisé entre praticiens de la médecine, directeurs d'établissements, pharmacies, généreux donateurs, associations caritatives et responsables de bureaux locaux d'administrations sociales, dans le but de permettre aux établissements de soins d'accorder l'exemption sur une base aussi large que possible, de soulager les pauvres d'une partie des frais d'achat de médicaments et de mettre à leur disposition des unités de santé alternatives.

Certains praticiens affichent publiquement que leurs consultations seront gratuites pour les pauvres, cet état étant attesté par simple déclaration, étayée par l'apparence générale du demandeur, voire par des témoignages concordant. Les tarifs demandés pour les analyses de laboratoire, voire certains médicaments, seront réduits ou nuls. Le Dr. L., membre du conseil local, exempte les porteurs de la carte d'aide sociale et des pauvres de sa connaissance du coût de la consultation, et leur offre 20% de réduction sur les examens de laboratoire. Il fait une large publicité à sa générosité. Il réfère les patients qui le requièrent aux hôpitaux de la région ou à des collègues, et recommande aux pauvres qui ne peuvent payer les médicaments de s'adresser aux associations.

Des associations salarient des praticiens infirmiers ou médicaux qui effectuent les premières consultations. Les médicaments peuvent être fournis gratuitement sur un fond acquis avec de l'argent reçu par les donateurs privés de l'association. Parfois, le financement par un bailleur extérieur permet aussi de couvrir des campagnes de vaccination, des consultations spécialisées (en particulier materno-infantiles) et de brèves hospitalisations. Plusieurs associations sont engagées dans des activités d'information à la santé, en particulier auprès des femmes, et sur des questions de régulation des naissances, de prévention des maladies des nouveau-nés, et d'hygiène générale. Certaines de ces unités de santé associatives ont des accords d'homologation avec un hôpital public, dont elles peuvent faire office d'antenne locale. En cas de besoin de référence à une unité plus spécialisée, l'association peut fournir une aide financière pour les soins nécessaires. L'association K. a onze membres, qui sont aussi ses fondateurs, et dont un est élu au conseil local. Son président était émigré en Arabie saoudite et en est revenu en 1990, suite à la crise du Golfe. Elle possède un centre de santé reconnu par l'hôpital de Seyoun, qui lui envoie un assistant médecin et son laborantin à mi-temps. Un couple de médecins rémunérés par l'hôpital devrait être prochainement envoyé dans cette clinique, qui les logera. Une sage-femme est envoyée par le bureau de santé du district à mi-temps. L'hôpital fournit des médicaments à la clinique associative, sur son propre quota, et l'association les fournit gratuitement aux malades. Cependant, comme la quantité pas plus que la diversité de médicaments ne sont suffisantes, l'association se propose d'acheter des médicaments qui seront vendus à bas prix aux patients. Les contraceptifs proviennent de l'association yéménite de planning familial. La clinique est également utilisée par le bureau d'aide sociale pour y distribuer les fonds à ses bénéficiaires. L'association K. distribue également de l'aide en nature à une liste de

pauvres régulièrement remise à jour sont une partie, majoritaire, est inscrite sur les registres de l'aide sociale. Dans ce cas, on a donc une conjonction entre une administration publique (aide sociale), un établissement de soins, et une association privée, qui conjuguent leurs efforts pour couvrir certains besoins d'une liste de pauvres. 70% à 80% des investissements pour les locaux de l'association et de la clinique ont été couverts par des dons d'émigrés hadramis en Arabie Saoudite et, en contrepartie, l'association aide des Hadramis pauvres résidant dans le Royaume, où se rend régulièrement son président. Le laboratoire de la clinique a été financé par la Banque Populaire d'Arabie Saoudite, dont le directeur est Hadrami.

Les directeurs d'hôpitaux que nous avons rencontrés considéraient qu'il était de leur devoir d'exempter les plus pauvres, faisant passer leur éthique d'assistance avant leurs soucis budgétaires, et avant les consignes ministérielles. Parfois, les hôpitaux peuvent compter sur l'assistance régulière d'un donateur privé pour couvrir une partie du manque à gagner ou des dépenses occasionnées par ces soins gratuits aux indigents. Dans l'hôpital de Shibam, les porteurs de la carte d'aide sociale sont automatiquement exemptés, de même qu'un nombre équivalent de pauvres qui en font la demande au directeur, et à qui celui-ci écrit une note : de l'avis du directeur et des médecins, seuls les " vrais " pauvres, connus et reconnus de surcroît, font une demande d'exemption. Aux exemptés (du coût des consultations) sont prescrits dans la mesure du possible des médicaments provenant du fonds national, qui leur sont fournis gratuitement par la pharmacie de l'hôpital, alors que les plus aisés sont dirigés vers les pharmacies privées du simple fait du choix des médicaments indiqués. S'il n'y a d'autre issue que de prescrire des médicaments hors pharmacie centrale à un pauvre qui ne peut pas le payer, on l'envoie alors vers une association. Cet hôpital est déficitaire pour son budget radiologie, et le directeur avoue que, s'il doit continuer à augmenter sa liste d'exemptés, il n'aura plus qu'à fermer. De fait, pratiquement aucune prime n'est versée, car l'argent rapporté par la PFP est utilisé pour couvrir les coûts de fonctionnement. Le directeur envisage même d'annuler le *cost sharing*, qui ne rapporte presque rien mais mobilise du travail administratif. Dans l'hôpital de Gotoun, la situation financière est encore plus mauvaise : les revenus du *cost sharing* ne parviennent pas à couvrir les dépenses, à peine les consommables, et l'unité a une grosse dette auprès d'une pharmacie de gros. L'hôpital ne pratique pas les ordonnances préférentielles pour les pauvres, mais les envoie aussi dans des associations lorsqu'ils ne peuvent pas payer leurs médicaments. L'hôpital de Seyoun prescrit dans la mesure du possible des médicaments disponibles à la pharmacie centrale, quelle que soit la situation financière des patients : de fait, l'attitude est donc celle de respecter un droit, mais le stock est en partie alimenté par une association. Il demeure que les patients doivent acheter environ la moitié de leurs médicaments dans les pharmacies privées, en moyenne.

La question des médicaments est cruciale, et les factures s'élèvent souvent à des montants équivalents à la moitié d'un revenu mensuel. Pourtant, le Hadramawt ne pratique pas le recouvrement des coûts (*cost recovery*), et ce essentiellement parce que les directeurs d'unité de santé " ont peur " (de leur aveu répété) de passer à ce stade, qu'ils ne savent pas comment gérer cette décision. La région s'organise donc différemment, toujours dans la solidarité. Certaines pharmacies privées disposent d'un " fond pour les pauvres ", c'est-à-dire la possibilité de servir des médicaments gratuitement, dont le montant total sera payé par une personnalité

bienfaisante. L'accord repose sur la confiance entre le généreux marchand, le pharmacien et le patient, qui dit ne pas pouvoir payer sa facture. Six ou sept pharmacies seraient impliquées dans ce type d'accord, chacune avec un groupe de marchands, depuis plus d'une décennie. Certaines associations charitables donnent des médicaments aux hôpitaux, et des laboratoires effectuent leurs bonnes œuvres par des dons de médicaments distribués gratuitement. Le directeur de l'hôpital de Gotoun suggère que les personnes bienfaites établissent dans les hôpitaux un fonds pour les pauvres, qui serait contrôlé par un de leurs représentants, de façon à faciliter la distribution des aides. Selon lui, les "gens de bien" n'ont pas confiance dans les institutions publiques, dirigées de la capitale Sana'a, mais ils ont confiance dans les personnes qui y travaillent, qui sont hadramies.

La question des interventions chirurgicales est un problème en soi : suivant les directives ministérielles, elles coûtent environ 80% d'un salaire minimum mensuel dans les grandes villes du Sud¹, mais les hôpitaux du Hadramawt ont décidé de réduire leur tarif au tiers de ce montant, hors consommables. Ces faibles tarifs ne leur permettent pas de couvrir les coûts et le manque à gagner des exemptions. Certains hommes bienfaisants les aident. Une association de hadramis résidant à Aden organise régulièrement des camps chirurgicaux dans leur région d'origine : pendant une quinzaine de jours, des tentes sont installées dans lesquelles des interventions sont effectuées par des praticiens hadramis.

L'activité du bureau hadrami de l'aide sociale témoigne de cet engagement en faveur des pauvres. Sous la houlette enthousiaste de son responsable, et aiguillonnés par son zèle, les employés de ce bureau et de ses antennes locales informent systématiquement leurs "clients" de leur droit à l'exemption des coûts de la santé et de l'éducation, par le biais d'affiches placardées dans tous les bureaux distributeurs de l'aide. Le directeur du bureau effectue des visites régulières auprès des directeurs d'unités pour leur enjoindre de respecter ce droit. Le système d'enregistrement mis en place par les différents bureaux permet un suivi des situations familiales et la recherche d'aides supplémentaires auprès de partenaires de la société civile.

Ce réseau de bonnes volontés en vient à constituer un véritable filet de sécurité pour les plus pauvres, dans le sens où toutes les misères sont potentiellement prises en considération et soulagées. Cette situation n'est pas le produit d'une volonté extérieure, ou des dynamiques de réforme, mais d'une histoire sociale et culturelle propre à cette région. Ceci n'exclut pas qu'on ne puisse pas la retrouver ailleurs, mais rend difficile sa reproduction dans un contexte différent, et tout particulièrement dans des milieux urbains, dont la cohésion sociale est faible, et dont les enjeux de reconnaissance se posent sous des formes différentes. Le fondement des attitudes de solidarité constatées dans le Hadramawt est enraciné dans la religion musulmane, qui valorise les actes de charité comme un devoir de tout croyant, spécifiquement lorsqu'il a les moyens de donner. Donner constitue en soi un acte qui apporte du bénéfice social, qui s'effectue dans des formes souvent ritualisées de dons ponctuels – les distributions de nourriture lors de ramadan, ou de sacs d'école à la rentrée – ou d'investissements plus pérennes – la constitution de fondations, la construction d'infrastructures sociales.

¹ Le salaire minimum légal est d'à peu près 6000YR, soit environ 50 Euros, et le tarif recommandé pour les interventions est de 5000YR, soit 40 Euros environ.

Les structures locales récemment élues, suite à la loi de décentralisation, jouent un rôle important dans ce dispositif, en formalisant l'engagement caritatif et solidaire, de même que la reconnaissance de cet engagement. Elles constituent aussi un contre-pouvoir aux consignes "d'en haut" transmises par l'intermédiaire des directeurs locaux appointés.

Pour les pauvres, c'est l'ensemble de ce système qui représente un capital social : l'appartenance à la communauté des hadramis leur garantit l'accès à un réseau de solidarité qui, dans la période présente où l'Etat n'assume plus ce devoir, est leur seule protection. À l'inverse, les pauvres constituent pour les riches un capital social, en tant qu'ils leur permettent de se valoriser par leurs bonnes actions et de renforcer leur appartenance à ce groupe, identité qui leur procure des ressources symboliques, morales, mais aussi matérielles et sociales considérables.

4. L'action caritative, une solution pour le développement durable de la santé au Yémen ?

Selon les instigateurs de la réforme du secteur de santé, le MoPH est accusé de se "*considérer comme un sauveur des diverses organisations de santé du ministère et des établissements qui leur sont attachés*", et de "*considérer qu'il est de son propre droit en tant que "grand frère" (big brother) de disposer de la plus grande part des ressources du MoPH et de distribuer ces ressources aux organisations et établissements de santé nécessaires comme il le juge bon*" (TARMOON (2000)). Dans les termes de la réforme, son rôle doit désormais se limiter à "*énoncer des politiques et intégrer les diverses activités des bureaux de santé des gouvernorats et de leurs établissements attachés dans les différentes régions*"; il doit "*se défaire des programmes de santé verticaux que son administration met en œuvre et les intégrer au sein des unités et centres de santé primaires*" (idem). La loi énonce clairement que le secteur privé et les ONG sont appelés à compléter le secteur public dans la satisfaction des besoins de santé de la population.

Le secteur associatif est encore assez peu impliqué dans l'offre de services de santé, bien que la demande en soit très forte. Il demeure que les organisations caritatives jouent un rôle fondamental dans la fourniture de soins aux plus pauvres, dès lors que non seulement les services, mais aussi les médicaments leur sont généralement fournis gratuitement. Parmi les plus grosses associations prestataires, Al Islah Welfare Society dispose d'un réseau de centres et hôpitaux extrêmement étendu sur le territoire du Yémen (il s'agit de la plus grosse association yéménite), régi par une organisation rigoureuse. Elle a mis en place un système d'exemption qui repose sur des enquêtes sociales, la détermination d'un seuil d'éligibilité, et un suivi rigoureux. Selon les lieux, de plus petites associations montées par des personnages connus, charismatiques, entreprenants, proposent des services de santé à tous, comme c'est le cas de celles que nous avons visité dans le Hadramawt. Certaines ne dispensent que des soins gratuits, d'autres ont un système mixte, payant pour ceux qui en ont les moyens, les plus pauvres étant exemptés. Les associations caritatives tendent à ouvrir des unités de santé dans des quartiers particulièrement mal servis, ou démunis. Ce sera fréquemment, par exemple, un des projets d'une association de quartier, qui quètera du soutien auprès de

marchands ou notables, et ouvrira une mini-pharmacie (anti-diarrhéiques, antipaludéens, analgésiques) tenue par une assistante sanitaire qui pourra faire des injections et des diagnostics préliminaires. Parfois, des consultations materno-infantiles seront offertes quelques heures par semaine par une sage-femme itinérante. Les associations caritatives n'interviennent pas uniquement comme prestataires de services. Elles soutiennent individuellement des personnes incapables de payer leur facture ou aident les hôpitaux dans la pratique de l'exemption, et peuvent aussi constituer un fonds pour les pauvres auprès d'une pharmacie privée.

Il semble bien que, *in fine*, ce sont les associations caritatives nationales qui constituent le plus efficacement le fameux filet de sécurité sanitaire pour les pauvres, surtout lorsqu'elle agissent en coordination avec les autres intervenants et qu'elles participent à, ou promeuvent, une dynamique collective qu'on peut imaginer voir se consolider et se formaliser, comme dans le cas du Hadramawt. Plusieurs problèmes font cependant obstacle à ce que les associations locales remplissent un rôle de développement ou structurel durable dans le secteur considéré ici : problèmes de permanence, de couverture et d'efficacité, de compétences et, plus largement, de système de valeurs et de registre.

La permanence : Il n'est pas fortuit que l'activité des associations croisse pendant une période où le pays se voit de plus en plus aidé par des institutions internationales et des Etats étrangers. Lorsqu'elle est financée de l'extérieur, la permanence de l'assistance dépend de la bonne volonté du bailleur, qui peut mettre des conditions à son don. Lorsque les donateurs sont yéménites, l'on constate fréquemment que les dons se concentrent pendant la période de Ramadan, sans continuité. En outre, dans la société hadramie, la redistribution est valorisée autant que la richesse, et tout possédant doit manifester son souci des pauvres parallèlement à son niveau d'aisance. Mais qu'advient-il de cet équilibre lorsque le système de valeurs changera pour des pratiques plus pragmatiques, quand l'homme riche de redistribuera plus, ou moins, aux pauvres, comme on le voit au nord du Yémen ?

La couverture et l'efficacité : La couverture des besoins de santé par les associations dépend de mécanismes *ad hoc* et d'individus de bonne volonté, qui n'ont pas pour ambition de réaliser une couverture optimale. C'est vrai en termes quantitatifs : les associations ne sont pas assez nombreuses, et n'ont pas les moyens, de fournir des services à l'ensemble des pauvres, sans parler des personnes classifiées de non pauvres, mais qui vivent néanmoins dans l'indigence. C'est vrai en termes géographiques : si le Hadramawt est relativement bien doté du fait de sa forte cohésion sociale et du sentiment identitaire et d'appartenance qui y prévaut, certaines régions ont moins cette "culture associative" qui plonge ses racines dans une histoire parfois ancienne. Leur population peut être plus éparpillée, ou encore, dans le cas des zones urbaines, la lutte contre la pauvreté peut ne pas avoir ce visage humain qu'elle prend dans les communautés de proximité. Même dans le Hadramawt, on note des différences entre Tarim, où les richesses sont pour beaucoup investies dans des mosquées et l'enseignement, et la ville voisine de Gotoun, où la bienfaisance se traduit plutôt par de bonnes œuvres

sanitaires et sociales¹. Le problème de couverture se pose aussi en termes qualitatifs : la définition caritative des besoins des pauvres est le plus souvent émise dans un but de charité qui fait généralement primer la souffrance et son soulagement. La couverture des besoins en santé primaire est un créneau plus facile à occuper que celle des soins plus compliqués et coûteux, réclamant des investissements lourds et délicats à entretenir. La prévention tend elle aussi à être négligée, ne serait-ce les campagnes de vaccination soutenues par les bailleurs internationaux. Dès lors que la réforme préconise le démantèlement de la centralisation, on voit mal comment des associations locales de petite taille pourraient dépasser le stade d'appoint ponctuel. Pour compléter de façon fiable et cohérente le système public de santé, les unités associatives doivent nécessairement être incluses dans un système de référence, de convention, qui serait partie d'un plan national de santé.

Les compétences : Le problème des compétences est général dans le secteur de santé au Yémen, mais il paraît plus aigu encore dans le secteur associatif que dans le public ou le privé. MSF déplore que les sessions de formation destinées à des personnels infirmiers finissent par s'adresser pour beaucoup à des individus ayant à peine terminé une année de formation, et officiant en tant que personnel soignant. Dans les zones rurales, du fait de la difficulté à trouver du personnel qui sera rémunéré à des taux de misère et soumis à des conditions de vie difficiles, le niveau de formation semble encore plus bas. Les associations qui mettent en place des unités de santé dans des quartiers misérables, et qui disposent de faibles moyens, tendent à recruter du personnel peu formé où, souvent, à former pendant quelques semaines une jeune fille ou un jeune homme qui occupera cette fonction, et devra assumer les responsabilités afférentes. S'assurer que les soins de santé aux plus pauvres ne soient pas de pauvres soins semble fondamental non seulement du point de vue moral, mais aussi dans le cadre d'une politique publique.

Le système de valeurs : En appeler à la solidarité locale revient nécessairement à valoriser les actions de bienfaisance, inscrite dans un cadre caritatif. Dans ce cadre, le lien social qui prédomine dans la lutte contre la pauvreté est celui du don altruiste, et seul le respect et la discrétion dont il est accompagné peuvent compenser l'humiliation d'être celui qui reçoit. Manifestation de la cohésion sociale dans le Hadramawt, la charité associative et institutionnalisée la consolide à son tour, mais elle n'affaiblit que peu l'inégalité inhérente au rapport social entre celui qui donne et celui qui reçoit et pourrait donc renforcer, plus qu'elle n'atténue, la polarisation sociale. Les divers systèmes participatifs instaurés par la réforme du système de santé et la loi de décentralisation semblent encore impuissants à affaiblir les structures qui sont les matrices de la pauvreté : inégalités statutaires, de capital social, de valeur reconnue...

En outre, la cohésion sociale et la force du lien communautaire, encensée quand il s'agit de faire jouer la solidarité locale, ne peuvent-elles être considérées comme un obstacle quand il sera question de favoriser le développement de l'individu, la "libération" des femmes, l'éducation des petites filles... , dès lors

¹ Selon le directeur de l'hôpital de Tarim, qui le déplorait.

qu'elles vont de pair avec la stabilité des valeurs culturelles, et l'homogénéité des normes ?

Conclusion

Les analyses qui précèdent montrent que la réforme du secteur de santé survient dans un contexte où elle engendre des externalités négatives pour les plus pauvres, alors que le tissu social ne se prête pas à la création d'alternatives qui puissent contrebalancer ses effets négatifs pour renforcer ses points positifs. La pauvreté généralisée est l'un des facteurs principaux de faible rendement de la PFP. La faible participation communautaire aux mécanismes de décision renforce les soupçons qui naissent de cette nouvelle tarification. Le manque d'autorité du MoPH, la confusion ambiante, la décentralisation excessive, jouent contre l'établissement d'un système d'exemption équitable, efficace et stable. Le tissu associatif est encore trop faible pour prendre à sa charge un nombre suffisant de pauvres pour soulager le fardeau qu'ils menacent de représenter pour les budgets des structures de soin. Dans le Hadramawt, un système de solidarité efficace existe, et les pauvres sont peu ou prou pris en charge, mais même avec la forte mobilisation qui y existe, les hôpitaux publics sont en train de courir à la faillite. Ailleurs, les hôpitaux et centres de santé sont eux aussi en difficulté financière, et les besoins de services de santé des pauvres ne sont pas couverts. Le système qui est en train de se mettre en place n'est ni efficace, ni équitable, ni viable.

La fuite des patients solvables vers le secteur privé, et l'étendue de la non-solvabilité, invalident le fondement de la réforme : faire prendre en charge, par un système de socialisation, les patients non solvables par ceux qui peuvent payer. Un patient solvable n'est pas forcément un usager payant. Et un patient non-solvable ne devient pas un usager payant du simple fait qu'on lui refuse la qualité d'exempté : le plus souvent, il devient un non-usager.

Aussi édifiant qu'il soit, le cas du Hadramawt ne peut donc que convaincre que le soulagement de la pauvreté dans son aspect sanitaire ne peut se suffire de bonnes volontés, fussent-elles prodigues et bien inspirées : quelle que soit la place des autres pourvoyeurs de soins, il est difficile d'envisager qu'un filet de sécurité sanitaire existe effectivement pour les pauvres en dehors de la solidarité nationale. C'est sur cette échelle uniquement, par une socialisation large des paiements et de l'ensemble des revenus – par des dispositifs fiscaux, assurantiels¹ ou de reversement – que peut se résoudre la question du financement des soins aux plus démunis, sans exclure le recours à des prestataires complémentaires. Un secteur public efficace, planifié, coordonné, compétent, constitue le cadre nécessaire à ce que les structures caritatives et de solidarité locale jouent un rôle efficace dans la fourniture de soins, en particulier aux plus pauvres. Pour promouvoir l'équité, comme la réforme du secteur est supposée le faire, il est nécessaire d'élargir la base de solidarité pour diminuer les inégalités entre localités, zones, et régions, par le biais de reversements, ou de dotations budgétaires modulées, fonction que seul l'Etat peut prendre en charge. Faire de l'amélioration de l'accès aux soins un levier

¹ A noter que la question d'un dispositif assurantiel est bien évoquée dans les documents officiels, mais précisément comme un point qui devrait être pris en compte plus sérieusement, mais n'est pas assez considéré

de développement social, semble, en outre, contradictoire avec le maintien des plus pauvres dans des situations de dépendance à l'égard de la charité. On voit mal comment l'appel à la dite "société civile" pourrait se substituer à l'instauration de droits sociaux, parmi lesquels celui à la santé, établis en fonction des capacités budgétaires, mais indépendants des dotations en capital social des personnes. Finalement, contrairement à ce qui est généralement fait dans les textes traitant de la santé dans les pays ravagés par la pauvreté, il semble indispensable de resituer la question de l'accès aux soins des plus pauvres dans son cadre initial : la lutte contre la pauvreté par l'accroissement des capacités, bien en amont des solutions techniques ou des initiatives locales.

Références bibliographiques

- ALMOGHNI A., TAHER A., ZUBEYRI G., AL AGUEL A., AL GOHALI F. M., HASHEN A., AL JUNAID M. (2000), *The Executive Regulations of the Cabinet Decree n° 15 of the Year 1999 regarding community participation in health and curative services.*
- AL SEROURI A. W., AL HIBSHI S., BALABANOVA D. (2001), *Cost Sharing for Primary Health Care in the Republic of Yémen, A study Report*, OXFAM GB, Yémen, Unpublished document, Sana'a, Yémen.
- BANQUE MONDIALE (1999), *Memorandum of the Président of the international Development Association and the International Finance Corporation to the Executive Directors on a country assistance strategy for the Republic of Yémen* (Report n° 19073 - YEM; Middle East Department Middle East and North Africa Region).
- DE REGT M., EXTERKATE M., (1996), "Health Centre Attendance of the Poor after the Introduction of Cost-Recovery. Results of a survey", Hodeidah Urban Primary Health Care Programme, Ronéo.
- ERBON, R., FRANZKOWIAK, P., WENZEL, E, 2000 : « People Empowerments vs. Social Capital. From Health Promotion to Social Marketing », *Health Promotion Journal of Australia*, vol 9, n°3, 179-182.
- HEALTH REFORM SUPPORT UNIT, MINISTRY OF PUBLIC HEALTH (2000), *Guidelines for Organisations Supporting Yemen's Health Sector Reform*, Unpublished document, Sana'a, Yémen.
- KADDAR Miloud, STIERLE Friedeger, SCHMIDT-EHRY Bergis & TCHICAYA Anasthase, 2000 : « L'accès aux soins de santé en Afrique Subsaharienne », *Revue Tiers Monde*, t. XLI, n° 164, octobre - décembre, pp. 903-925.
- LA ROQUE M. (1996), Identification et prise en charge des "indigents" dans les services de santé", *Santé Publique*, n° 2: 20-23.
- MEDECINS SANS FRONTIERES - Section Belge, (1999), "Médecins sans Frontières et la participation financière de la population", document non publié.
- MEDECINS SANS FRONTIÈRES - Yémen (2000), Aden Primary Health Care Project, six-monthly report, July - December 2000, document non publié
- MEESEN B. (2000), "Short comments about the health sector reform in the Republic of Yemen, First paper for discussion", document non publié.
- MINISTRY OF INSURANCES AND SOCIAL AFFAIRS (1996), *Loi n° 31 sur l'aide sociale*. Sana'a, Yémen
- (1999), *Amendements à certains des articles de la loi n° 31 de 1996 sur l'aide sociale*, Sana'a, Yémen.

Solidarité et accès à la santé pour les plus pauvres : le cas du Yémen

- MINISTRY OF LEGAL AND PARLIAMENT AFFAIRS (1999), *By-Law n° 17 of the Year 1999 modifying certain articles of the by-law n° 13 of the year 1996 regarding Social Welfare*, Sana'a, Yémen.
- MINISTRY OF PUBLIC HEALTH, REPUBLIC OF YEMEN (1998), *Health Sector Reform in the Republic of Yémen. Volume I : Strategy for Reform*, Unpublished document, Sana'a, Yémen.
- (1999), *The Executive By-Law for Community participation in Health and Curative Services*, Sana'a, Yémen.
 - (2000a), *Decree n° 266/10 of the Year 2000 Concerning the Regulations of Drug and Medical Appliances Cost Recovery*, Sana'a, Yémen.
 - (2000b), *Guidelines for organisations supporting Yemen's Health Sector Reform*, Unpublished document, Sana'a, Yémen.
- Oxfam GB, HEALTH SECTOR REFORM UNIT, MINISTRY OF PUBLIC HEALTH AND POPULATION (2001), *Health Sector Reform in the Republic of Yémen : How and Why*, Unpublished document, Sana'a, Yémen.
- PNUD (1997), *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, Economica, Paris.
- TARMOON A.A. (2000), *Review of Planning, Budgeting and Performance of MoPH Finacial resources in Yémen*, GTZ Consulting Services, Health Reform Support Yémen, Unpublished document, Sana'a, Yémen.
- UNDP (1999), *Yemen : Human Development Report 1998*, Sana'a, Yemen.
- WORLD BANK, BARNEM R., UNICEF, in partnership with the Government of Yémen (1998), *Health and Nutrition of Children and Women*, Sana'a.
- WORLD HEALTH ORGANISATION (2000), *Report of WHO Mission to Yémen*, Unpublished document, Sana'a, Yémen.

PARTIE II

LA NOTION DE "DURABILITE SOCIALE " DU DEVELOPPEMENT POUR LA GESTION DES DESEQUILIBRES SOCIAUX

La pauvreté se caractérise par un processus auto-cumulatif : la pauvreté d'accessibilité entraîne la pauvreté de potentialités qui engendre une pauvreté de capacités qui se transmet aux générations suivantes. Elle devient irréversible à travers la présence de trappes à pauvreté et de processus d'exclusion sociale, remettant ainsi en cause la durabilité du développement social. Commencer par réduire la pauvreté, sous ses formes d'accessibilité et de potentialités, puis de capacités, est donc une étape nécessaire pour atteindre un certain niveau de bien-être. Mais cette démarche n'est pas suffisante pour assurer que le développement social correspondant soit durable.

Par définition, la notion de développement durable correspond à un processus de développement qui puisse répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Or ces besoins sont multiples et recouvrent toutes les dimensions de la vie humaine. Il en résulte plusieurs dimensions pour la durabilité avec des critères spécifiques pour chacune d'entre elles. La durabilité économique, ne sera par exemple assurée que si la croissance s'auto-entretient et n'engendre pas de charges d'endettement excessives pour les générations futures. De même, la durabilité environnementale mettra l'accent sur la lutte contre la pollution, la préservation des ressources non-renouvelables, les économies d'énergie et la transmission du capital naturel aux générations futures.

Dans ce cadre conceptuel, la durabilité sociale s'attache à prendre en compte l'impact social des politiques économiques, environnementales ou sociales comme les stratégies de lutte contre la pauvreté. **Un développement sera alors dit "socialement durable" s'il "n'engendre pas de dysfonctionnements qui puissent remettre en cause les acquis sociaux et les possibilités d'amélioration du bien-être pour l'ensemble de la population actuelle ou à venir".**

Si, comme on l'a souligné dans la première partie, cette définition implique d'assurer l'accessibilité aux biens et services disponibles et de renforcer les capacités individuelles, elle pose désormais ici le problème de l'équité : équité au sein d'une même génération, en évitant toute forme d'exclusion, et entre les générations, en veillant à ce que les générations futures aient à leur disposition autant de ressources que les générations actuelles, pour atteindre un niveau de bien-être au moins équivalent.

La notion durabilité demande également de considérer le problème du risque. Ce dernier peut alors s'exprimer sous de multiples formes - climatiques, sociales, individuelles - et, lorsqu'il se concrétise, engendrer des conséquences graves et irréversibles pour les personnes vulnérables. A défaut de pouvoir réduire les risques, un développement socialement durable pourra s'attacher à diminuer la vulnérabilité des personnes en accroissant leurs capacités.

Au total, le développement socialement durable relie ainsi la lutte contre la pauvreté, sous ses formes d'accessibilité, de potentialités et de capacités, au respect de l'équité, sous ses formes intra et intergénérationnelles. Autrement dit, l'accessibilité pour tous, le renforcement des capacités et la recherche de l'équité sont autant de critères qui se combinent pour assurer la durabilité sociale. Leur respect permet de préserver les acquis sociaux, de façon intra et intergénérationnelle.

Que l'un de ces critères ne soit pas respecté et la durabilité sociale du développement n'est plus garantie ! Sans garantie d'accessibilité pour tous, une partie de la population se trouvera exclue. Elle ne pourra accroître les potentialités et les capacités, ce qui réduira l'équité entre personnes d'une même génération. Si le renforcement des capacités n'est pas assuré, la vulnérabilité face au risque s'accroîtra et si le risque se concrétise, la pauvreté et l'exclusion tendront à augmenter. De plus, la transmission aux générations futures s'affaiblira, créant un préjudice pour la génération à venir, et l'équité entre générations ne sera plus respectée. Enfin, sans recherche d'équité, la pauvreté et l'exclusion sociale risqueront de s'accroître, de même que les tensions sociales, pouvant conduire à des dysfonctionnements sociaux graves.

Le rapport Brundtland conforte cette approche à travers ses propres expressions : "satisfaire les besoins essentiels" et "favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains" pour "les générations actuelles et futures", en se référant aux différentes dimensions du bien-être. Dans ce cadre, on peut alors envisager d'élaborer des principes de précaution sociale permettant d'éviter des situations d'irréversibilité comme, par exemple, les trappes à pauvreté, l'exclusion sociale, les migrations forcées, les conflits armés, la guerre civile, etc.

Le choix des deux chapitres de cette partie résulte de cette réflexion. Le premier concerne l'équité et les différentes formes d'inégalités qu'il conviendrait de réguler. Le second concerne le lien entre la pauvreté, les différentes formes d'inégalités et la vulnérabilité des personnes.

CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT DURABLE ET EQUITE

Assurer l'équité est un critère de durabilité essentiel. Il implique de réguler, sinon de réduire, les inégalités par des mesures de redistribution spécifiques. Toutefois, la notion même d'inégalité est vaste et il convient de préciser au préalable à quelles formes d'inégalités nous faisons référence.

Au sein des inégalités d'ordre économique, on distingue habituellement les inégalités monétaires, de revenu ou de consommation, les inégalités de conditions de vie et, parmi les inégalités de potentialités, celles concernant les dotations en capital. Mais les inégalités les plus profondes sont peut-être d'ordre non-économique et concernent l'intégration sociale, la reconnaissance culturelle, le pouvoir ou le partage de valeurs.

Dans le cadre du développement socialement durable, ce qui importe ce sont les inégalités intra et intergénérationnelles. Elles recouvrent les inégalités précédentes en considérant les aspects d'accessibilité, qui retracent le différentiel d'accès aux biens et services, et les inégalités dans les potentialités qui contribuent à la formation des inégalités de capacités. Ces dernières résultent alors du cumul des écarts dans les potentialités, dans les caractéristiques individuelles et dans les opportunités sociales.

Les inégalités intergénérationnelles résultent des écarts de bien-être entre deux ou plusieurs générations. Assurer l'équité entre générations impose donc de transmettre aux générations futures des potentialités au minimum égales aux niveaux actuels, notamment sous la forme de capital physique, financier, humain, social, naturel. Ceci afin de leur permettre un niveau de bien-être et de capacité au moins équivalent à celui de la génération actuelle.

Au sein d'une même génération, trop d'inégalités freinent la réduction de la pauvreté et font que certaines catégories de personnes sont exclues du processus de renforcement et de transmission des capacités. Les inégalités accroissent les tensions politiques et sociales et conduisent à des dysfonctionnements sociaux graves qui peuvent déboucher sur des situations d'irréversibilité.

Pour les femmes, les inégalités sexuées impliquent des opportunités sociales moins nombreuses et une plus grande vulnérabilité face aux difficultés de la vie. Les contraintes domestiques et sociales freinent leurs possibilités d'innovation pour combattre la pauvreté et tendent à les maintenir dans des trappes à pauvreté, ce qui a un effet direct sur la capacité à venir des enfants.

La recherche de l'équité intragénérationnelle implique donc de réguler ces inégalités de toutes sortes et de réduire celles qui, en empêchant la constitution des capacités, freinent l'innovation sociale, affaiblissent la cohésion sociale et remettent en cause le caractère durable du développement social.

Dans cette optique, les trois contributions présentées dans ce chapitre reprennent différents aspects de l'inégalité.

Une première contribution, intitulée "*Origine des inégalités de niveaux de vie dans les villes africaines*" examine comment les différentes sources de revenu (salaire, revenu en nature, revenu du capital, transfert, etc.) contribuent au niveau de vie des ménages. Ces sources de revenus diffèrent selon les catégories de ménages (travailleurs irréguliers, indépendants, salariés, etc.) et leur composition explique pour partie la structure des inégalités. Cependant, la principale source d'inégalité demeure le nombre de personnes percevant un revenu dans le ménage.

La deuxième contribution intitulée "*Impact de la participation aux activités non-agricoles rurales sur l'inégalité : une analyse des zones rurales en Chine*" montre que le fait d'acquies un revenu supplémentaire à partir d'activités non-agricoles permet de fortement réduire l'inégalité en milieu rural. Ceci est confirmé dans tous les cas, que le revenu non-agricole soit considéré comme un transfert extérieur complémentaire au revenu agricole ou qu'une substitution s'opère partiellement entre activités agricoles et non-agricoles.

La troisième contribution intitulée "*Genre et développement en Inde du Sud : une analyse comparative régionale*" se penche sur le problème des inégalités sexuées (ou de genre) concernant l'emploi, mesuré par le rapport femme/homme du nombre de travailleurs réguliers, et l'éducation, mesurée par le rapport femme/homme du nombre de personnes alphabétisées. Elle montre que, dans l'ensemble, les variations inter-régionales des inégalités de genre dépendent plus des conditions économiques, retracées par des variables comme le niveau de développement économique, la participation aux activités agricoles, que des facteurs socioculturels, exprimés par le pourcentage de femmes mariées ou le taux de fécondité.

Origines des inégalités de niveaux de vie dans les villes africaines

Jean-Marc MONTAUD, CED, Université Montesquieu-Bordeaux IV

Résumé

Cette analyse a comme objectif de comprendre le mode de formation des inégalités des niveaux de vie urbains dans quatre pays d'Afrique subsaharienne. Pour cela, elle adopte une méthodologie de décomposition par source des inégalités qui repose sur un concept de théorie des jeux et sur la construction d'une arborescence des revenus permettant de spécifier le mode de formation des niveaux de vie des ménages africains. Dans un premier temps, elle montre que les composantes démographiques et les revenus primaires contribuent largement à renforcer les inégalités des niveaux de vie urbains alors que les revenus de transfert semblent jouer un rôle marginal. Dans un second temps, une classification des ménages urbains est introduite dans l'analyse pour tenir compte des différences de conditions socio-économiques entre les groupes. Elle révèle des spécificités nationales et des spécificités intra-groupe dans les facteurs d'inégalité.

Introduction

Dans les pays d'Afrique sub-saharienne, l'inégalité apparaît comme une caractéristique structurelle, étroitement liée au problème de la pauvreté. Ces inégalités suscitent un intérêt croissant depuis les années quatre-vingt dix, et notre objectif est de contribuer à une meilleure compréhension des mécanismes de leurs modes de formation.

Plutôt que d'adopter une approche "spatiale" du phénomène¹, il s'agit plutôt ici de déterminer quelle est la contribution de chaque source de formation du niveau de vie à l'inégalité totale au sein des ménages urbains africains. Pour ce faire, nous adoptons une méthodologie originale, récemment appliquée dans le cadre des économies développées² et fondée sur un concept de théorie des jeux, la valeur de SHAPLEY.

La première section présente les options méthodologiques retenues et précise leurs fondements théoriques. La deuxième section est une application de cette méthodologie dans quatre pays d'Afrique Subsaharienne. Dans la section suivante, un critère de classification des ménages est introduit pour pouvoir tenir compte des différentes situations socioéconomiques et tirer des enseignements sur les éventuelles similitudes où spécificités nationales qu'il est possible d'observer.

¹ Les approches "spatiales" décomposent les inégalités de niveaux de vie d'une population donnée entre différents sous-groupes. Voir LERMAN et YITSHAKI (1991) ; LACHAUD (2000).

² SASTRE et TRANNOY (2000, 2001).

1. Options méthodologiques retenues

1.1. Problème de la décomposition par source

Dans une population donnée, décomposer l'inégalité d'une variable y , par exemple le niveau de vie, selon les k sources possibles contribuant à sa formation consiste à définir une fonction φ qui à chaque source s_j appartenant à l'ensemble S des sources possibles, associe $\varphi_j(y)$ sa contribution absolue à l'inégalité totale de y .

$$S \rightarrow R$$
$$s_j \mapsto \varphi_j(y)$$

Pour que cette décomposition soit exacte (ou cohérente), il faut que la somme des contributions absolues des sources soit égale à l'inégalité totale que l'on cherche à expliquer. Soit :

$$\sum_{j=1}^k \varphi_j(y) = I(y)$$

Cette cohérence dépend alors en large partie de la nature des fonctions d'inégalité I retenues. SHORROCKS (1982) a proposé une axiomatique générale spécifiant les conditions d'utilisation des indicateurs d'inégalités et les propriétés qu'ils doivent respecter pour assurer l'exactitude de la décomposition. Ces conditions apparaissent largement restrictives et l'indice de Gini, l'indicateur le plus souvent utilisé dans les analyses économiques, ne les respecte pas¹.

1.2. Méthode de décomposition

Dans une analyse récente², une méthodologie générale est proposée pour contourner ce problème. Elle repose sur l'utilisation d'un concept de la théorie des jeux coopératifs, la valeur de SHAPLEY³, et sur l'adoption d'une démarche d'analyse emboîtée (*nested*), qui concilie le principe de marginalité des contributions avec celui de cohérence. Cette analyse étant largement exposée par ailleurs⁴, nous nous contenterons d'en résumer les principaux éléments.

Le point de départ de l'analyse revient à considérer que, pour chaque individu, la formation de y est le résultat de plusieurs étapes successives, au cours desquelles interviennent des sources spécifiques⁵. Il est alors possible de construire une arborescence hiérarchisée de ces différentes sources que l'on "emboîte" les

¹ Seule la décomposition par la variance les respecte. LERMAN et YITSHAKI (1985) ont toutefois proposé une décomposition de l'indice de Gini par facteur source.

² CHANTREUIL et TRANNOY (1999).

³ SHAPLEY (1953).

⁴ TRANNOY (2000); SASTRE et TRANNOY (2001).

⁵ CHANTREUIL (1998); SASTRE et TRANNOY (2000). Si, par exemple, y correspond au revenu total d'un ménage, il est possible de l'envisager comme le résultat de l'addition des différents revenus primaires auxquels s'ajoute, dans un second temps, les différents revenus secondaires, puis, dans un dernier temps, des éventuels compléments..

unes dans les autres. Chaque niveau de l'arborescence correspond ainsi à une étape du processus de formation de y .

Le second temps de l'analyse consiste à désagréger l'exercice de décomposition lui-même. L'hypothèse fondamentale est de le mettre en œuvre à chaque niveau de l'arborescence en pratiquant une décomposition systématiquement exacte (cohérence par niveau). La somme des contributions des sources intervenant au niveau m doit ainsi être égale au niveau d'inégalité observé pour l'élément situé en $m-1$. Cette hypothèse permet de s'assurer une indépendance de la décomposition entre les différents niveaux et la contribution à l'inégalité totale observée en y au niveau l d'un élément du niveau m s'obtient finalement de proche en proche, à partir du calcul des contributions à l'inégalité totale des éléments situés à l'étage supérieur.

Le troisième temps de l'analyse consiste à adopter une règle de décomposition qui tienne compte de la nature des liaisons éventuelles qui peuvent exister entre les sources à chaque niveau. Supposons, par soucis de simplification, qu'il n'existe que deux sources par niveau contribuant à la formation du revenu situé au niveau supérieur. C'est le cadre que nous conserverons par la suite dans notre application au cas africain. Deux cas de figure peuvent alors se présenter. Dans le premier, l'une des sources (posons arbitrairement la source 1) est supposée endogène par rapport à l'autre, à travers des liens comptables¹ ou des liens découlant du comportement économique des agents². La contribution de cette source endogène est dans ce cas calculée, selon un principe de marginalité, comme une *contribution marginale égalisée (CME)*. Celle-ci correspond à la différence entre l'inégalité observée en présence de la source et l'inégalité qui serait observée si elle était parfaitement égalisée³ :

$$\varphi_1(y_h^{m-1}) = I(y_h^{m-1}) - I([y_h^{m-1}]^{-y_1} + \bar{y}_1) \quad (1)$$

CME de la source 1 à l'inégalité totale de y_h^{m-1}

La contribution de l'autre source, ou *contribution brute égalisée (CBE)*, se déduit du principe de cohérence par niveau, comme l'inégalité observée lorsque la source endogène est égalisée.

$$\varphi_2(y_h^{m-1}) = I([y_h^{m-1}]^{-y_1} + \bar{y}_1) \quad (2)$$

CBE de la source 1 à l'inégalité totale de y_h^{m-1}

Dans le second cas de figure, il n'existe aucun lien entre les deux sources qui sont alors supposées en symétrie. Dans ce cas, on les considère tour à tour comme endogène puis exogène et leur contribution respective est posée comme la

¹ Par exemple, le niveau des prestations sociales dépend du niveau des revenus primaires pour former le revenu disponible.

² On ne cherche pas des revenus d'activité secondaire si l'on dispose de revenus de l'activité primaire suffisants.

³ Dans une autre approche, la contribution marginale d'une source peut être calculée comme une *contribution marginale pure* c'est-à-dire la différence entre l'inégalité observée en sa présence et l'inégalité qui serait observée en son absence. SASTRE et TRANNOY (2000) montrent la supériorité du calcul avec la contribution marginale égalisée.

moyenne arithmétique de leur *contribution marginale égalisée* et de leur *contribution brute égalisée*. Ce choix de procédure repose en fait sur l'utilisation d'un concept de la théorie des jeux coopératifs, la valeur de SHAPLEY, dont HART et MASS-COLELL¹ ont montré qu'elle était la seule règle de décomposition qui pouvait concilier les principes de marginalité et de cohérence. Cette procédure se généralise d'ailleurs sans difficulté à plus de deux éléments sources². Les contributions des sources ainsi calculées, ou *contribution de SHAPLEY égalisée (CSE)*, sont :

$$\varphi_1(y_k^{n-1}; S_2^m) = \frac{1}{2} I([y_k^{n-1}]^{-y_1} + \bar{y}_1) + \frac{1}{2} [I(y_k^{n-1}) - I([y_k^{n-1}]^{-y_1} + \bar{y}_1)] \quad (3)$$

CSE de la source 1 à l'inégalité totale de y_k^{n-1}

$$\varphi_2(y_k^{n-1}) = \frac{1}{2} I([y_k^{n-1}]^{-y_2} + \bar{y}_2) + \frac{1}{2} [I(y_k^{n-1}) - I([y_k^{n-1}]^{-y_2} + \bar{y}_2)] \quad (4)$$

CSE de la source 2 à l'inégalité totale de y_k^{n-1}

Au final, dans un tel cadre, les contributions de chaque source à l'inégalité de y au niveau 1 pourront être calculées de proche en proche. Leur niveau dépendant évidemment de la structure de l'arborescence construite³ et de la nature des relations qui existent entre les différentes sources, un soin particulier doit être accordé au choix des différents niveaux de l'arborescence et des règles de décomposition. Seule l'adaptation au contexte spécifique de l'étude peut alors guider ces choix.

2. Décomposition de l'inégalité des niveaux de vie des ménages urbains dans quatre pays d'Afrique

2.1. Sources statistiques et contexte général de l'étude

Les données mobilisées sont issues d'une série d'enquêtes pilotes sur l'emploi auprès de ménages urbains dans plusieurs pays africains au début du processus d'ajustement structurel⁴. Elles ont été collectées par l'Institut international d'étude sociale de l'OIT, dans le cadre du Réseau d'Analyse du Marché du Travail en Afrique (RAMTA) avec comme objectif d'explorer les liens éventuels entre la structure du marché du travail et la pauvreté urbaine en Afrique. L'organisation du questionnaire a permis de collecter des informations sur les caractéristiques socio-économiques des ménages mais également, et c'est ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, leur niveau de vie ainsi que les sources contribuant à sa formation. Ces données apparaissent alors précieuses dans des pays africains qui souffrent d'un déficit récurrent d'informations statistiques. Elles couvrent plus de 2300 individus (soit 300 ménages) au Burkina Faso, 2400 individus (soit 301 ménages) au Cameroun, 2099 individus (soit 300 ménages) en Guinée et 3780 individus (soit 300 ménages) au Mali.

¹ HART et MASS-COLELL (1989).

² SASTRE et TRANNOY (2000).

³ Il existe un grand nombre de chemins possibles aboutissant à la formation de y .

⁴ 1990-1991 (Cameroun), 1992 (Burkina Faso), 1990-1991 (Guinée) et 1991 (Mali).

Origines des inégalités de niveaux de vie dans les villes africaines

Le contexte de l'étude est le début de l'Ajustement Structurel. Il se caractérise par de profonds déséquilibres macroéconomiques dans tous les pays¹.

Le Burkina-Faso fait partie du groupe des pays les moins avancés. Essentiellement agricole, il a subi de plein fouet la crise économique des années quatre-vingt et, face à la persistance de déséquilibres structurels importants, il s'est engagé dans la voie des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) dès 1991.

Si le Cameroun a connu des rythmes de croissance soutenus jusqu'au milieu des années quatre-vingt, notamment grâce aux bénéfices de la rente pétrolière, il est toutefois resté extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs. La dégradation des termes de l'échange qui a suivi le contre-choc pétrolier des années quatre-vingt, l'a précipité dans la crise et l'a contraint à mettre en oeuvre un PAS dès la fin de 1989.

La Guinée se caractérise par le contraste entre la richesse de ses ressources naturelles et la crise économique qu'elle subit depuis l'indépendance. Elle s'est engagée dans la voie du libéralisme dès le milieu des années quatre-vingt et a renforcé le processus par la mise en place d'un PAS en 1991.

Le Mali, enfin, reste l'un des pays les plus pauvres d'Afrique sub-saharienne. Extrêmement vulnérable par rapport à la conjoncture internationale, il a également subi les conséquences des crises politiques internes qui l'ont secoué depuis son accession à l'indépendance. Engagé dans un programme de stabilisation de son économie dès 1982 il n'a cessé depuis de reconduire, sans grand succès, ce type de réformes économiques.

Dans ce contexte difficile, les ménages africains ne sont pas épargnés. L'ampleur de la crise sociale qui sévit en Afrique au début des années quatre-vingt-dix conduira même les institutions internationales à s'interroger sur le bilan social de l'Ajustement Structurel et sur l'opportunité de telles thérapies de choc dans des économies déjà fragilisées. Le tableau 1 résume les principales manifestations de cette crise sociale durant la période de l'enquête.

Tableau 1 - Caractéristiques socioéconomiques des ménages dans chaque pays

	Burkina Faso	Cameroun	Guinée	Mali
PNB par tête (\$) ¹	300\$	820\$	510\$	310\$
Espérance de vie (année)	48 ans	56 ans	44 ans	48 ans
Taux d'analphabétisme (%) ²	82%	46%	76%	68 %
Taux de mortalité infantile (Pour 1000 naissances vivantes)	132	126	181	130
Rang de l'IDH ²	170	133	173	168
Taux de chômage urbain (%)	25	42,4	46,3	40,9
Incidence de la pauvreté urbaine (homme)	0,49	0,24	0,49	0,48

Notes : (1) 1992, (2) 1990

Sources : BANQUE MONDIALE (1994), PNUD (1994), LACHAUD (1996)

2.2. Arborescence des revenus pour les ménages africains

Le principal avantage de la méthode de décomposition choisie est qu'à travers la construction de l'arborescence de la formation du niveau de vie et le choix du mode de calcul des contributions, elle permet de tenir compte du contexte socio-économique particulier de ces économies en développement et des spécificités des comportements économiques des ménages africains.

¹ LACHAUD (1996).

Les données font apparaître six types de revenus qui contribuent à la formation du niveau de vie. Leur nature dénote déjà une certaine spécificité par rapport aux pays développés. Les salaires et les revenus en nature¹ constituent un premier groupe issu directement du marché du travail. Les revenus du capital réguliers et les revenus du capital irréguliers forment un deuxième groupe issu du marché du capital. On distingue enfin également les revenus mixtes des activités secondaires et les transferts nets, publics ou privés.

A côté de ces sources économiques, deux types de sources démographiques influencent également le niveau de vie du ménage. L'entité statistique "ménage" masque en effet de nombreuses disparités de taille et n'apparaît pas particulièrement pertinente dans un contexte africain où le concept de famille transcende largement celui de famille nucléaire. Cet "effet de taille" démographique peut avoir un double impact. En premier lieu, il influence directement le besoin total du ménage. Dans cette optique, c'est le niveau de vie par tête de chaque ménage qui est préféré à son niveau de vie total. Pour tenir compte du moindre coût relatif des enfants et de la présence éventuelle d'économie d'échelle, une échelle d'équivalence a été construite pour évaluer le *nombre d'unités de consommation* du ménage². En deuxième lieu, la structure démographique des ménages peut avoir une influence sur leur capacité à dégager des revenus. Dans les pays développés, le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de revenus, le *nombre d'unités de revenu* du ménage, est en général approché par le nombre d'adulte ayant terminé leurs études. Les deux situations les plus fréquentes sont alors la famille biparentale et la famille monoparentale. Dans le contexte africain, cette règle n'est pas satisfaisante, compte tenu de l'entrée précoce dans la vie active et d'une participation plus large des membres de la famille à la formation du revenu. Nous avons préféré repérer, à partir des données de l'enquête, le nombre d'actifs bénéficiant de revenu dans chaque ménage et en déduire le nombre d'unités de revenu.

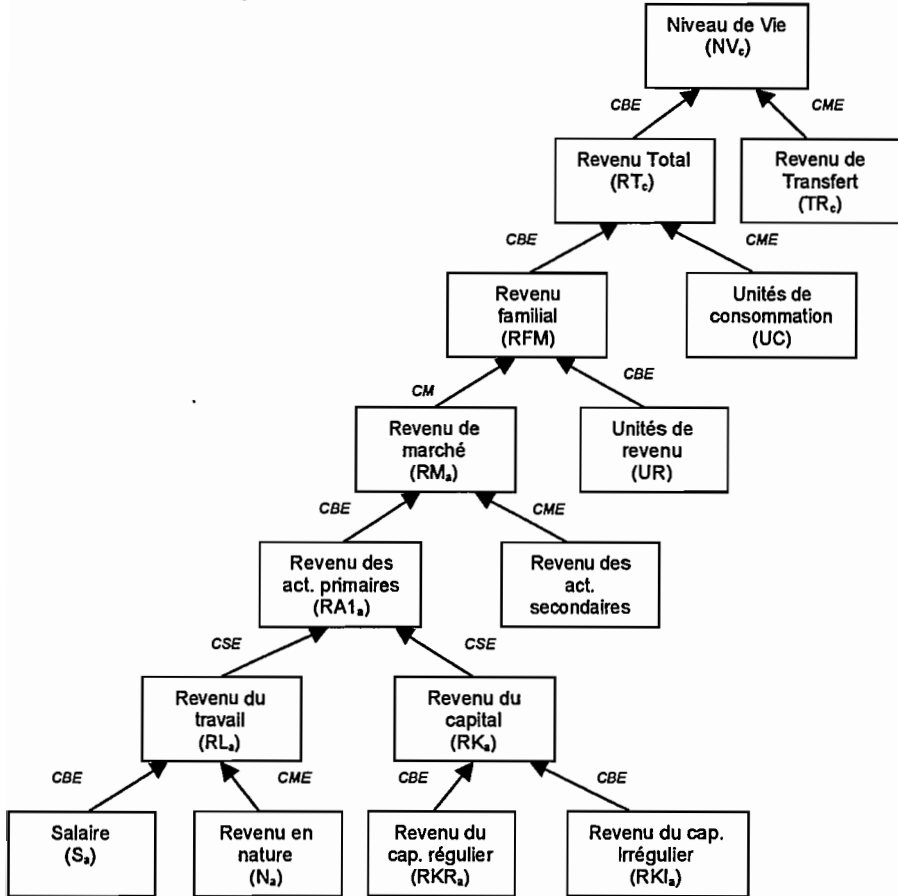
L'ensemble de ces informations est résumé dans l'arborescence des revenus construite pour les ménages africains (Figure 1). Celle-ci comporte sept niveaux de désagrégation, qui ne mettent en jeu que deux sources à la fois et qui reflètent le mode de formation du niveau de vie par unité de consommation des ménages. Lorsqu'ils sont indicés par a , les revenus sont exprimés par nombre d'unités de revenu du ménage, c'est-à-dire par actif. Lorsqu'ils sont indicés par c , ils sont exprimés par le nombre d'unités de consommation. A la base de l'arborescence ($m = 7$), les revenus en nature (N_a) et les revenus salariaux (S_a) donnent les revenus du travail (RL_a). De même les revenus du capital réguliers (RKR_a) et les revenus du capital irréguliers (RKI_a) forment les revenus du capital (RK_a). Ces deux types de revenus sont agrégés à l'étage supérieur ($m=6$) pour obtenir les revenus de l'activité primaire ($RA1_a$). Ces derniers sont ensuite additionnés aux revenus des activités secondaires ($RA2_a$) pour constituer les revenus de marché (RM_a). En $m = 4$, le revenu de marché est multiplié par le nombre d'unité de revenu du ménage pour définir le revenu familial de marché (RFM). A l'étage suivant ($m = 3$), celui-ci est divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage pour former le revenu total par tête (RT_c). En $m = 2$, il

¹ En Guinée, les revenus en nature et les salaires ne sont pas distingués dans les enquêtes.

² DEATON (1997).

s'additionne au revenu de transfert net (TR_c) pour dégager finalement ($m = 1$) le niveau de vie par tête des ménages (NV_c).

Figure 1 - Arborecence des sources de revenus



Plusieurs hypothèses *ad hoc* ont été introduites pour tenir compte des liens éventuels qui peuvent exister entre les sources à chaque niveau et déterminer le mode de calcul de leurs contributions. En premier lieu, les revenus en nature sont supposés dépendre des salaires et sont considérés endogènes. Leur contribution est donc calculée comme une contribution marginale égalisée (CME) et celle des salaires comme une contribution brute égalisée (CBE). On procède de même pour les revenus du capital irréguliers par rapport aux revenus du capital réguliers. En revanche, au nœud supérieur, une relation de symétrie est supposée entre les revenus du travail et les revenus du capital. Dans ce cas, c'est la contribution de SHAPLEY égalisée (CSE) qui est utilisée pour chacun d'eux. Au niveau suivant, l'existence d'une activité secondaire est supposée découler directement de l'insuffisance des revenus issus de l'activité primaire. Elle est donc considérée endogène et sa contribution est calculée comme une contribution marginale

égalisée (CME). Les revenus de marché sont supposés dépendre directement du nombre d'unités de revenu du ménage. Leur contribution est calculée comme une contribution marginale égalisée (CME). Au niveau supérieur, ce sont les unités de consommation qui sont supposées exogènes avec l'idée sous-jacente que, dans un contexte difficile où les marchés de facteurs sont étroits, le ménage cherche dans un premier temps à se procurer des revenus puis, dans un second temps, confronte ce revenu familial avec le niveau de ses besoins¹. Au dernier niveau, le montant des revenus de transfert est supposé endogène car dépendant du niveau total des ressources du ménage. Il constitue le dernier filet de sécurité pour des ménages en situation difficile qui n'ont plus d'autres alternatives pour se procurer des revenus.

2.3. Résultats

Le tableau 2 indique les résultats obtenus dans chaque pays. A côté de la part de chaque source de revenu dans le niveau de vie total des ménages, figurent la contribution absolue de la source à l'inégalité (appréhendue avec l'indicateur de Gini) et la contribution relative exprimée en pourcentage. Le rapport entre la part de la source dans le niveau de vie et sa contribution relative à l'inégalité de ce niveau de vie fournit ainsi un indicateur des effets de leviers possibles en termes de politiques économiques.

Le constat d'une forte inégalité totale des niveaux de vie dans les quatre pays s'impose. Nous retrouvons là une caractéristique structurelle des économies en développement². Elle est d'autant plus remarquable que l'échantillon considéré ne concerne que les ménages urbains. L'inégalité n'est toutefois pas présente avec la même intensité dans tous les pays et deux groupes peuvent être distingués. Les pays sahéliens, le Burkina-Faso et le Mali, montrent une plus forte inégalité que les deux pays d'Afrique de l'Ouest, le Cameroun et la Guinée. Cette différence est à rapprocher de la structure des revenus des ménages. Les résultats indiquent une plus grande importance des revenus du capital (réguliers et irréguliers) dans la formation du revenu total des ménages burkinabé et maliens en comparaison avec leurs homologues d'Afrique de l'Ouest. Nous tenons certainement là un élément d'explication du niveau du coefficient de Gini observé car ces revenus sont traditionnellement plus inégalitaires.

Les niveaux de la contribution relative des revenus du capital dans chaque pays confirment l'intuition précédente. Elle est plus importante pour le Burkina-Faso et le Mali (respectivement 25,8% et 45,1%) que pour le Cameroun et la Guinée (respectivement 18,5% et 11,3%). De façon générale, comme on pouvait s'y attendre, c'est l'ensemble des revenus primaires issus de l'activité principale (revenus du capital et du travail) qui contribue largement à la formation des inégalités. Il est en revanche plus singulier de constater que le revenu des activités secondaires ne contribue à la réduction des inégalités que dans le cas Guinéen alors qu'il les renforce dans les trois autres pays. Une explication possible est à rechercher du côté de la proportion des ménages concernés par ces activités. Ils représentent 38% de l'échantillon en Guinée contre 25% au Cameroun, 10% au Burkina-Faso et 6% au Mali. Nous retrouvons cette même hiérarchie pour la part

¹ La logique inverse pourrait être envisagée.

² A titre de comparaison, l'intervalle des indices de Gini calculés par SASTRE et TRANNOY [2001] pour huit pays de l'OCDE s'échelonne entre 0,22 et 0,31.

des revenus de l'activité secondaire dans le revenu total dans chaque pays. Exercer une activité secondaire pour compenser la faiblesse des revenus tirés de l'activité principale reste donc une stratégie payante chez les plus pauvres des ménages guinéens. Ce pays est d'ailleurs celui où le niveau de vie par tête est le moins élevé. Dans les autres pays, en revanche, non seulement ce type de comportement est moins répandu mais il vient renforcer les inégalités existantes. On peut en déduire que l'accès à des activités secondaires reste limité aux ménages les plus favorisés et/ou que les revenus qui en sont issus sont eux-mêmes fortement inégalitaires. Il s'agit certainement là de l'une des manifestations du dualisme du marché du travail.

Tableau 2 - Décomposition par sources de l'inégalité des niveaux de vie des ménages

	NV _i	TR _i	UC	UR	RA2 _i	S _i	N _i	RKR _i	RKI _i
Burkina-Faso									
Niveau moyen de la source ¹	7,3	-0,05	-	-	0,18	3,91	0,33	1,43	1,50
Part de la source dans le revenu total (P) ²	100	-0,70	-	-	2,52	53,58	4,51	19,57	20,52
Contribution absolue de la source (Ca) ³	0,65	-0,01	0,03	0,28	0,00	0,17	0,02	0,06	0,11
Contribution relative de la source (Cr) ²	100	-1,78	4,56	43,01	0,24	25,57	2,61	8,84	16,95
Cr/P	-	2,55	-	-	0,10	0,48	0,58	0,45	0,83
Cameroun									
Niveau moyen de la source ¹	11,6	0,34	-	-	0,48	6,73	0,90	1,38	1,76
Part de la source dans le revenu total (P) ²	100	2,97	-	-	4,12	58,06	7,74	11,90	15,19
Contribution absolue de la source (Ca) ³	0,48	0,01	-0,04	0,25	0,01	0,14	0,02	0,05	0,04
Contribution relative de la source (Cr) ²	100	1,37	-7,60	52,78	1,45	29,17	4,32	10,11	8,39
Cr/P	-	0,46	-	-	0,35	0,50	0,56	0,85	0,55
Guinée									
Niveau moyen de la source ¹	4,5	0,16	-	-	0,67	2,22	0	0,51	0,93
Part de la source dans le revenu total (P) ²	100	3,52	-	-	14,96	49,44	0,00	11,36	20,71
Contribution absolue de la source (Ca) ³	0,43	-0,05	0,01	0,37	-0,01	0,06	0,00	0,02	0,03
Contribution relative de la source (Cr) ²	100	-12,17	2,37	85,96	-1,25	13,75	0,00	3,76	7,59
Cr/P	-	-3,45	-	-	-0,08	0,28		0,33	0,37
Mali									
Niveau moyen de la source ¹	4,70	0,16	-	-	0,09	1,48	0,15	1,79	1,02
Part de la source dans le revenu total (P) ²	100	3,50	-	-	1,99	31,54	3,13	38,15	21,68
Contribution absolue de la source (Ca) ³	0,62	0,02	-0,05	0,32	0,00	0,05	0,01	0,20	0,08
Contribution relative de la source (Cr) ²	100	2,97	-8,00	50,76	0,50	7,76	0,89	32,81	12,31
Cr/P	-	0,85	-	-	-0,25	0,25	0,28	0,86	0,57

Notes : (1) Milliers de Francs CFA par semaine, (2) Pourcentages, (3) Décomposition du Gini

Sources : à partir des enquêtes OIT-RAMTA dans chaque pays

Dans tous les pays, la principale origine de l'inégalité provient des disparités dans le nombre d'individus percevant des revenus dans le ménage¹. Dans le cas de la Guinée, elle explique près de 85% de l'inégalité totale. Dans les trois autres pays, elle est comprise entre 43% et 52%. Autrement dit, si l'inégalité des revenus de marché des ménages, correspondait à l'inégalité de la distribution du nombre de personnes qui permettent de générer ces revenus, la valeur des indices de Gini des niveaux de vie serait encore de 43% à 52% de ce qu'ils sont actuellement. De

¹ Nous retrouvons là l'un des résultats mis en évidence par SASTRE et TRANNOY (2001).

manière évidente, toute politique de formation et d'éducation qui permettrait de lisser la répartition des actifs entre les ménages irait dans le sens d'une forte réduction des inégalités. Les politiques d'aide à la formation et à l'emploi des femmes, par exemple, sont l'une des solutions possibles.

Les résultats sont plus mitigés pour la seconde source démographique que représente le nombre d'unités de consommation présentes dans le ménage. Au Cameroun et au Mali, l'inégalité de la distribution du revenu familial est plus forte que l'inégalité du revenu total par tête. La contribution relative du besoin à l'inégalité totale est négative et atteint près de -8%. Autrement dit, s'il n'existait pas de disparités dans la composition des familles, l'inégalité totale des niveaux de vie par tête serait supérieure. Ce constat traduit l'existence d'un lien positif entre la taille de la famille et le revenu dont elle dispose. Dans ce cas, tout se passe comme si le ménage anticipait le besoin et générerait des revenus en conséquence. Au Burkina-Faso et en Guinée, en revanche, la contribution relative du besoin à l'inégalité totale du niveau de vie par tête est positive mais faible. Dans ce cas, la disparité dans la distribution des unités de consommation des ménages accentue les disparités de niveau de vie. Ce résultat, a priori original, conforte des politiques démographiques visant à réduire la taille des familles, souvent incapables, dans un contexte économique difficile, de hisser le niveau de leurs revenus à hauteur de leurs besoins.

La contribution des transferts revêt une importance particulière car elle permet d'aborder la notion de Capital Social, dont les revenus de transfert sont parfois considérés comme l'expression monétaire¹. En l'absence de véritable système de protection sociale institutionnelle, leur distribution dépend en fait des liens de réciprocités et d'obligations qui peuvent exister dans les sociétés africaines ainsi que de la capacité de chacun à mobiliser ses réseaux de relations pour bénéficier de ressources supplémentaires². Au Cameroun et au Mali les mécanismes de transfert ne permettent pas de réduire les inégalités de niveaux de vie mais contribuent plutôt à les renforcer. Dans l'impossibilité statistique de distinguer entre transferts privés et publics, il est difficile d'avancer des explications décisives du phénomène. Toutefois, un élément d'explication pourrait être que le degré d'insertion institutionnelle et sociale des individus, est certainement lié au niveau de vie et déterminant dans la capacité à mobiliser des ressources de type institutionnelles ou en provenance de l'étranger. Dans les deux autres pays, en revanche, les mécanismes de transferts jouent un rôle de redistribution puisqu'ils contribuent à réduire l'inégalité totale.

3. Introduction d'un critère de classification des ménages

Il est possible d'affiner l'analyse en introduisant un critère de classification des ménages africains qui puisse permettre de s'intéresser au phénomène de l'inégalité lorsque les ménages sont supposés se trouver dans des positions socio-économiques analogues. L'idée sous-jacente est de considérer que l'inégalité doit

¹ LACHAUD (1999); MONTAUD (2000).

² Il faut rappeler au préalable que ce sont les transferts nets qui ont été considérés ici.

être appréhendée en fonction des "capacités" des individus, ou encore de leurs opportunités ou chances de dégager des revenus¹.

3.1. Désagrégation selon le statut sur le marché du travail

La stratification retenue repose sur une analyse en classification de groupe réalisée à l'aide de 36 variables dichotomiques issues de 16 paramètres². Elle repose en grande partie sur les conditions d'accès aux revenus primaires, dont on a pu observer l'importance décisive dans la formation des inégalités. Cinq groupes homogènes ont été identifiés dans chaque pays en fonction du statut du chef de ménage : (1) *Travailleurs irréguliers* ; (2) *Travailleurs indépendants marginaux* ; (3) *Travailleurs indépendants capitalistes* ; (4) *Salariés protégés* ; (5) *Salariés concurrentiels*. Ces deux derniers groupes sont distingués en fonction de critères tels que le type de contrat de travail, le mode de rémunération, le degré de qualification dans la fonction occupée, etc. La classification des ménages ainsi obtenue est indiquée dans le tableau 3. Elle révèle des structures relativement similaires entre les pays.

Tableau 3 - Part des différents groupes de ménage dans chaque pays (%)

	Burkina-Faso	Cameroun	Guinée	Mali
Travailleurs irréguliers	11	7	9	10
Travailleurs indépendants marginaux	22	14	22	17
Travailleurs indépendants capitalistes	11	10	13	12
Salariés protégés	35	49	38	38
Salariés concurrentiels	21	20	18	24
<i>Total</i>	100	100	100	100

Sources : à partir des enquêtes OIT-RAMTA dans chaque pays

3.2. Modification de l'arborescence des revenus selon le groupe

A ce stade de l'analyse, il nous semble opportun de tirer partie de la souplesse de notre méthodologie en révisant les choix précédents concernant l'arborescence des revenus de chaque groupe de ménage pour tenir compte de leurs spécificités en termes de mode de formation du niveau de vie

Le tableau 4 révèle ainsi que chaque groupe de ménage possède la même ressource principale dans tous les pays³. Les *Travailleurs indépendants capitalistes* perçoivent majoritairement des revenus du capital réguliers et dans un second temps des revenus du capital irréguliers. La Guinée fait toutefois exception avec des revenus du capital irréguliers prépondérants par rapport aux premiers sans qu'il soit véritablement possible d'en tirer des conclusions définitives. De la même manière, les *Travailleurs indépendants marginaux* perçoivent principalement des revenus du capital irréguliers. Les *Salariés protégés*, pour leur part, tirent leurs ressources des revenus du travail sous forme de salaire ou en nature, avec une part prépondérante pour les premiers. La formation du revenu des *Salariés concurrentiels* reste dans la même logique même s'ils bénéficient également de

¹ Au sens de SEN(1992).

² LACHAUD (1994).

³ On peut y voir une garantie de la pertinence de la classification retenue et la possibilité de faire des comparaisons entre les pays.

manière non négligeable de revenus du capital irréguliers. Enfin, il est plus difficile de tirer des enseignements sur les *Travailleurs irréguliers*. Par nature non insérés de manière durable sur le marché des facteurs, ces ménages montrent une plus grande diversité de source principale de revenus : le salaire au Burkina-Faso et en Guinée, les revenus du capital irréguliers dans les deux autres pays.

Tableau 4 - Part de chaque source de revenu dans la formation du niveau de vie selon les ménages.

		NV	TR	RA2	S	N	RKR	RKI
Travailleurs irréguliers	Burkina-faso	100	1,24	2,47	64,91	2,01	5,31	24,06
	Cameroun	100	4,93	3,36	38,64	0,90	0,00	52,17
	Guinée	100	1,26	18,11	49,84	0,00	4,77	26,02
	Mali	100	1,17	6,48	32,40	2,28	35,27	22,40
Indépendants marginaux	Burkina-faso	100	-0,66	7,24	33,15	1,89	13,13	45,24
	Cameroun	100	0,75	1,29	27,22	2,09	7,36	61,29
	Guinée	100	5,35	22,22	16,55	0,00	25,86	30,03
	Mali	100	7,99	1,10	8,09	0,40	34,34	48,07
Indépendants capitalistes	Burkina-faso	100	1,23	3,74	7,79	0,16	49,03	38,05
	Cameroun	100	0,60	2,03	4,78	0,54	50,58	41,47
	Guinée	100	4,42	7,05	3,81	0,00	21,61	63,11
	Mali	100	0,28	1,46	2,90	0,22	68,14	27,00
Salariés protégés	Burkina-faso	100	-3,07	0,68	94,52	7,89	0,0	0,06
	Cameroun	100	3,97	4,67	77,92	10,17	0,79	2,48
	Guinée	100	1,01	7,10	88,14	0,00	1,74	2,01
	Mali	100	5,79	1,34	81,20	6,13	4,29	1,25
Salariés concurrentiels	Burkina-faso	100	-0,78	2,25	72,11	10,22	3,82	12,37
	Cameroun	100	3,88	2,71	81,01	10,57	0,00	1,83
	Guinée	100	3,72	17,73	62,00	0,00	12,68	3,87
	Mali	100	9,05	3,44	42,91	9,40	4,81	30,39

Sources : à partir des enquêtes OIT-RAMTA

Au final, compte tenu de ces précisions, l'hypothèse de symétrie entre les revenus du capital et du travail est levée pour les *Travailleurs indépendants capitalistes*, et ces derniers sont posés endogènes au niveau de la formation des revenus de l'activité primaire. Le même raisonnement est reconduit pour les *Travailleurs indépendants marginaux*. De plus, au nœud suivant, s'il est supposé que ces ménages persistent, dans l'absolu, à préférer les revenus du capital réguliers, on suppose également qu'ils y ont toutefois difficilement accès. Ces derniers sont donc replacés en symétrie par rapport aux revenus du capital irréguliers. Les *Salariés protégés* sont supposés privilégier les revenus du travail aux revenus du capital qui deviennent endogènes dans l'arborescence de ce groupe. Un raisonnement identique est conservé pour les *Salariés concurrentiels*. De plus, compte tenu de leur précarité sur le marché du travail, on suppose une symétrie entre leurs revenus en nature et leurs salaires. Enfin, comme on vient de le souligner, le groupe des *Travailleurs irréguliers* n'ayant pas de statut véritable sur le marché des facteurs, il a été choisi de ne pas faire de modifications dans l'arborescence des revenus de ce groupe et de conserver le cadre initial retenu dans la section précédente.

3.3. Résultats de la décomposition des inégalités intra-groupes

Le tableau 5 montre les résultats obtenus concernant les inégalités intra-groupe. Il révèle quelques similitudes entre les pays.

Tableau 5 - Décomposition de l'inégalité des niveaux de vie selon les groupes dans chaque pays

		NV	TR	Uc	Ur	RA2	S	N	RK _r	RKI
Burkina-Faso										
Travailleurs irréguliers	Moyenne de la source	19,40	0,24	7,96	2,88	0,48	12,60	0,39	1,03	4,67
	<i>Gini</i> : 0,42	Contribution relative	100	-1,38	-15,57	100,41	0,10	14,55	0,13	0,44
Indépendants marginaux	Moyenne de la source	11,25	-0,07	7,25	1,78	0,81	3,73	0,21	1,48	5,09
	<i>Gini</i> : 0,50	Contribution relative	100	-3,14	-0,35	48,69	-1,36	3,81	0,23	8,67
Indépendants capitalistes	Moyenne de la source	126,34	1,56	8,38	1,64	4,73	9,84	0,20	61,94	48,07
	<i>Gini</i> : 0,78	Contribution relative	100	0,63	2,34	36,89	1,03	-0,28	0,00	26,86
Salariés protégés	Moyenne de la source	40,54	-1,24	5,37	1,54	0,27	38,35	3,20	0,0	0,02
	<i>Gini</i> : 0,46	Contribution relative	100	-3,13	15,93	45,27	0,21	37,41	4,27	0,03
Salariés concurrentiels	Moyenne de la source	20,40	-0,16	4,91	1,20	0,46	14,71	2,09	0,78	2,52
	<i>Gini</i> : 0,60	Contribution relative	100	-3,28	17,73	24,22	-1,27	50,68	0,55	1,12
Cameroon										
Travailleurs irréguliers	Moyenne de la source	37,17	1,83	6,50	2,00	1,25	14,36	0,33	0,00	19,39
	<i>Gini</i> : 0,48	Contribution relative	100	3,19	-13,67	41,93	-0,42	24,56	0,53	0,00
Indépendants marginaux	Moyenne de la source	23,50	0,18	5,75	1,44	0,30	6,40	0,49	1,73	14,40
	<i>Gini</i> : 0,58	Contribution relative	100,00	-0,16	10,96	40,87	-0,57	1,10	0,08	-2,87
Indépendants capitalistes	Moyenne de la source	159,17	0,96	6,69	1,88	3,23	7,62	0,85	80,50	66,01
	<i>Gini</i> : 0,61	Contribution relative	100,00	-1,30	-14,30	40,94	-0,13	-0,05	-0,01	64,28
Salariés protégés	Moyenne de la source	82,01	3,26	6,60	1,75	3,83	63,90	8,34	0,65	2,04
	<i>Gini</i> : 0,38	Contribution relative	100,00	3,64	-0,15	71,02	1,54	21,10	3,18	-0,10
Salariés concurrentiels	Moyenne de la source	44,29	1,72	6,92	1,72	1,20	35,88	4,68	0,00	0,81
	<i>Gini</i> : 0,33	Contribution relative	100,00	-3,24	-19,42	79,79	-0,11	19,93	24,24	0,00
Guinée										
Travailleurs irréguliers	Moyenne de la source	37,27	0,47	11,41	3,45	6,75	18,57		1,78	9,70
	<i>Gini</i> : 0,35	Contribution relative	100,00	1,05	-15,75	105,66	-1,49	7,13	0,00	1,56
Indépendants marginaux	Moyenne de la source	25,63	1,37	9,42	2,45	5,69	4,24		6,63	7,70
	<i>Gini</i> : 0,38	Contribution relative	100,00	1,76	-25,86	90,21	-3,39	3,43	0,00	11,41
Indépendants capitalistes	Moyenne de la source	63,16	2,79	9,21	1,97	4,45	2,41		13,65	39,86
	<i>Gini</i> : 0,53	Contribution relative	100,00	-5,32	-4,71	61,81	-0,38	0,54	0,00	11,04
Salariés protégés	Moyenne de la source	39,76	0,40	8,35	1,89	2,82	35,05		0,69	0,80
	<i>Gini</i> : 0,34	Contribution relative	100,00	1,11	5,68	86,72	0,69	6,01	0,00	-0,10
Salariés concurrentiels	Moyenne de la source	38,36	1,43	10,62	2,74	6,80	23,78		4,86	1,48
	<i>Gini</i> : 0,36	Contribution relative	100,00	8,24	7,82	77,74	-0,70	6,94	0,00	-0,04
Mali										
Travailleurs irréguliers	Moyenne de la source	36,21	0,42	10,17	2,19	2,35	11,73	0,83	12,77	8,11
	<i>Gini</i> : 0,59	Contribution relative	100,00	0,15	3,65	53,42	4,21	9,04	0,84	18,19
Indépendants marginaux	Moyenne de la source	21,76	1,74	9,29	1,83	0,24	1,76	0,09	7,47	10,46
	<i>Gini</i> : 0,47	Contribution relative	100,00	3,63	-7,21	63,57	0,17	-0,16	-0,01	-0,82
Indépendants capitalistes	Moyenne de la source	199,10	0,56	11,53	2,19	2,91	5,78	0,44	135,66	53,75
	<i>Gini</i> : 0,65	Contribution relative	100,00	0,32	-8,17	57,53	-0,01	0,08	0,01	42,98
Salariés protégés	Moyenne de la source	36,56	2,12	10,79	2,35	0,49	29,69	2,24	1,57	0,46
	<i>Gini</i> : 0,47	Contribution relative	100,00	10,65	-4,16	61,61	0,58	27,06	4,09	0,13
Salariés concurrentiels	Moyenne de la source	26,85	2,43	10,25	1,85	0,92	11,52	2,52	1,29	8,16
	<i>Gini</i> : 0,54	Contribution relative	100,00	7,22	-11,54	54,12	2,69	12,92	18,91	3,50

Sources : à partir des enquêtes OIT-RAMTA

En premier lieu, on retrouve la même hiérarchie des ménages sur le critère du niveau de vie moyen par tête. Les *Travailleurs indépendants capitalistes* et les *Salariés protégés* restent les plus favorisés. Viennent ensuite les *Travailleurs irréguliers*, les *Salariés concurrentiels*¹ et enfin, au bas de la hiérarchie, les *Travailleurs indépendants marginaux*. En deuxième lieu, le groupe des *Travailleurs indépendants capitalistes* reste de loin le plus inégalitaire comme il était possible de s'y attendre compte tenu de l'importance des revenus du capital dans ces ressources. En troisième lieu, la contribution du nombre d'unités de revenu est toujours positive et élevée quel que soit le groupe considéré dans chaque pays. La contribution du nombre d'unités de consommation, pour sa part, reste variable en fonction des groupes ou des pays. Enfin, la contribution des transferts est elle-même variable mais reste toujours modeste, confirmant ainsi l'inefficacité globale de ce mécanisme de redistribution.

Les *Travailleurs indépendants capitalistes* montrent un nombre moyen d'unité de consommation par ménage toujours élevé dans la majorité des pays, mis à part en Guinée, et contribuant négativement à l'inégalité intra-groupe. Ces éléments peuvent alors indiquer une corrélation entre la taille du ménage et son niveau de vie. Les revenus des activités secondaires contribuent à faire diminuer le niveau d'inégalité totale, sauf au Burkina-Faso où ils les renforcent. Comme attendu, les revenus du capital occupent une place prépondérante dans l'explication des inégalités intra-groupes. De même, l'accès à l'autre source des revenus primaires que constituent les revenus du travail tend à faire diminuer cette inégalité.

On peut remarquer que le nombre d'unité de consommation contribue largement à faire augmenter les inégalités intra-groupe des *Salariés protégés* au Burkina-faso et en Guinée, alors qu'il tend à les faire diminuer dans les deux autres pays. Les revenus des activités secondaires, en revanche, contribuent toujours à augmenter leur niveau d'inégalité. On peut supposer que ce sont les ménages salariés les mieux insérés sur le marché du travail et bénéficiant des rémunérations les plus élevées qui accèdent à ce type d'activité secondaire renforçant ainsi les sources d'inégalités existantes. Comme attendu ce sont les revenus du travail qui constituent la principale source d'inégalité et, là encore, comme pour le groupe précédent, l'accès à l'autre source de revenu primaire, ici ceux du capital, vient diminuer cette inégalité.

L'analyse des groupes de ménages les moins favorisés, à savoir les *Travailleurs indépendants marginaux*, les *Salariés concurrentiels* et les *Travailleurs irréguliers* présentent certainement le plus d'intérêt dans une optique de lutte ciblée contre la pauvreté. L'existence même de ces groupes de ménage est l'un des symptômes visibles de la segmentation des marchés des facteurs et, plus généralement, du dualisme de ces économies en développement africaines. Nous retrouvons le même type de distinctions entre les *Travailleurs indépendants marginaux* et les *Salariés concurrentiels* que celles relevées pour les deux groupes précédents. Pour les *Travailleurs indépendants marginaux*, les deux sources principales d'inégalités restent le nombre d'unité de revenu et les revenus du

¹ Ces deux derniers groupes sont intervertis dans le classement dans le cas du Mali.

capital. La composante "besoin", pour sa part, contribue à faire diminuer l'inégalité intra-groupe sauf dans le cas du Cameroun. Là encore, l'accès aux revenus du travail et aux revenus des activités secondaires vient diminuer cette inégalité. Pour les *Salariés concurrentiels*, les deux principales sources d'inégalité sont le nombre d'unité de revenu et les revenus du travail. En comparaison avec les *Salariés protégés*, ces ménages ont un recours supérieur aux revenus du capital. Dans ce cas, ces derniers renforcent l'inégalité intra-groupe au Burkina-Faso et au Mali et la diminuent faiblement dans les deux autres pays. Les revenus de transferts diminuent l'inégalité de ce groupe au Burkina-Faso et l'augmentent ailleurs.

Les *Travailleurs irréguliers*, enfin, voient leur inégalité renforcée par la composante démographique du nombre d'unité de revenu et par les revenus du capital. L'inégalité de ce groupe est relativement élevée mais tempérée par la présence de revenus du travail (notamment en Guinée). Les revenus des activités secondaires viennent baisser les inégalités sauf au Mali. La composante besoin diminue également les inégalités sauf au Cameroun.

Conclusions

A notre connaissance, l'approche développée ici n'avait jamais été utilisée dans le cadre des économies en développement et a fortiori dans le contexte africain. Une telle méthodologie de décomposition par source des inégalités de niveaux de vie urbains offre pourtant des perspectives non négligeables en termes de compréhension des mécanismes à l'origine de ces inégalités. Elle peut être adaptée au contexte particulier de ces économies en développement, où l'accès aux facteurs est étroit et où les ménages ont des comportements économiques spécifiques. Couplée à un critère de désagrégation des ménages, elle peut également être appliquée de manière spécifique à plusieurs groupes cibles pour mettre en évidence les raisons des blocages du développement de telle ou telle population caractérisée par les mêmes conditions socio-économiques. Au total, les informations obtenues sont autant d'indicateurs précieux qui peuvent déboucher sur des politiques visant à réduire les inégalités, ou, plus généralement, la pauvreté.

Ce travail comporte toutefois quelques limites qui sont autant de pistes de recherche à suivre. La première est empirique et concerne la fiabilité des données recueillies. Sur ce point, peu de possibilités d'actions s'offrent à nous. Une réactualisation des données permettrait toutefois de combler une deuxième lacune de ce travail concernant l'absence de perspective temporelle de l'analyse. En effet, seule une comparaison dans le temps pourrait permettre de comprendre la dynamique de formation des inégalités. Un véritable bilan de l'ajustement structurel serait alors possible et permettrait d'adapter les politiques nationales.

Références bibliographiques

- BANQUE MONDIALE (1994), *Une infrastructure pour le développement, Rapport sur le Développement dans le Monde*, Washington, Banque Mondiale.
- CHANTREUIL F. (1998), "Axiomatics of level structure values", in *Power Indices and Coalition Formation*, eds Holler M.J.J and Owen G.

Partie 2 : La notion de "durabilité sociale" du développement

- DEATON A. (1997), *The analysis of household surveys*, Baltimore, The John Hopkins University Press.
- LACHAUD J.P. (1996), "Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus en Afrique subsaharienne : analyse comparative" Centre d'économie du développement, DT n°11/1996, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- (1999), "Envois de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina-faso", Centre d'économie du développement, DT n°40/1999, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- (2000), *Pauvreté et inégalité en Afrique : contribution à l'analyse spatiale*, Centre d'économie du développement, Série de recherche 4, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- LERMAN R.I., YITZAKHI S. (1985), "Income inequality by income source : a new approach and applications to the United States", *Review of Economics and Statistics*, LXVII(1).
- (1991) "Income stratification and income inequality", *Review of Income and Wealth*, Series 37, n°3.
- MONTAUD J.M. (2000), "Dotation en capital et pauvreté des ménages au Burkina-Faso : une analyse en Equilibre Général Calculable", Centre d'économie du développement, DT n°50/2000, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- PNUD (1994), *Nouvelles dimensions de la sécurité humaine, Rapport mondial sur le développement humain*, Paris Economica.
- SASTRE M., TRANNOY A. (2000), "A marginalist approach to inequality decomposition by factor components : an application to OECD countries using the LIS database", *Mimeo*, THEMA.
- (2001), "Shapley inequality decomposition by factor components: some methodological issues", *Mimeo*, THEMA.
- SEN A. (1992), *Inequality re-examined*, Oxford, Clarendon Press.
- SHAPLEY L.S. (1953), "A value for n-person games" in *Contributions to the Theory of Games*, Vol. 2, Annals of mathematics studies 28. Ed by H.W. KHUN and A.W. TUCKER., Princeton University Press.
- SHORROCKS A.F. (1982), "Inequality decomposition by factor components", *Econometrica*, 50.

Impact de la participation aux activités non-agricoles rurales sur l'inégalité : une analyse des zones rurales en Chine

*Nong ZHU**, CERDI, Université d'Auvergne

Résumé

A l'aide d'une base de données sur les ménages ruraux en Chine, nous examinons l'effet du revenu non-agricole sur l'inégalité rurale en utilisant deux approches. Dans un premier temps, nous considérons le revenu non-agricole comme un "transfert exogène" qui s'ajoute au revenu total du ménage et analysons la contribution des différents types de revenus à l'inégalité en utilisant la décomposition de l'indice de Gini. Dans un deuxième temps, nous considérons le revenu non-agricole comme un "substitut potentiel" au revenu agricole pour le ménage. Nous estimons d'abord le revenu obtenu dans le cas où le ménage ne participerait pas à l'activité non-agricole rurale ; puis nous comparons la distribution de ce revenu avec celle du revenu total incluant la contribution du revenu non-agricole, et examinons ainsi l'impact de la participation aux activités non-agricoles sur l'inégalité. Nos résultats montrent que le revenu non-agricole réduit l'inégalité rurale.

Introduction

Dans les pays en développement, les activités non-agricoles rurales et le revenu tiré de ces activités occupent une place de plus en plus importante dans le développement durable et la réduction de la pauvreté des zones rurales. Les activités non-agricoles peuvent en effet influencer l'économie rurale à travers plusieurs canaux. Premièrement, l'emploi non-agricole rural réduit la pression sur la terre dans les zones pauvres. Les activités non-agricoles rurales peuvent donc contribuer à sortir du cercle vicieux "pauvreté - culture extensive - dégradation écologique - pauvreté". Deuxièmement, le revenu provenant des activités non-agricoles rurales peut augmenter significativement le revenu des ménages et leur capacité à investir dans l'agriculture, réduire les fluctuations de revenu, et permettre l'adoption de technologies agricoles plus risquées mais plus rentables, favorisant ainsi la transformation de l'agriculture traditionnelle en une agriculture moderne. Troisièmement, le revenu non-agricole rural est souvent une source d'épargne, et joue ainsi un rôle de sécurité alimentaire. Les ménages qui auront diversifié leur revenu par les activités non-agricoles rurales seront plus aptes à surmonter les chocs négatifs.

* Nous remercions Elisabeth SADOULET pour son aide précieuse. Nous remercions également Jean-Pierre LACHAUD et Jean-Louis ARCAND pour leurs suggestions, commentaires et disponibilités. L'auteur garde cependant l'entière responsabilité de ses propos.

Par ailleurs, beaucoup de recherches montrent que les activités non-agricoles rurales ont un impact important sur la distribution des revenus. En améliorant dans l'ensemble le revenu rural, la participation aux activités non-agricoles rurales pourrait en effet accroître les disparités de revenu, surtout dans les zones pauvres. L'importance de ce creusement des inégalités dépend de la place qu'occupent les ménages dans l'échelle sociale et du type d'activités non-agricoles rurales. Par ailleurs, les résultats varient selon la région étudiée et la méthode d'analyse utilisée. La plupart des recherches montrent que la distribution du revenu non-agricole est plus inégale que celle du revenu agricole¹. Cependant, d'autres travaux montrent qu'au fur et à mesure de l'augmentation de la part du revenu non-agricole dans le revenu total, sa distribution va devenir plus uniforme, ce qui réduirait l'inégalité de revenu et, par conséquent, la tension sociale et politique².

La Chine est un pays agricole avec une structure socio-économique dualiste : l'agriculture traditionnelle où la main d'œuvre est excédentaire, coexiste avec l'industrie urbaine relativement importante. Etant données la lourde pression démographique existant dans la campagne et la quantité limitée de terre cultivable³, le revenu agricole par tête reste toujours à un niveau très bas. Dans ce contexte, les activités non-agricoles rurales revêtent une importance particulière pour absorber le surplus de main-d'œuvre et augmenter le revenu des agriculteurs. Les réformes économiques amorcées à la fin des années 1970 en Chine se sont traduites par d'importants changements au sein du secteur non-agricole rural. Ainsi, la mise en place du système de responsabilité des ménages (*Household Responsibility System*) a laissé les agriculteurs libres de choisir leur métier et leur mode d'exploitation. Il a également permis d'augmenter fortement la production agricole, fournissant au secteur non-agricole rural les capitaux initiaux. Enfin, le gouvernement a mis en place un ensemble de mesures politiques encourageant le développement des entreprises rurales, qui ont favorisé la croissance rapide des activités non-agricoles rurales⁴. La croissance économique a été ainsi renforcée et le revenu des ménages ruraux amélioré. De 1978 à 2000, le nombre d'employés dans les entreprises rurales (*Township and Village Enterprises*) est passé de 28,3 millions à 128,2 millions, soit un taux de croissance annuel de 7,1%. Jusqu'en 2000, dans les zones rurales, la proportion des employés hors agriculture atteignait 31,6% et la part du revenu non-agricole représentait 49,6% du revenu total des ménages ruraux⁵.

Plusieurs travaux montrent cependant que : (I) l'inégalité de revenu rural s'est significativement élargie depuis la mise en place des réformes économiques ; (II) les revenus non-agricoles se répartissent de manière plus inégale que les revenus agricoles ; (III) l'inégalité rurale s'aggrave au fur et à mesure que les travailleurs ruraux passent de l'activité agricole à l'activité non-agricole⁶.

Néanmoins, la plupart des études consacrées au rôle des activités non-agricoles rurales en Chine s'appuient sur des analyses macroéconomiques utilisant des données au niveau des provinces ou des cantons. L'impact des activités non-

¹ BARHAM et BOUCHER (1998) ; LEONES et FELDMAN (1998) ; REARDON et TAYLOR (1996) ; SHAND (1987).

² ADAMS (1994) ; CHINN (1979) ; STARK (1991).

³ En 1999, la quantité par tête de terre cultivable en zones rurales n'est que de 0,132 hectare (*National Statistics Bureau of China*, 2001 : pp.374).

⁴ BANISTER et TAYLOR (1990) ; BYRD et LIN (1994).

⁵ *National Statistics Bureau of China* (2001 : pp.110-111, 323, 364).

⁶ BHALLA (1990) ; HUSSAIN et alii (1994) ; KNIGHT et SONG (1993) ; YAO (1999) ; ZHU (1991).

agricoles sur l'inégalité est rarement examiné sous l'angle des comportements microéconomiques des ménages ruraux. En réalité, la revue de la littérature montre que les résultats dépendent largement du point de départ et de la méthode d'analyse. Par ailleurs, ces études ne considèrent le revenu non-agricole que comme un revenu supplémentaire et exogène venant simplement s'ajouter aux ressources de l'ensemble du ménage. Elles ne tiennent généralement pas compte de l'interaction existant entre les diverses activités productives.

Dans la présente étude, nous essayons de combler certaines limites des études antérieures, liées à la non prise en compte des spécificités de la production des ménages ruraux. En nous appuyant sur des données d'enquête, nous tentons d'étudier l'impact de la participation aux activités non-agricoles rurales sur l'inégalité dans les zones rurales en Chine et d'identifier les déterminants du revenu non-agricole au niveau microéconomique. La section 1 et la section 2 présentent respectivement les méthodes d'analyse et les données utilisées. La section 3 commente les résultats avant de conclure.

1. Méthodologie

Nous utilisons ici deux approches pour étudier l'effet des divers revenus sur la distribution du revenu rural. Dans un premier temps, nous mesurons l'effet du revenu non-agricole sur l'inégalité à l'aide d'une décomposition de l'indice de Gini en considérant le revenu non-agricole comme un *transfert exogène* qui s'ajoute au revenu total du ménage. Dans un deuxième temps, nous considérons le revenu non-agricole comme un *substitut potentiel* au revenu agricole et mettons en évidence, à l'aide de simulations, l'effet du revenu non-agricole sur l'inégalité rurale en comparant le revenu total du ménage avec le revenu qu'il obtiendrait s'il ne participait pas à l'activité non-agricole rurale.

1.1. Décomposition de l'indice de Gini

La décomposition de l'indice de Gini est souvent utilisée dans l'analyse de l'inégalité de revenu¹. Supposons que y_1, y_2, \dots, y_K représentent K composantes du revenu du ménage et y_0 le revenu total tel que : $y_0 = \sum_{k=1}^K y_k$. L'indice de Gini du revenu total, G_0 , peut être décomposé sous la forme suivante² :

$$G_0 = \sum_{k=1}^K R_k G_k S_k \quad (1)$$

¹ PYATT *et alii* (1980) ; STARK (1991).

² Pour plus de précisions, se référer à STARK (1991 : p.258-259).

où S_k représente la part de la composante k dans le revenu total, c'est-à-dire que $S_k = \bar{y}_k / \bar{y}_0$; G_k est l'indice de Gini correspondant à la composante k ; et R_k est la corrélation de Gini de la composante k avec le revenu total¹.

L'équation (1) nous permet de décomposer le rôle des différentes composantes en trois termes interprétables : (i) l'importance relative de la composante k dans le revenu total, (ii) l'inégalité dans la distribution de cette composante et (iii) la corrélation de cette composante avec le revenu total.

En utilisant cette formulation, nous pouvons calculer l'effet d'une variation marginale en pourcentage d'une certaine composante (y_k) sur l'indice de Gini du revenu total (G_0) ainsi que sur le bien-être des ménages². Considérons un changement exogène de la composante k pour chaque ménage, à l'aide d'un facteur e tel que $y_k(e) = (1 + e)y_k$, nous avons alors :

$$\frac{\partial G_0 / \partial e}{G_0} = \frac{S_k G_k R_k}{G_0} - S_k \quad (2)$$

$$\frac{\partial W / \partial e}{W} = S_k \frac{1 - R_k G_k}{1 - G_0} \quad (3)$$

où $W = \bar{y}_0(1 - G_0)$ est la fonction de bien-être social. Cela signifie d'une part que l'effet d'une faible variation en pourcentage dans le revenu issu de la source k sur l'inégalité dépend de la différence entre l'importance de ce revenu dans le revenu total à la marge et son importance moyenne dans le revenu total, et d'autre part que l'effet sur le bien-être se compose d'un effet de revenu et d'un effet de distribution.

Si cette approche nous fournit une mesure directe de l'effet du revenu non-agricole sur l'inégalité, elle ne prend pas en compte le résultat économique dans le cas où le ménage ne participerait pas à l'activité non-agricole. Autrement dit, cette méthode nécessite de faire comme hypothèse que les participations aux diverses activités sont indépendantes entre elles. Cette hypothèse n'est cependant généralement pas justifiée. Il existe une substitution entre l'activité agricole et l'activité non-agricole en raison de la limite des ressources du ménage. Il est possible que les participations aux diverses activités soient corrélées entre elles étant données certaines caractéristiques inobservables³. Il est donc nécessaire d'adopter une estimation *mixte* pour exploiter toutes les informations disponibles et obtenir les estimateurs les plus efficaces possibles.

1.2. Simulation des revenus du ménage

Afin d'étudier l'impact du revenu non-agricole sur l'inégalité tout en tenant compte de l'interaction entre la participation à l'activité non-agricole et à l'activité agricole, il est nécessaire de simuler les revenus du ménage dans les diverses

¹ $R_k = \text{cov}[y_k, F(y_0)] / \text{cov}[y_k, F(y_k)]$, voir STARK (1991 : p.259).

² STARK (1991 : p. 260-261, 269-271).

³ KIMHI (1994).

situations. ADAMS (1989) simule pour chaque ménage le revenu obtenu si aucun membre du ménage ne migre à l'étranger et inversement. Puis, il compare la distribution du revenu dans ces deux cas et étudie l'effet du transfert sur l'inégalité. BARHAM et BOUCHER (1998) font un travail similaire en corrigeant pour le biais de sélection de l'échantillon. LACHAUD (1999) simule pour chaque ménage le revenu obtenu en l'absence d'envois de fonds et de migration à l'aide d'un modèle à double sélection Probit bivarié, et examine ensuite l'impact des transferts privés sur la pauvreté. En nous inspirant de ces précédents travaux, nous simulons d'abord le revenu total et le revenu obtenu dans le cas où le ménage participerait uniquement à l'activité agricole par des équations estimées à partir des valeurs observées. Ensuite, nous comparons l'indice de Gini des divers revenus simulés et saisissons ainsi l'effet du revenu non-agricole sur l'inégalité rurale.

Le revenu tiré par un ménage d'une activité donnée dépend de la participation ou non du ménage à cette activité et du revenu net qu'il tire de cette activité sous réserve qu'il y prenne part. La probabilité de participer à une activité donnée peut être estimée par un modèle Probit correspondant dans lequel une variable prenant la valeur 1 si le ménage a participé à cette activité et 0 sinon est régressée sur l'ensemble des variables qui ont une influence sur les rendements de toutes les activités¹.

Supposons que 1 et 2 représentent deux activités différentes (agricole et non-agricole), nous avons alors les deux équations de participation suivantes :

$$P_{1i}^* = \alpha_1 Z_i + \varepsilon_{1i} \quad P_{1i}^* = 1 \text{ si } y_{1i} > 0 ; \text{ sinon } P_{1i}^* = 0 \quad (4)$$

$$P_{2i}^* = \alpha_2 Z_i + \varepsilon_{2i} \quad P_{2i}^* = 1 \text{ si } y_{2i} > 0 ; \text{ sinon } P_{2i}^* = 0 \quad (5)$$

où Z_i est le vecteur des variables explicatives des équations de participation. Comme les participations aux diverses activités ne sont pas indépendantes entre elles, ε_{1i} et ε_{2i} sont corrélés. Pour cette raison, nous adoptons ici un modèle Probit bivarié, qui nous permet d'estimer simultanément la probabilité de participer aux diverses activités en prenant en compte l'interdépendance locale existant entre elles.

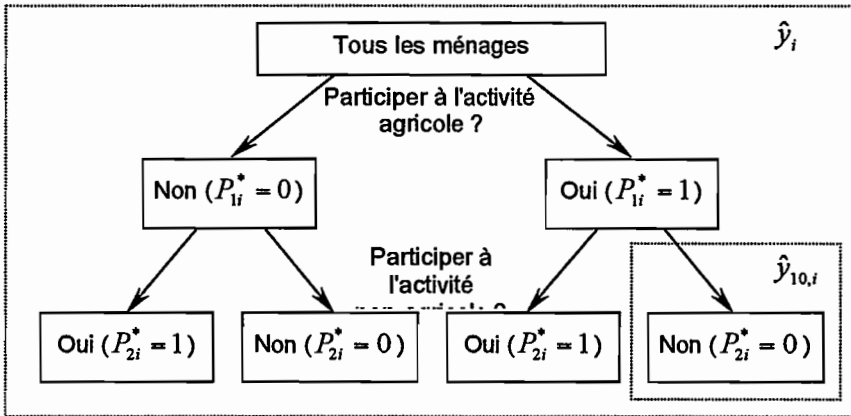
Ayant estimé les équations de participation, nous pouvons estimer les équations de revenu pour diverses situations. Les résultats obtenus de l'estimation des équations de participation peuvent servir à corriger le biais de sélection potentiel. Nous simulons ensuite pour chaque ménage le revenu total dans le cas où le ménage participerait seulement à cette activité. Les détails des méthodes d'estimation sont présentés en annexe.

Il faut remarquer que la variation de la valeur simulée est généralement beaucoup plus modérée que celle de la valeur observée. Si nous comparons immédiatement la distribution du revenu agricole simulé avec celle du revenu total observé, l'indice de Gini de la première est significativement plus petit que celui de la deuxième. Par conséquent, nous estimons une fonction de revenu total du ménage à partir des valeurs observées qui incluent la contribution du revenu non-agricole ; puis nous simulons un revenu total pour chaque ménage ; et enfin nous comparons les distributions des valeurs simulées.

¹ TAYLOR et YUNEZ-NAUDE (1999).

La figure ci-dessous illustre la méthode utilisée. Nous comparons la distribution de $\hat{y}_{10,i}$, à savoir le revenu obtenu dans le cas où le ménage ne participerait qu'à l'activité agricole, avec celle du revenu total de ménage simulé, \hat{y}_i , et examinons ainsi l'effet de la participation à l'activité non-agricole sur l'inégalité de revenu.

Illustration de la méthode de la simulation des revenus



2. Données

Les données sur lesquelles s'appuient nos recherches proviennent de l'enquête : "La réinstallation des personnes déplacées à la suite de la construction de l'Autoroute Nationale Beijing-Zhuhai" (*Resettlement of National Highway Project III in Hubei Province*)¹. L'enquête a été réalisée en janvier et en février 1996 (avant le commencement des travaux). Toutes les unités (ménages, fermes collectives, infrastructures publiques, institutions, entreprises, etc.) influencées par la ceinture entre les "lignes rouges" du projet de construction (la zone entre deux limites distantes de 60 mètres de l'axe central de l'autoroute) ont été recensées. L'enquête a ainsi enregistré au total les informations pour 8 088 unités, dont 7 340 ménages qui constituent notre échantillon d'intérêt, répartis sur une ceinture de 235 kilomètres, entre 167 villages de 6 cantons de la province du *Hubei*. Du fait d'informations incomplètes, notre échantillon comprend 7 320 observations. Nous utilisons ici les informations de la première partie du questionnaire, qui contient les caractéristiques individuelles de chaque membre du ménage ainsi que le patrimoine, les revenus et les dépenses de l'année précédente (1995).

¹ L'Autoroute Nationale *Beijing-Zhuhai* est un projet de construction financé partiellement par la Banque Mondiale. Selon les conditions requises du prêt de la Banque Mondiale, la réinstallation des personnes touchées par la construction (*Project Affected Persons, PAPs*) doit être surveillée et évaluée postérieurement afin d'indemniser les pertes des *PAPs*, de maintenir voire d'améliorer le niveau de vie des *PAPs*, et d'assurer des incidences positives du prêt sur la société. Un recensement des *PAPs* a été ainsi effectué avant le commencement des travaux.

Le revenu des ménages se divise en quatre catégories selon la source : (I) le revenu de l'exploitation agricole, comprenant tous les revenus en monnaie ou en nature tirés de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage, de la pêche, etc., (II) le revenu de l'exploitation non-agricole, comprenant tous les revenus tirés de l'industrie, de la construction, du transport, du commerce, etc., (III) la rémunération des travailleurs, comprenant les revenus des salariés formels ou informels, et (IV) les revenus tirés des activités non-productives, comme les pensions, les transferts ou les revenus financiers. Nous considérons alors (II) et (III) comme les revenus tirés des activités productives non-agricoles du ménage.

La décision des ménages concernant la forme et l'importance de leur participation à l'activité non-agricole rurale dépend de deux facteurs principaux¹ : d'une part, la motivation liée à certains facteurs tels que la rentabilité relative et le risque de la production agricole, et d'autre part, la capacité à participer à l'activité non-agricole rurale, déterminée par l'éducation, le revenu et le niveau de richesse du ménage, l'accès au crédit, etc. En supposant que ces deux facteurs soient déterminés par la dotation intrinsèque du ménage (essentiellement représentée par l'accumulation du capital physique et du capital humain) et l'environnement externe, nous introduisons les variables explicatives suivantes dans l'estimation des équations de participation et de revenu.

Le nombre de travailleurs du ménage. Nous définissons ici les membres de 15 ans ou plus qui sont employés au moment de l'enquête comme des travailleurs.

Le nombre moyen d'années de scolarisation des membres de 15 ans ou plus du ménage. Nous considérons quatre variables muettes différenciées par la moyenne du nombre d'années passées à l'école par les différents membres du ménage de 15 ans ou plus : de 0 à 3 années, de 4 à 6 années, de 7 à 9 années et 10 années ou plus, afin de capturer un effet de seuil relatif au niveau d'instruction.

La superficie de terre du ménage. Pour un ménage rural, la terre est le principal capital physique. La pénurie de terre pourrait inciter les agriculteurs à participer à l'activité non-agricole rurale. Représentant le patrimoine le plus important, la quantité de terre peut être considérée dans une certaine mesure comme la richesse initiale du ménage. Si la participation à l'activité non-agricole est coûteuse ou initialement risquée, les ménages riches en terre se trouvent dans une position favorable. Ils ont une capacité plus forte à surmonter les barrières à l'entrée. Nous introduisons ici la superficie de terre et son terme quadratique afin de détecter s'il existe une relation non-linéaire entre la terre et les variables dépendantes.

Le nombre de personnes à charge (6 ans ou plus). Selon certains chercheurs, l'existence de personnes à charge au sein du ménage contribue à protéger le droit d'exploitation de la terre en fournissant une quantité minimum de travail agricole, facilitant ainsi la reconversion des travailleurs agricoles². Nous introduisons ici le nombre des personnes à charge, c'est-à-dire les membres du ménage qui ne sont pas employés au moment de l'enquête (selon leur propre déclaration). Les enfants de 5 ans ou moins sont exclus.

La distance du ménage à la capitale du canton. Nous mesurons la distance de chaque ménage au centre urbain, à savoir la capitale du canton dans lequel se situe le ménage, en termes de kilomètres d'autoroute.

¹ FAO (1998 : p.285).

² ZHAO (1999).

Le tableau 1 présente la valeur moyenne des variables. Nous constatons que la participation aux activités non-agricoles améliore significativement le revenu du ménage. La moyenne du revenu des ménages ayant participé aux activités non-agricoles (14 204 *yuans* et 13 467 *yuans*) est plus élevée que celle des ménages qui participent uniquement à l'activité agricole (9 584 *yuans*). Toutefois, l'agriculture est encore la principale source de revenu des ménages à la campagne. La moyenne du revenu agricole des ménages (7 297 *yuans*) est beaucoup plus élevée que celle des revenus non-agricoles (2 625 *yuans* et 2 018 *yuans*). Le taux de participation à la production agricole est très élevé (96%). Comme la plupart des agriculteurs ne possèdent pas de sécurité sociale et que le revenu non-agricole est moins stable que le revenu agricole, les agriculteurs gardent souvent des parcelles de terre et les exploitent afin de compenser l'absence de couverture sociale. En ce qui concerne les caractéristiques du ménage, le nombre moyen de travailleurs est de 2,87 par ménage. Le nombre moyen d'années de scolarisation est de 6,83, équivalent au niveau du collège. La moyenne de la superficie totale des terres du ménage est de 9,52 *mus*, et la quantité par tête n'est que de 2,04 *mus*, c'est-à-dire 0,136 hectares : la terre est une ressource peu abondante dans la campagne chinoise.

Tableau 1 - Description des statistiques de l'échantillon

	Moyenne
Revenu du ménage pour l'année 1995 (en <i> yuan</i>)	
Revenu total	
Ensemble des ménages (7320 ménages)	12430
Participant seulement à l'activité agricole (1952 ménages)	9584
Participant seulement à l'activité non-agricole (264 ménages)	14204
Participant à la fois aux deux activités (5076 ménages)	13467
Ne participant ni à l'une ni à l'autre (28 ménages)	6289
Revenu d'exploitation agricole (7320 ménages)	7297
Revenu non-agricole (7320 ménages)	4643
Revenu de l'activité indépendante (7320 ménages)	2625
Revenu de l'activité salariée (7320 ménages)	2018
Autres revenus (7320 ménages)	490
Caractéristiques des ménages	
Nombre de travailleurs	2,87
Nombre moyen d'années de scolarisation	6,83
Niveau moyen de scolarité du ménage (%) ¹	
0-3 années	10,4
4-6 années	35,9
7-9 années	46,7
10 années ou plus	7,0
Surface de terre du ménage (en <i> mu</i>) ²	9,52
Nombre de personnes à charge	1,43
Distance du ménage au centre urbain (en kilomètre)	12,54
Notes : (1) Variable muette ; (2) un <i> mu</i> est égal à 1/15 hectares.	

3. Résultats et commentaires

Nous présentons les résultats se rapportant à la décomposition de l'indice de Gini, avant d'exposer et de commenter ceux des simulations de revenus et de la comparaison de l'indice de Gini issu des revenus simulés.

3.1 Décomposition de l'indice de Gini

La décomposition de l'inégalité de revenu est présentée dans le tableau 2 ci-dessous. La première colonne présente la part de chaque source de revenu dans le revenu total. Le revenu agricole constitue la source principale (59%). La contribution du revenu non-agricole est également significative (37%). La part des autres revenus est de moindre importance.

Tableau 2 - Décomposition de l'indice de Gini

	Part dans le revenu total	Indice de Gini	Corrélation de Gini	Pourcentage de la contribution à l'inégalité	Effet d'une augmentation de 1% d'une source donnée sur	
					l'inégalité	le bien- être
Revenu total	1,00	0,43	1,00	100,00	-	-
Revenu agricole	0,59	0,48	0,79	51,8	-0,07	0,64
Revenu non-agricole	0,37	0,66	0,76	44,5	0,07	0,32
Activité indépendante	0,21	0,79	0,67	26,5	0,05	0,17
Activité salariée	0,16	0,83	0,56	17,9	0,02	0,15
Autres revenus	0,04	0,92	0,44	3,8	... ¹	0,04

Note : (1) "... " signifie que la valeur absolue est inférieure à 0,01

Nous pouvons noter que la distribution du revenu total comprenant le revenu non-agricole se traduit par un indice de Gini de 0,43. Celle du revenu agricole conduit à un indice de Gini de 0,48. Cela signifie que la distribution du revenu en l'absence du revenu non-agricole est plus inégale de 10% par rapport à celle du revenu total. Autrement dit, le revenu non-agricole réduit l'inégalité.

La distribution du revenu non-agricole est plus inégale que celle du revenu agricole. Cela peut en partie s'expliquer par le taux de participation à l'activité agricole (96%), qui est plus élevé que celui à l'activité non-agricole (73%). Parmi les activités non-agricoles, l'indice de Gini du revenu tiré de l'activité indépendante (0,79) est moins important que celui du revenu tiré de l'activité salariée (0,83).

Etant donné l'indice de Gini élevé du revenu non-agricole et celui plus faible du revenu total, nous pouvons supposer que les revenus agricole et non-agricole sont dans une certaine mesure substitués.

L'effet d'une augmentation de 1% d'une source donnée sur l'indice de Gini dépend de la position des receveurs dans l'échelle de revenu, de la part de cette source dans le revenu total et de la distribution de cette source¹. Ainsi, bien que le revenu agricole occupe une part importante dans le revenu total, et bien que la corrélation entre les deux soit élevée, sa contribution à l'inégalité totale n'occupe que 51,8% du total en raison de son indice de Gini relativement modéré. Une augmentation du revenu agricole entraînerait une réduction de 0,07% de l'indice de Gini. En revanche, le revenu non-agricole contribue plus à l'inégalité totale (44,5%)

¹ STARK (1991).

qu'au revenu total (37,4%), ce qui conduit à une élasticité positive. La contribution du revenu issu des activités non-productives ne représente que 4% du revenu total et sa corrélation de Gini est relativement faible (0,44). Ces deux facteurs contribuent faiblement (3,8%) à l'inégalité totale.

Voyons maintenant le changement de bien-être correspondant à une augmentation de 1% d'une source donnée. La variation de bien-être la plus élevée correspond à la variation du revenu agricole. Un accroissement de 1% de ce dernier entraîne une élévation de 0,64% de bien-être. Toutefois, l'effet du revenu non-agricole est également important puisqu'une augmentation de 1% de ce dernier induit une amélioration de 0,32% du bien-être. Le rôle des autres revenus est de moindre importance.

3.2 Simulation des revenus du ménage

Nous estimons dans un premier temps l'équation du revenu total des ménages, à l'aide de la méthode des moindres carrés ordinaires, pour obtenir un aperçu global des déterminants du revenu des ménages ruraux et simuler le revenu total. Le tableau 3 présente les résultats.

Tableau 3 - Estimation de l'équation du revenu total du ménage¹

	Régression 1	
Nombre de travailleurs	0,142**	(21,92)
Nombre moyen d'années de scolarisation		
4-6 ans	0,329**	(11,06)
7-9 ans	0,477**	(16,56)
10 ans ou plus	0,617**	(15,04)
Superficie de terre du ménage	0,041**	(15,25)
Superficie de terre du ménage au carré (/1000)	-0,059**	(-9,03)
Constante	8,019**	(241,48)
R^2	0,163	
Nombre d'observations	7 320	

Note : (1) Les *t* de *student* sont indiqués entre parenthèses.

** signale un effet significatif au seuil 0,01 ;

* signale un effet significatif au seuil 0,05.

Notons que le revenu total est positivement lié au nombre de travailleurs du ménage. La scolarité favorise significativement le revenu. Plus le niveau d'instruction est élevé, plus son effet positif sur le revenu est fort. Nos résultats font apparaître une relation quadratique en forme de U inversé entre la superficie de terre du ménage et le revenu total. Ceci indique que l'augmentation du revenu ne dépend pas toujours de l'accroissement de la quantité de terre, mais probablement de l'emploi de terre disponible et de certains autres facteurs, par exemple la participation à l'activité non-agricole. A l'aide des résultats de la régression 1, nous pouvons simuler pour chaque ménage un revenu total.

Le tableau 4 présente les résultats de l'estimation, par la méthode Probit bivarié, des deux équations de participation. Nous observons d'abord que le nombre de travailleurs du ménage joue positivement sur la participation aux deux activités. Toutes choses égales par ailleurs, lorsqu'un ménage dispose de nombreux travailleurs, le coût d'opportunité de la participation à une certaine activité

productive tend à se réduire. Il ressort ensuite une relation positive entre le nombre moyen d'années de scolarisation et la participation à l'activité non-agricole. D'une part, le rendement de l'éducation est généralement plus important dans l'activité non-agricole que dans l'agriculture traditionnelle et les travailleurs plus éduqués peuvent donc espérer des revenus non-agricoles plus élevés. D'autre part, l'éducation peut renforcer la capacité des travailleurs à participer à des activités non-agricoles qui demandent une certaine connaissance de la technologie ou de la gestion. Néanmoins, les ménages ont tendance à se détourner de l'activité agricole lorsque leur niveau d'instruction atteint un niveau élevé (10 ans ou plus).

Tableau 4 - Estimation des équations de participation¹

	Régression 2			
	Activité agricole		Activité non-agricole	
Nombre de travailleurs	0,259**	(8,33)	0,163**	(11,77)
Nombre moyen d'années de scolarisation				
4-6 ans	0,159	(1,54)	0,404**	(7,47)
7-9 ans	-0,014	(-0,15)	0,575**	(10,99)
10 ans ou plus	-0,321**	(-2,76)	0,812**	(10,08)
Superficie de terre du ménage	0,101**	(10,20)	-0,054**	(-10,25)
Superficie de terre du ménage au carré (/1000)	-0,185**	(-8,32)	0,079**	(6,38)
Nombre de personnes à charge	0,054*	(2,26)	0,080**	(6,07)
Distance du ménage au centre urbain	0,015**	(3,52)	-0,009**	(-3,77)
Constante	0,302*	(2,51)	0,086	(1,24)
ρ			-0,361**	(-7,97)
Maximum du log de vraisemblance			-5062,173	
Nombre d'observations			7320	

Note : (1) Les *t* de *student* sont indiqués entre parenthèses.
 ** signale un effet significatif au seuil 0,01 ;
 * signale un effet significatif au seuil 0,05.

En ce qui concerne les terres que possède le ménage, elles auront un impact différencié selon l'activité considérée. Nos résultats rejoignent les conclusions d'autres travaux, à savoir l'existence d'une relation quadratique en forme de U entre la superficie de terre du ménage et la participation à la production non-agricole¹. D'une part, les ménages qui manquent de terre ont une incitation plus forte à participer à l'activité non-agricole à cause de l'excès de main-d'œuvre. D'autre part, les ménages possédant une importante quantité de terre ont une capacité plus grande à surmonter les barrières à l'entrée. Les incitations ne sont pas les mêmes dans chacun des deux cas. En revanche, nous trouvons une relation en cloche entre la superficie de terre du ménage et la participation à l'activité agricole. Étant donné que l'écart entre les prix des produits industriels et ceux des produits agricoles entraîne un rendement de la production agricole relativement plus faible que celui de la production non-agricole, les ménages riches en terre se tournent plutôt vers les activités non-agricoles plus rentables que vers la production agricole.

La distance du ménage au centre urbain (à savoir la capitale du canton) freine la participation à l'activité non-agricole. La capitale du canton est en effet souvent le lieu où se trouvent les marchés les plus importants et où se regroupent la

¹ FAO (1998).

plupart des entreprises rurales, facilitant la participation aux activités non-agricoles rurales en augmentant la rentabilité et en réduisant les coûts. Cette distance peut, dans une certaine mesure, refléter le niveau et la qualité des infrastructures reliant le lieu de résidence du ménage au centre urbain. Inversement, nous constatons une relation positive entre cette distance et la participation à l'activité agricole rurale.

Ayant estimé les équations de participation par le modèle Probit bivarié, nous pouvons estimer les équations de revenu dans les diverses situations en corrigeant pour un biais de sélection potentiel. Le tableau 5 présente les résultats. Il ressort des résultats deux conclusions essentielles. Premièrement, l'effet positif d'une variable sur la participation à une activité non-agricole donnée renforce l'effet positif du revenu, ce qui peut générer des rendements importants. Les exemples les plus frappants concernent l'impact du nombre de travailleurs et de l'éducation. Deuxièmement, une variable n'influe qu'indirectement sur le revenu non-agricole anticipé, via la participation. La superficie de terre du ménage s'inscrit dans ce cas. Il est logique que la possession de terre influence l'attribution de la main-d'œuvre du ménage, y compris la participation aux activités non-agricoles rurales, mais qu'elle ne joue pas significativement sur le rendement de ces activités, qui ne dépend pas de l'input de terre. Nous utilisons la régression 3 pour prédire le revenu du ménage dans le cas où le ménage ne participerait qu'à l'activité agricole.

Tableau 5 - Estimation de l'équation du revenu selon les diverses participations¹

	Régression 3	Régression 4	Régression 5	Régression 6
	Activité agricole	Activité non-agricole	Activité agricole et activité non-agricole	Aucune activité agricole ou non agricole
Nombre de travailleurs	-0,042 (-1,85)	0,152** (2,26)	0,020 (1,65)	0,998 (2,00)
Nombre moyen d'années de scolarisation				
4-6 ans	-0,290** (-3,52)	0,733** (3,17)	-0,175** (-3,60)	-3,115 (-1,74)
7-9 ans	-0,324** (-3,24)	0,982** (4,76)	-0,138** (-2,59)	-0,223 (-0,19)
10 ans ou plus	-0,500** (-3,30)	1,153** (4,24)	-0,088 (-1,33)	-1,540 (-1,53)
Superficie de terre du ménage	0,123** (13,50)	-0,034 (1,20)	0,067** (18,54)	0,405 (1,63)
Superficie de terre du ménage au carré (/1000)	-0,173** (-10,71)	0,122 (1,66)	-0,093** (-12,30)	-1,092 (-0,77)
Probabilité de participer simulée	-4,047** (-9,77)	-1,660 (-1,05)	1,964** (9,25)	15,641 (0,55)
Constante	9,431** (49,76)	8,041** (23,09)	7,441** (68,89)	4,833* (2,17)
<i>R</i> ²	0,228	0,174	0,166	0,455
Nombre d'observations	1952	264	5076	28

Note : (1) Les *t* de student sont indiqués entre parenthèses.

** signale un effet significatif au seuil 0,01 ;

* signale un effet significatif au seuil 0,05.

Les simulations des revenus du ménage ci-dessus nous permettent de calculer l'indice de Gini dans les divers cas. Le tableau 6 présente les résultats. Il apparaît que l'indice de Gini dans le cas où le ménage participerait seulement à l'activité agricole est plus élevé que dans le cas où le revenu non-agricole serait inclus. Cela confirme le résultat que nous avons trouvé dans la décomposition de l'indice de Gini : la participation à l'activité non-agricole réduit l'inégalité de revenu. Selon la simulation, l'indice connaîtrait une baisse de 14% si nous prenions en compte le revenu non-agricole.

Tableau 6 - Comparaison des résultats des simulations

	Revenu moyen	Indice de Gini
Revenu total simulé	9487	0,18
Revenu total simulé dans le cas où le ménage participerait uniquement à l'activité agricole	7373	0,21
Nombre d'observations	7320	

Conclusion

Depuis la mise en place des réformes économiques, le secteur non-agricole rural a connu un développement rapide, transformant la campagne chinoise. Bien que le revenu agricole soit encore la source principale du revenu des ménages ruraux, le revenu non-agricole occupe une place de plus en plus significative dans le revenu total. Notre étude montre que 73% des ménages ont une source de revenu émanant de l'activité non-agricole, et que cette dernière représente en moyenne près de 40% des ressources de l'ensemble des ménages.

Une analyse préliminaire, fondée sur la décomposition des sources de revenus montre que le revenu non-agricole – considéré comme exogène – tend à réduire l'inégalité des gains en zones rurales. Ce résultat est à l'opposé de ceux de la plupart des autres études. Dans la mesure où les participations aux diverses activités interagissent entre elles, il semble plus opportun d'examiner l'impact du revenu non-agricole relativement à l'inégalité en considérant ce revenu comme un substitut potentiel au revenu agricole. A cet égard, l'analyse économétrique, simulant le revenu qu'auraient les ménages en l'absence d'activité non-agricole, confirme le résultat issu de la décomposition des sources de revenus : la participation à l'activité non-agricole réduit l'inégalité de revenu rural.

En réalité, dans les zones rurales chinoises, à la suite de la mise en place du régime d'exploitation familiale, l'unité budgétaire de base est le ménage et la terre est allouée en fonction de la taille de celui-ci. Comme le ménage rural ne dispose que du droit d'utilisation de la terre mais pas de celui de vente, il n'existe pas de marché de la terre. Le revenu agricole du ménage est ainsi relativement fixe en raison de l'impossibilité d'accroître la taille de l'exploitation. De ce fait, l'activité non-agricole fournit aux ménages ruraux une issue à l'excédent de main-d'œuvre et une source de revenu supplémentaire qui peut améliorer le niveau de vie et réduire l'écart de revenu entre les ménages.

Le système de responsabilité des ménages a remporté l'adhésion des paysans, et a ainsi augmenté la productivité agricole. Mais les défaillances de ce système ont commencé à apparaître au cours de ces dernières années. Par exemple, la division de la terre en petites parcelles freine fortement la modernisation de l'agriculture. Or, dans la mesure où peu d'améliorations peuvent être apportées aux techniques agricoles, la seule issue de ce secteur est de recourir à l'exploitation des économies d'échelle, en regroupant les parcelles et en les octroyant à des exploitants expérimentés. Par conséquent, les travailleurs agricoles excédentaires doivent être orientés vers des activités non-agricoles. Ainsi, le revenu non-agricole devrait jouer un rôle plus important dans la réduction de l'inégalité rurale.

De plus, notre analyse économétrique met en lumière l'effet des divers facteurs sur l'activité non-agricole rurale dans la région retenue. Premièrement, la participation aux diverses activités est toujours positivement liée au nombre de travailleurs du ménage. Deuxièmement, l'éducation favorise significativement la participation à l'activité non-agricole et le revenu tiré de cette activité. Troisièmement, les ménages se situant près d'un centre urbain ont plus de chance de participer aux activités non-agricoles rurales. Enfin, la pénurie de terre forme sans doute une motivation importante pour sortir de l'agriculture. Néanmoins, les ménages relativement riches en terre ne se spécialisent pas forcément dans la production agricole.

Références bibliographiques

- ADAMS R.H.J. (1989), "Worker Remittances and Inequality in Rural Egypt", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 38, n° 1.
- (1994), "Nom-Farm Income and Inequality in Rural Pakistan : A Decomposition Analysis", *The Journal of Development Studies*, vol. 31, n° 1.
- BANISTER J., TAYLOR J.R. (1990), "China : Surplus Labour and Migration", *Asia-Pacific Population Journal*, vol. 4, n° 4.
- BHALLA A.S. (1990), "Rural-Urban Disparities in India and China", *World Development*, vol. 18, n° 8.
- BRAHAM B., BOUCHER S. (1998), "Migration, remittances, and inequality : estimating the effects of migration on income distribution", *Journal of Development Economics*, vol. 55.
- BYRD W., LIN Q. (1994), *China's Rural Industry : Structure, Development, and Reform*, Oxford, Oxford University Press.
- CHINN D.L. (1979), "Rural Poverty and the Structure of Farm Household Income in Developing Countries : Evidence from Taiwan", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 27, n° 2.
- FAO (1998), *The state of food and agriculture 1998*, Rome, FAO.
- GREENE W.H. (1997), *Econometric Analysis*, New Jersey, Prentice-Hall International.
- HUSSAIN A., LANJOUW P., STERN N. (1994), "Income Inequalities in China : Evidence from Household Survey Data", *World Development*, vol. 22, n° 12.
- KHIGHT J., SONG L. (1993), "The spatial contribution to income inequality in rural China", *Cambridge Journal of Economics*, n° 17.
- KIMHI A. (1994), "Quasi Maximum Likelihood Estimation of Multivariate Probit Models : Farm Couples' Labor Participation", *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 76, n° 4.
- LACHAUD J.P. (1999), "Envois de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso", *Revue Tiers Monde*, vol. 40, n° 160.
- LEONES J.P., FELDMAN S. (1998), "Nonfarm Activity and Rural Household Income : Evidence from Philippine Microdata", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 46, n° 4.
- National Statistics Bureau of China (2001), *China Statistical Yearbook 2001*, Beijing, China Statistics Press.
- PYATT G., CHEN C., FEI J. (1980), "The Distribution of Income by Factor Component", *Quarterly Journal of Economics*, vol. 95, n° 3.
- REARDON T., TAYLOR J.E. (1996), "Agroclimatic Shock, Income Inequality, and Poverty : Evidence from Burkina Faso", *World Development*, vol. 24, n° 5.
- SABATIER M. (2000), *Modes de recherche d'emploi et transitions individuelles sur le marché du travail*, Thèse de doctorat, CERDI, Clermont-Ferrand, décembre 2000.

Impact de la participation aux activités non-agricoles sur l'inégalité en Chine

- SHAND R.T. (1987), "Income Distribution in a Dynamic Rural Sector : Some Evidence from Malaysia", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 36, n° 1.
- STARK O., (1991), *The Migration of Labor*, Oxford, Basil Blackwell.
- TAYLOR J.E., YUNEZ-NAUDE A. (1999), *Education, migration et productivité : une analyse des zones rurales au Mexique*, Paris, Centre de Développement de l'OCDE.
- YAO S. (1999), "Economic Growth, Income Inequality and Poverty in China under Economic Reforms", *Journal of Development Studies*, vol. 35, n° 6.
- ZHAO Y. (1999), "Labor Migration and Earnings Differences : The Case of Rural China", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 47, n° 4.
- ZHU L. (1991), *Rural Reform and Peasant Income in China*, London, Macmillan.

Annexes

Nous estimons d'abord une équation de revenu total par :

$$\log y_i = \beta X_i + \mu_i$$

et prédisons pour chaque ménage un revenu total, \hat{y}_i .

Supposons que 1 et 2 représentent respectivement l'activité agricole et l'activité non-agricole, nous avons alors deux équations de participation :

$$\begin{aligned} P_{1i}^* &= \alpha_1 Z_i + \varepsilon_{1i} & P_{1i}^* &= 1 \text{ si } y_{1i} > 0 ; \text{ sinon } P_{1i}^* = 0 \\ P_{2i}^* &= \alpha_2 Z_i + \varepsilon_{2i} & P_{2i}^* &= 1 \text{ si } y_{2i} > 0 ; \text{ sinon } P_{2i}^* = 0 \end{aligned}$$

où Z_i est un vecteur des variables explicatives des équations de participation ; y_{1i} et y_{2i} représentent respectivement la valeur observée du revenu agricole et celle du revenu non-agricole. A l'aide du modèle Probit bivarié, nous pouvons estimer simultanément ces deux équations de participation en prenant en compte l'interdépendance locale entre les deux activités¹. Plus précisément, nous pouvons examiner le degré de corrélation entre les deux résidus ρ . Ensuite, nous prédisons pour chaque ménage quatre probabilités : $\hat{P}_{11,i}$, $\hat{P}_{10,i}$, $\hat{P}_{01,i}$ et $\hat{P}_{00,i}$, qui correspondent respectivement à la probabilité de participer à la fois aux deux activités, seulement à l'activité 1, seulement à l'activité 2 et à ni l'un ni l'autre.

Enfin, nous introduisons respectivement ces quatre probabilités dans les quatre équations de revenu correspondantes comme des variables instrumentales pour obtenir des estimations non biaisées² :

$$\log y_i = \beta_{jk} X_i + \gamma_{jk} \hat{P}_{jk,i} + \mu_{jk,i} \quad j, k = 1 \text{ ou } 0$$

où X_i représente un vecteur des caractéristiques de ménage. Nous prédisons pour chaque ménage $\hat{y}_{10,i}$ par l'équation correspondant au cas où $j = 1$ et $k = 0$ ($y_{1i} > 0$ et $y_{2i} = 0$) et le considérons comme revenu obtenu dans le cas où le ménage participerait uniquement à l'activité agricole.

En comparant la distribution de $\hat{y}_{10,i}$ et celle de \hat{y}_i , nous pouvons examiner l'impact du revenu non-agricole sur l'inégalité.

¹ GREENE (1997 : pp.906-911).

² SABATIER (2000).

Genre et développement en Inde du Sud : une analyse comparative régionale

Katia RADJA, C3ED, Université de Versailles St Quentin en Yvelines¹

Résumé

Cet article traite de la question du genre et du développement en Inde du Sud. La plupart des travaux empiriques préexistants, appliqués à l'ensemble des Etats du sous-continent indien, ont souligné le clivage géographique Nord-Sud en ce qui concerne la position des femmes. Dans le cadre de notre analyse, nous examinons la manière dont les facteurs sociaux et économiques déterminent les différences inter-régionales en termes de relations de genre dans les domaines de l'emploi et de l'éducation, dans l'Inde du Sud, zone géographique homogène sur le plan socioculturel mais hétérogène au niveau économique. Pour cette étude empirique, nous avons utilisé des données à l'échelle du district et appliqué des techniques d'économétrie spatiale afin d'intégrer la dimension géographique dans l'analyse. Il ressort que, d'une part, les variables relatives à l'environnement économique et d'autre part, les variables liées au statut et à l'autonomie des femmes sont déterminantes dans l'explication des variations inter-districts des relations de genre en termes d'emploi et d'éducation.

Introduction

Les résultats du dernier recensement de 2001 en Inde soulignent les progrès accomplis depuis ces dix dernières années dans le développement économique et social. L'Inde enregistre en effet des améliorations au niveau de l'espérance de vie, de la mortalité infantile et du taux d'alphabétisation. Toutefois, force est de constater la persistance de fortes disparités entre les hommes et les femmes en terme de bien-être. Le pays révèle ainsi de façon significative un taux de surmortalité infantile féminin élevé et un *sex-ratio*² – notamment le *sex-ratio* juvénile - anormalement bas. De nombreuses études empiriques ont également mis en évidence l'importance des inégalités de genre dans l'accès et l'allocation des ressources en matière de nutrition, de santé, d'éducation ou encore d'emploi. Au niveau régional, plusieurs recherches empiriques ont également confirmé l'existence d'un clivage géographique Nord-Sud en termes d'inégalités de genre. Le Nord se caractérise par un taux de mortalité infantile plus élevé pour les filles, un *sex-ratio* faible et des niveaux de fécondité élevés alors que le Sud enregistre, pour sa part, des résultats beaucoup plus encourageants. Ce contraste frappant coïncide

¹ Je remercie Jacques CHARMES (C3ED) et Laurent MATHIEU (C3ED-MODEM) pour les éclaircissements qu'ils m'ont apportés.

² Le *sex-ratio* se définit comme le nombre de femmes pour 1000 hommes dans la population.

avec les différences linguistique, historique, agricole ou de système de parenté qui prévalent entre les Etats du Nord et ceux du Sud.

Dans l'analyse des variations inter-régionales des inégalités de genre en Inde, la plupart des travaux empiriques se sont intéressés à l'ensemble des Etats du sous-continent indien. Ils ont ainsi mis en évidence un contraste Nord-Sud significativement expliqué par des facteurs socioculturels et reflétant les différences de statut des femmes entre les régions. Cet article a pour objet d'analyser ces différences inter-régionales en termes de relations de genre dans l'Inde du Sud, espace géographique plus restreint, composé de quatre Etats. A travers une analyse inter-districts, nous tentons alors de répondre aux questions de savoir si, au niveau national (espace hétérogène socioculturellement et économiquement), les facteurs socioculturels sont plus déterminants que les conditions économiques dans l'explication des variations inter-régionales des relations de genre, et si les disparités socio-économiques entre districts ont un impact significatif sur les rapports de genre à l'intérieur d'une zone géographique homogène sur le plan socioculturel mais hétérogène sur le plan économique et social.

Dans la première section, nous aborderons les cadres théorique et empirique ayant traité la question des relations de genre et du développement. Nous nous intéresserons d'une part au cadre d'analyse théorique relatif à l'intégration du genre dans les modèles économiques et, d'autre part, aux travaux empiriques liés à la question du genre et du développement appliqués au cas indien. A l'issue de cette synthèse, nous examinerons, dans la section suivante, les relations de genre dans les domaines de l'emploi et de l'éducation en Inde du Sud à travers une analyse économétrique spatiale à partir de données obtenues à l'échelle des districts.

1. Cadres théorique et empirique

1.1. Quelques définitions

Le concept de "rapports de genre" désigne la nature des rapports sociaux entre femmes et hommes. Plus précisément, ce terme peut être défini comme *"L'étude des rapports socialement construits entre les sexes tant au niveau micro-social des relations interindividuelles, qu'au niveau macro-social tel que les sociétés les ont inscrits dans leurs pratiques institutionnelles"* LOCOH et al. (1996).

En termes d'inégalités, il convient de distinguer les inégalités de sexe des inégalités de genre. Ces dernières ne sont pas uniquement définies par le sexe et par les caractères biologiques. A la différence des inégalités de sexe, *" (...) c'est la société qui est responsable des inégalités en définissant les statuts et les activités différenciés des hommes et des femmes"*. VERON (2000).

Au sein du ménage, nous pouvons retenir deux formes d'expression de relations de genre. La première se manifeste au niveau de la prise de décision dans un couple et souligne l'existence de rapports de force entre les conjoints. La seconde a trait aux inégalités de genre dans l'allocation des ressources (santé, éducation, alimentation). Dans cette perspective, sur la base du critère de genre, les filles, vont être défavorisées en disposant de ressources relativement moins importantes que les garçons.

1.2. Cadre théorique : l'intégration de la variable "genre" dans l'analyse économique

Les principales théories économiques ayant abordé la question du genre ont fourni un cadre conceptuel et analytique pour la compréhension du débat sur la question de savoir si le développement économique favorise le statut des femmes ou si les évolutions de la position des femmes conduisent à une amélioration en termes d'inégalités de genre ?

Dans la littérature économique, il existe deux catégories de modèles mettant en relation le genre avec d'autres phénomènes ou variables (développement, revenu, fécondité, travail). Ils peuvent être distingués en fonction de leur perspective statique ou dynamique¹. Les modèles statiques correspondent aux modèles collectifs du comportement des ménages, développés dans un premier temps sous la forme de modèles de négociation², puis approfondis par la suite³. Si ces modèles ont l'avantage de préciser les conditions et les déterminants des choix en matière de décision (fécondité, offre de travail) entre deux partenaires, ils posent néanmoins des problèmes analytiques concernant la compréhension des décisions intertemporelles du ménage, notamment lorsqu'il s'agit de décisions affectant le bien-être des enfants (épargne, investissement en capital humain, transferts, etc.).

Les modèles dynamiques apparaissent alors comme un cadre théorique approprié pour aborder la question des pratiques discriminatoires envers les enfants selon le genre, en termes d'investissement en capital humain et d'allocation intertemporelle des ressources. Ils offrent en effet un cadre d'analyse unifié qui permet de prendre en compte plusieurs aspects : dimension temporelle, genre, mise en relation de plusieurs activités (consommation, fécondité, investissement, travail, ressources), impacts de certains comportements sur le bien-être des enfants selon le genre, identification des déterminants de la distribution inégalitaire des ressources envers les enfants.

Ces éléments approfondissent ainsi les questions liées à la mesure ou à l'explication des rapports de genre en termes d'allocation des ressources. Ils mettent en évidence les facteurs susceptibles de réduire les inégalités de genre que sont notamment les conditions de développement économique et le changement social lié au statut de la femme en matière d'éducation et de l'emploi.

1.3. Cadre empirique : genre et développement en Inde

Une littérature empirique⁴ assez vaste s'est construite à la suite des progrès accomplis dans la conception des enquêtes sur les conditions de vie et dans la modélisation théorique et économétrique du comportement des ménages⁵. Elle

¹ Dans la littérature anglo-saxonne, ces modèles sont communément appelés "two-sex dynamic models".

² MANSER et BROWN (1980); McELROY et HORNEY (1981).

³ CHIAPPORI (1992); LUNDBERG et POLLAK (1993); WOOLEY (1988).

⁴ DASGUPTA (1993); STRAUSS et THOMAS (1995) dressent une synthèse de cette littérature empirique.

⁵ DEATON (1997); RADIA et DUBOIS (2000).

souligne l'existence d'inégalités de genre dans les pays en voie de développement – particulièrement persistantes en Asie du Sud¹.

Les études empiriques appliquées au cas indien² mettent en évidence l'importance des pratiques discriminatoires à l'encontre du genre féminin, en particulier durant la période infantile. Dans le cadre de ces analyses, les inégalités de genre sont mesurées par le bien-être des filles par rapport aux garçons en termes de sex-ratio juvénile et de surmortalité infantile. En effet, force est de constater les différences de traitement dont peuvent être victimes les filles par rapport aux garçons. Plus vulnérables, moins bien nourries et soignées, les filles sont davantage exposées à la malnutrition, aux maladies respiratoires et diarrhéiques, ainsi qu'aux pratiques d'infanticide et de foeticide.

Cette situation défavorable pour les filles résulte d'une préférence marquée pour les garçons dans la société indienne. Cette discrimination s'explique par un ensemble complexe de facteurs économiques, sociaux et culturels qui affectent aussi bien le bien-être des femmes que celui de leurs enfants (en particulier les filles). En premier lieu, dans un contexte où les systèmes d'assurance et de sécurité ne sont pas développés au niveau de l'Etat, avoir un garçon constitue un avantage économique pour la famille : aide pour le travail (agricole, travail à domicile, "entreprises familiales"), contribution au revenu du ménage si le garçon travaille, fonction de sécurité sociale (maladie, vieillesse) à travers la prise en charge des parents par le fils, rendements relativement plus importants pour un garçon que pour une fille en terme d'investissement en capital humain etc. Le mariage d'un fils permet à sa famille de bénéficier d'avantages matériels et monétaires à travers le système de la dot versée par la belle-famille. A la valeur économique du garçon, il faut également ajouter sa valeur sociale dans la société indienne : héritage, perpétuation de la lignée, renforcement du statut et du prestige de la famille, fonction religieuse "sacrée" lors des funérailles des parents.

En termes de variations inter-régionales, les recherches empiriques sur les inégalités de genre ont également mis en évidence l'existence d'un clivage géographique Nord-Sud en Inde. Ces études économétriques soulignent ainsi le rôle significatif des "variables régionales" étroitement associées aux variables socioculturelles spécifiques à chaque région (système agricole, système de parenté, histoire) dans l'explication des variations régionales des inégalités de genre.

La plupart des analyses empiriques des variations inter-régionales de la relation entre le genre et le développement en Inde se caractérisent d'une part, par l'attention accordée aux inégalités de genre affectant le bien-être des filles (chances de survie, malnutrition) et d'autre part, par le choix, en tant que zone géographique étudiée, d'un espace unifié (l'Inde dans son ensemble) mais hétérogène au niveau régional. Leurs résultats mettent en évidence un certain nombre de régularités dans l'explication des variations inter-régionales des inégalités de genre : significativité des variables de conditions de vie (santé, éducation), rôle déterminant et positif des variables relatives au statut et à l'autonomie des femmes (éducation, emploi) en étroite corrélation au contexte socioculturel, rôle peu déterminant des variables relatives au développement et à l'environnement économique (urbanisation, revenu).

¹ FILMER, KING et PRITCHETT (1998).

² MILLER (1981) ; DASGUPTA (1993) ; DREZE et SEN (1995); MURTHI et al. (1995).

Compte tenu du fait que la plupart des travaux empiriques souligne le caractère socioculturel des différences inter-régionales à travers le clivage Nord-Sud, il nous semble intéressant de savoir si, à l'échelle du district, dans un espace homogène d'un point de vue socioculturel, les disparités socio-économiques entre districts peuvent être significatives dans les rapports de genre. Plus précisément, il s'agit d'examiner si le développement économique et social (promotion de l'éducation et développement des opportunités pour les femmes¹) contribue à améliorer la situation des femmes par rapport à celle des hommes.

Dans cette perspective, nous envisageons d'analyser empiriquement la relation entre les inégalités de genre et les indicateurs relatifs au développement économique et social, appliquée à une aire géographique plus restreinte : l'Inde du Sud. Par rapport aux études empiriques antérieures, nous attachons ici de l'importance aux rapports de genre mesurés par la position relative des femmes par rapport aux hommes dans les domaines de l'emploi et de l'éducation. En effet, dans la zone géographique retenue, les variations inter-districts des indicateurs associés aux pratiques discriminatoires envers les filles (mortalité infantile, sex-ratio juvénile) ne sont pas significatives.

2. Analyse empirique : le cas de l'Inde du Sud

2.1. Sources, données et choix des variables

2.1.1. Sources des données

L'Inde du Sud comprend quatre Etats : l'Andhra Pradesh (72 549 000 habitants en 1991), le Karnataka (22 951 900 habitants en 1991), le Tamil Nadu (55 860 000 habitants en 1991) et le Kerala (29 100 000 habitants en 1991). Chaque Etat est divisé en districts selon un découpage administratif. Ils sont au nombre de 23 pour l'Andhra Pradesh, 20 pour le Karnataka, 21 pour le Tamil-Nadu et 14 pour le Kerala, soit un total de 78 districts pour les quatre Etats. L'Inde étant un état fédéral avec un gouvernement central et un gouvernement au niveau de chaque Etat, certains champs d'action politique et administratif tels que la santé et l'éducation sont constitutionnellement définis en tant que compétences de chaque Etat. Le tableau 1 souligne les résultats contrastés qu'enregistrent les Etats en termes d'indicateurs de développement économique et social. A une plus petite échelle, les données relatives aux districts² que nous utilisons pour l'analyse empirique, révèlent la persistance de disparités entre districts d'une même région.

2.1.2. Choix des variables

Le tableau 2 résume les caractéristiques (définition, caractéristiques statistiques) des variables utilisées dans notre analyse. Nous cherchons à expliquer les variations inter-districts du statut relatif des femmes par rapport aux hommes dans les domaines de l'emploi et de l'éducation. Dans cette perspective, nous effectuons deux régressions économétriques séparées correspondant

¹ DREZE et SEN (1995).

² Il s'agit des données issues des recensements indiens de 1991 et de 2001, et du NCAER (1999, 2001).

respectivement à la variable endogène relative à l'emploi et à la variable endogène relative à l'éducation. Plus précisément, la première renvoie à la position relative des femmes par rapport aux hommes dans le domaine de l'emploi. Cette variable est mesurée par le ratio – calculé sur la base de la population économiquement occupée¹ – correspondant au nombre de travailleurs "réguliers" femmes pour 100 travailleurs "réguliers" hommes. La seconde variable représente la situation des femmes par rapport à celle des hommes dans le domaine de l'éducation, et correspond au ratio défini par le nombre de femmes alphabétisées pour 100 hommes alphabétisés.

Tableau 1 - Indicateurs sociaux, démographiques et économiques par Etat

	Indice de fécondité ¹	Désavantage des filles en terme de survie ²	Taux d'alphabétisation ³	Pourcentage de "workers"	IDH
Andhra Pradesh	2,7	-6,2	0,51	0,59	0,397
Bihar	4,6	14,4	0,37	0,16	0,306
Gujarat	3,2	6,2	0,58	0,35	0,465
Haryana	3,7	17,5	0,50	0,22	0,514
Karnataka	2,9	-3,4	0,58	0,53	0,475
Kerala	1,7	-10,5	0,93	0,56	0,651
Madhya Pradesh	4,2	4,4	0,39	0,47	0,344
Maharashtra	2,9	-2,0	0,59	0,60	0,532
Orissa	3,1	-4,3	0,52	0,28	0,348
Punjab	3,0	10,6	0,72	NC	0,586
Rajasthan	4,5	9,8	0,24	0,20	0,347
Tamil Nadu	2,1	-2,8	0,63	0,45	0,483
Uttar Pradesh	5,2	15,3	0,36	0,13	0,292
West Bengal	4,57	1,0	0,61	0,13	0,457
India	5,02	5,3	0,53	0,32	

Notes : (1) Nombre d'enfants par femme ; (2) Pourcentages ; (3) Ratio: femmes/hommes en pourcentage ; (4) Ratio: femmes/hommes en pourcentage.

Sources : Census of India (1991), MURTHI, GUIO et DREZE (1995), NCAER (1999, 2001).

Le choix des variables exogènes et des indicateurs correspondants est motivé d'une part, par les analyses théoriques et empiriques récentes sur les déterminants des inégalités de genre et, d'autre part, par la disponibilité des données à l'échelle des districts. Les variables explicatives susceptibles de déterminer les variations inter-districts des relations de genre sont classées selon une typologie. Le premier type de variables a trait à la dimension économique du développement et au niveau de modernisation. Le deuxième type de variables concerne la dimension sociale du développement. Le dernier groupe de variables renvoie à la stratification sociale dans la société indienne.

¹ Le recensement indien définit le travailleur en tant que personne exerçant une activité économique productive. Selon cette définition, la contribution productive au niveau des activités domestiques n'est pas considérée comme un travail. La population économiquement occupée ("workers") est constituée de deux catégories de travailleurs : d'une part, les travailleurs ayant exercé un travail pendant au moins 183 jours durant l'année précédant les opérations de recensement ("main workers"), d'autre part, les travailleurs ayant exercé une activité pour une durée inférieure à 183 jours durant l'année précédant le recensement ("marginal workers").

Tableau 2 - Caractéristiques des variables utilisées

VARIABLES	Moyenne	Ecart-type	DEFINITION
Variabes endogènes			
Emploi	44,72	14,80	Ratio défini par le nombre de femmes occupant un emploi régulier pour 100 hommes occupant un emploi régulier ¹
Education	67,83	15,45	Ratio défini par le nombre de femmes alphabétisées pour 100 hommes alphabétisés
Variabes "développement économique, modernisation"			
Développement économique	96,44	0,19	Indice de développement
Pauvreté	34,23	16,08	Part des exploitations agricoles de petite taille parmi les exploitations agricoles en pourcentage
Urbanisation	24,69	13,40	Taux d'urbanisation en pourcentage
Part agricole	59,04	19,53	Part de l'emploi agricole dans la population totale en pourcentage
Variabes "développement social"			
Mariage	35,81	24,04	Pourcentage des femmes mariées dans la population féminine des 15-19 ans
Fécondité	2,94	0,56	Taux de fécondité
Emploi des femmes	28,01	7,23	Part des femmes en pourcentage occupant un emploi régulier dans la population occupée totale
Offre d'éducation	45,99	10,43	Nombre d'élèves par enseignant
Stratification sociale			
SC			Part de la population scheduled class dans la population totale
ST			Part des populations tribales dans la population totale (%)

Notes: (1) Calculs sur la base de la population totale employée.

1. Développement économique et modernisation

Les changements au niveau macro-économique (croissance économique et accroissement des revenus) ont conduit à des modifications du comportement des ménages en termes d'activités démographiques et économiques, comme en témoignent l'expérience actuelle de certains pays en développement et les expériences passées des pays développés. Le niveau du développement économique à l'échelle du district apparaît donc comme une variable susceptible d'être incluse parmi les variables explicatives. Un indice synthétique relatif au développement économique est disponible à l'échelle des districts¹. Cet indice mesure le niveau de développement "général" d'un district donné en termes d'infrastructures dans les secteurs du transport, de l'énergie, des systèmes d'irrigation, des services bancaires, des communications, de l'éducation et de la santé.

Concernant la mesure de la pauvreté, les indicateurs de pauvreté (HCI², revenu) ne sont pas disponibles à l'échelle du district. Nous choisissons donc une

¹ Il s'agit de l'indice de développement calculé par le CMIE (Center for Monitoring the Indian Economy).

CMIE (Center for Monitoring the Indian Economy).

² Headcount Poverty Index.

solution alternative qui consiste à utiliser un indicateur défini par la part des exploitations agricoles marginales et de petite taille parmi les exploitations agricoles. Ce choix est motivé par un certain nombre d'analyses¹ soulignant une forte corrélation négative entre la taille des exploitations et le niveau de pauvreté des ménages vivant dans une exploitation.

Le taux d'urbanisation, inclus parmi les variables associées au développement économique, renvoie aux phénomènes de croissance urbaine et d'industrialisation. La population urbaine est relativement plus favorisée que la population rurale, qu'il s'agisse d'éducation, d'accès à la santé ou aux médias. Ainsi le niveau d'urbanisation peut-il affecter certains comportements tels que la maîtrise de la fécondité et les relations de genre.

Parmi les variables mesurant le niveau de modernisation, nous choisissons d'y ajouter l'indicateur mesurant la part de l'emploi agricole dans la population totale. La modernisation d'une économie reste fortement caractérisée par les formes d'industrialisation. Ainsi une économie fortement agricole et peu mécanisée indique un niveau de modernisation relativement faible.

2. Développement social

Le pourcentage des femmes mariées dans la population féminine des 15-19 ans constitue un indicateur de mesure de l'autonomie des femmes. Un mariage tardif résulte implicitement d'une pression sociale moins forte et d'une scolarisation plus longue en durée. Par ailleurs, les femmes peuvent retarder leurs rôles d'épouse et de mère en raison de leur participation sur le marché du travail. Les résultats empiriques appliqués à l'étude de la fécondité dans les pays en développement montrent qu'un taux de fécondité élevé retarde l'entrée des femmes sur le marché du travail en raison de l'arbitrage entre l'offre de travail et les activités domestiques et familiales.

Parmi les facteurs affectant le choix des femmes en matière de fécondité et d'emploi, le niveau d'éducation semble jouer un rôle important. L'éducation permet aux femmes d'être moins dépendantes de leur foyer, et d'avoir également de meilleures aspirations pour leurs enfants. Nous retenons comme indicateur de mesure de l'éducation féminine, le taux d'alphabétisation disponible à l'échelle du district. En terme relatif, le ratio femme/homme qui mesure les disparités homme-femme en terme d'alphabétisation apparaît également comme un facteur susceptible d'expliquer les variations inter-districts des relations de genre en terme d'emploi.

Les opportunités à l'extérieur du ménage renforcent le rôle des femmes en tant qu'agents du développement². Dans cette perspective, un emploi rémunéré à l'extérieur du foyer tend à développer les capacités et l'attention des mères dans l'éducation et le bien-être des filles. Nous utilisons comme indicateur mesurant la participation des femmes sur le marché du travail, le pourcentage de "female main workers". L'offre d'éducation est également prise en compte afin de caractériser la qualité et l'engagement de l'action publique dans le domaine de l'éducation. Nous retenons comme indicateur de mesure, le ratio "nombre d'élèves par enseignant".

¹ NCAER (1999, 2001).

² DREZE et SEN (1995).

3. Stratification sociale

La société indienne se caractérise par une stratification sociale rigide selon plusieurs critères (appartenance religieuse, système de castes). Ces critères sont donc pris en compte parmi les variables explicatives. Nous retenons ici un seul critère de stratification, celui de la caste. L'indicateur utilisé correspond à la part en pourcentage des castes dites défavorisées, respectivement les populations "hors-castes" (*scheduled class*) et les populations tribales (*scheduled tribes*) dans la population totale. En terme d'emploi, des analyses¹ montrent que par rapport aux autres catégories de la population, les castes défavorisées se caractérisent par une forte proportion de femmes occupant un emploi. Dans le domaine de l'éducation, ces populations enregistrent des taux d'alphabétisation féminins faibles.

2.2. Estimation et résultats

2.2.1. Modélisation économétrique

1. Forme des modèles de régression

Le modèle statistique relatif à chaque variable endogène s'exprime sous la forme réduite d'une équation reliant linéairement la variable endogène aux variables exogènes choisies en fonction de leur pertinence et de la matrice de corrélation mesurant le degré de corrélation entre les variables. Ainsi nous obtenons pour la variable endogène relative à l'emploi, le modèle (1) à tester :

$$Y_{j1} = a_0 + a_1X_{j1} + a_2X_{j2} + a_3X_{j3} + a_4X_{j4} + a_5X_{j5} + a_6X_{j6} + a_7X_{j7} + \varepsilon_j \quad (1)$$

Où Y_{j1} est la variable endogène, X_{jk} la k ième ($k = 1$ à 7) variable exogène au niveau du district j ($j = 1$ à 78), $\varepsilon_j \sim N(0, \sigma^2)$ est le terme de l'erreur lié à l'observation j , a_b représente les coefficients associés aux k -variables exogènes et a_0 le terme constant. Plus précisément, pour chaque observation j , Y_{j1} représente le "nombre de femmes *main workers* pour 100 hommes *main workers*", X_{j1} l'index du *CMIE*, X_{j2} le taux d'urbanisation, X_{j3} la proportion des femmes mariées dans la population féminine des 15-19 ans, X_{j4} le taux de fécondité par femme, X_{j5} le ratio "nombre de femmes alphabétisées pour 100 hommes alphabétisés", X_{j6} la proportion des *scheduled class* et X_{j7} la proportion des populations tribales.

Pour la variable endogène relative à l'éducation, nous testons le modèle :

$$Y_{j2} = b_0 + b_1Z_{j1} + b_2Z_{j2} + b_3Z_{j3} + b_4Z_{j4} + b_5Z_{j5} + b_6X_{j6} + b_7Z_{j7} + b_8Z_{j8} + \varepsilon_j \quad (2)$$

Où Y_{j2} est la variable endogène, Z_{jk} la k ième ($k = 1$ à 8) variable exogène au niveau du district j ($j = 1$ à 78), $\varepsilon_j \sim N(0, \sigma^2)$ est le terme de l'erreur lié à l'observation j , b_b représente les coefficients associés aux k -variables exogènes et b_0 le terme constant. Plus précisément, pour chaque observation j , Y_{j2} représente le ratio "nombre de femmes alphabétisées pour 100 hommes alphabétisés", Z_{j1} l'index du

¹NCAER (1999, 2001).

CMIE, Z_2 la variable "proxy" de la pauvreté, Z_3 , la part de l'agriculture dans la population, Z_4 , la proportion des femmes mariées dans la population féminine des 15-19 ans, Z_5 le nombre de femmes *main workers*, Z_6 , le nombre d'élèves par enseignant, Z_7 , la proportion des *scheduled class* et Z_8 , la proportion des populations tribales.

2. Méthodologie

Pour notre analyse économétrique, nous utilisons la méthode d'estimation des moindres carrés ordinaires (MCO). Toutefois, afin de prendre en compte la dépendance spatiale éventuelle entre districts contigus, nous adoptons ici une méthodologie plus robuste¹. Il y a dépendance spatiale lorsque la valeur que prend une variable dans un district est corrélée avec la valeur prise par cette même variable dans un autre district en raison de la contiguïté spatiale des deux districts. Au niveau de la régression, la dépendance spatiale se traduit par de l'autocorrélation spatiale au niveau des résidus issus du modèle estimé par les moindres carrés. Si les erreurs sont spatialement corrélées, alors l'hypothèse stochastique de base relative à la condition d'indépendance entre les erreurs n'est plus vérifiée. Il en résulte que les paramètres estimés ne sont plus efficaces.

Aussi, afin de traiter le problème lié à l'autocorrélation spatiale, nous appliquons des techniques d'estimation particulières, développées dans le domaine de l'économétrie spatiale². Nous procédons en deux étapes. Tout d'abord, nous testons la corrélation spatiale sur les résidus issus de la régression OLS, ensuite si l'hypothèse de corrélation est retenue, nous modélisons explicitement la dépendance spatiale dans le modèle de régression.

Afin de tester la présence d'autocorrélation spatiale au niveau des résidus issus de la régression OLS, nous exprimons l'erreur ε sous la forme :

$$\varepsilon = \rho W\varepsilon + v \quad (3)$$

ε , est l'erreur du modèle estimé par la méthode des MCO. v représente l'erreur du modèle (3) tel que $v \sim N(0, \sigma^2 I)$, ρ est une mesure du degré d'autocorrélation spatiale des erreurs. W est la matrice de contiguïté (n,n) traduisant la contiguïté spatiale entre districts³.

Un certain nombre de tests statistiques permettent de tester la présence d'autocorrélation spatiale. Dans notre étude, nous avons utilisé deux statistiques de test : le I de MORAN et le multiplicateur de LAGRANGE (LM). Si l'hypothèse nulle d'absence d'autocorrélation spatiale ($\rho = 0$) est acceptée, il est alors possible d'interpréter les paramètres estimés par la méthode des MCO. Dans le cas contraire, il faut intégrer dans le modèle de régression, la dépendance spatiale existante en tant que variable exogène supplémentaire. Nous obtenons alors un "modèle à dépendance spatiale" (modèle SAR : *Spatial AutoRegressive Model*) qui s'estime par la méthode du maximum de vraisemblance.

¹ DREZE et MURTHI (1995); MALHOTRA et al. (1995).

² ANSELIN (1988); LE SAGE (1999).

³ Lorsque deux districts i et j sont contigus, le point de la matrice associé aux coordonnées (i, j) prend la valeur 1, sinon 0 dans le cas contraire. Il en résulte que W est une matrice symétrique.

L'application de la méthodologie économétrique décrite ci-dessus a conduit à accepter l'hypothèse nulle d'absence d'autocorrélation spatiale pour le modèle (1). Nous avons donc appliqué la méthode des MCO à la régression (1). En revanche, pour la régression (2), nous avons rejeté l'hypothèse nulle d'absence d'autocorrélation spatiale. Il en résulte que le modèle (2) en tant que modèle "SAR" a été estimé par la méthode du maximum de vraisemblance.

2.2.2. Résultats

Les tableaux 3 et 4 résument respectivement les résultats issus des régressions (1) et (2). Ces tableaux nous donnent des informations d'une part, sur la significativité statistique – mesurée par le t de STUDENT– de chaque variable exogène dans l'explication de la variable endogène et, d'autre part, sur le sens de variation – signe des coefficients estimés – des relations entre l'endogène et chaque variable exogène.

Tableau 3 - Résultats de l'estimation du modèle 1 (Emploi) - OLS

Variable	Coefficient	t-statistic
Constante	39,19503	2,604369 ²
Développement éco	0,168183	5,5349009 ³
Urbanisation	-0,068966	-0,816281
Mariage	0,241141	3,170919 ³
Fécondité	3,467886	1,518845
Education	-0,388029	-3,332869 ³
SC	0,050022	0,218457
ST	0,182313	0,748091
R ² ajusté = 0,6162		
Variance résiduelle		
n = 78		
Notes : (1) Significatif à 10% ; (2) Significatif à 5% ; (3) Significatif à 1%,		

Tableau 4 - Résultats de l'estimation du modèle 2 (Education) – Maximum de vraisemblance

Variable	Coefficient	t-statistic
Constante	53,220451	6,128403 ³
Développement	0,033906	1,682461 ¹
Part Agricole	-0,199730	-4,745850 ³
Pauvreté	0,015710	0,378594
Mariage	0,001591	0,033751
Emploi femme	-0,542537	-3,999312 ³
Offre éducation	-0,090843	-1,217678
SC	0,073390	0,549140
ST	0,035539	0,258807
Indice d'autocorrélation spatiale	0,608243	8,458904 ³
R ² ajusté = 0,8741		
Log-likelihood = -347,55824		
Variance résiduelle = 26,58		
n = 78		
Notes : (1) Significatif à 10% ; (2) Significatif à 5% ; (3) Significatif à 1%.		

1. Emploi

Le développement économique, mesuré par l'indice *CMIE* joue un rôle très significatif (au seuil de 1%) et positif sur la position relative des femmes dans l'emploi. Autrement dit, les districts qui se caractérisent par le développement d'infrastructures, notamment dans les secteurs des transports, des systèmes d'irrigation ou du bâtiment, sont susceptibles d'offrir des opportunités en termes d'emplois autant à la main d'œuvre masculine que féminine. Le cas des districts ruraux est particulièrement intéressant dans la mesure où il y a un effet d'accroissement des opportunités dans le domaine de l'emploi qui est d'autant plus fort que l'industrialisation rurale est importante. En effet, le phénomène d'industrialisation rurale (observé dans les districts du Tamil-Nadu) rompt la dualité entre les secteurs rural et urbain. Un système de transports développé dans les zones rurales favorise la mobilité géographique – sans conduire au phénomène de migration permanente des travailleurs – qui encourage les femmes à exercer un emploi à l'extérieur de leur village, en tant que domestiques ou ouvrières agricoles. De même, les constructions de routes, de chantiers dans les zones rurales permettent à la main d'œuvre féminine d'occuper des emplois non agricoles. A cela, il faut ajouter le développement de plus en plus important des activités non agricoles informelles (services et commerces) dans les zones rurales, encourageant l'accès des femmes à l'emploi.

Le facteur "urbanisation" ne joue pas de rôle significatif dans les variations inter-districts du statut relatif des femmes dans le domaine d'emploi. Cela tient au fait que pour de nombreux districts notamment dans le Tamil-Nadu et certains districts du Karnataka, la dualité entre les secteurs urbain et rural est moins nette en raison du phénomène d'industrialisation croissante des zones rurales.

La variable relative au mariage mesurant la proportion des femmes mariées dans la population féminine des 15-19 ans joue un rôle très significatif (à 1%) et positif sur la variable endogène relative à l'emploi. En revanche, l'indicateur relatif au mariage est faiblement corrélé avec le niveau d'urbanisation. Ce résultat est inattendu dans la mesure où, en général, les femmes des zones rurales se marient plus jeunes que les femmes des zones urbaines. La relation très significative et positive entre le ratio femme/homme dans l'emploi et le statut des femmes dans le mariage souligne l'importance accordée à la valeur économique de la femme dans le ménage. La cellule familiale ne donne pas véritablement lieu à un arbitrage entre les activités domestiques et les activités économiques productives. Par ailleurs, la fécondité n'exerce pas un rôle significatif sur le ratio (*femme/homme*) dans l'emploi.

L'ensemble de ces résultats traduit l'importance de l'effet-revenu par rapport à l'effet de substitution entre la fonction économique productive et la fonction domestique des femmes. Autrement dit, les femmes entrent relativement tôt dans la vie familiale en tant que mère et épouse et continuent en même temps d'exercer un emploi dans un contexte d'accroissement des opportunités dans l'emploi lié au développement économique et à l'apparition de nouvelles formes d'activités (mobilité géographique, secteur informel).

La variable relative à l'éducation des femmes mesurée par le ratio femme/homme a un impact très significatif et négatif sur la position relative des femmes par rapport aux hommes dans l'emploi. Ce résultat indique que plus les

disparités entre hommes et femmes dans l'éducation sont importantes, plus elles conduisent à une réduction des disparités entre genres dans l'accès à l'emploi. Ce résultat contradictoire précise la nature des rapports de genre dans le domaine de l'emploi. Lorsque les femmes exercent effectivement un emploi, il s'agit le plus souvent d'emplois très faiblement qualifiés et rémunérés, sans garantie de protection sociale (main d'œuvre, salariat agricole, emploi domestique) qui ne requiert pas un niveau d'alphabétisation élevé. La relation décroissante entre les deux ratios montre que l'existence d'inégalités de genre dans l'emploi se situe plus au niveau de la nature de l'emploi exercé (qualification, salaires, sécurité) que dans l'accès au marché du travail.

La proportion des *scheduled class et scheduled tribes* ne joue pas de rôle significatif sur le ratio femmes-hommes dans l'emploi. Il semble donc que par rapport aux régions situées dans l'Inde du Nord, l'Inde du Sud se caractérise par une stratification de la société moins prononcée.

2. Education

Dans le domaine de l'éducation, la variable "développement économique" mesurée par l'indice du *CMIE* joue un rôle positif significatif uniquement à 10%. Le développement d'infrastructures ne semble donc pas jouer de rôle significatif sur le ratio femme/homme dans l'éducation.

La variable relative à la pauvreté mesurée par la proportion des exploitations de petite taille ne joue pas de rôle significatif sur le ratio femme/homme dans l'éducation. Ce résultat est surprenant car on s'attend *a priori* à ce que la part des ménages les plus défavorisés explique négativement une partie de la variation du ratio femme/homme dans l'éducation, dans la mesure où les ménages à faible revenu vont davantage mettre l'accent sur la participation de tous les membres du ménage (quels que soient l'âge et le sexe) à des activités économiques productives plutôt qu'investir dans l'éducation. Aussi, afin de poursuivre l'examen de la relation entre ce ratio et la pauvreté, ce résultat implique de réfléchir sur la pertinence de la variable *proxy* utilisée et de prendre en considération un meilleur indicateur de mesure de la pauvreté à l'échelle du district.

L'indicateur mesurant la proportion agricole dans la population exerce un rôle très significatif (à 1%) et négatif sur le ratio femme/homme dans l'éducation. Ce résultat confirme l'hypothèse selon laquelle les activités agricoles intensives en main d'œuvre requièrent la contribution productive des membres composant le ménage.

Le facteur "mariage" ne joue pratiquement pas de rôle significatif sur les disparités femme/homme en terme d'éducation.

La proportion des femmes occupant un emploi "régulier" dans la population occupée totale exerce un rôle très significatif et négatif sur le ratio femme/homme dans l'éducation. Comme nous l'avions indiqué dans l'interprétation des résultats pour le modèle (1), les emplois occupés par les femmes correspondent à des activités très peu qualifiées et faiblement rémunérées qui n'exigent pas un niveau d'instruction élevé. Ce résultat vient illustrer l'arbitrage effectué entre les considérations économiques - à travers la contribution productive des membres du ménage - et l'investissement dans l'éducation. L'offre d'éducation mesurée par le nombre d'élèves par enseignant n'exerce pas de rôle significatif sur le ratio

femme/homme dans l'éducation. La variation inter-districts de ce ratio ne repose donc pas véritablement sur l'importance relative des actions politiques menées en matière d'éducation.

Comme pour l'emploi, la proportion des *scheduled class et scheduled tribes* ne joue pas de rôle significatif sur le ratio hommes-femmes dans l'éducation. Il semble donc que par rapport aux régions situées dans l'Inde du Nord, l'Inde du Sud se caractérise par une stratification de la société moins forte.

Conclusion

Il ressort des estimations économétriques que la valeur économique de la femme plus que sa valeur sociale est déterminante. La femme est valorisée pour sa contribution dans les activités économiques productives. Au niveau de chaque district, l'implication des femmes dans la sphère économique reste fortement liée à l'environnement régional (développement économique, infrastructures, part de l'agriculture).

En conclusion, alors que les variables relatives au développement et à l'environnement économique étaient peu significatives dans l'explication des variations inter-régionales des inégalités de genre au niveau national, notre analyse souligne l'importance à accorder à l'environnement régional économique dans l'explication de la variation des relations de genre dans l'Inde du Sud. Dans cette zone géographique, la femme a un statut relatif (par rapport aux hommes) plus favorable que dans d'autres régions de l'Inde. Plus précisément, plus que les perceptions sociales - fondées sur des valeurs culturelles et religieuses- vis-à-vis du genre féminin, c'est la fonction de "socialisation économique" – par l'emploi-exercée par les femmes qui est mise en évidence. En revanche, la fonction de "socialisation sociale" – par l'éducation – ne demeure pas assurée.

L'amélioration des relations de genre fondée sur la socialisation à la fois économique et sociale des femmes, doit donc s'opérer en mettant l'accent sur l'éducation, non seulement en terme quantitatif, mais aussi qualitatif. Cela suppose un engagement décentralisé (de l'échelle de l'Etat au district), autonome, informatif, ciblé et effectif des politiques auprès des populations locales en matière d'éducation.

Références bibliographiques

- ANSELIN L. (1988), *Spatial Econometrics : Models and Method*, Kluwer Press.
- CHIAPPORI P.A. (1992), "Collective Labor Supply and Welfare", *Journal of Political Economy*, 100(3).
- DASGUPTA P. (1993), *An Inquiry into Well-Being and Destitution*, Clarendon Press.
- DEATON A. (1997), *The Analysis of Household Survey : A Microeconomic Approach to Development Policy*, John Hopkins University Press.
- DREZE J., SEN A. (1995), *India : Economic Development and Social Opportunity*, Oxford University Press.
- FILMER D., KING E., PRITCHETT L. (1998), "Gender Disparity in South Asia : Comparisons between and within Countries", *Working Paper*, World Bank.
- LE SAGE J. (1999), *Spatial Econometrics*, Document HTML, University of Toledo, USA.

- LOCOH T., LABOURIE-RACAPE C. (1996), "Genre et développement. Des pistes à Suivre", *Documents et manuels du CEPED*, n°5.
- LUNDBERG S., POLLAK R. (1993), "Separate Spheres Bargaining and the Marriage Market", *Journal of Political Economy*, 101(6).
- MALHOTRA A., VANNEMAN R., KISHOR S. (1995), "Fertility, Patriarchy, and Development in India", *Population and Development Review*, 21(2).
- MANSER M., BROWN M.(1980), "Marriage and Household Decisionmaking : A Bargaining Analysis", *International Economic Review* 21(1).
- MCELROY M., HORNEY J.(1981), "Nash-Bargained Household Decisions : Toward a Generalization of the Theory of Demand", *International Economic Review*, 22(2).
- MILLER B. (1982), *The Endangered Sex, Neglect of Female Children in Rural North India*, Cornell University Press.
- MURTHI M., GUIO A.C., DRÈZE J. (1995), "Mortality, Fertility, and Gender Bias in India : A District Level Analysis", *Population and Development Review*, 21(4).
- NCAER. (1999), *Indian Human Development Report*, Oxford University Press, New Delhi.
– (2001), *South India Human Development Report*, Oxford University Press, New Delhi.
- RADJA K., DUBOIS J.L. (2000), "Les progrès dans la modélisation du comportement des ménages : Quelles implications pour la conception des enquêtes sur les conditions de vie ? ", *Cahiers du GRATICE*, n°18, Premier semestre 2000, Université de Paris XII-Val de Marne.
- STRAUSS J., THOMAS D. (1995), "Human Resources: Empirical Modelling of Household and Decisions", in CHENERY P. and SRINIVASAN T.N. (éd.), *Handbook of Development Economics*, North-Holland.
- VERON J. (2000), "Sexe, genre et développement : de l'analyse des données à celle des relations", *Communication présentée au Colloque Chaire Quetel et, Population et Développement II*, Louvain-la-Neuve, 21-24 novembre 2000.
- WOOLEY F. (1988), "A Non-Cooperative Nash Model of Family Decision Making", *Working Paper*, London School of Economics and Political Science.

CHAPITRE 4 : DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT DURABLE, VULNERABILITE ET PAUVRETE

La lutte contre la pauvreté s'affirme de plus en plus comme une priorité dans nombre de pays en développement. L'optique du développement socialement durable peut permettre d'apporter un éclairage intéressant à cette problématique. En effet, si ce phénomène connaît une large ampleur, plusieurs études montrent cependant qu'il n'est pas statique et que bon nombre de personnes alternent entrées et sorties dans la pauvreté, seules certaines situations extrêmes conduisant à des trappes à pauvreté et empêchant une sortie facile.

Dans ce contexte, la mise en place de politiques appropriées pour éviter que les personnes ne basculent dans la pauvreté peut s'avérer judicieuse. Il semble en effet préférable d'aider les personnes à acquérir les ressources leur permettant de résister aux chocs qui les affectent, en augmentant les potentialités qui sont à leur disposition et en leur donnant les moyens de transformer ces potentialités en capacités pour les rendre moins vulnérables. Autrement dit, face aux différents risques encourus par les personnes (climatique, économique, social, individuel, etc.), l'objectif pourrait être de réduire leur vulnérabilité en renforçant leurs capacités. Elles deviendraient ainsi plus aptes à tirer profit des opportunités qui leurs sont offertes pour résister aux effets négatifs d'un choc, à préserver leurs acquis et à éviter des situations d'irréversibilité comme les trappes à pauvreté.

La relation entre inégalités, vulnérabilité et pauvreté se construit sur cette présence ou absence de capacités. En effet, dans un contexte où la solidarité se réduit, on peut remarquer que lorsque les inégalités augmentent, et particulièrement celles de capacités, les personnes prennent conscience de leur vulnérabilité, en se comparant à ceux dont les potentialités ne cessent de s'accroître. Il en résulte une impression de pauvreté et d'exclusion que mettent en valeur de nombreuses enquêtes qualitatives.

Dans le cas des femmes, les inégalités sexuées se rajoutent aux inégalités classiques. Elles rendent plus difficile l'accroissement de leurs potentialités (à travers l'éducation notamment) et donc la réalisation de leurs capacités face à des contraintes sociales fortes. Ceci a pour effet d'accroître leur vulnérabilité face au risque. Elles risquent alors de tomber plus facilement dans des trappes à pauvreté et, en cas de coup dur, il leur sera plus difficile d'en sortir.

Les trois contributions présentées dans ce chapitre reprennent ces différents aspects. Elles mettent en relief des facettes complémentaires de l'interaction entre la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité.

La première contribution, intitulée "*Pauvreté des ménages et travail des enfants en Côte d'Ivoire*", examine le lien entre la pauvreté des ménages et la mise au travail des enfants. Les mesures empiriques montrent que l'emploi précoce des enfants est lié au niveau de revenu du ménage. Le travail des enfants augmente au fur et à mesure que le niveau de vie du ménage baisse. Cependant, la situation n'est pas la même pour les garçons et pour les filles. Pour ces dernières, la présence de personnes âgées ou d'enfants en bas âge intervient dans les raisons de leur mise au

travail. Dans tous les cas, il en résulte un moindre développement des capacités des enfants, qui est plus marqué pour les filles. Ceci n'est pas sans avoir des conséquences pour l'avenir.

La deuxième contribution, intitulée "*Segmentation et vulnérabilité du salariat d'entreprise en Côte d'Ivoire : une analyse dynamique à partir des itinéraires professionnels*", aborde le problème de la vulnérabilité des salariés dans un système d'emploi urbain segmenté entre des emplois stables ou protégés (segment primaire) et des emplois précaires et irréguliers (segment secondaire). Elle montre que pour sortir de la précarité et trouver un emploi durable et décent, il faut un certain temps, soit 32 mois en moyenne. Ce délai peut être réduit en fonction de l'importance du capital social mobilisable. De plus, la probabilité de passer dans le segment primaire est d'autant plus élevée que le salarié possède un bon niveau d'éducation ou une expérience solide.

La troisième contribution, intitulée "*Entre cyclones et marchés mondiaux : la vulnérabilité des ménages de la Côte Est de Madagascar*", présente deux exemples de risques auxquels sont confrontés les ménages ruraux à Madagascar : le risque climatique et le risque économique de mévente suite aux fluctuations des cours. Les chocs qui découlent de la concrétisation de ces risques ont des conséquences différentes selon le niveau de vulnérabilité des ménages : les ménages monoparentaux sont plus vulnérables car leurs capacités sont moindres. On peut en déduire que l'accroissement des potentialités, l'amélioration des capacités personnelles, la protection contre certains risques sont autant d'orientations envisageables pour des politiques publiques qui veulent rendre les ménages moins vulnérables.

Pauvreté des ménages et travail des enfants en Côte d'Ivoire

Yacouba DIALLO et Koko Siaka KONE, CED, Université Montesquieu-Bordeaux IV

Résumé

L'objet de cette recherche est d'apporter un éclairage empirique sur le lien pouvant exister entre la pauvreté des ménages et le travail des enfants en Côte d'Ivoire. A cet égard, l'estimation d'une courbe d'ENGEL permet de capter à la fois des différences de niveau de consommation selon l'âge ou le sexe et des phénomènes d'économie d'échelle, la pauvreté étant le plus souvent mesurée dans les pays en développement par les dépenses réelles par tête de consommation des ménages. Alors que pour l'ensemble des ménages les estimations économétriques indiquent une corrélation positive entre le niveau de vie des ménages et le travail des enfants, elles montrent que la pauvreté ne constitue pas un facteur déterminant de l'insertion des filles dans les activités socioéconomiques. Ces évidences empiriques révèlent non seulement les limites du modèle théorique de BASU et VAN mais soulignent également l'importance d'autres facteurs explicatifs de l'emploi précoce des enfants. Elles suggèrent que les politiques de lutte contre le travail des enfants accordent plus d'attention au capital social, aux droits de propriété et aux capacités des individus.

Introduction

L'emploi précoce des enfants constitue l'un des problèmes les plus importants des pays en développement en raison de son ampleur, de ses caractéristiques et de ses conséquences, notamment en termes de développement physique et mental des enfants. Au plan national, il réduit les capacités d'accumulation du capital humain et est susceptible d'inhiber le potentiel de croissance voire le développement durable¹. La lutte contre ce phénomène est ainsi devenue l'une des préoccupations majeures de certains organismes internationaux, tel que l'Organisation internationale du travail (OIT), des organisations non gouvernementales (ONG), des pouvoirs publics nationaux et des différents partenaires sociaux.

Bien que la plupart des auteurs s'accordent sur les conséquences du travail des enfants, il y a de moins en moins d'unanimité sur les déterminants du phénomène². Un certain nombre d'études en sciences sociales ont ainsi mis en relief l'existence d'une relation étroite entre la pauvreté des ménages et la mise au travail des enfants³. S'inspirant de ces travaux, BASU et VAN (1998) ont construit

¹ ANKER (2000) ; DIALLO (2001).

² BHALOTRA (2000).

³ BLUNCH et VERNER (2000).

un modèle qui tient expressément compte de l'importance du niveau de vie des ménages sur l'insertion des enfants dans les activités socioéconomiques. Ce modèle est basé sur deux axiomes essentiels. L'axiome de luxe suppose en premier lieu qu'une famille fait travailler les enfants sur le marché du travail si et seulement si son revenu sans celui des enfants est relativement faible. L'axiome de substitution suppose en second lieu que le travail des enfants et celui des adultes sont substituables du point de vue de la firme. Selon certaines études¹, l'axiome de luxe est toutefois une hypothèse contestable de ce modèle. En d'autres termes, les niveaux de vie des ménages jouent-ils un rôle dans la fréquentation scolaire ou la mise au travail des enfants ?

L'objectif de cette étude est d'apporter un éclairage empirique sur les liens pouvant exister entre ces variables à partir de l'expérience ivoirienne. Alors que la majorité des travaux empiriques sur cette problématique fonde leur analyse sur le niveau de vie moyen des ménages ou les revenus de ceux-ci², la présente étude examine la relation entre le bien-être du ménage et les activités des enfants en considérant les échelles d'équivalence dans le calcul des seuils de pauvreté³. En fonction des objectifs de l'étude, nous avons retenu une approche extensive de la notion de travail des enfants. De façon précise, elle recouvre à la fois les activités marchandes et non marchandes, effectuées régulièrement par une personne de moins de 18 ans à l'intérieur de la famille ou en dehors, et exercées dans le cadre formel ou informel⁴.

Les analyses s'appuient principalement sur les informations inhérentes à l'enquête auprès des ménages, réalisée en 1995 par l'Institut national de la statistique (INS) en collaboration avec la Banque mondiale. Après avoir présenté le cadre d'analyse théorique - le modèle de BASU et VAN (1998) -, nous procéderons à l'estimation d'un modèle économétrique (logit multinomial) afin d'examiner si la pauvreté monétaire des ménages est la composante la plus importante des différentes dimensions de la participation des enfants à la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire.

1. Cadre théorique

1.1. Présentation du modèle de base

L'analyse économique du travail des enfants selon BASU et VAN est fondée sur le modèle traditionnel du ménage où les parents prennent en compte volontairement les préférences des enfants dans la fonction d'utilité. Ils expliquent le choix d'un modèle unitaire par le fait que la prise de décision de l'offre de travail d'un enfant appartient aux parents. Selon eux, le travail des enfants n'est pas le reflet d'une différence d'attitude des parents mais un problème de pauvreté qui pousse ceux-ci à faire travailler leurs enfants pour des raisons de survie. Ainsi, les parents retirent leurs enfants du marché du travail lorsque leurs niveaux de salaires

¹ RAY (1998).

² RAY (1998) ; BASU (1999).

³ L'utilisation des échelles d'équivalence permet de capter à la fois les différences de niveau de consommation selon l'âge ou le sexe et des phénomènes d'économie d'échelle, le bien-être étant mesuré ici par les dépenses réelles de consommation des ménages.

⁴ DIALLO (2001).

le permettent. En d'autres termes, le loisir des enfants ou, plus précisément, leur non-travail¹ est un bien de luxe dans la consommation du ménage en ce sens qu'un ménage pauvre ne pourrait se permettre de consommer un tel bien. Cette idée est prise en compte dans un modèle qui utilise la fonction d'utilité de STONE-GEARY².

Les deux hypothèses essentielles du modèle sont l'axiome de luxe et l'axiome de substitution. Le premier suppose qu'une famille fait travailler les enfants sur le marché du travail si et seulement si son revenu sans celui des enfants est relativement faible. Dans le contexte de paupérisation des ménages en Côte d'Ivoire, un enfant ne pourra être libéré de certains travaux pour fréquenter l'école que dans la mesure où le ménage auquel il appartient est à même d'assurer sa subsistance sans l'apport de cet enfant. Le second axiome implique que le travail des enfants et celui des adultes sont substituables du point de vue de la firme. De façon plus spécifique, les enfants peuvent remplacer les adultes sur le marché du travail. Une représentation simplifiée de ce modèle, peut être obtenue à partir de : (i) pour tout ménage i , il existe un salaire critique \bar{W}_i ; et (ii) le travail des adultes et celui des enfants sont des substituts parfaits sur la base d'un coefficient de correction de l'équivalent adulte³. Soient $\bar{W} \equiv \text{Max } \bar{W}_i$ et $\underline{W} \equiv \text{Min } \bar{W}_i$ pour tout i . On suppose de plus que le travail d'un enfant est l'équivalent de γ unités du travail d'un adulte, où $0 < \gamma < 1$. En d'autres termes, le travail des adultes et celui des enfants sont des substituts parfaits sujets à une échelle de correction γ d'équivalent adulte. La production dépend de la quantité totale du travail utilisé ; et chaque adulte, travaillant tous les jours, produit une unité de travail, alors que chaque enfant fournit α unités de travail pendant la même période. Les axiomes de luxe et de substitution ne sont toutefois pas suffisants pour générer de multiples équilibres dans le modèle. La prise en compte des relations de préférence et des fonctions de production devient alors nécessaire.

Supposons qu'il y a N familles (ou ménages) identiques dans l'économie et que chaque famille est composée d'un adulte et d'un enfant⁴. La préférence de la famille, notée \succ , est décrite par une relation binaire définie sur l'ensemble

$$\{(c, e) | c \geq 0, e \in \{0, 1\}\} \quad (1)$$

où c est la consommation par tête des membres du ménage et e est l'effort du travail de l'enfant. Supposons également que les adultes travaillent quel que soit le salaire proposé, et, pour simplifier le modèle, que les consommations d'un adulte et d'un enfant sont égales. Une hypothèse supplémentaire, en accord avec l'axiome de luxe et les arguments du modèle, est enfin considérée. Elle repose sur l'idée qu'un ménage préfère envoyer l'enfant sur le marché du travail si, et seulement si,

¹ L'alternative au travail n'est pas nécessairement le loisir.

² BASU et VAN (1998).

³ Ces deux hypothèses peuvent être largement relâchées sans heurter les conclusions du modèle. Voir BASU (1999). A propos de l'axiome de substitution, MARX soulignait au XIX^e siècle que " l'accroissement numérique des travailleurs a été considérable par suite de la substitution croissante des femmes aux hommes et surtout des enfants aux adultes " (MARX, 1960).

⁴ Il peut bien sûr être simplement une convention par laquelle les deux parents sont appelés " un adulte " et les deux enfants " un enfant ", voir BASU (1999).

en l'absence du revenu de ce dernier la consommation par tête baisse en dessous d'un certain niveau de subsistance fixé de façon exogène, s . Plus formellement, pour tout $\delta > 0$,

$$\begin{aligned} (c, 0) &> (c + \delta, 1) \text{ si } c \geq s, \\ (c + \delta, 1) &> (c, 0) \text{ si } c < s \end{aligned} \quad (2)$$

L'objectif du ménage est de choisir c et e afin de maximiser sa préférence soumise à la contrainte budgétaire suivante :

$$2c \leq ew_c + w_A \quad (3)$$

où w_c et w_A sont respectivement les salaires de l'enfant et de l'adulte. Chaque ménage considère ces salaires comme une donnée exogène. La solution du problème de maximisation du ménage est :

$$\begin{aligned} c(w_A) &= \frac{w_A}{2} \text{ si } w_A \geq 2s \\ c(w_A) &= \frac{w_A + w_c}{2} \text{ si } w_A < 2s \end{aligned} \quad (4)$$

$$\begin{aligned} e(w_A) &= 0 \text{ si } w_A \geq 2s \\ e(w_A) &= 1 \text{ si } w_A < 2s \end{aligned} \quad (5)$$

Il s'ensuit que l'offre de travail des adultes et des enfants, indiquées respectivement par S^A et S^c , est donnée par :

$$S^A = N \quad (6)$$

$$\begin{aligned} S^c(w_A) &= 0 \text{ si } w_A \geq 2s \\ S^c(w_A) &= N \text{ si } w_A < 2s \end{aligned} \quad (7)$$

L'étape suivante du modèle est la détermination de la demande du marché du travail des adultes et des enfants. Pour cela, on fait appel à l'axiome de substitution, à savoir que les adultes et les enfants sont substituables dans le processus de production avec une échelle d'équivalence γ comprise entre 0 et 1. En supposant qu'il existe n firmes identiques et que chacune produit un seul bien de consommation, la fonction de production de chaque firme i est :

$$x_i = f(A_i + \gamma C_i), \quad f' > 0, f'' < 0 \quad (8)$$

où x_i est la production de bien de consommation de la firme i , et A_i et C_i sont respectivement le nombre de travailleurs adultes et enfants employés par la firme i . Celle-ci est "preneuse" de salaire. Le problème de la firme i est donc :

$$\text{Max } f(A_i + \gamma C_i) - A_i w_A - C_i w_c \quad (9)$$

$$(A_i, C_i)$$

La solution de l'expression (9) est simple :

Si $w_A < \frac{w_c}{\gamma}$, la firme emploiera seulement des adultes.

Si $w_A > \frac{w_c}{\gamma}$, la firme emploiera uniquement des enfants.

Si $w_A = \frac{w_c}{\gamma}$, la firme sera indifférente entre les adultes et les enfants.

En appelant $\frac{w_c}{\gamma}$ " le salaire effectif de l'enfant ", chaque firme s'assurera toujours que

$$f'(A_i + \gamma C_i) = \min \left\{ w_A, \frac{w_c}{\gamma} \right\} \quad (10)$$

La demande totale du travail des adultes et des enfants, D^A et D^c , est tirée en multipliant la demande de chaque firme par n . D'où, $D^A = D^A(w_A, w_c)$ et $D^c = D^c(w_A, w_c)$ sont données implicitement.

$$\text{Si } w_A > \frac{w_c}{\gamma}, \text{ alors } D^A = 0 \text{ et } f' \left(\frac{\gamma D^c}{n} \right) = \frac{w_c}{\gamma}$$

$$\text{Si } w_A < \frac{w_c}{\gamma}, \text{ alors } D^c = 0 \text{ et } f' \left(\frac{\gamma D^c}{n} \right) = w_A$$

$$\text{Si } w_A = \frac{w_c}{\gamma}, \text{ alors } f' \left(\frac{\gamma D^c}{n} \right) = w_A = \frac{w_c}{\gamma} \quad (11)$$

Un équilibre du marché du travail dans ce modèle simple est donc un couple de salaires, (w_A^*, w_c^*) , tel que :

$$D^A(w_A^*, w_c^*) = N$$

$$D^c(w_A^*, w_c^*) = S^c(w_A^*) \quad (12)$$

Dans ce modèle, le travail des enfants s'explique par les montants des salaires qui déterminent eux-mêmes les niveaux de vie. Plusieurs aspects peuvent être généralisés pour tenir compte d'une fonction d'utilité plus réaliste et d'une famille plus grande¹. Au lieu de poursuivre cet exercice ici, nous allons nous intéresser aux implications du modèle canonique.

¹ BASU et VAN (1998).

1.2. Implications

Dans leur modèle, BASU et VAN s'accordent pour dire que les enfants sont employés à cause de la pauvreté des parents géniteurs. Ils s'appuient sur l'idée selon laquelle les enfants ne peuvent pas fréquenter les écoles lorsque les parents sont pauvres¹. De la pauvreté découle alors la difficulté pour les défavorisés à investir dans le capital humain de leurs enfants.

En fait, le pauvre doit faire face aux contraintes d'accès aux sources de financement de l'investissement dans le capital humain. L'éducation est coûteuse, en raison tant de ses coûts directs que des coûts d'opportunité liés au renoncement au travail des enfants. Les coûts directs comprennent les frais de scolarité, les livres, les uniformes et la distance entre le domicile et l'école. Une implication testable de la thèse de pauvreté serait de vérifier l'impact des coûts directs sur la probabilité d'aller à l'école. Les coûts indirects de l'éducation sont le renoncement au revenu de l'enfant lorsque ce dernier va à l'école. La valeur du revenu ou du travail domestique non payé, auquel il faut renoncer, explique en grande partie la faiblesse de la demande d'éducation des ménages pauvres au profit de la mise au travail des enfants. Ce phénomène est d'autant plus amplifié qu'il fait intervenir des éléments sociaux et culturels. Ainsi, dans un grand nombre de pays en développement, on attend des enfants (en particulier des filles) une participation plus précoce à la production domestique et à la garde d'autres enfants moins âgés. C'est une des raisons de la plus faible scolarisation des enfants au profit de leur insertion aux activités socio-économiques. On entre ici dans le cercle vicieux de la pauvreté caractérisé par un sous-investissement chronique dans la formation et un accroissement de l'offre de main-d'œuvre infantine.

Le ménage peut également être obligé de retirer les enfants de l'école du fait de son revenu qui est proche du niveau de subsistance. Les maigres revenus dont il dispose servent plutôt à subvenir aux besoins quotidiens. Dans cette situation, le financement de la formation représente un coût qui est d'autant plus élevé que l'on y ajoute le risque de l'inadéquation de cette formation aux besoins du marché du travail. Dans le cadre de cette recherche, le niveau de vie du ménage est représenté par les dépenses réelles par tête. Une corrélation entre ces dépenses et la participation de la progéniture à la force de travail soutiendrait la thèse de la pauvreté des ménages. La Côte d'Ivoire est un cas intéressant à étudier à cet égard. Après avoir connu une longue période de croissance régulière au lendemain de son accession à l'indépendance, l'économie ivoirienne a été brutalement secouée au début des années 1980 par une série de chocs extérieurs, notamment sur les marchés du cacao et du café. La situation a continué de se dégrader sous l'effet du fardeau de la dette et de la poursuite d'une rapide expansion démographique. Les ménages devenant plus pauvres, à la suite d'une perte d'emploi ou d'une mauvaise récolte ou encore d'une chute du prix des matières premières, ont cherché des stratégies de survie ou de gestion de crise en faisant travailler les enfants². Ces difficultés ont entraîné des problèmes scolaires tels que : le remplacement des cours du jour par des cours du soir (2,6% des ménages pauvres au plan national et

¹ RODGERS et STANDING (1981b); BONNET (1993); GROOTAERT et KANBUR (1995); SCHLEMMER (1996); BASU et VAN, (1998).

² BANQUE MONDIALE (1997); JACOBY et SKOUFIAS (1997); GROOTAERT (1998); JENSEN (2000)

7,9% à Abidjan) ; le retrait de certains enfants de l'école (6,4%) ; et l'envoi d'autres à l'école du village (12,5%)¹. La question du lien entre niveau de vie et travail des enfants se pose donc avec acuité, notamment dans les économies africaines où les enfants des générations critiques sont déscolarisés ou abandonnés à eux-mêmes².

L'analyse globale du modèle de BASU et VAN suscite cependant, des questions sur l'échelle d'équivalence et la " substituabilité " entre les enfants et les adultes.

En effet, il est difficile d'admettre que les travailleurs (enfants et adultes) sont substituables du fait des disparités dans les niveaux de qualification³.

En outre, l'absence d'échelle d'équivalence entre les niveaux de consommations des adultes et des enfants peut générer des résultats biaisés. Par ailleurs, le modèle se limite à l'utilisation de la main-d'œuvre enfantine dans les firmes. De ce fait, son application au contexte africain ne s'avère pas facile dans la mesure où les enfants de ce continent sont généralement des aides familiaux dans les exploitations agricoles. Selon certaines études, l'hypothèse la plus contestable de ce modèle est l'axiome de luxe car elle est fondée sur le fait que les parents sont altruistes envers leurs progénitures. Mais, au début du XIX^e siècle, quand le travail des enfants avait ses formes les plus dangereuses dans les pays industrialisés, une critique standard de l'élite britannique était que le phénomène résultait du cynisme des parents. Il y a cependant des contre-résultats empiriques relatifs à ces propos, y compris ceux qui eux-mêmes ont travaillé durant l'enfance. Les parents enverraient les enfants travailler à cause de la pauvreté aiguë. Un test empirique récent de l'axiome de luxe, par RAY (1998), suggère que les différentes conclusions sont mitigées selon les caractéristiques des pays⁴. Toutefois, certains résultats de cette étude sont critiquables en ce sens que l'auteur identifie systématiquement les revenus (les salaires) à la ligne de pauvreté. Cette option analytique ne semble pas tester correctement l'axiome de luxe⁵.

Dans le cas de la présente recherche, cette hypothèse sera vérifiée à partir des dépenses annuelles par tête qui semblent mieux refléter les niveaux de vie dans les pays en développement⁶.

¹ A partir des données de l'enquête ménage.

² Les générations critiques sont celles qui présentent un excès des obligations effectives sur les droits effectifs. En fonction de leur carte des droits et obligations (*rights and obligations map*), elles correspondent à des individus qui fluctuent autour du seuil de pauvreté (MAHIEU, 1997).

³ Par exemple, les aptitudes physiques et mentales vont influencer les rendements individuels.

⁴ BASU (1999).

⁵ BASU (1999).

⁶ Le fondement théorique de l'utilisation de la dépense, comme approximation du bien-être pour l'analyse de la pauvreté, est lié à deux éléments : (i) l'hypothèse de maximisation de l'utilité des individus ; (ii) les principaux éléments de la fonction de bien-être sont les biens consommés. Toutefois, il est à souligner que le niveau de vie n'est pas le seul moyen d'appréhender le bien-être.

2.1. Présentation des données et choix du modèle économétrique

Afin de mesurer l'impact des dépenses ou de la pauvreté monétaire des ménages sur les activités des enfants, la présente recherche se base sur les données de l'enquête auprès des ménages, effectuée en Côte d'Ivoire au cours de l'année 1995. Cette enquête a permis d'analyser l'évolution du niveau et des conditions de vie des ménages. Les informations socioéconomiques et démographiques utilisées concernent la composition du ménage, le milieu de résidence, l'éducation, l'emploi et les dépenses. L'enquête couvre un échantillon principal de 1 000 ménages, soit 5546 individus répartis sur l'ensemble du territoire national ; on dénombre parmi ceux-ci 1780 enfants âgés de 6 à 17 ans, dont 494, 388 et 898 qui sont respectivement travailleurs, inactifs et élèves si l'on se réfère à nos définitions¹.

A partir des analyses descriptives, on retrouve plus du quart des enfants âgés de 6 à 17 ans qui participent à la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire. Les enfants travailleurs peuvent être aussi bien des membres de ménages pauvres que de ménages non pauvres. L'incidence du phénomène est plus forte en milieu rural. Elle est plus élevée parmi les filles si l'on tient compte de celles qui se consacrent à plein temps au travail ménager. La plupart des enfants sont des aides familiaux dans les exploitations agricoles. Dans ces conditions, il convient d'apprécier le poids des indicateurs du travail des enfants, notamment le rôle des dépenses ou de la pauvreté des ménages². Autrement dit, la pauvreté des ménages, mesurée en termes de dépenses réelles par tête, est-elle la principale variable discriminante dans la mise au travail des enfants ? Ceci nous amène à un raisonnement, toutes choses égales par ailleurs, qui permet non seulement d'observer l'effet simultané des différents indicateurs du travail des enfants mais aussi de hiérarchiser les effets propres de chacun d'eux.

Il existe plusieurs méthodes de modélisations économétriques des activités des enfants : les modèles logistique multinomial ou séquentiel, le probit bivarié et les modèles binaires – logit ou probit univarié. Pour notre part, nous utilisons un logit multinomial compte tenu principalement des données disponibles et des objectifs de l'étude. Dans notre échantillon, nous avons seulement quatre enfants travailleurs qui vont à l'école. Cet effectif relativement faible limite l'utilisation d'un probit bivarié qui aurait permis de tester la probabilité pour les enfants de travailler et/ou d'aller à l'école³.

On rappelle que dans le cas d'un modèle multinomial, la variable dépendante est le logarithme des chances de choix. Dans la présente recherche, les choix expriment, respectivement, les statuts de travailleurs, d'inactifs (ni travail ni école) et d'élèves, la normalisation étant effectuée par rapport à ce dernier cas. Les

¹ Nous retenons ici les activités des domestiques - ménagères, aides ménagères – dans la définition du travail des enfants tout en insistant sur le critère d'occupation principale. En raison du caractère saisonnier des activités agricoles, la variable " occupation principale " permet de mieux saisir les enfants travailleurs, en particulier dans le secteur primaire qui compte le plus grand nombre de travailleurs en Côte d'Ivoire. La catégorie " inactif " concerne les enfants qui ne vont ni à l'école ni au travail, nous avons préféré ce terme à celui d' " oisif ".

² Cet exercice a d'importantes implications en termes de lutte contre le travail des enfants en ce sens qu'il permet de mieux cibler les politiques à adopter.

³ Voir DIALLO (2001) pour plus de détails sur les avantages et les inconvénients de ces différents modèles.

décisions en matière de statuts sont supposées être soumises à la même série de variables exogènes. Celles-ci sont rassemblées en quatre groupes : les caractéristiques propres aux enfants, le contexte familial des individus, les caractéristiques spécifiques au chef de ménage et le lieu de résidence.

Le premier groupe concerne l'âge, l'âge au carré divisé par cent¹, le sexe, la situation de l'enfant dans le ménage (est-il l'enfant du chef de ménage ou non ?), la nationalité et le lieu de naissance.

Le deuxième groupe est composé des variables décrivant le contexte familial dans lequel évolue l'enfant. Il comprend la taille du ménage mesurée au nombre de personnes vivant dans le foyer, le nombre d'enfants en bas âge dans le ménage (enfants âgés de 5 ans ou moins), le nombre d'enfants de 6 à 14 ans (enfants d'âge scolaire), le nombre d'enfants de 15 à 17 ans², les personnes âgées d'au moins 55 ans et le niveau de vie du ménage (pauvre ou non pauvre)³. Étant donné l'imperfection du marché du capital et les contraintes budgétaires de la famille, ce dernier aspect constitue un facteur important⁴. En outre, la prise en compte du statut de pauvreté du ménage permettra de tester les implications de " l'axiome de luxe " de BASU et VAN : une corrélation positive entre le travail des enfants et la pauvreté et une association négative entre la fréquentation scolaire des enfants et la pauvreté.

Le troisième ensemble de variables concerne les caractéristiques du chef de ménage. Il comprend le niveau d'éducation, le sexe et le statut du travail. La prise en compte du niveau d'éducation du chef de ménage est importante dans la mesure où les variables liées au capital humain ont un potentiel explicatif a priori considérable dans la mise au travail des enfants. Nous avons choisi de grouper les années du secondaire deuxième cycle et du supérieur par raison de commodité. En effet, le faible nombre des individus ayant effectué des études dans l'enseignement supérieur ne permettait pas d'offrir à ce niveau une quelconque significativité statistique. Ce niveau d'éducation est défini par quatre catégories : sans instruction, primaire, collège et lycée et plus. La variable concernant le statut d'emploi du chef a été également " polydichotomisée ". Nous avons retenu quatre groupes : salarié dans le secteur moderne (public ou privé), agriculteur, indépendant ou employé dans l'informel et une catégorie composée de chômeurs et d'inactifs.

Enfin, le quatrième groupe de variables porte sur le lieu de résidence, à savoir les zones urbaines (Abidjan et autres villes) et rurales (forêt rurale Est, forêt rurale Ouest et savane rurale). Le lieu de résidence peut influencer l'emploi précoce de la progéniture compte tenu des disparités qui existent entre les villes et

¹ La prise en compte du carré de l'âge permet de considérer l'aspect quadratique de la fonction liant éventuellement l'âge à la participation à la main-d'œuvre, celle-ci n'étant pas nécessairement linéaire. La division par cent permet d'éviter certains désagréments liés aux effets d'échelle.

² Les variables concernant le nombre d'enfants dans le ménage sont fondées sur les implications des modèles stratégiques qui soutiennent qu'une personne devrait avoir un comportement fortement influencé par le nombre de ses frères et sœurs ainsi que les attitudes de ces derniers. On parlera alors de l'effet d'entraînement ou du " trickle down effect ".

³ Voir KONE (2001) et tableau 2 en Annexes pour la détermination de la ligne de pauvreté.

⁴ Le pouvoir explicatif de cette variable peut être limité dans une certaine mesure. En effet, les données utilisées se réfèrent à la période de l'enquête et non à celle où le choix des individus en matière de travail et/ou d'éducation a été fait. Cela implique que les valeurs courantes des variables explicatives sont une approximation de leurs vraies valeurs, puisque ces dernières ont été à l'origine des choix antérieurs en ce qui concerne la mise au travail et la scolarisation.

les campagnes. Nos estimations et leurs commentaires font l'objet de la sous-section suivante.

2.2. Résultats et discussions¹

Les résultats des estimations économétriques obtenus à partir de l'ensemble de la Côte d'Ivoire sont récapitulés dans le tableau 1 ci-dessous. La première partie de ce tableau donne les estimations des paramètres qui influencent l'inactivité (ni aller à l'école, ni travailler), alors que la dernière partie affiche les estimations des paramètres qui affectent la décision de travailler des enfants. On note que le modèle ne rejette pas l'hypothèse d'indépendance des alternatives non pertinentes².

Toutes choses égales par ailleurs, la propension des enfants à faire partie de la main-d'œuvre croît avec l'âge. Comme nous l'avons constaté dans la plupart des études sur le phénomène³, les travaux qu'exécutent les enfants sont généralement des tâches manuelles et physiques, ce qui explique en partie que plus l'enfant prend de l'âge, plus il est apte à travailler davantage. La valeur négative du coefficient lié à la variable âge au carré divisé par cent indique que la probabilité de participer au marché du travail augmente fortement avec l'âge dans les premières années, puis croît de moins en moins au fur et à mesure du temps, pour ensuite s'estomper. Cette valeur n'est toutefois pas statistiquement significative. La participation des filles à la force de travail est significativement plus importante que celle des garçons, ceux-ci étant de préférence scolarisés. Les filles se retrouvent massivement dans les services domestiques en raison des normes culturelles. Conformément aux résultats d'autres études⁴, la position de l'enfant dans le ménage a aussi une influence sur sa mise au travail. La propension à exercer un emploi est significativement plus faible lorsqu'il s'agit des fils ou filles du chef de ménage. L'absence d'une relation biologique avec celui-ci diminue alors fortement la probabilité de fréquentation scolaire des enfants. Elle confirme bien l'hypothèse selon laquelle la participation aux activités socioéconomiques des ménages constituent l'une des causes principales de la mobilité des enfants : le travail des "enfants confiés" permet la scolarisation des enfants du chef de ménage.

L'origine territoriale semble également constituer un élément distinctif des enfants travailleurs. En fait, les individus âgés de 6 à 17 ans risquent moins de travailler lorsqu'ils sont ivoiriens par rapport aux étrangers. La faible propension des enfants ivoiriens à travailler s'expliquerait par le fait que nombre d'entre eux ne se sentent pas contraints de travailler puisqu'ils peuvent bénéficier de prise en charge des parents proches ou de l'Etat. Cela n'est pas toujours le cas des enfants étrangers dont les parents semblent privilégier la participation à la main-d'œuvre au détriment de la scolarisation (l'accumulation du capital humain).

Tableau 1 - Coefficients de régression des estimations logistiques multinomiales

¹ En ce qui concerne les commentaires, cette partie fait de larges emprunts à DIALLO (2001) compte tenu des résultats obtenus. Ceci nous amène à soutenir que l'utilisation d'un probit bivarié ou d'un logit multinomial aboutit sensiblement aux mêmes résultats dans l'étude des facteurs explicatifs du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

² Test de spécification d'HAUSMAN-McFADDEN.

³ ANDVIG (1998).

⁴ GROOTAERT (1998).

Pauvreté des ménages et travail des enfants en Côte d'Ivoire

des activités des enfants : deux secteurs – 6-17 ans – Côte d'Ivoire 1995

Variables	Inactifs			Travailleurs		
	β	t ¹	Effet marginal	β	t ¹	Effet marginal
Constante	9,0447	9,458*	1,4011*	-1,5343	-1,412	-0,6244*
Caractéristiques de l'enfant						
Age	-1,5684	-9,280*	-0,2418*	0,2366	1,341	0,1032*
(Age)/100	6,0705	7,781*	0,8875*	0,2960	0,385	-0,1912
Sexe – Garçon	-0,4828	-3,362*	-0,0294	-1,0552	-7,549*	-0,1621*
Parenté – enfant ³	-0,6771	-3,797*	-0,0553*	-1,1275	-7,385*	-0,1668*
Nationalité - Ivoirien ⁴	-0,8126	-3,949*	-0,0862*	-0,8580	-4,264*	-0,1151*
Lieu de naissance ⁵	0,1860	0,976	0,0488**	-0,5324	-3,199*	-0,0989*
Environnement familial						
Taille du ménage	0,0729	1,842**	0,0119*	-0,0275	-0,730	-0,0076
Nombre 0-5 ans	-0,0140	-0,192	-0,0042	0,0535	0,755	0,0098
Nombre 6-14ans	-0,0532	-0,834	-0,0093	0,0348	0,601	0,0081
Nombre 15-17 ans	-0,1498	-1,269	-0,0150	-0,1794	-1,613	-0,0248
Nombre de 55 ans et plus	-0,3244	-2,390*	-0,0459*	-0,0529	-0,465	0,0038
Pauvre ⁶	0,4337	2,506*	0,0442**	0,5037	3,021*	0,0693*
Caractéristiques du chef de ménage						
Sexe – Homme ⁷	0,3603	1,453	0,0385	0,3729	1,786**	0,0497
-Education ⁸						
Primaire	-0,6999	-3,654*	-0,0663*	-0,9366	-4,900*	-0,1331*
Collège	-0,5898	-2,292*	0,0535	-0,8496	-3,450*	-0,1225*
Lycée et plus	-0,8758	-2,683*	-0,1009*	-0,7241	-2,401*	-0,0895**
- Statut sur le marché du travail ⁹						
Agriculture	0,3004	1,148	0,0262	0,4599	1,935**	0,0671**
Informel	0,2340	1,011	-0,0025	0,9320	4,204*	0,1509*
Chômeur/Inactif	0,6325	2,126*	0,0604	0,8357	2,755*	0,1184*
Localisation géographique¹⁰						
Urbain	-0,6968	-2,850*	-0,0648**	-0,9645	-4,286*	-0,1380*
Log de vraisemblance						-1368,123
Chi / Sign						931,8248 (0,0000)
Pseudo-R ¹¹						0,254
% de cas bien classés						64,7
N pondéré						1780

(1) Probabilité 'two-tailed' que le coefficient soit égal à zéro ; le t est le rapport entre β et l'erreur-type ; (2) Base = Fille; (3) Base = Enfants non biologiques du chef; (4) Base = Non ivoiriens; (5) Base = Rural; (6) Base = Non pauvre; (7) Base = Femme; (8) Base = Sans instruction; (9) Base = Chef de ménage salarié dans le secteur moderne; (10) Base = Rural; (11) Il s'agit d'un pseudo-R_c égal à $1 - (L_1 / L_0)$ où L_1 est le log de vraisemblance du modèle et, L_0 le log de vraisemblance du modèle contraint, c'est à dire que tous les coefficients sont égaux à 0 sauf la constante.

Note : * = significatif à 5 pour cent ; ** = significatif entre 5 et 10 pour cent.

Source : A partir des données de l'enquête ménage 1995 – Pondération normalisée

De plus, les parents migrants sont relativement beaucoup plus représentés au niveau des travailleurs indépendants du secteur informel dont la viabilité économique repose sur les aides familiaux. Pour de nombreux ménages étrangers, la décision de migrer peut être analysée comme le résultat d'un calcul coût-avantage. Les migrations résultent aussi de décisions collectives prises dans des situations d'incertitudes et d'imperfection des marchés. Dans ces conditions, les préoccupations d'assurance contre l'incertitude deviennent déterminantes et justifient l'insertion précoce de la progéniture dans les activités socioéconomiques. De façon générale, les étrangers sont plus vulnérables au chômage et à la pauvreté. Tous ces facteurs concourent à la mise au travail de leurs enfants en tant qu'aides familiaux. De même, la probabilité de travailler est plus élevée pour les enfants nés dans le milieu rural par opposition à ceux nés dans les agglomérations urbaines en raison des caractéristiques de ces différentes zones.

A niveau de vie et à catégories socioéconomiques donnés, la localisation géographique influence l'activité de la progéniture. Ainsi, un enfant du milieu rural aura une probabilité plus grande de travailler que celui habitant dans un centre urbain, toutes choses égales par ailleurs. Le niveau d'éducation du chef de ménage est un principal facteur de la participation des enfants à la force de travail : plus il est élevé, plus les enfants sont épargnés du travail. Des parents bien éduqués n'ont pas seulement la possibilité d'offrir un environnement favorable à l'investissement dans le capital humain de la progéniture. Un meilleur niveau d'éducation est généralement associé à un meilleur accès aux marchés des capitaux. Plus l'éducation des parents est élevée, et plus l'environnement familial est favorable à l'accumulation du capital humain. L'instruction des chefs de ménage conduit à une réorientation des activités vers des secteurs qui emploient moins les enfants. Ainsi, le mode d'organisation de l'économie familiale est plus susceptible de mobiliser les enfants lorsque le chef de ménage est sans emploi (chômeur ou inactif) ou se trouve à la tête d'une exploitation agricole ou encore d'une unité de production informelle.

Comme indiqué dans le modèle de BASU et VAN précédemment décrit, nous constatons que le travail des enfants augmente à mesure que le niveau de vie du ménage baisse. Cela semble confirmer l'hypothèse traditionnelle selon laquelle la pauvreté des ménages est la cause principale du travail des enfants. L'impact négatif de la pauvreté sur l'offre du travail des enfants est confirmé dans de nombreuses études dans les pays en développement¹. Ce lien est le même dans les pays industrialisés où vivent des millions de pauvres². Par exemple, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la plupart des enfants actifs appartiennent à des familles pauvres³.

Une prédiction des modèles classiques d'investissement en capital humain est que dans un monde où les ménages auraient accès à un marché du crédit efficace, le niveau de vie ne devrait pas directement influencer sur la scolarisation des enfants. Mais, le contexte socioéconomique de la Côte d'Ivoire est tel que les parents ne peuvent pas emprunter facilement pour financer les investissements requis pour l'éducation de leurs enfants. Ces contraintes budgétaires impliquent que les dépenses éducatives par famille sont généralement fonction du niveau de pauvreté. Elles suggèrent qu'une amélioration des conditions du marché du crédit pourrait favoriser l'accroissement des investissements consacrés aux ressources humaines.

Dans un tel contexte, si l'on connaît le seuil de pauvreté et le nombre de pauvres, on peut calculer le niveau de l'effort financier à consentir pour éradiquer cette pauvreté. Encore faut-il que ce relâchement de la contrainte budgétaire permette à l'enfant de dégager suffisamment de temps pour profiter de son passage sur les bancs de l'école. Au-delà de cette situation, en Côte d'Ivoire, le degré de pauvreté est plus marqué, et cela pose parfois moins la question du nombre de pauvres que celle des inégalités. L'observation des effets marginaux des indicateurs du travail des enfants montre d'ailleurs bien que tout n'est pas question d'argent. En d'autres termes, la pauvreté des ménages ne constitue pas la principale variable discriminante.

¹ BLUNCH et VERNER (2000).

² Voir DORMAN (2001) pour plus d'informations sur le travail des enfants dans les pays développés.

³ MANIER (1999).

Dans cette perspective, on peut relever l'importance de l'interaction entre les différents capitaux pour les populations pauvres en ce sens que les bénéficiaires d'une forme de capital dépendent de l'accès aux autres actifs. En Côte d'Ivoire, les populations les plus pauvres se rencontrent généralement dans le milieu rural et elles travaillent très souvent dans l'agriculture vivrière. La terre, qui est leur principal moyen d'existence, n'est pas leur propriété¹. Une telle situation qui ne stabilise pas l'état contractuel de l'exploitant agricole est source d'aléas supplémentaires. Par exemple, il est difficile d'hypothéquer leur terre comme un capital auprès d'un système bancaire en vue d'acquérir les moyens nécessaires aux financements de la scolarisation de leur progéniture. Dans ce contexte d'incertitude sur l'avenir, ils insèrent précocement les enfants dans les activités socioéconomiques.

Ainsi, l'interdépendance des différents capitaux souligne l'inconsistance d'une politique de développement qui concentrerait ces efforts envers la population pauvre dans une seule direction, la pauvreté monétaire par exemple. Pour ces populations, il faut enrichir l'approche du travail des enfants en termes de dépenses ou pauvreté des ménages, trop restrictive, par une vision en termes de capital social, droits de propriété et capacités. Dans ce sens, nos résultats deviennent particulièrement intéressants lorsque l'analyse tient compte du caractère genre de ce phénomène². Le tableau 3, en annexe, représente les estimations obtenues à partir des sous-échantillons des filles et garçons.

Deux principaux enseignements se dégagent de l'analyse en termes de genre. Premièrement, contrairement aux garçons, la présence des personnes de plus de 55 ans et de celle de moins de 6 ans influe positivement sur la mise au travail des filles. Cette corrélation implique que celles-ci constituent la relève ou le soutien des personnes âgées dans les activités socioéconomiques. En outre, elle sous-entend que les filles semblent s'occuper de la garde de leurs cadets. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la présence d'enfants de moins de 6 ans force indirectement les mères à transférer une part des travaux domestiques, dont les soins apportés aux plus petits, aux jeunes filles.

Deuxièmement, par opposition aux garçons, la pauvreté ne semble pas expliquer l'insertion des filles dans les activités socioéconomiques. Cette évidence empirique nuance fortement les conclusions du modèle de BASU et VAN. A ce niveau, soulignons que, dans la société traditionnelle, le travail de la fille la prépare au futur rôle d'épouse et de mère. Pour cela, il est généralement orienté vers un but matrimonial. Ainsi, la plupart des filles sont employées dans les activités domestiques dont on sait qu'elles se sont considérablement développées depuis le milieu des années 1980, sans qu'elles contribuent pour autant à une accumulation de compétences techniques garantes d'un avenir professionnel³. L'ensemble de nos conclusions pourrait être approfondi en tenant compte du milieu de résidence, à partir d'une analyse en termes de zones rurales et urbaine⁴.

¹ KOULIBALY (2001).

² A cet effet, nous avons effectué un test de rapport de vraisemblance. Ce test suggère que l'échantillon pourrait être analysé selon le sexe des individus.

³ D'un point de vue strictement économique, le recours au travail domestique participe du système de production en ce sens qu'il libère une force de travail potentielle nécessaire à la production d'autres biens.

⁴ L'analyse économétrique que nous avons menée, nous a confrontés aux problèmes de la non significativité de la constante.

conclusions pourrait être approfondi en tenant compte du milieu de résidence, à partir d'une analyse en termes de zones rurale et urbaine¹.

Conclusion

L'une des causes les plus souvent évoquées pour expliquer le travail des enfants est l'état de pauvreté dans lequel se retrouvent certains ménages. Au moment où de nombreux pays réfléchissent sur la mise en place de politiques de lutte contre ce phénomène, la connaissance du lien entre celui-ci et la pauvreté des ménages est particulièrement importante. Le modèle de BASU et VAN permet une telle analyse, en ce sens qu'il établit une corrélation positive entre ces deux variables.

Dans le contexte ivoirien, deux enseignements sont à retenir à partir des tests économétriques de ce modèle. Pour l'ensemble du pays, les conclusions des estimations économétriques concordent avec celles du modèle théorique. Toutefois, lorsque l'on considère le caractère genre des enfants, cette théorie est mise à l'épreuve puisque les dépenses ou la pauvreté des ménages ne constituent pas une variable discriminante de l'insertion des filles dans les activités socioéconomiques.

Ces évidences empiriques nuancent alors fortement les conclusions du modèle de BASU et VAN. Elles suggèrent que les politiques qui luttent contre le travail des enfants accordent plus d'attention au capital social, aux droits de propriétés et aux capacités des individus. En définitive, l'emploi précoce de la progéniture est un problème complexe dont la dimension pauvreté du ménage n'est qu'une composante, et probablement pas la plus importante.

Références bibliographiques

- ANDVIG J. C. (1998), " Child labour in Sub-Saharan Africa: an exploration", *Forum for development studies*, n° 2, p. 327-362.
- ANKER R. (2000), " L'économie du travail des enfants : un cadre d'analyse ", *Revue internationale du travail*, vol. 139, n° 3, p. 289-317.
- APPELBAUM E., KATZ E. (1991), " The demand for children in the absence of capital and risk markets: a portfolio approach ", *Oxford Economic Papers*, 43, p. 292-304.
- BANQUE MONDIALE (1997), *La pauvreté en Côte d'Ivoire. Cadre d'action*, Washington, Banque mondiale.
- BASU K., VAN P. H. (1998), " The economics of child labour ", *The American Economic Review*, 88, (3), p. 450-477.
- BASU K. (1999), " Child labour: cause, consequence, and cure, with remarks on international labour standards ", *Journal of Economic Literature*, 37, September, p. 1083-1119.
- BHALOTRA S. (2000), *Is child work necessary?*, University of Cambridge, mimeo.
- BLUNCH N-H., VERNER D. (2000), " Revisiting the link between poverty and child labor : the Ghanaian experience ", Draft, October, World Bank.
- BOMMIER A. (1995), " Peut-on compter sur ses enfants pour assurer ses vieux jours ? L'exemple de la Malaisie ", *Économie et Prévision*, n° 121.

¹ L'analyse économétrique que nous avons menée , nous a confrontés aux problèmes de la non significativité de la constante.

- COX D., STARK O. (1994), " Intergenerational transfers and demonstration effect ", mimeo, NIA Workshop on cross-national issues in aging, Syracuse, New York
- DIALLO Y. (2001), *Les enfants et leur participation au marché du travail en Côte d'Ivoire*, Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, thèse de doctorat, mai.
- Direction de la planification et de l'évaluation statistique (1996), *Annuaire des statistiques de l'enseignement primaire. Année scolaire 1994-1995*, février 1996, DPES, Abidjan.
- DORMAN P. (2001), *Child labour in the developed economies*, Geneva, Working paper, ILO/IPEC,
- GREENE W. (1997), *Econometric analysis*, 3rd ed., Prentice Hall.
- GROOTAERT C., KANBUR R. (1995), " Child labor: a review ", Background paper for the 1995 World Development Report on Labor, World Bank, Washington, D. C.
- GROOTAERT C. (1998), " Child labor in Côte d'Ivoire : incidence and determinants ", *Policy Research Working Paper n° 1905*, World Bank, Washington, D. C.
- Institut national de la statistique (1996), *Profil de la pauvreté en Côte d'Ivoire 1993 et 1995*, Abidjan, Institut national de la statistique.
- JACOBY H. G., SKOUFIAS E. (1997), " Risk, financial markets, and human capital in a developing country ", *Review of Economic Studies*, vol. 64, pp. 311-335.
- JENKINS S.P., LAMBERT P.J. (1997), " Three 'I's of poverty curves, with an analysis of U.K. poverty trends ", *Oxford Economic Papers* 49, pp. 317-327.
- JENSEN R. (2000), " Agricultural volatility and investments in children ", *AEA papers and proceedings*, pp. 339-404.
- KONE K.S. (2001), *Pauvreté, marché du travail et genre en Côte d'Ivoire*, Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, thèse de doctorat (en préparation).
- KOULIBALY M. (2001), *La pauvreté en Afrique de l'Ouest*, Codesria-Karthala, 153p.
- LACHAUD J.-P. (1999), " Envois de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso ", *Revue Tiers-Monde*, t.XL, n° 160, pp. 793-827.
- LANJOUW P., RAVALLION M. (1995), " Poverty and household size ", *The Economic Journal*, vol. 105, November, pp 1415-1434.
- MAHIEU F. R. (1997), " Face à la pauvreté : stratégies universelles et recompositions africaines ", in Pilon M. et al (1996), *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*, Paris, Les études du CEPED, n° 15.
- MANIER B. (1999), *Le travail des enfants dans le monde*, Repères, La Découverte, n° 265.
- MARCOUX R. (1994), *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*, Etudes et travaux du CERPOD, n° 12, janvier.
- MARX K. (1960), *Le capital : critique de l'économie politique, le développement de la production capitaliste*, (traduction de Roy, J.), Paris, Editions sociales.
- MONTGOMERY M., KOUAMÉ A., OLIVER R. (1995), *The trade-off between number of children and child schooling*, Washington, LSMS n° 112, Banque mondiale.
- NIELSEN H. S. (1998), " Child labor and school attendance: two joint decisions ", Working paper 98-15, October, Centre for labour market and social research, Denmark.
- PARSONS D., GOLDIN C. (1989), " Parental altruism and self-interest: child labor among late nineteenth-century ", *Economic Inquiries*, pp. 637-659.
- PUND (1998), *Rapport national sur le développement humain. Côte d'Ivoire 1997*, Abidjan.
- RAMMOHAN A. (1998), " Old-age security versus current consumption: the forgotten role of child labour ", *Working Papers in Economics*, n° 98-06, Centre for labour market and social research, Denmark.
- RAUT L. K., TRAN L. H. (1997), " Motives for investment in human capital of children : evidence from Indonesian family life survey data ", mimeo.
- RAVALLION M. (1992), " Poverty comparisons. A guide to concepts and methods ", *Living Standards Measurement Study*, working paper n° 88, 123 p.
- RAY R. (1998), *Analysis of child labour in Peru and Pakistan: a comparative study*, mimeographed, School of economics, University of Tasmania.

Partie 2 : La notion de "durabilité sociale" du développement

- RODGERS G., STANDING G. (1981a), " Les rôles économiques des enfants dans les pays à faible revenu ", *Revue internationale du travail*, vol. 120, n° 1, pp. 35-54.
- RODGERS G., STANDING G. (1981b), *Child work, poverty and underdevelopment*, ILO, Geneva.
- SCHLEMMER, B. (1996), *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala.

Annexes

Le seuil de pauvreté. L'analyse de la pauvreté suggère, d'une part, que l'on identifie le bien-être des individus – ou des ménages - afin de déterminer qui est pauvre et, d'autre part, elle se rapporte à la façon d'appréhender et d'évaluer l'importance relative de la pauvreté au sein d'une population donnée. Par ailleurs, l'identification du bien-être des ménages implique que l'on ait recours à des outils d'analyse permettant d'effectuer des ajustements liés à leur taille et à leur composition. Dans cette optique, l'estimation d'une courbe d'ENGEL¹ indique une échelle d'équivalence de n^θ , avec $\theta = 0,54$. L'adoption de ce facteur d'échelle conduit à la détermination d'un seuil de pauvreté de 347 173 F.CFA par an et par tête – à partir de celui défini par l'INS en 1995 et fixé à 144 800 F.CFA par tête et par an.

Tableau 2 - Coefficients de régression de l'estimation par les moindres carrés de la courbe d' ENGEL des ménages au niveau national - Côte d'Ivoire 1995

Variable dépendante : part des dépenses alimentaires dans le budget du ménage			
Variables indépendantes	β	T	Sig T
Constante	1,7664	16,278*	0,0000
Log (dépense réelle par tête)	-0,2002	-10,454*	0,0000
Ln taille des ménages	-0,0926	-9,290*	0,0000
Proportion d'enfants < 5 ans (%)	-0,0065	-0,147	0,8835
Proportion d'enfants 5-14 ans (%)	-0,0316	-0,780	0,4357
Proportion d'adultes 15-60 ans (%)	-0,0932	-2,918*	0,0036
Statut matrimonial du chef - Marié	0,0397	2,732*	0,0064
Sexe du chef de ménage - Homme	-0,0130	-0,802	0,4230
Akan	0,0092	0,633	0,5269
Krou	-0,0215	-1,326	0,1852
Mandé du Nord	0,0329	1,903**	0,0573
Mandé du Sud	-0,0148	-0,686	0,4926
Voltaïque	0,0221	1,298	0,1946
R_ajusté			0,1541
F (Sign)			16,1694 (0,0000)
N			1000

Note : * = significatif à 5 pour cent ; ** = significatif entre 5 et 10 pour cent.

Source : KONE (2001).

¹ La méthode d'ENGEL stipule que la part du budget allouée à l'alimentation décroît quand le revenu ou les dépenses totales du ménage augmentent. Formellement, le modèle d'ENGEL est spécifié de la manière suivante : $w_i = \alpha + \beta \ln(x_i/n_i) + (1 - \theta) \beta \ln(n_i) + \sum_{j=1}^{J-1} \delta_j \eta_{ji} + \text{Autres variables}$, où w_i représente la part des dépenses alimentaires dans le budget pour le ménage i ; η_{ji} la proportion de personnes dans le ménage i appartenant à la catégorie J ; θ le facteur d'économies d'échelles; x_i la dépense totale du ménage i ; n_i la taille du ménage i . Cette spécification permet une estimation directe de θ : $\theta = 1 - \lambda/\beta$, avec λ la valeur estimée de $(1 - \theta)\beta$.

**Tableau 3 - Coefficients de régression des estimations logistiques multinomiales des activités des enfants selon le sexe :
deux secteurs – 6-17 ans – Côte d'Ivoire 1995**

Variables	GARÇONS						FILLES					
	Inactifs			Travailleurs			Inactives			Travailleuses		
	β	t ¹	Effet marginal	β	t ¹	Effet marginal	β	t ¹	Effet marginal	β	t ¹	Effet marginal
Constante	9,6178	7,113*	1,4285*	-4,3430	-2,563*	-0,7522*	8,3422	5,978*	1,3429*	-0,2586	-0,169	-0,5398**
Caractéristiques de l'enfant												
Age	-1,6687	-6,940*	-0,2411*	0,4670	1,693**	0,0957*	-1,5524	-6,281*	-0,2457*	-0,0247	-0,098	0,8535**
(Age /100	6,3047	5,706*	0,8921*	-0,9509	-0,811	-0,2628**	6,2660	5,462*	0,8982*	1,7019	1,570	-0,0123
Parenté – enfant ²	-0,6466	-2,542*	-0,0772*	-0,5130	-2,175*	-0,0472**	-0,1145	-0,6838*	-0,0204	-1,5172	-6,733*	-0,2747*
Nationalité ³	-0,8895	-3,144*	-0,1087*	-0,5995	-2,030*	-0,0520	-0,8209	-2,619*	-0,0565	-1,2726	-4,155*	-0,2160*
Lieu de naissance ⁴	0,2926	1,024	0,0296	0,4610	1,672**	0,0491	0,1337	0,494	0,0787**	-0,9857	-4,138*	-0,2121*
Environnement familial												
Taille du ménage	0,0436	0,779	0,0056	0,0184	0,316	0,0012	0,1041	1,730**	0,0189*	-0,0413	-0,742	-0,0146
Nombre 0-5 ans	0,0919	0,904	0,0142	-0,0668	-0,636	-0,0103	-0,1225	-1,098	-0,0291**	0,1640	1,540	0,0411**
Nombre 6-14ans	-0,0365	-0,040	-0,0001	-0,0156	-0,175	-0,0018	-0,1080	-1,152	-0,0209	0,0632	0,737	0,0194
Nombre 15-17 ans	-0,0128	-0,079	0,0031	-0,2105	-1,156	-0,0253	-0,3110	-1,727**	-0,0401	-0,1611	-1,006	-0,0153
Nbre de 55 ans et +	-0,2540	-1,314	-0,0221	-0,5522	-3,138*	-0,0611*	-0,3295	-1,665**	-0,0733*	0,3582	2,151*	0,0934*
Pauvre ⁵	0,3488	1,447	0,0345	0,5816	2,610*	0,0625*	0,5971	2,295*	-0,0722**	0,3915	1,450	0,0464
Caractéristiques du chef de ménage												
Sexe – Homme ⁶	0,0810	0,226	-0,0011	0,5275	1,483	0,0622	0,6583	1,848**	0,0901**	0,2515	0,869	0,0138
- Education ⁷												
Primaire	-0,5342	-2,014*	-0,0410	-1,3973	-4,399*	-0,1572*	-0,8914	-3,133*	-0,0922*	-0,8520	-3,130*	-0,1247*
Collège	-0,4356	-1,149	-0,0396	-0,8774	-2,078*	-0,0964**	-0,6902	-1,930**	-0,0573	-0,9023	-2,727*	-0,1468*
Lycée et plus	-1,0588	-2,183*	-0,1218	-1,0365	-1,768**	-0,1011	-0,7641	-1,681**	-0,0800	-0,7134	-1,741**	-0,1034
- Statut sur le marché du travail ⁸												
Agriculture	0,1182	0,334	-0,0056	0,9354	2,276*	0,1108*	0,4466	1,143	0,0527	0,3153	0,920	0,0393
Informel	-0,0818	-0,249	-0,0322	0,8943	2,043*	0,1105*	0,5448	1,637	0,0221	1,1079	3,686*	0,1979*
Chômeur/Inactif	0,5573	1,279	0,0535	0,9998	1,778**	0,1084**	0,7985	1,916**	0,0720	0,9462	2,336*	0,1496**
Localisation géographique⁹												
Urbain	-0,9665	-2,784*	-0,0780**	-2,3686	-6,450*	-0,2650*	-0,4472	-1,242*	-0,0579	-0,2269	-0,694	-0,0210
Log de vraisemblance												
Chi ₁ / Sign												
Pseudo R ₁₀												
% cas bien classés												
N pondéré												

(1) Probabilité 'two-tailed' que le coefficient soit égal à zéro ; le t est le rapport entre β et l'erreur-type ; (2) Base = Enfants non biologiques du chef ; (3) Base = Non ivoiriens ; (4) Base = Rural ; (5) Base = Non pauvre ; (6) Base = Femme ; (7) Base = Sans instruction ; (8) Base = Chef de ménage salarié dans le secteur moderne ; (9) Base = Rural ; (10) Il s'agit d'un pseudo-R₁₀ égal à $1 - (L_1 / L_0)$ où L_1 est le log de vraisemblance du modèle et L_0 le log de vraisemblance du modèle contraint, c'est à dire que tous les coefficients sont égaux à 0 sauf la constante.

Note : * = significatif à 5 pour cent ; ** = significatif entre 5 et 10 pour cent.

Segmentation et vulnérabilité du salariat d'entreprise en Côte d'Ivoire : une analyse dynamique à partir des itinéraires professionnels

Naima PAGES, CERED, Université Paris X et Université Bordeaux IV¹

Résumé

La segmentation du système d'emploi urbain en Côte d'Ivoire, est appréhendée de façon dynamique, à partir des itinéraires professionnels de salariés d'entreprise. L'étude des modes d'accès et de contractualisation de l'emploi salarié permet de distinguer deux grands segments d'emploi selon le degré de précarité. L'étude des biographies professionnelles permet d'appréhender les formes, l'évolution et les déterminants de la vulnérabilité du salariat d'entreprise dans son caractère transitoire, permanent ou récurrent, en prenant en considération les origines sociales et éducatives, les activités antérieures et la conjoncture économique. L'analyse s'appuie sur des données appariées d'enquêtes menées auprès des employeurs et des salariés de ces mêmes entreprises (200 entreprises de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics et des services et près de 1600 salariés) sur 1999-2000, à Abidjan et dans certaines villes moyennes du pays.

Introduction

En Côte d'Ivoire, les dynamiques d'emploi et la structure du marché du travail connaissent de profondes mutations, sous l'effet de la récession des années 80, de l'ajustement réel, puis de l'ajustement monétaire. L'informalisation du travail, fait marquant de ce dernier quart de siècle, se double d'un processus de précarisation croissante du travail salarié. Les limites du modèle ivoirien, qualifié de petite économie dépendante et très ouverte², sont révélées dans un contexte d'internationalisation des marchés, de mutation inachevée du système productif national, de déréglementations majeures, d'une libéralisation des filières encore mal maîtrisée.

Les entreprises, confrontées à un risque d'intensification de la concurrence et d'instabilité de la croissance économique, doivent faire face à des défaillances internes (inadéquation emploi-formation, forte rotation de la main d'œuvre qualifiée...), lever des contraintes de productivité et de compétitivité et répondre aux incertitudes de l'environnement économique, social et institutionnel. Elles

¹ Je tiens à remercier particulièrement, Philippe BOCQUIER pour ses commentaires et ses critiques méthodologiques.

² Le régime d'accumulation ivoirien est aussi qualifié d'accumulation " extensive ", " extravertie " et " rentière " (appel à la main d'œuvre étrangère, aux cadres qualifiés expatriés, fronts pionniers, entrée massive des capitaux étrangers, poids de l'aide, économie d'endettement...), cf. TAPINOS, HUGON et VIMARD (2002).

inscrivent leurs pratiques dans des organisations, qui par des combinaisons complexes de formes différenciées de gestion et de contractualisation du travail, induisent une hétérogénéité croissante des processus de travail, des règles et des contrats. Il en résulte principalement une distribution multimodale des emplois salariés, en plusieurs segments selon les types de contrats salariés, qui transcende la configuration duale classique (dichotomie informel-formel). Chaque segment a son mode de fonctionnement propre à partir de règles institutionnelles données (critères d'embauche, modes et niveaux de rémunération, formes et degrés de protection, méthodes d'organisation et de contrôle du travail, perspectives de carrière, mobilité professionnelle...). L'étude des modes d'accès aux différents segments du salariat d'entreprise en Côte d'Ivoire, et l'analyse des déterminants des salaires mettent particulièrement en avant les facteurs organisationnels et institutionnels liés à la demande de travail. Il existe pour chaque segment des barrières à l'entrée et des modes de fixation des salaires indépendants : les salariés n'ont pas librement accès aux segments d'emploi, dont les modes de rémunération sont spécifiques et fixés au-delà des caractéristiques productives des employés¹. Les facteurs liés à la demande de travail - plus qu'à la structure de l'offre de travail - sont à l'origine d'une répartition inégale des emplois salariés, qui peuvent être classés en deux segments : le segment primaire (emplois protégé ou semi-protégés) et le segment secondaire (emplois vulnérables)².

La segmentation de l'emploi salarié est aussi établie par l'absence de mobilité entre segments et se mesure par la présence de "mobility chains" à travers des processus de rétroaction positive³. L'étude des itinéraires professionnels des salariés d'entreprise permet d'analyser de façon rétrospective, ces formes de mobilité, et de s'interroger sur les déterminants de la vulnérabilité du salariat d'entreprise - phénomène encore peu étudié dans le cas de la Côte d'Ivoire -, en tenant compte de la durée et des effets de la conjoncture économique⁴.

Les formes et les facteurs de vulnérabilité, peuvent être analysés dans leur dimension statique d'une part (contenu des contrats de travail et modes de rémunération, déterminants de la participation aux segments d'emploi) et dans leur dimension dynamique d'autre part (mobilité et déterminants de sortie de la précarité). La première approche s'appuie sur l'observation de la situation des salariés vulnérables dans l'emploi occupé au moment de l'enquête par rapport à celle des salariés protégés et réguliers ; la vulnérabilité est analysée en tant que

¹ Cf. LACHAUD (1989); LESUEUR et PLANE (1998); ENSEA-IRD (1999); COMBARNOUS (2000); RIS (2001); PAGES (2002), pour les travaux récents appliqués à la Côte d'Ivoire, inspirés des théories institutionnalistes et néo-institutionnalistes.

² L'interprétation de cette classification issue des résultats de nos enquêtes, mobilise les théories institutionnalistes (PIORE et DOERINGER 1971; GORDON, REICH et EDWARDS 1975; CARNOY 1981; notamment).

³ Les "chaînes de mobilité" représentent des canaux d'emplois et des séquences interdépendantes dans les parcours professionnels, dans lesquels le ou les premiers emplois occupés sont déterminants, (PIORE, 1975). Le concept de rétroaction positive appliqué à la segmentation du système d'emploi correspond à un processus qui se poursuit dans le même sens que celui de son mouvement originel, dans lequel la mobilité est de plus en plus réduite au fur et à mesure que le différentiel de qualification s'accroît entre les deux segments (HARRISSON et VIETORISZ, 1973).

⁴ Rappelons que le mouvement d'externalisation du travail salarié a connu un essor considérable pendant la période de reprise économique post-dévaluation et s'est traduit par un processus de substitution du travail externalisé au travail salarié permanent sur les postes d'exécution (PAGES, 1999).

caractéristique fixe et non acquise dans le temps. Sa durée et son intensité sont appréhendées dans leur dimension temporelle (entrées et sorties de la précarité) par l'exploration des itinéraires professionnels, mobilisant les outils spécifiques d'analyse des biographies (modèles de durée).

1. Contrats de travail et participation aux segments primaire et secondaire : le rôle des activités antérieures

La vulnérabilité du salariat se définit à partir de la précarité du travail (protection, régularité, autonomie). Les emplois précaires sont ceux qui ont un risque de chômage élevé et récurrent (irrégularité du travail), qui sont peu ou pas protégés et dans lesquels les travailleurs contrôlent faiblement leurs conditions de travail. Les salariés ayant un contrat de travail temporaire (contrat à durée déterminée, intérimaire, journalier, tâcheron...) sont les plus précaires, par rapport aux salariés bénéficiant d'un contrat de travail permanent, bien que ces derniers soient protégés à des degrés différents¹. L'objectif est d'appréhender les degrés de vulnérabilité en termes de "bien être moindre", à travers deux grands types d'emplois : les emplois des segments primaires (réguliers protégés ou semi-protégés) et ceux du segment secondaire (irréguliers, non ou peu protégés).

1.1. Modes d'accès, contenus des contrats et conditions de travail

Les modes d'accès, le type et le contenu social du contrat de travail, les possibilités de négociation et de mobilité et le type du poste de travail occupé indiquent une nette différenciation dans le degré de précarité du travail, entre salariés permanents et temporaires². L'accès à l'emploi passe majoritairement par des réseaux sociaux pour les temporaires, dont 43% sont recrutés par l'intermédiaire d'une société d'intérim. Le paiement d'un droit d'accès concernerait 8% d'entre eux³, tandis que la moitié déclare avoir un "protecteur" dans l'entreprise. La mobilisation d'un "capital social" réduit la durée de recherche du travail pour l'employé, les coûts de recrutement et les incertitudes de la relation de travail pour l'employeur ; être dans un réseau social est un facteur décisif d'insertion sur le segment secondaire, mais aussi dans la durabilité et la qualité de l'insertion (Encadré1)⁴. Les possibilités de (re)négociation et de

¹ La non régularité du contrat de travail s'accompagne d'une faible protection ou d'une protection non inscrite dans la durée, tandis que l'inverse n'est pas toujours vérifié, cf. LACHAUD (1994). Le segment primaire se décompose en un sous-segment indépendant (ou protégé) et un sous-segment dépendant, "routinisé" (ou semi-protégé), qui sont ici volontairement étudiés en un seul segment, pour mieux faire ressortir la spécificité du segment secondaire, qui lui-même peut être décomposé en trois sous-segments.

² Enquêtes ENSEA-IRD, Abidjan, 1999-2000.

³ Ce chiffre est cependant largement sous-estimé en raison de réticences des enquêtés à avouer ce recours extrême, signe de "pauvreté sociale" ou de non qualification. Le paiement d'un droit d'accès à un emploi temporaire mais aussi à son renouvellement est une pratique répandue à Abidjan (surtout auprès des employeurs d'intérim et au port autonome).

⁴ Cf. FORSE (1997).

promotion sont très faibles, la moitié des salariés temporaires ont un bulletin de paie, un quart d'entre eux bénéficie d'un contrat de travail écrit, moins d'un dixième d'entre eux sont inscrits à la CNPS¹. Un tiers des temporaires n'ont aucune prise en charge des frais d'accidents de travail ou de maladies professionnelles et moins de 20% d'entre eux ont une prise en charge totale ou partielle des soins de santé. Les prêts sociaux et scolaires sont très rarement accordés et les formations sont absentes. Or, les travaux effectués sont généralement pénibles et dangereux (Encadré 1). Les emplois de manœuvres, d'employés et d'ouvriers non qualifiés dominant et sont situés dans l'industrie essentiellement (agroalimentaire, bois, caoutchouc, textile, plastique, chimie...), mais aussi dans les services (transit, activités portuaires) et le BTP. Le travail temporaire se conjugue avec la sous-traitance et le tâcheronnat, sur des modes de gestion à la fois formels et informels.

Les conditions de travail sont jugées "mauvaises" pour plus de la moitié des salariés précaires mais le nombre d'accidents de travail déclaré est faible². Près de 40% d'entre eux subissent des retards de paiement, que ce soit à la semaine, à la quinzaine, par jour ou par mois – 22% d'entre eux sont mensualisés –. Les conflits au sein de l'entreprise sont moins fréquents que chez les salariés permanents, mais la pression est jugée forte. Seulement un septième d'entre eux appartient à un syndicat contre deux-tiers des permanents. Enfin, les salariés temporaires perçoivent un salaire horaire moyen de quatre fois et demi-inférieur à celui des salariés réguliers et la part des primes totale y est deux fois moins importante.

Les salariés temporaires sont plus nombreux relativement aux salariés réguliers, dans les grandes entreprises et dans les entreprises créées dans les années 80. Une analyse comparative des effectifs et des salaires horaires moyens des salariés des deux segments par groupe d'entreprises révèle mieux ces différences³. Toutes les entreprises recourent aux deux modes de gestion du travail et participent à la constitution des deux grands segments d'emploi, mais dans des proportions différentes. L'emploi de salariés précaires n'est cependant pas une spécificité des grandes entreprises ; les petites et moyennes entreprises recourent à l'emploi temporaire certainement plus que ce qu'elles ne déclarent⁴. Il n'empêche que les grandes entreprises réputées par leurs politiques d'internalisation du travail, se dotent parallèlement d'un marché externe du travail. Ce sont aussi elles qui rémunèrent le moins en moyenne, en offrant en contrepartie plus d'avantages sociaux et financiers. Le niveau de rémunération est ainsi décroissant avec la taille des entreprises pour les salariés d'un même segment, tandis que les écarts de

¹ Une analyse plus fine permet de déterminer trois sous-segments du salariat temporaire selon les degrés de vulnérabilité ; les enquêtés se distinguent eux mêmes entre les "mensualisés", les "journaliers" et les "bana-bana" (très irréguliers, payés à la tâche...). Par ailleurs, la précarité peut s'accompagner d'une certaine stabilisation : certains salariés irréguliers ont plus de dix ans d'ancienneté dans la même entreprise.

² Les accidents de travail seraient plus nombreux chez les salariés occasionnels si l'on tenait compte des sorties (départs de salariés suite à un accident de travail non pris en charge, l'employeur étant réticent à réemployer ces salariés, mais aussi décès).

³ A l'aide d'une classification multicritères ex-post en nuée dynamique, trois grands groupes d'entreprise apparaissent de façon significative statistiquement, nettement différenciés par la taille (effectifs, chiffre d'affaires, capital social, forme juridique) et le secteur d'activité.

⁴ L'échantillonnage a été mené sur des données déclarées par les entreprises enquêtées et complétée par des données de la Centrale des Bilans (Banque des Données Financières, Abidjan) ; cf. ENSEA-IRD (1999) et PAGES (2002).

rémunération entre segments sont croissants avec la taille des entreprises (de 4,5 points d'écart dans le groupe des grandes entreprises à 3,7 dans le groupe des petites entreprises).

Encadré 1- Entretien auprès d'un salarié temporaire de SOLIBRA site " Coca-Cola " de la zone industrielle de Yopougon (juin 2000)

" Je travaille depuis un an et trois mois à la Solibra, comme journalier ouvrier à la production dans le secteur bouteillerie ; je suis " dépaletteur " : j'enlève les casiers de bouteilles vides des palettes pour les lancer sur le tapis roulant, et le robot enlève les bouteilles vides. L'opération se fait par équipe de trois (un poste debout pour lancer les casiers de bouteilles vides, par roulement de 2h, deux postes assis à trier les bouteilles).

Parcours professionnel

Je suis Avikam, né en 1965 à Grand Lahou. Quand j'étais petit, on m'a confié à un oncle, mon père lui était adjoint-administratif de la préfecture de Lakota. J'ai quitté l'école en 1982, en classe de CM2, à cause d'une longue maladie. Après, j'ai été introduit par mon grand frère à la Sodesucre de Zenoula, là bas j'ai eu une expérience de trois ans comme ouvrier. Avec mon épargne - mon grand frère me logeait et m'avait ouvert un compte d'épargne-, je suis parti sur Abidjan (en 1985) chez ma grande sœur, (elle est enseignante et son mari est médecin). Après, ma grande sœur me met dans un centre de formation en couture, pendant cinq ans. En 1995, j'ai été employé chez une couturière à Abidjan, après j'ai ouvert mon propre atelier (en 1996), là où j'habite ; avec une aide financière de ma sœur, j'ai pris cinq apprentis, loué un local et acheté une machine à coudre. Dans la même année, en février 1996, j'ai été embauché comme ouvrier de production à Confecci, qui fait de la confection de jean (elle se fournit chez Cotivo), à Yopougon " Toit rouge ", après un test d'embauche. J'étais rémunéré à 211F l'heure (soit 1700 Fcfa par jour et près de 40 000 Fcfa par mois) et je suis resté là bas pendant deux ans et demi, en travaillant de 6h à 14h à l'usine puis à mon atelier de couture de 14h à 20h. La couture me donnait 30 000F par mois à peu près, mais ce n'était pas facile à cause de la concurrence du grand marché de friperie à Yopougon ; mais j'étais dans une chorale et je cousais les uniformes de la chorale.

C'est en 1998 que tout se " gâte " : la Confecci a fermé ses portes, en juillet 1998 (on leur a volé un stock de marchandises qui venait d'arriver d'Agboville et ils étaient trop endettés) et moi, j'ai été victime d'un vol dans l'atelier à Yopougon Koweit (les pagnes des clients ont été volés), à l'époque dans le quartier, il y avait beaucoup de vols. J'ai tout arrêté, j'ai libéré mes apprentis, et je me suis installé à la maison. J'ai été voir la police pour qu'ils me protègent, les clients me menaçaient. Comme je n'avais plus de revenu, j'ai cherché du travail dans la zone industrielle pour rembourser les clients et réouvrir mon atelier. Ma sœur m'a aidé pour rembourser les clients, mais j'avais perdu la clientèle et je n'avais pas assez d'argent pour reprendre l'atelier. Mon enfant est né en 1998, j'ai une femme qui fait du petit commerce (produits maraîchers) et j'ai un loyer à payer (9000 Fcfa par mois à Yopougon Koweit).

Accès à l'emploi actuel

Après six mois de chômage, je suis rentré comme journalier à la Solibra de Yopougon, grâce à l'intervention de ma grande sœur, son mari est le neveu du directeur de l'usine de Solibra à Yopougon. L'OCPI (société d'intérim) m'a ouvert un dossier, m'a demandé une photocopie de ma pièce d'identité, le nom de la personne qui m'a recommandé, ma date d'arrivée et m'a donné un numéro. Mon protecteur n'a pas négocié mon salaire (grille salariale d'OCPI), mais j'ai fait appel à ses services une fois. J'ai travaillé pendant 10 mois à la " terrasse ", à l'air libre et au chargement des camions (aval de la chaîne de production, où s'opèrent le tri des casiers, le test de fermeture des bouteilles de coca-cola remplies et le chargement des casiers) ; là bas, le travail est payé à la tâche : 0,75F le casier vide et le double pour le casier rempli qu'on charge dans les camions. Le gars de l'OCPI (chef d'équipe), distribue chaque matin les tâches à faire et il favorise certains gars qu'il connaît ; il les met sur des postes où il y a du travail et les autres, ils sont là où le travail est plus irrégulier. Pendant 10 mois, j'ai été placé là où le travail manque, pour trier et charger les palettes ; je gagnais 1500 F, si ça marchait, ou 700F si ça ne marchait pas (par semaine), quand c'était la saison de pluie. Alors j'ai discuté avec ma sœur et mon beau-frère, et puis, je suis allé frapper au bureau du directeur de l'usine (mon protecteur) pour lui expliquer ma situation, mes charges familiales et que je

voulais encore plus travailler. Alors, il a fait venir le chef d'atelier et lui a demandé qu'on me poste à la bouteillerie. Là bas, on paie à l'heure et pas au rendement ; il faut charger et trier les bouteilles vides, les envoyer au lavage, surveiller les machines de remplissage des bouteilles, contrôler le contenu de chaque bouteille remplie (secteur amont dit secteur "mirage" où on fait passer les bouteilles sous un rayon lumineux, qui détecte les bouteilles fissurées et les corps étrangers dans le liquide ; l'ouvrier retire alors ces bouteilles du tapis roulant ; ce secteur crée généralement des problèmes de vue aux ouvriers après 4 à 5 ans de service). Je n'ai pas voulu travailler au secteur "mirage" : les yeux d'un couturier n'ont pas de prix ; alors j'ai travaillé à la bouteillerie, à trier et charger les casiers de bouteilles vides pour les envoyer au lavage pendant cinq mois (décembre 1999 à avril 2000). J'étais payé à 232 F de l'heure, puis à 270 F de l'heure à partir de janvier 2000 après le mouvement social qui a touché l'usine, après le coup d'Etat. Ca faisait 20 000 F par quinzaine, parce que l'OCPI nous paye toutes les deux semaines. Mais depuis le mois de mai, on ne m'a plus programmé à la bouteillerie, le travail manque à cause de la mauvaise saison qui commence ; alors je viens tous les matins pour voir s'il y a du travail à la terrasse.

Conditions de travail et expression syndicale

Depuis le mouvement social qui a touché un grand nombre d'entreprises après le coup d'Etat de décembre 1999, les journaliers de la Solibra de Yopougon ont acquis certains droits : hausse du salaire horaire et embauche des journaliers ayant deux ans d'expérience par l'OCPI ; les intérimaires "embauchés" ont plus de droits que les intérimaires "temporaires" (prime de transport, congés payés).

Je n'ai pas de prime de transport, je dépense 375 F par jour de frais de transport (7500 F par mois). L'équipe de production travaille en trois huit (de 7h-14h30, de 14h30-22h et de 22h-6h) et les "embauchés" de l'OCPI font souvent le même travail que nous, les "temporaires". Je n'ai pas de carte CNPS, ni de numéro CNPS. Je ne suis pas dans un syndicat, mais avant j'étais dans le groupe des journaliers, qui est maintenant coupé en deux depuis février 2000 (les embauchés et les journaliers de l'OCPI) ; la société de sous-traitance a réussi à nous diviser. Moi, mon objectif c'est d'être embauché à la Solibra, pas à l'OCPI ; une société dans une société, ce n'est pas ce que je veux.

Je travaille en équipe de jour une semaine, du soir la semaine d'après et de nuit la troisième semaine. Dans l'équipe du soir, on doit souvent rester jusqu'à 23h. L'heure supplémentaire est payée au tarif normal. Je prends une pause de 30 minutes quand je travaille le matin et le soir, je mange pour 200F, à la porte de l'usine sous l'apamam.

Je trouve que les conditions de travail sont très mauvaises, j'ai déjà eu un accident grave ; un chariot rempli de des palettes m'a fracturé les côtes ; j'étais caché derrière des palettes et je n'ai pas vu venir le chariot (l'espace est très mal délimité et les chariots se déplacent un peu partout) ; l'OPCI a entièrement pris en charge mes dépenses de santé, je suis resté quatre jours en repos maladie, mais l'OPCI n'a pas payé ces jours de repos.

La pression des chefs, elle est très forte, surtout quand il faut lancer les casiers de bouteilles vides sur le tapis ; il suffit d'un moment d'inattention, d'un retard de quelques secondes pour que le robot s'arrête et que l'alarme se déclenche. Les tâches sont pénibles et je souffre de maux au bas du dos à cause de la position debout et en avant, pour soulever les casiers ; c'est dangereux à cause des accidents de travail, des bouteilles qui se cassent, des brisures de verres qui se répandent ; le bruit me donne mal à la tête. La société nous donne une blouse et des gants, mais prélève 4500 F sur la paie pour les bottes.

On a monté une tontine avec quatre ouvriers, on cotisait 5000F toutes les deux semaines ; après, il y en a deux qui ont arrêté un mois après, alors on a cotisé à 10 000 F à deux ce qui fait la moitié de la paie ; après trois mois, j'ai ouvert un compte à la SIPE, mais j'ai seulement 25 000 Fcfa en dépôt. Mais pour y arriver, j'ai envoyé Madame au village (avec mon fils) pendant trois mois. Après, je veux déposer 5000 F par quinzaine.

Quand je suis arrivé ici, je pensais avoir la chance, parce que Solibra, c'est une grande société et réputée ; mais quand je vois la paie, les conditions de travail, les difficultés pour se faire embaucher...

Je vais souvent à la Confecci pour prendre des nouvelles auprès du gardien ; mais là bas c'est toujours fermé ; j'ai 35 ans, je suis couturier, j'ai travaillé déjà, ce que je veux, c'est être mon propre patron, ouvrir mon atelier de couture, mais l'argent manque".

1.2. Participation aux segments d'emplois et itinéraires professionnels

L'analyse des caractéristiques démographiques et d'éducation des salariés indique que les salariés du segment secondaire sont plus jeunes, avec une proportion moindre de mariés et de chefs de ménage. La proportion des salariés temporaires ayant suivi un enseignement technique et supérieur est beaucoup plus faible - 6% et 4% respectivement contre 20% et 26% des salariés permanents - tandis que ceux qui ont suivi un apprentissage traditionnel sont plus nombreux - 32% contre 19% - par rapport à ceux qui ont suivi une formation moderne ou un stage en entreprise - 15% contre 54%. On constate que les salariés temporaires ont une ancienneté moyenne dans l'emploi occupé au moment de l'enquête (périodes de chômage technique exclues) de cinq fois inférieure à celle des salariés permanents, d'une part en raison d'une proportion plus forte de jeunes chez les temporaires et d'autre part en raison de la précarité de leur statut qui ne leur assure pas un emploi durable (Tableau 1). La durée totale moyenne d'expérience sur le marché du travail (périodes de chômage exclues) est presque identique entre segments, mais elle est deux fois plus forte dans le segment secondaire par tranche d'âge : les salariés temporaires rentrent beaucoup plus tôt dans la vie active et restent moins longtemps au chômage¹, puisque la durée totale de chômage est en moyenne trois fois inférieure à celle des salariés réguliers.

Près d'un dixième des salariés précaires ont occupé un emploi régulier dans le passé pour le quitter majoritairement après un licenciement. Ils sont par contre 48% et 58% à avoir déjà mené respectivement une activité agricole et une activité informelle et 54% à avoir occupé des emplois temporaires en entreprise. Près de 40% des salariés permanents enquêtés ont occupé un emploi régulier et 36% d'entre eux ont occupé un emploi temporaire avant l'accès à un premier emploi régulier.

Tableau 1 - Expérience professionnelle selon l'âge et le statut d'emploi (Moyennes en mois)

Tranche d'âge	Salariés réguliers				Salariés temporaires			
	Chômage	Exp. prof.	Anc. entrep.	N	Chômage	Exp. prof.	Anc. entrep.	N
18-24 ans	10,2	16,7	30,2	25	12,5	44,1	12,1	266
25-29 ans	16,7	30,3	34,2	133	19,0	61,4	21,0	270
30-34 ans	37,5	47,6	65,5	169	25,5	110,3	26,9	149
35-39 ans	62,7	69,9	102,5	148	46,6	143,2	31,4	64
40-44 ans	78,1	93,7	157,7	155	37,7	219,8	49,0	25
45-49 ans	92,5	111,4	198,1	126	55,4	200,6	87,4	7
50 ans et +	171,8	187,2	206,4	62	75,8	306,0	100,5	6
Ensemble	64,2	77,0	114,6	818	21,6	79,6	22,0	787

Source : Enquêtes ENSEA-IRD, Abidjan, 1999-2000.

Une première analyse permet d'évaluer les déterminants de la participation au segment primaire par rapport au segment secondaire à un instant t (date

¹ Le chômage des salariés temporaires réunit le chômage d'attente après la sortie de l'école, le chômage déclaré entre deux emplois ou deux activités et celui entre deux contrats d'un même emploi (chômage technique) ; les petites activités précaires ont été prises en compte.

d'enquête), en considérant les caractéristiques fixes de l'offre de travail (origines sociales, variables démographiques et d'éducation) et acquises avant l'entrée dans l'entreprise enquêtée - expérience professionnelle et type d'emplois occupés¹. L'estimation logistique binomiale évalue les logarithmes de chances de participer à un emploi régulier plutôt qu'à un emploi précaire, en différenciant les effets de l'expérience et de l'âge (équation III par rapport à l'équation I, Tableau 2) et les effets des types d'activités ou d'emplois antérieurs (équation II, Tableau 2).

Le fait d'être une femme, marié ou chef de ménage accroît les chances de participation au segment primaire, toutes choses égales par ailleurs. Globalement, plus le salarié est âgé et a des responsabilités familiales, plus il a de chances d'occuper à un emploi régulier. Dans une moindre mesure, le fait d'appartenir au groupe Akan jouerait favorablement². Les salariés étrangers, non catholiques, Akan ou féminins sont relativement plus présents dans les postes qualifiés et d'encadrement, ce qui peut expliquer leur plus forte chance de participer au segment primaire³. La précarité du salariat devient donc un "fait ivoirien" contrairement aux décennies précédentes, l'accès au salariat, étant rendu difficile pour les Africains non ivoiriens en dessous d'un seuil de qualification⁴. Le fait d'avoir suivi une formation professionnelle en entreprise et dans une moindre mesure en apprentissage, accroît les chances d'obtention d'un emploi du segment primaire, tandis que le parcours scolaire semble agir seulement à partir du niveau supérieur.

L'expérience professionnelle diminue les chances d'obtention d'un emploi régulier, pour les jeunes générations (18-34 ans) et les augmente pour les premières générations. Les salariés temporaires, dont la moitié a moins de 35 ans, ont une expérience professionnelle plus importante et des durées de chômage plus faibles. D'une part, ils n'ont pas eu la capacité de soutenir une durée suffisamment longue de chômage d'attente au début de leur vie active et d'autre part, ils n'ont pas la possibilité de valoriser l'expérience acquise - ce qui ne permet pas pour autant de juger du contenu en capital humain acquis. Le type d'expérience semble déterminant au regard des effets du parcours professionnel sur les chances d'occuper un emploi régulier.

Le type de parcours professionnel agit plus significativement sur les modes de participation aux segments d'emploi que le niveau d'éducation ou le diplôme. Avoir déjà occupé un poste de salarié permanent joue favorablement dans l'accès au segment primaire, à l'inverse du fait d'avoir occupé un emploi de salarié temporaire en entreprise, une activité informelle ou une activité agricole. Il reste que les salariés ayant occupé un emploi régulier ont eu proportionnellement plus

¹ Et ce, dans les limites des données d'enquête, car le parcours professionnel d'un individu dépend d'une série d'autres facteurs non mesurés ici (itinéraires résidentiel et matrimonial, événements hors professionnels...).

² Notons que la part des Akan et des catholiques dans chacun des deux segments est assez proche (respectivement 50% des salariés permanents contre 42% des salariés temporaires et 60% contre 54%).

³ Les salariés temporaires étrangers et femmes sont par ailleurs peu nombreux (respectivement 9% et 9,5% dans les segments primaire et secondaire et 19% contre 5%).

⁴ DUBRESSON (1989). Les étrangers africains, mais aussi les femmes, sont plus présents dans les activités agricoles et dans les petites professions urbaines, que dans le salariat d'entreprise, suite aux politiques d'ivoirisation du personnel d'entreprise (la législation relative à l'embauche des étrangers étant plus contraignante : seuls les étrangers dont la qualification n'a pas d'équivalent chez les candidats ivoiriens, peuvent être embauchés).

accès à des études supérieures – soit 30% d'entre eux tandis que ceux qui ont occupé des emplois temporaires sont plus nombreux à avoir accédé au niveau secondaire – soit 68% d'entre eux¹.

La segmentation du salariat d'entreprise a été jusqu'ici, étudiée à partir d'une caractéristique fixe et non du processus d'acquisition de cette caractéristique (emploi précaire ou non précaire). Pour mesurer les chances de sortie de la précarité – et non plus l'état dans la précarité –, il est nécessaire d'introduire la dimension temporelle. L'étude du processus de maintien ou de sortie de la précarité du travail, introduisant temps écoulé jusqu'au premier emploi salarié régulier, passe par l'analyse des itinéraires professionnels à l'aide de modèles de durée.

Tableau 2 - Estimation logistique binomiale de l'équation réduite de participation au segment primaire (emplois réguliers)

Variables (1)	I			II			III		
	β	t ²	Eff. Marg.	β	t ²	Eff. Marg.	β	t ²	Eff. Marg.
Constante	-5,593*	-3,406	-1,390*	-4,378*	-6,878	-1,090*	1,089**	2,406	0,272**
<i>Variables démographiques</i>									
Sexe (Homme)	-2,203*	-7,253	-0,547*	-1,846*	-5,601	-0,460*	-2,326*	-7,927	-0,581*
Age	0,248*	2,587	0,617*	0,194*	11,139	0,175			
Age au carré/100	-0,379	-0,278	-0,940						
Marié(e)	0,447**	2,332	0,111**	0,357	1,616	0,810	0,543*	2,959	0,136*
Nationalité ivoirienne	-0,640**	-2,192	-0,159**	-0,703*	-2,161	-0,384*	-0,502**	-1,779	-0,125**
Chef ménage	1,579*	6,849	0,392*	1,541*	6,081	0,635*	1,750*	7,828	0,437*
Catholique	-0,526*	-3,127	-0,131*	-0,461**	-2,396	-0,115**	-0,511*	-3,174	-0,128*
Akan	0,470*	2,744	0,117*	0,510**	2,586	0,127**	0,392**	2,407	0,979**
Classe d'âge 18-24 ans							-1,928*	-5,324	-0,482*
Classe d'âge 25-34 ans							-0,822*	-3,717	-0,205*
Classe d'âge 45 ans et +							2,711*	4,782	0,677*
<i>Education et formation</i>									
Formation moderne/stage	1,272*	6,176	0,316*	1,151*	4,838	0,287*	1,151*	5,846	0,287*
Apprentissage	0,494**	2,475	0,123**	0,417***	1,833	0,104***	0,338**	1,795	0,844***
Expérience prof. (mois)	-0,159*	-6,825	-0,396*	-0,171*	-6,546	-0,425*			
Expérience au carré /100	0,140**	2,374	0,349**	0,139*	2,615	0,346*			
Expérience*Cl.âge (18-24)							-0,162***	-1,880	-0,405***
Expérience*Cl.âge (25-34)							-0,736*	-3,742	-0,184*
Expérience*Cl.âge (45 et+)							-0,550*	-2,748	-0,137*
<i>Primaires/ franco-arabe</i>									
Secondaire	-0,773**	-2,137	-0,192**	-0,419	-1,047	-0,104	-0,443	-1,288	-0,111
Supérieur	-0,522	-1,496	-0,130	-0,966	-0,249	-0,240	0,580	0,177	0,145
Enseignement technique	-0,198	-0,280	-0,492	-0,385	-0,483	-0,959	0,489	0,761	0,122
Baccalauréat	0,222	0,957	0,554	0,860	0,324	0,214	0,490**	2,212	0,122**
Baccalauréat + 2 à + 5	0,260	0,682	0,646	0,193	0,470	0,480	0,300	0,840	0,750
Baccalauréat + 2 à + 5	1,417**	2,102	0,352**	0,813**	2,345	0,451**	1,493**	2,421	0,373**
<i>Emplois antérieurs</i>									
Emploi salarié permanent				1,278*	5,480	0,318*			
Emploi salarié temporaire				-2,087*	-10,058	-0,519*			
Act. informelle ou agricole				-1,836**	-2,284	-0,457**			
<hr/>									
Log de vraisemblance	-542,230			-439,391			-587,162		
Chi ₂ / sig. (Chi ₂) ³	1139,943 (0,000)			1345,621 (0,000)			1050,079 (0,000)		
Cas correctement classés	86,23%			89,72%			84,56%		
R ⁴	0,512			0,605			0,472		
N	1605			1605			1605		

Notes : (1) La variable dépendante est le log des chances d'accéder au segment primaire (emplois réguliers), plutôt qu'au segment secondaire (emplois précaires); (2) Probabilité "two-tailed" que le coefficient soit égal à zéro; le t est le rapport entre le coefficient β et l'erreur-type; (3) Test du rapport de vraisemblance calculé selon $L = 2(L_1 - L_0)$ si L_1 est le log de vraisemblance du modèle sans contrainte et L_0 le log de vraisemblance du modèle contraint (tous les coefficients sont nuls sauf la constante); il suit une loi du Chi₂ à $N - (2k - 1)$ degrés de liberté; (4) Pseudo-R₂ égal à $1 - (L_1/L_0)$. Les catégories de référence sont les salariés femmes, célibataires, non ivoiriens, non catholiques, non Akan, de la classe d'âge de 35-44 ans, non scolarisés, n'ayant bénéficié que de formations sur le tas, ayant au plus un Bep, Cap ou Bepe et sans activité professionnelle antérieure à l'emploi actuel.

* = significatif à 1%, ** = significatif à 5%, *** = significatif à 10%

Source : Enquêtes ENSEA-IRD, Abidjan, 1999-2000.

¹ Un test de corrélation de PEARSON indique de très faibles niveaux de corrélation entre variables éducatives et variables de parcours professionnel.

2. Les déterminants de sortie du salariat précaire : analyse dynamique à partir d'un modèle de durée

2.1. Chaînes de mobilité et vulnérabilité

L'étude des formes et des déterminants de sortie du salariat précaire revient à étudier le processus d'insertion professionnelle d'une partie de la population active, en tant que processus durable. L'insertion peut se définir comme " un processus qui aboutit à occuper une position stabilisée dans le système d'emploi " et qui dans le système productif permet à l'individu d'atteindre " une productivité proche de la moyenne des autres travailleurs "1; l'emploi occupé n'est alors plus considéré comme un emploi d'attente : il est conforme aux espérances de l'individu.

L'insertion professionnelle revient à occuper un emploi durable et décent, pour la population salariée enquêtée, donc à sortir durablement de la précarité : un salarié occupant des emplois irréguliers peut acquérir une expérience professionnelle suffisante pour s'insérer, mais sa position pourra être précaire à vie, dans le cas d'une mobilité élevée et subie. La formation de " chaînes de mobilité " à partir de séquences interdépendantes au sein des parcours professionnels et dans lesquels les premiers emplois occupés sont déterminants², explique ce phénomène de maintien dans la précarité.

En rétrospective, on constate que plus de 80% de ceux qui ont exercé un emploi régulier (respectivement précaire) occupent un emploi régulier (précaire) au moment de l'enquête, tandis que ceux qui ont exercé une activité informelle ou agricole sont 97% à occuper actuellement des postes temporaires et représentent près de la moitié des salariés précaires interrogés³. Près de 41% des salariés réguliers interrogés ont occupé un premier emploi régulier contre 9% des salariés précaires. La mobilité inverse de sortie du salariat régulier concerne une faible part des salariés réguliers, soit 13%. La nature du premier emploi ou de la première activité semble donc déterminante.

Tableau 3-Transition professionnelle selon les types d'activités et d'emplois occupés (effectifs de salariés)

Statut actuel	Statut antérieur	Activité agricole	Activité informelle	Ens.	Précarité avt PER	Précarité après PER ¹	PER ¹			
Salarié précaire	374	48%	455	58%	787	51	72%	71	100%	71
Salarié régulier	10	1%	22	3%	818	294	87%	44	13%	339
Ensemble	384	24%	477	30%	1605	345	84%	115	28%	410

(1) PEP : Premier Emploi Régulier (hors emploi régulier actuel).

Source : Enquêtes ENSEA-IRD, Abidjan, 1999-2000.

Les durées de salariat précaire avant l'accès à un premier emploi régulier atteignent en moyenne 32 mois. Sur l'ensemble des salariés enquêtés, 34% d'entre

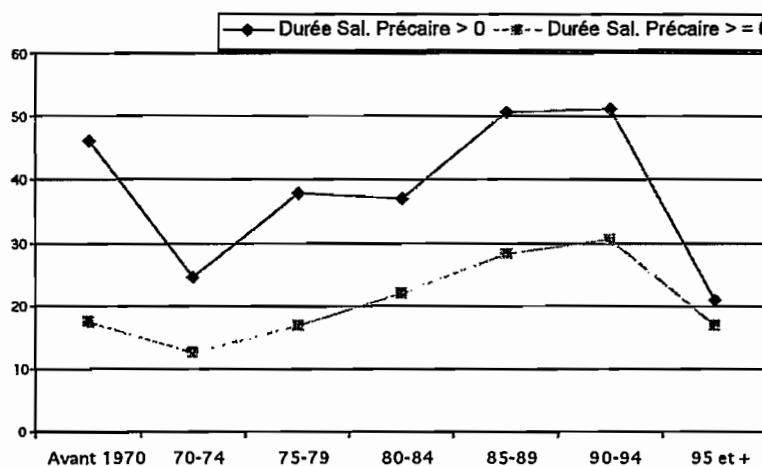
¹ VERNIERES et PAUL (1994).

² PIORE (1975).

³ Relevons que les activités ou statuts d'emploi antérieurement occupés dans le " secteur informel " sont aussi précaires, avec majoritairement des durées inférieures à six mois et/ou des revenus inférieurs au salaire minimum.

eux ont directement accédé à un emploi régulier (dont 44% occupent des postes d'encadrement), tandis que 40% ont attendu jusqu'à deux ans et 16% de deux à cinq ans. Les sorties sont plus importantes et plus rapides pour les premières générations et pour les individus qui sont rentrés dans le salariat avant les années 80 et 90. D'autre part, l'insertion est plus précaire pour les jeunes générations au regard de la durée du premier emploi régulier occupé antérieurement (Tableau 4).

Graphique 1- Durée du salariat précaire selon la date d'entrée dans le salariat (moyennes en mois)



Source : Enquêtes ENSEA-IRD, Abidjan, 1999-2000.

2.2. Les déterminants de la sortie du salariat précaire

Dans un modèle de survie, la question préalable du moment d'observation et du rapport au temps de la caractéristique étudiée conduit à délimiter l'analyse dans le temps et dans l'espace. L'entrée en milieu urbain, dans le salariat d'entreprise représente le début de l'intervalle (où aucun individu n'a encore connu l'événement, soit l'accès à un premier emploi régulier) et la date d'enquête au sein de l'entreprise constitue la fin de l'intervalle (où un certain nombre d'individus ont connu l'événement et d'autres non). Il ne s'agit donc pas d'étudier l'insertion professionnelle à partir de l'entrée sur le marché du travail, car le groupe à risque est la population salariée d'entreprise et le biais de sélection serait trop important¹. Pour les salariés n'ayant jamais occupé un emploi régulier (y compris au moment de l'enquête), la seule information dont on dispose est que leur temps de salariat précaire avant l'obtention d'un premier emploi non précaire est au moins égal à celui qu'ils ont déjà passé dans cet état (jusqu'à la date d'enquête). Toutes les périodes de salariat de chaque itinéraire professionnel sont donc prises en compte. Les sorties du salariat (activités menées hors du salariat d'entreprise, chômage ou inactivité...) sont considérées comme des sorties temporaires d'observation durant

¹ BOCQUIER (1996a et 1996b).

lesquelles les individus ne sont pas soumis au risque, tandis que la date d'enquête représente une troncature définitive.

Les modèles à "risque proportionnel" mesurent l'effet des variables explicatives sur le risque annuel, qui est alors proportionnel à la probabilité annuelle de connaître l'événement, sous condition que l'hypothèse de proportionnalité soit vérifiée. Chaque variable explicative est une condition permanente qui joue sur le temps entre le début de l'observation et l'événement, mais c'est l'effet moyen sur le temps de l'observation qui est calculé.

Les modèles de durée sont basés sur une fonction de survie $S(t)$ ou une fonction de risque $h(t)$ et se prêtent à plusieurs types d'estimations : non paramétriques, semi-paramétriques ou paramétriques. L'hypothèse est que les disparités des risques de mobilité dans le salariat sont déterminées par un ensemble de facteurs exogènes individuels, dont il s'agit d'évaluer les effets sur les probabilités de transition d'un état de précarité à un état de non précarité.

L'estimateur de la fonction de séjour de KAPLAN-MEIER qui permet de tenir compte des données tronquées à droite, indique que 50% de la cohorte est encore " survivante " après 96 mois - la durée de salariat précaire pouvant atteindre 296 mois. La médiane est de 12 mois pour la génération des 45-64 ans et de 24 mois pour la génération des 35-44 ans, celle des deux autres générations ne peut être atteinte. Plus les individus sont jeunes, moins ils connaissent l'événement d'entrée dans un premier emploi régulier et plus la durée moyenne de précarité est faible. Si le second résultat est lié à une troncature à la date d'enquête, le premier résultat indique un ralentissement du calendrier d'insertion pour les jeunes générations (décalage vers la droite des courbes de survie).

Tableau 4- Nombre de sorties de la précarité et durée moyenne de précarité par génération (mois)

	Sorties de précarité		Ensemble	Durée moy. (écart-type)	
	N	%		Précarité ¹	PER ²
Gén. 45-64 ans	196	98%	201	33 (48)	79 (53)
Gén. 35-44 ans	329	87%	379	39 (46)	67 (42)
Gén. 25-34 ans	331	49%	675	38 (35)	38 (23)
Gén. 18-24 ans	33	9%	350	20 (20)	19 (14)
Ensemble	889	55%	1605	32 (33)	60 (38)

(1) Sur la base de la population à risque (durée de précarité non nulle avant l'accès au PER)

(2) PER : premier emploi régulier (hors emploi régulier actuel)

Source : Enquêtes ENSEA-IRD, Abidjan, 1999-2000.

Après vérification de l'hypothèse de proportionnalité, deux méthodes sont mobilisées : (i) la méthode semi-paramétrique dans le cas du modèle de COX (qui évite de postuler une distribution arbitraire des durées et s'appuie sur une fonction de vraisemblance partielle)¹ et (ii) la méthode paramétrique dans le cas du modèle de WEIBULL, en supposant que la fonction de risque peut être distribuée selon une loi exponentielle (en tant que modèle à risques proportionnels), vu l'allure de la fonction $\log [\log(S(t))]$ ². Comme celle-ci correspond à une pseudo-droite,

¹ COX (1972 et 1984).

² Ces deux modèles sont généralement utilisés dans les travaux empiriques sur l'insertion professionnelle (JOUTARD et WERQUIN, 1992).

l'hypothèse que la distribution des quotients $ho(t)$ de la fonction de séjour de base (composante non paramétrique des modèles à risques proportionnels) suit plutôt une loi de WEIBULL peut être posée¹.

Pour estimer la probabilité conditionnelle de sortie de la précarité, les variables retenues sont les variables éducatives, démographiques et le type d'activités antérieurement occupées avant l'accès au premier emploi régulier. Des variables de conjoncture sont aussi introduites (période d'entrée dans le salariat et classe d'âge par période) distinguant les périodes de croissance économique (années 60 et 70), de crise (années 80 et 90) et de reprise post-dévaluation (1994-99). Les effets d'âge et de période sont croisés (équation II), afin de comparer les effets de périodes au sein d'un même groupe d'âge – en évitant le biais de sélection par l'âge – et les effets d'âge au sein d'une même période – en tenant compte des changements dans la composition par âge².

Les deux modèles sont relativement homogènes (Tableau 5). Dans l'estimation de WEIBULL, le paramètre d'échelle $1/p$ est inférieur ou proche de 1. Il indique que la dépendance du risque à l'égard de la durée dans l'état initial est décroissante. Ce qui signifierait que "plus on reste dans la précarité, moins on a des chances d'en sortir", à travers un processus de rétraction positive dans le segment secondaire. Mais pour une même durée de précarité, l'intensité de transition varie selon les caractéristiques des individus et les périodes traversées.

Ainsi, la probabilité conditionnelle d'accéder à un emploi non précaire décroît pour les jeunes générations et pour les actifs qui sont entrés dans le salariat au cours de la période de reprise post-dévaluation. De même, la décomposition par âge et période, indique que les chances annuelles d'accéder à un emploi régulier pour le groupe d'âge des 18-24 ans, sont multipliées par deux sur la période 1960-79, mais divisées par deux sur les années 80 et 90, marquées par la récession et les politiques d'ajustement structurel (les rapports de chance étant de 1,9 et de 0,56 respectivement). Les années de crise affectent surtout les jeunes, car les chances annuelles du groupe d'âge des 25-34 ans, sont au contraire multipliées par quatre sur 1980-99 et ce, par rapport au groupe de référence (les salariés âgés de 35 ans et plus sur les années 80-90). Celui-ci voit cependant ses chances se multiplier par quatre sur 1960-79 par rapport aux années 80 et 90.

L'analyse des activités occupées avant la transition indique que ceux qui ont été directement dans le salariat, notamment après une formation en entreprise ou un apprentissage, ont plus de chances de sortir de la précarité, que ceux qui ont mené une activité agricole ou informelle. Le niveau d'éducation n'augmente l'intensité de transition qu'à partir du supérieur, les chances annuelles de sortir de la précarité étant alors multipliées par trois.

¹ GUILLOT (1990).

² BOCQUIER et LEGRAND (1998).

Tableau 5 - Estimation paramétrique (loi de WEIBULL) et semi-paramétrique (COX) d'un modèle à risques proportionnels (issue : accès à un premier emploi salarié régulier)

	Modèle de WEIBULL (paramétrique)		Modèle de COX (semi-paramétrique)	
	I Coef. (sig)	II Coef. (sig)	I Coef. (sig)	II Coef. (sig)
<i>Variables démographiques</i>				
Homme	-1,044*	-1,187*	-0,799 *	-0,985*
Marié	0,417**	0,516*	0,426**	0,541*
Chef ménage	-0,235**	-0,354*	-0,215***	-0,345*
Nationalité ivoirienne	0,142	0,346	0,081	0,185
Akan	0,161	0,175	0,161	0,183
Catholique	-0,162	-0,257***	-0,141	-0,218***
<i>Niveau d'éducation et formation</i>				
Primaire	-0,343	-0,575	-0,972	-0,320
Secondaire	0,277	0,069	0,238	0,042
Supérieur	1,535*	1,095*	1,345*	0,944*
Baccalauréat	0,152	0,396***	0,041	0,188
Baccalauréat +2 à +5	-0,623	-0,213	-0,425	-0,033
Apprentissage	0,660*	0,305**	0,371**	0,132
Formation moderne	0,250	0,492*	0,222	0,423*
Enseignement technique	0,222	0,215	0,125	0,184
<i>Génération et périodes</i>				
Génération 35-44 ans	-0,337***		-0,244	
Génération 25-34 ans	-0,486**		-0,381**	
Génération 18-24 ans	-0,695***		-0,634***	
Gén. 18-24 ans /Période 1960-79		0,667*		0,654*
Gén. 18-24 ans /Période 1980-99		-0,598**		-0,369
Gén. 25-34 ans /Période 1960-79		0,074		0,206
Gén. 25-34 ans /Période 1980-99		1,425*		1,248*
Gén. 35 ans et + /Période 1960-79		1,450*		1,299**
<i>Activités antérieures</i>				
Activité agricole	-0,713*		-0,597*	
Activité informelle	-1,932*		-1,674*	
Entrée dans salariat à partir de 1994	-1,105*		-1,140*	
Entrée dans salariat sur 1980-93	-0,221		-0,193	
Constante	-3,106*	-5,037*		
p	1,048	0,971		
1/p (paramètre d'échelle)	0,953	1,029		
Log vraisemblance	-691,86	-786,301	-1938,19	-2010,96
LR chi2 (19) (Prob > chi2)	425,44 (0,000)	411,81 (0,000)	507,58 (0,000)	362,03 (0,000)
Nombre d'observations (indiv. à risque)		1061		1061
Événements		345		345
Individus-années à risque		33889,05		33889,05

Les catégories de référence sont les salariés femmes, célibataires, non ivoiriens, non catholiques, non Akan, de la génération des 45 ans et plus, non scolarisés, ayant au plus une formation sur le tas, ayant au plus un Bac, n'ayant pas exercé d'activité professionnelle non salariée, entrés dans le salariat en 1960-79 et ayant 35 ans et plus sur 1980-99.

Seuils de significativité : * = significatif à 1%, ** = significatif à 5%, *** = significatif à 10%

Source : Enquêtes ENSEA-IRD, Abidjan, 1999-2000.

Conclusion

La segmentation du système d'emploi salarié est marquée, dans le cas des entreprises en Côte d'Ivoire, par une dualité prononcée entre segments d'emplois primaires et secondaires. Des écarts relativement importants entre degrés de précarité — combinant protection et régularité — s'observent entre les emplois réguliers ou permanents et les emplois temporaires. Les déterminants de la participation aux segments d'emploi d'une part et de l'accès au segment primaire

(ou de sortie de précarité) d'autre part, ne sont liés au niveau d'éducation qu'à partir de seuils élevés, tandis que la formation professionnelle est plus décisive. La précarité concerne avant tout, la jeune génération et ceux qui ont suivi un itinéraire professionnel non salarié antérieurement à l'emploi occupé à la date d'enquête. L'absence de mobilité entre segments conjuguée à l'effet déterminant des premiers emplois ou activités antérieurement occupés ainsi qu'à l'effet défavorable de l'expérience professionnelle accumulée, indique la présence d'effets de rétroaction au sein des segments. Ceux-ci bloquent l'insertion professionnelle de salariés, qui n'ont pas la capacité de soutenir une période de chômage d'attente suffisamment longue et occupent très tôt des emplois précaires.

L'analyse dynamique des déterminants de sortie de la précarité, relève par ailleurs le rôle de la conjoncture économique. Les années de crise mais aussi la période de reprise post-dévaluation jouent défavorablement dans l'insertion des jeunes salariés. La précarisation des salariés s'inscrit dans la durée, en tant que processus de "dépendance par rapport au chemin parcouru", notamment par rapport à la situation professionnelle initiale et aux expériences et qualifications acquises au cours du parcours professionnel. Ce phénomène mérite d'être plus largement étudié, en considérant l'éducation et la formation comme caractéristique variable et non fixe, afin de mesurer les accroissements des différentiels de qualification entre segments d'emploi dans la durée. Par ailleurs, l'analyse pourrait être approfondie, en incluant les itinéraires sociaux, résidentiels et matrimoniaux des salariés, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les mondes du travail non salarié.

Malgré les limites de la présente étude, les premiers résultats obtenus incitent à orienter la réflexion vers la mise en place de politiques d'emploi plus appropriées, tournées vers la création d'emplois durables, protégés et stables, qui limiteraient les inégalités salariales et le différentiel de protection socio-économique, et participeraient aux objectifs affichés de réduction de la pauvreté et des inégalités de revenu en Côte d'Ivoire.

Références bibliographiques

- BOCQUIER P. (1996a), *Insertion et mobilité professionnelles à Dakar*, Paris, ORSTOM.
- BOCQUIER P. (1996b), *L'analyse des enquêtes biographiques*, Documents du CEPED n°4, CEPED, Paris.
- BOCQUIER P., LEGRAND T. (1998), " L'accès à l'emploi dans le secteur moderne " in Ph. Antoine et al. *Trois générations de citadins au Sahel*, L'Harmattan, Paris,
- BONNAL, FOUGERE D. (1990), " Les déterminants individuels de la durée du chômage " *Economie et Prévision*, n°96, pp. 45-82.
- CAHUC P., ZYLBERBERG A. (1996), *Economie du travail. Formation des salaires et déterminants du chômage*, Bruxelles, Boek et Larcier Université.
- CAIN G. (1976), "The challenge of segmented labor market theories to orthodox theory : a survey", in *Journal of Economic Literature*, Vol. XIV, December, n° 4, pp.1215-1257.
- CARNOY M. (1981), " La segmentation des marchés du travail " in *Education, travail, emploi*, T.II, IIPÉ, Unesco, Paris.
- CASES C. (1994), " Durées de chômage et comportements d'offre de travail : une revue de littérature " *Economie et Prévision*, n°113-114 (2/3).

Partie 2 : La notion de "durabilité sociale" du développement

- COMBARNOUS F. (2000), " Typologie des contrats, modes de rémunération des travailleurs et segmentation dans les entreprises modernes de Côte d'Ivoire ", CED, Université Bordeaux IV.
- COX D.R. (1972), " Regression Models and Life-Tables (with discussion) ", *Journal of Royal Statistical Society*, Série B, 34, May/ August, p.187-220.
- COX D.R., OAKES D. (1984), *Analysis of Survival Data*, Chapman and Hall, London.
- DOERINGER P.B. and PIORE M.J. (1971), *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, Heath Lexington Books, Lexington Massachussets.
- DUBRESSON A. (1989), *Villes et industries en Côte d'Ivoire* Paris, ORSTOM-Khartala.
- ENSEA-IRD (2000), *Déterminants de l'emploi, compétitivité, contrats et coûts du travail, performances des entreprises en Côte d'Ivoire*, AGEPE, Ministère de l'emploi, de la fonction publique et de la prévoyance sociale, République de Côte d'Ivoire.
- EDWARDS R. C., REICH., GORDON D. (1975), *Labor market segmentation*, D.C. Heath and Company, Lexington, Massasuchetts.
- FORSE M. (1997), " Capital social et emploi " in *L'Année Sociologique. Les réseaux sociaux* n° 1, Vol. 47, août.
- GUILLOT (1990), " L'âge à l'accession : une application des méthodes statistiques de l'analyse des durées ", *Economie et Prévision*, n°96, p. 83-91.
- HARRISON B. et VIETORISZ T. (1973), " Labor market segmentation : positive feedback and divergent development " *American Economic Review*, mai, pp. 366-376.
- JOUTARD X. et WERQUIN P. (1992), " Les déterminants individuels de la durée du chômage : de l'intérêt de distinguer les emplois stables des emplois précaires ", *Economie et Prévision*, n°102-103 (1/2), pp.143-156.
- LACHAUD J-P. (1989), *Le marché du travail urbain en Côte-d'Ivoire : Structure et segmentation*, IIES, Genève.
- LACHAUD J.P. (éd.) (1994), *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique au Sud du Sahara : analyse comparative*, Genève, IIES.
- LACHAUD J.P. (1997), *Vulnérabilité et marché du travail au Burkina-Faso*, Série Recherche 2, CED, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- LESUEUR J.-Y., PLANE P. (1998), "Efficience technique et incitations managériales dans l'industrie ivoirienne. Estimation de frontières de production sur données de panel", *Revue économique*, 49, 2,469-485
- PAGES N. (1999), " Adaptations organisationnelles et flexibilité des processus de travail dans une économie ouverte : le cas de la Côte d'Ivoire " in *L'Économie sociale : formes d'organisation et institutions*, Journées AES, Paris, L'Harmattan.
- PAGES N. (2002), *Flexibilité et segmentation du système d'emploi urbain en Côte d'Ivoire : le cas des entreprises et des unités populaires urbaines dans l'espace national*, thèse en cours, ss dir. Ph. Hugon, CERED- Université Paris X, Nanterre.
- PIORE M. J (1971), "Labor market segmentation : to what paradigm does it belong ?" *American Economic Review*, papers and proceedings, May.
- PIORE M. J. (1975), " Notes of a theory of labor market stratification " in Edwards Richard C., Reich Michael, Gordon David, *Labor market segmentation*, D.C. Heath and Company, Lexington, Massasuchetts, p. 125-150.
- RIS C. (2001), *Fondements micro-économiques des différences de salaire non compensatrices dans l'industrie ivoirienne* Thèse de doctorat, GATE - Université Lumière Lyon 2.
- TAPINOS G., HUGON Ph., VIMARD P. (2002), *La Côte d'Ivoire à l'aube du vingt et unième siècle Défis démographiques et développement durable*, Paris, Karthala.

Entre cyclones et marchés mondiaux : la vulnérabilité des ménages de la Côte Est de Madagascar

Isabelle DROY, C3ED-CED, Université de Bordeaux IV et Patrick RASOLOFO, CSA, Union Européenne, Madagascar

Résumé

Les ménages ruraux de la Côte Est de Madagascar sont confrontés à deux risques importants : les fluctuations du prix des produits de rente liés à l'instabilité des marchés mondiaux et les risques climatiques dus à l'exposition de la façade orientale de Madagascar aux cyclones.

Dans ce contexte, les observatoires ruraux sont un outil original autorisant le suivi d'un panel de ménages dans différentes zones de la Côte Est. A partir de ces données d'enquête, cette étude dresse une matrice d'évolution des revenus entre 1999 et 2000 pour distinguer les groupes de ménages selon la progression, la stagnation ou la dégradation de leurs revenus. En second lieu, elle tente de cerner les principaux critères de vulnérabilité des ménages qui ont vu leur situation se dégrader fortement à la suite de la concrétisation de ces chocs extérieurs en 2000.

Introduction

Le café, la vanille et le girofle ont assuré, jusqu'à une période récente, l'essentiel des ressources d'exportation de Madagascar.

La Côte Est de l'île, du fait de son climat tropical humide apparaît comme la région privilégiée pour ces cultures d'exportation. Les producteurs de la région sont cependant exposés à deux risques principaux : le risque climatique, particulièrement important, et le risque lié aux fluctuations des cours des cultures d'exportation sur les marchés mondiaux. En 2000, ces deux risques se sont d'ailleurs concrétisés simultanément, entraînant une chute drastique des revenus des ménages.

Face à cette baisse importante des revenus, quels sont les ménages les plus vulnérables ?

Cette analyse tente de répondre à cette question, en utilisant les données d'un panel de ménages enquêtés en 1999 et 2000 au sein du Réseau des Observatoires Ruraux de Madagascar (ROR) qui permettent de mieux cerner les caractéristiques des groupes les plus exposés. Il est ainsi possible, dans un premier temps, de suivre l'évolution de la situation des ménages (amélioration, stagnation ou dégradation), puis d'analyser les potentialités de certains groupes.

1. Sources de données et contexte général de l'étude

1.1. Spécificités de la Côte Est de Madagascar

L'île de Madagascar, par ses reliefs et ses climats, présente des situations agro-écologiques très variées. La répartition de la population y est aussi très inégale, ce qui conditionne des systèmes d'exploitation plus ou moins intensifs selon les régions.

La Côte Est de Madagascar offre des caractéristiques homogènes qui la distinguent du reste du pays. Le terme de " façade orientale " serait d'ailleurs plus approprié : il désigne un étroit couloir le long de la côte Est, bordé d'un côté par l'océan et de l'autre par les falaises qui l'isolent du reste du pays. Soumise à l'alizé, cette côte connaît des précipitations importantes et des passages de cyclones assez fréquents. Selon son intensité, un cyclone entraîne des destructions d'habitations et de cultures plus ou moins importantes sur sa trajectoire. Il est souvent suivi de très fortes précipitations qui provoquent des inondations sur une zone beaucoup plus importante. Les producteurs de cette région apparaissent donc très tributaires de ces aléas climatiques.

Le climat tropical humide de la région a permis le développement de cultures d'exportation en particulier le café, le poivre et le girofle, ainsi que la vanille dans le Nord Est. Ces cultures sont actuellement conduites par de petits producteurs, qui, en l'absence de système de stabilisation subissent plus ou moins directement les fluctuations de prix sur les marchés mondiaux. A cette instabilité des cours s'ajoutent les conséquences de la concurrence des produits de synthèse, pour la vanille, ou du changement des habitudes de consommation pour le café¹. La forêt est exploitée pour ses essences précieuses, comme par exemple le palissandre, mais sans réelle gestion de ce patrimoine. Le riz, aliment le plus prisé des ménages malgaches, reste le pivot du système cultural, aux côtés d'autres cultures vivrières comme le manioc.

La Côte Est se caractérise enfin par un fort enclavement et de grandes difficultés de communication. Le réseau hydrographique y est très dense, les pistes en mauvais état et difficiles à entretenir compte tenu des conditions climatiques, les rivières se franchissent par des bacs au fonctionnement aléatoire. Cet isolement des villages grève lourdement les coûts de transport et pénalise doublement les ménages ruraux. Les prix à la consommation des produits de première nécessité (sel, sucre, allumettes, pétrole lampant) sont plus élevés qu'en zone urbaine. A l'inverse, les prix aux producteurs sont plus faibles dans ces zones très enclavées².

1.2. Les observatoires de la Côte Est de Madagascar

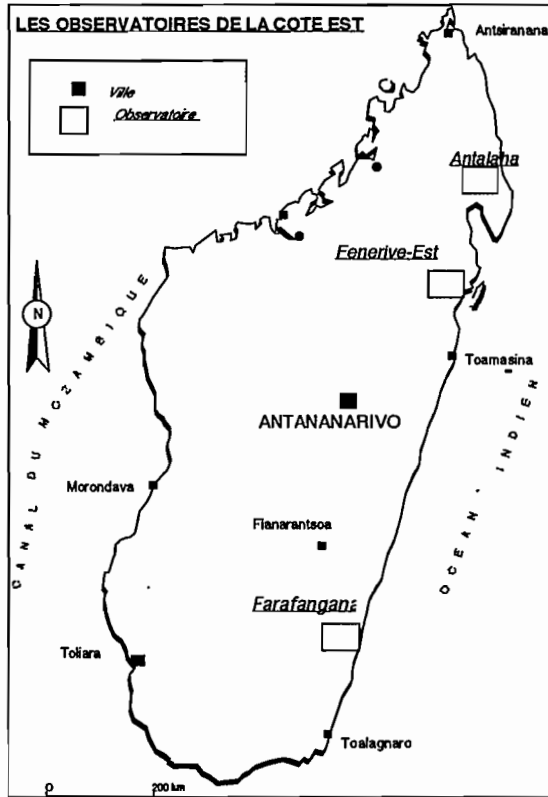
Cette étude est réalisée à partir des données de panel issues des enquêtes-ménages effectuées dans les observatoires ruraux d'Antalaha, de Fénérive et de Farafangana en 1999 et 2000 (voir figure 1). L'intervalle de temps analysé est assez

¹ Le café *robusta* est ainsi de plus en plus délaissé au profit de l'*arabica* (qui ne pousse pas dans le même milieu).

² En effet, plus l'évacuation des produits agricoles est difficile, plus les prix aux producteurs sont faibles et la situation de monopole des collecteurs importante.

réduit car l'observatoire de Farafangana n'est en place que depuis 1999¹. Ces observatoires ont alors été choisis pour illustrer chacun une problématique particulière².

Figure 1 - Situation géographique des observatoires choisis



L'observatoire de Antalaha a pour objectif d'illustrer l'impact de la libéralisation du commerce de la vanille sur les producteurs. La région Nord-Est de Madagascar est connue pour l'importance de sa production en grands produits traditionnels d'exportation : vanille, mais aussi café, poivre, et girofle. Ces produits ont une plus ou moins grande place dans les systèmes de production paysans, à côté des cultures vivrières (riz, manioc, banane etc.). La libéralisation du

¹ Celui d'Antalaha existe depuis 1995.

² Les observatoires ruraux sont un système d'investigation développé à Madagascar depuis 1995 pour observer l'impact des réformes économiques sur les ménages ruraux. Les quatre observatoires mis en place depuis 1995 ont permis de conforter cette méthode et l'intérêt des résultats obtenus a conduit à initier de nouveaux observatoires depuis 1999 (13 en 1999, 16 en 2000), permettant ainsi d'élargir l'éventail des problématiques abordées. La principale originalité des observatoires réside dans le suivi temporel d'environ 500 ménages par observatoire, choisis sur des sites qui illustrent une problématique importante de l'agriculture malgache. Ce suivi d'un panel permet d'observer d'une année sur l'autre l'évolution de certains indicateurs socio-économiques et de mieux rendre compte des dynamiques individuelles dans le temps.

commerce de la vanille a eu lieu en mai 1995. L'observatoire a suivi en temps réel la réaction des producteurs face à cette nouvelle situation.

L'observatoire de Fénériver est situé dans une région certes enclavée mais à fort potentiel agricole tant pour les cultures vivrières, comme le riz, que pour les cultures de rente, telles que le girofle, les litchis et le café. A mesure que l'on s'éloigne de l'unique axe routier le long de la côte, les difficultés de communication constituent un fort handicap (absence de routes, mais également de ponts ou de bacs). Cette région est aussi dans la trajectoire "privilegiée" des cyclones. Les sites d'enquête de cet observatoire illustrent alors différents niveaux d'accessibilité.

L'observatoire de Farafangana a pour objectif de mieux comprendre la problématique riz-café dans une région densément peuplée. En effet, depuis les années 1920, la région de Farafangana est un haut lieu de la production de café. Malgré une dégradation continue du rapport de prix entre le café et les produits vivriers, les plantations de café sont maintenues dans des systèmes productifs paysans, en association avec la riziculture. La pression démographique est importante sur la zone et le déséquilibre entre la population et les ressources entretient un courant migratoire continu vers les autres régions de Madagascar¹.

2. Pauvreté monétaire et conditions de vie : difficultés des mesures et évidences des faits

L'approche multidimensionnelle de la pauvreté a été développée ces dernières années à partir, notamment, des travaux d'A. SEN². La pauvreté peut se manifester sous une forme économique, mais aussi sociale, culturelle, politique ou éthique³. L'approche économique de la pauvreté est elle-même analysée sous trois angles principaux. Le premier envisage la pauvreté monétaire à travers l'insuffisance de revenu. Le deuxième considère la pauvreté des conditions de vie, à travers les difficultés d'accès aux services permettant de couvrir les besoins essentiels (alimentation, santé, éducation ou logement). Le troisième s'intéresse à la pauvreté des potentialités qui traduit la faiblesse des dotations en capital des individus : niveau d'éducation et état de santé pour le capital humain, terres et équipement pour le capital physique, actifs financiers pour le capital financier et état des relations sociales pour le capital social.

Les observatoires ruraux de Madagascar permettent d'appréhender certains aspects des formes économiques de la pauvreté⁴. Si la référence à des standards nationaux n'est pas toujours possible, faute de données suffisantes à la fois au niveau national et sur les observatoires, la comparaison des observatoires entre eux et l'évolution de la situation des ménages à l'intérieur d'un même observatoire est en revanche possible.

¹ BLANC-PAMARD, RUF (1992)

² SEN (2000)

³ DUBOIS, MAHIEU, POUSSARD (2001)

⁴ DUBOIS, DROY (2001).

2.1. Une pauvreté monétaire difficile à mesurer en milieu rural

Compte tenu des très fortes disparités de prix des produits de base d'une région à l'autre et d'une période de l'année à l'autre, le système d'information statistique existant à Madagascar rend difficile la mesure de la pauvreté monétaire en milieu rural. Il nous apparaît ainsi impossible pour plusieurs raisons d'appliquer au milieu rural une ligne de pauvreté calculée à partir d'enquêtes réalisées dans la capitale.

En premier lieu, parce que les prix à la consommation varient fortement d'une région à l'autre, essentiellement en fonction de l'enclavement¹. En deuxième lieu, parce que les pratiques de consommation alimentaire varient en milieu rural, notamment en fonction des systèmes agro-écologiques. Elles sont alors différentes de celles observées en ville et la part importante de l'autoconsommation complique singulièrement la mesure. Enfin, parce que les enquêtes budget-consommation existantes sont difficilement utilisables pour ce type d'études localisées même si certaines informations peuvent être mobilisées dans le questionnaire notamment pour l'estimation de la consommation alimentaire.

La mesure de la pauvreté monétaire, qu'elle soit absolue ou relative, nécessiterait ce dernier type d'enquête, réalisée sur plusieurs périodes de l'année et sur plusieurs régions. Seul un tel dispositif permettrait de prendre en compte les particularités des systèmes productifs locaux qui entraînent que les pratiques alimentaires varient d'une région à l'autre (y compris au sein d'une même province). De même, la consommation n'étant pas la même en période de récolte et en période de soudure, il apparaît également nécessaire de tenir compte de ces variations saisonnières. Compte tenu de ces contraintes, et de l'absence de données de ce type², il ne nous semble pas rigoureux de prendre comme référence la ligne de pauvreté définie au niveau national pour calculer les indicateurs classiques de la pauvreté monétaire sur les observatoires. En revanche, cet indicateur peut s'avérer intéressant pour " situer " globalement les observatoires par rapport à cette ligne.

2.2. Une pauvreté des conditions de vie évidente

La pauvreté des conditions de vie en milieu rural, parfois aussi appelée pauvreté d'existence, se manifeste par l'impossibilité de satisfaire les besoins essentiels concernant l'alimentation (sécurité alimentaire et déséquilibres nutritionnels), la santé (difficulté d'accès aux soins primaires), l'éducation (faible scolarisation), le logement, l'eau potable etc. Ce type de pauvreté peut être appréhendée par les observatoires ruraux à partir de plusieurs types d'indicateurs. Il ressort du tableau 1, une évidente pauvreté des conditions de vie des ménages dans les trois observatoires. Les logements sont exigus, sans eau courante, ni électricité, ni fosse septique. Environ un ménage sur cinq bénéficie d'un approvisionnement en eau saine, c'est-à-dire provenant d'un puits aménagé ou d'une pompe

¹ Or l'évolution des prix à la consommation n'est mesurée qu'en milieu urbain.

² Les données qui seraient le plus proche de ces besoins d'enquête sont celle de l'Enquête Permanente auprès des Ménages. Mais la représentativité reste faible, car elle ne dépasse pas la province. Razafindravonona, Stifel et Paternostro (2001) ont calculé le seuil de pauvreté à 313 945 Fmg pour 1999. Par contre, les enquêtes permettent de calculer un indicateur de par déficit énergétique rapport au seuil théorique minimum.

Partie 2 : La notion de "durabilité sociale" du développement

(équipement collectif au niveau d'un village ou d'un hameau). Les autres ménages sont soumis à un risque sanitaire accru par la consommation d'une eau de qualité douteuse (cours d'eau, puits non aménagés). L'équipement en latrines de fortune (fosse perdue) est très inégal. Si les ménages d'Antalaha et de Fénérive sont relativement bien équipés, cette installation est par contre quasiment inexistante à Farafangana, ce qui accroît les risques de contamination de l'eau.

Tableau 1 - Conditions de vie des ménages

	Antalaha	Fénérive	Farafangana
Logement et éléments de confort			
Nombre de personnes par pièce	3	3	5
Sanitation : ménages ayant accès à une fosse perdue	88%	94%	2%
Ménages ayant accès à un approvisionnement en eau saine (citerne, pompe publique, puits aménagé)	23%	17%	21%
Ménages s'éclairant au pétrole	98%	100%	99%
Ménages possédant une machine à coudre	28%	20%	20%
Ménages possédant une radio ou une radio-cassette	53%	35%	22%
Ménages possédant un vélo	18%	3%	4%
Sécurité alimentaire			
Ménages ayant au moins 6 mois d'autosuffisance alimentaire	47%	60%	30% ;
Scolarité			
Taux brut de scolarisation dans le primaire ¹	131%	139%	97%
Taux net de scolarisation dans le primaire ²	75%	77%	54%

(1) taux brut de scolarisation dans le primaire : population actuellement dans primaire/ population de 6 à 10 ans. Ce taux est souvent supérieur à 100% en raison de la présence d'enfants qui sont en dehors de la tranche d'âge théorique du primaire qui va de 6 à 10 ans (à cause des redoublements ou de l'entrée tardive à l'école).

(2) taux net de scolarisation dans le primaire : population de 6 à 10 dans primaire/ population de 6 à 10 ans.

Source : ROR 2000, nos propres calculs

De même, la possession d'un matériel de base, qu'il soit de confort (radio ou radio-cassette) ou utilitaire, comme une machine à coudre ou un vélo, n'est pas généralisée. La différence entre les observatoires est alors assez nette : les taux d'équipement sont les plus faibles à Farafangana et les plus élevés à Antalaha.

Produire pour nourrir leur famille reste l'un des principaux objectifs des ménages. La part de la production de riz qui est autoconsommée représente ainsi 65% à Farafangana et à Fénérive et atteint 90% à Antalaha. Les ménages les plus aisés sont également ceux qui ont la meilleure couverture alimentaire, afin de dépendre le moins possible d'un approvisionnement sur le marché en période de soudure. Dans ce cas aussi, les ménages de Farafangana apparaissent les plus exposés, puisqu'en 2000 moins d'un tiers des ménages de cet observatoire peut nourrir sa famille durant plus de 6 mois avec sa production¹.

Les taux brut et net de scolarisation illustrent les difficultés éventuelles que rencontrent les familles pour mettre les enfants à l'école et les y maintenir. Les observatoires d'Antalaha et de Fénérive ont de très bon taux de scolarisation, même si on observe parfois un léger retard de l'entrée à l'école primaire (7 ans au lieu de 6 ans par exemple) qui expliquent des taux nets de 75%. Par contre, la situation est beaucoup plus préoccupante à Farafangana, où à peine plus d'un enfant sur deux ayant entre 6 et 10 ans fréquente l'école primaire.

¹ ROR (2001).

La scolarisation des enfants peut également être liée à une insuffisance de l'offre de services, selon ce que A. SEN appelle les "opportunités sociales"¹. L'offre d'éducation, apparaît par exemple défectueuse quand le village n'a pas d'école primaire (EPP) ou une école en très mauvais état, sans mobilier, voire sans toit. Le manque d'enseignants est aussi un facteur qui diminue la qualité de l'offre scolaire : sur tous les observatoires, le nombre d'élèves par classe varie entre 50 et 60 et beaucoup de sections sont à mi-temps et fonctionnent par rotation². Cette pauvreté des conditions de vie, liée à des déficiences de l'offre de services, peut être facilement observée dans les trois grands domaines que sont la santé, l'éducation ou les facilités de communication. Si tous les ménages d'un même village en subissent les conséquences, ceux qui disposent de revenus élevés ont cependant plus de choix dans la recherche de solutions alternatives même si cela implique un déplacement plus ou moins long et un coût parfois important.

2.3. La perception de leurs conditions de vie par les ménages

Les indicateurs de pauvreté subjective sont de plus en plus souvent pris en compte dans l'analyse de la pauvreté³. En 2000, un certain nombre de questions d'opinion ont été introduites dans l'enquête ménage. Ces questions portent sur l'appréciation qu'ont les ménages de leur niveau et de leurs conditions de vie (Tableau 2).

Tableau 2 - Perception des ménages sur leur niveau de vie

	Antalaha	Fénérive	Farafanga
Perception du niveau de vie			
- haut et très haut	1%	2%	2%
- moyen	31%	35%	29%
- bas et très bas	68%	63%	68%
Ménages déclarant avoir été touché par une catastrophe naturelle (cyclone, inondation) entre 1999 et 2000	98%	75%	41%
Ménages constatant une baisse de leur niveau de vie par rapport à 1999	57%	54%	68%

Source : ROR 2000, fiches signalétiques (ROR, 2001) et nos propres calculs.

Plus des deux tiers des ménages estiment avoir un niveau de vie bas ou très bas. Cette proportion est identique entre les observatoires, alors que les différences entre observatoires sont sensibles, aussi bien en termes d'équipements collectifs qu'en termes de revenu moyen des ménages.

La confiance dans les centres de santé varie fortement d'un observatoire à l'autre (Tableau 3). Elle est assez élevée à Fénérive et Farafangana et plus faible à Antalaha. La perception de la difficulté d'accès aux soins à l'intérieur d'un même observatoire est bien sûr liée à la présence d'équipements (centre de santé de base CSB) à proximité du village d'enquête⁴. Ainsi, 40% des ménages de Fénérive n'ont aucune structure proche de leur domicile (les déplacements se faisant toujours à pied). Mais, la question du coût des soins est la première difficulté évoquée par les ménages.

¹ SEN (2000).

² Un enseignant du primaire suit deux classes, une le matin et l'autre l'après-midi.

³ WORLD BANK (2000).

⁴ 5 villages ont été enquêtés à Antalaha et à Farafangana, 10 à Fénérive.

Tableau 3 - Perception des ménages sur l'accès aux soins

	Antalaha	Fénérive	Farafanga.
Opinion sur la qualité des soins dans le centre de santé de base (CSB) le plus proche de votre domicile			
- bonne	20%	63%	55%
- moyenne	65%	25%	22%
- mauvaise	10%	2%	17%
Principale difficulté dans l'accès aux soins ¹			
- soins trop coûteux	51%	39%	50%
- manque de médicaments	28%	4%	9%
- pas d'équipement près du village	9%	40%	26%
- autres raisons (manque de personnel, mauvais équipements etc...)	12%	17%	15%

(1) certains sites d'enquête n'ont pas de centre de santé de base à proximité du village.

Source : ROR 2000, nos propres calculs.

Ces différents éléments offrent une illustration complémentaire des conditions de vie des ménages de ces observatoires de la Côte Est de Madagascar. C'est dans ce contexte que les ménages ont subi deux chocs extérieurs, non liés entre eux, le passage d'un cyclone et la chute des prix du café.

3. Evolution des revenus des ménages entre 1999 et 2000

3.1. Le calcul du revenu des ménages ruraux : une opération complexe

Le calcul du revenu des ménages résulte d'une opération complexe en raison de la diversité des activités et de l'importance de l'autoconsommation des ménages. Le revenu total comprend plusieurs composantes, monétaires et non-monétaires, dont on a effectué l'agrégation.

La composante monétaire inclut le résultat des ventes, le revenu salarié, le revenu des autres activités, le produit des locations, les dons en argent. La composante non-monétaire inclut l'autoconsommation (valorisée au prix du marché observé sur les observatoires), les stocks, les produits perçus du métayage et les dons en nature que le ménage a reçu, et qui sont eux aussi valorisés au prix du marché.

Le revenu par ménage est ramené à un revenu par unité de consommation en tenant compte non seulement de la taille du ménage mais aussi de sa composition : les individus de plus de 15 ans comptent pour une unité de consommation, ceux de moins de 15 ans, pour une demie unité.

Par rapport au taux d'inflation calculé au niveau national¹ (près de 12% entre 1999 et 2000), l'inflation observée en milieu rural est plus élevée et dépasse 20%. Nous avons donc appliqué un déflateur propre à chaque observatoire, calculé à partir des relevés de prix effectués mensuellement dans les villages d'enquêtes. Ce coefficient est de 1,29 pour Antalaha et 1,23 pour Farafangana. L'analyse de l'évolution des revenus est effectuée à partir des revenus de 1999 et de ceux de 2000 déflatés.

¹ RAZAFINDRAVONA, STIFEL, PATERNOSTRO (2001).

3.2. Le revenu par unité de consommation en 1999 et en 2000

L'analyse de l'évolution des revenus et la comparaison des revenus annuels par unité de consommation n'a été faite que sur les panels d'Antalaha et de Farafangana, c'est-à-dire ceux qui ont été enquêtés les deux années de suite¹ (tableau 4).

Tableau 4 - Revenu annuel des ménages par unité de consommation

Revenu annuel ¹ (en milliers de FMG)	Antalaha		Farafangana	
	1999	2000 ²	1999	2000 ²
Moyenne	1197	1189	842	478
Médiane	1045	949	720	385
Répartition en Quartiles				
25%	777	630	526	275
50%	1050	949	720	385
75%	1456	1480	1027	564
Indice de GINI	0,27	0,40	0,29	0,35
Nombre d'observations	444	444	451	451

(1) Calculs sur le panel de ménages enquêtés en 1999 et en 2000.

(2) Le revenu de 2000 a été déflaté en fonction de l'évolution des prix sur chaque observatoire.

Source : ROR 1999 et 2000, nos propres calculs

On retrouve un écart de revenu entre les observatoires qui va dans le même sens que les écarts observés pour les conditions de vie ou les potentialités. Ainsi, l'observatoire où la moyenne des revenus est la plus élevée est Antalaha. Par ailleurs, une baisse de la moyenne des revenus s'accompagne d'un accroissement de l'inégalité, mesurée à travers l'indice de GINI.

La moyenne des revenus d'Antalaha oscille autour de 1,2 million de Fmg en 1999 et en 2000, par contre l'inégalité des revenus s'est considérablement creusée : l'indice de GINI est passé de 0,27 à 0,40. Le passage du cyclone Hudah au début d'avril 2000 a provoqué la destruction de la ville d'Antalaha et de nombreuses plantations de vanille, ce qui a provoqué la flambée des prix de ce produit, dont la production est très localisée². Le prix de la vanille verte a augmenté de 288%, celui de la vanille préparée non triée de 647% (Tableau 5). Les années à venir risquent de voir s'aggraver ces inégalités, car la vanille est une culture pérenne : reconstituer une plantation détruite coûte cher et l'entrée en production demande au moins trois années.

Tableau 5 - Evolution des prix de la vanille vendue sur l'observatoire d'Antalaha

	1999		2000		Evolution des prix
	% ménages ayant vendu	Prix moyen de vente/kilo	% ménages ayant vendu	Prix moyen de vente/kilo	
Vanille verte	95%	14 600 Fmg	67%	56 800 Fmg	+289%
Vanille préparée non triée	14%	31 300 Fmg	5%	231 700 Fmg	+640%

Source : ROR 1999 et 2000, nos propres calculs

¹ L'observatoire de Fénériver n'a pas été retenu en raison d'un problème survenu en 1999 sur la collecte des données sur le revenu (non prise en compte d'une source de revenu).

² La vanille est vendue soit verte au moment de la récolte (vers juin-juillet), soit préparée ; dans ce cas, elle peut se conserver plusieurs mois. Généralement, les producteurs vendent la vanille verte, car la préparation est assez délicate. Certaines personnes au sein des villages se spécialisent dans la préparation.

A Farafangana, la chute des revenus entre 1999 et 2000 est spectaculaire, le revenu moyen est presque réduit de moitié, n'atteignant même pas 500 000 Fmg par unité de consommation (à titre indicatif le seuil de pauvreté par tête calculé à partir de données de l'EPM est de 314 000 Fmg en 1999). Les inégalités se creusent avec un indice de GINI qui progresse de 0,29 à 0,35. La baisse des revenus de Farafangana s'explique par la conjonction de deux facteurs (tableau 6). En premier lieu, des aléas climatiques, retard dans les pluies durant la période de culture et inondations au moment de la récolte, ont provoqué une diminution de la production tant sur les cultures vivrières que sur les cultures de rente. En second lieu, on assiste à un effondrement des prix du café au producteur, de 5000 Fmg par kilo en 1999 à 2300 Fmg par kilo en 2000, lié à une diminution continue du prix sur le marché mondial. Le poivre a aussi été affecté par une baisse des prix, passant de 13 000 Fmg à 11 600 Fmg le kilo. Les collecteurs, qui ont encore des stocks de café, ne sont même pas passés dans certaines localités et les producteurs n'ont pas entretenu, ni même parfois récolté leurs plantations de café.

Tableau 6 - Prix et quantités produites sur l'observatoire de Farafangana

	1999		2000		Evolution des prix	Evolution quantités
	%ménages ¹	Prix/kilo ²	%ménages	Prix/kilo		
Café vert	82%	5000 Fmg	71%	2300 Fmg	- 54%	- 47%
Girofle	14%	2000 Fmg	9%	8800 Fmg	+ 340%	-71%
Poivre	24%	17 500 Fmg	19%	11 600 Fmg	-34%	-32%

(1) % de ménages ayant produit la culture de rente

(2) prix moyen de vente par kilo

Source : ROR 1999 et 2000, nos propres calculs

Les cultures vivrières ont également subi le cyclone à Antalaha et pâties du déficit en pluie à Farafangana (Tableau 7). Les prix ont augmenté, mais les producteurs n'ont pas tiré de bénéfices de cette hausse, car ces cultures sont en premier lieu destinées à la consommation familiale. Au contraire, en raison du déficit de la production, les ménages ont dû acheter plus qu'à l'accoutumée des denrées devenues rares et donc chères, ce qui a eu des répercussions néfastes sur leur situation nutritionnelle.

Tableau 7 - Evolution des prix et des quantités produites de cultures vivrières

Cultures	Antalaha			Farafangana		
	1999	2000	Variation production	1999	2000	Variation production
Riz/Paddy	1430 Fmg	2160 Fmg	-95%	1200 Fmg	1230 Fmg	- 33 %
Mais	1180 Fmg	1425 Fmg	-59%	-	-	-
Manioc	460 Fmg	950 Fmg	-40%	285 Fmg	580 Fmg	- 70 %
Palate douce	-	-	-	415 Fmg	400 Fmg	- 71 %
Banane	200 Fmg	580 Fmg	-91%	200 Fmg	750 Fmg	- 84 %

Source : ROR 1999 et 2000, nos propres calculs

Les enquêtes en panel sur les observatoires permettent également de suivre l'évolution de chaque ménage d'une année sur l'autre, permettant à partir de là, de repérer les caractéristiques des groupes qui ont vu leur revenu se dégrader.

3.3. La matrice d'évolution du revenu

La construction de la matrice d'évolution du revenu a été réalisée à partir des quartiles de revenu de 1999¹ (Tableaux 8 et 9). Les ménages ont donc été séparés en quatre groupes de taille égale (colonne " Total " à droite) ; les bornes de revenu de chaque groupe sont celles indiquées dans le tableau 4. Les différentes catégories de revenu (très faible, faible, moyen, élevé) ne font pas référence à une classification au niveau national, mais reflètent plutôt une situation relative au sein de l'observatoire. Ces mêmes bornes ont ensuite été appliquées pour définir les groupes de revenu de 2000, en utilisant le revenu déflaté. On peut ainsi construire un tableau où on voit les passages d'un groupe à l'autre.

Tableau 8 - Matrice de répartition d'évolution des ménages dans les groupes de revenus à Antalaha¹

1999 ²	2000				Total
	Revenu très faible	Revenu faible	Revenu moyen	Revenu élevé	
Revenu très faible	14%	4%	4%	3%	25%
Revenu faible	9%	5%	4%	7%	25%
Revenu moyen	10%	4%	5%	6%	25%
Revenu élevé	6%	4%	5%	10%	25%
	39%	17%	18%	26%	100%

(1) Sens de lecture du tableau : en ligne, les quartiles de revenu 1999 tels qu'ils se répartissent en 2000, le total de la ligne est égal à 25% ; en colonnes, la répartition des ménages en 2000 d'après l'évolution de leurs revenus. Les ménages qui se situent sur la diagonale sont ceux qui n'ont pas changé de catégorie entre 1999 et 2000.

(2) Les quartiles de revenu de 1999 s'établissent à 777, 1050 et 1456 milliers de Fmg.

Source : ROR 1999 et 2000, nos propres calculs

A Antalaha (Tableau 8), l'impact des mauvaises conditions climatiques est très visible. 39% des ménages se retrouvent dans la catégorie de revenu " très faible " en 2000. Parmi eux, seuls 14% y étaient déjà en 1999, les autres sont venus des catégories plus favorisées. Il est en revanche intéressant de noter que la catégorie " revenu élevé " se maintient à 26%, surtout grâce à l'amélioration de la situation de 16% des ménages. La flambée des prix de la vanille suite au cyclone a bénéficié à ceux qui avaient des stocks. Mais les dégâts étant localisés, il reste à savoir si ceux qui ont tiré un bénéfice momentané de la situation font partie des sinistrés ou pas.

Tableau 9 - Matrice de répartition d'évolution des ménages dans les groupes de revenus à Farafangana

1999 ¹	2000				Total
	Revenu très faible	Revenu faible	Revenu moyen	Revenu élevé	
Revenu très faible	20%	2%	2%	1%	25%
Revenu faible	19%	4%	1%	1%	25%
Revenu moyen	18%	4%	2%	1%	25%
Revenu élevé	14%	3%	4%	4%	25%
	71%	13%	9%	7%	100%

(1) Les quartiles de revenu de 1999 s'établissent à 526, 720 et 1027 milliers de Fmg.

¹ HERRERA (2001).

Source : ROR 1999 et 2000, nos propres calculs

A Farafangana (Tableau 9), la dégradation de la situation semble encore plus défavorable, 84% se retrouvant des ménages dans la catégorie "revenu très faible ou faible" en 2000. Parmi ces 84%, 24%, n'ont pas changé de catégorie et 58% ont vu leur situation se dégrader. Les "sauts" sont parfois très importants puisque 32% des ménages sont passés d'un revenu moyen ou élevé en 1999 à un revenu très faible en 2000.

Ces différentes matrices apportent ainsi une information complémentaire par rapport aux indicateurs classiques d'évolution des revenus. On y voit notamment que les répercussions des chocs extérieurs sont loin d'être identiques pour tous les ménages. On constate également que, dans les trois observatoires, il existe un "noyau dur" de ménages (de 30 à 37% selon les observatoires) pour lesquels la situation a peu changé (Tableau 10). A Antalaha et à Farafangana, là où la situation s'est dégradée, ce noyau se trouve plutôt dans les catégories de revenu très faibles. Ces ménages étant déjà en bas de l'échelle de revenu, leur maintien dans cette position n'empêche pas que leur situation ait empiré.

Tableau 10 - Evolution du revenu des ménages entre 1999 et 2000

Entre 1999 et 2000 :	Antalaha	Farafangana
Le revenu n'a pas changé	34%	30%
Le revenu s'est amélioré	28%	8%
Le revenu s'est dégradé	38%	62%
Total	100%	100%

Source : ROR 1999 et 2000, nos propres calculs

L'ensemble de ces observations nous conduit alors à nous interroger sur les caractéristiques de ces groupes ménages et à essayer d'identifier, notamment pour ceux qui ont vu leur situation se dégrader, les potentialités qui pourraient leur permettre de "résister" à cette chute de leur revenu.

4. Vulnérabilité des ménages qui ont vu leur situation se dégrader

La vulnérabilité retrace la probabilité qu'à un ménage de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader, pouvant ainsi le faire basculer dans la pauvreté. Face à la concrétisation d'un risque (ici, risques climatiques et baisse des cours des matières premières), le degré de vulnérabilité va être lié aux *capabilités* dont dispose le ménage. Ces *capabilités* définis par A. SEN, regroupent les capacités (capacités personnelles des individus et opportunités sociales) et les potentialités du ménage (dotation en capitaux : capital physique, capital financier, capital humain, capital social...). Pour résister aux chocs extérieurs, le ménage doit non seulement être doté de potentialités mais également avoir la capacité de mobiliser ces potentialités¹

¹ DUBOIS, ROUSSEAU (2001), ROUSSEAU (2001).

4.1. Existe-t-il un " profil-type " de ménages qui ont connu une baisse de revenu ?

Pour savoir s'il est possible de caractériser les ménages qui ont connu une baisse de revenu entre 1999 et 2000, nous avons comparé un certain nombre de variables sur deux groupes de ménage : ceux dont le revenu avait diminué et ceux dont le revenu était stable ou en hausse. Ces variables portent sur le capital physique (nombre de parcelles possédées et cultivées), le capital humain (niveau de formation du chef de ménage), le capital financier (accès au crédit), la composition du ménage (nombre d'actifs, taux de dépendance) et la diversification des activités.

La différence entre les moyennes des deux groupes est peu significative. Il n'y a que sur Antalaha que les différences entre la possession d'un actif physique (avoir ou pas un stock de vanille) a eu une répercussion directe sur les revenus de l'année 2000. Les prix de la vanille ont en effet flambé à la suite de la destruction d'un grand nombre de plantations et les ménages qui disposaient encore de la vanille en stock ont pu bénéficier de cette hausse de prix.

Il semble également qu'il n'y ait pas de maîtrise du risque sur les chocs extérieurs subis entre 1999 et 2000 : aucune maîtrise par rapport aux cyclones qui dévastent les cultures, mais aussi les habitations lors de leur passage ; aucune maîtrise de l'eau à Farafangana¹, car l'irrégularité des précipitations n'est pas exceptionnelle et les rendements sont directement affectés par les caprices de la pluviométrie ; évidemment aucune maîtrise sur les prix du marché mondial du café, Madagascar étant de surcroît un assez petit producteur².

Au total, les ménages qui ont le plus été touchés par le cyclone ou par les aléas climatiques n'ont pas de caractéristiques différentes des ménages épargnés. En effet, ces derniers n'ont pas développé de stratégie particulière de maîtrise des risques et ont tout simplement eu la chance de ne pas habiter ou de ne pas cultiver une zone fortement exposée.

4.2. L'approche par les potentialités : l'exemple des femmes chefs de ménage

Les ménages qui ont subi une baisse de leur revenu n'ont pas tous les mêmes capacités de résistance face aux chocs externes. La vulnérabilité sera moins importante si le stock de *capabilities* dont dispose le ménage est élevé. L'information dont nous disposons à travers les enquêtes permet d'appréhender un certain nombre de ces potentialités des ménages.

Notre analyse se concentre ici sur les femmes chefs de ménage³. Les ménages dirigés par une femme représentent 15% des ménages à Antalaha et 22%

¹ Cependant, cette solution devrait prochainement évoluer avec la construction de nouveaux barrages

² La situation est un peu différente pour la vanille, car les zones de production sont beaucoup plus localisées et Madagascar garde une place de choix dans la production de vanille de qualité.

³ DUBOIS, DROY, RASOFOLO, ANDRIANSAKA (2001).

à Farafangana¹. L'idée est de tester l'hypothèse selon laquelle les femmes chefs de ménages seraient plus vulnérables.

L'analyse d'un certain nombre de potentialités (Tableau 11) montre que ces dernières sont moins bien dotées en capitaux que les hommes.

Tableau 11 - Potentialités des ménages dirigés par une femme

Forme de potentialité	Antalaha		Farafangana	
	Ménage dirigé par		Ménage dirigé par	
	femme	homme	femme	homme
Capital physique : foncier, ayant plus de 3 parcelles	65%	75%	65%	89%
Ayant récolté du riz	88%	97%	79%	94%
Ayant pratiqué au moins un type d'élevage	81%	91%	82%	92%
Ayant produit au moins une culture de rente	89%	96%	57%	84%
Ayant stocké des productions plus de deux mois	95%	98%	42%	68%
Capital humain éducation : sait écrire	61%	81%	24%	40%
Capital social : participation à une association paysanne	65%	68%	8%	12%
Capital social et capital financier : prêt par une association de crédit	6%	15%	46%	43%
Ayant un taux de dépendance faible (<= 1)	51%	56%	64%	68%
Ayant plus d'un actif par ménage	58%	98%	77%	98%
Age médian du chef de ménage	52 ans	41 ans	46 ans	43 ans
Effectif des ménages	70	393	100	354

Source : ROR 1999 et 2000, nos propres calculs

Les dotations en capital physique sont inférieures à celles des hommes et le capital humain (éducation) est nettement plus faible pour les femmes, qui comptent une proportion importante d'illettrés (39% à Antalaha et 76% à Farafangana). Les femmes chefs de ménage sont également plus âgées en moyenne que les hommes (elles sont souvent veuves ou séparées) et leurs charges sont plus lourdes. Le taux de dépendance (nombre d'inactifs/nombre d'actifs) est ainsi un peu plus élevé pour les ménages dirigés par des femmes. Le nombre de ménages ne comptant qu'un seul actif est aussi plus élevé parmi ceux dirigés par une femme. Or, un ménage qui ne compte qu'un seul actif est plus exposé en cas de maladie, car il n'existe aucun système de protection sociale pour compenser la perte de revenus. Enfin, les différences sont un peu moins importantes en ce qui concerne les deux indicateurs du capital social qui ont pu être mesurés : la participation à des associations de producteurs et à des groupements d'épargne-crédit.

4.3. Les ménages dirigés par une femme sont-ils plus vulnérables ?

Les groupes les plus vulnérables sont ceux qui cumulent plusieurs difficultés. L'un des indicateurs essentiels concerne évidemment la nutrition. Dans cette optique, les données d'enquête permettent de construire un indicateur de déficit énergétique qui identifie les ménages ayant une consommation énergétique en dessous du besoin calorique minimum du ménage. Le calcul de ce besoin calorique minimum a été fait selon la méthode de l'Organisation Mondiale de la Santé prenant en compte l'âge, le sexe, le poids théorique de chaque individu du

¹Seuls les ménages de plus de une personne et dirigés par une femme sont pris en compte. Cela concerne donc les ménages sans homme adulte, puisque dans les conventions statistiques, celui-ci est automatiquement considéré comme chef.

ménage, rapporté ensuite à l'équivalence en besoin calorique journalier selon les tables de l'OMS de 1985. La consommation calorique quotidienne a été calculée à partir de la composition du panier alimentaire du ménage¹.

Les groupes cumulant plusieurs difficultés sont présentés dans le tableau 12. La distinction du sexe du chef de ménage est pertinente, puisqu'on a vu que les potentialités des ménages dirigés par une femme étaient plus faibles que celles des ménages dirigés par un homme.

Tableau 12 - Le cumul des difficultés

Caractéristiques de vulnérabilité	Antalaha		Farafangana	
	Ménage dirigé par		Ménage dirigé par	
	femme	homme	femme	un homme
<i>Mal nourri, baisse de revenu, a subi des dégâts</i>	19%	14%	37%	27%
<i>Mal nourri et baisse du revenu</i>	13%	4%	14%	3%
<i>Mal nourri et ayant subi des dégâts</i>	6%	15%	5%	9%
Sous-total " déficit énergétique "	38%	33%	56%	39%
<i>Ayant subi des dégâts et baisse du revenu</i>	16%	23%	38%	48%
Pas de cumul de difficulté	46 %	44%	6%	13%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : ROR 1999 et 2000, nos propres calculs

Les trois premiers groupes rassemblent les ménages ayant un déficit énergétique et/ou une baisse des revenus entre 1999 et 2000 ainsi que des dégâts sur les cultures ou le logement. Le premier groupe de ménages qui additionne les trois handicaps peut ainsi être considéré comme très vulnérable. L'ensemble de ces trois groupes qui a pour caractère commun d'avoir des difficultés à se nourrir représente le tiers des ménages d'Antalaha. En revanche, à Farafangana, plus de la moitié des ménages dirigés par des femmes ont des difficultés alimentaires contre 39% parmi les " ménages-hommes ". Un autre groupe rassemble les ménages ayant subi des dégâts sur les cultures ou habitations et une baisse de revenu. Le dernier groupe concerne les ménages ayant au plus une difficulté.

A travers ces différentes catégories, il apparaît qu'un certain nombre de ménages, en particulier ceux dirigés par des femmes, se trouvent dans une situation de grande fragilité à la suite des événements extérieurs et que les difficultés d'accès à l'alimentation sont en particulier signe de forte vulnérabilité.

Conclusion

Les ménages de la Côte Est de Madagascar, région de cultures d'exportation, sont exposés de manière chronique à deux risques : un risque climatique et un risque économique de mévente de leur production à la suite des fluctuations des cours sur les marchés mondiaux. La saison 1999-2000 a vu la concrétisation de ces risques : cyclone très intense qui a frappé la région d'Antalaha, aléas climatiques et chute des prix des produits de rente pour la région de Farafangana. Cela s'est traduit par une forte baisse des revenus d'une majorité des ménages des observatoires.

¹ Les quantités consommées prises en compte dans le panier alimentaires sont les produits autoconsommés et les denrées achetées sur le marché.

Mais ce choc n'a pas eu les mêmes conséquences pour tous les ménages. Les ménages ayant de faibles potentialités apparaissent moins à même de faire face aux conséquences de cette chute des revenus. Ainsi, les femmes chefs de ménage et les personnes qui vivent avec elles, notamment les enfants, basculent plus facilement dans des situations de grande pauvreté, qui se manifestent par des difficultés à couvrir les besoins alimentaires de base. Leur vulnérabilité est donc particulièrement élevée.

Connaître et comprendre cette vulnérabilité permet d'envisager des mesures préventives en renforçant les dotations en capital, c'est-à-dire les potentialités des groupes les plus exposés. Parallèlement, une relative maîtrise de certains risques peut être développée, comme la maîtrise de l'eau, la diversification des activités, voire la reconversion de certaines cultures, afin que les paysans malgaches soient moins tributaires des caprices du ciel et du cours des matières premières.

Références bibliographiques

- BLANC-PAMARD C., RUF F. (1992), *La transition caféière, Côte Est de Madagascar*, CIRAD Documents systèmes agraires n°16.
- DROY I., DUBOIS J.L., RASOLOFO P., ANDRIANJAKA H. (2001), " Femmes et pauvreté en milieu rural : analyse des inégalités sexuées sur les observatoires ruraux de Madagascar ", *Séminaire sur " la pauvreté à Madagascar, état des lieux, réflexion sur les politiques de réduction et leur mise en œuvre "*, Antananarivo, 5-7 février 2001.
- DUBOIS J-L., DROY I. (2001), " L'observatoire : un instrument pour le suivi de la pauvreté ", Centre d'Economie du Développement DT/59/2001, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- DUBOIS J-L., MAHIEU F-R. et POUSSARD A. (2001), " La durabilité sociale comme composante d'un développement humain durable ", *Le développement humain : Cahiers du GRATICE*, Université de Paris XII Val de Marne.
- DUBOIS J.L., ROUSSEAU S. (2001), " Reinforcing Household's Capabilities as a Way to Reduce Vulnerability in Equitable Terms ", *Conference Justice and Poverty : Examining Sen's Capability Approach*, 5-7 June 2001, Cambridge.
- HERRERA J. (2001), " Poverty dynamics in Peru 1997-1999 ", DIAL, DT/2001/09.
- RAZAFINDRAVONONA J., STIFEL D., PATERNOSTRO S. (2001), *Evolution de la pauvreté à Madagascar : 1993-1999*, INSTAT, Antananarivo.
- ROUSSEAU S. (2001), " Capabilités, risque et vulnérabilité ", *Séminaire Pauvreté et développement durable*, Bordeaux, 22-23 novembre 2001.
- ROR (2001), *Les observatoires ruraux à Madagascar, Fiches signalétiques 2000*, ROR, Antananarivo.
- SEN A.K. (2000), *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris.
- WORLD BANK (2000), *Attacking poverty*, World Development Report, Oxford University Press.

PARTIE III

LES CONTRAINTES EXTERNES DU DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT DURABLE



Par définition, le développement socialement durable veille à ne pas engendrer des dysfonctionnements tels qu'ils remettent en cause les acquis sociaux et les possibilités d'amélioration du bien-être pour l'ensemble de la population actuelle comme à venir. Dans ce cadre, on a examiné, dans une première partie, ce que signifiait améliorer le bien-être, avec ses conséquences en termes de lutte contre la pauvreté. Il en résultait la nécessité de prendre en compte une vision élargie du bien-être et de considérer la pauvreté sous ses aspects d'accessibilité, de potentialités et donc, plus généralement, de capacités. Dans une seconde partie, on a précisé les critères qui caractérisent la durabilité sociale du développement, à savoir la prise en compte de l'équité, afin de réguler les inégalités, et le renforcement des capacités, pour réduire la vulnérabilité face aux risques de pauvreté.

Cette approche confère une vision nouvelle au développement : elle met la personne au centre du développement et juge la qualité des politiques mises en œuvre en fonction de leurs impacts sur les personnes actuelles ou à venir. Or, le fait de se référer à ces principes, amène à considérer le développement comme un processus fragile qui peut être facilement remis en cause dans sa logique (car il peut détruire des ressources humaines et induire des tensions sociales) comme dans ses résultats (car il ne réduit pas toujours la pauvreté et accroît la vulnérabilité).

C'est la reconnaissance de cette fragilité qui implique la volonté de tout mettre en œuvre pour assurer au développement une certaine durabilité. Autrement dit, l'insistance actuelle sur le développement durable résulte, tout simplement, d'une prise de conscience de sa fragilité qui est fonction des décisions prises pour la gestion des ressources économiques, humaines, sociales et naturelles.

Cette prise de conscience est relativement récente. On peut la relier au développement de l'information et des échanges, à l'intégration des marchés, aux innovations technologiques, etc.. Tous ces éléments sont des constituants du processus de mondialisation qui s'est accéléré au cours des dernières années. Ils concourent à ce que des décisions prises en certains lieux de la planète entraînent des effets à finalité sociale sur d'autres territoires et font apparaître des obligations nouvelles au niveau international : limitations sur les ressources, apparition de biens publics globaux, négociations de politique, formes de gouvernance, etc.

Il en résulte que toute mesure qui vise à promouvoir le développement durable, en termes sociaux, dans un pays donné, doit être confrontée aux efforts d'insertion de ce pays au niveau mondial et aux contraintes nouvelles imposées par l'interdépendance croissante des économies. On peut, tout particulièrement, inclure dans ce processus les politiques publiques actuelles qui visent, notamment, à réduire la pauvreté et ou à protéger l'environnement. Autrement dit toute vision du développement socialement durable ne peut se passer d'une réflexion sur les contraintes externes imposées par l'environnement dans lequel il s'insère.

Dans ce contexte, deux questionnements surgissent en relation avec l'extension de la sphère décisionnelle au niveau planétaire.

Premièrement, quel effet la mondialisation a-t-elle sur la durabilité sociale du développement et, plus précisément, dans quelle mesure la globalisation des marchés favorise-t-elle, ou nuit-elle, à la réalisation d'un développement qui se veut socialement durable ?

Deuxièmement, les politiques publiques qui semblent toutes orientées vers la réduction de la pauvreté, assurent-elles, dans le contexte d'une économie mondialisée, la durabilité sociale du développement ?

Chacun de ces questionnements fera l'objet, dans les pages qui suivent, d'un groupe de contributions visant à apporter quelques éléments de réponse.

CHAPITRE 5 : DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT DURABLE ET PROCESSUS DE MONDIALISATION

Le processus de mondialisation, sous sa forme économique d'intégration des marchés, s'appuie sur l'ouverture des pays aux marchés extérieurs (politique de taux de change, suppression des droits de douanes, etc.) ce qui implique, en parallèle, pour des questions de compétitivité, une libéralisation plus forte au niveau interne (suppression de taxes, liberté des prix, privatisation de sociétés publiques, etc.). Ces deux orientations se combinent pour affecter la durabilité sociale du développement.

Certaines études empiriques montrent que les taux de croissance des économies ouvertes augmentent avec leur degré d'ouverture. Il en résulte une certaine réduction de la pauvreté monétaire bien que la corrélation ne soit pas toujours nette. Si la pauvreté n'est pas éliminée pour autant, au moins l'extrême pauvreté tend à se réduire.

Cependant, dans le même temps, les inégalités s'accroissent au sein des pays, comme entre les pays. Au sein d'un même pays, les mesures de libéralisation internes, comme externes, ne profitent qu'aux groupes sociaux directement concernés : les commerçants de certains produits, les agriculteurs d'exportation, les employés des industries exportatrices, etc. Des formes de redistribution particulières (redistribution traditionnelle, aide publique ciblée, amélioration des services sociaux) s'avèrent alors indispensables si l'on veut que les bénéfices de la croissance se répartissent dans l'ensemble du corps social. Entre pays, l'inégalité vient surtout des différences dans le taux de croissance, celles-ci étant fonction des ressources du pays et de son degré d'ouverture : les pays qui vivent en autarcie ou sont exclus du processus d'intégration des marchés se retrouvant en retrait.

En conclusion, s'il peut sembler que le processus de mondialisation puisse contribuer à la réduction de la pauvreté par une accélération de la croissance, ce processus n'apparaît pas pour autant durable. D'une part, il implique une augmentation des inégalités qui freine la réduction de la pauvreté et engendre des tensions sociales et politiques pouvant remettre en cause croissance et développement. D'autre part, cette accélération de la croissance atteint l'environnement par la pollution et la dégradation des ressources. Aussi, assurer la durabilité du développement, tout en poursuivant le processus de globalisation, implique l'élaboration et la mise en œuvre, de mesures de régulation appropriées aux différents niveaux économique, social et écologique.

La contribution présentée dans ce chapitre, intitulée "*Globalisation, pauvreté et développement durable*", reprend certaines des conséquences du processus de mondialisation sur le développement socialement durable. Elle constate que l'intégration accrue des marchés s'est accompagnée, au cours des dernières décennies, d'une quasi-stagnation de la pauvreté, d'une dégradation de l'environnement et d'une forte inégalité économique. Le processus de globalisation actuel ne permet donc pas d'assurer la durabilité sociale et environnementale recommandée par le rapport Brundtland et ce n'est pas une accélération de ce

processus qui réglera le problème. Pourtant, il est possible à terme, qu'il y ait un retournement de tendance comme l'ont déjà montré les courbes de Kuznets sur l'inégalité et la dégradation environnementale. Ceci demande néanmoins la mise en place d'institutions et de politiques nouvelles pour réguler ce processus en s'appuyant sur une opinion publique mieux éduquée, mieux informée et capable d'exprimer son aversion à l'inégalité et à la dégradation de l'environnement.

Globalisation, pauvreté et développement durable

Simone BORGHESI et Alessandro VERCELLI, Département d'Economie Politique, Université de Sienna

Résumé

Bien que le récent processus de globalisation des marchés internationaux ait réussi à soutenir la croissance économique des pays qui y ont participé, les données empiriques suggèrent qu'il s'est accompagné d'un maintien de la pauvreté et d'un accroissement, à l'échelle mondiale, des inégalités économiques et des dommages causés à l'environnement. La crainte que ces aspects de la globalisation puissent compromettre sa "soutenabilité" sur le plan social et environnemental tend de ce fait à s'accroître.

Ces deux dimensions, sociale et environnementale, de la soutenabilité ont joué un rôle central dans la définition du développement durable, telle qu'elle a été initialement proposée par la Commission BRUNTLAND. L'essentiel de la littérature sur le sujet ne s'est pourtant jusque là consacré qu'aux seuls aspects environnementaux de la soutenabilité. Cet article repart de l'approche initiale du développement durable pour obtenir une compréhension plus approfondie du rôle que la globalisation a joué, et pourrait jouer, dans la mise en oeuvre d'une soutenabilité sociale et environnementale. Nous étudierons en particulier la façon dont le processus de globalisation pourrait affecter d'une part la relation entre le revenu par tête, et, d'autre part, la dégradation sur le plan de l'environnement ainsi que l'augmentation des inégalités. Sur la base de cette analyse, nous esquisserons finalement quelques unes des conditions minimales requises pour l'obtention d'une globalisation "soutenable".

Introduction

L'intégration des marchés mondiaux s'est fortement accentuée ces dernières décennies. Initié depuis longtemps (au moins depuis la révolution industrielle), ce processus a connu une forte accélération ces dernières années du fait des Nouvelles Technologies de l'Information (NTI) telles que les chaînes de télévision, les communications par satellites, l'Internet, etc. Les données empiriques suggèrent pourtant que cette croissance rapide des marchés globaux s'est accompagnée, à l'échelle mondiale, d'un maintien de la pauvreté, d'une augmentation des inégalités, ainsi que de la dégradation de l'environnement. Cette tendance longue conduit à s'interroger sur le fait que le processus de globalisation puisse avoir des effets néfastes sur le développement durable, tant sur le plan de la soutenabilité sociale qu'environnementale. Ces deux dimensions ont effectivement joué un rôle central dans la définition du développement durable telle qu'elle a été initialement proposée par la Commission BRUNTLAND¹ : "Le développement durable est celui

¹ WCED (1987, p.43).

qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il inclut pour l'essentiel deux concepts clés : (I) le concept de "besoins", en particulier les besoins essentiels des pauvres, auxquels la priorité doit être accordée par dessus tout et (II) l'idée des limitations imposées par l'état de la technologie et de l'organisation sociale aux capacités de l'environnement à répondre aux besoins présents et futur"¹. La réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement sont conçus ici comme des objectifs complémentaires au regard du développement durable. Comme l'a mis en évidence la Commission BRUNTLAND, celui-ci présuppose une prise en compte éthique de l'équité distributive entre les générations, qui doit être logiquement étendue à l'équité distributive au sein de chaque génération (ibidem). Au regard de la définition originale du développement durable, la pauvreté, l'inégalité et la dégradation de l'environnement se voient attribuer une importance égale et sont considérées comme y faisant obstacle de façon interdépendante. Pour parvenir au développement durable, celles-ci doivent être, sinon éradiquées, du moins atténuées.

Les débats sur le développement durable qui ont suivi se sont focalisés sur l'obstacle environnemental, comme si celui-ci était entièrement indépendant des conditions sociales de soutenabilité. En particulier, bien que la soutenabilité sur le plan environnemental ait été analysée en terme de distribution inter-générationnelle, ses relations avec la distribution intra-générationnelle et la pauvreté ont été pratiquement passées sous silence.

Dans cet article, nous proposons de développer l'approche initiale, plus complète, du développement durable, afin de parvenir à une compréhension plus approfondie du rôle que la globalisation peut jouer dans l'obtention d'une soutenabilité sociale et environnementale. L'approche et son champs d'application étant tous les deux très vastes, l'article se limite à suggérer un schéma conceptuel susceptible d'être utilisé dans l'analyse de ces questions complexes, et à dériver quelques conditions élémentaires qui pourraient faire de la globalisation un processus soutenable.

L'article est structuré de la façon suivante. La section 1 essaie de clarifier les fondements rationnels des préoccupations croissantes touchant aux inégalités, à la pauvreté et aux dégradations de l'environnement, en insistant sur le fait que ces préoccupations sont sous-tendues par des arguments éthiques et économiques similaires. Nous analysons alors la façon dont la globalisation peut affecter la soutenabilité sociale et environnementale. Nous examinons en particulier l'impact de la globalisation sur la pauvreté et les inégalités (section 2) et sur les dégradations environnementales (section 3) en attachant une attention particulière à la courbe de KUZNETS ainsi qu'à sa version environnementale. La section 4 traite des analogies existant entre la courbe de KUZNETS initiale et sa version environnementale et étudie la façon dont la globalisation affecte les deux courbes. A partir de cette analyse, nous tirons, dans la dernière section, quelques conclusions sur les conditions minimales requises pour l'obtention d'une globalisation soutenable.

¹ Nous traduisons (NDT).

1. Fondements éthiques et économiques de la soutenabilité

L'attention récente portée aux inégalités, à la pauvreté et à la dégradation de l'environnement repose sur des fondements éthiques et économiques solides. D'un point de vue éthique, ces préoccupations ont des racines communes dans le principe éthique de l'égalité ex-ante des opportunités de chaque citoyen. Les inégalités ex-post ne sont pas nécessairement un problème en soi : dans une société méritocratique, le principe voulant que les personnes plus actives et plus productives reçoivent des récompenses plus importantes est un principe acceptable. Toutefois, les riches ont souvent des opportunités plus importantes que les pauvres (par exemple un accès plus facile à l'enseignement supérieur), de sorte que les différences de productivité (et de revenu) proviennent en partie de différences initiales d'opportunités. Le planificateur social devrait, de ce fait, s'occuper des questions touchant aux inégalités et à la pauvreté dès lors que les écarts de revenu reflètent des différences d'opportunités ex-ante. Une société égalitaire n'est pas supposée donner à tout le monde le même niveau de revenu, mais assurer à tous les mêmes opportunités initiales. De la même façon, comme cela a été proposé par CHICHILNISKY (1997), le développement durable devrait être interprété au sens large de développement offrant des "opportunités égales" à toutes les générations. Cela ne signifie pas qu'il faille garantir le même niveau de revenu à chaque génération mais le même ensemble de choix initiaux¹. Tant les inégalités que la dégradation de l'environnement peuvent de ce fait être critiquées d'un point de vue éthique, étant donné qu'elles violent le principe fondamental d'équité consistant à offrir à chaque individu les mêmes opportunités. Cet argument s'applique aussi au phénomène de la pauvreté. Le concept d'ensemble d'opportunités (de consommation) joue dans les faits un rôle crucial dans le problème d'identification de la pauvreté, c'est-à-dire le choix d'une ligne de pauvreté permettant d'identifier les pauvres. Une personne est généralement considérée comme pauvre dès lors qu'elle manque à satisfaire un ensemble de besoins minimaux (qualité de la nourriture, habillement, transports, accès aux soins, etc.). Selon cette optique, la ligne de pauvreté devrait être donnée par la valeur du panier de consommation nécessaire à la satisfaction de ces besoins. Or, comme SEN (1979) l'a relevé, les préférences individuelles ou les facteurs culturels sont largement susceptibles d'influencer la consommation réelle de ces biens. Pour cette raison, il est préférable de considérer l'ensemble d'opportunités de consommation d'un individu, plutôt que sa consommation effective de ces biens de base. Si l'on veut utiliser cet ensemble d'opportunités de consommation en tant que mesure pertinente pour définir la pauvreté, la ligne de pauvreté devrait donc être fixée au niveau de revenu minimum nécessaire à la satisfaction de ces besoins minimums. Réduire la pauvreté implique donc le fait de garantir à tous l'ensemble d'opportunités de consommation minimum.

Le niveau croissant des inégalités, de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement peut néanmoins aussi être un sujet de préoccupation pour des raisons économiques, compte tenu de leur impact négatif sur la performance d'une économie. Les arguments économiques allant dans ce sens sont indéniables. En

¹ VERCELLI (1998).

particulier, les performances d'un agent rationnel dépendent strictement, *ceteris paribus*, de l'étendue de son ensemble d'opportunités. Un ensemble d'opportunités élargi peut inclure des options supérieures augmentant l'utilité de l'agent aussi bien que sa performance. Comme la pauvreté réduit son ensemble d'opportunités, elle réduit également sa contribution potentielle à l'efficacité économique et à la richesse de la société. De surcroît, la condition d'égalité des opportunités initiales est une condition nécessaire à l'existence d'une concurrence loyale impliquant une efficacité accrue et une meilleure performance de l'économie dans son ensemble. Il est clair que la pauvreté exclut de la concurrence du marché des personnes susceptibles d'avoir des compétences spécifiques supérieures dont l'exploitation pourrait améliorer la performance du marché. Tout le monde sait que parmi les personnes pauvres qui n'ont pu s'offrir une éducation satisfaisante se trouvent potentiellement d'excellents scientifiques, techniciens, chefs d'entreprise, etc. Il n'y a aucun doute qu'une valorisation convenable de ces ressources sous-exploitées améliorerait l'efficacité et la performance des économies. Au delà de ces arguments généraux, il existe des raisons spécifiques pour penser que la pauvreté, les inégalités et la dégradation de l'environnement réduisent la performance d'une économie de marché.

Comme l'ont souligné plusieurs travaux¹, des niveaux élevés d'inégalités peuvent être à l'origine de tensions sociales et politiques qui ont souvent des effets négatifs sur la croissance.² Les conflits socio-politiques font peser une menace sur les droits de propriété et tendent de ce fait à décourager l'investissement d'un pays. Le mécontentement face aux inégalités peut de surcroît déboucher sur des émeutes ou des grèves tendant à réduire le nombre moyen d'heures travaillées et donc la production totale de l'économie. Il est de plus intéressant de souligner que le mécontentement face aux inégalités et les tensions sociales qu'il induit, a plus de chance d'augmenter dans une période de récession que de prospérité. Quand l'économie croît, la situation des pauvres s'améliore, tandis qu'ils tendent à souffrir relativement plus que les riches en période de récession. Pour cette raison, la pauvreté est susceptible d'amplifier les effets négatifs des inégalités sur la croissance économique : plus le nombre de pauvres est élevé et plus leur niveau de vie est faible, plus leur aversion des inégalités sera forte.

De la même façon, la dégradation de l'environnement peut avoir des effets néfastes sur la production en augmentant les problèmes de santé des travailleurs, réduisant de ce fait leur productivité. De plus, les dégradations écologiques réduisent la productivité de la terre sur le long terme. Cela peut conduire à une "trappe de pauvreté-environnement", étant donné que les ressources naturelles sont souvent les seules sources de revenu pour les plus défavorisés : la dégradation de l'environnement tend à détériorer les conditions de vie des pauvres, qui en retour, les conduit à exploiter d'avantage les ressources naturelles pour assurer leur survie quotidienne. Comme dans le cas des inégalités, la pauvreté peut amplifier les effets négatifs que les dégradations de l'environnement ont sur la croissance économique.

En résumé, l'ensemble de ces raisons éthiques et économiques devrait induire l'opinion publique et les planificateurs sociaux à s'occuper des problèmes sociaux

¹ e.g. ALESINA et PEROTTI (1996); BENHABIB et RUSTICHINI (1996).

² L'instabilité sociale et politique n'est pas le seul canal par lequel les inégalités peuvent affecter la croissance économique. Se reporter à BARRO (1999) pour une discussion des autres effets que les inégalités peuvent exercer, d'un point de vue théorique, sur la croissance économique.

et environnementaux. La globalisation actuelle amplifie-t-elle ces problèmes, ou contribue-t-elle à les réduire ? Pour répondre à cette question, les deux sections suivantes examinent en premier lieu l'impact de la globalisation sur les inégalités et la pauvreté puis, en second lieu, son impact sur la qualité de l'environnement.

2. Globalisation, inégalités et pauvreté

L'économie mondiale est devenue plus intégrée ces dernières décennies. LINDERT et WILLIAMSON (2001) remarquent que l'intégration des marchés mondiaux n'est pas un phénomène nouveau mais qu'elle a régulièrement progressé depuis les années 1820, si l'on exclut la période de l'entre-deux-guerres. Après la Seconde Guerre Mondiale, et particulièrement ces dernières années, la globalisation a connu une accélération impressionnante donnant naissance à des débats controversés sur ses aspects nouveaux et ses implications. Nous commencerons leur analyse par un bref rappel des corrélations observées entre, d'un côté, le récent processus de globalisation et, d'un autre côté, les évolutions récentes des indices de pauvreté et d'inégalités. Les données empiriques indiquent que la croissance rapide de l'intégration financière n'a pas été corrélée avec une réduction claire de l'exclusion sociale et de la pauvreté¹. Bien que la part de la population vivant avec moins d'un dollar par jour ait décliné de 28,3 à 24,0 pour-cent sur la période 1987-98, le nombre total de personnes concernées a augmenté sur la même période du fait de la croissance de la population². Les indicateurs de pauvreté ont évolué de façon très différente d'une région à l'autre du monde ces dernières décennies, déplaçant la pauvreté vers l'Asie du Sud et l'Afrique Sub-Saharienne. Le nombre des personnes pauvres, par exemple, a rapidement décliné dans l'Asie de l'Est, mais a dramatiquement augmenté dans les autres régions (Asie du Sud et Asie Centrale, Afrique Sub-Saharienne, Amérique Latine et les Caraïbes, et y-compris l'Europe). De la même façon, même si certains indicateurs sociaux tels que la mortalité infantile ou l'analphabétisme se sont améliorés en moyenne dans les pays en développement ces trois dernières décennies, ils ont continué à empirer en Afrique³. Il en résulte que la plupart des indicateurs de pauvreté mondiale divergent des objectifs de réduction de la pauvreté que s'est donnée la communauté internationale pour 2015.

Dans le même temps, la distribution du revenu mondial est également devenue plus inégale ces dernières décennies. En combinant les inégalités existant à l'intérieur d'un pays et celles existant entre les pays, BOURGUIGNON et MORRISON (2000) ont observé que le coefficient d'inégalités de THEIL a augmenté depuis 1960. D'autres mesures des inégalités donnent des résultats similaires : DIKHANOV et WARD (2001) ont trouvé que le coefficient de GINI pour la distribution du revenu mondial a augmenté d'à peu près 6% entre 1988 et 1993. MILANOVIC

¹ L'exclusion sociale est l'une des multiples dimensions de la pauvreté. L'intérêt porté à la notion d'exclusion sociale a été renouvelé dans des études récentes. Comme le souligne le dernier Rapport sur le Développement dans le Monde (BANQUE MONDIALE 2001), des barrières sociales conduisent à l'exclusion des femmes et des groupes ethniques et raciaux qui ne sont pas en mesure d'influencer les décisions clés qui affectent leurs vies et ne tirent aucun bénéfice de l'investissement public dans le domaine de l'éducation et de la santé.

² BANQUE MONDIALE (2001).

³ BANQUE MONDIALE (2001).

(2002), a mis en évidence une polarisation entre les catégories appartenant à l'échelon supérieur de la distribution (disposant de plus de 11500 \$ par an) et celles appartenant à l'échelon inférieur (moins de 1500 \$ par an), avec relativement peu de catégories intermédiaires entre ces deux extrêmes.

Pour étudier la façon dont la globalisation affecte les inégalités, il nous faut distinguer les inégalités existant à l'intérieur d'un pays et celles existant entre différents pays. Ces deux composantes des inégalités mondiales dépendent en réalité de facteurs différents (par exemple, les taux de change ont une influence sur les inégalités inter-pays plus que sur les inégalités intra-pays) et requièrent de ce fait des réponses politiques différentes. L'augmentation récente des inégalités au niveau mondial semble principalement dépendre des différences de croissance de revenu entre les pays plutôt qu'en leur sein. Cette augmentation des inégalités inter-pays est essentiellement due à une croissance économique plus faible et à une croissance démographique plus forte dans les pays en développement que dans les pays OCDE¹. Les inégalités de revenu ont toutefois également augmenté à l'intérieur de nombreux pays industrialisés, comme les Etats-Unis ou la Grande Bretagne, où elles ont atteint leur sommet depuis plusieurs décennies.

La corrélation entre l'intégration croissante des marchés, d'une part, et les inégalités croissantes ou le maintien de la pauvreté, d'autre part, n'implique pas l'existence d'un lien de causalité ni son caractère inévitable. Afin d'aborder ces questions, il est utile de considérer les effets indirects de la globalisation sur les inégalités et la pauvreté, à travers ses effets sur le revenu agrégé et sur le revenu par tête. La plupart des économistes s'accordent sur le fait que la libéralisation progressive du commerce international et la globalisation consécutive des marchés financiers tendent à développer la croissance. FRANKEL et ROMER (1999), par exemple, estiment que l'élasticité du revenu par tête au ratio commerce/PIB se trouve dans un intervalle de 0.5 à 2 pour-cent. DOLLAR et KRAAY (2001) montrent que les pays en développement qui ont vu augmenter la part du commerce dans leur PIB ces vingt dernières années ont connu une accélération de leur taux de croissance, tandis que les pays en développement dont ce ratio a baissé ont connu un déclin. LINDERT et WILLIAMSON (2001) fournissent des données empiriques accréditant le fait que les économies ouvertes croissent plus vite que les économies fermées, et que les taux de croissance augmentent avec le degré d'ouverture. La globalisation semble donc avoir non seulement stimulé la croissance des pays qui y ont participé, mais également augmenté les inégalités entre les pays qui ont libéralisé leurs échanges et ceux qui ont suivi des politiques d'autarcie². LINDERT et WILLIAMSON (2001) affirment également que la globalisation a pu réduire l'écart entre les pays qui y ont participé. Cela semble être confirmé par la réduction de l'écart de revenu entre les pays de l'OCDE après la Seconde Guerre Mondiale : la libéralisation des échanges d'après guerre s'est principalement faite à l'intérieur des pays de l'OCDE plutôt qu'entre les pays de l'OCDE et le reste du monde. La participation au processus d'intégration des marchés pourrait donc expliquer la polarisation de la distribution du revenu mondial observée aujourd'hui : la situation

¹ WADE (2001).

² Quelques cas pris au hasard confirment cette conclusion : les pays Baltes, par exemple, avaient des niveaux de revenu comparables à celui du Danemark avant la mise en œuvre d'une politique de fermeture commerciale après la seconde guerre mondiale.

des pays isolés ou exclus de la globalisation reste inchangée, tandis que ceux qui y participent rejoignent une sorte de "club de convergence".¹

Un tableau identique pourrait être dressé pour l'impact de la globalisation sur les inégalités intra-nationales. LINDERT et WILLIAMSON (2001) avancent que la distribution des revenus est devenue plus inégale après la libéralisation survenue dans les quatre grands pays qui regroupent la majeure partie de la population mondiale : la Chine, l'Inde, l'Indonésie et la Russie. Il est alors intéressant de noter que les inégalités se sont accrues dans les régions qui ont été mises à l'écart du processus de globalisation, comme la Chine rurale et continentale ou l'Inde rurale. Dans certains cas l'accès aux réformes commerciales et à leurs bénéfices a été limité à une minorité extrêmement réduite, à l'exemple de la Russie où seuls quelques oligarques ont participé au processus d'internationalisation². Ces arguments semblent suggérer que ce n'est pas la globalisation en elle-même, mais la différence d'accès à la globalisation qui a augmenté les inégalités tant à l'intérieur d'un pays donné qu'entre les différents pays.

Certains pourraient dire que l'augmentation des inégalités intra-nationales qui ont suivi la libéralisation des échanges dans les pays mentionnés plus haut pourrait être considérée comme une conséquence temporaire de la globalisation, disparaissant au fur et à mesure que la croissance se poursuit. Comme KUZNETS (1955) l'a remarqué, les inégalités tendent à augmenter lors des étapes initiales de la croissance, puis diminuent par la suite, décrivant une courbe en U inversée reliant le revenu par tête (sur l'axe horizontal) et les inégalités de revenu (sur l'axe vertical). Cette relation, appelée "Courbe de KUZNETS" fut très populaire pendant les années 1970 et considérée comme une régularité empirique de l'économie³. Des contributions ultérieures ont néanmoins remis en question les données accréditant la validité de cette courbe. Certains auteurs⁴ ont ainsi avancé que le revenu n'explique qu'une faible part de la variance des inégalités entre pays⁵. ANAND et KANBUR (1993) ont montré que la courbe de KUZNETS s'est affaiblie dans le temps et que différents indices d'inégalité donnent des résultats différents. D'autres⁶ ont mis en évidence le fait que la courbe apparaît dans le cadre d'études en coupe, mais pas dans le cadre d'études utilisant des séries temporelles et ne saurait donc décrire l'évolution d'un seul pays dans le temps. En dépit de ces critiques, l'hypothèse de KUZNETS séduit toujours et l'on peut s'attendre à des recherches ultérieures sur le sujet à mesure que les techniques économétriques gagnent en sophistication.

L'analyse développée jusqu'ici a principalement examiné l'impact de la globalisation sur les inégalités, en consacrant une attention particulière à la

¹ L'idée que les inégalités entre pays participant à la globalisation se réduit repose sur l'opinion traditionnelle que les pays relativement pauvres gagnent la majeure partie des bénéfices induits par la libéralisation des échanges. La libéralisation des échanges, "devrait avoir un effet plus important sur les termes de l'échange d'un pays rejoignant l'économie mondiale, plus grande, que sur les pays déjà intégrés" (LINDERT et WILLIAMSON, 2001, p.35 -nous traduisons). Voir LINDERT et WILLIAMSON (2001) pour un examen plus détaillé de la question de l'identification des bénéficiaires de la libéralisation des échanges.

² FLEMMING et MICKLEWRIGHT (2000).

³ AHLUWALIA (1976) ; ROBINSON (1976).

⁴ PAPANEK et KYN (1986).

⁵ FISHLOW (1995) estime que le fait d'introduire des variables explicatives liées au niveau de développement, comme la scolarisation dans le secondaire, produit des résultats plus conformes aux données.

⁶ CLARKE (1992) ; LI, SQUIRE et ZOU (1998).

littérature relative à la courbe de KUZNETS qui éclaire indirectement les relations entre les deux phénomènes. Qu'en est-il des effets indirects de la globalisation sur la pauvreté ? Les résultats de certaines études empiriques récentes suggèrent que la globalisation pourrait aider les pauvres au travers de son impact positif sur le revenu agrégé et en dépit de ses effets négatifs sur les inégalités de revenu. CHEN et RAVALLION (2000) estiment ainsi qu'entre 1993 et 1998 le nombre de pauvres au sens absolu (vivant avec moins d'un dollar par jour) a décru dans les pays en développement qui ont substantiellement ouvert leurs échanges ces deux dernières décennies, tandis que le nombre de pauvres a augmenté chez les autres. Cela semble suggérer que la participation au processus de globalisation peut jouer un rôle crucial, non seulement dans la lutte contre les inégalités, mais aussi dans la lutte contre la pauvreté. DOLLAR et KRAAY (2001) ont néanmoins montré que le revenu des pauvres (mesuré par le quintile inférieur de la population) évolue dans les mêmes proportions que le revenu global d'un panel de 92 pays sur la période 1950-1992. Ils tirent deux conclusions principales de ce résultat. En premier lieu, la globalisation a un effet indirect positif sur la pauvreté, au travers de la croissance, car elle augmente le revenu des pauvres. En second lieu, la croissance tirée par la globalisation ne profite pas plus aux riches qu'aux pauvres, car la part de ces derniers dans le revenu reste stable tout au long de la croissance. Cela les conduit à conclure que les inégalités ne sont pas liées au niveau de revenu, ce qui fait peser des doutes sur l'existence de la courbe de KUZNETS¹. Selon nous, cette conclusion ne découle pas immédiatement de leur résultat empirique, lequel ne considère que le quintile inférieur de la population. La croissance, par exemple, peut avoir des effets redistributifs à partir des catégories intermédiaires jusqu'aux catégories supérieures. Dans ce cas de figure, les inégalités peuvent augmenter alors même que la part du quintile inférieur dans le revenu reste constante. De surcroît, l'utilisation d'une ligne de pauvreté purement relative telle que le quintile inférieur de la population n'est pas sans présenter des difficultés conceptuelles. Tout en reconnaissant les mérites d'une approche relativiste², on ne peut évaluer la privation uniquement au regard des standards contemporains (i.e. la distribution des revenus de la communauté à laquelle l'individu appartient) sans que la pauvreté se réduise à une question d'inégalités, alors que les deux notions devraient être distinguées. Faute de quoi, la pauvreté ne pourrait jamais être éliminée, étant donné qu'il y aura toujours des personnes se situant en dessous de la moyenne. Les considérations relatives à la privation absolue et relative devraient donc être combinées dans la définition de la pauvreté, ainsi que dans sa quantification. La notion de capacités introduite par SEN (1985) va dans cette direction puisqu'elle facilite la résolution du conflit entre l'approche absolue et l'approche relative de la définition de la pauvreté. Les recherches à venir concernant l'impact de la croissance et de la globalisation sur la pauvreté devraient donc selon nous, s'orienter vers la définition de mesures opérationnelles des capacités, difficiles à mettre en œuvre du fait de leur degré de généralité. En particulier, la notion de capacité (ce qu'un individu peut faire) s'apparente à celle d'ensemble d'opportunités de consommation (ce qu'un individu peut consommer). Ce dernier pourrait de ce fait, comme nous

¹ Ce résultat est cohérent avec celui d'autres études (DEININGER et SQUIRE (1996); CHEN et RAVALLION (1997), BRUNO, RAVALLION et SQUIRE (1998); EASTERLY (1999)).

² Comme le dit SEN (1979, p.293), "la pauvreté d'une personne n'est jamais complètement indépendante du niveau de pauvreté des autres" (nous traduisons).

l'avons suggéré plus haut, être utilisé comme un critère primordial dans la définition de la ligne de pauvreté.

3. Globalisation et dégradation de l'environnement

Sur le long terme, la corrélation entre le processus de globalisation des marchés internationaux et la dégradation de l'environnement est manifeste. La globalisation des marchés a aussi conduit à une globalisation des problèmes environnementaux. Le réchauffement planétaire, la destruction de la couche d'ozone, la réduction de la biodiversité, la diminution des ressources naturelles, la déforestation et la désertification à grande échelle sont des exemples des détériorations globales de l'environnement qui se sont liées à l'accélération du processus de globalisation après la Seconde Guerre Mondiale. L'existence d'une telle corrélation est rarement remise en cause et il ne nous semble pas utile, pour des raisons de concision, de revenir dessus. Toutefois, corrélation n'impliquant pas causalité, il nous semble nécessaire d'aborder la question de l'identification des mécanismes de causalité spécifiques reliant le processus de globalisation et celui de la détérioration environnementale globale. Dans cette section, nous nous livrons à une première tentative exploratoire de cette analyse causale en vue d'identifier quelques conditions fondamentales requises par la soutenabilité environnementale.

D'un point de vue général, il est possible d'identifier quatre principaux mécanismes de causalité : technologiques, économiques, démographiques et culturels. La diffusion de la mécanisation depuis la révolution industrielle a renforcé l'exploitation des ressources naturelles utilisées comme matières premières et la détérioration de leur qualité du fait de la pollution. Par la suite, les vagues successives d'innovations technologiques ont accru les problèmes d'environnement, tout en apportant des opportunités nouvelles pour les résoudre¹. L'accélération consécutive de la croissance économique a progressivement augmenté la taille des activités industrielles, conduisant à une progressive détérioration de l'environnement, mais aussi, dans de nombreux cas, à une augmentation du revenu par tête. Cela a permis un accroissement progressif de la population mondiale qui s'avéra être un facteur crucial de la détérioration de l'environnement. Enfin, les nouvelles valeurs culturelles introduites par la révolution industrielle et progressivement diffusées au niveau mondial avec la libéralisation des marchés considèrent la nature comme un simple moyen de satisfaire les besoins humains plutôt qu'une valeur en soi, comme elle pouvait l'être dans de nombreuses cultures pré-industrielles.

Le lien logique entre ces quatre mécanismes de causalité peut être clarifié au moyen de deux identités élémentaires.

$$D = P y d, \quad (1)$$

¹ S'agissant de la dernière vague, connue sous le nom de Nouvelle Economie, se référer à VERCELLI (2001).

où D mesure la dégradation globale de l'environnement,¹ P mesure la population mondiale, $y = Y/P$ désigne le revenu par tête, et $d_y = D/Y$ représente l'intensité de la dégradation environnementale. Les deux derniers facteurs peuvent être rassemblés dans un quatrième facteur au travers de la seconde identité :

$$d_p = y d_y \quad (2)$$

où d_p mesure la détérioration de l'environnement par tête.

Ces deux identités définissent ainsi les quatre facteurs qui aident à la compréhension des liens existant entre les quatre mécanismes de causalité vus plus haut : P représente le facteur démographique, y (étant donné P fixé) le facteur économique, d_y le facteur technologique et d_p le lien entre le facteur économique et le facteur technologique. Le facteur culturel mentionné plus haut n'est présent que de façon implicite dans l'indice et ne peut être rendu explicite qu'au travers d'une analyse structurelle qui va au-delà de l'objet du présent article.

Par définition, les identités précédentes ne se prêtent pas à une analyse causale mais imposent des contraintes importantes auxquelles toute analyse causale doit se soumettre. Une analyse causale appropriée devrait partir d'une équation du type :

$$D = aP + by + cd_y + fz \quad (3)$$

où les variables sont exprimées en logarithme et z est un vecteur de variables exogènes pertinentes, tandis que a , b , et c sont des coefficients empiriques potentiellement différents de l'unité du fait de l'introduction de facteurs exogènes.

Une analyse empirique de causalité de ce type nécessite d'avoir des données importantes en terme de corrélations empiriques entre les indices vus plus haut afin de savoir dans quelle mesure ceux-ci peuvent être interprétés en terme de causalité véritable. Cette analyse empirique préliminaire est quasiment absente de la littérature. Une explication partielle peut être trouvée dans le récent débat concernant la courbe de KUZNETS environnementale qui analyse les relations empiriques entre le revenu par tête y , généralement assimilé à un indicateur du niveau de développement et mesuré sur l'axe horizontal, et la détérioration environnementale, mesurée sur l'axe vertical par différents indices : la détérioration totale de l'environnement D , ou plus souvent sa valeur par tête d_p ou sa valeur par unité de revenu d_y . Le débat a porté, jusqu'à présent, sur le point de savoir si les données disponibles corroboraient l'existence d'une courbe en U inversée (appelée courbe de KUZNETS environnementale par analogie à la courbe de KUZNETS classique) ou si celles-ci laissaient transparaître un modèle différent. Malheureusement, l'interprétation par la littérature des résultats obtenus a minimisé les différentes implications découlant de l'utilisation de ces indices, et a ignoré les contraintes posées par les identités exposées plus haut.

¹ Nous définissons D comme un indice agrégeant les conditions environnementales de soutenabilité qui assurent tout à la fois que la pollution n'excède pas les capacités assimilatrices de l'environnement et que l'exploitation des ressources renouvelables ne dépasse pas leur croissance naturelle (ATKINSON et al., 1999).

Jetons d'abord un rapide coup d'œil sur les données existantes¹. La plupart des contributions empiriques sont des études en coupe fondées sur des indicateurs de pollution pour un panel de pays. Dans le cas des indicateurs de qualité de l'air, l'existence d'une courbe de KUZNETS environnementale a été validée pour des polluants locaux tels que le dioxyde de soufre, les matières à particules en suspension, le monoxyde de carbone et les oxydes nitreux² mais pas pour les polluants globaux (comme le CO₂) qui ont un impact direct limité sur la pollution³. S'agissant de la qualité de l'eau, les données sont plus mitigées. Certains indicateurs sont corroborants mais d'autres non, tandis que les résultats touchant à la forme, la position et le sommet de la courbe sont contradictoires. Quelques contributions moins optimistes débouchent sur une courbe en forme de N plutôt qu'en forme de U inversé⁴. L'hypothèse de courbe de KUZNETS environnementale ne paraît pas confirmée par les autres indicateurs de dégradation environnementale. Les problèmes environnementaux qui ont un impact direct et important sur la population (comme l'accès aux systèmes sanitaires urbains et à une eau propre) tendent à s'améliorer de façon régulière avec le développement, tandis que les problèmes environnementaux susceptibles d'être transférés ailleurs (comme les déchets solides municipaux) n'affichent aucune tendance claire à diminuer avec le niveau de développement. Quelques fragiles validations apparaissent dans le cas de la déforestation, du volume de la circulation et de l'utilisation de l'énergie, mais les points d'inflexion hypothétiques sont estimés à des valeurs de capital par tête dépassant de loin les échelles observées. Quel que soit le degré de confirmation qu'il apparaît raisonnable d'attribuer à l'hypothèse de la courbe de KUZNETS environnementale sur la base de ces études en coupe, les études sur un seul pays donnent quant à elles des résultats portant au scepticisme y compris dans les cas les mieux corroborés par les études en coupe⁵. Quoi qu'il en soit, pour les pays où l'existence d'une courbe de KUZNETS environnementale n'est pas complètement rejetée par les études empiriques, sa forme, sa position, et son comportement dans le temps est fortement affectée par des particularités nationales.

Étant donné que l'objet du présent article se limite à la détérioration globale de l'environnement, nous n'aborderons pas ici les questions relatives à l'existence et à la signification de courbes spécifiques à un pays. Nous nous concentrerons plutôt sur ce que nous avons appelé la courbe globale.

Afin de comprendre si les corrélations observées entre la dégradation de l'environnement et le revenu par tête révèle des liens de causalité effectifs, il nous faut d'abord clarifier les ambiguïtés importantes et manifestes dans la littérature du fait d'une insuffisante clarification des liens entre les variables introduites dans l'analyse. Il résulte clairement des identités (1) et (2) que, si les données empiriques sont cohérentes avec l'hypothèse de courbe environnementale pour une certaine catégorie d'indices, cela n'implique pas qu'elle le soit aussi pour une autre catégorie. En particulier, les données corroborant l'hypothèse avec d_p sur l'axe vertical ne corroborent pas nécessairement cette même hypothèse avec d_y sur l'axe

¹ Se référer à BORGHESI (2001) pour une revue détaillée et critique de la littérature sur la courbe de KUZNETS environnementale.

² GROSSMAN (1995); BARBIER (1997); COLE et al. (1997).

³ COLE et al. (1997).

⁴ SHAFIK (1994); GROSSMAN (1995); GROSSMAN et KRUEGER (1995).

⁵ VINCENT (1997).

vertical. Supposons que nous avons une courbe de KUZNETS environnementale en d_p qui, au regard de la spécification habituelle dans sa version la plus simple, est représentée par l'équation suivante :

$$(4) \quad d_p = ay + by^2 \quad \text{où } a > 0, b < 0.$$

En multipliant les deux côtés de (4) par P/Y nous obtenons une relation entre d_y et y , à savoir :

$$(5) \quad d_y = a + by$$

D'après (4) et (5), il apparaît que si l'hypothèse de la courbe de KUZNETS environnementale vérifie la relation entre d_p et y , cela implique une relation décroissante entre d_y et y qui contredit l'hypothèse de cette même courbe en d_y .

L'incohérence partielle entre ces différentes formulations de la courbe environnementale, résultant de l'utilisation d'indices de mesure différents, combinée avec les résultats mitigés que nous avons brièvement rappelés plus haut, suggère que les résultats confirmant l'hypothèse de courbe de KUZNETS environnementale sont, pour l'instant, plutôt fragiles.

Parmi les trois formulations de la courbe (en terme de d_y , d_p et D), celle en terme de dégradation totale de l'environnement est la plus cohérente avec la soutenabilité globale sur le long terme, c'est-à-dire pour le monde dans son ensemble¹. Quand D augmente, certaines composantes de l'indice buteront toujours tôt ou tard sur les conditions de soutenabilité environnementale, soit parce que les capacités spécifiques d'assimilation de l'environnement sont dépassées, soit parce que le niveau d'exploitation de certaines ressources renouvelables excède celui de leur croissance naturelle².

Afin d'aboutir à un processus solide de globalisation soutenable, la dégradation totale de l'environnement D ne devrait pas augmenter dans le temps. Nous pouvons pour cela dériver de l'équation (1) l'identité suivante :

$$(6) \quad \dot{D} = \dot{y} + \dot{d}_y + I \dot{x}$$

où les points au dessus de chacune des variables indiquent les dérivés logarithmiques (i.e. les taux de croissance) de celles-ci. De cette identité, il apparaît clairement que la détérioration globale de l'environnement tend, *ceteris paribus*, à croître avec le revenu par tête sauf si la somme de la croissance démographique et de l'intensité de la dégradation est négative. De ce fait, nous pouvons poser les conditions suivantes de soutenabilité globale sur le long terme :

$$(7) \quad \dot{D} \leq -(\dot{d}_y + I \dot{x})$$

¹ La dégradation totale de l'environnement est en réalité ce qui importe le plus quand on s'intéresse aux capacités de résistance de la planète dans son ensemble.

² La condition de stationnarité de D n'est pas si rigide qu'elle le semble au premier abord. Comme certaines composantes sont déjà au delà du seuil de soutenabilité, sa nécessaire et rapide réduction autorise des dégradations supplémentaires dans d'autres composantes qui sont pourtant encore en dessous de leur seuil spécifique.

En d'autres termes, la détérioration globale de l'environnement n'augmente pas si et seulement si l'intensité de la dégradation et/ou la croissance démographique sont suffisamment négatifs pour annuler les effets (*ceteris paribus*) négatifs de la croissance du revenu par tête. Nous savons que tant le revenu mondial agrégé par tête que la croissance de la population mondiale augmente dans le cadre du processus de globalisation d'après-guerre. La seule chance d'aboutir à un processus de globalisation soutenable repose sur une réduction de l'intensité de la détérioration suffisante pour compenser les implications négatives de la croissance démographique et de l'augmentation du revenu par tête. C'est ce qui s'est déjà passé dans plusieurs pays et secteurs économiques à la suite d'évolutions technologiques et culturelles qui ont redessiné la structure des activités économiques dans un cadre plus compatible avec la soutenabilité économique. Toutefois, la rapidité de la réduction de l'intensité de la dégradation est, globalement parlant, clairement insuffisante pour stabiliser la dégradation environnementale et doit être accélérée au moyen de politiques adéquates. Ces politiques devraient déplacer vers le bas, c'est-à-dire vers une direction plus favorable, la relation entre D et y . Cela ressort clairement de l'équation (3) où D dépend de y et de la somme des trois facteurs d'évolution :

$$aP + cd_y + fz$$

Une réduction de la pression démographique et/ou de l'intensité de la dégradation déplacerait vers le bas la relation entre D et y .

La relation que nous venons d'examiner éclaire également les conditions de globalisation soutenable dans le cadre d'une approche désagrégée. En particulier, il est possible de mieux comprendre pourquoi les pays industrialisés, plus que les pays en développement, semblent vérifier la courbe de KUZNETS environnementale. La croissance démographique des pays industrialisés est proche de zéro et les mécanismes technologiques et culturels qui tendent à réduire l'intensité de la dégradation peuvent être suffisants, au regard de certains indices, pour réduire la dégradation agrégée. Dans les pays en développement, au contraire, la croissance démographique a pour caractéristique d'être relativement soutenue tandis que la réduction de la dégradation environnementale est plutôt lente du fait de raisons technologiques et culturelles. Cela aide à expliquer la raison pour laquelle les données empiriques ne peuvent mettre en évidence, pour ces pays, la corrélation négative entre le revenu par tête et la détérioration environnementale nécessaire à la soutenabilité.

Nous pouvons maintenant essayer de résumer les principaux effets de la globalisation sur la soutenabilité du processus de développement mondial. Le processus de globalisation :

- augmente le taux de croissance du revenu et du revenu par tête des pays qui participent activement à ce processus. Cela tend à accroître, *ceteris paribus*, la détérioration environnementale dans ces pays et à un niveau global.
- diffuse le savoir technologique et les savoir-faire dans les économies les plus avancées et cela contribue à réduire l'intensité de détérioration environnementale.

- diffuse les valeurs culturelles de la plupart des pays industrialisés. Cela peut avoir des effets négatifs en encourageant le consumérisme ainsi qu'une exploitation indifférenciée des ressources, mais aussi des effets positifs en encourageant l'adoption de mesures de contrôle démographique et un plus grand souci pour les conséquences environnementales des activités économiques.

Nous pouvons donc conclure que la relation de causalité existant entre la globalisation et la dégradation environnementale globale est relativement complexe et ambiguë. Alors que les effets de causalité négatifs au regard de la plupart des indices de dégradation environnementale étaient prépondérants, spécialement pour les pays en développement, il est possible de renforcer les effets positifs et de réduire, dans le même temps, les effets négatifs de la globalisation sur l'environnement au travers de politiques appropriées conçues pour mettre en œuvre un processus robuste de globalisation soutenable.

4. Globalisation et courbes de KUZNETS

Comme nous l'avons mentionné plus haut, et en dépit de l'ambiguïté des données disponibles, la courbe de KUZNETS et sa version environnementale ont suscité un grand intérêt dans la littérature du fait de l'importance de leurs implications en terme de politiques à mettre en œuvre. Dans cette section, nous nous proposons par conséquent d'étudier la façon dont la globalisation peut affecter ces deux relations controversées, dans la mesure où leur existence est validée par les données empiriques.

L'analogie entre la courbe de KUZNETS et sa version environnementale ne concerne pas simplement la forme de la courbe, mais aussi l'approche en coupe principalement utilisée dans les études empiriques ainsi que les explications théoriques sous-tendant ces courbes. Au regard des fondements théoriques de ces deux courbes, la principale explication avancée est fondée sur l'intérêt croissant porté à la soutenabilité par les agents économiques dès lors que leur revenu par tête est suffisamment élevé. La dégradation environnementale et les inégalités tendent au contraire à augmenter quand le revenu par tête est faible car les individus leur préfèrent l'élévation du niveau de consommation qu'ils obtiennent en échange. Néanmoins, dès lors que les individus atteignent des niveaux de vie plus élevés, ils accordent plus d'attention à la qualité de l'environnement et à la justice distributive des sociétés dont ils font partie. De ce point de vue, à partir d'un niveau de revenu suffisamment élevé, les gouvernements sont amenés à mettre en œuvre des politiques plus égalitaires et plus respectueuses de l'environnement sous la pression de l'opinion publique (*i.e.* des mouvements égalitaires comme les syndicats ou des mouvements écologiques comme les partis écologiques ou les ONG). Cette intervention tend à réduire les inégalités et la pollution dans les pays en question, poussant de ce fait leur économie vers la partie décroissante des deux courbes.

La globalisation peut affecter ce mécanisme et donc modifier la forme des deux courbes. La circulation croissante de l'information qui caractérise la phase actuelle de la globalisation se traduit par la propagation rapide d'images d'injustice sociale, de pauvreté et de désastres environnementaux qui peuvent survenir dans d'autres pays, y compris très lointains. Ce phénomène, facilitant plus qu'auparavant la prise de conscience par les individus des problèmes sociaux et écologiques à l'échelle mondiale, fait émerger la pression d'une opinion publique "globale" en

faveur d'une intervention gouvernementale. On a pu noter que, tandis que la plupart des gens concernés par ces questions sont issus des pays industrialisés, les préoccupations qu'ils expriment ont trait aux inégalités, à la pauvreté et aux problèmes environnementaux du Sud. La globalisation crée ainsi une pression en faveur de la mise en œuvre de politiques égalitaires et écologiques y compris dans des pays où l'absence de démocratie empêche les individus d'exprimer leurs préférences sur ces questions. Cette pression "globale" survient y compris quand un pays est encore relativement pauvre. Elle est donc susceptible d'agir sur les inégalités et la dégradation environnementale à une étape de la croissance antérieure à celle théoriquement prédite par les deux courbes.¹ Si tel est le cas, leurs points d'inflexion peuvent apparaître à un niveau de revenu de beaucoup inférieur (sur l'axe des abscisses) à celui constaté pour les pays industrialisés dans le passé. Les points d'inflexions peuvent de surcroît être plus bas (c'est-à-dire plus faible sur l'axe des ordonnées) étant donné qu'une intervention plus précoce est susceptible d'empêcher que les inégalités et la dégradation environnementale augmentent autant que par le passé. La globalisation peut donc abaisser, quand elles existent, la courbe de KUZNETS et sa version environnementale, modifiant leur forme et leur position dans le temps en améliorant les conditions sociales et écologiques.

Dans le cas de la version environnementale, l'opinion publique peut agir sur la qualité de l'environnement non seulement au travers du système de vote, mais aussi du marché : une demande de consommation "verte" contribue à déplacer la production et les technologies vers des activités plus respectueuses de l'environnement. La globalisation, en accentuant la concurrence, fournit un autre canal à la pression de l'opinion publique en faveur de la qualité de l'environnement. Dans des marchés plus concurrentiels, les consommateurs tendent à avoir d'autres alternatives que les produits polluants et donc des chances accrues d'exprimer leur demande d'amélioration de l'environnement. Cet impact positif de la globalisation sur l'environnement dépend toutefois de façon cruciale de la capacité actuelle de la globalisation à accroître la concurrence. Si une concentration plus forte accompagne la globalisation (comme cela arrive dans certains secteurs), alors le raisonnement précédent peut s'inverser et les consommateurs soucieux de l'environnement se retrouver avec moins d'opportunités pour exprimer leurs préférences.

Conclusion : remarques finales sur quelques conditions fondamentales requises pour une globalisation soutenable

Le fait que les différentes courbes de KUZNETS soient parfois cohérentes avec les données observées semblerait suggérer que le processus de globalisation peut rendre le développement mondial plus durable en poussant l'économie

¹ Il convient de relever que la pression de l'opinion publique "globale" peut concerner les gouvernements du Nord sommés d'intervenir dans le Sud. Le récent accord de Bonn en faveur de la mise en œuvre du protocole de Kyoto a par exemple établi le principe que certains pays industrialisés pouvaient supporter la charge liée à l'introduction de politiques écologiques dans les pays en développement.

mondiale vers la partie décroissante de ces courbes en cloche, et en déplaçant ces courbes vers le bas. Les données empiriques examinées dans les sections précédentes semblent toutefois contredire ces conclusions optimistes. En particulier :

- Le processus de globalisation pousse les pays en développement vers le haut, le long de la partie croissante des deux hypothétiques courbes de KUZNETS (classique et environnementale), en direction d'une soutenabilité décroissante, alors qu'il ne ressort pas clairement des données qu'il soit possible de rester longtemps sur le sommet au-delà duquel le retour à une situation plus saine s'amorce. Même quand l'existence d'un sommet n'est pas exclu par les données empiriques, son émergence se fait à des valeurs dépassant de beaucoup l'échelle des valeurs existantes, et ne peut dans tous les cas, en l'absence de modifications radicales du processus résultant de politiques d'interventions efficaces, être atteint qu'après un long intervalle de temps.

- Dans les pays développés, l'intensité de la dégradation environnementale diminue dans de nombreux cas, principalement quand les dommages causés à l'environnement ne peuvent être transférés vers d'autres lieux, mais cela est généralement insuffisant pour réduire dans le même temps la valeur agrégée de la détérioration environnementale.

- La récente évolution des règles gouvernant le processus de globalisation n'a pas permis de corroborer sa soutenabilité¹. L'accent progressivement mis sur une dérégulation non différenciée des échanges mondiaux, qui balayent progressivement les contraintes environnementales et sociales introduites par les institutions internationales, les pays et les accords multilatéraux², a contribué à accélérer le taux de croissance des pays participant à la globalisation mais a mis à mal la soutenabilité de celle-ci.

En résumé, les données empiriques suggèrent que le processus actuel de globalisation est en définitive insoutenable sans la mise en place de nouvelles institutions et de politiques capables de le réguler. A cette fin, il est nécessaire d'encourager la participation au processus d'intégration des marchés des pays et régions qui sont restés à l'écart du processus de globalisation jusqu'à présent. Des études récentes montrent que les pays ayant suivi des politiques autarciques ou qui ont été exclus des échanges internationaux ont connu une croissance des inégalités et de la pauvreté. Ce phénomène est particulièrement apparent pour ceux qui, parmi les pays en développement, regroupent une part importante de la population mondiale, et dont les grandes régions n'ont pas eu accès au marché global (à savoir la Chine continentale et l'Inde rurale). Parmi les politiques actives qui peuvent étendre la participation au processus de globalisation, il ne faut pas oublier celles qui promeuvent des niveaux d'éducation élevés. Ces politiques sont d'une importance extrême au regard de la réduction des inégalités et de la pauvreté, particulièrement dans les phases récentes de la globalisation caractérisées par une circulation croissante de l'information et une vitesse inégalée de sa diffusion sur le plan mondial. Une éducation inadéquate (par exemple l'absence de savoir-faire numérique) peut empêcher l'accès à une telle information et donc aux opportunités

¹ C.f. VERCELLI (2001).

² WALLACH et SFORZA (1999).

quelle peut créer.¹ L'éducation est donc une condition cruciale pour participer à la globalisation et éviter les écarts croissants de pauvreté et de revenu soufferts par les individus et pays restés en retrait. La réduction ou la suppression dans les pays développés des barrières aux importations en provenance des pays en développement pourrait aussi contribuer à favoriser une participation effective de ces derniers au processus de globalisation. Tandis que certaines régions du monde (par exemple l'Asie de l'Est, l'Europe de l'Est, le Mexique...) ont augmenté leur part de marché dans les pays industrialisés, ces mêmes parts de marché ont été divisées par deux entre les années 1980 et 1990 pour les 48 pays les moins développés dans le monde (principalement les pays d'Afrique et d'Asie du Sud). La réduction des barrières aux échanges dans le Nord est particulièrement importante dans deux secteurs spécifiques, l'agriculture et l'industrie textile, qui représentent respectivement près de 15 et 20 pour-cent des exportations des pays en développement. Ces secteurs constituent dans les faits d'importantes sources de croissance économique pour les pays en développement qui manquent encore et toujours des capitaux et de la technologie suffisante pour faire évoluer leur production vers des produits de haute technologie. Une dérégulation plus généralisée et cohérente du commerce mondial est néanmoins insuffisante pour assurer la soutenabilité du développement mondial. Les règles gouvernant les marchés internationaux devraient être radicalement réformées en confiant leur élaboration et leur mise en oeuvre à quelques agences internationales responsables, dirigées d'une manière non bureaucratique en sollicitant la participation active et démocratique de tous les pays, et capables de réguler de façon active, chaque fois que nécessaire. Dans tous les cas, le processus de dérégulation devrait respecter les contraintes environnementales et sociales, piliers de la soutenabilité du développement mondial.

Dans cet article, nous n'avons toutefois pas examiné la nature et les caractéristiques des nouvelles institutions et politiques nécessaires à l'obtention d'un processus de globalisation pleinement soutenable, y compris sur le long terme. Nous avons seulement essayé de clarifier quelques conditions fondamentales à respecter pour y parvenir. Pour cela, les politiques brièvement esquissées ne sont que des exemples de lignes directrices pouvant contribuer à la mise en oeuvre des conditions de soutenabilité exposées dans cet article. En particulier :

- Le taux de réduction de la détérioration environnementale doit être suffisamment fort pour compenser l'impact négatif de la croissance démographique et des activités économiques sur la soutenabilité (c.f. condition (7)). Cela est particulièrement difficile dès lors que la croissance démographique est soutenue, comme c'est typiquement le cas des pays en développement, et/ou quand le taux de croissance est important. D'une manière générale, les données empiriques suggèrent que cela tend à accroître le taux de croissance des pays en développement participant au processus de globalisation, et peut accroître leur croissance démographique par la diffusion de meilleures pratiques sanitaires (ce qui est dans tous les cas hautement désirable), ou le réduire par la diffusion d'une culture plus orientée vers le contrôle démographique. De surcroît, nous avons vu

¹ Par exemple, les personnes qui ne sont pas en mesure de se servir d'un ordinateur ou n'ont pas accès à l'Internet sont exclus des opportunités d'emploi que ce réseau mondial crée. Les inégalités en matière d'éducation génèrent donc des inégalités de participation aux opportunités de la globalisation qui peuvent conduire à des inégalités de revenu.

que cela tend potentiellement à augmenter l'attention portée à l'environnement ainsi que les connaissances technologiques et le savoir-faire nécessaires à la réduction de l'intensité de la détérioration environnementale. Toutefois, les données empiriques suggèrent que les effets positifs nets sont en général insuffisants pour remplir ces conditions cruciales de soutenabilité.

- Dans la mesure où les courbes de KUZNETS sont validées par les données empiriques, leur sommet peut être atteint, et le retour vers une situation plus saine s'initier, si et seulement si la croissance du revenu moyen est supérieure à la croissance de la population moyenne pour une période de temps suffisamment longue. Comme la croissance moyenne du revenu est relativement faible dans la plupart des pays, cela implique que leur croissance démographique doit être maintenue sous un strict contrôle.

- Les deux courbes de KUZNETS peuvent être déplacées dans des directions favorables, c'est-à-dire vers le bas. Dans le cas des courbes de KUZNETS environnementales, cela peut-être obtenu en transférant les connaissances technologiques et le savoir-faire des pays les plus avancés aux moins avancés.

Nous concluons en observant qu'un processus de globalisation cohérent avec les conditions requises par la soutenabilité sociale et environnementale est possible mais nécessite une réforme radicale de certains des aspects qui ont caractérisé jusqu'à présent le processus récent de globalisation.

Références

- AHLUWALIA M. (1976), "Income distribution and development", *American Economic Review*, 66 (5), p.128-135.
- ALESINA A., PEROTTI R. (1996), "Income distribution, political instability and investment", *European Economic Review*, 81 (5), p.1170-1189.
- ANAND S., KANBUR S.M.R. (1993), "The Kuznets process and the inequality-development relationship", *Journal of Development Economics*, 40, p.25-52.
- ATKINSON G., DUBOURG R., HAMILTON K., MUNASINGHE M., PEARCE D. (1999), *Measuring sustainable development*, Edward Elgar Publishers, Cheltenham, UK.
- BARBIER E. (1997), "Introduction to the environmental Kuznets curve special issue", *Environment and Development Economics*, 2, p.369-381.
- BARRO R. (1999), "Inequality, growth and investment", *NBER Working Paper*, No.7038, Cambridge, Massachusetts, USA.
- BENHABIB J., RUSTICHINI A. (1996), "Social conflict and growth", *Journal of Economic Growth*, 1 (1), p.129-146.
- BORGHESI S. (2001), "The environmental Kuznets curve: a critical survey", in FRANZINI M., NICITA A. (eds.), *Economic Institutions and Environmental Policy*, Ashgate.
- BOURGUIGNON F., MORRISSON C. (2000), "The size distribution of income among world citizens: 1820-1990", Manuscript, The World Bank.
- BRUNO M., RAVALION M., SQUIRE L. (1998), "Equity and growth in developing countries: old and new perspectives on the policy issue", in TANZI V., CHU K. (eds.), *Income distribution and high-quality growth*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts, p.117-146.
- CHEN S., RAVALLION M. (1997), "What can new survey data tell us about recent changes in distribution and poverty?", *The World Bank Economic Review*, 11 (2), p.357-382.
- (2000), "How did the world's poorest fare in the 1990s?", *World Bank working paper*, n°2409, Washington D.C.

- CHICHILNISKY G. (1997), "What is Sustainable Development?", *Land Economics*, 73 (4), p.467-491.
- CLARKE G.R.G. (1992), "More evidence on income distribution and growth", *Policy Research Working Paper* WPS No.1064, The World Bank, Washington D.C.
- COLE M.A., RAYNER A.J., BATES J.M. (1997), "The environmental Kuznets curve: an empirical analysis", *Environment and Development Economics*, 2, p.401-416.
- DEININGER K., SQUIRE L. (1996), "New data set measuring income inequality", *The World Bank Economic Review*, 10, p.565-591.
- DIKHANOV Y., WARD M. (2001), "Measuring the distribution of global income", Manuscript, The World Bank.
- DOLLAR D., KRAAY A. (2001), "Growth is good for the poor", Manuscript, The World Bank.
- EASTERLY W. (1999), "Life during growth", *Journal of Economic Growth*, 4, pp.239-276.
- FISHLOW A., (1995), "Inequality, poverty and growth: where do we stand?", *Paper prepared for the Annual Bank Conference on Development Economics*, The World Bank, Washington D.C.
- FLEMMING J.S., MICKLEWRIGHT J. (2000), "Income distribution, economic systems and transition", in ATKINSON A., BOURGUIGNON F. (eds.), *Handbook of Income Distribution*, Elsevier, Amsterdam, p. 843-917.
- FRANKEL J.A., ROMER D. (1999), "Does trade cause growth?", *American Economic Review*, v.89, iss.3, p.379-399.
- GROSSMAN G.M. (1995), "Pollution and growth: what do we know?" in GOLDIN I., WINTERS L.A. (eds.), *The economics of sustainable development*, Cambridge University Press, p.19-45.
- GROSSMANN G.M., KRUEGER A.B. (1995), "Economic growth and the environment", *Quarterly Journal of Economics*, vol. 110, p.353-377.
- KUZNETS S. (1955), "Economic growth and income inequality", *American Economic Review*, 45, p.1-28.
- LI H., SQUIRE L., ZOU H. (1998), "Explaining international and intertemporal variations in income inequality", *Economic Journal*, 108, p.26-43.
- LINDERT P.H., WILLIAMSON J.G. (2001), "Does globalization make the world more unequal?" *Paper presented at the NBER conference on Globalization in historical perspectives*, Santa Barbara, US, May 3-6 2001.
- MILANOVIC B. (2002), "True world income distribution, 1988 and 1993: first calculation based on household surveys alone", *Economic Journal*, v.112, iss.476, p.51-92.
- PAPANEK G., KYN O. (1986), "The effect on income distribution of development, the growth rate and economic strategy", *Journal of development economics*, 23 (1), p.55-65.
- ROBINSON S. (1976), "A note on the U-hypothesis relating income inequality and economic development", *American Economic Review*, 66 (3), p.437-440.
- SEN A. (1979), "Issues in the measurement of poverty", *Scandinavian Journal of Economics*, p.285-307.
- (1985), *Commodities and capabilities*, Amsterdam, North-Holland.
- SHAFIK N. (1994), "Economic development and environmental quality : an econometric analysis", *Oxford Economic Papers*, 46, p.757-773.
- VERCELLI A. (1998), "Operational measures of sustainable development and the freedom of future generations", in CHICHILNISKY G., HEAL G., VERCELLI A. (eds.), *Sustainability: Dynamics and Uncertainty*, Kluwer, Dordrecht.
- (2001), "New globalisation and sustainability", *Quaderni del Dipartimento di Economia Politica*, n° 329, University of Siena.
- VINCENT J.R. (1997), "Testing for environmental Kuznets curves within a developing country", *Environment and Development Economics*, 2, p.417-431.
- WADE R. (2001), "Winners and losers", *The Economist*, April 28th 2001, p.79-82.

Partie 3 : Les contraintes externes du développement socialement durable

- WALLACH L., SFORZA M. (1999), *Whose trade organization? Corporate globalization and the erosion of democracy*, Public Citizen Foundation.
- WCED (The World Commission on Environment and Development) (1987), *Our common future*, Oxford and New York, Oxford University Press.
- WORLD BANK (2001), *World development report 2000/2001 : Attacking poverty*, Oxford and New York, Oxford University Press.

CHAPITRE 6 : DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT DURABLE ET POLITIQUES PUBLIQUES

La plupart des pays ont inscrit, sous une forme ou sous une autre, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comme objectifs de leurs politiques publiques. De plus, les pays en développement et, parmi eux, les pays à bas revenu qui veulent bénéficier d'une aide financière de la part du FMI et de la Banque mondiale, ou d'un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), doivent mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté.

Le problème est donc de savoir dans quelle mesure ces politiques contribueront à la réalisation d'un développement socialement durable. Si un examen détaillé montre que nombre d'entre elles comportent certains aspects de durabilité concernant l'accessibilité et, dans une moindre mesure, les capacités, force est de constater qu'il manque encore un cadre logique capable d'intégrer les inégalités, la vulnérabilité et les aspects de genre dans une cohérence d'ensemble.

Dans l'accessibilité aux biens et services, on peut retrouver tout ce qui concerne l'alimentation, le logement, l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, l'accès aux transports, etc. Les potentialités relatives à la présence de terrains, d'équipements et de biens durables, de crédits, de capital humain, de capital social, sont également souvent prises en compte. Les capacités qui résultent de cette accessibilité et de ces potentialités ne sont cependant pas facilement et directement mesurables : leur évaluation peut se faire de manière indirecte en utilisant des variables approchées qui sont souvent sujettes à caution. Or, les capacités interviennent dans la définition de la vulnérabilité et dans la potentialisation des personnes, particulièrement les femmes dont la vulnérabilité est accrue par les inégalités sexuées.

Mais c'est surtout la non prise en compte des inégalités qui pose problème. Les inégalités sont très variées, parfois liées les unes aux autres au cours du cycle de vie comme dans le cas des inégalités sexuées, et ont un impact sur la dynamique de pauvreté. Négliger leurs effets, ou nier leur rôle comme facteur explicatif d'une situation de pauvreté donnée, réduit la pertinence des politiques de lutte contre la pauvreté. D'autant que leur impact n'est pas forcément négatif car fonction d'effets de seuil. C'est là que résident l'intérêt et toute la force d'une analyse en termes de durabilité sociale.

Les trois contributions présentées dans ce dernier chapitre reprennent différents aspects de l'inégalité et remettent en perspective les politiques publiques.

La première, intitulée "*Principe de non-indépendance, équité et participation : vers des politiques durables de lutte contre la pauvreté*", s'interroge sur la façon d'améliorer l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté en rendant leurs effets bénéfiques plus durables. Pour cela, il faut faire appel à un certain nombre de principes et de contraintes : non-indépendance, prise en compte des capacités, recherche d'équité, participation des personnes, développement institutionnel.

La deuxième contribution, intitulée "*L'approche genre dans la lutte contre la pauvreté : l'exemple de la microfinance*", se penche sur le problème des inégalités sexuées comme obstacle majeur à une sortie durable de la pauvreté. La microfinance permet de lutter contre ce type d'inégalité en renforçant les capacités des femmes. Au total, le meilleur moyen de réduire la pauvreté de façon durable consiste à donner plus de pouvoir aux femmes dans les domaines économique, social et politique afin qu'elles puissent prendre les décisions qui semblent les plus appropriées.

La troisième contribution, intitulée "*La soutenabilité des politiques de lutte contre la pauvreté*", montre que, dans certains cas, les politiques de lutte contre la pauvreté, en se cantonnant aux seuls aspects de pauvreté monétaire ou de conditions de vie, peuvent fragiliser les potentialités des personnes et détruire leur structure de capacités. Elles contribuent, de cette manière, à accroître les inégalités. Dans un environnement où les personnes sont en interaction permanente, où la structure des relations sociales a une certaine constance, il peut même arriver qu'au delà de certains seuils, les tensions qui en résultent soient la source de violents conflits sociaux.

Principe de non indépendance, équité et participation : vers des politiques durables de lutte contre la pauvreté

Eric ROUGIER, CED, Université Montesquieu-Bordeaux IV

Résumé

Avant de parvenir à enclencher des dynamiques durables de développement et de réduction de la pauvreté, il est utile de définir les conditions dans lesquelles les stratégies mises en place peuvent être elles-mêmes durables, c'est-à-dire menées véritablement dans une logique de long terme et produisant des effets socio-économiques durablement bénéfiques. La prise en compte d'un certain nombre de principes et de contraintes – principe de non indépendance, le raisonnement en terme de capacités et pas de revenus, la prise en compte de l'équité et la valorisation de la participation et développement institutionnel – permet d'améliorer l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement en rendant leurs effets plus durables.

Introduction

La dimension composite de la pauvreté a en fait rarement été intégrée dans la définition de politiques sociales préconisées pour les pays en développement. Ceci se vérifie aussi bien pour les politiques économiques que pour les politiques démographiques dans les pays en développement.

D'un côté, les politiques d'ajustement structurel et la recherche des équilibres macroéconomiques et financiers ont conduit à sacrifier la dimension sociale de l'ajustement au nom de l'efficacité macroéconomique. L'intensification de la pauvreté et des inégalités en terme de revenu et d'opportunités économiques a ainsi augmenté le coût social de ces programmes d'ajustement. Or, l'ajustement est probablement beaucoup plus efficace – et durablement efficace – lorsqu'il implique de façon équitable toutes les classes de la population et qu'il s'accompagne de mesures visant à réduire durablement les inégalités en tous genres. Ajustement macroéconomique et réduction des inégalités ne sont probablement réconciliables qu'à long terme. Il est donc nécessaire d'adopter la perspective de long terme propre aux dynamiques sociales dans la mise en place des politiques d'ajustement.

D'un autre côté, les politiques démographiques ont également sous-estimé la portée des logiques sociales liées à la pauvreté en cherchant à diminuer la fécondité de façon mécanique, en intervenant notamment de façon exogène sur les décisions et les pratiques de reproduction des ménages. Face à l'urgence proclamée du problème démographique, l'objectif d'efficacité a longtemps été considéré comme indiscutable, justifiant les moyens les plus autoritaires et coercitifs, et reléguant au second plan toute action sur le partage des ressources, des pouvoirs et des décisions

au sein du ménage. Or, c'est probablement en agissant sur ces dimensions non économiques de la pauvreté que l'intervention sur les décisions de fécondité sera la plus durablement efficace, même si c'est à plus long terme.

A partir de nos analyses et d'un certain nombre de cas concrets il est possible de montrer que la prise en compte d'un certain nombre de principe et de contraintes permet d'améliorer l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement en les plaçant dans une logique de durabilité. Avant de chercher à enclencher des dynamiques de développement et de réduction de la pauvreté, il est en effet utile de définir les conditions dans lesquelles les stratégies mises en place peuvent être elles-mêmes durables, c'est-à-dire menées véritablement dans une logique de long terme et produisant des effets socio-économiques durablement bénéfiques.

Nous montrons tout d'abord que l'efficacité de la lutte contre la pauvreté est d'autant plus grande que les politiques économiques et démographiques sont mieux articulées¹. Un des objectifs est de justifier l'intervention publique dans le champ démo-économique indépendamment de toute hypothèse de population. La solution consiste alors à définir des voies d'intervention qui contribuent à régler le problème de la forte fécondité comme une externalité positive de la réduction de la pauvreté ou de l'accroissement des investissements en capital humain, y compris parmi les plus pauvres. Sur ces bases, le principe de non indépendance des politiques économiques et démographiques est affirmé (section 2).

La prise en compte de la contrainte d'équité permet enfin de relier les logiques des politiques économiques et démographiques, et rend les effets des politiques sociales plus durables. Se concentrer sur les capacités tout en respectant le principe de non indépendance améliore alors l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté tout en évitant la " *repugnant conclusion* " anti-populationniste associée à la plupart des politiques démographiques (section 3).

Enfin, l'efficacité des politiques économiques et démographiques sera d'autant plus durable que la participation est favorisée. L'environnement institutionnel de la stratégie de lutte intégrée contre la pauvreté (réseau associatif, institutions politiques etc.) est en effet un facteur central de son efficacité et de sa pérennité (section 4).

1. Externalités et principe de non-indépendance

C'est généralement dans le cadre des familles que se décident les niveaux de fécondité, ainsi que le montant des dépenses d'éducation et de santé par enfant. Or, des externalités négatives peuvent être produites par les choix de fécondité et de transferts intergénérationnels de capital humain qui y sont faits. Ces externalités

¹ La faible communication ne peut qu'étonner si l'on tient compte des progrès réalisés par la théorie économique dans le sens de l'interconnexion croissante des variables économiques et démographiques. Un corpus désormais important de travaux sur la croissance intègre la variable démographique (fécondité, mortalité ou taux de croissance) et les analyses économiques (néo-classiques) de la fécondité ou de la nuptialité se sont multipliées à partir des travaux de BECKER. Voir les synthèses de KELLEY (1988) pour les travaux antérieurs à 1985, et dans CASSEN et al. (1994), KELLEY et SCHMIDT (1994) pour les travaux plus récents.

qui éloignent de l'utilisation efficiente des ressources sont en particulier sensibles sur les facteurs de la croissance, les rémunérations, et les ressources naturelles¹. Ainsi, la forte fécondité et les ratios élevés de dépendance pèsent sur les investissements en capital humain² et contribuent à ralentir la croissance du revenu par tête. Simultanément, la forte croissance démographique peut produire des externalités en terme de répartition du revenu en diminuant les rémunérations relatives des groupes à forte fécondité, fortement dotés en travail et faiblement dotés en capital ou en terres. Les ménages à forte fécondité étant souvent les plus pauvres, cette deuxième source d'externalité tend à renforcer la première, conduisant à la formation d'externalités intergénérationnelles, à travers les conditions microéconomiques de la pauvreté que sont les faibles dotations en capital humain, se transmettant d'une génération à l'autre³.

Le point commun de ces externalités est qu'elles associent les problématiques de la forte fécondité, de la pauvreté et des inégalités en terme de capital humain et de revenu. Ces problèmes sont interdépendants et doivent donc être traités de façon simultanée. Dans ce cadre, la justification de l'intervention publique n'est pas tant l'existence d'un problème de fécondité excessive que l'existence de tels mécanismes cumulatifs. C'est sur la base de ces mécanismes d'interdépendance que seront discutées la possibilité, l'efficacité et la durabilité de politiques démo-économiques fondées sur l'équité. Mais il est auparavant nécessaire de préciser le cadre conceptuel dans lequel toute intervention conjointe dans les domaines démographique et économique doit être définie et analysée.

1.1. Justification de l'intervention dans le domaine de la population et principe de non indépendance

La question de la *surpopulation* est un sujet sensible de l'économie politique. Intrinsèquement normative, elle a longtemps servi à justifier l'interventionnisme des pays développés dans les domaines liés de près ou de loin à la population⁴. Au début des années quatre-vingt-dix, l'assouplissement de l'affrontement idéologique des modèles de développement et les progrès de l'analyse démo-économique⁵ conduisent à un changement majeur de perspective sur la question de la politique

¹ BIRDSALL (1994) rajoute une troisième externalité associée à l'exploitation excessive de ressources naturelles non protégées par des régimes de propriété individuelle.

² Ils réduisent notamment la quantité d'investissement par tête.

³ Ceci conduit à la formation d'équilibres macroéconomiques stables de pauvreté.

⁴ Ce fut en particulier le cas des USA à travers de nombreuses agences ou fondations plus ou moins privées ; CALDWELL et CALDWELL (1986) ; FINKLE et MCINTOSH (1994). Des analyses plus hétérodoxes ont cherché à démontrer que les approches théoriques largement malthusiennes qui ont été développées pendant des années dissimulent des objectifs essentiellement politiques : à savoir, déguiser les dysfonctionnements de l'économie capitaliste et ses difficultés à assurer des progrès de niveau de vie et de bien-être pour les populations des pays en développement, et symétriquement, contenir les forces politiques en compétition (socialisme). C'est la raison pour laquelle la position antinataliste américaine a eu tendance à s'assouplir au cours des années quatre-vingt, au fur et à mesure que le modèle socialiste de développement perdait de son influence ; voir ROSS (1998).

⁵ L'hypothèse malthusienne selon laquelle la croissance démographique rapide est la source de la plupart des difficultés de développement est désormais concurrencée par l'hypothèse relativiste selon laquelle cette croissance démographique n'est qu'un facteur parmi d'autres, pouvant parfois aggraver les déséquilibres, et d'autres fois accélérer l'élévation des niveaux de vie : ROUGIER (1999).

démographique. La problématique de l'intervention a alors évolué du contrôle coercitif de la fécondité vers la prise en compte de la position des femmes dans le ménage et dans la répartition des ressources et du capital humain, vers la reconnaissance de la légitimité du choix en matière de reproduction, et par extension, vers l'affirmation de la notion d'individu¹.

Il n'est en effet pas possible de juger les décisions de fécondité et de dépenses d'éducation qui sont faites au niveau des ménages sur la simple base de leurs conséquences macroéconomiques, même si ces dernières sont fortement négatives. L'existence d'externalités ne suffit pas non plus à remettre en question la rationalité démo-économique des ménages les plus pauvres². En effet, ces choix de fécondité peuvent être des décisions qui apparaissent raisonnables de leur point de vue puisqu'ils répondent à des objectifs légitimes tels que garantir des revenus familiaux supérieurs lorsque les enfants travailleront ou assurer leur propre sécurité économique lorsqu'ils seront inactifs à travers des aides et des transferts de leurs enfants. De surcroît, les ménages ne peuvent tenir compte de toutes leurs implications agrégées de leurs choix. L'insuffisance de l'information et la difficulté à évaluer le surplus de coût privé dû au surcoût social présent et futur de leurs décisions individuelles empêchent les ménages pauvres de prendre en compte ces paramètres objectifs dans leurs fonctions de choix.

D'un point de vue strictement économique, contraindre les choix de mariage et de fécondité des couples n'est pas non plus légitime dès lors que l'on tient compte de leurs effets nets sur le bien-être des ménages concernés. Dans le cas de politiques coercitives comme celle de l'enfant unique en Chine, même si le bénéfice social de la réduction des niveaux de fécondité est supérieur à l'agrégation des bénéfices privés par la transformation d'une externalité négative en externalité positive, le coût social moyen est probablement inférieur au coût privé tel qu'il est supporté par les ménages les plus pauvres, tout au moins dans le court terme.

La pauvreté et la forte fécondité ont donc des déterminants communs. De plus, la pauvreté est à la fois une des causes majeures et une conséquence inévitable de la forte fécondité. Les caractéristiques des ménages pauvres qui contribuent à la prévalence de la forte fécondité ont été clairement identifiées. La forte mortalité infantile, le manque d'éducation et de contrôle sur les ressources du ménage pour les femmes, l'accès insuffisant à des moyens de contraception efficace, ou des revenus familiaux trop faibles pour pouvoir investir de façon suffisante dans la santé et l'éducation des enfants sont autant de facteurs qui conduisent les familles à privilégier la quantité d'enfants sur leur qualité. Mais d'un autre côté, la pauvreté peut être la conséquence de la forte fécondité. Un nombre important d'enfants – et donc de dépendants – pèse nécessairement sur les

¹ Cette rupture apparut notamment à la conférence mondiale sur la population du Caire en 1994. Pour un compte rendu complet des débats de leurs implications pour les politiques démographiques, voir CLIQUET et THIENPONT (1995).

² Les approches conventionnelles de la politique démographique considéraient en effet que les comportements de forte fécondité correspondent soit à des fins non rationnelles, soit au choix de moyens peu adaptés. A contrario, SEN (1995) considère généralement que les décisions de fécondité sont des bonnes décisions que les individus les plus pauvres ont de bonnes raisons de valoriser, même lorsqu'elles ont des incidences négatives.

budgets familiaux et réduit la capacité à investir dans la santé et l'éducation des enfants¹.

Cette causalité réciproque a des implications immédiates en terme de politique économique. Jusqu'au début des années quatre-vingt, la forte fécondité était supposée peser si lourdement sur les capacités d'accumulation du capital physique que les pays ne pouvaient échapper à la pauvreté généralisée². Ceci avait conduit à définir la politique démographique comme un préalable nécessaire et contraignant à l'expansion durable des niveaux de vie. Or, les progrès économiques de pays à croissance démographique rapide comme les Philippines, le Sri-Lanka ou l'île Maurice, de même que les progrès de la théorie économique³ obligent à poser le problème différemment. Politiques démographique et économique ne sont donc pas indépendantes, la première étant un préalable nécessaire à la seconde. L'action sur la pauvreté ne suffit pas non plus à justifier une politique de réduction autoritaire de la fécondité. Elle permet en revanche de justifier une stratégie qui s'attaque simultanément à tous les facteurs liés à la pauvreté, parmi lesquels la forte fécondité. Réduire les niveaux de fécondité dans les pays pauvres nécessite donc d'agir sur les conditions de la pauvreté qui causent cette forte fécondité. Ainsi, les interventions doivent réduire la fécondité des pauvres mais elles doivent le faire en améliorant le bien-être de ces pauvres⁴. L'action sur les *capabilités* permet de relier de façon cohérente les politiques économique et démographique.

1.2. Des revenus aux capacités

La réflexion sur les *capabilités*⁵ permet de formaliser ces raisonnements. Elle consiste à considérer les individus et les couples comme des agents dans leurs droits (*in their own rights*) caractérisés par des buts, des réalisations (*achievements*) et des libertés auxquels ils ont raison d'accorder de la valeur. Il peut donc être légitime de vouloir beaucoup d'enfants pour un couple pauvre. Accorder la priorité à ces revendications dote les concepteurs des politiques démographique et économique d'une focalisation différente de celle qui prévalait jusque là en les obligeant à respecter les objectifs légitimes de bien-être et d'équité des individus.

¹ Une analyse conduite au niveau des ménages par ROSENZWEIG et WOLFIN (1980) démontre notamment que dans le cas où les parents ont des jumeaux (ils n'ont alors pas décidé de faire un enfant de plus, quitte à réduire sa dotation en éducation, c'est-à-dire à privilégier la quantité sur la qualité) la naissance additionnelle non attendue représentée par les jumeaux va réduire les niveaux de scolarité de tous les enfants du ménage, voir également ROSENZWEIG et SCHULTZ (1985).

² Du cercle vicieux de la pauvreté de NURSKÉ, aux modèles de trappes de sous-développement de NELSON ou de ENCKE, en passant par les effets de diversion de l'investissement et de dilution du capital par COALE et HOOVER (1958), cette hypothèse très documentée a été dominante jusque dans les années soixante-dix ; pour un compte rendu de ces travaux historiques, voir ROUGIER (1999).

³ Les investissements en capital humain et en infrastructure stimulés par la croissance démographique, qui ont longtemps été considérés comme des dépenses non productives par les théories de la croissance et du développement sont par exemple désormais intégrés dans les modèles de croissance endogène comme des facteurs déterminants.

⁴ L'avantage de telles interventions est qu'elles peuvent être justifiées indépendamment de leurs effets sur la fécondité, et donc indépendamment de tout jugement normatif. Elles n'ont pas besoin de passer des tests d'acceptabilité aussi rigoureux que les interventions de politique démographique qui impliquent un arbitrage entre le bien-être des pauvres et une croissance démographique moins rapide, ou par extension, entre leurs niveaux de bien-être présent et futur ; BIRDSALL (1994).

⁵ SEN (1985, 1991, 1995); ANAND (1996).

A la différence de l'ancienne priorité accordée à la réduction autoritaire des taux de fécondité, cette nouvelle orientation est conceptuellement peu discutable. Toute réflexion sur la politique démographique pose en effet le problème éthique de la " *repugnant conclusion* " ¹. Sans aborder la question de la responsabilité vis à vis des générations futures ², les politiques de population sont généralement conçues dans un cadre conséquentialiste. Leur légitimité découle uniquement de leur efficacité en terme d'utilité sociale et la valeur intrinsèque d'une population nombreuse n'est jamais prise en compte. Or, une population nombreuse peut générer une progression de l'utilité collective si cette population est dotée de ressources en capital humain suffisantes. Ces potentialités sont généralement exclues des réflexions sur la politique démographique. Or si la désutilité sociale de la pauvreté n'a pas besoin d'être démontrée pour fonder des actions publiques orientées vers l'élévation des niveaux de vie, la désutilité sociale d'une population nombreuse est beaucoup moins évidente. L'objectif de réduction de la fécondité est donc problématique dès lors que l'on considère par exemple que les enfants entrent de façon positive dans les fonctions de bien-être ou d'utilité des parents.

Cette approche utilitariste conséquentialiste de la politique démographique pose en outre le problème du choix entre la maximisation classique de l'utilité agrégée et celle de l'utilité moyenne. L'utilitarisme classique conduit à la maximisation de la taille de la population, quels que soient les niveaux de pauvreté individuels alors que l'utilitarisme moyen justifie toute réduction de la population afin de maximiser le bien-être moyen ³. Le problème n'est en fait pas tant celui du choix entre ces alternatives que celui de la restriction du choix entre ces seules alternatives. Ces critères spécifiques sont en effet assez arbitraires et ont non seulement une signification intrinsèque faible et difficile à défendre, mais sont également soumis aux limitations propres à la définition conséquentialiste du bien-être. Ce cadre est en effet basé sur une approche technicienne des comportements de reproduction qui néglige les dimensions non utilitaristes de la liberté (à la fois positive et négative) et du bien-être individuels. A l'extrême, il est même possible de considérer que, sous prétexte que les libertés et les droits individuels ont une importance intrinsèque ⁴ et que les droits d'un individu sur son " domaine personnel " sont garantis, les décisions individuelles concernant la reproduction sont tellement privées qu'elles ne peuvent être légitimement contrôlées, y compris sur la base de leurs effets négatifs sur l'utilité ou le bien-être des autres.

Alors, face à cette incertitude éthique, qu'est-ce qui peut finalement justifier l'intervention publique dans les champs de la population ? Tout d'abord, les droits des générations futures ne peuvent être défendus de façon équitable face aux droits

¹ Ce dilemme peu acceptable se résume ainsi : soit la pauvreté associée à la surpopulation, soit la restriction démographique souvent autoritaire et liberticide. Il a été très bien posé par le philosophe PARFIT (1984, 1986) dans le champ de sa réflexion sur l'éthique, et repris ensuite par des économistes comme DAS GUPTA (1987).

² Ceci revient à s'interroger sur les droits moraux des personnes qui n'existent que potentiellement, sur ce point voir PARFIT (1984) et BIRNBACHER (1994).

³ Ce dilemme entre pauvreté et réduction autoritaire de la population peut être résolu en définissant un utilitarisme avec seuil qui conduit à choisir les solutions qui maximisent le bien-être agrégé (biais populationniste) tant que le niveau de bien-être moyen reste supérieur à un seuil critique comme le font BLACKORBY, BOSSERT et DONALSON, (1995).

⁴ C'est la position de toute la tradition libérale de RAWLS (1971) jusqu'à NOZICK (1974) ; elle s'oppose de façon fondamentale à l'utilitarisme qui ne valorise pas les droits et libertés individuelles hors de leurs implications en terme de bien-être collectif.

et revendications des personnes existantes. Ceci justifie l'intervention politique sur la base d'un principe de solidarité intergénérationnelle que le marché et le calcul individuel ne suffisent à assurer. Même si les intérêts des générations futures étaient autant pondérés que ceux de la génération présente, le contrôle volontaire de la fécondité, soutenu par l'intervention publique, serait tout de même justifié du simple fait qu'il contribue à augmenter le bien-être et les libertés individuelles¹. Le fait que la forte fécondité des uns puisse avoir des effets négatifs sur le bien-être ou les libertés des autres permet de justifier la politique démographique, non du fait que la croissance de la population est intrinsèquement mauvaise, mais du fait des externalités négatives qu'elle impose aux autres².

Dans tous les cas, SEN (1991) affirme qu'aucun principe de justification n'est suffisamment puissant pour imposer une politique coercitive aux dépens d'interventions publiques dans le sens de la promotion des services de santé, des opportunités d'éducation, de la sécurité sociale, et de tous les autres facteurs qui augmentent les *capabilités*³ des individus, et donc leur capacité à mener le type de vie qu'ils ont des raisons de vouloir mener et donc de valoriser. Même si ces deux options politiques peuvent parfois mener aux mêmes résultats⁴, la seconde est préférable pour peu que l'on valorise la liberté de choix des individus, puisqu'elles augmentent les *capabilités* et donc le bien-être des individus les plus pauvres. Repenser les politiques de population dans le cadre d'une définition du bien-être élargie aux *capabilités* permet donc de poser le problème non seulement en terme de protection des libertés (liberté négative) au sein des sphères personnelles des individus, et spécialement des femmes, mais également en terme de définition d'actions susceptibles de promouvoir le bien-être de ces individus (liberté positive) et de restaurer les conditions d'équité qui doivent prévaloir entre eux.

Dans le cadre qui vient d'être décrit, les politiques économiques et démographiques doivent donc être à même d'influer efficacement et conjointement

¹ Ceci ne constitue toutefois pas une justification des politiques coercitives de contrôle de la fécondité. Il y a en effet d'autres instruments et politiques, inventoriées dans la littérature économique, qui permettent de corriger ces problèmes d'externalités, de biens publics, d'imperfections de marché ou de signaux de prix défectueux. La politique publique peut en effet adapter la structure des incitations de façon à protéger l'environnement et la base de ressources y compris pour les individus qui ne sont pas encore nés, ou bien elle peut intervenir pour réduire les divergences entre coûts et bénéfices privés et sociaux : ANAND (1996) et DAS GUPTA (1996).

² Cette perspective est assez généralement acceptée ; voir notamment BIRDSALL (1994), CASSEN et al. (1994) ou ALMARIC et BANURI (1994). ANAND (1996) considère qu'une limite de ce jugement est qu'il oppose arbitrairement deux groupes d'individus, ceux dont le bien-être est en question, et ceux dont la présence est évaluée uniquement en ce qu'elle implique pour les premiers.

³ Cette notion développée par SEN peut être rapprochée de la notion de liberté positive d'Isaiah BERLIN (1969) qui définit la liberté comme ce qu'une personne peut réellement faire et être, ou comme les opportunités qui lui sont ouvertes. Par contraste, la liberté négative insiste sur l'absence de d'interférences ou de restrictions par les autres, incluant les états, les institutions ou les individus. Cette forme de liberté peut toutefois être également valorisée du point de vue économique de l'individu puisqu'elle n'est pas seulement un moyen pour atteindre une meilleure qualité de vie, mais elle est également constitutive de cette meilleure qualité de vie.

⁴ A. SEN (1993a) confirme ce point en opposant l'expérience chinoise et celle du Kerala. La Chine n'a pas réussi à faire plus diminuer la fécondité (baisse du taux brut de natalité jusqu'au niveau de 21 pour 1000) par sa politique coercitive et autoritaire (donc diminuant la qualité de vie et les *capabilités* des individus) que ne la fait le Kerala (où le même taux a baissé jusqu'au niveau de 20 pour 1000) grâce à sa politique de contrôle volontaire des naissances accompagnée d'une expansion des services de santé et d'éducation, qui a en plus permis d'augmenter le bien être moyen et agrégé et les *capabilités* d'une population qui est pourtant restée relativement pauvre en terme de revenu par tête.

sur les choix microéconomiques de fécondité et d'investissement en capital humain dont les conséquences agrégées peuvent être défavorables, tout en respectant le principe de liberté et de rationalité économique de ces choix.

2. Équité et efficacité durable de la lutte contre la pauvreté

Dans le cadre théorique qui vient d'être décrit, il est possible de démontrer, en s'appuyant sur des exemples concrets, que l'efficacité et la durabilité des différentes politiques économique et démographique est largement dépendante du respect de contraintes d'équité.

2.1. Équité et efficacité : les deux approches stratégiques

Les problèmes liés à la prise en compte de la contrainte d'équité peuvent être éclairés par l'opposition entre le processus de développement humain médiatisé par la croissance du niveau de vie et celui qui est soutenu sur une base volontariste par les dépenses publiques¹. La *qualité de vie* d'une personne ne dépend pas uniquement du niveau de revenu personnel dont elle dispose. Les "*capabilities*" d'un individu vont également dépendre de conditions physiques ou sociales diverses. L'environnement épidémiologique, la disponibilité de services sanitaires et la nature de la couverture sociale, ou bien l'accès à l'éducation sont des facteurs déterminants de ce qui constitue la *qualité de vie* des individus et donc de ce qui conditionne leurs décisions de fécondité². De plus, l'amélioration de ces variables constitutives de la qualité de vie est moins réversible que l'élévation des niveaux de vie monétaires. Toute politique de lutte contre la pauvreté qui serait basée sur ces progrès " irréversibles " ou moins sensibles aux fluctuations économiques conjoncturelles aurait probablement une efficacité plus durable.

La voie la plus directe pour améliorer la qualité et l'espérance de vie est celle des processus de développement humain volontaristes. Dans ce cas, la priorité politique accordée à la disponibilité étendue de services sociaux de santé et d'éducation et à la redistribution conduit à l'amélioration significative de la qualité et de l'espérance de vie. Des pays tels que Sri-Lanka et le Costa Rica ou bien l'état indien du Kerala ont ainsi expérimenté des baisses rapides et significatives de la mortalité sans que la croissance des revenus par tête ait été simultanément très forte. La contrainte d'équité est bien entendu implicitement prise en compte dans cette première configuration. L'objectif de réduction des inégalités d'accès à la santé et à l'éducation et des inégalités de revenus est au cœur de ces processus de développement et des politiques publiques qui les guident. En outre, l'amélioration des niveaux de vie peut être plus longue à obtenir. Ce processus est tout de même viable, malgré la pauvreté de ces pays, parce que la provision de services sociaux

¹ Traduction des processus « growth-mediated » et « support-led » tels qu'ils ont notamment pu être définis dans les discussions des causes de la famine par DREZE et SEN (1989).

² Dans ces conditions, l'amélioration de l'espérance de vie reste positivement associée à la croissance des niveaux de vie, les autres facteurs physiques et sociaux étant donnés, mais ces autres facteurs sont également des problèmes des politiques économique et démographique et doivent donc être pris en compte dans leur définition.

en éducation et santé pèse finalement assez faiblement sur les ressources nationales du simple fait qu'elle est intensive en travail, et que ce facteur est peu onéreux dans ces économies à bas salaires¹. Dans ces conditions, il est logique que ces pays soient également ceux dans lesquels la fécondité a diminué de la façon la plus significative, ce malgré des niveaux de revenu par tête assez faibles².

Le processus alternatif médiatisé par la croissance du revenu par tête permet d'assurer, dans certaines conditions, la progression simultanée des niveaux et de l'espérance (de la qualité) de vie. Il agit essentiellement à travers une croissance économique forte et durable, et s'appuie généralement sur une base étendue et fortement participative, dans le sens où la croissance est orientée vers l'utilisation intensive du facteur travail, en même temps que les ressources générées par la croissance sont utilisées pour augmenter l'offre de service sociaux d'éducation et de santé³. Les exemples de la Corée du sud ou de Hong Kong démontrent que la progression simultanée du niveau et de la qualité de vie sont susceptibles de conduire à des changements démographiques rapides, l'amélioration des conditions sanitaires et l'élévation des niveaux moyens d'éducation et de participation (surtout des femmes) conduisant progressivement à la diminution de la mortalité et de la fécondité. Mais ces derniers peuvent à leur tour intensifier les dynamiques économiques. L'intensification de l'offre de travail qualifié⁴ et l'allègement des charges liées à la dépendance, qui interviennent lorsque la fécondité diminue, peuvent avoir des conséquences très favorables sur la croissance comme ce fut le cas dans les années quatre-vingt dans la plupart des pays d'Asie de l'est⁵. Toutefois la pérennité de progrès économiques fondés en partie sur les performances à l'exportation peut à tout moment être contestée par les fluctuations de la conjoncture internationale.

Si la progression du niveau de vie a des effets durables sur les dynamiques démographiques, c'est donc essentiellement à travers l'amélioration de la qualité de vie. Il a ainsi été montré par ANAND et RAVALLION (1993) sur la base de comparaisons internationales, que l'espérance de vie est positivement liée au revenu par tête, mais que cette relation significative joue essentiellement à travers l'effet sur les revenus des pauvres, et sur les dépenses publiques, spécialement dans les services de santé. La mortalité et l'espérance de vie ne sont donc sensibles aux variations du revenu par tête qu'à travers les dépenses publiques liées aux dotations en capital humain. La réduction des inégalités de dotations en capital humain et de revenu est ainsi à la base de la liaison entre les variables économiques et une variable démographique telle que la mortalité, quelle que soit la stratégie économique qui est choisie. Mais l'équité est également centrale dans la relation entre les niveaux de vie et la fécondité. Cette dernière dépend en effet de la disponibilité de techniques de contraception pour les plus pauvres, mais également de la capacité des femmes à améliorer leur contrôle sur les ressources, et à accroître leurs dotations en capital humain ainsi que leur participation au marché du travail.

¹ Une économie pauvre a bien entendu moins de ressources à consacrer à la santé ou à l'éducation, mais elle a besoin de moins d'argent qu'un pays plus développé pour fournir la même quantité de services ; voir SEN (1995).

² L'exemple du Kerala est à cet effet édifiant ; SEN (1997).

³ Certains nuancent cette relation entre croissance et développement humain ; voir notamment STEWART, RAMIREZ et RANIS (2000).

⁴ Lorsque les dépenses d'éducation par tête ne sont pas réduites par la croissance démographique.

⁵ BLOOM et WILLIAMSON (1998).

Dans ces conditions, la question de l'équité se pose simultanément selon les différents niveaux de revenu et selon le genre.

2.2. Equité et durabilité : l'exemple de l'ajustement structurel

La " désirabilité " politique et sociale, pour les plus pauvres comme pour les plus riches, d'une stratégie démo-économique intégrée apparaît de façon évidente dans le raisonnement suivant. Considérons un pays en développement dans lequel le taux moyen de fécondité diminue avec l'augmentation du niveau de vie, et supposons qu'une politique publique¹ parvienne à diminuer ces taux de fécondité dans les familles les plus pauvres sans pour autant que leur niveau de bien-être ait diminué. Si le programme est uniquement financé par les fonds publics, par exemple issus des revenus des taxes sur les exportations, le bien-être de tous les groupes sociaux en sera accru, pour les plus pauvres, ou au moins non diminué, pour les plus riches. Même si le programme est financé par les impôts prélevés sur les plus riches, ces derniers ainsi que les plus pauvres verront leur bien-être augmenter de façon non ambiguë, les riches parce qu'ils préfèrent que les pauvres aient des familles moins nombreuses², les pauvres parce qu'ils bénéficient des programmes sociaux qui leur donnent les moyens d'être moins pauvres, et les deux groupes puisqu'ils vont bénéficier à terme de rythmes de croissance économique supérieurs. La potentialité de ce dernier facteur va ensuite dépendre de la façon dont sont répartis les fruits et les efforts de la croissance. Le succès de la plupart des réformes économiques et politiques dépend en effet en partie de la capacité de la société à ne pas en faire peser indûment les charges sur les plus pauvres, et à faire en sorte que les bénéfices de la croissance soient largement partagés. La comparaison des trajectoires récentes des pays d'Amérique latine, d'Afrique subsaharienne et d'Asie de l'est est à cet égard éloquent.

Dans la plupart des pays d'Amérique latine, le peu de considération qui a été accordé à la dimension sociale des programmes d'ajustement structurel et à la situation des plus pauvres a par exemple conduit à des inégalités croissantes du fait de la concentration de la charge de l'ajustement sur les groupes les plus modestes de la population³. Une simulation effectuée sur la base de deux pays africain et latino-américain archétypaux par BOURGUIGNON et al. (1991) démontre que la même politique standard d'ajustement (dépréciation de la monnaie et augmentation des taux d'intérêt) conduit à des résultats très différents dans chacun des deux cas. Dans le cas latino-américain, la condition des plus pauvres et la répartition des revenus se dégradent de façon significative à cause de la rigidité des salaires et des prix à la baisse qui ralentit la croissance et augmente le chômage, et du fait de la résistance très forte des groupes les plus riches aux baisses des dépenses publiques dont ils bénéficient plus que les autres. De façon conforme, la contrainte d'équité n'a dans les faits que très rarement été prise en compte dans les pays d'Amérique latine. Ceci a conduit à ce que les plus pauvres supportent très lourdement la charge de l'ajustement, et à ce que les ressorts d'une croissance ultérieure soient brisés du fait des trop fortes inégalités et des rigidités structurelles et sociales. La

¹ Démographique (augmentation de l'offre de contraceptifs) ou économique (augmentation des dépenses sociales à destination de l'éducation des femmes et de la santé des enfants).

² BIRDSALL (1994).

³ Voir à ce sujet Frances STEWART (1995) et Moises NAIM (1993).

même politique, en augmentant les revenus des pauvres ruraux, a en revanche plutôt amélioré le sort des plus pauvres dans le cas d'un pays africain archétypal.

Dans les faits, les choses ne sont bien sûr pas aussi simples. La Banque Mondiale¹ montre ainsi que les programmes d'ajustement structurel ont peut-être contribué à réduire le biais urbain qui existait dans les structures de prix ou dans les politiques économiques de la plupart des pays africains, mais ils n'ont cependant pas plus conduit à une élévation des niveaux de vie qu'à une diminution significative de la fécondité. La plupart des économies africaines sont en réalité peu flexibles et se caractérisent par l'importance de la production agricole et la faiblesse de l'investissement en capital humain. Ces caractéristiques ont intensifié les aspects déflationnistes de l'ajustement². La persistance des fortes inégalités n'est, dans ce cas, qu'une dimension d'un problème structurel beaucoup plus large.

En revanche, les pays à croissance forte et durable d'Asie de l'Est offrent un exemple éloquent de ce que peut apporter une politique de développement basée sur l'équité. Les gains en terme de progression des niveaux de vie aussi bien que les charges occasionnelles dues aux courtes périodes d'ajustement et d'austérité y ont été équitablement partagées par tous les groupes de la population. L'accumulation du capital humain, à tous les niveaux de revenu, a conduit à la fois à la diminution de la fécondité des plus pauvres, à la réduction significative des inégalités de revenu, et à terme à la croissance continue et partagée des niveaux de vie³. Ainsi, les stratégies de développement économique et les politiques d'ajustement structurel récentes sont d'autant plus efficaces qu'elles ouvrent la voie à une réduction des inégalités de revenu notamment par formation massive de capital humain, comme en Asie, ou par des fixations optimales des prix agricoles, comme dans certains pays africains.

L'évaluation des effets conjoints des politiques économiques et démographiques sur la réduction de la fécondité confirme ce point de vue. La pauvreté est autant la cause que la conséquence des choix de fécondité. Dans ces conditions, les politiques de réduction de la fécondité fondées sur des sanctions financières conduisent nécessairement à des diminutions du bien-être des populations les plus pauvres, directement par une baisse du revenu disponible, et indirectement par une baisse des opportunités futures de gains. La négligence de la contrainte d'équité conduit donc à renforcer les injustices sociales. Une étude récente de PETCHESKY et JUDD (1998) basée sur des enquêtes qualitatives menées au Brésil, en Egypte, en Malaisie, au Mexique, au Nigeria ou aux Philippines montre ainsi que l'affirmation par les femmes de leurs droits (*entitlements*) et de leurs prérogatives dans les décisions quotidiennes liées à l'éducation des enfants, à leur comportement de travail, au contrôle de leur fécondité est d'autant plus forte que la femme exerce une activité rémunérée hors du ménage et possède un pouvoir de contrôle sur les ressources du couple, ou appartient à des communautés ou à des associations⁴. La redistribution équitable des ressources et prérogatives

¹ WORLD BANK (1994).

² STEWART (1995 : 48).

³ WORLD BANK (1993) et BIRDSALL et al. (1995).

⁴ L'exemple du Kerala est d'ailleurs cité par ces auteurs. Il est ainsi possible comme le fait SEN (1997) de mettre en opposition les politiques de population fondées sur le respect des libertés positives des individus et des femmes (Kerala, Sri-Lanka) et celles qui se sont fondées sur des mesures autoritaires et coercitives (Chine, Bangladesh).

économiques produit donc des conditions favorables à une réduction plus durable de la fécondité car sans diminution du bien-être¹.

Ces préoccupations sont d'ailleurs simultanément présentes dans la nouvelle approche intégrée de la politique démographique qui a été adoptée en 1995 par la Banque mondiale² et dans les travaux récents du PNUD autour du développement humain³. Dans ce nouveau cadre, consacrer plus de ressources à l'accroissement des niveaux d'éducation des femmes a le double mérite de restaurer des conditions d'équité entre pouvoirs de décision et de contrôle démographique des hommes et des femmes au sein des ménages, et à terme de réduire les taux de fécondité, et d'augmenter les niveaux de participation et de productivité des femmes⁴.

La logique de l'action sur les mécanismes microéconomiques qui entretiennent les situations de pauvreté est donc finalement assez simple. L'accent doit être mis sur la contrainte d'équité dans la répartition des coûts et bénéfices des politiques démographiques et économiques entre ménages pauvres et non pauvres. Ceci doit conduire à l'expansion durable des opportunités de développement humain des plus pauvres, ou au renforcement de la situation des femmes et de leur participation au marché du travail, ou à des groupements communautaires dotés de vraies prérogatives (éducation, planning familial, micro-crédit).

3. La bonne politique intégrée contre la pauvreté : participation et renforcement de l'action collective

Au delà de l'équité, l'efficacité de la politique intégrée de lutte contre la pauvreté exige que ses effets soient durables. Ils doivent alors être basés sur des actions perçues comme bénéfiques collectivement mais surtout individuellement⁵. L'intensification de la participation donne toute sa potentialité à l'objectif d'équité.

Il existe alors un champ d'intervention non économique contre la pauvreté. Contrairement à ce qui s'est passé en Inde, au Bangladesh ou au Pakistan, la réussite des politiques menées en Corée du sud, en Thaïlande, ou au Sri-Lanka s'explique par l'articulation d'une implication forte des élites intellectuelles, politiques et économiques ainsi que d'une mobilisation locale intense dans le cadre

¹ JAIN (1998) ou SANDERSON et TAN (1995) ont montré qu'il n'y a pas d'explication unique, et que la fécondité peut commencer à diminuer parce que l'offre de techniques contraceptives s'est améliorée en quantité et en qualité, ou parce que c'est la demande et donc la volonté des femmes et des familles qui initie le mouvement. Il n'y a en tout cas pas d'action sur la fécondité qui soit durable et bénéfique en terme de bien-être sans que le niveau de développement humain des femmes et des enfants soit augmenté ou que la participation des femmes au marché du travail s'accroisse.

² AMALRIC et BANURI (1994).

³ UNPD (1999).

⁴ Parallèlement, le rapport sur le développement humain de 1999 consacre tout un chapitre à la contrainte d'équité dans la définition des politiques publiques. La structure de l'argumentation y est d'ailleurs intéressante car les droits et les *capabilités* des individus sont placés au centre des considérations sur le développement humain. Ceci implique de protéger les niveaux de vie et de sécurité au cours des crises économiques, de renforcer les positions de négociation et les opportunités de participation des plus pauvres ou des groupes victimes de discrimination.

⁵ De façon très significative, le dernier chapitre du rapport sur le développement humain 1999 s'intitule « *Réinventer la gouvernance globale, pour l'humanité et l'équité* » et sa dernière section : « *toutes ces actions commencent avec les individus* ».

de communautés regroupées autour de projets collectifs qui a permis de concilier les objectifs locaux et nationaux¹ et de dépasser les coopérations ponctuelles.

Une étude de WOLFSON (1987) sur six cas concrets a ainsi montré que les ménages les plus pauvres ne sont pas systématiquement intéressés par les projets de contrôle démographique, même lorsque ceux-ci sont conçus pour leur propre bénéfice. Les bons programmes doivent alors être conçus de façon à ce que les populations concernées soient encouragées à faire des choix et à agir pour améliorer leur condition sur une base participative, le contrôle démographique faisant partie de ces activités². Ceci implique une prise de conscience de la détention d'un pouvoir potentiel, au niveau individuel et collectif, susceptible d'élargir le champ des choix (avoir moins d'enfants) et des actions futures (s'alphabétiser, suivre des formations, participer au marché du travail). La durabilité doit donc également être "enseignée" aux populations concernées. C'est la seule façon de lutter contre les comportements opportunistes (*free rider*) et de diminuer les externalités fécondité/pauvreté. La participation communautaire peut alors conduire à des résultats remarquables, car elle associe sur une base équitable et durable tous les acteurs présents et potentiels au projet collectif, et parce qu'elle articule de façon étroite les dimensions sociale, économique et démographique.

Mais cette notion de participation est également déterminante d'un point de vue économique, spécialement en relation avec les problèmes de pauvreté et de discrimination. En effet, bien que la plupart des évaluations qui en sont faites sont basées sur des mesures du revenu ou des dépenses de consommation par tête des ménages individuels, la pauvreté n'est pas un phénomène " purement " individuel. La probabilité de devenir pauvre n'est pas distribuée de façon aléatoire entre les individus d'une population. Des facteurs tels que la race, l'ethnie, la caste, le genre ou la localisation spatiale jouent comme des mécanismes catalyseurs de la pauvreté qui est ensuite mesurée au niveau des ménages sans que le lien soit fait, la plupart du temps, avec ces facteurs fondamentaux³. Ainsi, la pauvreté frappe toujours de façon plus dramatique les femmes, les plus vieux ou les plus jeunes, ceux qui appartiennent à des castes inférieures, des ethnies discriminées ou minoritaires, ces différents facteurs pouvant bien entendu se cumuler. Les pauvres sont donc ceux qui n'ont aucun pouvoir de contrôle sur les ressources extérieures telles que la terre, l'éducation, l'information, le crédit ou les emplois. Ces individus sont généralement exclus des processus économiques dominants, ou relégués à la marge comme c'est souvent le cas pour les femmes.

Dans ces conditions, la bonne stratégie contre la pauvreté est celle qui est capable d'atteindre ces causes sous-jacentes de la pauvreté de groupe. Les facteurs structurels ou économiques de la pauvreté ne peuvent être suffisamment atteints par une politique conventionnelle de redistribution monétaire ou en nature (alimentation, éducation...). En revanche, une stratégie anti-pauvreté qui se concentre sur des actions permettant d'augmenter le pouvoir de contrôle et les opportunités de participation des plus pauvres sera capable d'atteindre certains de

¹ Respectivement de fécondité optimale au niveau des ménages et de ralentissement de la croissance démographique et diminution des conséquences des externalités négatives au niveau agrégé.

² Soit six programmes communautaires de contrôle démographique en Inde, Indonésie, aux Philippines, au Mexique et au Pérou ; WOLFSON (1987).

³ G. SEN (1997) rapporte par exemple les résultats d'une enquête menée par SAGGAR et PAN (1994) sur quatre états indiens qui démontrent que les membres des classes inférieures et de certaines tribus sont systématiquement plus pauvres en terme de dépenses de consommation par tête.

ces facteurs intrinsèques beaucoup plus durablement que ne sauraient le faire les programmes traditionnels¹. L'Etat ne peut donc interférer autoritairement au niveau des décisions des ménages sans diminuer à terme les capacités de regroupement local et de décision collective. Il peut y avoir incompatibilité entre l'action publique et les conditions de la résolution locale et subjective des problèmes.

Or de nombreux exemples montrent que pour les pauvres, la prise de conscience puis le renforcement des pouvoirs sont généralement plus importants dans une dimension collective qu'au niveau individuel². En effet, le renforcement des pouvoirs au niveau du groupe ouvre la voie à un vrai pouvoir de discussion, de contrôle et de participation active. Simultanément, ce renforcement des pouvoirs de négociation et de décision collectif permet aux pauvres d'accéder à l'information dont ils sont généralement exclus. Ceci ouvre de surcroît des possibilités de contrôle démocratique des pratiques de rentes et de détournement de fonds des élites institutionnelles ou économiques.

Le processus de développement institutionnel sur lequel s'est bâti le succès économique durable de l'Ile Maurice est un exemple parfait du soutien que des structures et des organisations participatives peuvent apporter à des stratégies de développement orthodoxes traditionnelles. Plutôt que de décourager l'organisation sociale, les gouvernements successifs ont cherché à encourager les arrangements sociaux et politiques qui encouragent la participation, la représentation et la constitution de coalitions³. L'Ile Maurice a ainsi pu être qualifiée par MILES (1999) de " *super société civile* " du fait du nombre disproportionné d'associations civiles par habitant.

Le développement de la participation populaire peut garantir la durabilité des effets d'une politique intégrée contre la pauvreté en renforçant son assise démocratique et son acceptabilité individuelle et communautaire.

Conclusion

Le renforcement du pouvoir et de la participation des plus pauvres est donc un élément stratégique des *bonnes politiques* et vient soutenir l'efficacité des politiques centrées sur l'équité et sur la non indépendance. Ces grands principes d'action semblent être sérieusement pris en considération par les institutions internationales puisque les Nations Unies, dans le cadre des travaux préparatoires à leur Rapport sur le Développement Humain⁴, abordent ces problèmes d'équité et de

¹ Ceci d'autant plus qu'une telle stratégie évite les gaspillages et les erreurs de ciblage qui sont bien souvent associés à ces politiques de redistribution. Sur ces erreurs de ciblage des programmes alimentaires accompagnant des plans d'ajustement structurels, voir CORNIA et STEWART dans STEWART (1995 : 82-107).

² Citons par exemple, dans le cas de l'Inde, le succès des programmes de la Self Employment Women's Organization qui renforce les pouvoirs et les opportunités de participation des femmes au marché du travail mais également aux décisions et aux responsabilités collectives, du Youth for Unity and Voluntary Action, dont l'action porte sur le logement des plus pauvres, ou bien de la Total Literacy Campaign en 1989 au Tamil Nadu qui a su attirer et catalyser les énergies et la participation active des plus pauvres, qui sont alors passés du statut habituel de récepteur passif ou de cible, à celui d'agent actif du programme d'éducation. G. SEN (1997).

³ RODRICK (2000 : 22).

⁴ G. SEN (1997).

renforcement des pouvoirs des plus pauvres, et la Banque Mondiale¹ place la participation active des pauvres au premier rang des priorités dans la lutte contre la pauvreté en Afrique sub-saharienne.

Mais le problème revient alors bien souvent à celui, toujours complexe, de la transformation des institutions publiques et privées qui servent d'initiateur ou de canal de transmission à ces programmes et à ces stratégies. Or, ces changements sont nécessairement longs et se heurtent à de très fortes résistances de la part des bénéficiaires, légitimes ou non, de l'ancien système.

Une autre implication, de taille, est que ces processus de renforcement des pouvoirs des plus pauvres, et de défense du principe d'équité ne sont pas compatibles avec des systèmes politiques non démocratiques. Si la croissance rapide et durable du PIB a pu dans certains cas être obtenue dans des cadres politiques non démocratiques (Chine après les réformes, Corée du sud ...), il semble que la démocratisation et la lutte contre la corruption soient des conditions nécessaires, bien que non suffisantes, à une action sur les causes réelles de la pauvreté. Ces deux problèmes sont toutefois étroitement liés dans la présente problématique, puisque, comme il a pu être souligné avec force par RODRICK (2000), les systèmes politiques participatifs sont une des institutions les plus efficaces pour tester et agréger les connaissances locales qui sont si précieuses à la croissance et au développement. La démocratie est ainsi une méta-institution sur la base de laquelle peuvent être construites ces bonnes institutions favorables à une croissance durable et à son partage entre tous les groupes de population. La démocratie participative ouvre probablement la voie à la *croissance de qualité supérieure*². Mais ceci est une autre histoire.

Références bibliographiques

- AMALRIC F., BANURI T. (1994), "Population : malady or symptom ?", *Third World Quarterly*, n°4.
- ANAND S. (1994), "Population, Well-Being, and Freedom", in Sen G. et alii. (ed.), *Population Policies Reconsidered : Health, Empowerment, and Rights*, Harvard University Press.
- ANAND S. and RAVALION M. (1993), "Human Development in Poor Countries : On the Role of Private Incomes and Public Services", *Journal of Economic Perspectives*, vol 7.
- BANQUE MONDIALE (1994), *L'ajustement en Afrique : réformes, résultats, et routes à suivre*, Washington D.C., Oxford University Press for the World Bank.
- BERLIN I. (1969), *Four Essays on Liberty*, Oxford, Oxford University Press.
- BIRDSALL N. (1994). "Government, Population and Poverty : A Win-Win Tale", in Cassen et alii. (ed.), *Population and Development : Old Debates, New Conclusions*, O.D.C., Transaction Publishers.
- BIRDSALL N., ROSS D., SABOT R. (1995), "Inequality and Growth Reconsidered : Lessons from East Asia", *World Bank Economic Review*, 9(3).
- BIRNBACHER D. (1994), *La responsabilité envers les générations futures*, Paris : PUF.
- BLACKDEN C. M., BHANU G. (1999), *Gender, Growth, and Poverty Reduction*, Special Program of Assistance for Africa, 1998 Status Report on Poverty in Sub-Saharan Africa, World Bank Technical Paper N°428, Washington, D.C. : The World Bank.

¹ BLACKDEN et BHANU (1999).

² L'expression *High-Quality Growth* est inspirée de l'ouvrage édité par TANZI et CHU (1998).

Partie 3 : Les contraintes externes du développement socialement durable

- BLACKORBY C., BOSSERT W., DONALDSON D. (1995), "Intertemporal Population Ethics: Critical-Level Utilitarian Principles", *Econometrica*, vol. 63, p. 1303-1320.
- BLOOM D., WILLIAMSON J. (1998), "Demographic Transition and Economic Miracles in Emerging Asia", *The World Bank Economic Review*, 12(3).
- BOURGUIGNON F., DE MELO J., SUWA A. (1991), "Distributional Effects of Adjustment Policies : Simulations for Archetype Economies in Africa and Latin America", *The World Bank Economic Review*, 5(2).
- CALDWELL J., CALDWELL P. (1986), *Limiting Population Growth and the Ford Foundation Contribution*, London : Frances Pinter.
- CASSEN *et alii* (ed.) (1994), *Population and Development: Old Debates, New Conclusions*, O.D.C., Transaction Publishers.
- CLIQUET R., THIENPONT K. (1995), *Population and Development : A Message from the Cairo Conference*, European Studies of Population, Kluwer Academic Press.
- DAS GUPTA P. (1987), Ethical Foundations of Population Policies. In Johnson G. and R. Lee (eds), *Population Growth and Economic Development, Issues and Evidence*, University of Wisconsin Press.
- (1996), *An Essay on Poverty and Destitution*, Oxford University Press.
- DREZE J., SEN A. (1989), *Hunger and Public Action*, Oxford, Oxford University Press.
- FINKLE J. L., MCINTOSH C. A. (1994), *The New Politics of Population : Conflict and Consensus in Family Planning, Population and Development Review*, supplement to volume 20, Population Council, New York, Oxford : Oxford University Press
- JAIN A. (ed.) (1998), *Do Population Policies Matter ? Fertility and Politics in Egypt, India, Kenya and Mexico*, New York, Population Council.
- KELLEY A. (1988), "Economic Consequences of Population Change in the Third World", *Journal of Economic Literature*, vol. XXVI.
- KELLEY A., SCHMIDT (1994), "Population and Income Change: Recent Evidence", *World Bank Discussion Paper 249*, Washington D.C., World Bank.
- MILES W.F.S. (1999), "The Mauritius Enigma", *Journal of Democracy*, 10(2), 91-104.
- NAIM M. (1993), "Latin-America: Post-Adjustment Blues", *Foreign Policy*, n°92.
- NOZICK R. (1974), *Anarchy, State and Utopia*, Oxford, Basil Blackwell, New York, Basic Books.
- PARFIT D. (1986), "Overpopulation and the Quality of Life", in Singer P. (ed.), *Applied Ethics*, Oxford, Oxford University Press.
- (1984), *Reasons and Persons*, Oxford, Clarendon Press. Clarendon Press.
- PETCHESKY R.P., JUDD K. (eds) (1998), *Negotiating Reproductive Rights : Women's Perspectives across Countries and Cultures*, London and New York, Zed Books.
- RAWLS J. (1971), *A Theory of Justice*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, Oxford,
- RODRICK D. (2000), "Institutions for High-Quality Growth : What they are and how to acquire them", *NBER Working Paper n° 7540*, Cambridge, Mass., NBER.
- ROSENZWEIG M.R., WOLPIN K. (1980), "Testing the Quantity-Quality fertility Model : The Use of Twins as a Natural Experiment", *Econometrica*, vol. 48, pp. 227-240.
- ROSENZWEIG M.R., SCHULTZ T.P. (1985), "The Demand for and Supply of Births: Fertility and its Life Cycle Consequences", *American Economic Review*, vol. 75, pp. 992-1015.
- ROSS E. (1998), *The Malthus Factor, Population, Poverty and Politics in Capitalist Development*, London and New York, Zed books.
- ROUGIER E. (1999), "Les conséquences économiques de la croissance démographique : 35 ans de débat entre orthodoxie et relativisme", *CED, Université Montesquieu Bordeaux IV*, DT/33/1999.
- SAGGAR I., PAN I. (1994), "SCs and STs in Eastern India: Inequality and Poverty Estimates", *Economic and Political Weekly*, XXIX, March 5.

- SANDERSON W.C., TAN J.-P. (1995), *Population in Asia*, World Bank Regional and Sectoral studies, Washington D.C., World Bank.
- SEN A. (1985), *Commodities and Capabilities*, Amsterdam, North-Holland.
- (1991), "Welfare Economics and Population Ethics", *Paper presented to the Nobel Jubilee Symposium on Population, Development and Welfare*, Lund (Sweden), 5-7 décembre 1991.
- (1993a), "Population and Reasoned Agency : Food, Fertility and Economic Development", *Paper presented at the Royal Academy of Sciences and the Beijer Institute*, Stockholm, 11 nov. 1993.
- (1993b), *The Quality of Life*, Oxford, NUSSBAUM MC and SEN A (eds), Clarendon Press.
- (1995), "Mortality as an Indicator of Economic Success and Failure", London School of Economics, STICERD, DEP n°66.
- (1997), "Population Policy: Authoritarianism versus Cooperation", *Journal of Population Economics* 10 (1) : 3-22.
- SEN G. (1997), "Empowerment as an Approach to Poverty", *Human Development Papers 1997, Poverty and Human Development*, Human Development Report Office, UNDP.
- SEN G., GERMAIN A. and CHEN L. (ed.) (1994), *Population Policies Reconsidered: Health, Empowerment, and Rights*, Harvard Center for Population and Development Studies, Harvard Series on Population and International Health, Harvard University Press.
- STEWART F. (1995), *Adjustment and Poverty: Options and Choices*, London, Routledge.
- STEWART F., RAMIREZ, RANIS G. (1995), "Economic Growth and Human Development", *World Development*, 28 (2), pp. 197-219.
- TANZI V., CHU K.-Y. (ed) (1998), *Income Distribution and High-Quality Growth*, Cambridge Mass., The MIT Press.
- U.N.D.P. (1999), *Human Development Rapport 1999*, Johns Hopkins University Press.
- WOLFSON M. (1987), *Community Action for Family Planning: A Comparison of Six Project Experiences*, Paris, OCDE.
- WORLD BANK (1993), *The East Asian Miracle: Economic Growth and Public Policy*, New York, Oxford University Press.

L'approche "genre" dans la lutte contre la pauvreté : l'exemple de la microfinance

Elisabeth HOFMANN, Chaire Unesco¹ de l'Université Bordeaux-III, Association TOMBANA et Kamala MARIUS-GNANOU, UMR Regards (CNRS/IRD), Université de Montpellier III, Chaire Unesco de l'Université Bordeaux III

Résumé

Dans un contexte où la lutte contre la pauvreté est prioritaire et le microcrédit en vogue, il se pose la question de savoir si l'intégration du concept de genre permet à la microfinance de mieux atteindre ses objectifs, à savoir la réduction de la pauvreté des bénéficiaires.

Pour mieux cerner l'incidence de ce concept sur l'efficacité de la lutte contre la pauvreté, il est utile de rappeler dans un premier temps les évolutions des concepts en matière de pauvreté, de prise en compte des inégalités entre hommes et femmes et de microfinance. Dans un deuxième temps, il est constaté que les femmes démunies ne peuvent sortir durablement de la pauvreté sans une réduction des inégalités de genre. La microfinance a ainsi un rôle à jouer, même si son impact sur l'*empowerment* des femmes démunies est mitigé. Ce potentiel d'*empowerment* de la microfinance est alors majoritairement dû au recours aux groupes solidaires, pratiqué par un grand nombre de programmes. Ce sont ces groupements de femmes qui permettent de la rendre efficiente et efficace, tout en créant les conditions du lancement d'un processus d'*empowerment* social et politique.

Introduction

Lors du sommet social de Genève (Copenhague+5, en 2000), les Nations Unies ont formulé l'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Cet engagement a été énoncé lors de la Déclaration du Millénaire faite par les chefs d'Etat et de gouvernement des Nations Unies et repris également par l'OCDE, le FMI et la Banque Mondiale².

La majorité des 1,5 milliards de personnes extrêmement pauvres vivant avec moins d'un dollar par jour sont des femmes. A la suite de la Quatrième Conférence des Femmes de Pékin en 1995, l'attention qu'accordent les institutions de Bretton

¹ Chaire Unesco de l'Université Bordeaux III pour la formation des professionnels du développement durable.

² GUPTA *et al.* (2000)

Woods aux rapports de "genre"¹ dans les discours et rapports officiels, montre une évolution des mentalités concernant l'intégration des femmes dans les programmes de développement.

C'est également au cours de cette conférence que fut lancée l'idée de fournir du microcrédit aux cent millions de familles les plus pauvres à l'horizon 2005. Cette idée s'est d'ailleurs concrétisée à Washington en février 1997, lors du sommet mondial du microcrédit. Lors de Pékin+5 (2000) on a pu estimer, à partir d'une enquête portant sur 1 065 institutions de microcrédit, que plus de 14 millions de familles, dont 75 % de femmes, avaient effectivement pu avoir accès à du crédit. Ces résultats positifs font alors dire à beaucoup de professionnels du développement que ces programmes contribuent grandement à la réduction de la pauvreté des femmes. En marge de ce courant d'enthousiasme, certains chercheurs remettent toutefois en doute ce constat.

L'objectif de cette étude est d'apporter quelques éléments de réponse aux questions de savoir si ces programmes de microfinance ont un réel impact sur les femmes pauvres et si l'efficacité de ces programmes de réduction de la pauvreté se trouve améliorée- par l'intégration de considérations liées au genre.

1. Pauvreté, genre et microfinance : concepts et évolutions

Afin de mieux cerner l'incidence du concept de genre sur l'efficacité de la lutte contre la pauvreté, il nous semble utile, dans un premier temps, de rappeler brièvement les évolutions des concepts concernant la pauvreté, de la manière dont l'on considère les femmes dans la lutte contre la pauvreté et, enfin, des pratiques de la microfinance.

1.1 La multiplication des dimensions de la pauvreté

Pendant de très nombreuses années, à l'instar des institutions de Bretton Woods, l'approche de la pauvreté est surtout restée monétaire et se basait essentiellement sur le critère du revenu : était pauvre celui qui avait un revenu inférieur à un dollar US par jour (en valeur de 1985). Si cette approximation peut avoir une certaine utilité, notamment pour des comparaisons internationales, elle s'avérait toutefois trop réductrice pour capter les multiples dimensions de la réalité des vies des êtres humains concernés.

Avec le Rapport Mondial sur le Développement Humain du PNUD en 1990, le concept de développement humain a eu très rapidement des répercussions sur l'approche de la pauvreté. Celle-ci se caractérise non plus uniquement par le faible niveau de revenu ou de consommation, mais également par un faible niveau d'instruction, par une santé précaire et un vieillissement précoce. L'édition de 1997 de ce rapport introduit en outre le concept de "pauvreté humaine", tout en soulignant que l'indicateur élaboré à cette occasion² ne saisit pas la totalité des

¹ Le terme "genre" a été d'abord et surtout développé dans la littérature anglo-saxonne. Pour l'acception de ce terme et du concept sous-jacent en langue française, voir JACQUET (1995) ; BISILLIAT,(1992) ; LOCOH, LABOURIE-RACAPE, TICHIT, (1996).

² L'IPH ou Indicateur de Pauvreté Humaine.

aspects de ce concept. La pauvreté y est alors désormais considérée comme "la négation des opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain – longévité, santé, créativité, mais aussi conditions de vie décentes, dignité, respect de soi-même et des autres, accès à tout ce qui donne sa valeur à la vie" (PNUD, 1998).

L'économiste Amartya SEN est l'un des penseurs qui a le plus fortement influencé cette évolution du concept. Selon lui, la pauvreté est avant tout une privation des capacités élémentaires même si "cette définition ne vise en aucune manière à nier l'évidence : un revenu faible constitue bien une des causes essentielles de la pauvreté, pour la raison, au moins, que l'absence de ressources est la principale source de privation des capacités d'un individu" (SEN, 2000). Ce théoricien de la pauvreté a également développé le concept de *capital social* qu'il envisage comme un phénomène inhérent aux interactions sociales, c'est-à-dire à la structure des relations entre les personnes, qu'il s'agisse de relations intragroupes, intergroupes ou environnementales. Le capital social d'un agent (de l'individu à l'Etat) apparaît ainsi comme une ressource sociale dont la faiblesse est l'une des caractéristiques de la pauvreté. Il est issu des interactions culturelles et/ou structurelles, avec d'autres agents capables de générer des externalités durables qui changent leur situation économique¹. On retrouve ici le principe des économies d'échelle qui induit des diminutions des coûts individuels et donc un gain d'efficacité².

L'autre évolution remarquable du concept de pauvreté a été le passage vers une vision plus dynamique du phénomène. Un tel élargissement peut être illustré à travers l'exemple de la pauvreté monétaire. Les ménages ou les individus considérés comme "pauvres" ne se situent désormais plus simplement à un niveau stable, en dessous du seuil de la pauvreté, et la lutte contre la pauvreté ne peut plus se réduire à l'idée de rehausser ce niveau au-dessus de ce seuil. Des analyses plus fines ont en effet démontré que le revenu est sujet à des fluctuations importantes et que la pauvreté se traduit aussi par une incapacité de maintenir un niveau de bien-être spécifié³. C'est en effet l'absence de stabilité qui caractérise ces situations de pauvreté et qui rend les individus ou les ménages très vulnérables.

Cette complexité du concept de pauvreté a récemment été confirmée par une large enquête menée par la Banque Mondiale et destinée à montrer la pauvreté telle que la ressentent les plus démunis. Les statistiques obtenues expriment ainsi des facettes multiples de la pauvreté ayant surtout trait à des formes d'impuissance et de mal-être. Un des aspects évoqués par les femmes concerne par exemple les relations conflictuelles et inégales avec l'autre sexe⁴.

¹ Aujourd'hui on considère que le capital social se compose du capital social civil et du capital social gouvernemental. Le capital social civil (toutes les institutions de la société civile) et le capital social gouvernemental (institutions mises en place par le gouvernement) peuvent être des substituts et compléments l'un de l'autre (COLLIER (1998), cité par SIRVEN (2000)). L'étude de SIRVEN (2000) a le mérite de faire le point sur ce concept. Voir aussi l'étude de MAYOUX (2001), sur l'impact du capital social dans la lutte contre la pauvreté et l'*empowerment* au Cameroun.

² Des concepts multidimensionnels de la pauvreté ont alors été développés sur la base de l'approche de SEN. DUBOIS (2000) circonscrit par exemple la pauvreté à travers ses dimensions multiples : pauvreté sociale (correspondant à la faiblesse du capital social), culturelle, politique, éthique et économique. Cette dernière est alors composée d'aspects monétaires, d'aspects liés aux conditions de vie ou encore d'aspects liés aux potentialités des individus.

³ WRIGHT (1999).

⁴ NARAYAN (2000).

1.2 La pauvreté au féminin

De 1975 à 1985, la "Décennie de la Femme" a eu le mérite de focaliser l'attention de l'ensemble des pays sur la condition féminine. En témoigne la forte augmentation du nombre d'analyses, d'études et de publications sur les femmes du tiers monde, concernant notamment la division sexuelle du travail et l'impact des projets de développement sur les femmes. Les résultats de ces études et leurs répercussions ont alors sorti les femmes des "niches sociales" du développement en leur reconnaissant un rôle productif.

Cette période a ainsi vu naître l'approche IFD¹ qui tentait d'intégrer les femmes dans le processus de développement existant, afin de le rendre plus efficient et efficace. A travers des projets pour femmes, ou des projets intégrant des volets "femmes", cette approche visait à accroître la productivité et le revenu des femmes. On essayait donc de surmonter la pauvreté en agissant sur la faiblesse des ressources et des compétences, sans pour autant s'adresser aux causes de cette faiblesse. Cette approche a été progressivement remise en question, principalement pour deux raisons : en premier lieu, parce que les tentatives de considérer les femmes d'une manière isolée se sont finalement avérées – peu opérationnelles, en deuxième lieu, parce que ce type d'approche n'a pas pu surmonter le fait que le modèle de développement ne reconnaissait pas aux femmes une – place égale aux – les hommes².

L'approche "genre" qui succède à l'approche IFD vers les années 1990, tente de pallier cette dernière lacune. Elle met ainsi l'accent sur les relations inégales de pouvoir comme facteur majeur conditionnant la situation des femmes. Le terme "genre" fait ici désormais référence à la construction sociale des rôles féminins ou masculins qui ne sont donc pas seulement définis par le caractère biologique du sexe mais comme le résultat des conditions de production et de reproduction propres à chaque société et en constante évolution. *"Les genres ont une base culturelle ; ils sont définis par la société qui en détermine les activités, les statuts, les caractéristiques psychologiques, culturelles et démographiques, dont le point de départ est la différence sexuelle, mais qui ne peuvent pas se résumer ou se justifier par cette seule différence sexuelle"* (GRESEA, 2000).

De plus en plus fréquemment, les chercheurs intègrent cet aspect genre dans l'analyse de la pauvreté³. Le cadre d'analyse se complexifie en intégrant - une vision plus large des causes. A titre d'exemple, on peut citer la distinction entre intérêts pratiques et intérêts stratégiques des femmes⁴. Alors que les intérêts pratiques concernent surtout la satisfaction des besoins fondamentaux et l'accès à une source de revenu stable, les intérêts stratégiques remettent en question la position de la femme dans la société. En effet, des analyses selon le genre montrent que des aspects tels que le contrôle masculin de la force de travail des femmes ou encore leur accès limité au pouvoir politique et à des ressources à forte valeur sociale et économique sont à l'origine de leur accès limité à une source de revenu

¹Intégration des Femmes dans le Développement. La typologie des approches de développement à l'égard de la prise en compte des femmes est présentée ici de manière fortement simplifiée. En réalité, selon MOSER (1993), on peut distinguer cinq approches.

² GRESEA (2000).

³ A titre d'exemple, voir LACHAUD (1999).

⁴ Basés sur les intérêts pratiques et stratégiques d'après MOLYNEUX (1985).

stable¹. Ces résultats ont de toute évidence des répercussions sur les politiques de lutte contre la pauvreté. D'un point de vue opérationnel, il s'agit d'identifier en même temps les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes afin qu'elles puissent sortir durablement de leur condition de pauvreté.

Les enjeux stratégiques se retrouvent ainsi dans un concept dont la traduction n'est pas aisée dans le milieu francophone : "*l'empowerment*" des femmes². JACQUET (1995) en donne tout de même une définition claire et englobante : *l'empowerment* correspond à l'acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale³. Ce concept fait ainsi référence à la nature des structures décisionnelles dans des contextes particuliers : qui prend les décisions ? Par quels processus sont-elles prises ? Comment ce processus peut-il être modifié ? Le terme *empowerment* décrit donc un processus vers l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les acteurs de la mondialisation, notamment la Banque Mondiale et les organismes liés à l'ONU, font de plus en plus référence au concept de genre. Ils insistent sur la contribution nécessaire des programmes de développement à *l'empowerment* des femmes, comme le prouve le dernier rapport de l'UNIFEM (2000). Plus précisément, l'intégration des rapports de genre dans des programmes ou projets de développement signifie que ces derniers visent une modification des rapports de genre en faveur des femmes ; en d'autres termes, ils ont l'objectif de contribuer à *l'empowerment* de celles-ci.

Ce n'est pas un hasard si l'évolution des approches par rapport aux femmes dans le contexte du développement s'est produite parallèlement à l'évolution du concept de la pauvreté. SEN a en effet fortement insisté sur l'importance de la fonction d'agent ("*agency*") des femmes : "*Elles ne sont plus les destinataires passives d'une réforme affectant leur statut, mais les actrices du changement, les initiatrices dynamiques de transformations sociales, visant à modifier l'existence des hommes aussi bien que la leur*" (SEN 2000). DUBOIS (2000) applique son cadre d'analyse de la pauvreté à dimensions multiples pour vérifier si les politiques de lutte contre la pauvreté prennent en compte les "inégalités sexuées". Quant aux diverses formes d'impuissance qui caractérisent la pauvreté, il est évident qu'elles ne concernent pas uniquement les conditions de vie des femmes pauvres. Or, en plus des discriminations ou des conditions défavorables qui touchent également les hommes (dues à l'ethnie, l'âge, la classe, la caste, etc.), les femmes pâtissent des relations inégales avec les hommes.

Le concept d'*empowerment* ne prétend pas pour autant que les femmes forment un groupe homogène. Les différences restent énormes entre la condition de femmes de différentes classes à l'intérieur d'une seule société, aussi bien qu'entre femmes de différentes cultures. Il s'agit plutôt d'analyser dans chaque contexte culturel ce que *empowerment* peut signifier pour un groupe donné. Ceci est crucial dans le domaine de la lutte contre la pauvreté : l'augmentation durable des revenus contrôlés par les femmes peut représenter un indicateur d'*empowerment* (parmi

¹ YOUNG (1997).

² Pour des raisons de clarté, nous préférons le terme anglais "*empowerment*" à ses traductions françaises "attribution de pouvoir" (voir BISILLIAT J., "Introduction", in BISILLIAT (1992)) ou "obtention de pouvoir" (JACQUET (1995)) voire "renforcer le pouvoir" ou "renforcement du pouvoir d'action" dans certaines versions françaises de publications de la Banque Mondiale et de l'UNIFEM.

³ En réalité, on constate que ce concept peut prendre des acceptions multiples. Voir aussi Annexe 1.

d'autres), si elle est la manifestation visible d'une série de changements plus fondamentaux et structurels. Ces derniers se trouvent aux niveaux de l'accès et du contrôle des ressources ainsi que du partage des responsabilités et ils se situent au cœur des rapports de genre.

1.3 La microfinance comme réponse aux femmes pauvres

Les stratégies de développement connaissent des phénomènes de mode et la microfinance en fait incontestablement partie, notamment dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. Toutefois, ce terme recouvre en réalité, une multitude de dispositifs. LABIE (2000) a tenté une définition globale : "*On appelle microfinance, l'octroi de services financiers (généralement du crédit et/ou de l'épargne), à des personnes développant une activité productive, le plus souvent de l'artisanat ou du commerce, et n'ayant pas accès aux institutions financières commerciales en raison de leur profil socio-économique*".

L'aspect le plus répandu (et le plus médiatisé) de la microfinance est le microcrédit destiné aux femmes. D'après la Banque Mondiale, il s'agit des crédits inférieurs à 40 % du PNB par habitant de chaque pays¹. En réalité, il ne semble pas y avoir de consensus parmi les professionnels pour définir le seuil des crédits labellisés "micro" et la tentative de LABIE de circonscrire le champ par les caractéristiques de leurs bénéficiaires semble plus pertinente. Un autre trait du microcrédit est moins contesté : il est local et proche des gens² et destiné à financer des microprojets. Son utilisation est étroitement liée aux activités du secteur informel.

Les évolutions récentes de la microfinance tentent de répondre à un besoin manifeste de diversification des prestations proposées : d'une simple offre de crédit à l'offre d'une grande panoplie de services financiers flexibles et de qualité³, visant notamment un rôle plus efficace de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté. Un des exemples les plus spectaculaires est l'assurance sociale proposée par la "*Self-Employed Women's Association*" (SEWA) dans plusieurs Etats d'Inde⁴. On peut aussi citer les formes de microleasing ou des crédits en nature (par exemple une chèvre ou une vache) qui ciblent particulièrement les clients les plus démunis. Pour ces mêmes clients, les institutions de microfinance commencent également à proposer des crédits à la consommation. Cette prestation peut ainsi permettre à des personnes pauvres de faire face à ce type de dépenses sans être confrontés à la décapitalisation des ressources du ménage. Une telle offre diversifiée des microcrédits et de l'épargne, voire de l'assurance, tient ainsi mieux compte de la vulnérabilité des personnes démunies et de leur aversion contre le risque qui en découle.

L'orientation de la microfinance, notamment du microcrédit, vers les femmes est devenue plus visible à travers l'exemple largement médiatisé de la *Grameen Bank* au Bangladesh. L'objectif de départ de cette "banque des pauvres" était de prêter autant aux femmes qu'aux hommes ce qui, initialement, n'était pas facile à atteindre. Très rapidement, il s'est pourtant avéré que les femmes étaient

¹ GUERIN (2000).

² VINCENT (2000) et GUERIN (2000).

³ WRIGHT (1999).

⁴ KRAUSS, OSNER, (1999). Voir aussi Annexe 2.

plus fiables et plus régulières dans leurs remboursements. Aujourd'hui, plus d'un million de personnes est touché - par la *Grameen Bank* dont près de 95% sont des femmes¹. Ces dernières remboursent mieux leurs crédits (à 97-98% selon les sources) que les hommes. Ce constat peut se généraliser et explique en partie l'orientation du microcrédit vers les femmes.

Une raison supplémentaire de cette féminisation de la microfinance réside dans son efficacité accrue en termes de lutte contre la pauvreté. La majorité des études montrent en effet que, dans un couple, dès lors que la femme possède un revenu, elle l'investit prioritairement auprès des enfants et de la famille, ce qui améliore davantage les conditions de vie familiale qu'une augmentation de revenu des hommes².

Cibler les femmes lors des initiatives de microfinance ne vise pas toujours leur *empowerment* et peut se justifier également en termes de viabilité institutionnelle (compte tenu du taux de remboursement élevé) et pour favoriser l'amélioration des conditions de vie familiales³. En effet, l'un des paradoxes des programmes de financement réside dans les conflits entre les politiques conçues pour accroître la viabilité financière des institutions de microcrédit et les stratégies conçues pour l'*empowerment* des femmes. Les exigences relatives à la durabilité financière des institutions conduisent à réduire au strict minimum les services de soutien complémentaires⁴. Or, certains volets annexes des programmes de microfinance, comme les programmes d'alphabétisation, les services de garderie, la formation en gestion des entreprises, peuvent avoir un impact significatif tant sur l'amélioration du revenu que sur l'*empowerment*.

Presque tous les programmes mondiaux de microfinance revendiquent que la viabilité financière de leurs activités constitue l'un des principes clés de leurs actions (et une exigence de la part de leurs bailleurs). Les banques préfèrent ainsi s'adresser aux femmes, compte tenu de leur docilité, de leur soumission à la pression du personnel des programmes et de leur rapidité à rembourser. Comme le note MAYOUX (1997), il semble alors probable que les programmes de microcrédit qui fonctionnent en général selon le paradigme de la viabilité financière aient une logique qui privilégie inévitablement les moins défavorisées des femmes pauvres.

En outre, le fonctionnement en groupe est considéré comme un moyen de renforcement des capacités (*capacity-building*). On a ainsi, pu observer que les femmes qui vivent dans la misère s'adaptent mieux et plus vite que les hommes au processus d'auto-assistance mis en œuvre à travers les groupes solidaires, les "*self-help groups*" (*SHG*)⁵. Ces groupes de petite taille (entre dix et vingt membres) et uniquement composés de femmes, apparaissent comme cohérents et homogènes car - fondés sur les affinités entre personnes (même type d'activité économique ou même lieu de vie). Leur fonctionnement et leurs décisions sont pris sur le mode démocratique et ils sont dirigés par les membres eux-mêmes. Ces groupes solidaires jouent alors un rôle essentiel pour l'accès au microcrédit des personnes démunies parce qu'ils permettent de remplacer des garanties collatérales par la

¹ CERISE (2000).

² Même si cet effet positif est en réalité atténué, les hommes profitant des nouveaux revenus familiaux (venant des épouses) pour limiter leurs dépenses familiales. (BADEN, 2000).

³ JOHNSON, ROGALY (1997).

⁴ UNIFEM (2000).

⁵ D'après *National Common Fund for Women* ou RMK, voir RASHTRIYA MAHILA KOSH, (1999), <http://rmk.nic.in>.

caution du groupe pour les crédits individuels. La pression sociale joue donc le rôle d'une menace en incitant l'emprunteur à ne pas adopter un comportement opportuniste. Même si certaines études ont montré la difficulté de répliquer ce modèle dans tous les contextes culturels¹, force est de constater qu'il s'agit d'une formule qui ouvre pour la première fois l'accès au crédit à un grand nombre de femmes pauvres.

D'un point de vue conceptuel, le microcrédit, s'il est en particulier fondé sur des groupes solidaires, est l'exemple "par excellence" de la lutte contre la pauvreté intégrant l'aspect "genre". YOUNG (1997) illustre ce point à l'aide d'un exemple simpliste mais pas pour autant dépourvu de pertinence : face au besoin pratique des femmes d'obtenir accès à des sources de revenus stables, on peut s'imaginer des solutions diverses, comme la création de travail à domicile payé à la pièce, la mise à disposition d'emplois salariés au sein d'usines, ou le microcrédit pour financer une activité indépendante. La première solution comporte l'inconvénient de l'isolement de ces travailleuses à domicile et de l'absence de pouvoir de négociation vis-à-vis de l'employeur. Dans le deuxième cas de figure, les femmes se retrouvent également confrontées à la domination masculine et les conditions de travail s'apparentent fréquemment à de l'exploitation. Le microcrédit, en revanche, concerne le problème de la pauvreté des femmes dans son acception restreinte : faiblesse des ressources familiales, et dans son acception plus large et récente : l'inaccessibilité des ressources et l'absence de contrôle de ces ressources. Incontestablement, le microcrédit est une solution au moins potentiellement supérieure aux autres cas de figure, parce qu'il comporte des éléments qui devraient entraîner un plus en termes d'*empowerment*.

Ceci s'avère encore plus vrai si le microcrédit incite la femme à joindre un SHG qui crée un espace d'échange et de concertation entre femmes. L'engagement actif des individus dans un groupe correspond au caractère collectif d'un processus d'*empowerment* en contribuant à réunir les conditions nécessaires pour que des femmes puissent discuter et mettre en commun leurs problèmes et besoins².

2. Microfinance et enjeux de l'empowerment des femmes dans la lutte contre la pauvreté

À l'heure actuelle, les recherches académiques intégrant la problématique de l'*empowerment* dans les programmes de microcrédit sont limitées et concernent essentiellement le Bangladesh³ et dans une moindre mesure l'Inde⁴ et le Cameroun⁵. Les preuves solides d'un impact de la microfinance sur les questions de genre manquent notamment en termes de comparaison inter-culturelle, aussi, nous focaliserons notre étude sur le monde indien (Inde et Bangladesh).

¹ HULME (1990).

² SIERRA et LEGUINA (2000).

³ KABEER (1998, 2001); HASHEMI *et al.* (1996); GOETZ et SEN GUPTA (1996), GOETZ (2001); RAHMAN (1999).

⁴ CARR *et al.* (1998), MARIUS-GNANOU (à paraître).

⁵ MAYOUX (2001).

2.1 L'impact de la microfinance : éléments d'analyse

Même si l'engouement pour le microcrédit occupe aujourd'hui l'avant-scène, il existe également de nombreuses études soulignant les effets pervers du système de la *Grameen Bank*. Le taux d'intérêt annuel avoisine les 20% depuis les années 1990 et se trouve donc au-dessus de celui proposé par les banques traditionnelles (12 à 14%) ou les ONG. Dans certains cas, les femmes les plus démunies au départ se retrouvent, notamment à la suite d'une catastrophe non prévue (maladie, décès du conjoint, catastrophe naturelle...), dans l'incapacité de rembourser¹. Cela peut les obliger à décapitaliser et à réemprunter auprès d'usuriers pour pouvoir rembourser le microcrédit. Les taux d'abandon annuels au Bangladesh varieraient ainsi entre 10 et 15%. En revanche, les femmes les moins pauvres, à la limite du seuil de pauvreté voire au-dessus, qui ont pu diversifier leurs possibilités de crédit ainsi que leurs activités, quittent la *Grameen Bank* dès que leurs revenus augmentent de façon significative².

Pour mieux analyser l'impact en termes de genre, il faudrait pouvoir connaître l'ensemble du portefeuille dont disposent les personnes de sexe féminin et masculin, tout en tenant compte du fait que les hommes ont plus de facilités à obtenir des prêts importants grâce à un accès privilégié aux marchés et à l'information. De plus, il est clair que le choix des activités des femmes et leur capacité à augmenter leurs revenus sont limités, le plus souvent, par leur faible accès aux ressources d'investissement (moins de 100 \$US³), par leur responsabilité dans la survie du foyer, par leur manque de temps, par leur faible mobilité et par les contraintes culturelles qui limitent leur accès aux marchés.

Le fait que les femmes soient enregistrées comme membres ne signifie pas forcément qu'elles contrôlent l'utilisation du prêt et dans certains cas, ne prouve même pas qu'elles participent à la décision de candidature du prêt⁴. Bon nombre de femmes continuent à céder leur prêt à leur époux, car pour les plus soumises d'entre elles, il est impensable d'avoir une mainmise sur les biens et les décisions prises en général et par tradition, notamment au Bangladesh, on leur interdit toute participation à l'extérieur du foyer.

Pour certains conjoints, ces prêts représenteraient une forme de dot, aussi ce crédit peut constituer une source de tension voire de violence dans le ménage si leurs épouses n'arrivent pas à l'obtenir. Le remboursement peut également créer des tensions et une pression énorme sur l'épouse dès lors que l'époux qui s'est approprié le prêt n'a plus les moyens de récupérer le capital. D'après A. RAHMAN (1999), l'expansion des systèmes de microcrédit au Bangladesh a entraîné une escalade de la violence domestique (verbale et physique) : sur 120 femmes (dépendant de la *Grameen Bank*) interrogées lors de son enquête, 70% d'entre elles ont noté une augmentation de l'agressivité et de la violence de la part de leurs conjoints. Ainsi, même si le crédit récupéré par l'homme ou géré conjointement par

¹ RAHMAN (1999).

² WIIG (1997).

³ Or, d'après VINCENT (2000), c'est entre 100 et 1000 dollars que l'on peut prétendre à des créations d'emplois et d'entreprises.

⁴ MONTGOMERY *et al.* (1996); GOETZ et SEN GUPTA (1996). D'après leurs enquêtes menées au Bangladesh auprès de centaines de femmes dépendant des nombreux programmes de microcrédit, moins de 37% de femmes pouvaient prétendre à un contrôle réel de leur prêt.

le ménage améliore sans doute les conditions de vie familiale, en revanche les conséquences sur l'émancipation de l'épouse risquent d'être insignifiantes.

Indépendamment du contrôle du prêt, se pose la question de la disponibilité des femmes qui augmentent leurs activités par le crédit, alors qu'elles assument déjà une charge de travail importante. Notamment lorsqu'il s'agit d'activités à forte concentration de main d'œuvre, la surcharge de travail et les sacrifices sont souvent le prix à payer pour avoir accès aux revenus supplémentaires. Afin d'assurer les repas quotidiens et la charge des enfants, bon nombre de femmes débutent leur journée de travail dès 4 heures du matin. On aurait pu penser que cette place nouvelle des revenus des femmes diffuserait des modèles nouveaux chez les hommes. Or, d'après nos enquêtes récentes¹, rares sont les hommes à vouloir s'occuper des activités domestiques, même si leurs épouses sont les seules au sein du ménage à exercer une activité grâce au microcrédit.

Par ailleurs, en dépit d'un fort taux de remboursement, les quelques études statistiques disponibles sur les emprunteuses révèlent de faibles augmentations de revenus pour la majorité d'entre elles². Ces études nous apprennent également que le revenu en hausse se stabilise habituellement après un certain temps et que seul un faible pourcentage d'emprunteuses bénéficierait d'une progression constante de leur revenu. Une étude approfondie réalisée par HULME et MOSLEY en 1996, signalait déjà qu'à peine 11% des personnes bénéficiant d'un programme de microfinance voyaient leur revenu croître durablement.

Ce constat peut s'expliquer par le fait que bon nombre de prêts (d'un montant inférieur à 100 \$US) sont davantage affectés à des activités très concurrentielles, voire de subsistance ou de consommation, qu'à des activités innovantes à risques. En effet, lors de nos propres enquêtes en pays tamoul, nombreuses étaient les femmes à vouloir se cantonner dans des activités informelles traditionnelles ne faisant pas vraiment appel à l'esprit d'entreprise (couture, vache, échoppe, tissage, vente de légumes...) sous prétexte qu'elles n'étaient pas assez instruites. Or, le microcrédit ne peut enclencher une dynamique d'accumulation à long terme que lorsqu'il y a des possibilités d'une part d'obtenir les crédits d'un montant significatif et de manière très régulière et, d'autre part, de pouvoir les multiplier afin de diversifier les activités génératrices de revenus.

Cependant, quels que soient les effets pervers des programmes de microcrédit et la permanence d'une inégalité de genre, la majorité des femmes que nous avons rencontrées ne voudraient en aucun cas renoncer à ce microcrédit, car elles accordent beaucoup d'importance à la possibilité qui leur est offerte d'apporter une contribution aux revenus du foyer et à l'amélioration des conditions de vie des enfants. Les quelques études concernant l'Inde³ montrent que les activités liées au microcrédit ont permis à de nombreuses femmes de sortir de leur espace privé et d'être plus mobiles tant pour aller travailler que pour rendre visite à leur famille, d'être moins dépendantes de la belle-famille en participant aux prises de décisions concernant l'utilisation du prêt et des revenus et de gagner ainsi un respect de la part de la communauté. En ce sens, cela remet en cause les normes en vigueur.

¹ Il s'agit d'enquêtes que nous avons mené dans le cadre de missions dans le Tamil Nadu en 1999 et 2001.

² WRIGHT (1999) ; KABEER (2000) ; MARCISSAC (1997).

³ CARR (1999) et MARIUS-GNANOU (à paraître).

A l'inverse de la *Grameen Bank* qui a un programme minimaliste en matière d'*empowerment*, les organisations importantes de femmes en Inde comme *SEWA* ou encore le *WWF (Working Women's Forum)* ont su utiliser les programmes de microcrédit à des fins d'*empowerment*. *SEWA* fait le choix d'une approche globalisante en envisageant tout un ensemble d'objectifs et d'actions pour "donner du pouvoir" aux femmes pauvres. De manière plus concrète, "l'*empowerment*" passe par l'adhésion au syndicat *SEWA* et par la participation aux coopératives économiques pour atteindre le plein-emploi et l'autonomie de chaque femme. Mais ces objectifs individuels passent par "l'*autoassistance [qui] requiert que les femmes s'organisent en groupe parce qu'une femme pauvre qui est seule est trop vulnérable et trop faible pour lutter*"¹. Le but final est que les femmes acquièrent une capacité à la prise de responsabilités et à l'action publique.

Au-delà des activités sociales (vaccinations des enfants, alphabétisation, session de formation, programmes d'information sur le planning familial, création de centre de soins de jour...), ces organisations aident les femmes à prendre conscience de leurs droits, à les défendre, à améliorer leur condition de vie et leur statut social et encourageant chez elles l'esprit de solidarité par l'intermédiaire des groupes d'auto-assistance (*SHG*)².

2.2 Le Self-Help Group féminin : outil d'empowerment et de lutte contre la pauvreté

Les *SHG* forment le pivot de ces programmes de microfinance dans le monde indien. La simplicité du processus d'adhésion et le rôle fondamental de l'Etat indien comme financier et interlocuteur majeur de ces programmes, explique le développement rapide de ces *SHG* en Inde. Conscient des biais des programmes gouvernementaux – non-remboursement des prêts par les hommes et absence de la dimension de genre et d'*empowerment* –, le gouvernement indien a décidé de regrouper en avril 1999 tous les programmes de développement rural sous l'appellation *Swarnjayanti Gram Swarozgar Yojana (SGSY)* en privilégiant le microcrédit et l'*empowerment* des femmes à travers une approche participative (*SHG*)³ et non plus interventionniste comme c'était le cas dans les années 1980.

Les *SHG* peuvent dans certains cas donner une base à une éventuelle organisation de la lutte contre d'autres problèmes de société tels que la violence domestique, l'alcoolisme des conjoints, le système de dot, comme nous avons pu l'observer lors de nos enquêtes auprès des *SHG*. Des rencontres hebdomadaires dans le cadre des programmes de microcrédit favorisent inévitablement la mobilité et la solidarité grâce à des liens entre voisins qui se sentent en confiance pour discuter de leurs problèmes familiaux. La prise de parole en public, selon nombre de femmes interrogées, notamment parmi les veuves et les femmes abandonnées, leur permet d'acquérir une plus grande confiance et une meilleure estime d'elles-mêmes. Ainsi, en Inde certains programmes de microfinance ont également été utilisés comme point de départ d'une mobilisation plus large des femmes, notamment dans les domaines social et politique. Dans le Tamil Nadu, les *SHG* ont

¹ IRED (1999).

² ou *Sangam* en tamoul.

³ DINKER RAO (1999).

été un moyen d'augmenter considérablement la présence des femmes élues lors des dernières élections des panchayats¹ en octobre 2001. En dépit du tiers des sièges réservés aux femmes dans les collectivités locales (*panchayats* et *zilla parishad*), l'*empowerment* politique des femmes a été longtemps peu significatif, car seuls les conjoints prenaient réellement toutes les décisions politiques. Or, les chiffres récents concernant les élections dans trois districts du Tamil Nadu mettent bien en évidence le rôle majeur des SHG dans la prise de pouvoir politique puisque bon nombre des femmes élues sont issues des SHG².

Ces SHG sont une occasion pour ces femmes d'exprimer leur volonté de créer des lieux de parole, d'action collective et de bâtir ainsi des espaces d'autonomie et de négociation. Plus que le microcrédit, ce sont ces SHG qui peuvent impulser des changements positifs dans la perception du rôle des femmes tant au niveau individuel qu'au sein du foyer et de la communauté.

Finalement, dans le SHG, on retrouve un potentiel pour l'accumulation de capital social. Tous les ingrédients du capital social indispensables à la viabilité financière, à la lutte contre la pauvreté, mais aussi à l'*empowerment* des femmes y sont réunis. L'action collective des SHG s'apparente à une mise en commun des ressources (économiques, financières, culturelles,...) qui va permettre d'atteindre des objectifs communs (lutte contre la pauvreté, viabilité financière et *empowerment*) lesquels seraient inaccessibles de manière individuelle.

2.3 L'intégration de l'approche participative et du concept d'*empowerment* dans la lutte contre la pauvreté

L'approche participative est fondamentale tant sur le plan de la réduction de la pauvreté qu'en matière d'*empowerment*. "C'est seulement en consultant abondamment les femmes, en recherchant quels sont leurs besoins, leurs stratégies et leurs contraintes, et en instaurant un dialogue entre les femmes et les agences de développement (...) que l'on trouve la meilleure combinaison possible entre l'*empowerment* et les objectifs de viabilité" (MAYOUX, 1997). Ce que MAYOUX constate pour la viabilité des institutions de microfinance, est également vrai pour leur impact sur la pauvreté et sur l'égalité entre hommes et femmes. Les SHG sont des bases idéales pour des approches réellement participatives parce qu'ils permettent un maximum d'implication des femmes concernées. Ces approches sont indispensables si l'on veut non seulement répondre aux besoins pratiques des femmes, mais également à leurs intérêts stratégiques.

En fait, pour combattre efficacement la pauvreté, il est nécessaire d'intégrer les rapports de genre dans des programmes de microfinance dès leur conception et l'*empowerment* doit devenir un de leurs objectifs. Cela exige un réexamen des normes et des réglementations du double point de vue des hommes et des femmes, l'incorporation de politiques fondées sur l'égalité des sexes dans les services fournis aux hommes et aux femmes, l'intégration de la stratégie de genre et de l'*empowerment* à la formation du personnel et l'inclusion d'indicateurs sur l'habilitation des femmes dans les évaluations de projets³.

¹ Littéralement, "conseil de sages". En fait, cela correspond aux communes.

² "Hopes of SHGs' role in shaping mandate belied", *The Hindu*, 14 octobre 2001.

³ UNIFEM (2000).

Le fait que les programmes de microcrédit dans le monde indien s'adressent presque exclusivement aux femmes afin de surmonter l'irresponsabilité des hommes concernant l'épargne et le remboursement des crédits, risque de déresponsabiliser davantage les hommes et d'augmenter la pression sur les femmes. En effet, les résultats d'une étude menée au Bangladesh, montrent que là où les prêts sont perçus comme étant plus facilement obtenus par les femmes que par les hommes, ceux-ci utilisent les femmes pour accéder aux prêts, créant ainsi des dettes enregistrées au nom des femmes, ce qui rend ces dernières très vulnérables dans les cas de décès, maladie ou séparation du couple¹. De même, l'*empowerment* est un processus graduel et réversible. Certaines femmes sont susceptibles d'arrêter de se rendre au marché et de perdre le contrôle de leur entreprise si des membres masculins de la famille décident de s'en charger pour elles. Les programmes de microcrédit devraient donc davantage intégrer des stratégies de genre afin de résoudre éventuellement les conflits voire renforcer la coopération conjugale en s'appuyant sur le propre désir de changement des hommes. En effet, lors de nos enquêtes, bon nombre de conjoints n'ont pas hésité à soutenir leurs épouses en participant à la mise de fonds et ces dernières ont montré le désir d'associer leur conjoint à l'utilisation du microcrédit. Il faudrait ainsi stimuler plus activement le soutien des hommes en développant de nouveaux types de rôle, ainsi que des réseaux masculins qui souhaitent le changement tout en évitant, bien sûr, de détourner des réseaux de femmes les rares ressources dont elles peuvent bénéficier².

Au-delà de la nécessité d'intégrer des systèmes d'inclusion sociale (assurance sociale, protection sociale, retraite...) dans tous les programmes de microfinance, il semble utile de combiner le microcrédit à d'autres interventions, à l'instar de *SEWA* que nous avons déjà évoqué et qui offre bien plus qu'un programme de simples prêts. Certes, l'adoption d'une démarche intégrée n'oblige pas nécessairement l'organisation financière à assumer les fonctions d'intermédiation qui concernent à la fois la sphère sociale et financière. Dans ce contexte, les ONG qui sont proches des bénéficiaires peuvent offrir des services allant de la mise en place de groupes à caution mutuelle jusqu'aux formations de métiers, en passant par le recours aux banques locales. Ces ONG ont aussi un rôle à jouer en matière de formation- liée au crédit (aide à la compréhension des engagements, taux d'intérêts, explication des divers types de documents de banque, échéanciers de remboursement...) ou plus générale (gestion de groupe, leadership, droits civiques,...). Le nouveau rôle de ces ONG dans la microfinance peut également permettre l'émergence de relations plus étroites entre l'Etat, les ONG et la société civile en général³.

Conclusion

Force est de constater que sans *empowerment*, les femmes démunies ne peuvent sortir durablement de la pauvreté. La microfinance semble donc avoir un rôle à jouer, même si son impact sur l'*empowerment* des femmes démunies reste toutefois mitigé. En effet, l'*empowerment* économique individuel des bénéficiaires

¹ GOETZ et SEN GUPTA (1996).

² MAYOUX (1998).

³ NAIR (2001).

de microcrédit peut être certes important mais son degré dépend du niveau de contrôle que les femmes exercent réellement sur l'utilisation de ces crédits et sur les revenus qui en découlent. L'amélioration de bien-être du foyer semble néanmoins être l'effet le plus fréquemment enregistré (même s'il est plus fort auprès des ménages moins pauvres) et il n'est pas étonnant que le statut des femmes s'en trouve également amélioré. Quant à l'*empowerment* social et politique, la microfinance ne peut être qu'un facteur déclenchant parmi d'autres.

Si l'on constate un tel potentiel d'*empowerment* de la microfinance, c'est aussi, voire majoritairement, dû au recours aux *SHG*, pratiqué par un grand nombre d'institutions de microfinance. Ce sont ces groupements de femmes qui permettent de rendre la microfinance efficiente et efficace, tout en créant les conditions de lancement d'un processus d'*empowerment* social et politique. Encore faut-il que les institutions de microfinance soient prêtes et capables d'accompagner et de soutenir un tel processus. Ceci ne semble possible qu'à travers une approche large qui intègre d'autres aspects, au-delà de la microfinance, et qui réponde à l'ensemble des besoins des femmes pauvres. Il est évident qu'une telle approche ne peut qu'exceptionnellement être le fruit d'une seule organisation. Il s'agit plutôt de développer des stratégies de collaboration avec d'autres intervenants et de préparer les *SHG* à un tel travail avec un réseau d'acteurs plutôt qu'avec des institutions individuelles. Dans de tels réseaux, qui s'appuient sur des *SHG* féminins, la microfinance reste sans aucun doute un élément clé dans la lutte contre la pauvreté et ses multiples dimensions.

Références bibliographiques

- BADEN S. (2000), "Gender, governance and the feminisation of poverty", in *Women's political participation and good governance, 21st century challenges*
- BISILLIAT J. (1992), "Relations de genre et développement, Femmes et société", ORSTOM, Paris.
- CARR M., CHEN M., JHABVALA R. (ed.) (1998), "Speaking out. Women's economic empowerment in South Asia", New Delhi, Vistaar Publications.
- CERISE (2000), "Les systèmes financiers décentralisés", Paris.
- DINKER RAO K.. (1999), "SGSY : Strengthen credit delivery to make it work", *The Hindu*, 31 August.
- DUBOIS J.-L. (2000), "Comment les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent-elles prendre en compte les inégalités sexuées ?", dans "Rapports de genre et questions de population. II Genre et développement" (dir. BOZON M., LOCOH T.), *Dossiers et recherches*, N°85, INED, Paris.
- GOETZ A.M. (2001), "Women Development Workers", Sage, New Delhi, London.
- GOETZ A.M., SEN GUPTA R. (1996), "Who takes the credit ? Gender, power and control, over loan use in rural credit programs in Bangladesh", *World Development*, vol.24, n°1 pp.45-63.
- GRESEA (2000), "Ajustement, ... elles en parlent, la cause des femmes et les nouvelles orientations du FMI et de la BM", Le monde selon les femmes, Entraide et Fraternité, Belgique.
- GUERIN I. (2000), "Micro donc limité ? ", *Défis Sud*, n°43.
- GUPTA S., HAMMOND B., LEETE R., SWANSON E. (2000) "La marche vers les objectifs internationaux de développement", *Finances & Développement*, décembre 2000, FMI, Washington.

- HASHEMI SYED M. *et al.* (1996), "Rural credit programs and women's empowerment in Bangladesh", *World Development*, vol. 24, n°4, pp. 635-653.
- HULME D. (1990), "Can the Grameen Bank be replicated ? Recent experiments in Malaysia, Malawi and Sri Lanka", *Development Policy Review*, Volume 8, p. 287-300 cité par RAJASEKHAR D. (1996), "Problems and prospects of group lending in NGO credit programmes in India", *Savings and Development*, vol XX, N° 1 p. 84.
- HULME D., MOSELEY P. (1996) *Finance against poverty*, Routledge, London, 1996
- IREC (Innovation et Réseaux pour le développement), (1999), "*SEWA*" in *Peuples et Pouvoir. Organisations populaires en marche. Afrique-Amériques-Asie* ", Paris, L'Harmattan, pp. 53-111, cité par PALIER J., (2001), "Les pratiques urbaines de la microfinance indienne : de l'efficacité à la pérennité", Mémoire de DEA d'Economie, Université Lyon 2.
- JACQUET I. (1995), "*Développement au masculin, féminin - le genre, outils d'un nouveau concept* ", L'Harmattan, Paris.
- JOHNSON S., ROGALY B. (1997), "Microfinance and Poverty Reduction", Oxford, Oxfam
- KABEER N. (2001), "Conflicts over credit : re-evaluating the empowerment potential of loans to women in rural Bangladesh", *World Development*, vol. 29, n°1, pp.63-84.
- (2000), "Social exclusion poverty and discrimination, towards an analytical framework", *IDS bulletin*, vol.31, n°4, pp.83-97.
- (1999), "Resources, agency, achievements : reflections on measurement of women's empowerment", *Development and Change*, Vol. 30, pp.435-464.
- (1998) "Money Can't Buy Me Love ? Re-evaluating Gender, Credit and Empowerment in Rural Bangladesh", *IDS Discussion Paper* no. 363, Sussex .
- KRAUSS A., OSNER K. (1999), "Fallstudie über das Empowerment von Frauen : Der Weg der Self-Employed Women's Association" (*SEWA*), Schriftenreihe Gerechtigkeit und Frieden der Deutschen Kommission Justitia et Pax, Reihe : Entwicklung hat ein Gesicht bekommen, Band 7, Bonn.
- LABIE M. (2000), *La microfinance en questions*, Paris, FHP.
- LACHAUD J.-P. (1999), "Pauvreté, ménages et genre en Afrique Subsaharienne", CED, Série de recherche 3, Université Montesquieu - Bordeaux IV, Bordeaux.
- LOCOH T., LABOURIE-RACAPE A., TICHIT C. (1996), "Genre et développement : des pistes à suivre", CEPED, Paris.
- MACISSAC N. (1997), "Le rôle du microcrédit pour réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des sexes", document de travail, *Société asiatique des partenaires*.
- MARIUS-GNANOU K. (1998), "L'impact des programmes de développement économique (micro-crédit) sur les femmes en milieu rural : le cas de l'Inde", in *Les silences pudiques de l'économie, Économie et rapports sociaux entre hommes et femmes*. Textes réunis par PREISWERK Y., Commission nationale suisse pour l'Unesco, Direction du développement et de la coopération, Genève, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, 1998.
- (à paraître), "Des initiatives locales pour une autre mondialisation : le rôle du microcrédit dans la lutte contre la féminisation de la pauvreté en Inde rurale", *Espace et territoire*, Société Languedocienne de Géographie, n° spécial : *Mondialisation : de nouveaux espaces pour les entrepreneurs des pays du Sud : Monde indien et monde arabo-musulman* (direction : K. MARIUS-GNANOU et J.M. MIOSSEC).
- MAYOUX L. (2001), "Tackling the down side : social capital, women's empowerment and microfinance in Cameroon", *Development and Change*, vol.32, pp.435-464.
- (1998), "L'empowerment des femmes contre la viabilité ? Vers un nouveau paradigme dans les programmes de microcrédit", in *Les silences pudiques de l'économie, Économie et rapports sociaux entre hommes et femmes*. Textes réunis par PREISWERK Y., Commission nationale suisse pour l'Unesco, Direction du

- développement et de la coopération, Genève, Institut Universitaire d'Etudes du Développement.
- (1998), "Participatory learning for women's empowerment in microfinance programmes", *IDS bulletin*, vol.29, n°4.
- MOLYNEUX M. (1985), "Mobilization without Emancipation? Women's Interests, State and Revolution in Nicaragua", *Feminist Studies* 11. p. 227-54, cité dans YOUNG, K.,(1997), "Planning from a gender perspective : making a world of difference", in *Women and Development Reader* (eds. VISVANATHAN N., et al.), London and New Jersey, Zed Books Ltd.
- MONTGMERRY et al. (1996), Credit for the poor in Bangladesh, in HULME and MOSTLEY (eds), op.cit. p. 94-176
- MOSER C. (1993), "Gender planning and development : theory practice and training", Londres, Routledge, 273p.
- NAIR T. (2001), "Institutionalising microfinance in India, an overview of strategic issues", *Economic and Political Weekly*, 27 janvier.
- NARAYAN D. (2000), "Silence et impuissance : le lot des pauvres", *Finances et Développement*, FMI, Washington, Vol. 37, n° 4.
- PNUD (1998), "Rapport mondial sur le développement humain 1998", PNUD, Economica, Paris.
- RAHMAN A. (1999), "Microcredit initiatives for equitable and sustainable development : who pays ?" *World development*, vol.27, n°1, p.67-82.
- SEN A. (2000), "Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté", Ed. Odile Jacob, Paris.
- SIERRA LEGUINA B. (2000), "Criterios para la evaluación con perspectiva de género", *Revista Española de Desarrollo y Cooperación*, n°6, 2000. Instituto Universitario de Desarrollo y Cooperación, Universidad de Complutense, Madrid.
- UNIFEM, (2000), *The progress of women, empowerment and economics*.
- VINCENT F. (2000), "Le système du micro-crédit permet-il le développement ?", *Problèmes Economiques*, no. 2.666.
- WIIG A. (1997), "Credit expansion in microcredit programmes : dilemmas and feasible methods of studying them", paper presented to CGAP Working group on impact assessments methodologies, april 1997. Cité par MAYOUX L. (1998), "L'empowerment des femmes contre la viabilité? Vers un nouveau paradigme dans les programmes de microcrédit", in *Les silences pudiques de l'économie, Économie et rapports sociaux entre hommes et femmes*. Textes réunis par PREISWERK Y., Commission nationale suisse pour l'Unesco, Direction du développement et de la coopération, Genève, Institut Universitaire d'Etudes du Développement.
- WRIGHT G.A.N. (1999), "Examining the impact of micro-finance services - increasing income or reducing poverty ?", *Small Enterprise Development*, ITDG, Londres, vol. 10, n° 1.
- YOUNG K. (1997), "Planning from a gender perspective : making a world of difference", *Women and Development Reader* (eds. VISVANATHAN N., et al.), London and New Jersey, Zed Books Ltd.

Annexes

Annexe 1 : Les différentes significations d'*empowerment*

En analysant la littérature sur la microfinance, on constate qu'il n'existe pas d'unanimité au sujet de l'*empowerment* visé. MAYOUX distingue trois significations distinctes (MAYOUX, 1998) qui peuvent nous aider à éclaircir les mécanismes en jeu :

- L'*empowerment* économique individuel : on suppose que le fait d'augmenter l'accès des femmes aux programmes de microcrédit (financièrement viables) va leur permettre d'augmenter leur revenu (éventuellement par la microentreprise) et d'accroître leur contrôle sur le revenu et les ressources impliquées.

- L'*empowerment* par l'amélioration du bien-être : l'accès plus large à la microfinance permet aux femmes d'augmenter le bien-être de leur foyer et par cela d'améliorer leur statut au sein du ménage et de la communauté. Ceci leur donne une plus grande confiance en elles, une part plus grande dans les dépenses de consommation et une prise de pouvoir plus importante dans les décisions à l'intérieur du foyer. Par conséquent, on suppose que l'*empowerment* des femmes et la réduction de la pauvreté se renforcent mutuellement et de façon inévitable.

- L'*empowerment* social et politique qui implique la capacité de changer et de remettre en cause la soumission des femmes : l'*empowerment* des femmes dépasse alors le domaine économique, et il représente plus que l'amélioration du bien-être. En revanche, il s'agit de répondre aux intérêts stratégiques de genre et de s'attaquer à la subordination des femmes qui est présente dans tous les aspects de la vie (conscience individuelle, le foyer, le travail, la législation, les structures étatiques, les systèmes économiques et politiques internationaux, ...).

Annexe 2 : La "*Self-Employed Women's Association*" (SEWA) (KRAUSS, OSNER, 1999)

Déclarée en tant que syndicat, cette organisation née en 1975 a regroupé au départ des femmes travaillant à leur compte, pour qu'elles obtiennent de justes rémunérations dans leurs professions du secteur informel (construction, travail à la pièce à domicile de tout type : rouleuses de *beedies*, confection d'allumettes, couturières...). Par ailleurs, avant de mettre en place des coopératives de prêts et une banque, dirigée essentiellement par des femmes actionnaires, SEWA aidait les femmes à obtenir des prêts de banques nationalisées. Ces coopératives d'épargne et de crédit présentes dans toute l'Inde rassemblent aujourd'hui des centaines de milliers de femmes. Elles sont relativement bien gérées et les taux d'intérêts sont généralement inférieurs à ceux du marché. En raison de nombreux risques (décès, maladie...), SEWA inclut dans son taux de prêt non seulement le coût de l'intérêt bancaire, mais aussi une participation à un fonds de couverture de risque.

L'épargne constitue donc l'activité principale de la SEWA. Tous les membres du syndicat SEWA peuvent ouvrir un compte épargne en remplissant un formulaire : trois types de comptes sont alors disponibles sachant que la rémunération est en moyenne de 8%. Tous les emprunteurs potentiels doivent devenir actionnaires de la SEWA Bank (une action coûte 10 Roupies) pour pouvoir accéder à un prêt. Pour obtenir un prêt sans garantie (*unsecured loans*), un membre de la SEWA doit avoir ouvert un compte épargne, l'avoir maintenu de six mois à un an et avoir épargné régulièrement. Le comportement d'épargne d'une femme (la régularité et le volume de l'épargne) est le principal critère qui permet de déterminer sa "bancabilité". Il est en fait demandé aux organisateurs locaux de la SEWA qui maintiennent des contacts de proximité avec les membres de vérifier la solvabilité du demandeur du prêt

Partie 3 : Les contraintes externes du développement socialement durable

et son activité économique. Ainsi, la *SEWA Bank* est une banque viable financièrement surtout du fait de sa mobilisation active de l'épargne des femmes.

Cet exemple montre en évidence le fait que la mobilisation de l'épargne des femmes favorisant la viabilité financière n'est pas incompatible avec l'*empowerment*. En effet, la population cible de la *SEWA* est constituée des femmes pauvres, travailleuses indépendantes du secteur informel urbain et rural, "invisibles" c'est-à-dire sans statut mais "femme de" ou "sœur de" et dont le travail et le revenu sont bien souvent ignorés par les statistiques. Elles sont donc "sans pouvoir" (*disempowered*) économique, social et politique.

La soutenabilité sociale des politiques de lutte contre la pauvreté

Jérôme BALLET et François-Régis MAHIEU, C3ED, Université de Versailles St. Quentin-en-Yvelines

Résumé

Si les politiques de lutte contre la pauvreté ont pour principal objet de modifier les conditions économiques du développement, elles ne doivent pas oublier que l'économie se déroule dans un environnement composé d'individus en interaction sociale. Même le plus pauvre des individus a une capacité minimale de réaction face à la pauvreté. Les ressources informelles, le capital social en sont des exemples flagrants. Les politiques doivent alors se montrer soutenables en ne détruisant pas ces capacités, sous risque de perturber les interactions sociales et de créer des conflits. Un principe de précaution sociale peut dans ces conditions être envisagé.

Introduction

Une personne pauvre dans une économie pauvre possède des ressources potentielles, la plupart informelles, venant des autres, par exemple des transferts *inter vivos* et des activités informelles. Ces ressources sont altruistiques : elles dépendent de l'altruisme de chacun et de celui des autres. N'importe quelle personne, même la plus pauvre, possède un "portefeuille" d'actifs et d'activités, lesquels recèlent des revenus potentiels et effectifs. Cette structure d'actifs ou de capacités est vulnérable, car étroitement dépendante du type d'interaction sociale, face aux chocs des politiques anti-pauvreté. Nous retrouvons ici le conflit, central dans le sous-développement, entre les politiques de transferts publics et les stratégies optimales de transferts privés, décidées par les acteurs eux-mêmes.

Quel est l'effet destructeur des politiques anti-pauvreté sur les capacités ? Ceci pose le problème de la soutenabilité sociale de ces politiques. Dans quelle mesure, les destructions des structures de capacités sont-elles réversibles ou irréversibles ? Quel est le solde entre les apports des politiques (et donc des experts) et les pertes de capacité ? Dans quelle mesure un principe de précaution sociale permet-il de partager les responsabilités entre experts et acteurs ?

Notre argumentation se déroulera en quatre temps. Dans une seconde section sera présentée la notion de capacité interpersonnelle des pauvres, liée au capital social. La troisième section examinera un cas général de politique anti-pauvreté et ses implications sur le capital social et sur la société. Une quatrième section illustrera de manière approfondie, à partir de la pluriactivité au Burundi, les effets extrêmement négatifs que peut avoir une politique anti-pauvreté. Enfin la

cinquième section posera plus généralement le problème de la soutenabilité sociale des politiques de lutte contre la pauvreté.

1. La vulnérabilité altruistique des capacités des pauvres

SEN (1987, 1989) a montré toute l'importance des capacités (capabilities) dans l'analyse de la pauvreté. Une politique de redistribution qui ne tiendrait pas compte de ces capacités et qui n'agirait pas en fonction d'elles, risque d'accroître la vulnérabilité. Cependant, ces capacités sont interprétées dans un sens personnel, c'est-à-dire qu'elles sont liées aux handicaps ou aux métabolismes des individus. Elles peuvent bien sûr être appréhendées dans une optique plus large, par exemple en intégrant une dimension culturelle. Ainsi, la capacité de réalisation de certaines activités ou de certaines libertés par les femmes est fortement dépendante du contexte du pays dans lequel elles vivent. Nous élargissons ici le rôle des capacités en intégrant des capacités interpersonnelles, qui concernent certaines formes de capital social.

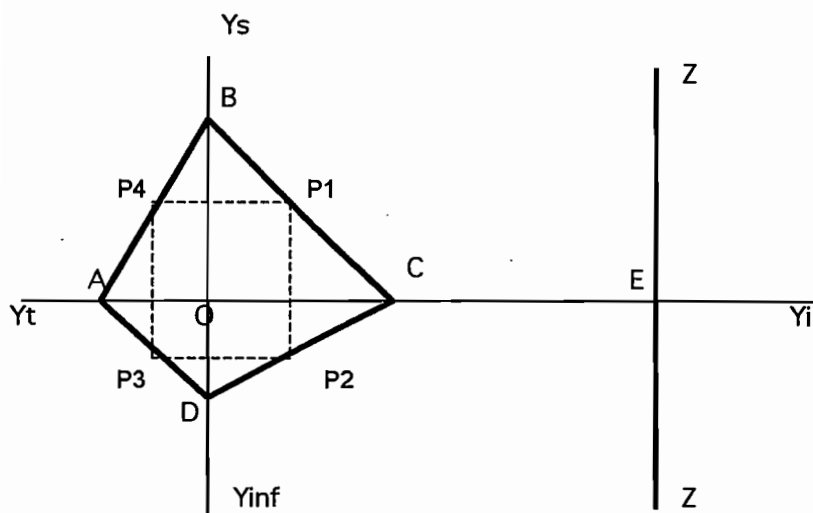
Il est devenu usuel de concevoir le capital social comme un ensemble de relations sociales. Plus généralement le capital social est "*l'ensemble des relations sociales et des réseaux, normes et valeurs qui conduisent à la cohésion sociale, à la coopération et à la réalisation d'objectifs et d'intérêts communs*" (CHARMES 1999). NARAYAN et PRITCHETT (1997) donnent une définition aussi large du capital social comme "*the quantity and the quality of associational life and the related social norms*". Derrière de telles définitions, on peut donc ranger un ensemble très important de supports liés aux relations sociales. Nous nous restreignons à l'intégration de deux supports spécifiques de capital social que sont les transferts *inter vivos* et la pluriactivité. Ces deux supports reposent en effet sur un ensemble des relations aux autres, constitutif du capital social.

Ces deux supports peuvent être intégrés dans une carte des stratégies de survie des individus. La figure 1 représente cette carte. L'axe des abscisses représente le revenu formel obtenu par l'activité sur la partie droite, et les transferts publics obtenus par la redistribution sur la partie gauche. Les revenus informels tirés des activités liées au capital social sont représentés sur l'axe des ordonnées, avec sur la partie haute les transferts privés *inter vivos* et sur la partie basse les revenus obtenus par une activité informelle.

Sur ce graphique, les droites partant d'un axe vers un autre axe représentent la frontière des possibilités d'obtention du revenu. Quatre types de frontières sont représentés. La partie haute du graphique indique les effets de substitution directe entre formes de revenu. Ainsi, sur les quadrants nord est et nord-ouest, il est possible d'obtenir plus de revenu formel contre un peu moins de transferts, et plus de transferts privés contre un peu moins de transferts étatiques. Les transferts étatiques viennent compléter le revenu formel. L'augmentation du revenu formel réduit les transferts en provenance des autres. De même, une société où les transferts étatiques sont importants, peut réduire les transferts privés. La partie basse du graphique indique les effets de substitution indirecte liés à l'allocation de temps. Sur le quadrant sud-est l'individu choisit dans la répartition de son temps entre activité formelle et activité informelle. Sur le quadrant sud-ouest, un effet de

substitution dans l'allocation de temps existe également. Pour une aide étatique possible, on peut obtenir une combinaison plus ou moins forte de transferts étatiques et de revenu informel. Dans la mesure où les transferts publics sont généralement conditionnés, c'est-à-dire qu'ils impliquent des activités et des démarches associées au versement de ces transferts, le temps disponible pour l'activité informelle se réduit. Une augmentation des transferts étatiques se traduit alors par un plus faible revenu informel, pour un ensemble donné de combinaisons.

Figure 1-Carte de survie des individus



L'individu choisit donc son allocation de temps et la répartition de ses revenus, représenté ici par un point sur la frontière, soit les points P1, P2, P3, P4. Ces points représentent la situation d'un individu à un moment donné du temps (on pourrait ajouter pour chaque frontière une fonction d'utilité individuelle, tangente en un point de la frontière).

Nous appuierons notre analyse sur deux hypothèses. Premièrement, chaque personne s'est constituée une structure d'actifs, dont le capital social est un élément. La structure de cet ensemble d'actifs est stable c'est-à-dire qu'elle n'évolue pas dans le court terme. Cela revient donc à poser une hypothèse de *constance de la structure des relations sociales*. Deuxièmement, nous supposons que *l'altruisme est volatil* ; autrement dit, sous l'effet d'un choc les personnes peuvent aller de la bienveillance à la malveillance en passant par la neutralité (égoïsme). Etant donné la place centrale du capital social dans le cadre que nous posons, cela revient à dire que la situation initiale est caractérisée par un ensemble de relations sociales stables, mais fragiles puisque dépendantes de l'altruisme de chacun. Dit autrement, chaque individu a un ensemble de relations sociales que l'on peut synthétiser dans un spectre de l'altruisme¹. Ce spectre de l'altruisme a, du fait de la constance de la structure des relations sociales, une forme structurelle.

¹ BALLET et MAHIEU (2001).

Cependant, en raison de la fragilité de l'altruisme, un choc sur le capital social, ou plus généralement sur la structure d'actifs, peut entraîner une déformation conjoncturelle de ce spectre, par exemple amplifiant sa partie malveillante. Dans ces conditions, toute politique qui aura pour effet de modifier la composition du capital social ou qui produira une modification de la structure des actifs, risque d'entraîner une déformation du spectre de l'altruisme et ainsi de provoquer une perte de capacités de survie des individus concernés.

2. Les politiques anti-pauvreté et les risques sur les capacités

On connaît le "Linen Shirt Paradox"¹ depuis Adam SMITH (1776) et l'imprécision du ciblage inhérent à une politique anti-pauvreté. Cette politique peut détruire les capacités de certains pauvres et en renforcer la vulnérabilité. Les politiques anti-pauvreté ont sur le plan microéconomique des effets similaires aux politiques de "Big Push" en développement. Elles déstabilisent une structure d'activités et d'actifs. Par exemple une politique de haute intensité en travail (BIT), de formation artisanale accélérée (UE) ou de stricte priorité au secteur échangeable (BIRD), bouscule les allocations de temps, modifie le revenu et la propriété. Décrétée par l'expert, sans précaution, elle accélère les migrations et favorise les conflits. Les risques d'une politique d'aide alimentaire sont connus : détruire les capacités locales, rendre les populations encore plus dépendantes, sinon les détruire en introduisant des déséquilibres nutritionnels.

Dans le cas plus classique de la pauvreté, compte tenu du "Linen Shirt Paradox", la politique anti-pauvreté, pour des raisons d'efficacité, améliore la situation des plus riches des pauvres et accentue les inégalités dans la pauvreté.

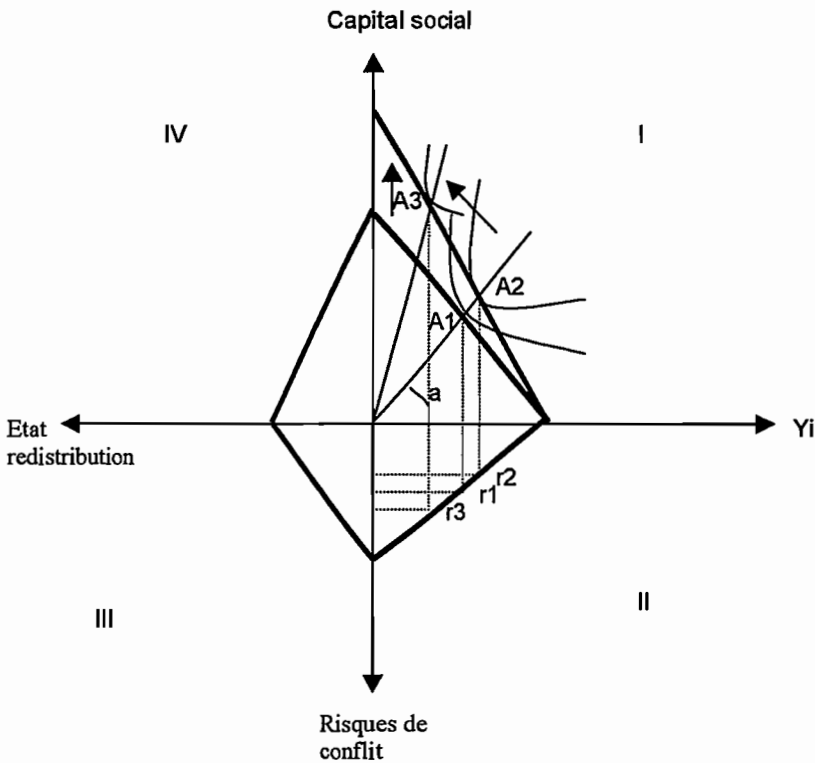
Nous développons ici le cas d'une politique anti-pauvreté qui agit sur le capital social. La figure 2 représente les risques associés à cette politique. Sur la partie haute du graphique apparaît le capital social (qu'il s'agisse des transferts privés ou de la pluriactivité). La partie basse représente les risques de conflits dans la société. La bissectrice qui part de l'origine et passe par le point A dans le quadrant I nord-est représente la structure d'actifs. Ainsi, l'angle de cette droite (α) définit un coefficient de capital social dans la structure d'actifs. Une politique anti-pauvreté qui agirait sur le capital social entraîne ainsi deux situations possibles. Dans le premier cas, la structure d'actifs ne change pas. Le développement du capital social permet de valoriser les autres formes de capital. L'optimisation individuelle se déplace de la situation initiale A1 à la situation A2. Le changement est positif et les risques de conflits diminuent de r_1 à r_2 . L'interprétation peut être la suivante : comme le capital social se développe, il assure la valorisation des autres formes de capital et implique une augmentation du revenu. La diminution de

¹ "A linen shirt, for example, is, strictly speaking, not a necessary of life," écrit A.S MITH 1776. "The Greeks and Romans lived, I suppose, very comfortably though they had no linen. But in the present times, through the greater part of Europe, a creditable day laborer would be ashamed to appear in public without a linen shirt, the want of which would be supposed to denote that disgraceful degree of poverty which, it is presumed, nobody can well fall into without extreme bad conduct »

la pauvreté qui suit cette augmentation de revenu décroît les risques de conflits. La politique a un effet bénéfique.

Dans le second cas, la politique induit un changement dans la structure des actifs. L'optimisation individuelle se déplace de A1 à A3, avec un risque de conflits r_3 plus élevé que r_1 . Ici, la politique a un effet négatif. On peut comprendre cet effet comme la conséquence de la politique d'incitation au capital social. Comme la politique valorise le capital social, les individus sont encouragés à investir dans cette forme de capital. Ils peuvent réaliser cet investissement par la re-création de communautés ou de groupes ethniques. Le revenu privé diminue tandis que le revenu tiré du capital social augmente. Mais du fait de la re-création ethnique, les conflits sont plus élevés.

Figure 2 - Politique de capital social



Cette analyse reste très générale et se focalise sur le capital social. Elle montre néanmoins qu'une politique anti-pauvreté peut avoir de graves répercussions sur la structure des actifs individuels et entraîner non seulement plus de pauvreté, mais aussi des tensions sociales pouvant générer des conflits. La section suivante illustre de manière plus précise les effets des politiques de lutte contre la pauvreté à partir de la pluriactivité au Burundi.

3. Une illustration : la pluriactivité misérable au Burundi

Dans certaines sociétés l'allocation de temps est la voie privilégiée d'aménagement de la contrainte de revenu. Mais cette allocation de temps est extrêmement précaire car elle implique une forte imbrication des activités, donc un altruisme très élevé. L'exemple du Burundi est assez illustratif à cet égard.

3.1. Le paradoxe de la pression démographique et de la stabilité de la population

Le recensement de 1990 souligne une situation démographique exceptionnelle. Dans certaines provinces (Kayanza, Ngozi, Gitega), la densité atteint au moins 300 h/km² et dépasse 500 h/km² sur une colline telle que Kayanza. Dans de tels rapports hommes/sols, il existe une situation manifeste de pauvreté (moins de 200 \$ par habitant par an en zone rurale) que reflète le classement de ce pays par la Banque Mondiale (PIB) et le PNUD (IDH) dans les vingt pays les plus pauvres du monde. Le revenu de l'agriculture est faible. Selon la Banque Mondiale, il était environ de 670 \$ par tête et par an. Dans une telle situation, soit une aide alimentaire importante doit compenser une situation de famine endémique, soit l'exode rural permet de revenir à un rapport homme/sol praticable. Aucune de ces deux alternatives ne se produit.

- L'indice de la production alimentaire/habitant en base 100 1979/1981, s'établit à 98 en 1989, et les importations de céréales stagnent à 6 000 tonnes depuis 15 ans.
- L'exode rural n'a pas augmenté de façon sensible, la population des différentes villes restant stable entre les deux recensements de 1979 et 1989. Néanmoins, dans cet intervalle, des tendances à l'émigration du Centre vers l'Est se manifestent. Des collines perdent quelquefois 50% de leur effectif au Centre et il faut parallèlement redécouper des collines à l'Est (Bweru, Buyogoma).

3.2. Pluriactivité, cartes individuelles d'allocation de temps

La production informelle n'est pas localisée dans un endroit spécialement affecté à une activité spécialisée. Elle est donc effectuée principalement sur commande. Les différentes activités de production sont imbriquées au sein de chaque allocation de temps. Elles ne donnent pas lieu à création d'emploi à comptabilité, et n'utilisent pas, au vu des statistiques, des matières premières et de l'outillage. La demande est effectuée par les pluriactifs eux-mêmes. Le marché est donc interne et étroit. Cette étroitesse constitue la principale contrainte pesant sur cette stratégie, avant les problèmes classiques de disponibilité en capital et de maîtrise des connaissances. Les échanges sont principalement monétaires, le but de la pluriactivité étant de compléter le revenu monétaire. La pluriactivité rurale échappe à l'Etat. Ses activités ne sont pas comptabilisées et échappent à l'impôt. Curieusement les collines du Burundi sont tapissées d'innombrables bananiers et la

vie courante est très marquée par la bière de banane dont la production échappe à toute statistique.

Les rapports entre l'agriculture et les autres activités saisonnières s'expriment au sein de l'allocation de temps. La pluriactivité est donc un édifice fragile, qui permet de comprendre pourquoi une population aussi nombreuse et pauvre arrive à se maintenir sur les collines de cette région. A travers les allocations de temps, se dessine un taux de change réel entre formel et informel. Les allocations de temps permettent ainsi d'internaliser l'informel et de voir les conséquences d'une politique délibérée de surévaluation du formel. L'enquête montre les imbrications complexes d'activité, complexité aggravée par la pauvreté. Au sein de cette pluriactivité, l'activité sociale joue le rôle d'un bien de premier ordre. Son accomplissement conditionne l'existence des activités informelles et du marché. Il est évident que dans le cadre d'une pluriactivité saisonnière, il s'agit moins de la création d'emplois permanents que de la répartition des emplois du temps disponible entre activités successives. Ce que l'on dénomme les "schémas individuels d'allocation du temps".

Dans le cas du Burundi, en 1991-1992, les schémas d'allocation du temps montrent que les agents, face à la pauvreté, augmentent leur pluriactivité. Tous les enquêtés, par définition, développent une activité en plus de l'activité principale ; mais près du quart d'entre eux développent au moins une troisième activité. Certaines activités, faiblement auto-déclarées prennent une importance beaucoup plus grande au niveau de l'allocation du temps. Tel est le cas des boissons traditionnelles, en particulier de la bière de banane. L'allocation du temps montre le rôle des activités liées à l'intégration sociale : conversations, boissons traditionnelles. Elle souligne l'imbrication fragile des activités et le lien entre pauvreté et nombre potentiel d'activités. La pluriactivité est la stratégie privilégiée par les agents afin de réagir aux contraintes démo-économiques. Une activité complémentaire à l'activité agricole ne peut se développer isolément. L'intérêt de l'enquête est de fournir des tableaux d'allocation du temps par activité et par produit. Ces tableaux permettent de simuler les effets de politiques économiques alternatives sur la solidarité des activités et le bien être des personnes concernées. Elles sont approchées par la répartition du temps par activité et pour l'appréciation des activités de la veille, par la répartition des activités par unité de la journée. Les schémas d'allocation du temps soulignent l'imbrication des activités des agents économiques concernés. La pluriactivité est mise en évidence en confrontant les activités déclarées au début du questionnaire, l'allocation du temps déclaré lors de la section précédente et celle qui apparaît dans la question de contrôle sur les activités de la veille. En croisant cette activité complémentaire aux activités productives de l'allocation de temps, on s'aperçoit que 77% des enquêtés ont au moins deux activités complémentaires, près de 5 % ont au moins trois activités. Les plus concernés sont les maçons (31,1 %), les menuisiers (12,3 %), les fabricants de nattes (12,3 %). Les mêmes maçons pratiquent pour une large part (55%) un ensemble minimum de trois activités.

3.3. L'optimum de pauvreté

Le paradoxe de la surpopulation rurale au Burundi est analysé au moyen d'un concept "d'optimum de pauvreté", lequel est stabilisé par l'allocation du temps. La situation d'optimum de pauvreté signifie qu'il existe une coïncidence entre une

situation d'optimum de pauvreté signifie qu'il existe une coïncidence entre une situation d'optimum, en tant qu'équilibre réalisable préféré à tous les autres, et une situation "classique" de pauvreté relative (mesurée par rapport à la ligne de pauvreté)¹. Elle demande à être comprise par la manifestation empirique (indices) des préférences des personnes. Pour ce faire, une analyse purement microéconomique doit être entreprise en mettant en valeur les schémas individuels et les situations interindividuelles ; en particulier les équilibres de marché interindividuels associés à cet optimum.

En situation de pauvreté, l'allocation du temps joue un rôle fondamental : la personne tente d'accroître le nombre de ses activités. Dans un contexte de pauvreté généralisée, le marché est étroit et très saisonnier. De ce fait, le revenu tiré de ses activités et ainsi sa situation relative de pauvreté sont d'autant plus difficiles à déterminer. Cette situation de pluriactivité misérable se traduit par un équilibre dans l'allocation du temps. Cet équilibre peut être préféré à un moment donné du temps à tous les autres et traduire ainsi un "optimum de pauvreté" (ce qui justifierait l'hypothèse de "non-survivance" de DEBREU). Les stratégies sur les allocations de temps permettent de compléter l'analyse de la pauvreté par les droits, effectuée par SEN (1981) : la dotation non monétarisée d'une personne en biens alimentaires et en biens non alimentaires, lui permet de rester dans une zone de survie et d'éviter une migration forcée. Cette dotation peut être complétée par un équilibre monétarisé portant sur des biens complémentaires à l'autosubsistance. Dans ce cas interviendra un marché fermé, réservé aux seuls producteurs percevant un revenu monétaire. Cette dotation complémentaire est mal connue car elle est par nature informelle et échappe à l'enregistrement statistique et au contrôle légal. Mais elle peut doubler le "revenu" d'autosubsistance et renforcer le bien-être.

Considérons qu'une situation est optimale si elle est préférée par un ensemble d'individus à toutes les autres ; de sorte que toute modification de cette situation se traduise par la diminution de l'utilité d'au moins un agent. La préférence peut être indiquée par un "vote par les pieds", que peut exprimer une stabilité démographique. Dans le cas des pluriactifs burundais, plus de la moitié des enquêtés se sont déplacés dans le passé, mais moins de 0,5 % déclarent vouloir migrer. Le taux de reproduction sociale (artisans dont le père ou la mère est artisan) est de 33,3% en zone rurale (20% en milieu urbain). Elle est d'autant plus forte que les individus préfèrent cette situation, alors même qu'elle est très difficile et que des solutions alternatives (migrer) peuvent être librement choisies ; on peut ainsi opposer les difficultés à rester sur la colline et la volonté de s'en sortir au prix d'une utilisation forcenée du temps. Pauvreté et nombre d'activités sont alors étroitement corrélées : ainsi, au Burundi, la colline de Kayanza, détient le record de la densité (526 h/km²) et, réputée pour son activité artisanale², connaît un des taux les plus élevés de pluriactivité (27% des enquêtés ont au moins trois activités).

Plusieurs indicateurs révèlent, à travers les recensements et les enquêtes, la préférence des agents économiques à s'adapter stratégiquement à une situation plutôt qu'à en choisir une autre. Les indicateurs sociaux soulignent la volonté

¹Une enquête nationale sur les activités complémentaires à l'activité agricole a été effectuée en 1991/1992 au Burundi par MAHIEU et alii dans le cadre du Ministère du Travail. Cette enquête sur 600 individus a été établie par tirage aléatoire sur un recensement préalable des individus pratiquant ces activités. L'enquête réalisée par HUBERT en 1992 portait sur 400 exploitants agricoles.

²MAHIEU et alii (1992).

rang et un prestige social durement acquis. Ils dépendent également des allocations individuelles de temps, et peuvent être estimés, grâce aux enquêtes, par les flux correspondants (transferts, dépenses ostentatoires, prestations réciproques, etc.). Ils montrent l'adhésion à un système social de reconnaissance et de solidarité. L'adhésion est d'autant plus significative que ce choix s'effectue au milieu de difficultés croissantes (pression démographique de plus en plus forte, baisse des rendements, avantages comparatifs importants de la vie urbaine).

3.4. Aménagement du marché social

Cette stratégie pluriactive se maintient, à condition de garantir l'intégration sociale. De ce point de vue, les activités qui tournent autour de la bière de banane jouent un rôle fondamental. Ce type de produit s'inscrit d'abord dans une logique sociale, puis dans un schéma individuel d'allocation du temps. Ainsi le rythme de la journée est ponctué par les interrogations, la recherche et la consommation de ce produit au sein d'un groupe social. Le mode de consommation positionne l'individu dans le groupe social (à quel niveau est-il invité, quelle est la qualité du produit ?) Le marché correspondant est un pur marché. Les producteurs sont en même temps les consommateurs. L'argent gagné à vendre la bière est réservé pour en racheter. Il n'existe pas de rente de situation : l'interrogation sur la qualité du produit est telle que la qualité du produit réalisé par chacun est toujours aléatoire. Enfin, ce marché concerne un produit élaboré (plusieurs stades de fabrication : germination, trempage, fermentation). Ce marché social¹ ne peut perdurer que si le temps d'activité sociale est maintenu ; ce que nous avons retrouvé avec l'expression en kirundi " gutembere", se promener. Ce temps est fragile, particulièrement en cas d'accélération des projets de développement (de type " échangeable " ou à haute intensité du travail). Il existe une contrainte forte sur le temps de l'activité sociale et plus généralement sur une pluriactivité pouvant impliquer des navettes entre les différents lieux d'activité.

Près de 50 % des produits (qui sont au moins issus d'une seconde activité) sont élaborés en 123, ce qui dénote à la fois une forte pression sur le temps et une certaine faiblesse de cette utilisation du temps. Le fait que 50 % des produits soient fabriqués autrement que par la séquence 123 souligne une très forte imbrication des activités.

La comparaison des allocations de temps par activité souligne le recentrage des activités en Urushana sur le matin associé au midi (12) et sur la journée standard (123). Il en résulte une intense compétition entre les principales activités (agricole, autres productions, domestique, sociale) sur les composantes du matin et du midi. La concurrence la plus vive a lieu entre les activités sociales, les activités agricoles et les activités domestiques. En ICI, les premières activités sont les activités sociales (535 Unités de temps) et les activités agricoles (534 U), suivies par les activités domestiques (410 U) et les productions complémentaires (254 U).

¹ Les partenaires du « marché social » à savoir les « voisins » de la colline posent de sérieux problèmes anthropologiques d'« appellation », ces voisins pouvant être des membres de la famille par subdivision du foyer (Rugo). Ce problème d'appellation des membres de la famille est bien connu des démographes, tel le problème dans la famille burundaise de la « roue de secours » ; ce type de problème est aussi sérieux que celui des « enfants » dans les sociétés de classe d'âge.

par les activités domestiques (410 U) et les productions complémentaires (254 U). En Urushana, l'agriculture (295 U) et les activités sociales (291 U) sont encore conjointement les activités les plus conséquentes contre 201U pour les activités domestiques et 123 U pour les activités complémentaires. Ainsi les activités sont rythmées par les saisons avec une réduction du poids relatif des activités complémentaires domestiques, et un recentrage sur la journée des activités agricoles et sociales. Une augmentation de la production agricole est ainsi possible naturellement par adaptation des activités domestiques ; autrement elle n'est possible qu'artificiellement en réduisant l'activité sociale, à savoir les discussions et les activités collectives.

**Tableau 1 - Comparaison des principales répartitions du temps dans la pluriactivité au Burundi (1991- 1992)
(Premier type de produits cités) en % des réponses**

Associations significatives	Passage 1	Passage 2
	En % des observations	
1	5,5	ns
12	11,4	12,2
123	47,9	53,1
1234	7,7	ns
124	3,9	8,3
34	7,3	8,7
14	2,6	ns
4	4,5	4,5

Les unités significatives de temps sont 1 : Mu Gitondo, le matin ; 2 : Ku murango, le midi ; 3 : Ku muhingamo, l'après-midi ; 4 : Ku mugoroba, le soir. Pour ne pas alourdir les commentaires, on parlera d'activités effectuées en " 1 " ou " 1 et 2 " ou encore " 1234 " et toutes combinaisons pertinentes, selon les cas.

Source : MAHIEU et alii (1992)

Si les activités complémentaires occupent une place plus modeste, elles dépendent des activités sociales, notamment par la discussion et le rôle des relations avec les clients. Les coûts en travail de la pluriactivité sont inséparables des coûts d'information, de transaction, de négociation qui se mesurent en temps d'activité sociale. On peut ainsi imaginer qu'une augmentation accélérée d'une production agricole très exigeante en temps (le café arabica ou le thé, par exemple) n'aura pas d'effet directement sur les activités complémentaires. Les activités sociales seront les plus atteintes (dans la compétition sur les unités de temps composites 12 et 123).

Les activités complémentaires seront atteintes ensuite ; ainsi la bière de banane implique de se promener (gutembere), ce qui veut dire (entre autres) chercher l'enclos où s'achève la fermentation de la bonne bière, puis marchander. Il en est ainsi de la plupart des produits de l'activité informelle dont le " marché " se confond avec l'activité sociale. Par contre, l'aménagement du réseau des partenaires est possible pour certaines activités et en fonction de contraintes saisonnières, par exemple les participants aux marchés liés à l'habitation ou à l'alimentation, notamment si la pression démographique est forte. Ainsi en saison de pluies

Il existe ainsi une séquence lexicale :

Agriculture → Activités sociales → Pluriactivité informelle.

Quels sont les marges de manœuvre et les seuils sur les marchés segmentés ? D'un côté, ils ont certaines particularités de la concurrence (liberté), de l'autre ils se révèlent très imparfaits (taille réduite avec peu de participants, rigidité des comportements). Les micro-marchés segmentés jouent donc le rôle de régulateur social, notamment en zone de pression démographique extrême. Un déficit de l'informel (suite à une politique sub-optimale de développement) provoque soit un recours au formel (difficile dans une économie misérable et enclavée), soit une recomposition démo-économique.

Quel type de recomposition? La situation paradoxale d'un optimum de pauvreté ne tient plus : pression démographique et rareté des terres obligent à partir et/ou à mourir. Sous une forte pression démographique, le rapport homme/sol est critique en agriculture de montagne ; d'un côté il doit rester élevé afin d'assumer une agriculture en terrasses, de l'autre la pression foncière ne doit pas dépasser un certain seuil sous peine de "recréation ethnique" et donc d'exode forcé. On peut éviter le "préjugé agro-démographique" du rapport homme/sol¹, en prenant en compte non seulement le travail des femmes et la rotation des cultures, mais aussi la pluriactivité au sein de laquelle les femmes et les hommes assurent leur cohésion sociale. A la rigidité de la relation homme/sol, la pluriactivité apporte un élément de flexibilité économique et de cohésion sociale. Avec la pluriactivité, le revenu est doublé, en zone rurale, au Burundi² ; cette activité fournit le supplément d'argent liquide (le dernier billet de 1000 Fbu, vient à 70 % de cette activité). Elle permet ainsi "de couvrir les petits besoins alimentaires, ménagers, familiaux" (HUBERT 1994). La famille joue un rôle régulateur dans la pluriactivité, dans la mesure où les "problèmes familiaux" apparaissent comme la troisième contrainte sur la pluriactivité, après l'étranglement du marché et le manque d'outillage.

L'exode accentue les instabilités, compte tenu que les pays de la sous-région connaissent une surpopulation similaire et une tendance à l'ethnocide par massacres ou pandémies. Un déséquilibre en chaîne s'opère sur les micro marchés. Mais à chaque interruption de ce processus s'opère une recomposition des marchés, même dans le dénuement le plus extrême. Si les premières enquêtes sur la pluriactivité en milieu rural³, ébauchent les modes de vie en situation de stabilité, les recompositions en situation instable restent inconnues. HUBERT ébauche l'idée d'une segmentation en milieu rural entre un noyau de pluriactifs et une frange prolétarisée ; ce mouvement interne au milieu rural contredirait le fatalisme des modèles d'exode rural.

Néanmoins, GUICHAOUA insiste dans son enquête de 1989 sur la faible différenciation de la société rurale burundaise. La pluriactivité misérable maintient des standards de vie assez similaires parmi l'ensemble des ménages ruraux. La

¹ BOSERUP (1987).

² MAHIEU et al. (1992).

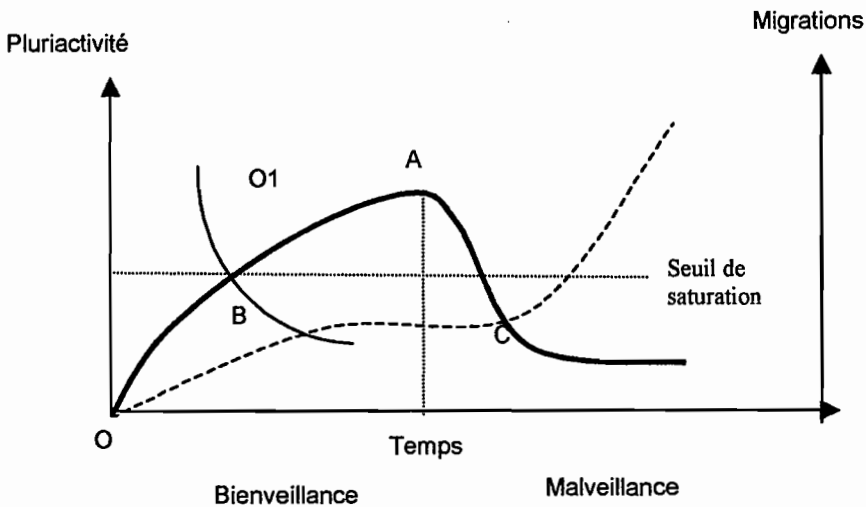
³ MAHIEU et al. (1992) ; HUBERT (1994).

des standards de vie assez similaires parmi l'ensemble des ménages ruraux. La pluriactivité misérable entretient une colline ou une sous-colline dans un cadre solidaire et tend à assurer un " revenu universel " .

3.5. Configuration et limites

La pluriactivité informelle associe des personnes sur des micro-marchés avec de multiples imbrications. Cet édifice exige des organisations collectives : micro-marchés, partage des tâches (notamment dans la construction), bienveillance réciproque. Cette bienveillance peut être évidente ou trouver ses limites par le fait que la pression démographique a dépassé le maximum, ou qu'un choc se soit produit (politique de développement, migration intrarurale). Dans des régions pauvres surpeuplées, chute d'activité et migrations erratiques accélèrent les processus de malveillance. L'individualisme apparent du point de vue des transferts *inter vivos*¹ masque l'usage intensif du capital social dans la production. L'altruisme est donc autant présent dans une société de pluriactivité que dans une société de transferts, avec des risques immédiats de passage de la bienveillance à la malveillance.

Figure 3 - Phases de pluriactivité, de la bienveillance à la malveillance



Au départ (figure 3), la pluriactivité (exprimée en quantités produites) se développe sur une base de bienveillance. Celle-ci est nécessaire dans le cadre d'une activité basée sur une étroite proximité et la confiance jusqu'à un stade O1 d'obligations collectives. Avec le développement de l'activité, la bienveillance diminue quand la saturation est atteinte et que la migration devient indispensable. Dans cette deuxième configuration, la dynamique producteur-consommateur ne

¹ Les transferts *inter vivos* sont quasi nuls dans nos enquêtes au Burundi, compte tenu de l'importance de la pluriactivité et de l'utilité marginale extrêmement élevée d'un franc transféré.

chute d'activités provoque une misère croissante et un altruisme de plus en plus malveillant se répand. A terme, une migration est auto-entretenu, une fois les peurs apparues et le conflit développé.

Un tel diagramme correspond à la situation du Burundi, après son entrée dans l'ajustement structurel en 1987. A priori, les obligations collectives assurent la survie grâce à une pluriactivité informelle jusqu'au point B même si le ratio homme/terre est très défavorable¹. Les institutions internationales imposent des cultures très intensives (thé, café arabica), alors le seuil de saturation est dépassé. Quelques résultats peuvent être obtenus jusqu'au point A (1991-1992) et les migrations commencent à s'accélérer vers des zones plus pauvres, par exemple la zone frontalière avec la Tanzanie. En 1993, la production décroît, la malveillance augmente avec en définitive des conflits majeurs (100 000 civils tués en 1993) et une panique migratoire (500 000 personnes déplacées).

La pluriactivité misérable dans des lieux de forte pression démographique est l'exemple le plus évident d'un équilibre instable entre bienveillance et malveillance. D'autres exemples peuvent être donnés dans le cadre de sociétés pauvres avec d'importants transferts *inter vivos*. Une partie de la population accepte de verser des transferts, dans un contexte bienveillant jusqu'à un seuil. Au delà, l'émetteur de transferts commencera à devenir malveillant face à ceux qui demandent de l'aide ou induisent des charges sociales importantes tels les travailleurs immigrés.

4. Principe de précaution sociale et responsabilité

Le génocide est un cas extrême de déstructuration de la société à la suite d'une déstabilisation de la structure des actifs individuels. Il est cependant significatif des risques des politiques anti-pauvreté. Ce résultat repose sur deux hypothèses : constance des relations sociales et volatilité de l'altruisme. En effet, chaque personne détient un capital composite avec du capital économique, social, humain, culturel, etc. Dans le cas des sociétés pauvres, le capital social joue un rôle majeur. Il constitue une capacité interpersonnelle des pauvres à réagir contre la pauvreté. Ce capital social est ainsi une ressource, mais qui implique un effort social (par exemple des visites répétées aux personnes, la multiplication des liens sociaux, la diffusion des informations et des signes). Cet effort vis à vis de la société peut être considéré comme un multiplicateur social. L'individu dans le court terme définit une valeur constante à ce multiplicateur, c'est-à-dire que l'individu est plus ou moins inséré dans un ensemble de relations et de réseaux sociaux.

Dans ce cadre l'altruisme devient une variable essentielle. Si l'altruisme est volatil, alors un choc issu d'une politique peut provoquer l'accroissement des valeurs négatives telles que la malveillance et l'envie. Etant donné l'incertitude des effets de la politique anti-pauvreté, un principe de précaution peut être préconisé.

Le principe de précaution sociale recherche activement les capacités mises en œuvre par les personnes face à la pauvreté, notamment informelles. Il implique que la vulnérabilité de ces capacités soit testée face aux chocs possibles et que les

¹ Le ratio exprimant la densité de la population par rapport à la surface agricole utilisée peut atteindre dans certaines régions, 800 habitants au kilomètre carré.

que la vulnérabilité de ces capacités soit testée face aux chocs possibles et que les catastrophes économiques (famine) et sociales (guerres civiles, génocides) soient au moins simulées. Ainsi seront posées des soutenabilités sociales faibles (possibilité d'une compensation équitable et d'une réversibilité des dégâts sociaux) et des soutenabilités sociales fortes (destruction irrémédiable). Une gestion dynamique des risques doit évaluer la relativité des connaissances face à un processus de destruction sociale.

Ces éventualités doivent être discutées et évaluées avec les parties prenantes. Une éthique de la discussion entre partenaires sans exclusive, pose le problème d'une acceptabilité des risques par un public dont les préférences sont bornées dans le temps et dans l'espace. Le principe de précaution sociale n'est pas un principe de préservation : le social n'est pas " bon " en soi. Par exemple il peut exister un utilitarisme social monstrueux et un capital social pervers (mafia, extrémisme ethnique). L'acceptabilité sociale ne peut suffire isolément.

Le principe de précaution sociale implique de la responsabilité, donc des sanctions et des incitations ; une catastrophe sociale ne peut dans un pays sous expertise, être totalement imputée aux acteurs locaux. Le respect du principe de précaution par l'expert et le degré de liberté des acteurs locaux doivent être appréciés afin de partager la responsabilité.

Etablissement des connaissances et de leurs limites, acceptabilité sociale des risques, partage des responsabilités, composent le principe de précaution sociale et esquissent les limites sociales d'une politique anti-pauvreté.

Références bibliographiques

- AKERLOF G.A, KRANTON R.E. (2000), "Economics and identity", *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 115 (3), pp. 715-753
- BALLET J., MAHIEU F-R. (2001), "An economic approach to malevolence", *Mimeo*, Public Choice Society, April, Paris
- BATES R.H. (2000), "Ethnicity and Development in Africa : A reappraisal ", *American Economic Review*, vol.90 (2), pp.131-134
- BESLEY T., KANBUR R. (1988), "Food Subsidies and Poverty Alleviation", *The Economic Journal*, vol.98, pp 701-719
- BOSERUP E, (1987), "Agricultural Growth and Population Change ", *New Palgrave*, London, Mc Millan
- CHARMES J. (1999), "Le capital social, quelques conceptions et données empiriques tirées du contexte africain", *Séminaire sur l'éthique du développement*, Université de Versailles/C3ED, Mars
- COLLIER P., HOFFLER A. (1998), "On Economic Causes of Civil War" , *Oxford Economic Papers*, vol.50 (4), pp.563-730
- DUBOIS J.L. (1997), *Comores - Développement Humain Durable et Elimination de la Pauvreté - Eléments pour une Stratégie Nationale*, PNUD et RFIC, Editions Frison-Roche, Paris
- EASTERLY W., LEVINE R. (1997), "Africa's Growth Tragedy : Policies and Ethnic Divisions", *Quarterly Journal of Economics*, vol.112 (4), pp.1203-50
- FAFCHAMPS M., MINTEN B. (1998), "Returns to Social Capital among Traders", *Mimeo*, Stanford and IFPRI, June
- GROOTAERT CH.(1998), "Social Capital: The Missing Link ?", April 1998 1-26, *World Bank Social Capital Initiative Working Paper*, No. 3

- HUBERT J-P. (1994), *Les activités extra-agricoles comme sources de revenu et comme dynamique de diversification dans les exploitations agricoles traditionnelles au Burundi*. Bujumbura, ISABU (Publication n° 176)
- KANBUR R. (1987), " Transfers, Targeting and Poverty ", *Economic Policy*, n° 4, pp.111-149
- (2001), "Economic Policy, Distribution and Poverty : The Nature of Disagreements", *World development*, vol.29 (6), p. 1083-1094
- LEVENE M. , PENNY R. (Editors) (1999), "The Massacre in History", in *War and Genocide*, vol. 1, Berghahn Books
- MAHIEU F-R. (1989), *Fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, L'Harmattan
- MAHIEU F-R, ODUNFA A. (1989), " Droits et obligations à Daoukro, Côte d'Ivoire ", *Miméo*, Séminaire d'économie publique, Université d'Abidjan
- MAHIEU F-R, SINDANO K., MBAZUMUTIMA M. (1992), "Le secteur non structuré rural au Burundi. Enquête Nationale sur les activités complémentaires à l'activité agricole ", *Miméo*, Bujumbura, BIT/ Ministère du Travail
- MURRA J.V. (1981), "Socio-Political and Demographic Aspects of Multi-altitude Land in the Andes", in *L'homme et son environnement à haute altitude*, Paris, CNRS
- NARAYAN D., PRITCHETT L. (1997), "Cents and Sociability : Household Income and Social Capital in Rural Tanzania", *Mimeo*, World Bank, May
- RAVALION M., (1987), *Markets and Famines*, Clarendon Press, Oxford
- SEN A. (1981), *Poverty and Famines, an Essay on Entitlement and Deprivation*, Oxford, Clarendon Press
- TURNBULL C. (1972), *The Mountain People*, Simon and Schuster, New York

CONCLUSION

A l'issue de cet ouvrage, une question vient naturellement à l'esprit : quelles mesures complémentaires permettraient aux politiques actuelles de lutte contre la pauvreté de parvenir à un développement qui soit socialement durable ?

C'est pour répondre à cette question qu'ont été examinés les constituants de la dimension sociale du développement durable. Ils ont montré que l'on pouvait relier l'optique plus restrictive de réduction de la pauvreté à une optique intertemporelle de durabilité sociale du développement. Dans les deux cas il reste un objectif commun : celui d'atteindre un certain bien-être, pris dans sa dimension élargie et universellement partagée.

La relation entre ces deux optiques s'opère au moyen de la double distinction d'accessibilité et de capacités. Dans le premier cas, il s'agit de garantir l'accès à toutes sortes de biens et services en combattant une pauvreté d'accessibilité qui recouvre autant les aspects de pauvreté monétaire et de conditions de vie habituellement mesurés, que le problème de l'exclusion sociale. Dans le second cas, il s'agit de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté de capacités en développant les potentialités des personnes et en leur en facilitant l'utilisation.

Dans ce cadre, la durabilité veille à ce que soit assuré une équité intra et intergénérationnelle dans l'accessibilité et pour les capacités. Autrement dit, elle vise à assurer que chaque personne, dans le monde actuel, puisse avoir des opportunités de choix équivalentes et, dans le monde à venir, au moins équivalentes.

Certains parleront alors de durabilité faible, lorsque qu'une compensation équitable est envisagée pour des dégâts sociaux réversibles, et de durabilité sociale forte lorsqu'il s'agira d'éviter des destructions irrémédiables. D'autres demanderont d'élargir les dimensions de la durabilité en introduisant des considérations culturelles, politiques, éthiques, etc., ce qui conduit au concept de développement humain durable. Bien sûr, on pourra toujours reprocher l'abandon de la vision plus "économiste" de l'économie pour une vision intégratrice des facteurs explicatifs qui comporte le risque d'une "instrumentalisation" des phénomènes sociaux.

Mais ce qu'il est important de retenir concernant la définition du développement durable, c'est la notion même de fragilité du développement qui oblige à considérer la durabilité comme non-automatiquement acquise. Le développement se pensait durable par définition, la réalité montre, en fait, la nécessité de mécanismes de régulation appropriés, la durabilité n'allant plus de soi.

Il reste maintenant à jeter les bases de politiques publiques socialement durable. Ces dernières doivent, bien évidemment, intégrer la lutte contre la pauvreté comme éléments constitutifs, mais elles doivent aussi aller plus loin dans la mesure des impacts sociaux. Il leur faut reconnaître l'existence de seuils qui font qu'un phénomène est tantôt positivement ressenti par les acteurs sociaux, les

personnes notamment, et tantôt négativement ressenti. La détermination de tels seuils demeure la vraie question.

Pour cela, on doit, en premier lieu, élaborer sur une base théorique et éthique des principes de précaution sociale (principe d'équité, de non-exclusion, de responsabilité, de partage des risques, etc.), puis proposer des normes de durabilité sociale (seuils de pauvreté, formes d'inégalité, seuils de vulnérabilité, échelle de durabilité, etc.), enfin construire des indicateurs spécifiques (taux d'accessibilité, indicateurs de pauvreté, coefficient de vulnérabilité, aversion à l'inégalité, indicateur synthétique de durabilité, etc.).

Les systèmes d'investigation actuels qui sont mis en œuvre dans nombre de pays sous la forme d'enquêtes conditions de vie, enquêtes intégrale et prioritaire, enquêtes QUID, enquêtes 1-2-3, sites sentinelles, observatoires, etc. peuvent être mis à contribution pour la production de tels indicateurs. Certains seront directement issus des données de terrain, d'autres devront être le résultat d'analyses économétriques approfondies. Mais tous contribueront à la définition de politiques publiques visant à assurer la durabilité sociale du développement.

LISTE DES AUTEURS

Jérôme BALLET : Maître de conférence, C3ED, Université de Versailles St. Quentin-en-Yvelines
jballetfr@yahoo.fr

Simone BORGHESI : Post-Doctorant, Département d'Economie Politique, Université de Sienna, Italie
borghesi@unisi.it

Matthew CLARKE : Research Scholar, Centre for Strategic Economic Studies, Université Victoria, Australie
mf_clarke@hotmail.com

Blandine DESTREMAU : Chercheur CNRS, URBAMA, Université de Tours
destrema@club-internet.fr

Yacouba DIALLO : Consultant BIT, CED Université Montesquieu-Bordeaux IV
yacoudiallo@yahoo.fr

Jean-Luc DUBOIS : Directeur de recherche IRD, C3ED, Université de Versailles St. Quentin-en-Yvelines
jlucdubois@aol.com

Isabelle DROY : Chercheur IRD, C3ED-CED, Université de Bordeaux IV
droy@montesquieu.u-bordeaux.fr

John GIBSON : Senior lecturer, Department of Economics Université de Waikato, Nouvelle Zélande
Jkgibson.staff.management@mngt.waikato.ac.nz

Elisabeth HOFMANN : Chercheur, Chaire Unesco de l'Université Bordeaux III pour la formation des professionnels du développement durable, Association Tombana
Elihof@aol.com

Sardar M. N. ISLAM : Director, Sustainable Growth Program, Centre for Strategic Economic Studies, Université Victoria, Australie

Koko Siaka KONE : Chercheur CED, Université Montesquieu-Bordeaux IV
Kone.koko@caramail.com

Jean-Pierre LACHAUD : Professeur, Directeur du CED, Université Montesquieu-Bordeaux IV
lachaud@montesquieu.u-bordeaux.fr

François-Régis MAHIEU : Professeur, C3ED, Université de Versailles St. Quentin-en-Yvelines
jarmah@noos.fr

Kamala MARIUS-GNANOU : Chercheur IRD, UMR Regards (CNRS/IRD), Université de Montpellier III, Chaire Unesco de l'Université Bordeaux III pour la formation des professionnels du développement durable
k.mariusgnanou@wanadoo.fr

Dimitri MARGARITIS : Associate Professor, Department of economics, Université de Waikato, Nouvelle Zélande
dimitri@mngt.waikato.ac.nz

Jean-Louis MARTRES : Professeur, CAPC, Université Montesquieu-Bordeaux IV
Martres@montesquieu.u-bordeaux.fr

Jean-Marc MONTAUD : Maître de Conférence, CED, Université Montesquieu-Bordeaux IV
Montaud@montesquieu.u-bordeaux.fr

Naïma PAGES : ATER, CERED, Université Paris X et Université Montesquieu-Bordeaux IV
napages@club-internet.fr

André POUILLE : Professeur, Président de la Chaire Unesco de l'Université Bordeaux III pour la formation des professionnels du développement durable

Katia RADJA : ATER, C3ED, Université de Versailles St. Quentin-en-Yvelines
k.radja@free.fr

Patrick RASOLOFO : Economiste, CSA, Union Européenne, Madagascar
Csa@dts.mg

Éric ROUGIER : Chercheur, CED, Université Montesquieu-Bordeaux IV
erougier@hotmail.com

Sophie ROUSSEAU : Doctorante C3ED, Université de Versailles St. Quentin-en-Yvelines
sophie.rousseau77@wanadoo.fr

Ann SULLIVAN : Associate Professor, Department of Maori Studies Université de Auckland, Nouvelle Zélande
anns@waikato.ac.nz

Alessandro VERCELLI : Professeur, Département d'Economie Politique, Université de Sienne, Italie

Nong ZHU : Doctorant, CERDI, Université d'Auvergne
n.zhu@u-clermont1.fr

La collection Université Montesquieu Bordeaux IV
est dirigée par

Claude LACOUR, *Professeur de Sciences Économiques, Vice-président chargé de la Recherche*
Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN, *Professeur de droit public, Vice-président
chargé de la communication et des technologies d'information et de communication*

Cette collection est composée de trois séries :

« Droit », « Économie, gestion, démographie » et « Regards croisés »

Titres parus

« **Économie, gestion, démographie** »

Jean-Pierre Lachaud, *Dynamique de pauvreté, inégalité et urbanisation au
Burkina Faso*

J.-L. Dubois, J.-P. Lachaud, J.-M. Montaud et A. Pouille, *Pauvreté et
développement socialement durable*

« **Droit** »

Bernard Saintourens et Dalila Zennaki, (sous la dir. de), *L'obligation de
sécurité*

Titre à paraître en 2003

« **Droit** »

Antoine Vialard, (sous la dir. de), *Études à la mémoire de Chirstian
Lapoyade-Deschamps*

Achévé d'imprimer
sur presse numérique



Groupe Lienhart - AUBENAS

Tél. 05 34 250 777

Dépôt légal : Juin 2003

Imprimé en France



UNIVERSITÉ MONTESQUIEU - BORDEAUX IV

Pauvreté et développement socialement durable

Jean-Luc Dubois, Jean-Pierre Lachaud, Jean-Marc Montaud, André Pouille

Dans un monde marqué par l'augmentation rapide de la population, par des facilités de communication plus grandes, des innovations technologiques régulières, et une intégration de plus en plus forte des marchés, toutes les conditions semblent réunies pour que la croissance économique engendre une amélioration des conditions de vie généralisée à l'ensemble des habitants de la planète. Pourtant, les faits et les analyses empiriques montrent que la croissance est faible, que la pauvreté ne se réduit que lentement, que l'exclusion sociale se répand même dans les sociétés les plus riches, que les inégalités ne cessent de s'accroître freinant la réduction de la pauvreté, et que l'insécurité et la vulnérabilité gagnent de nombreuses couches de la population.

Face à une situation chaque jour plus complexe, on ne peut que s'interroger sur les réponses qu'il convient d'apporter au travers des politiques publiques. La réduction de la pauvreté et de l'exclusion, la régulation des inégalités, la maîtrise des risques demandent en effet des solutions innovantes, de plus en plus diversifiées, qui imposent une mobilisation sans précédent, au niveau local comme international, des décideurs, des chercheurs et de la société civile.

Les stratégies actuelles de lutte contre la pauvreté ne suffisent pas, à elles seules, à assurer un développement qui soit viable en termes sociaux. Trop marquées par une recherche de l'équilibre à court terme, elles semblent oublier les dynamiques sociales qui relient la pauvreté sous ses différentes formes aux aspects d'inégalité et de vulnérabilité. En effet, en renforçant les situations inégalitaires, en modifiant les structures de capacités des ménages, elles peuvent même parfois s'avérer contre-productives et contribuer à l'émergence de déséquilibres sociaux graves qui remettent en cause le développement. Ces situations de non-durabilité sociale ne peuvent alors être surmontées que par l'élaboration de nouveaux mécanismes de solidarité, d'assurance, de redistribution et, plus généralement, de renforcement de la capacité des personnes à se prendre en charge.

Cet ouvrage rejoint la dynamique qui fut à l'origine du Sommet de Johannesburg d'août 2002 et s'inscrit donc dans les recherches actuelles visant à définir les conditions d'un développement qui soit durable en termes sociaux.

Jean-Luc Dubois, Directeur de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), affecté au Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement (C3ED) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

Jean-Pierre Lachaud, Professeur, Directeur du Centre d'Économie du Développement (CED) de l'Université de Montesquieu Bordeaux IV.

Jean-Marc Montaud, Maître de Conférence, Centre d'Économie du Développement (CED) de l'Université de Montesquieu Bordeaux IV et Université de Pau et des Pays de l'Adour.

André Pouille, Professeur, Président de la Chaire Unesco de l'Université de Bordeaux IV sur les Droits de l'Homme, la culture de la paix et le développement durable.

Ouvrage publié avec le concours de l'UNESCO, du Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement (Université de Versailles — Saint-Quentin-en-Yvelines) et du Centre d'Économie du Développement (Université Montesquieu-Bordeaux IV).

ISBN : 2-86781-322-0



Prix : 25 euros